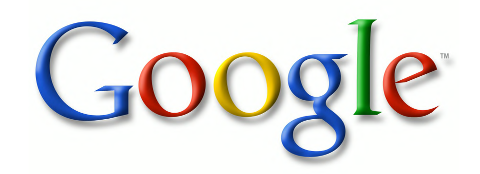


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

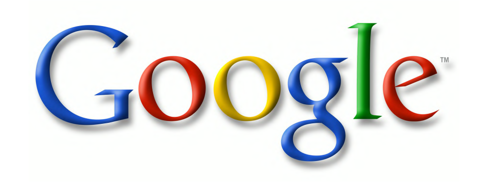
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

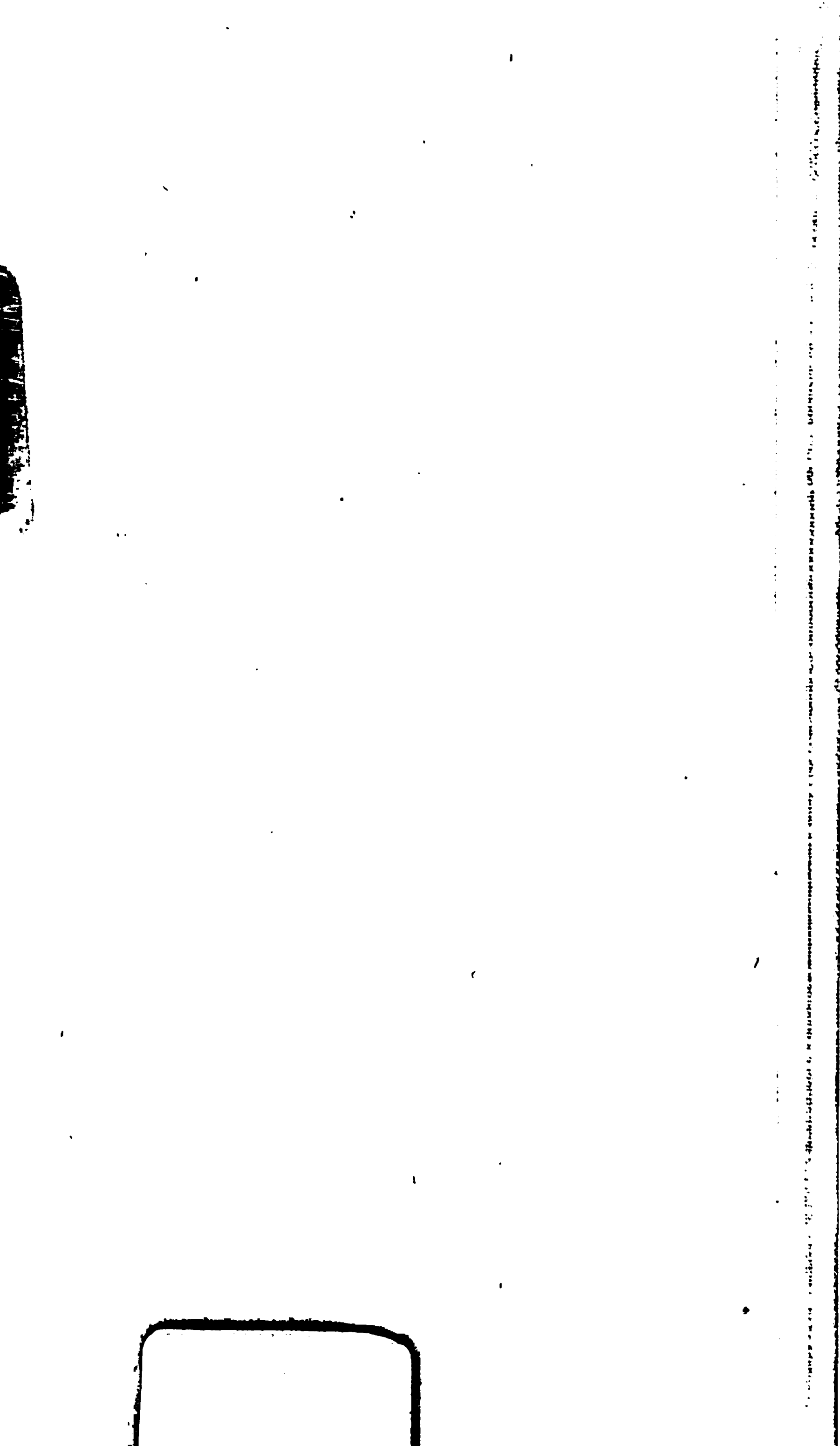
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`





Altmeyer

HISTOIRE

DES RELATIONS

COMMERCIALES

ET DIPLOMATIQUES

DES

PAYS-BAS

AVEC LE NORD DE L'EUROPE,

PENDANT LE XVIe SIÈCLE;

ACCOMPAGNÉE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES, INÉDITES;

PAR

J.-J. ALTMEYER,

DOCTEUR EN DROIT,

Dr en philosophie et en lettres, professeur d'histoire ancienne et moderne

À l'université de Bruxelles,

[illegible]
[illegible]

Bruxelles,

LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE PÉRICHON,

RUE DE LA MONTAGNE, N° 26.

PARIS,
[illegible] DE HACHETTE,
Rue Pierre-Sarrazin, N° 12.

BONN,
LIBRAIRIE DE MARCUS,
Pour toute l'Allemagne.

1840.



HISTOIRE

DES RELATIONS

COMMERCIALES

ET DIPLOMATIQUES

DES

PAYS-BAS

AVEC LE NORD DE L'EUROPE.



THE
GEORGE WEST VAN SICLEN
COLLECTION

PRESENTED BY HIS SONS
MATTHEW VAN SICLEN
AND
ARTHUR VAN SICLEN
TO THE
NEW YORK PUBLIC LIBRARY
1923

HISTOIRE

DES RELATIONS

COMMERCIALES

ET DIPLOMATIQUES

DES

PAYS-BAS

AVEC LE NORD DE L'EUROPE,

PENDANT LE XVIe SIÈCLE,

ACCOMPAGNÉE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES, INÉDITES;

PAR

J.-J. ALTMEYER,

DOCTEUR EN DROIT,

En philosophie et en lettres, professeur d'histoire ancienne et moderne

A l'université de Bruxelles,

Et d'histoire commerciale à l'École centrale de commerce
et d'industrie.

Bruxelles,

LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE PÉRICHON,

RUE DE LA MONTAGNE, N° 26.

PARIS,	BONN,
LIBRAIRIE CLASSIQUE DE HACHETTE,	LIBRAIRIE DE MARCUS,
Rue Pierre Sarrasin, n° 12.	Pour toute l'Allemagne.

1840.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
179115A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1925 L

A M. LE DOCTEUR SCHLOSSER,

PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ
DE HEIDELBERG, ETC., ETC., ETC.

Monsieur le professeur,

Vous avez bien voulu, sans me connaître personnellement, interrompre vos hautes études pour vous occuper de mes faibles travaux; recevez l'expression sincère de ma vive reconnaissance.

On l'a dit, il y aurait un livre à faire : *la Belgique au* XVIe *siècle*. Que de grandes choses alors accomplies par nos ancêtres, et quel avenir de gloire et de puissance promise à notre pays! J'ai entrepris la partie extérieure et commerciale de ce travail.

Le XVIe siècle est une époque de rénovations de toute espèce. Dans le Nord, Christiern II, qu'une oligarchie factieuse et tyrannique a

méchamment qualifié de Tibère et de Néron, parce qu'il fut le protecteur des classes pauvres et délaissées, et qu'il voulut introduire les institutions démocratiques de la Belgique dans les vieilles aristocraties du Nord, se met à la tête d'un mouvement politique qui embrasse directement ou indirectement le Danemark, la Suède, la Norwége, la Hanse, la Prusse, la Pologne, la Russie, l'Empire d'Allemagne, l'Angleterre, la France et particulièrement les Pays-Bas.

J'aurai à dire bien des nouveautés historiques sur ce long drame qui se déroule en péripéties sanglantes, et dont les documents contemporains changent absolument l'aspect.

Holberg, le père de la littérature moderne du Danemark, a déjà eu la gloire de venger la mémoire de Christiern, si injustement flétrie par l'aristocrate Arrild Huitfeldt et par les écrivains qui appartiennent à la même caste. De nos jours, ce prince a trouvé en Allemagne de plus énergiques défenseurs. Je suis à même de le faire connaître encore sous un tout autre point de vue.

Les archives ont le grand avantage de servir de contrôle à la chronique et à l'histoire; elles fournissent le moyen de saisir la véritable signification des faits, d'en trouver les vraies causes, de donner à un individu, à une nation, à un siècle, le caractère qui lui est réellement propre.

C'est dans ce dessein que j'ai parcouru le magnifique dépôt des archives du Royaume notamment celui de la secrétairerie d'État allemande à Bruxelles, ainsi que la riche et précieuse collection des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne; que j'ai fait faire des recherches aux archives de Mons, de Gand, de Bruges, de Malines, d'Anvers, etc.

Cet ouvrage ne devait être d'abord qu'un simple mémoire; mais à mesure que j'avançais dans mon travail, je voyais mon horizon s'agrandir, et le cadre que je m'étais tracé devait nécessairement s'étendre en proportion.

Christiern II échoua dans ses projets de réforme. Chassé de son trône, il se réfugia à la cour de Bruxelles, auprès de Marguerite d'Autriche, dont il avait épousé la nièce, Isabelle, sœur de Charles-Quint. La restauration de ce prince fut préparée chez nous; celle de son gendre, l'électeur-palatin Frédéric II, fut entreprise et dirigée par Marie de Hongrie, régente et gouvernante des Pays-Bas. A ces tentatives de restauration se rattachaient des intérêts commerciaux et politiques de la plus haute importance pour notre grande et belle patrie d'alors : *La libre navigation du Sund et la formation d'un État fédératif entre les trois royaumes du Nord et les Pays-Bas sous la suzeraineté de Charles-Quint*, tel devait être le résultat de ces violents démêlés. Ceux qui connaissent nos

relations de cette époque avec le nord de l'Europe saisiront aisément la haute portée d'une conception politique de ce genre.

Les documents sur lesquels j'ai travaillé m'ont mis à même de détruire plus d'un préjugé, de redresser plus d'une erreur, d'abattre plus d'une idole, de réhabiliter plus d'une mémoire. J'ai évité la forme de la dissertation, forme fastidieuse et lourde. C'est la manière de Holberg que j'ai adoptée de préférence. Elle est vieille, dira-t-on peut-être. Qu'importe ? en est-elle moins belle pour cela ? Holberg donne à la fois des détails et des généralités, des faits et des idées ; et c'est là, selon moi, ce qui constitue la grande histoire.

J'ai conservé partout où je l'ai pu le langage toujours naïf et souvent énergique des documents inédits que j'ai consultés ; qu'ils parlent ces témoins authentiques ; qu'ils redisent les émotions contemporaines, les vices et les vertus de leur siècle ; qu'ils révèlent des faits dont jusqu'ici on n'a pas même soupçonné l'existence et qui cependant concernent l'Europe tout entière. Des personnages que l'histoire semble avoir oubliés dans sa marche rapide, ont pu être mis en relief ou sont venus décorer le fond du tableau.

Bien que la partie principale de ce livre soit le XVI[e] siècle, il se reporte cependant aussi à des temps antérieurs.

En feuilletant les nombreux *in-folio* des archives allemandes de Bruxelles, si pleins de pièces intéressantes pour l'époque de la réforme et de la guerre de Trente-Ans, j'ai toujours regretté de ne pas les voir entre vos savantes mains, Monsieur; vous en pourriez tirer un ouvrage qui ferait un pendant magnifique à votre histoire du XVIII[e] siècle.

Agréez, Monsieur le professeur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

J.-J. ALTMEYER.

Bruxelles, le 1[er] janvier 1840.

HISTOIRE

DES

RELATIONS COMMERCIALES ET DIPLOMATIQUES

DES PAYS-BAS

AVEC LE NORD DE L'EUROPE PENDANT LE XVIe SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS JUSQU'EN 1513.

Populations scandinaves. — Leur état social. — Rapports des Belges avec les Scandinaves. — Union de Calmar. — Marguerite la Sémiramis du Nord. — Éric VII, son successeur. — Guerres de ce prince avec la Hanse. — Christophe III; ses démêlés avec les Pays-Bas. — Paix de Copenhague. Ses projets contre la Hanse. — Christian Ier. — Concurrence des Hollandais et des Flamands dans le Nord. — Description du comptoir hanséatique de Bergen, en Norwége. — Initiations. — Objets du commerce des étrangers dans la Norwége. — Priviléges moins considérables de la Hanse en Suède. — Établissements en Russie. — Pskof. — Moscou. — Novgorod. — Draps de Flandre. — Dantzig. — Grandeur de la Pologne. — Russie. — Ivan III. — Ses entreprises contre Novgorod. — Marpha Posudnietza. — Querelles d'Ivan avec Revel et Riga. — Vassili IV. — Anéantissement des institutions républicaines de Pskof. — Ivan IV. — Massacres de Novgorod et de Moscau. — Affaires des trois royaumes. — Charles Canutson. — Jean II. — Sten Sture. — Svante Sture. — Guerre de Jean II avec la Hanse. — Grand développement de la marine belge. — Défaite de la flotte de Lubeck dans l'île de Mœn. — Combat des Lubeckois avec une flotte des Pays-Bas.

La péninsule scandinave paraît avoir été, dès la plus haute antiquité, peuplée par une race que l'on a

appelée indo-germaine et qui a produit ces tribus conquérantes, connues sous le nom de Suèves, de Goths, de Vandales, etc. C'était une race étrange que ces hommes du Nord aux cheveux blonds, aux yeux bleus, à la taille élevée, au corps robuste ; race de géants, née sur un sol de gneiss et de granit, dans des rocs taillés par le marteau de Thor lui-même (1). Ces peuples croyaient que les ombres des héros préféraient le bruit majestueux des vagues au repos silencieux des vallons et des collines, et que planant dans les nuages du soir, elles aimaient à contempler leurs fils revenir de leurs expéditions lointaines en répétant des chansons guerrières. La religion qu'ils professaient était la seule de toutes les religions de l'antiquité où l'esclave fidèle trouvât des récompenses après la mort (2). Leurs femmes, si remarquables par leur teint de lis et de rose, leur longue chevelure, leurs formes gracieuses, étaient musiciennes, poètes, prophétesses, magiciennes, et en même temps bonnes ménagères (3). La sœur du terrible Odin, la déesse Hudal, et les reines des Scaldes savaient coudre, broder, faire le pain et la bière.

(1) Voyez la Scandinavie et les Alpes, par *Bonstetten*.

(2) On sait combien fut douce la condition des esclaves chez les anciens Germains. « Ceteris servis, dit *Tacite*, non in nostrum morem descriptis per familiam ministeriis, utuntur. Suam quisque sedem, suos penates regit. Frumenti modum dominus aut pecoris aut vestis ut colono, injungit, et servus hactenus paret. » Germania, c. 25.

(3) La polygamie orientale était inconnue à ces peuples ; chez eux régnait la loi du mariage, telle que la voulait le christianisme. « Les femmes n'ont qu'un mari, dit le même historien, *comme on n'a qu'un corps et qu'une âme*. Germ., c. 19.

Cependant une affreuse prédiction, une effroyable destinée planait sur ces peuples de fer : le monde devait s'écrouler un jour et rentrer dans l'empire du chaos : il y aurait alors une nuit profonde, une nuit de trois siècles ; le soleil deviendrait noir comme du charbon ; les astres se détacheraient de la voûte azurée ; la terre s'abîmerait sous les flots ; la flamme de la destruction darderait sa langue rouge jusqu'aux cieux ; la trompette du dernier jugement retentirait du haut de la citadelle d'Odin ; le Dieu suprême et tous les héros se prépareraient au combat ; les armées célestes se dévoreraient les unes les autres ; et l'univers démoli n'offrirait plus qu'un vaste amas de ruines (1).

De tout temps, les regards des érudits et des littérateurs se sont fixés sur ces hardies populations odiniques, distinguées du reste des tribus germaines par une vie plus noble, par une moralité plus profonde (2). Et que de grands souvenirs se rattachent à l'histoire de cette péninsule danoise, qui, baignée à l'occident par la mer du Nord, à l'orient par le détroit du Cattgat,

(1) *Malte-Brun*, Précis de la géographie universelle, t. II, p. 518-608 ; *Gorres*, Mythengeschichte der asiatischen Welt, t. II, p. 572-574 ; *Grimm*, Mythologie. Le germanique *Menzel* termine son *Esprit de l'histoire* par ce dénoûment tout germanique. — Un puissant génie poétique, Adam Oehlenschläger, qui naquit, en 1779, près de Copenhague, et dont le talent est encore dans toute sa vigueur, a fait revivre, dans ses ouvrages, les mœurs, les faits et gestes dans des temps héroïques du Nord, et a par là répandu le goût des recherches sur l'histoire scandinave qui, avant lui, était entièrement négligée.

(2) *Michelet*, Histoire de France, t. I, p. 165.

et au nord par celui de Skager-Rack, défendu à l'est par une ceinture d'îles, et à l'ouest par un petit archipel, s'avance entre la Suède et la Norwége. C'est le berceau des redoutables Kymri, d'où ils s'élancèrent environ cent ans avant le Christ; et, entraînant les nations des bords de la Baltique, ravagèrent les Gaules, mirent en émoi l'Italie, et vainqueurs plusieurs fois des Romains furent enfin anéantis, par Marius. Ce sont ces mêmes peuples qui, reparaissant sous le nom de Jutes et d'Angles, envahirent les îles britanniques ; qui, navigateurs audacieux, grossirent cet essaim de pirates sortis de la Norwége et de la Suède; ces Normands, qui furent pendant plusieurs siècles la terreur de l'Europe (1). Est-il étonnant, après cela, que nos ancêtres, cette race belliqueuse des Bolgs qui ne craignaient que l'écroulement du ciel, aient aimé à se rencontrer avec ces terribles hommes du Nord, comme eux, chastes, justes, courageux, hospitaliers, comme eux adorant Odin et croyant à la Walhalla (2). Aussi, dès les premiers siècles de notre ère, les voit-on entretenir, avec les extrémités septentrionales de l'Europe, des relations soit hostiles, soit amicales; et la Flandre se souviendra toujours avec reconnaissance de ce Charles-le-Bon, fils de Saint-Canut de Danemark, et surnommé le père du peuple, assassiné, en 1126, par d'avides monopoleurs de Bruges, au moment où il étendait la main pour distribuer des aumônes (3).

(1) *Malte-Brun*, t. II, p. 572.

(2) *Dewez*, Histoire générale de la Belgique, t. I, p. 4.

(3) *Voy. Gualbertus*, comitis Flandriæ vita in Act. Sanct. 2 martii,

Les guerriers farouches du Septentrion qui, pendant tant de siècles, n'avaient cessé d'entre-heurter leurs lances et leurs boucliers, furent vaincus enfin par les armes si puissantes de la ruse, de la douceur et de la beauté.

Au bord du détroit formé par l'île d'Oeland et la terre-ferme, sur la petite île de Quarnholm, s'élève une ville flanquée autrefois de tours, de remparts et de bastions. Dans les salles gothiques du château de cette ville se réunit, le 20 juillet 1397, une assemblée fameuse qui signa l'union funeste de Calmar et posa sur la tête de Marguerite, fille de Waldemar III, roi de Danemark, et veuve de Hakan VII, roi de Norwége, les trois couronnes scandinaves.

Marguerite, la Sémiramis du Nord, grande, forte d'esprit et de caractère, aimant la gloire avec toute la témérité de son sexe et tout l'enthousiasme d'un héros (1), avait excité, dès son enfance, la plus vive admiration. Son père disait que la nature s'était trompée en la faisant naître femme, puisqu'elle l'avait destinée à être homme. La monarchie dont *ce roi sans culottes,* comme on l'appelait, avait jeté les fondements, était d'une vaste étendue et promettait aux peuples les plus belles espérances : le Nord allait s'animer d'une vie nouvelle; toutes les côtes de la Baltique, à l'instar de

p. 179, et un article de *M. Polian*, dans la Revue belge, janvier 1837. — Ceux qui désireraient de connaître en détail ces premières relations de la Belgique avec le Danemark, doivent lire le curieux ouvrage de *Pontoppidanus*, gesta et vestigia Danorum extra Daniam, t. II.

(1) *Lami*, Résumé de l'histoire du Danemark, p. 75.

celles de la Méditerranée sous les Romains, vivraient en paix et en harmonie, et les peuples de la même souche, libres dans leur administration particulière et exempts de toute dissension intestine, ne tarderaient pas d'abattre l'orgueil de leurs ennemis. Néanmoins, en se reportant à cette époque, en considérant les liens qui devaient unir les différentes parties du nouvel État, on voit qu'il était difficile de le consolider. Tant que Marguerite vécut, ses lumières, sa fermeté, soutinrent, malgré quelques imprudences, l'édifice qu'elle avait élevé; mais un tel fardeau ne pouvait être porté que par un souverain qui marchât son égal, et malheureusement pour les nations, le ciel est avare de pareils génies. Marguerite possédait le rare talent de dominer sans paraître aspirer à la domination (1), et si la mort ne l'eût empêchée d'achever l'œuvre qu'elle avait si bien ourdie on peut dire que l'union calmarienne serait devenue la base d'un empire formidable, (2). Eric VII, son successeur, n'avait aucune des hautes capacités de la reine, et bientôt l'union s'écroula, grâce aux antipathies nationales, à l'inhabileté et au despotisme des princes-régents (3).

Tous les rois de l'union furent ou des hommes sans caractère, ou des tyrans. Leurs faiblesses et leurs

(1) Voyez la Biographie universelle, article *Marguerite;* l'histoire de l'Europe, par *Raumer* (en allemand), t. II, p. 96, et le discours de Marguerite prononcé à la diète de Calmar, dans le 3e livre de *Meursius*, Historia Daniæ.

(2) *Malte-Brun*, t. II, p. 558.

(3) *Sartorius*, Geschichte des hanseatischen Bundes, t. II, p. 241-251.

vices servirent également à multiplier les insurrections. La Suède fut presque toujours sous les armes pour défendre ses droits contre ces princes, qui ordinairement demeuraient en Danemark et donnaient en tout la préférence aux Danois (1). Les trois royaumes, épuisés par leurs querelles intestines, ne furent jamais plus faibles et plus malheureux que sous cette union qui semblait devoir fixer pour toujours leur repos et leur bonheur. Les villes hanséatiques profitèrent de la négligence des rois du Nord pour se rendre maîtres absolus du commerce de la Baltique. Ces républiques de marchands osèrent souvent menacer la Scandinavie d'une subjugation entière. On peut hardiment attribuer la moitié des maux qui signalèrent le temps de l'union aux intrigues et à l'égoïsme de ces monopoleurs (2).

A peine Marguerite eut-elle rendu le dernier soupir, qu'Éric VII fit valoir les prétentions toujours contestées du Danemark sur les États du Holstein. Ses armes furent d'abord victorieuses, et pour punir la Hanse de ses menées clandestines, il favorisa, au détriment

Le premier article du traité de Calmar portait que le roi serait élu tour à tour dans les trois royaumes, sans que la dignité royale pût être affectée à aucun de préférence aux autres, à moins que le prince régant n'eût des enfants ou des parents que les trois états assemblés jugeassent dignes de lui succéder. Le second article consistait dans l'obligation que le souverain avait de fixer alternativement sa résidence dans le trois royaumes, et de consommer, dans chacun, le revenu de chaque couronne, sans en pouvoir transporter ailleurs les deniers, ni les employer que pour l'utilité particulière de l'État d'où ils seraient tirés. *Vertot*, Révolutions de Suède, t. I, p. 29.

(2) *Malte-Brun*, t. II, p. 598.

de la ligue, les Hollandais qui se trouvaient en Scanie. Alors Lubeck, Hambourg, Wismar et Rostock s'armèrent et ravagèrent les côtes du Jutland et du Danemark. La guerre dura neuf ans, et la Hanse ne remporta aucun avantage décisif, par la raison que toutes les villes de cette confédération n'étaient pas unies, et que dès-lors elles ne pouvaient suivre aucun plan combiné dans des vues communes. A coup sûr, c'en était fait de la puissance hanséatique dans le Nord si le timon de l'État se fût trouvé entre des mains plus habiles que celles d'Éric, et si les ducs de Holstein avaient été des hommes plus énergiques.

Malgré le peu de prévoyance d'Éric, la flotte danoise rencontra celle de la ligue dans le Sund, près de Copenhague, et la défit complétement. L'année suivante, une flotte hanséatique de 250 vaisseaux ne fut pas plus heureuse.

Les Belges, les Hollandais et les Anglais profitèrent de ces sanglantes querelles; ils pénétrèrent dans la Baltique, y débitèrent leurs marchandises à meilleur compte que les Hanséates et trafiquèrent dans tous les ports de la Moscovie, de la Livonie et de la Prusse.

L'an 1430, Rostock et Stralsund renoncèrent aux hostilités et affaiblirent d'autant les forces de la ligue.

Cependant les plaintes du peuple danois contre la corruption du clergé, les vexations de la noblesse jutlandaise, une guerre infructueuse de trente ans, la lâcheté et l'incapacité d'Éric, tout vint en aide aux puissants efforts des confédérés. Tout à coup une insurrection éclate en Suède : les fonctionnaires danois sont expulsés, les impôts abolis, les droits d'Éric

méconnus. Alors il fallut traiter; le roi rendit aux villes liguées tous leurs priviléges et abandonna provisoirement le Sleswig et le Holstein à leurs comtes ou ducs. Las enfin du fardeau de trois couronnes, Éric quitta le royaume en 1437. Les états le destituèrent et donnèrent le trône à un de ses parents, le palatin Christophe III de Bavière. Éric avait débarqué, en 1438, avec ses trésors, ses chartes et sa maîtresse, dans une île importante située au sein de la Baltique, entre les côtes de la Suède et celles de la Russie. Cette île est Gotland, patrie des Goths. Elle forme aujourd'hui un gouvernement auquel on a donné le nom de Wisby, sa capitale.

Wisby est une très-ancienne ville : elle fut, pendant le moyen âge, la cité la plus florissante de la Suède et une des principales villes hanséatiques; ses règlements sur la navigation furent adoptés dans presque tous les ports du nord de l'Europe. Wisby et Lubeck étaient alors les deux premières places de commerce de ces contrées. Wisby devint le principal entrepôt des marchandises de l'Inde et de l'Asie; elle les recevait par Astrakan, les grands fleuves de l'intérieur de la Russie, le lac Ladoga et le golfe de Finlande, et elle les répandait ensuite dans l'intérieur de la Suède, en Norwége et dans tous les ports des côtes de la Baltique et de la mer du Nord. Ces relations subsistèrent jusqu'à l'époque où Tamerlan vint ruiner de fond en comble la ville d'Astrakan. Dans ce temps-là les importations de Wisby se composaient d'épiceries, de draps, de comestibles, de thés, de parfums, de soies, de sel, de fruits, de vins, de bières, de grains et de légumes. Les draps

venaient de Poperinghe (1), d'Ypres, de Tournai, de Bruges, d'Utrecht et d'autres villes de Flandre et de Hollande alors en possession de la fabrication des tissus de laine; les vins étaient fournis par la France et l'Allemagne (2).

Eric VII vécut encore dix ans à Gotland exerçant la piraterie, sans être inquiété par son neveu et successeur, qui tolérait ses brigandages en disant : « Il faut bien que mon oncle ait de quoi vivre (3). »

Pendant les troubles qui agitaient la Belgique vers cette époque (1434-1438), le commerce que les Pays-Bas faisaient avec la Hanse fut gravement compromis. La cherté des vivres et la famine furent les funestes conséquences de cet état de choses. Les Hanséates qui trafiquaient avec Bruges, furent maltraités, sur les côtes, par des pirates, et ils risquèrent d'être massacrés dans un tumulte éclaté à l'Écluse. Les Lubeckois élevèrent de vives réclamations contre ces insolents Hollandais, Zélandais et Flamands, qui ne cessaient de tourmenter les frères de la ligue. Pour se dédommager des pertes qu'elle avait essuyées, la Hanse fit saisir tous les vaisseaux des Pays-Bas qui se trouvaient dans les ports de sa juridiction, et ne prétendit les relâcher que moyennant la somme de 50.000 florins. Alors les Hollandais et les Zélandais équipèrent une flotte et pillèrent ce qu'ils purent rencontrer de navires de

(1) Ville de la Flandre occidentale, aujourd'hui entièrement oubliée; et cependant ce fut une des principales cités de la Hanse flamande; au XVI[e] siècle, elle avait encore 17,000 ouvriers. Je prépare un travail sur cette commune d'après ses archives jusqu'ici inexplorées.

(2) *Malte-Brun*, t. III, p. 550. — *Lebas*, Histoire de Suède, p. 172.

(3) *Lebas*, ibidem, p. 35.

Hambourg, de Lubeck, de Lunebourg, de Rostock, de Wismar, de Stralsund. Cette flotte s'empara même de 22 vaisseaux prussiens, qu'elle rançonna à misère et à merci. Cette guerre de pirates ne diminua en rien la détresse publique : Utrecht, le grenier des Pays-Bas, souffrait horriblement; à Rotterdam, il fallut réprimer les troubles par les armes ; le sang coula; le commerce de la Flandre avec le Nord, la France et l'Espagne cessa entièrement. Amsterdam, cette grande capitale, dont on évalue maintenant le nombre d'habitants à plus de 200,000, n'avait pas encore de murailles. Ce fut alors qu'elle se distingua le plus par les forces qu'elle mit en mer et par la bravoure qu'elle déploya dans les périls: c'était le commencement de sa grandeur.

Les Pays-Bas réduits à la dernière extrémité, se décidèrent enfin à traiter. Il fallut d'abord fléchir le courroux du roi Christophe, dont les Hollandais avaient soutenu le compétiteur Éric, tandis qu'il avait trouvé, lui, un ferme appui dans la Hanse (1).

Un traité fut enfin conclu, à Copenhague, le 23 août 1441 sous les conditions suivantes :

1° La paix régnera entre les parties contractantes, et ceux qui néanmoins exerceront des actes d'hostilité seront punis. 2° Le dommage que se feront les parties contractantes après la publication de cette paix sera payé. 3° Le roi de Danemark pourra envoyer deux ou trois de ses conseillers en Hollande pour y plaider la cause de ses sujets maltraités. 4° On nommera des commissaires qui évalueront les dommages

(1) *Leo*, Zwölf Bücher niederlændischer Geschichten, t. II, p. 95-98.

qu'on s'est déjà faits de part et d'autre. 5° Les villes de Hollande, de Zélande et de Frise paieront au roi de Danemark 5000 livres impériaux en réparation (1).

Le même jour les ambassadeurs du duc de Bourgogne accordèrent au duc de Holstein 6000 marcs d'argent, et le 16 septembre aux Prussiens et aux Livoniens 9000 livres de gros de Flandre (2). La concorde fut ainsi rétablie ; et déjà dans les fêtes que la ville de Bruges avait donné, en décembre 1440, à Philippe-le-Bon, les Hanséates étaient sortis de leur comptoir au nombre de 116, tous à cheval et superbement vêtus de robes de pourpre, surmontées de capuchons noirs.

Cependant Christophe III n'aimait pas la Hanse, il résolut même de la perdre, et de la perdre sans retour. A cet effet, il fit un appel aux princes d'Allemagne et se mit à la tête d'une vaste conspiration, qui devait éclater dans Lubeck même. Les nobles conspirateurs étaient convenus de se réunir dans cette ville, centre de la ligue, sous prétexte d'y célébrer un tournoi; leurs mercenaires y entreraient déguisés, ils auraient soin de cacher leurs armes dans des tonneaux que l'on faisait passer comme s'ils étaient remplis de vin; dans les entrèfaites, Christophe y arriverait avec une flotte et 50,000 hommes. Pour mieux voiler ses

(1) Négociateurs de ce traité: danois, Jean, archevêque de Lund; Jean-Jacques, évêque de Rotschilde; Benoît, prieur d'Antvarskov; les chevaliers Martin Jansser, Steenwasser et Aveling, et Albert Buldebaer (ou Busdeback). — Belges, les chevaliers S. de Lalaing, seigneur d'Oprebaix, A. de Gand, seigneur de Gissembourg; les chevaliers L. Van der Eyk, J-J. Heymenssons; et Jean Rose, secrétaire. *Reedtz*, Répertoire des traités conclus par le Danemark, p. 46.

(2) *Wagenaar*, vaderlandsche Historie.

intentions, le roi, avec une dissimulation profonde, accordait à la Hanse privilége sur privilége. Ce projet conçu avec beaucoup d'adresse eut un commencement d'exécution, les princes arrivèrent sans encombre à Lubeck; mais, dupes d'une fausse alerte, ils prirent trop tôt les armes, et les bourgeois qui avaient eu vent de toute l'affaire et s'étaient mis sur leurs gardes, les chassèrent de la ville.

Christophe mourut bientôt après cette échauffourée; mais, avant d'expirer, il déclara qu'il avait amassé un trésor, rien que dans l'intention d'abattre l'orgueil de la ligue.

Sous son successeur, Christian Ier, de la maison d'Oldenbourg (1448-1481), la Hanse releva fièrement la tête. Les Suédois se déclarèrent indépendants sous leur roi Charles Canutson, et, dans les guerres qui éclatèrent entre eux et les Danois, les uns et les autres *implorèrent* tour à tour l'appui de cette fédération puissante, et ne l'obtinrent qu'en lui restituant ses antiques priviléges.

Mais les rois du Nord n'étaient pas les seuls ennemis que la ligue avait à vaincre; les Hollandais et les Anglais lui contestèrent pas à pas la possession de la Baltique, de cette mer qui s'étend entre l'Allemagne, la Russie, la Suède et le Danemark jusqu'à 65 degrés et demi de latitude septentrionale; dont les flots jettent de l'ambre jaune, et dont le commerce fut toujours d'une si haute importance pour les puissances maritimes de l'Europe. Des Ecossais, des Wallons, des Flamands, des Brabançons, venaient en Scanie pour la pêche du saumon et de ce délicieux hareng, nommé strœmling. Tous ces peuples com-

mencèrent dès-lors à entrer directement en relation avec la Russie. Les Anglais surtout furent bien reçus parce qu'ils vendaient leurs draps à meilleur compte que les Flamands et les Hanséates. Cette concurrence ne se faisait pas d'une manière pacifique : s'égorger, se noyer les uns les autres, faire le métier de pirates, voilà les moyens qu'on employait à tour de rôle. Néanmoins les Hanséates restèrent maîtres absolus à Bergen, en Norwége, et ils parvinrent à tenir dans leur dépendance toutes les autres villes du Nord où ils s'établirent. C'était alors l'esprit du siècle de soumettre les étrangers au bon plaisir des compagnies de commerce ; le droit public et international de l'Europe était peu hospitalier ; la Flandre et le Brabant seuls faisaient une honorable exception à cet égard. Les idées libérales répandues dans ces heureuses contrées, offraient de sûres garanties aux négociants de toutes les parties du monde, et ce fut là une des principales causes de l'étonnante prospérité de la Belgique au moyen âge (1).

Le foyer des relations hanséatiques pour le nord-est fut Bergen. Située au milieu d'une longue baie hérissée d'écueils, bordée de rochers, cette cité faisait un grand commerce de bois de construction, de vergues, de cuirs, de poissons secs et salés. Sept montagnes s'élevaient en hémicycle autour de ses murailles. Les souverains de la Norwége y résidaient jusqu'à l'union de Calmar, dans le vieux château, bâti l'an 1070 par Olf-Kyrre ou le Pacifique, qui adoucit les mœurs grossières de son peuple, introduisit les jurandes et

(1) *Sartorius*, t. II, p. 251-316.

essaya le premier d'abolir l'esclavage. Le port de Bergen, avec ses trois entrées difficiles, était un des plus sûrs de la Scandinavie, et les côtes de tout le diocèse étaient profondément échancrées et garnies d'îles et d'îlots. L'admirable situation de cette ville, entre la partie méridionale et la partie septentrionale de l'Allemagne, avait attiré de bonne heure l'attention de Lubeck et de Brême, de ces fières républiques qui semèrent leurs comptoirs et leurs factoreries depuis les bords de l'Escaut et du Rhin jusqu'au fond de la Livonie. Les habitants de Bergen étaient industrieux et riches, ils s'étaient livrés depuis longtemps à des opérations importantes et avaient couvert leur ville de gloire et de splendeur; raison de plus pour les Hanséates de s'y établir et de s'emparer de toute cette prospérité. Mais ils ne tardèrent pas d'être ruinés par ces avides spéculateurs; ils furent même forcés de leur céder l'ancienne ville, dite le *Pont*, et de se retirer de l'autre côté du golfe, vers lequel Bergen est inclinée. Ils furent remplacés par des milliers de marchands allemands, avec leurs commis, leurs apprentis et leurs valets, tous célibataires, tous bien nourris, bien vêtus, bien armés, rudes et terribles compagnons, que personne n'osait impunément regarder en face. Tout ce qui leur manquait de priviléges écrits, ils se l'arrogeaient par la force, ils ne connaissaient d'autre droit que leur bon plaisir et leur bonne épée; et, étrangers dans un pays étranger, ils refusaient d'obéir aux ordonnances royales. Pour se faire une idée de l'insolence des Allemands en Norwége, il faut lire les plaintes articulées par le roi Hakan VII dans une requête adressée à la diète de Lubeck, en 1375. Ce prince y

dit, entre autres, qu'ils n'obéissaient qu'à leurs propres juges; que leurs marchands, leurs bateliers et leurs matelots riaient à gorge déployée des excès qu'ils commettaient; qu'ils avaient ignominieusement assassiné les Anglais qui se trouvaient à Bergen; et qu'ajoutant la raillerie à l'outrage, ils leur avaient offert, en compensation du meurtre, vingt pots de cervoise; qu'en suite ils avaient conduit les assassins sains et saufs en Allemagne ; que, dans les maisons de Bergen, ils brisaient portes et fenêtres jusqu'à ce qu'on leur accordât tout ce qu'ils demandaient ; que tous les jours ils ensanglantaient les rues par leurs interminables batailles.

Les Hanséates se recrutaient sans cesse par de nouveaux colons allemands, qui travaillaient exclusivement pour eux, de sorte que les ouvriers natifs de Bergen devaient s'en aller les mains vides. En outre, les artisans allemands étaient affranchis de tout impôt, tandis que ceux de Norwége étaient surchargés de contributions; dans leurs comptoirs, ils avaient leurs auberges et leurs cabarets à eux, et ces lieux de réunion n'étaient assujétis à aucun droit.

Déjà au 13e siècle, les rois de Norwége avaient appelé à Bergen un grand nombre d'artisans allemands et leur avaient cédé une rue particulière, connue sous le nom de rue des Cordonniers. Ces artisans formaient une colonie extrêmement avantageuse au pays, parce qu'ils y naturalisaient des métiers inconnus dans le Nord. Au commencement, ils payaient l'impôt au roi et mettaient, à chaque semonce, quarante hommes armés sur pied. Ils étaient désignés sous le nom spécial de cordonniers, parce qu'ils appartenaient, en majeure partie, à cette profession ; mais

on les connaissait aussi sous le nom de cinq-métiers, car il y avait parmi eux des orfèvres, des corroyeurs, etc. Or, ce furent ces cinq-métiers qui, dans la suite, firent cause commune avec les autres Allemands établis au Pont, et qui s'affranchirent, avec eux, de toute dépendance norwégienne. Ces comptoristes avaient la singulière dénomination de *Garpen*, mot dont la signification est basse, *garpe* étant proprement un pou; les indigènes qualifiaient de ce beau titre les Allemands, les Flamands, en un mot, tous les étrangers établis à Bergen : ils voulaient dire par là qu'ils s'y étaient logés comme ces insectes immondes. Le rebut de toute l'Europe trouvait un refuge assuré dans ces métiers, et les Norwégiens ne pouvaient jamais obtenir d'eux qu'ils leur livrassent un criminel. La rue où demeuraient les cordonniers : aboutissait au comptoir ou au Pont, celui qui voulait attaquer l'un ou l'autre de ces quartiers était un homme perdu, et perdu sans espoir ; il se trouvait dans un guêpier, et quand les piqûres ne suffisaient pas, les coups de poing et de dague faisaient le reste.

Le marché aux poissons était situé entre le comptoir et la rue des Cordonniers. Les Allemands ne souffraient jamais que les indigènes y missent le pied avant qu'ils n'eussent fait eux-mêmes leurs provisions de poisson ; ceux qui avaient le malheur d'y entrer auparavant, étaient assaillis de pierres, de gourdins et de massues.

Mais la conduite des Hanséates à l'égard d'Olof Nielsen, gouverneur du roi à Bergen, passe toute idée. Ce magistrat avait imposé une contribution extraordinaire aux Allemands; Christian Ier l'appuyait en se-

cret. Olof favorisa des flibustiers qui avaient donné la chasse à quelques vaisseaux hanséatiques; ce qui porta les Allemands à se lever tumultueusement, en 1455. Pour échapper au péril qui le menaçait, Olaf se réfugia dans un monastère; mais les rebelles violèrent l'asile sacré. L'évêque Torlaf, le saint sacrement en mains, vint à la rencontre de cette multitude de forcenés; rien ne l'arrêta. Le couvent, l'église et la tour de l'église furent livrés aux flammes; le gouverneur, l'évêque, plusieurs chanoines et soixante autres personnes périrent sous l'écroulement de la maison de Dieu. Et cependant le roi Christian fut forcé de dévorer en silence un aussi sanglant affront, seulement les malfaiteurs furent condamnés à rebâtir à leurs frais le couvent et l'église, et à racheter, par des indulgences, le meurtre commis sur les ecclésiastiques. La puissance des Allemands avait tellement grandi qu'on n'osa pas exiger davantage; quand le roi fit entendre des plaintes légitimes, ils rejetèrent la cause de tous ces excès sur la canaille de la rue des Cordonniers, sans faire attention que cette populace était sous la protection formelle du comptoir, et lorsqu'à la diète de Norwége on récriminait contre cet odieux despotisme, l'évêque de Drontheim lui-même, gagné par l'or de la Hanse, se constituait son plus ardent défenseur; puis le fisc n'était-il pas là pour décider en dernière instance? Pourvu que l'accise rentrât bien, qu'importait le reste?

D'un autre côté, les Allemands assuraient le débit de tous les produits indigènes. Il fallait le canon pour mettre à la raison ces moines impertinents du commerce; mais cette raison suffisante, cette *ultima ratio* de

tous les opprimés, ne fut efficacement employée dans le Nord que vers le milieu du XVI[e] siècle. Une autre ressource dont faisaient usage les rois et les peuples des trois empires du Septentrion, c'était la concurrence qu'ils accordaient aux Anglais, aux Hollandais, aux Flamands (1), concurrence qui battait sourdement en brèche l'édifice des monopoleurs.

Le comptoir de Bergen élisait tous les ans dix-huit membres et deux aldermans pour former le grand conseil des négociants. Dans la suite, on leur adjoignit un secrétaire, presque toujours docteur en droit. Les aldermans décidaient toutes les contestations; mais si l'affaire était grave, ils devaient convoquer le conseil, et l'on pouvait appeler de leurs sentences à la ville de Lubeck, et même à la diète générale de la ligue.

La Hanse avait vu que, par l'intimité des relations familiales, les ruses et les mystères de son commerce seraient infailliblement dévoilés ; c'est pourquoi elle avait prescrit le célibat à ses comptoristes, au moins elle leur avait interdit le mariage avec les indigènes. Aussi la corruption des mœurs fut-elle effrayante à Bergen, des quartiers tout entiers étaient peuplés de filles de joie. Tous ceux qui se mariaient étaient forcés de quitter immédiatement le comptoir, sous peine de mort ; même peine pour ceux qui quittaient le Pont et se rendaient dans cette enceinte de la ville qu'occupaient les Norwégiens. Nul comptoriste ne pouvait passer la nuit en dehors du Pont. On y tenait des dogues furieux

(1) En 1466, 10 août, traité d'alliance entre Christian I[er] et le duc de Bourgogne : « Assistance réciproque et liberté de commerce. » *Reetz*, p. 50 et 51.

qu'on lâchait contre les étrangers qui, après la chute du jour, se hasardaient dans le quartier habité par les Hanséates.

Les comptoristes étaient obligés de passer par tous les degrés de la hiérarchie hanséatique ; d'abord, ils servaient comme matelots, puis comme apprentis, puis enfin comme maîtres. Un des principaux revenus de la factorerie consistait dans la levée des impôts, que devaient payer toutes les marchandises qui entraient dans la ville, et dans les amendes, qui étaient très-considérables au moyen âge, surtout dans les ports de mer où des milliers de bateliers, de commis et d'agents se livraient journellement bataille. Aucune ville de la ligue ne pouvait trafiquer avec Bergen, à moins qu'elle n'y eût ses facteurs particuliers.

C'était alors l'usage de se constituer en sociétés closes, où l'on n'était admis qu'après avoir subi, au préalable, des initiations bizarres. A Bergen, la Hanse avait établi trois initiations principales : celle de la fumée, celle de l'eau, celle de la fustigation.

Pour bien s'acquitter du jeu de la fumée, les plus anciens compagnons du comptoir sortaient nuitamment deux à deux, et, au milieu d'un immense concours de Norwégiens, se portaient dans la rue des Cordonniers et remplissaient des vases de cheveux et d'autres objets exhalant une odeur fétide. A côté, on voyait sauter quelques masques, les uns costumés en fous, les autres en paysans ou paysannes de Norwége. Ces masques taquinaient les spectateurs et leur jetaient de la fiente et des herbes pourries.

Dès que le train était rentré dans le comptoir, les apprentis étaient suspendus à une corde, tirés dans le

grenier de la maison hanséatique et enfumés avec des matières puantes qu'on avait eu soin d'allumer sous leurs pieds, afin que leurs habits en fussent bien pénétrés. C'était dans cette position repoussante qu'on leur faisait différentes questions, auxquelles ils étaient tenus de répondre s'ils voulaient être délivrés. Après qu'ils avaient subi cette pénible épreuve, on les descendait dans la cour où on leur jetait sur la tête de l'eau puisée dans six tonnes différentes.

Le jeu de l'eau avait lieu vers la Pentecote : on commençait par donner un repas aux apprentis, puis on les déshabillait, on les plaçait dans un bateau, on les plongeait trois fois dans la mer, et à mesure qu'ils surnageaient, on les fouettait de verges.

Le troisième jeu, qui se faisait quelques jours après, était célébré avec le plus pompeux éclat et mettait toute la ville de Bergen en émoi. Les apprentis étaient obligés de subir plusieurs fois cette épreuve. Quelques jours auparavant, ils étaient tenus de se réunir; on les mettait dans une barque qui les conduisait dans un bois voisin, où ils devaient couper des mais; ils ne pouvaient revenir que vers le soir. Sur ces entrefaites, les maîtres et les compagnons préparaient dans le grenier tout ce qu'il fallait pour la réception ; ils y plaçaient un banc sur lequel ils jetaient des faisceaux de verges, les mais étaient placés au milieu du grenier. On plantait un frêne devant la porte de la maison, et l'on passait la nuit dans l'attente des événements que devait amener le lendemain.

A peine le jour commençait-il à poindre qu'on entendait le roulement du tambour, et que tous, deux à deux, sortaient du comptoir pour se rendre dans un

jardin situé hors des portes de la ville. Les deux plus jeunes maîtres ouvraient la marche, l'épée au côté, et superbement vêtus de manteaux noirs. On voyait les mêmes masques dont nous avons déjà parlé ; le fou avec sa marotte et ses grelots, le paysan et la paysanne couverts tous les deux de peaux de bœuf, de vache et de veau. Ils parlaient en vers aux spectateurs, les narguaient, les vexaient, leur offraient du vin et les aspergeaient d'eau, les accablaient de coups de fouet; et la foule de rire aux éclats. Le train revenait ensuite au comptoir, chacun des conviés portait un mai et recevait un verre de vin.

Arrivés au grenier, un des maîtres les plus anciens prononçait un discours, dans lequel il exhortait les récipiendaires à l'ordre, au travail et à la bonne foi. A midi on se mettait à table : les récipiendiaires servaient, les fous amusaient les convives avec des farces, des rimes et des chansons. Le banquet fini, on voyait se lever deux personnages, dont l'un contrefaisait le maître, l'autre le valet ; tous les deux se prenaient de querelle ; on accusait le fou d'être l'auteur de la rixe, et on le menait le premier au paradis (c'était ainsi qu'on appelait le grenier), tandis que les apprentis recevaient à dîner et qu'on les enivrait pour qu'ils ne pussent reconnaître ceux qui étaient chargés de les fustiger. Ensuite, le fou venait les prendre les uns après les autres pour les conduire au grenier où les plus forts d'entre les compagnons les fouettaient nus, tandis que d'autres frappaient à coups redoublés un bassin, et qu'en dehors on battait le tambour, afin qu'on ne pût entendre les gémissements et les cris des patients. Le jeu terminé, le fou priait le comptoir de vouloir

bien conserver une si belle habitude. Un splendide souper couronnait la fête, les apprentis devaient servir, et si un d'eux, pressé par la douleur ou la fatigue, avait le malheur de s'asseoir, on le jetait le lendemain à l'eau. Ces épreuves étaient aussi rigoureuses, aussi ridiculement terribles pour habituer les jeunes comptoristes à la bravoure et à la discrétion, vertus qui leur étaient indispensablement nécessaires dans un pays où ils avaient tant d'ennemis.

Les cinq-métiers avaient, chacun, leurs jeux particuliers, dont un surtout était curieux. Tous les ans, vers Pâques, les compagnons se réunissaient dans un cimetière autour d'un arbre; un deux y montait et faisait en chantant la chronique scandaleuse de toute la ville (1).

Le commerce des étrangers avec la Norwége s'opérait au moyen de petites sociétés particulières. Les Allemands y expédiaient de la farine, de l'hydromel, des grains et de la bière qu'ils échangeaient habituellement contre les produits du Nord; ils y transportaient aussi des tissus de lin, des draps fins de Flandre et des gros draps d'Allemagne. Ils en rapportaient du stockfiche, de la viande salée, du beurre, de la graisse, des poutres, des mâts, du goudron, de la poix, des cendres et du bitume.

En Suède et en Danemark les Hanséates n'obtinrent pas des priviléges aussi étendus qu'en Norwége.

(1) *Sartorius*, t. II, p. 317-370. Comparez mon travail sur la Hanse et sur l'organisation du comptoir de Bruges, *Revue belge*, juin, juillet, août, 1837.

La principale branche de leur commerce avec les Danois était le hareng, qu'ils débitaient en Angleterre, en Belgique, en Russie et en Pologne. Bien que cet article fût exploité directement par les Anglais, les Flamands et les Brabançons, néanmoins les Hanséates avaient, en Danemark, des pêcheries privilégiées; ils possédaient presque seuls le droit d'encaquer le hareng dans ces contrées. D'ailleurs, les immenses factoreries dont ils disposaient leur assuraient d'avance un débit qui annulait toute concurrence.

En Suède, la ligue trouvait d'immenses ressources dans les mines de fer et de cuivre, ainsi que dans les forêts ; elle n'y avait cependant pas de comptoirs aussi puissants qu'en Norwége.

La Suède était un pays pauvre, et les monnaies de la Hanse y avaient un libre cours.

En Russie, la fédération possédait un établissement à Pskof, célèbre par sa cathédrale de Sainte-Sophie et par le tombeau de son Saint-Timothée, guerrier fameux sous le nom de Domante, qui fut, au XIIIe siècle, le chef de cette petite république (1). Un autre comptoir se trouvait à Moscou, l'ancienne capitale de l'empire russe, cité merveilleuse et barbare, avec ses kremlins et ses bazars, avec ses dômes indiens et ses tours gothiques, ses édifices grecs et ses coupoles orientales, peintes en rouge ou en vert, couvertes de fer-blanc ou de cuivre doré, surmontées de croix ou de croissants. Les opérations commerciales de Moscou atteignaient à la fois Péking et Londres, Samar-

(1) *Malte-Brun*, t. III, p 441.

kande et Hambourg. Un vaste quartier en était particulièrement réservé aux caravanes chinoises qui venaient y faire le commerce (1).

Un des entrepôts les plus considérables de la Hanse fut Novgorod.

Novgorod, avec le surnom de Véliki, la grande, était, dans le XII[e] et le XIII[e] siècle, le centre d'une république riche et puissante ; son territoire s'étendait jusqu'à la Mer Blanche et jusqu'au fleuve Obi ; elle disputait la Finlande aux Suédois. Son origine remonte au-delà des temps héroïques ; elle avait peut-être des liaisons avec les peuples du Nord, dans les premiers siècles de l'ère vulgaire. Les historiens russes assurent qu'elle existait longtemps avant l'arrivée des Slaves dans ces contrées. Il est certain que, dès le IX[e] siècle, elle fut la résidence de princes qui dépendaient des grands-ducs de la Russie. En 1135, il s'y fit une révolution qui suppose une civilisation avancée. On rendit la couronne élective et l'on introduisit une forme de gouvernement mixte (2). En 1276, les villes hanséatiques y établirent un de leurs quatre grands comptoirs ; elles y avaient une église catholique, desservie par leurs propres prêtres ; il était défendu aux Russes d'approcher de leur factorerie le soir ; la nuit, on les en écartait avec des chiens. Un alderman et des jurés allemands y rendaient la justice.

Ces républicains de Novgorod recevaient les tributs des nations dont ils étaient entourés, depuis la Li-

(1) *Malte-Brun*, t. III, p. 439 et 440.
(2) *Idem*, p. 444-451.

thuanie jusqu'aux montagnes qui bornent la Sibérie, et depuis le Bielo-Ozero et le lac de Rostof jusqu'à la Mer Blanche. Ils étaient si redoutables à leurs voisins qu'on disait communément : « Qui oserait s'attaquer à Dieu et à Novgorod-la-Grande (1) ? »

A Novgorod, les marchands et les étrangers occupaient le second rang dans l'État, ils venaient immédiatement à la suite des ministres. La composition pour le meurtre d'un ouvrier ou d'une ouvrière était la même que pour celui d'un intendant des villages du prince. Ces réglements étaient dus à Jaroslaf Ier (1019-1055), qui activa puissamment le progrès des lettres et du christianisme en Russie, et dont toutes les lois, rassemblées sous le titre de *Rousskaia Pravda* (vérités russes), portent l'empreinte de la sagesse, de l'humanité et de la justice (2). C'est dans les archives de la célèbre cathédrale de Sainte-Sophie à Novgorod qu'on a découvert un exemplaire complet de ce code. Cette même cathédrale présente encore ces fameuses portes de bronze, dont la construction paraît être allemande et remonte au XIIe ou au XIIIe siècle ; elle est chargée d'inscriptions latines et russes (3).

Il était expressément défendu de transporter par terre en Russie les marchandises de Livonie, de Pologne, de Lithuanie, de Flandre et d'Allemagne ; preuve évidente que c'étaient les villes maritimes de la Hanse, comme Lubeck et Wisby, qui dominaient dans ces con-

(1) *Rabbe*, Résumé de l'histoire de Russie, t. I, p. 15.

(2) *Idem*, ibidem, p. 45, et *Art de vérifier les dates*, t. VIII, p. 271 et 272.

(3) *Malte-Brun*, t. III, p. 440.

trées. Les draps de Flandre, les plus artistement travaillés de cette époque, étaient un des principaux articles de ce commerce ; ils étaient en concurrence avec les grands draps d'Angleterre et de Pologne. Toutes les opérations devaient se faire par l'intermédiaire du comptoir. En Livonie, les Hanséates allaient jusqu'à interdire aux Anglais et aux Belges l'étude de la langue russe. En cas de contestation avec les indigènes, le comptoir quittait Novgorod et y revenait toujours avec de plus beaux priviléges, bien que dans une cité si puissante et si barbare, la ligue ne pût jamais parvenir à exercer un pouvoir aussi étendu qu'en Norwége. Les Russes répétaient les plaintes de tous les pays où se trouvaient les Osterlings : tantôt c'était du hareng pourri, tantôt le sel était mauvais, tantôt, et le plus souvent, les draps de Flandre n'avaient pas la qualité ou la mesure requise. Les mœurs sauvages des Russes donnaient lieu aussi à de nombreuses querelles : attaquer les Allemands ; s'emparer de leurs biens ; les mettre aux fers ; les pendre, la tête en bas, ou aux portes ou aux fenêtres de leur comptoir, voilà ce qui se faisait au moindre tumulte.

Les relations du commerce furent souvent interrompues avec beaucoup de violence par les implacables animosités de Dantzig et des villes de Prusse et de Livonie.

Dantzig (*Gedanum*, *Dantiscum*, et en polonais Gdansk), brillait déjà au X[e] siècle. Il paraît cependant que cette ville perdit le lustre dont elle jouissait dans ces temps reculés, et ce ne fut que dans les années 1160 et 1170 qu'elle commença à figurer avec éclat. Les guerres de Waldemar I[er], roi de Danemark, contre les

Wendes (1157-1182) semblent avoir donné lieu à l'établissement d'une colonie danoise dans cette position avantageuse, et l'on explique assez facilement son nom moderne Dantzig par *Dansk Vik*, port ou golfe danois (1). En 1310, cette ville étant tombée sous la domination de l'ordre teutonique, l'industrie des habitants y rétablit bientôt la prospérité publique épuisée par des guerres fréquentes; elle réveilla dans la bourgeoisie le sentiment de sa force à un tel point qu'en 1454, elle s'affranchit de la tutelle de l'ordre et se mit sous la protection et la suzeraineté de la Pologne. Cette puissance lui garantit des priviléges importants, parmi lesquels celui de la navigation exclusive sur la Vistule fut un des plus avantageux, en ce qu'il rendit Dantzig maîtresse de tout le commerce par mer (2). Cette révolution s'accomplit le 18 octobre 1466, après une guerre de 12 ans, heureusement terminée par la brillante valeur de Casimir IV, duc de Lithuanie et roi de Pologne. L'ordre teutonique céda à ce dernier pays la Poméranie avec ce qui composa, dans la suite, la Prusse royale, et conserva l'autre partie de la Prusse, comme un fief de la couronne de Pologne, à la charge de lui en faire hommage (3).

Le roi de Pologne, comme suzerain de Dantzig, y était représenté par un membre du conseil de la ville qui prenait le titre de burgrave. La ville frappait sa propre monnaie à l'effigie du roi de Pologne; elle avait son chärgé d'affaires à Varsovie, et dans les diètes et les élec-

(1) *Malte-Brun*, t. III, p. 70.
(2) *Idem.*
(3) *Art de vérifier les dates*, t. VIII, p. 116.

tions des rois, elle donnait sa voix par des délégués. Dantzig, presque inaccessible du côté de la Vistule par ses forêts et ses marais, et entourée de bas-fonds qu'il est facile de mettre sous eau, avait de grandes et lourdes fortifications. Sa population s'élevait à 80,000 âmes, et dans son territoire étaient compris 33 villages très-aisés et la *hauteur* de Dantzig, langue de terre sablonneuse avec la petite ville de Héla, qui forme le golfe nommé Pauzkerwieck. Dantzig avait des teintureries, des fabriques de potasse, des manufactures de clous d'or et d'argent, de draps, d'étoffes de laine, de maroquin, et un immense commerce de blé et de bois, qu'on y amenait de la Pologne sur la Vistule, Les exportations de froment en Angleterre, en Hollande et dans les villes hanséatiques, lui avaient valu le nom de grenier du Nord. Nous devons encore mentionner une bière célèbre, ainsi qu'une liqueur nommée *eau de Dantzig,* dont on faisait une si forte consommation en Belgique (1).

Dantzig dut toute sa gloire et sa prospérité au protectorat de la Pologne. Dantzig était le marché de ce pays, qui y échangeait les produits bruts de son territoire contre tous les objets du luxe européen (2).

En ce temps, la Pologne présentait le plus beau spectacle du monde; elle était gouvernée par la dynastie nationale des nobles Jagellons : la Hongrie et la Bohême vinrent, à plusieurs reprises, faire hommage à ces rois justement célèbres ; les Scandinaves pensèrent

(1) *Encyclopédie des Gens du Monde*, article Dantzig et mon travail sur la Hanse.

(2) *Malte-Brun*, t. III, p. 70.

trouver le bonheur dans le choix d'un Jagellon ; les républiques de Pskof et de Novgorod se placèrent sous l'égide de la Lithuanie jagellone et y cherchèrent des chefs ; les Valaques, encore mal assis, firent venir un prince du sang lithuanien pour s'organiser au pied des Carpathes; la Moldavie, et la Crimée reconnurent la suprématie de la Pologne ; le duc de Poméranie ne la déclina pas ; un prince de Berg, des bords du Rhin, en rechercha l'alliance. La Prusse, la Courlande, la Livonie, s'inclinèrent devant cette puissance ; toutes les villes hanséatiques voulaient se mettre sous la protection désintéressée de la couronne polonaise, parce qu'elle n'offensait pas les libertés locales et qu'elle respectait la spontanéité des peuples,

Rien de merveilleux comme cet ascendant moral de la nationalité polonaise, ascendant qui se manifestait d'une manière si imposante depuis le centre de la Germanie jusque vers les frontières de l'Asie, depuis l'embouchure du Danube jusque vers les régions glaciales. Sans invasion, sans esprit de conquête, la Pologne se vit sans limites par l'assentiment fraternel et la libre volonté des provinces et des nationalités diverses qui se rattachaient à sa grandeur (1).

Si les luttes de Dantzig avec l'ordre teutonique avaient entraîné de fortes stagnations dans les affaires commerciales de la Hanse, bientôt il éclata un orage qui devait avoir de bien plus funestes conséquences pour cette association puissante. Le danger vint de la Russie.

Le XVe siècle est l'époque où, après de longs déchirements et une ténébreuse anarchie féodale, les diverses

(1) *Lelewel*, la Couronne de Pologne et sa Royauté, p. 8.

dominations des descendants de Rourik, premier prince de Russie (862-879), réunies et centralisées de nouveau, affranchies et vengées du joug des Tatars, commencent à former la Russie, ce colosse que nous voyons aujourd'hui adossé aux limites du monde, un pied en Europe un pied en Asie, étendant ses vastes bras du nord au midi et du levant au couchant (1).

Au XIV[e] siècle, les Russes ne connaissaient pas encore la monnaie; ils employaient d'autres signes représentatifs, des peaux de martres et de petits-gris, des oreilles, des demi-oreilles, des fronts et des museaux de ces mêmes animaux. A la fin de ce siècle, on les remplaça par des morceaux de cuir empreints d'un signe quelconque (2). Le commerce avec l'étranger se faisait au moyen de l'échange.

Du XV[e] au XVI[e] siècle, la Russie éprouva une révolution analogue à celle qui changeait, à la même époque, la face de tous les autres états de la chrétienté. Cette marche de la société politique, en ralliant la Russie aux destinées de l'Europe, contribua peut-être plus que sa religion à l'empêcher de devenir totalement asiatique (3).

Ivan III, Vassiliewitch (1462-1505), conçut le projet de délivrer ses compatriotes du joug ignominieux des Tatars, qui avaient tant de fois ravagé la Russie et traité ses princes comme de vils esclaves. A cet effet, il jugea qu'il était nécessaire de rattacher à la tige principale les branches séparées de la domination russe, de

(1) *Rabbe*, t. I, p. 15.
(2) *Idem*, p. 77.
(3) *Idem*, p. 84.

réunir en un seul faisceau les forces éparses de ses états; et, pour cela, d'anéantir, s'il le fallait, les nobles et les communes.

Les républiques de Pskof et de Novgorod s'étaient formées peu à peu sur le modèle des municipalités germaniques et avaient voulu se constituer en fédérations indépendantes.

En 1471, Ivan III commença ses opérations contre Novgorod, Pskof s'étant soumise au premier choc. Il fallait qu'il se hâtât, car Novgorod et son territoire étaient sur le point de se mettre sous la suzeraineté de la Pologne et de se dérober au sceptre de fer des princes de Russie. Une femme artificieuse et puissante, Marpha Pozadnietza, la Cornélie du Nord, avait mis en avant ce projet; le sort des armes se prononça en faveur d'Ivan, et Novgorod rentra dans l'obéissance. Cette ville conserva provisoirement ses libertés, mais bientôt les ruses du grand-prince accomplirent ce que n'avait pu la force. Quelques députés de Novgorod donnèrent au souverain de la Russie le titre de Gossudar au lieu de celui de Gospodin, qu'il avait porté jusque-là. Ce nouveau titre avait trait à un absolutisme aveugle et Ivan somma les habitants de le reconnaître en cette qualité. Pskof obéit sans condition, et même elle renonça à son alliance avec Novgorod. Cette dernière s'étant insurgée de nouveau, en 1475, fut vaincue, perdit son gouvernement municipal et libre, et devint la pleine propriété du Gossudar, tout comme les autres villes de Russie. La malheureuse cité fut dépouillée de sa grande cloche qui, à l'instar de nos séditieux *Roelants* de Flandre, avait tant de fois appelé les citoyens à la défense de la li-

berté. Pour comble, dans les années 1487 et 1489, des milliers de bourgeois les plus distingués, des marchands et des boyars furent enlevés avec leurs familles, transportés par les ordres d'Ivan dans d'autres contrées de l'empire et remplacés par des habitants plus dociles, pris à Moscou et ailleurs.

C'étaient là des coups mortels pour la Hanse ; mais ce ne fut pas tout. Ivan, qui savait très-bien d'où était venu aux habitants de Novgorod cet esprit ardent d'indépendance, ne pouvait guère être favorable à ceux qui avaient transplanté sous le climat glacial de la Russie cette plante exotique.

Quelques Russes qui habitaient les républiques hanséatiques de Revel et de Riga, y avaient été condamnés, comme faux-monnayeurs, à être rôtis et brûlés vifs. Ivan III exigea l'extradition des magistrats qui avaient prononcé cette barbare sentence. Loin d'obtempérer à cette demande, les aldermans lui répondirent fièrement qu'ils l'auraient traité de même s'il s'était rendu coupable du même délit. Pour user de représailles, Ivan décréta l'arrestation tous les Allemands résidants à Novgorod. Heureusement, il n'y en avait pas plus de 40 ; mais tous les biens de la factorerie, évalués à 100,000 florins, furent confisqués. Il fallut les instances et les menaces de la ligue, du grand-maître de Livonie et du grand-duc de Lithuanie pour fléchir le courroux du grand-prince, et encore ne se décida-t-il à relâcher qu'une partie des prisonniers ; les autres furent conduits à Moscou et mis à mort (1).

(1) *Sartorius*, t. II, p. 393-474.

Depuis cette époque, les relations de la Hanse avec la Russie furent constamment interrompues.

A la fin du règne d'Ivan III, la Russie avait commencé à redevenir un objet d'attention et d'intérêt pour l'Europe. Moscou étonnée vit entrer dans ses murs les ambassadeurs de l'empereur d'Allemagne, du pape et de la république de Venise, de la Pologne et du Danemark. Ivan signa des traités d'aliance et d'amitié avec tous ces princes. A la suite de ces premières relations, les arts renaissants en Italie pénétrèrent sous les sombres frimats du Nord ; et, venus de la Grèce, ils trouvèrent, dans le Septentrion, des vestiges de civilisation qui avaient découlé de la même source. Des artistes et des ouvriers italiens, architectes, orfèvres, fondeurs de canons, ingénieurs, furent invités à cette transplantation lointaine par l'attrait des récompenses. Alors la capitale de la Russie s'embellit, et les grands-princes, qui prirent désormais le titre de grands-ducs, commencèrent à dormir sous des lambris inconnus à leurs ancêtres. Toutes les résistances des nobles furent vaincues par le knout et les batogues, et l'aigle noire à deux têtes remplaça le modeste Saint-George à cheval qui jusque-là avait été l'insigne armorial des souverains de Kief et de Volodimer (1).

Ivan III eut pour successeur Vassili IV, son fils. Pendant plus de six siècles, la ville de Pskof avait joui de sa propre constitution, laquelle, quoique démocratique, admettait des patriciens appelés *enfants-posad nicks*, qui occupaient les premières places dans l'administration. Par l'activité de son commerce, Pskof avait

(1) *Rabbe*, t. I, p. 90 et 91.

acquis de grandes richesses ; ses habitants, beaucoup plus civilisés que les Russes, connaissaient les arts et les lettres : placés sous la protection des grands-princes, ils avaient lutté, souvent avec gloire, contre la puissance des chevaliers teutoniques. Vassili ayant fait la paix avec Sigismond, roi de Pologne, marcha contre Pskof qu'Ivan avait ménagée dans sa fureur, et s'occupa pendant quatre mois à détruire toutes les institutions de cette ville, pour mettre à leur place sa puissance autocratique. Trois cents familles patriciennes furent données aux boïars moscovites, et autant de familles russes furent envoyées à Pskof pour y jouir des biens des exilés (1).

Ivan IV, successeur de Vassili (1533-1584), étendit sur la tête de ses sujets le sceptre du roi et la griffe du tigre ; car il y eut deux êtres dans ce prince : le grand homme et la bête féroce (2).

Abrité dans la retraite menaçante et inexpugnable qu'il s'était fait bâtir au-delà de Moscou, entouré de nombreux satellites qu'il avait choisis dans les rangs les plus obscurs et qu'il destinait à devenir les tiges d'une nouvelle classe de familles puissantes, Ivan répandait par tout l'empire les ordres sanglants qu'il traçait dans les entr'actes de ses orgies. Une partie de l'ancienne noblesse périt par les manœuvres odieuses de ces sbires, et les dépouilles des victimes engraissèrent cette nouvelle aristocratie de boue et de sang, dont une secrète réprobation poursuit encore aujourd'hui la honteuse origine (3).

(1) *Biographie universelle*, article Vassili IV.
(2) *Rabbe*, t. I, p. 92.
(3) *Idem*, p. 110.

En 1570, Novgorod, le berceau de l'empire, devint l'objet de la haine du czar sur les rapports qu'on lui fit des intelligences que cette ville entretenait avec la Pologne. Ayant résolu sa perte, il arrive affamé de carnage, et commence par entendre la messe. Au sortir de l'église, il entre avec son fils dans une enceinte construite exprès pour servir de théâtre à sa vengeance, et où les magistrats, avec les principaux habitants, avaient été enfermés. Tous les deux, entourés de leurs gardes, et montés sur des chevaux vigoureux, ils se précipitent sur ces infortunés, la lance au poing, et tuent jusqu'à épuisement de leurs forces. Quand le fer leur tombe des mains, le reste des victimes est livré à leurs satellites, comme les restes d'un festin sont livrés aux chiens ou aux esclaves. Ensuite, les glaces de la Wolkowa sont rompues, et l'on y précipite les habitants par centaines : il ne se passait pas de jour qu'il n'y en eût au moins cinq ou six cents.

Le massacre ayant duré cinq semaines, le czar déclara qu'il se trouvait assez vengé ; il fit rassembler ce qu'il restait d'habitants, et avec un sourire sardonique, leur ordonna de lui demeurer fidèles et se recommanda à leurs prières. Toute la contrée de Novgorod fut dévastée, et la ville n'a jamais pu se relever de ce désastre. Le même sort frappa Pskof et Twer, également accusées d'être d'intelligence avec la Pologne.

Sur le bruit de toutes ces fureurs et de tous ces meurtres, les malheureux habitants de Moscou attendaient le retour du czar dans le silence de la consternation. Il vient enfin, il entre, et aussitôt quatre-vingts fourches patibulaires s'élèvent dans la place

publique ; de nombreux instruments de supplice y sont apportés, de grands feux sont allumés, et l'eau bouillonne dans de vastes chaudières d'airain. A cet appareil chacun frémit au fond de son asile; bientôt 300 citoyens, tous illustres par leur naissance, et même des princes de la famille du czar, sont tirés des cachots et paraissent portant l'affreuse empreinte des tortures qu'ils ont déjà subies; traînés par une soldatesque impitoyable, ils arrivent à demi égorgés sur le lieu de ces exécutions sanglantes. Les courtisans, devenus bourreaux, tirent, non pas leurs glaives, mais leurs coûteaux, et pièce à pièce emportent la première victime qui se présente.

Les femmes, les enfants, furent soumis à des tourments divers : on nettoya la place de leurs cadavres, on rangea devant le czar 200 accusés, et autant de courtisans leur tranchèrent la tête en poussant des cris de joie. Ivan se promena ensuite avec une tranquillité féroce; il se porta même dans les maisons des malheureux qu'il venait de faire périr; il fit appliquer, devant ses yeux, leurs femmes à diverses tortures, jusqu'à ce qu'elles eussent décelé les trésors cachés de leurs époux. Les corps abandonnés furent déchirés et leurs ossements dispersés par les chiens. Huit cents femmes furent noyées.

Les fureurs du czar s'étaient tournées avec le plus de violence contre ses knées ou grands boïars, qu'il détruisit comme Louis XI avait anéanti ses grands barons (1). C'est que ces boïars constituaient un conseil qui gênait le despotisme d'Ivan, parce qu'ils devaient être

(1) *Rabbe*, t. I, p. 112-114.

consultés dans toutes les affaires importantes ; on se servait de cette formule : « Le grand-prince a or-» donné, les boïars ont approuvé (1). »

Ces sanglantes révolutions finirent par ruiner de fond en comble les rapports commerciaux de la Hanse avec la Russie.

Il est temps de revenir aux affaires des trois royaumes.

Charles Canutson, si souvent déposé par Christian Ier, mourut en 1470, et sa mort donna occasion à la diète suédoise de procéder à une nouvelle élection. Il s'éleva un parti considérable en faveur de Christian ; on se décida enfin pour Sten Sture, neveu de Canutson, qu'on élut régent du royaume. Sten Sture possédait de hautes capacités, il était aimé du peuple, particulièrement des paysans. Il est à remarquer que les hautes classes étaient presque toutes favorables aux rois de l'union ; les classes inférieures, au contraire, préféraient être gouvernées par des chefs nationaux (2).

Christian Ier mourut le 2 mai 1481 ; il avait été mauvais économe, général médiocre, homme d'état sans vues profondes (3).

Jean II, son successeur (1481-1513), partagea le Sleswig et le Holstein avec son frère. Cette faiblesse a coûté cher au Danemark ; mais Jean eut du moins le mérite d'estimer la nation et de ne pas appeler une foule d'étrangers.

(1) *Reutz*, Essai sur les développements historiques du droit et des institutions en Russie t. I, p. 114-116 (en allemand.)

(2) *Raumer*, t. II, p. 97.

(3) *Malte-Brun*, t. II, p. 398.

La mort subite de Sten Sture, en 1504, changea entièrement les affaires de la Suède. Il éclata de violentes querelles pour savoir si Sa Majesté Danoise serait placée sur le trône, ou si l'on remettrait le gouvernement à Svante Sture, neveu de Sten et grand-maréchal de Suède; la seconde opinion prévalut, et le nouvel administrateur commença par renouveler la guerre contre Jean de Danemark. Svante Sture régna jusqu'en 1512. Ainsi, depuis l'élection de Charles Canutson, on vit une suite de guerres dirigées par le Danemark et la Norwége contre la Suède, dans le but de rattacher ce pays à l'union. Ces guerres restèrent sans résultat définitif jusqu'à l'avénement de Christiern II (1), fils de Jean II, qui succéda à son père en 1513.

Pendant la lutte de Jean II avec Sten Sture, les villes haséatiques avaient fait mine de se joindre à l'administrateur. Leur conduite équivoque irrita le roi; il ordonna aussitôt de mettre une escadre en mer pour troubler leur commerce avec la Suède. Les habitants de Lubeck, de leur côté, demandèrent la guerre par un cri général. Jean II était assuré de l'appui des rois de France, d'Angleterre, d'Écosse, et de Joachim, marquis de Brandebourg, son gendre. La nouvelle de ces puissantes alliances abattit le courage des Lubeckois et mit un terme à leurs belliqueuses forfanteries (2). Ils firent rentrer leurs flottes et licencièrent leurs armées;

(1) D'après les judicieuses observations du savant danois *Hans Gram*, il faut écrire Christian Ier, *Chistiern II*, Christian III, Christian IV, etc.

(2) *Chytræus*, *Meursius*, *Puffendorff*.

mais ils n'en continuèrent pas moins leurs secrètes intrigues avec les rebelles de la Suède (1).

Cependant Lubeck se remit bientôt de ses frayeurs, et l'an 1507, cette ville se déclara ouvertement pour Svante Sture, dans l'espoir de vaincre avec cet administrateur et d'en obtenir de larges priviléges. La diète danoise déclara aussitôt la guerre à la capitale de la Hanse. Le roi Jean fit appareiller ses galiotes à bombes, ses longues barques hérissées de canons. Il bloqua la Trave et se saisit de tous les marchands lubeckois, dans tous les ports de sa dépendance.

Alors les flottes de Suède et de Lubeck se réunirent. Jean eut encore recours aux rois d'Angleterre et d'Écosse, qui abhorraient le joug des monopoleurs hanséatiques ; il fit publier une déclaration, par laquelle il permettait aux vaisseaux de toutes les nations de croiser le long des côtes de Lubeck et de Suède, et leur assura, pour les encourager, l'exemption de tous droits dans les ports de Danemark. Après cette déclaration, la Baltique fut couverte de corsaires et les flottes de Suède et de Lubeck n'osèrent sortir de leurs retraites. Ce furent surtout nos ancêtres qui prirent leurs ébats dans l'un et l'autre Belt ; leurs bateaux légers couraient dans tous les sens pour attendre au passage les navires qu'ils voulaient capturer.

C'est que, depuis Philippe-le-Bon, les armements maritimes des Pays-Bas avaient pris un développement remarquable : ce prince y prêtait une atten-

(1) *Meursius*, vita Johan., p. 27.

tion spéciale (1). D'ailleurs, la plupart des villes exerçaient le droit de protéger leur navigation et faisaient librement des traités avec les nations étrangères. C'est aux relations de la ligue hanséatique que le pays avait dû la prompte accroissance de ses forces de mer; les populations de la Flandre, de la Hollande, de la Frise et de la Zélande étaient habituées aux aspects de l'océan; elles se faisaient un jeu des flots et des vents.

Le matériel de la marine était mis en rapport avec la vaste extension de l'état militaire. En 1446, Philippe-le-Bon envoya à Rhodes et vers la Palestine trois galères bien armées, commandées par le célèbre navigateur Jean de Portugal. En 1464, il équipa dans les ports de Zélande 12 galères, dont les flancs portaient 12,000 hommes d'élite, parmi lesquels 330 citoyens gantois.

Les gentilshommes avaient d'abord répugnance à chercher les périls de la mer, ce n'était pas leur élément; mais ce préjugé devait s'affaiblir bientôt chez un peuple naturellement navigateur (2). Les antiques familles, les deux bâtards de Bourgogne, le sire de Lalain et ses fils s'étant illustrés dans la conduite des escadres, on se jeta dans cette orageuse carrière avec enthousiasme. Les gentilshommes conservaient dans les expéditions maritimes cet esprit aventureux qui distinguait leurs ancêtres (3). C'était mer-

(1) Dans son épitaphe on lui fait dire :

« Et pour la foi chrestienne maintenir en vigueur,
J'envoyai mes galères jusque en la mer majeur. »

(2) Plusieurs savants, entre autres Hullmann, ont fait à la Belgique l'honneur de la découverte de la boussole.

(3) Les troupes de mer étaient commandées par *l'amiral de Flandre.*

veille et plaisir de voir ces loups de mer cingler à pleines voiles, de l'Écluse, contre les Turcs, avec une immense traînée de galères, de nefs, de coques, de galiotes, de barques, de bateaux, de nacelles, et de ces navires redoutables, aux vergues armées de grappins et aux bordages imprégnés de la foudre. « Et fut messire Simon de Lalain, seigneur de Montigny, lieutenant-général de monsieur le bastard en cette armée, et estoit belle chose de voir les bannières et les pennons en chascun bateau ; car chascun capitaine vouloit montrer quel homme il estoit en ce haut et sainct voyage. Les trompettes et clairons sonnoient à monter les gens d'armes chascun en son navire, etc. » (1).

Pendant que les Belges parcouraient, dans toutes les directions les eaux de la Baltique, les flottes du roi Jean agissaient avec vigueur. Il envoya contre Lubeck une forte escadre, commandée par l'amiral Séverin Norby, qui prit Abo, capitale de la Finlande, après avoir pillé et ravagé tout le pays voisin, 1509. L'année suivante, la flotte lubeckoise parut subitement hors de Langeland et brûla quelques villages ; mais elle fut repoussée avec perte, descendit vers les montagnes de craie de la petite île de Mœn et succomba sous l'artillerie foudroyante du brave André Bilde, gouverneur de l'île.

Le roi Jean employa un grand nombre de vaisseaux étrangers pour protéger les côtes du Danemark contre les attaques des villes hanséatiques ; il renouvela la

(1) Voyez l'Introduction de M. *de Reiffenberg* aux Mémoires de *Du Clercq*.

défense faite à ses sujets de faire le commerce avec Lubeck et les alliés de cette ville ; il donna la chasse à une escadre hanséatique et la traqua comme une bête fauve jusque sous le canon de Lubeck. En 1511, l'amiral danois brûla les faubourgs de cette ville et y commit de sanglants excès, pendant que les Danois taillaient en pièces l'armée de terre de la Hanse.

Dans l'automne de la même année, les généraux danois défirent l'amiral de Lubeck, après un combat des plus obstinés. Les marins hanséatiques, revenant dans leur port, rencontrèrent une flotte marchande de Hollande forte de 250 voiles et escortée par quatre vaisseaux de guerre. La vue d'une prise si riche éveilla leur avarice et ranima leur ancienne animosité contre ces terribles rivaux de leur commerce. Ils attaquèrent la flotte et s'en rendirent bientôt maîtres, à la réserve des vaisseaux de guerre avec lesquels l'amiral se sauva, ne pouvant résister aux forces supérieures de l'ennemi. Ces quatre navires cinglèrent à pleines voiles vers l'île de Bornholm et instruisirent l'intrépide gouverneur Haliger de ce qui s'était passé. A cette nouvelle, le Danois assembla ses officiers et les obligea de jurer qu'ils délivreraient la flotte ou qu'ils périraient dans l'action. Il leva aussitôt l'ancre, emmena avec lui les quatre bâtiments hollandais, s'avança vers l'ennemi, trouva plusieurs des navires capturés en feu, et d'autres pillés et abandonnés au gré des vents. L'escadre de Lubeck se croyait en sûreté, l'équipage ne songeait qu'à jouir du riche butin qu'il venait de faire. Aussitôt Haliger donna le signal du combat, et l'amiral de Lubeck, se voyant attaqué, commença à prendre la fuite,

Par un heureux hasard, il gagna l'embouchure de la Trave, malgré tous les efforts de l'escadre danoise; cependant il abandonna tous les vaisseaux pris, qui furent rendus à leurs maîtres, et conduits aux Pays-Bas, escortés par leur propre amiral (1).

(1) Voy. *l'Histoire universelle*, par une société de gens de lettres, t. 63, p. 100 et 101.

CHAPITRE II.

1513-1521.

Christiern II. — Ses projets. — Son caractère. — Son éducation — Ses alliances. — Siegebritte el Dyveke. — Son mariage avec Isabelle d'Autriche. — Présages sinistres. — Cérémonies du mariage. — L'astrologue Reffenslaw. — Colonie belge dans l'île d'Amack. — Mort de Dyveke. — Grande puissance de Siegebritte. — Affaires de Suède — Gustave Troll. — Réformes en Danemark — Secours de la France. — Paracelse. — Négociations relatives à la dot d'Isabelle. — Christiern couronné roi de Suède. — Dietrick Slaghök. — Massacre de Stockholm. — Anciennes organisations sociales du Nord. — Changements qu'elles subissent. — Ordonnances libérales de Christiern II.

En 1513, Christiern II succéda, par élection, à la couronne de Jean II, son père; son premier soin fut de se mettre en état de faire face à ses ennemis personnels et à ceux de la nation (1). Vaincre les Suédois, humilier la Hanse, détruire l'aristocratie, rétablir l'union de

(1) *Histoire universelle*, t. 63, p. 107.

Calmar, réformer l'Église, tels furent les objets de l'infatigable activité de ce prince : c'était trop entreprendre à la fois, et avec trop peu de ressources. (1)

Christiern II naquit le 2 juillet 1481 ; il montra, dès sa jeunesse, un caractère impétueux et violent ; son esprit était vif, son âme ardente et également impressionnable au bien et au mal.

Enfant encore, il fut placé par son père dans une pension particulière à Copenhague. Le chef de cette pension s'appelait Bogbinder. Cet instituteur justifia la confiance dont il avait été honoré, trente ans après, en partageant volontairement les malheurs de son royal élève (2) : et cependant celui-ci avait plus d'une fois causé de mortelles alarmes à ce bon et digne maître par les téméraires exercices gymnastiques auxquels il avait l'habitude de se livrer : il se promenait sur les toits en disant que les hauteurs convenaient aux hommes élevés, et que les plaines étaient faites pour les petites gens ; (3) d'autres fois, il courait nuitamment les rues et battait les citoyens paisibles. A l'âge de 21 ans, il fut envoyé en Norwége pour y étouffer un mouvement

(1) *Sartorius*, t. III, p. 94 ; *Raumer*, t. II, p. 98.

(2) Nous suivons ici et plus loin un excellent article du savant démocrate norwégien *Heiberg*, inséré dans la Revue encyclopédique, avril 1819.

(3) « Zyne vroegste kindsheid, merkvaardig door het bekende geval van dien grooten aep die hem in het koninglyk slot van Nyburg, met zynen wieg, op het dak sleepte, aldaer hem in zyne pooten vast hield, en eindelyk weder met hem afdaalde, en hem onbeschadigd op den bodem nederleide; deeze kindscheid maakte weldra plaets voor eene levendige en vuurige jeugd. » — « *Zyn* vermaek was de daken der huyzen en andere gevaarlyke plaatsen zelf te bewandelen, en de verwyten die

séditieux, et il s'acquitta de cette tâche avec autant d'énergie que de prudence. Pendant les dix années qu'il fut gouverneur de la Norwége (1502-1512), il reçut les plus justes éloges (1).

En montant sur le trône, Christiern II fut forcé de signer une capitulation qui consacra et étendit les privilèges du clergé et de la noblesse. Cette capitulation portait en termes formels : « Si le roi contrevient à la constitution, et qu'il refuse de se laisser ramener dans les voies légales par le conseil d'état, chacun est tenu de concourir à sa destitution (2). »

Pour se soustraire à cette dépendance, Christiern II crut qu'il avait besoin d'alliés puissants. Déjà la couronne de Danemark avait pour auxiliaires les rois de France, d'Angleterre et d'Écosse, le duc de Saxe et le margrave de Brandebourg. Christiern conclut un traité avec Maximilien Ier, il voulait s'assurer l'amitié de la maison d'Autriche. Dans ce dessein, il jeta les yeux sur Isabelle, petite-fille de l'empereur, âgée seulement de 13 ans. Mais il eut un grand obstacle à vaincre avant d'obtenir le *oui* fatal de la jeune et vertueuse princesse. Il avait pour maîtresse la belle Dyveke (3), fille, d'une

men hem daarover deed, beantwoordde hy met snoevende te zeggen dat laage en offene plekken voor geringe menschen betekend waren, de hooge en verhevene daarentegen voor groote lieden. » *Meerman*, dans les Mémoires de l'Institut des Pays-Bas, 1re partie, 2e classe, p. 3.

(1) *Encyclopédie des Gens du Monde*, art. Christ. II.

(2) *Raumer*, t. II, p. 99.

(3) *Ole Jean Samsœ*, né, en 1759, à Nestved, mort à Copenhague en 1796, a fait une tragédie intitulée *Dyveke* ; c'est encore aujourd'hui une des pièces favorites du public danois.

Hollandaise, nommée Siegebritte, qui exerça sur lui une influence remarquable pendant toute la durée de son règne. L'histoire de ces amours est curieuse.

Par une chaude et limpide matinée d'été, Éric Walkendorff, chancelier de Christiern II, de cette famille d'administrateurs, de financiers et de diplomates célèbres, aperçut, dans une boutique de Bergen, deux femmes : l'une était grasse et dodue, avec des joues rouges et de petits yeux perçants ; l'autre était une charmante petite blonde dans laquelle tout parlait, tout vivait. La première, Siegebritte, lui dit que son nom de famille était Willems; que naguère elle avait vendu des pommes et des noix à Amsterdam ; que la cherté des vivres l'avait forcée de quitter sa patrie, et que maintenant elle débitait, à Bergen, de la bière et de l'eau-de-vie (1). Selon Heiberg, elle aurait appartenu à une famille opulente et aurait été obligée de s'expatrier par suite des dissensions civiles qui agitaient la Hollande (2). D'ailleurs, longtemps en Europe, on n'attacha aucune idée défavorable ni dédaigneuse au terme de cabaret. En France même , sous Louis XIV, les gens du plus grand ton s'y montraient sans gêne; les seigneurs mêmes s'y enivraient. Qui ne connaît ce fameux établissement de la *Pomme de pin*, situé sur le Pont-Neuf, et fréquenté par la fleur de l'aristocratie? Plus tard encore ce fut dans un cabaret que se forma la société célèbre du *Caveau*.

Christiern II était extrême dans ses affections comme

(1) *Meerman*, p. 5.

(2) *Revue encyclopédique*, livr. citée , p. 135.

dans ses haines. Qu'importait donc, dans tous les cas, que Dyveke fût née marchande de liqueurs ou princesse? Il fallait bien, du reste, que Siegebritte eût reçu quelque éducation, ou que la nature eût été fort prodigue envers elle; car on la vit, sous le règne de Christiern, chargée de l'administration supérieure des douanes et des finances, quelquefois de celle de la marine; la reine Isabelle même n'eut pas de répugnance à lui confier l'éducation première de son fils aîné, héritier présomptif de trois couronnes (1).

Toutefois, ce ne fut que lorsque les ambassadeurs de Christiern II eurent annoncé à Maximilien la rupture de cette liaison que l'empereur lui accorda la main de la princesse.

Le commencement de cette année (1514) fut marqué par un tremblement de terre qui se fit sentir dans presque toutes les parties du Danemark. Il s'éleva un ouragan furieux qui renversa le clocher de la grande église de Copenhague, déracina toute une forêt de grands arbres, ruina un nombre considérable de grandes maisons et fit périr plusieurs personnes. On regarda cette violente tempête comme l'avant-coureur des orages du règne de Christiern et comme un funeste augure pour ce mariage d'un homme de 34 ans avec une enfant de 13 (2).

De non moins sinistres auspices avaient accompagné la naissance d'Isabelle (3). Au moment qu'on était occupé à célébrer les cérémonies de

(1) *Heiberg*, p. 135.
(2) *Hist. univ.*, t. 63, p. 108.
(3) Elle naquit à Bruxelles le 27 juillet 1501.

son baptême, « s'esleva ung horrible et épouvantable fouldre sur la Bassée et sur sept ou huict villaiges à l'environ, tellement que de toute la labeur que les paisans avaient mis sus, n'en recoeillèrent un seul mecault de grains, le résidu foudroyet par impétueulx vents, grande habondance de pluyes et grosses pesantes pierres qui assommoient veaulx, poulhains, josne bestail, comme chimes, paons, oyes et toutes créatures de poure résistence, trouvez sur les champs et au descouvert où se fit ce cruel tempeste; et furent recoeillez, crantellez et mors en aulcuns lieux lièvres, cournis, corbeaulx, agaices et petits oiseaulx que les paisans rapportoient par mandelées. Entre les pierres qui cheurent devant cette oraige, l'une fut trouvée de la grandeur d'un demy-quart de la mesure de Vallenchiennes. Par le débordement des rivières, procédant de ce cruel fouldre, qui semblait estre ung petit déluge, furent maisons, estables, hangars et menus esdiffices emportez et emmenez aval, plusieurs personnes morts et bleschez de leurs membres, et de faict trois à quatre bonnières furent, de l'horrible tonnoire, estorés de terre, gastez, éraschez et renversez (1). »

Le mariage de cette princesse avec Christiern II fut déjà négocié en 1513. Le roi de Danemark avait envoyé à l'empereur Maximilien et à la cour de Bruxelles une ambassade solennelle, présidée par Godschalck Ahlefeld, évêque de Sleswig, qui s'était acquis une belle réputation par l'énergie avec laquelle il avait défendu, devant la chambre impériale, l'indépendance de ce

(1) Les Chroniques de *Jean Molinet*, t. V, p. 149, édition de Buchon.

duché contre les prétentions de l'Allemagne (1). Il était accompagné de Magnus Giœ, maréchal du royaume, un des plus riches et des plus puissants seigneurs du Danemark, et plus tard un des plus dévoués à la personne de Christian III (2).

Les ambassadeurs trouvèrent Maximilien à Ems, petite ville du duché de Nassau, célèbre par ses eaux. L'empereur leur accorda Isabelle avec une dot de 250,000 florins d'or, valant 350,000 de Brabant, somme énorme pour cette époque (3), attendu que la dot ordinaire des princes de l'empire ne s'élevait qu'à une somme fixe de 50,000 florins. Il fut convenu, en outre, que la nouvelle mariée serait embarquée aux frais de l'empereur et à ceux de Charles, son petit-fils (plus tard Charles-Quint), à la Saint-Jean de l'année 1514; que quand elle serait remise au roi Christiern, Charles paierait le tiers de la dot qu'il lèverait sur les provinces des Pays-Bas; que les deux autres tiers seraient fournis par le roi Ferdinand d'Espagne, à Amsterdam, moitié, un an après le mariage, c'est-à-dire en 1516, moitié deux ans après, c'est-à-dire en 1518, à la Saint-Jean; qu'à cet effet, Ferdinand serait tenu de donner bonne et solvable caution dans l'espace d'un an. Christiern II, de son côté, assura à sa fiancée une

(1) *Holberg,* dänitche Reichs Historie, t. II, p. 17.

(2) La procuration de Christiern II est datée de Wibourg, 1513, dimanche après la Toussaint. Le roi y dit qu'il a chargé ses ambassadeurs « dat hochgeborn frawchen Ysabell von Burgundien mit frundesschap te verenigen vund verheyratenn. » *Archives du conseil d'État et de l'Audience, Registre* 69.

(3) « Cum qua pollicemur, et realiter et cum effectu soluemus in dotem ei ducenta et quinquaginta milia florenorum auri. » *Archives citées.*

rente annuelle de 25,000 florins d'or sur différents châteaux de ses états. Puis alliance offensive et défensive entre les puissances contractantes (1).

Isabelle avait d'abord été promise à ce fougueux Charles d'Egmont, duc de Gueldre, qui agita si longtemps les Pays-Bas, et qui devait plus tard épouser Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien et tante de Charles-Quint, princesse célèbre dans l'histoire par ses infortunes, son génie et sa politique (2).

La ratification définitive de Christiern II est datée du 1er janvier 1514. Le mariage fut célébré par Jacques de Croy, évêque de Cambrai, dans l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, le 11 juin 1514. La fiancée fut reconduite au palais archiducal au milieu des instruments de musique et de l'allégresse du peuple (3).

Isabelle était une princesse accomplie de corps et d'âme. Le cœur le plus pur, l'esprit le plus délicat, les traits les plus séduisants, tel est le portrait qu'on nous a laissé d'elle. Cet ange aima Christiern dans la prospérité comme dans l'adversité, sur le trône comme dans l'exil.

Ce fut Magnus Giœ qui l'épousa par procuration, qui fit le *debvoir*, comme on disait alors, pour le roi (4).

(1) Ems, le 20 avril 1514.

(2) Voir pièces justificatives, N° I, — Marguerite était alors gouvernante des Pays-Bas. Conf. mon travail sur elle.

(3) « Quibus feliciter finitis, ad palatium ducale instrumentis et organis musicis, cunctisque populis jocundantibus et letantibus redierunt. » *Archives citées.*

(4) On lit dans les mêmes *archives :*

« Ich Magnus Goye, procurator des durchluchtichstenn vund grothmechtichstenn Furstenn vund heren, heren Christierni, kouninghes

Afin de témoigner sa reconnaissance à l'empereur, Christiern fit présent à l'archiduc Charles d'un vaisseau-amiral avec tout son équipage. Ce fut Séverin Norby qui le conduisit aux Pays-Bas. Charles l'employa dans sa guerre contre les Frisons (1).

Les membres de l'ambassade danoise furent : Éric Walkendorff, président ; Henri Giœ, Nicolas Hendrichsen et Jean Bilde, seigneurs danois. Huit magnifiques navires les avaient débarqués à Vère en Zélande.

Charles, en lui remettant sa sœur, déclara au chef de l'ambassade qu'il exigeait du roi Christiern le renvoi de sa maîtresse.

Walkendorff avait d'abord été chancelier de Christiern II. A cause des éminents services qu'il avait rendus à ce prince, il fut nommé, en 1516, archevêque de Drontheim. Il tint parole à l'archiduc Charles et insista auprès de Christiern II sur la rupture de ses liaisons avec Dyveke. Sa loyauté lui attira les haines et les persécutions de Siegebritte. Il voulut aller s'en plaindre au roi, en Danemark ; mais chemin faisant

tho Denmarkeren, u.s.w., hertogen tho Sleszwygh, Holstenn, u.s w., ghene louen der durluchtigstenn fursthinnen vnnd frouwenn Élizabeth von Osterych vnnd Bourgundie, u.s w., vnnd neme de in ghemal vnnd elyghe husfrouwenn, in crafft der vulmacht my derhalnen vorantwordet. « Je Élizabeth d'Autrice et de Bourgoingne, etc., donne ma foy à très-hault et très-puissant prince et seignr. Cristierne, roy de de Dennemerch, etc., duc de Sleswich, de Holstein, etc., et à toy, Magnus Goy, son vray et légittime procureur à ce seuffisamment constitué et establi, et ou nom des susd[s], je le prens par toy en espous et mary légittime.

(1) *Rygersbergh*, de oude historie en chronycke van Zeelandt, p. 264.

il fut jeté par une tempête sur les côtes de Hollande. Christiern II voulut le faire arrêter à Amsterdam; le magistrat s'y refusa à cause de sa dignité de prince de l'Église. Il se rendit de là à Utrecht, et ensuite à Rome, où il mourut. Il était profondément versé en droit canon, en diplomatie et en histoire. Pendant sa résidence à Drontheim, il s'était occupé à retrouver le Groenland, découvert au X[e] siècle par l'Islandais Éric Rauda, et oublié par le Danemark pendant les dissensions intérieures du XV[e] siècle. Walkendorff avait lu tous les ouvrages qui traitaient de ce pays, amas confus de rochers et de blocs de glace, image réunie du chaos et de l'hiver. Il avait interrogé les marchands et les navigateurs qui pouvaient en avoir connaissance, et avait fait confectionner une carte où étaient tracées les routes qu'il fallait suivre, les côtes qu'il fallait chercher (1).

Walkendorff avait tenu Christiern II soigneusement au courant de tout ce qu'il avait vu et observé à la cour de Bourgogne. Il lui écrivit de faire mettre des coussins sur les bancs nus de son palais, de se raser la barbe, cette forte barbe rousse qui lui donnait un air si mâle et si terrible, et de s'habiller un peu convenablement 2.

Quant tout fut prêt pour le départ, on s'embarqua le 16 juillet 1514 à Vère. Trois beaux navires, magnifiquement pavoisés, attendaient la suite de la princesse qui se composait de la comtesse de Chimay; de Baudouin de Lille, bâtard de Bourgogne, seigneur de Fa-

(1) *Holberg*, t. II, p. 139.
(2) *Meerman*, p. 25 et 28.

laise des sires de Kortghène et de Castres, ainsi que de plusieurs autres seigneurs et dames belges. La fiancée fut reçue dans un vaisseau particulier. Toute la flottille était commandée par le valeureux Philippe de Bourgogne, amiral de Zélande, et par le contre-amiral Corneille Hubert (1), qui naguère avait conduit Philippe-le-Bel en Espagne, homme puissant, riche et fort expérimenté dans la marine.

Une violente tempête dispersa la flotte lorsqu'elle fut en pleine mer, et la princesse pensa faire naufrage sur les abruptes falaises de Séeland, près de Copenhague. Isabelle fut mortellement malade, et elle voulut absolument qu'on la mît à terre sur la côte du Jutland; mais on s'y refusa pour ne pas lui donner une trop triste idée de son nouveau royaume.

Christiern II, avant l'arrivée d'Isabelle, députa une partie de la noblesse, qu'il avait convoquée dans la capitale, pour aller la recevoir. La députation était composée de seigneurs et de dames de la plus haute distinction, les uns à cheval, les autres en carosse, quelques-uns en équipages splendides. D'abord le temps était beau et semblait concourir à rendre la fête plus brillante; mais lorsqu'ils furent en marche, le ciel se couvrit de nuages, et il survint une pluie battante qui troubla l'allégresse publique (2). Le frisson glacial de la fièvre saisit la royale fiancée, et les cérémonies de sa réception la fatiguèrent tellement qu'elle tomba, épuisée de lassitude, entre les bras de sa maîtresse-d'hôtel.

(1) *Rygersbergh*, p. 265. — Voir, sur Philippe de Bourgogne, mon travail sur Marguerite d'Autriche.

(2) *Des Roches*, Histoire de Dannemarc, t. VI, p. 3 et 4.

Le 12 du mois d'août 1514, les cloches de la belle église de la Trinité à Copenhague sonnaient à grande volée ; tous les ordres du royaume étaient réunis sous ce dôme immense qui contient aujourd'hui l'énorme globe de Tycho-Brahé et les 70,000 volumes de la bibliothèque universitaire. Il était indicible l'enthousiasme de ces barons si fiers, de ces prélats si hautains, de ces bourgeois si modestes, de ces paysans si gais et si francs qui composaient les états du Danemark, lorsqu'ils virent les fortes couronnes scandinaves, aux ceintres fermés et au cercle à fleurons, briller sur le front délicat d'Isabelle.

Pendant les noces, il arriva un incident curieux qui fit beaucoup parler dans la suite. Parmi les princes qui honoraient le mariage de leur présence, était Frédéric, duc de Sleswig et de Holstein, oncle de Christiern II. Il s'y trouvait, en outre, Reffenslaw, homme de naissance, lettré, grand jurisconsulte et grand astrologue. Pendant que Reffenslaw dînait un jour avec les autres nobles danois, le duc Frédéric traversa la salle ; alors l'astrologue éleva la voix et leur dit : « Levez-vous, gentilshommes, et saluez le prince qui vous est destiné pour souverain. » On regarda d'abord ce discours comme une saillie inspirée par le vin ; mais lorsqu'ensuite Frédéric eut été placé sur le trône de Christiern déposé, le peuple, toujours crédule, toujours superstitieux, dit que c'était un pur effet de la grande science de Reffenslaw (1).

Tout fut fatal dans ce mariage : en revenant de Danemark, la peste se déclara dans la flottille de Phi-

(1) *Meursius*, vita Christ. II, p. 62.

lippe de Bourgogne; la fille de son frère Baudouin et d'une illustre Mauritanienne, la belle Marine, fut atteinte de ce fléau et en mourut. Tous les deux en furent inconsolables (1).

Cependant, jaloux de plaire à sa nouvelle épouse, Christiern envoya chercher dans les Pays-Bas toute la maison de la reine, afin de lui procurer la satisfaction d'être servie, dans un pays étranger, par des personnes dont elle connaissait le langage et les mœurs. Il fit venir aussi des paysans et des jardiniers flamands pour cultiver les plantes potagères et préparer le laitage de la même manière que dans les Pays-Bas. Cette colonie fut placée dans la petite île d'Amack, en face de Copenhague, qui, d'une lande stérile et aride, devint un jardin délicieux et fertile (2). Les habitants de cette colonie belge conservent, en partie, le costume et l'idiome de leurs ancêtres (3).

Néanmoins, Christiern ne cessa pas ses liaisons avec Dyveke, *la belle colombe*, sans que pour cela il dédaignât la sage Isabelle (4). Il voulut même faire preuve de vertu conjugale en faisant décréter la peine capitale

(1) « Cujus mortem tulit ægerrime (*Philippus Burgundus*), quum quod virgo erat ea venustate, iis moribus, ut Charitum unam dicere potuisses, tum quod nobilissimo eam marito destinarat. » *Gerardus Noviomagus*, vita Philippi Burgundi.

(2) *Mallet*, Histoire de Dannemarc, t. V, p. 367; de *Falck*, over den invloed der nederlandsche natie op de verlichting van de noordsche volkeren, dans le tome I[er], 3[e] classe, des Mémoires de l'Institut des Pays-Bas.

(3) *Malte-Brun*, t. II, p. 586.

(4) *Meerman*.

contre l'adultère (1). Mais bientôt la mort de cette maîtresse adorée (1517) occasionna des scènes sanglantes. Le roi, soupçonnant un empoisonnement, fit décapiter l'intendant de son château, Torben Oxe, gentilhomme d'une ancienne famille danoise qui a produit plusieurs personnages distingués par leur noblesse, leurs richesses et la protection qu'ils accordaient aux lettres (2). Christiern regardait Oxe comme l'auteur du crime, ou peut-être comme l'amant secret de Dyveke. On ne saurait justifier cette condamnation, même dans le cas où la mort de la jeune fille aurait été l'œuvre de l'aristocratie ; car elle fut prononcée par des juges incompétents, le roi ayant composé le tribunal de douze paysans (3). D'autres exécutions répandirent l'effroi dans tout le royaume ; des potences furent dressées dans les principales villes. Ce fut surtout contre la noblesse que se tournèrent les fureurs de Christiern. Siegebritte, dont on connaissait l'influence sur son esprit, était particulièrement l'objet de la haine de l'aristocratie; mais son crédit gagna en proportion dans l'affection du prince, elle fut élevée à la dignité de premier ministre. Logée à Copenhague dans un magnifique château, elle était l'âme de tous les conseils de Christiern. Donnant un libre cours à ses rancunes plébéiennes, elle faisait souvent attendre des heures entières à sa porte les plus nobles et les plus puissants seigneurs du royaume ; quelquefois même elle leur

(1) *Chronicon skibyense*, apud *Langebek*, scriptores rerum danicarum, t. II, p. 565.

(2) Le *Chronicon skibyense* dépeint Torben comme un homme violent, cruel et couvert de vices. *Langebek*, t. II, p. 566.

(3) *Encyclopédie des Gens du Monde*, art. Christiern II et Danemark.

lançait de gros jurons (1). Entourée de gens de rien, elle combla des plus grands honneurs son neveu Dietric Slaghök, né en Westphalie, et qui avait parcouru la Hollande en qualité de garçon barbier (2).

Est-il étonnant, après cela, que cette fortune prodigieuse d'une personne qui était à la fois étrangère et de basse condition, lui ait attiré les vengeances d'un clergé ambitieux et d'une noblesse orgueilleuse ?

Élevé dans une maison bourgeoise, lié étroitement avec une femme et d'un grand caractère de la même classe, il est hors de doute que le jeune prince puisa dans ses relations avec elle le premier germe de cette haine profonde contre les oppresseurs, et de la bienveillance signalée qui le portait à protéger les opprimés (3). D'ailleurs, ses voyages, son gouvernement de Norwége, les affronts que les grands lui avaient fait subir à lui et à son père, irritaient davantage encore son cœur, déjà naturellement enclin à la sévérité (4) : c'était un homme *à fortes secousses*, et malheureusement Siegebritte, en lui conseillant toujours des mesures de rigueur, des mesures extrêmes, ne fit que développer son caractère farouche (5).

Cependant, Christiern invoquant les clauses du traité de Calmar, réclama le trône de Suède. La maison de Sture régnait encore, et elle repoussait avec horreur le

(1) *Meerman*, p. 30.
(2) *Raumer*, t. II, p. 100.
(3) *Heiberg*, p. 136.
(4) *Idem*.
(5) *De Falck*, Mémoires cités, p. 262.

joug danois. Christiern avait gagné par ses cajoleries et son or Troll, archevêque d'Upsal, qui avait reçu le pallium des mains mêmes de Léon X.

Il était de la destinée de ce siége d'être successivement occupé par une série de prélats les plus turbulents dont l'histoire fasse mention (1).

Gustave Troll sortait d'une famille qui, par les immenses domaines qu'elle possédait en Danemark, était intéressée au maintien de l'union, et qui, de père en fils, s'était déclarée l'ennemie des Sture. Déjà Arwid Troll, grand-père du prélat, avait voulu former un parti contre Sten Sture l'Ancien ; le père de Gustave, Éric Troll, d'un esprit vaste et décidé, s'était vu préférer Sten Sture le Jeune. C'était là un affront pour lequel Gustave ne connaissait ni oubli ni pardon (2).

Quoique cet archevêque eût été élevé à la cour de Rome, il s'était peu formé à la politique et à la profonde dissimulation qui règne dans cette cour : c'était un homme d'un caractère dur et violent; savant, mais peu habile, vaniteux, bavard, gouverné par son humeur, ne traitant les hommes qu'avec les manières du commandement, incapable de souffrir des égaux, ennemi de ses supérieurs, insolent avec ses inférieurs ; et il prenait indifféremment pour inférieurs tous ceux qu'il ne croyait pas aussi riches que lui (3).

Tel fut l'instrument dont Christiern se servit pour remuer la Suède en sa faveur (4). Puis, sur les instances de la maison d'Autriche, le pape l'arma des foudres de l'Église. Il ne lui manquait, pour commencer la

(1) *Coquerel*, Résumé de l'histoire de Suède, p. 120.

(2) *Geyer*, Geschichte Schwedens, t. I, p. 246.

(3) *Vertot*, Révolutions, de Suède, t I, p. 60 et 61.

(4) *De Falck*, p. 262.

guerre, que l'argent. Il eut recours à Siegebritte, si fertile en expédients de toute espèce : elle mit aussitôt un impôt général sur les denrées et les marchandises. Cet impôt fut levé de la manière la plus tyrannique, les exacteurs étaient accompagnés d'huissiers, de recors et de sbires. Ce furent surtout la noblesse et le clergé, ces corps exempts de toute imposition forcée, qui jetèrent les hauts cris. Cette première contribution fut suivie d'une autre sur les bestiaux et sur le 6e des revenus (1).

Un des actes de Siegebritte excita particulièrement les récriminations, quoiqu'il n'eût aucun rapport avec les subsides. Les enfants des classes les plus pauvres avaient un libre accès à l'université de Copenhague; ils portaient un costume distinct, consistant en un manteau noir et en un chapeau à larges bords. Ce costume *leur* assurait le privilége de la mendicité. La plébéienne, la mercantile Siegebritte, soutint qu'il valait beaucoup mieux enseigner un bon métier à ces garçons; que ces habits aux longues manches ne pouvaient leur servir qu'à recéler des vols; qu'il fallait enfin purger les rues de ces gueux plaqués de grec et de latin. Cette coutume fut donc abolie; et alors, ce furent les moines qui s'acharnèrent sur la malencontreuse réformatrice (2).

Malgré les potences que mère Willems avait fait dresser dans les places publiques contre les récalcitrants, les nouvelles taxes rentraient difficilement dans le trésor, et force fut au roi de demander l'appui de l'étranger. On leva pour lui en Allemagne 4,000 fan-

(1) *De Falck*, p. 262.

(2) *Idem.*

tassins, outre plusieurs partisans qui avaient été engagés en Prusse et en Pologne : il avait envoyé des ambassadeurs à François Ier, roi de France, pour lui demander le secours stipulé par les traités conclus entre les deux couronnes sous les règnes précédents (1). François Ier, fidèle à ses engagements, envoya, en effet, 2,000 fantassins sous les ordres de Gaston de Brézé, seigneur de Fauquarmont, qui avait avec lui le baron de Gondrin, Saint-Blimont et d'autres officiers distingués, et six petits canons de bronze. On avait fait venir aussi quelques troupes écossaises. Le duc Frédéric avait pareillement envoyé un secours du Holstein. Tous ces corps réunis aux troupes nationales présentaient un effectif formidable, et tout le monde en attendait de si grandes choses qu'il y accourut de tous côtés des guerriers de réputation pour prendre part à la gloire qu'ils devaient acquérir (2). Le chirurgien de cette armée était un des hommes les plus étonnants et les plus étranges du XVIe siècle. Cet homme avait voyagé dans les montagnes de la Bohême et s'était arrêté dans les rues de Constantinople, pour voir les travaux des mineurs, se faire initier dans les mystères de l'Orient, observer les merveilles de la nature et la célèbre montagne d'aimant. Il se vantait d'avoir parcouru l'Espagne, le Portugal, la Prusse, la Pologne et la Transylvanie, où il se mit en rapport avec les médecins, les vieilles femmes, les bateleurs et les magiciens. Il assurait n'avoir pas ouvert un livre dans l'espace de

(1) Les rois Louis XI et Louis XII avaient cherché jusque dans le Danemark des ennemis contre la maison d'Autriche.

(2) *Mallet*, t. V, p. 406.

dix ans. Il passait les nuits dans les cabarets; il portait toujours un habit et une culotte écarlates, des bas rouges et un chapeau rouge. Il prétendait qu'il pouvait créer des petits hommes, qu'il était sur le pied le plus familier avec les esprits invisibles des éléments, que les cordons de ses souliers en savaient plus qu'Avicenne et Galien, et que toutes les universités, tous les écrivains du monde étaient moins instruits que les poils de sa barbe. Ce sophiste, ce charlatan, ce théosophe, ce grand homme fut le fameux Aureolus Theophrastus-Bombastus, Paracelsus de Hohenheim (1).

D'autre part, Antoine de Metz, camérier de Christiern et Herman Willems, son chargé de pouvoirs, passèrent en Belgique pour demander à Charles de Castille le paiement de la dot d'Isabelle. Cette affaire avait déjà été agitée plus d'une fois; le roi avait toujours répondu par des moyens dilatoires : tantôt il alléguait son voyage d'Espagne et les préparatifs si coûteux de ce voyage; tantôt c'étaient les troubles de Gueldre et de Frise, l'entretien de nombreuses garnisons, les frais des guerres continuelles soutenues pour la conservation et la défense de ses divers états, qui l'avaient empêché de s'acquitter plus tôt des éclatantes promesses qu'il avait faites à Christiern. Ce prince fut tellement irrité de la conduite de Charles qu'il renouvela les anciennes alliances du Danemark avec la France et fit arrêter les vaisseaux des Pays-Bas dans tous les ports de sa domination; en même temps, il leur ferma les importantes communications du Sund (2).

(1) Voir l'excellent article Paracelse dans la *Biogr. univ.*

(2) *Wagenaar*, t. IV, p. 413. — On lit dans l'acte de déposition de

Cependant, sur les instances de messire Antoine Sucquet, conseiller de Charles de Castille (1), nos compatriotes, qui déjà croyaient leurs vaisseaux perdus, en furent quittes pour la peur.

Après bien des débats et des négociations, un traité fut conclu, le 22 février 1519, à Bruxelles, signé par Charles, Marguerite d'Autriche, Metz et Willems, et remis entre les mains des plénipotentiaires danois le 2 avril de la même année, en présence du comte d'Hoogstraete, des sires de Montbaillon, d'Ergy et de plusieurs membres du conseil de régence. De riches présents furent faits aux ambassadeurs et à mère Siegebritte (2).

Christiern ratifia, le 6 décembre, dans le vieux château de Copenhague.

Le traité comprenait les clauses suivantes : 1° Le

Christiern II : « Il employa toutes sortes d'artifices pour extorquer de l'argent aux Hollandois, aux Brabançons, aux Flamands, à la ville de Lubec et aux villes anséatiques ; et l'on sçait combien de fois, lorsque ces nations abordoient dans son royaume pour y régler leurs affaires, il s'est emparé de leurs vaisseaux et de leurs effets. » *Pufendorff*, Introduction à l'histoire de l'Univers, t. III, p. 132.

(1) On lit dans les *Archives du conseil d'État et de l'Audience*, boîte de carton 69, n° 444 :

« A messire Jéhan Sucket, conseiller and[t] Malines, pour la parpaye du voiaige qu'il a faict en Dennemarque, ou xxiii[e] d'octobre xix au xiiii[e] de féurier xx[m] par-dessus iii[c] livres qu'il auiot receu... iii[m] Lvii L xii S.

A luy, pour vacations faites durant que le roy de Dennemarche fut par-deçà en l'an xxi, en le conuoiant à venir et au retourner.... iiii[xx] L. »

(2) « A messire Anthonis de Metz, ambassadeur du roy de Denemarche, pour les prinses qu'il a faiz au contentement de son maistre pour le dot et part de mariaige de la royne, par lres. du xix[e] de may xx... vii[c] l, L.

roi Charles promet de payer au profit de Christiern, le 20 janvier 1520, dans la ville d'Amsterdam, la somme de 100,000 florins courant de Brabant, le florin à 2 sous (*stuyvers*), et les 250,000 florins restants annuellement par cinquième à la Saint-Jean d'été, de sorte que la liquidation sera parfaite en 1524. 2° en garantie de ces paiements, Charles assigne au roi de Danemark l'aide des riches provinces de Hollande et de Frise. 3° Dans la prévoyance que ce paiement ne serait pas effectué régulièrement, il lui délivre des lettres de créance dans lesquelles les villes suivantes s'engagent formellement à contribuer, chacune en proportion, aux sommes susdites, à savoir : Dordrecht pour 3,000 florins, Harlem idem, Delft idem, Leyde idem. Amsterdam pour 6,000 ; Gouda pour 2,000, Middelbourg pour 5,000, Zieriksée idem, Anvers pour 8,000 ; Bruges pour 6,000, Nieuport pour 3,000 (1), Malines de même. Cette dernière avait déjà

« A luy encoires pour la meisme cause.... xi^{xx} v L.

« A Herman Willemsz, aussi ambassadeur dudict sgr. Roy, pour les deuoirs par luy faiz de contenter ledict Roy, par lres. du xixe de may, xv^{c} xx.... iij^{c} lxxv L.

« A Popins Otto, marchant demorant à Amsterdam, pour le bon rapport qu'il fist audict Roy touchant ladicte affaire, par lres. du xix de may xx... ix^{xxi} L., x S. (*Archives citées*, *Reg.* 69, f. 481 verso.)

« Pour vne couppe d'argent dorée dedens et dehors pesant cincq marcs, deux onces, qui a esté déliuré au sgr. de Caster pour la présenter à la seur dudit Herman aiant crédit vers ledit sgr. Roy ; pour le semblable par lettres dudit xix$_{e}$ de may xx..... xij^{xx} v L.

« Pour le chambge de pluiseurs parties d'or pour furnir audit sgr. Roy, la somme de c^{m} L, en monnoye aient cours en Denne. marche par lesdictes lres. du xixe de may xx... vij^{c} xxxv L., xix solz. » (*Archives cités*, *Reg.* 69, f. 485 verso.)

(1) Je dois à M. Gachard la communication de la note suivante :

montré sa générosité, lors de la célébration des fiançailles d'Isabelle. Elle avait envoyé à la cour de Bruxelles un veau gras valant 10 livres de Brabant ; et lorsque la princesse traversa cette ville pour se rendre en Danemark, elle fut reçue flambeaux allumés, et le magistrat lui fit présent d'un tonneau de vin du Rhin (1).

Après avoir réglé les conventions matrimoniales, le traité stipula que les anciens liens d'amitié, de fraternité et d'union, tels qu'ils avaient été formés par l'empereur Maximilien, continueraient de subsister entre les états de Christiern et de Charles, et que le dernier prêterait aide et assistance au premier contre ses ennemis et malveillants rebelles (2).

Le traité avait donné au roi de bonnes et solides hy-

« De Barcelone, le 20 juillet 1819. Lettre d'assignation donnée par Charles, roi de Castille. Aux bourgmestre et échevins de Nieuport, pour le remboursement de 18,000 livres de 40 gros que, à sa requête, et du consentement du même bourgmestre, notables, Hooftman, doyens des métiers et autres représentants le corps et communauté de la ville, ils s'étaient chargés de payer en six ans au roi de Dannemark. Dans le préambule il est dit que, en traitant le mariage de sa sœur Isabeau avec le roi de Danemark, Charles avait promis pour dot 250,000 fl. d'or à payer, un tiers comptant, lors du mariage et les deux autres dans les deux années suivantes. Les grandes charges qu'il avait à supporter ne lui avaient pas permis d'accomplir ses promesses, tellement qu'il était encore redevable de 300,000 liv. de 40 gros, que le roi de Danemark réclamait. Après beaucoup de négociations, ce prince consentit à en être payé en 6 ans, à condition que certaines villes de Brabant, de Flandre, de Hollande et de Zélande s'obligeassent à les fournir. Nieuport fut comprise pour 18,000 liv., dans ce calcul. »

(1) *Azevedo*, Chronycke van Mechelen, ad an. 1519.

(2) « Quatwillige rebellen. » Les documents reposent aux *archives* de la Flandre orientale.

pothèques, et pour cautions les plus belles et les plus riches villes commerçantes des Pays-Bas : Dordrecht. célèbre par sa pêche de saumons et par ses exportations de blé et de toiles ; Harlem, par ses tissus de laine et de soie, ses savonneries et ses fonderies de caractères, mais surtout par son admirable horticulture; Delft, qui possédait des fabriques de draps, de tapis et des brasseries estimées; Leyde, déjà fameuse par son industrie et bientôt destinée à s'enrichir des dépouilles d'Anvers; Amsterdam, depuis le XIIIe siècle, en possession d'un commerce considérable avec la Baltique ; Gouda, enrichie par ses ateliers de cordages et de vergues ; Middelbourg, opulente, savante, fière de ses beaux mausolées et de ses statues des comtes et comtesses de Zélande; Zieriksée, la plus ancienne ville de cette province, fameuse par ses bancs d'huîtres et son commerce en sel ; Anvers, qu'il suffit de nommer pour avoir tout dit ; Bruges, le gigantesque entrepôt de la Hanse, le marché des productions de l'Orient et de l'Occident ; Nieuport, importante à cette époque et par son port ses écluses; Malines, la ville aristocratique des parlements et la cité chérie de Marguerite d'Autriche.

Malgré la parole d'honneur de Charles, malgré la solvabilité des cautions, le paiement de cette dot souffrit de grandes difficultés, comme nous le verrons plus loin (1). On ne mit de l'exactitude que dans le

(1) La raison du non-paiement dépendait du mauvais vouloir des états-généraux, dont Marguerite avait sollicité, au mois de novembre 1514, la somme de 50,000 fl., pour la promesse de mariage de la princesse Isabelle.

versement des 100,000 premiers florins. Avec cette somme, Christiern II put continuer ses opérations militaires contre la Suède. Après trois batailles, Sten Sture fut blessé à mort et l'armée suédoise entièrement détruite.

Le 7 septembre 1520, Christiern II fut reconnu pour roi à Upsal, après avoir juré de maintenir les libertés et les priviléges de la nation, et d'observer religieusement toutes les clauses du traité de Calmar. Son élection terminée, il revint en Danemark. Dans le cours de l'automne, il retourna en Suède pour se faire couronner. Il dispersa ensuite la plus grande partie de son armée dans les principales places du royaume, afin de contenir toutes les provinces : il laissa, en son absence, le commandement des troupes à Séverin Norby, et il confia le gouvernement de l'état à l'archevêque d'Upsal; il repassa aussitôt en Danemark sur les avis pressants qu'il reçut, que sa présence était nécessaire à Copenhague, bien que la reine Isabelle eût confondu les trames de l'aristocratie, et apaisé les ressentiments de la Hanse (1). Car, sous un visage riant, sous un air de jeunesse qui semblait ne promettre que des jeux, cette princesse cachait un sens et un sérieux dont ceux qui traitaient avec elle étaient surpris.

Le prompt retour de Christiern, conquérant de la Suède, surprit et dispersa les mécontents, et il fut reçu avec cet applaudissement des peuples qui accompagne toujours la fortune naissante. Les ministres lui conseillèrent de se rendre maître des

(1) Voir l'apologie de Christiern II, par *De Scheppere*.

principaux seigneurs de Suède; d'assurer ses conquêtes en abolissant le sénat, ce corps toujours inquiet, toujours jaloux du pouvoir, toujours prêt à se mettre à la tête de la première rébellion ; enfin, de s'attacher l'immense peuple des laboureurs et des artisans.

Siegebritte, de son côté, représenta en particulier à Christiern que sa victoire serait imparfaite tant que ses ennemis subsisteraient; que les nobles étaient ses ennemis nés; qu'il devait achever de vaincre en faisant périr des hommes qui n'étaient que trop criminels par le pouvoir où ils étaient encore de se révolter; en un mot, qu'il fallait en finir avec l'aristocratie et le clergé (1).

Les conseils inhumains de cette femme entraînèrent Christiern, que de nouveaux troubles excités en Suède par les sénateurs avaient violemment courroucé. Le massacre de tout le sénat fut résolu. Le roi se disposa ensuite à repasser dans le royaume ; Siegebritte lui conseilla de se faire accompagner par deux sénateurs du Danemark, afin d'autoriser par leur présence la cruelle exécution qu'il méditait, et, au besoin, pour rejeter sur ses ministres, après l'événement, tout ce qu'une action si atroce pourrait avoir d'odieux (2).

Ce prince choisit Dietric Slaghök, archevêque de Lund, primat du Danemark, et l'évêque d'Odensée, un de ses suffragants.

La naissance de Slaghök était obscure; une boutique de barbier en Westphalie avait vu son enfance et ses premières études; c'est de cette obscurité qu'il fut tiré

(1) *Vertot*, t. I, p. 138.
(2) *Idem*, p. 139 et 140.

par Siegebritte. Slaghök était adroit, actif et capable de grandes choses; il devait son importance politique à peu près aux mêmes moyens qui avaient élevé, en France, Pierre La Brosse et Olivier-le-Dain. Il avait été chargé par le roi de diverses missions, et notamment, en 1519 dans les Pays-Bas, pour obtenir de la régente Marguerite de l'argent et des troupes contre la Suède (1). Il développa un talent remarquable dans cette ambassade et devint, depuis, un des négociateurs les plus habiles, l'agent de confiance pour tous les grands intérêts de Siegebritte. Christiern II avait voulu lui donner un témoignage éclatant de sa satisfaction en lui conférant le magnifique archevêché de Lund.

Cependant ce prince s'embarqua pour la Suède, accompagné de la reine, son épouse, et suivi de toute sa cour. Il alla se faire couronner solennellement. En arrivant, il reçut un ambassadeur de Charles-Quint qui lui apportait l'ordre brillant de la Toison-d'or, et qui venait le féliciter sur ses conquêtes et sur l'heureux succès de tous ses projets. L'empereur entrait dans les intérêts du roi de Danemark avec une chaleur qu'une simple alliance de famille ne produit guère entre les potentats. On prétend que ce prince n'avait accordé sa sœur à Christiern que sous la condition expresse qu'il le reconnaîtrait pour son successeur aux couronnes du Nord, au cas qu'il mourût sans enfants : cette succession était une pièce importante au dessein de la monarchie universelle : on sait assez que l'idole

(1) *Hans Grom*, dans les Mémoires de la société de Copenhague, en allemand, par *Heinse*, t. VI, p. 333. Cependant nos documents ne font pas mention de Slaghök.

de ce prince fut de reconstruire le saint-empire sur les bases où l'avait assis Charlemagne; de faire revivre les grandes idées, les hautes prérogatives impériales des capitulaires ; de placer toute la chrétienté sous son égide (1). Cette utopie de la souveraineté de l'Europe passa même dans sa maison et à ses successeurs, jusqu'à Ferdinand II, ce sombre et taciturne élève de Loyola, que Gustave-Adolphe, roi de Suède, contraignit, par l'éclat et la rapidité de ses victoires, en 1631, à changer le plan chimérique de cette domination universelle en la pressante nécessité de défendre les seuls pays héreditaires de la maison d'Autriche (2).

(1) Charles-Quint avait poussé cette idée jusqu'à la folie. Il avait voulu se faire passer, comme l'empereur de la Chine, pour fils du ciel et seul souverain du monde. En preuve nous allons traduire le préambule des lettres d'anoblissement accordées à Georges de Frundsberg, ce chevalier souabe qui avait donné de si naïfs avertissements à Luther et qui mourut frappé d'apoplexie en sermonnant ses lansquenets lorsque le duc de Bourbon les conduisit, en 1527, au sac de Rome. Mais écoutons ce pathos que l'on dirait extrait de la gazette de Péking : « Nous Charles, proclamons pour nous et nos successeurs dans l'empire, et faisons savoir à chacun en toute éternité que de même que Dieu tout-puissant, éternel, créateur du ciel et de la terre, par la perfection de sa sagesse infinie et de son ordre miraculeux et incompréhensible, a créé le firmament, fixé le cours des planètes et des éléments, et assigné à chacun d'eux sa carrière et sa fonction avec une dextérité si inexprimable que toute la clarté qu'ils possèdent leur vient du soleil, source de toutes choses, en sorte que tout remonte vers cet astre sans qu'il perde rien lui-même de son éclat et de sa splendeur; de même la divine Providence a confié l'autorité suprême sur cette terre à l'empereur romain qui a sur toutes les puissances du monde le pouvoir suprême, et leur prête honneur et dignité; en sorte que du trône émane toute noblesse, comme du soleil émane toute lumière, etc. » (*Archives allemandes de Bruxelles*).

(2) *Vertot*, t. II, p. 144.

Christiern II, pour complaire à son beau-frère Charles-Quint, congédia les troupes françaises qu'il avait à son service. On traita ces braves soldats avec la dernière dureté, et plutôt en prisonniers de guerre que comme des auxiliaires à la valeur desquels les Danois devaient, en partie, le succès de leurs armes en Suède; on leur refusa des vivres, la paie qui leur était due, et jusqu'à des vaisseaux pour rentrer en France: ils furent contraints de se disperser, plusieurs périrent de misère, quelques-uns s'engagèrent dans l'armée danoise; et ce ne fut qu'avec des peines infinies que leurs chefs en ramenèrent une partie en France (1).

Après que Christiern eut reçu le serment de fidélité du sénat, du clergé, de la noblesse et des députés des provinces de Suède, il fit inviter tous ces seigneurs à une fête magnifique qu'il donna dans le château : ils répondirent avec empressement à cette invitation; ce ne fut, pendant les deux premiers jours que festins, que jeux, que plaisirs. Christiern affectait des manières pleines de bonté et de familiarité; il semblait qu'on eût enseveli dans la bonne chère la haine et l'aversion que les deux partis avaient fait paraître si longtemps l'un contre l'autre; tout le monde s'abandonnait tranquillement à la joie, lorsque le troisième jour, les Suédois furent tirés de cet excès de sécurité par un coup de tonnerre. Les sénateurs, les évêques, tous les seigneurs et les gentilshommes suédois qui se trouvaient dans le château furent arrêtés en même temps par les gardes de Christiern. Des bourreaux leur annoncent

(1) *Des Roches*, Histoire de Dannemarc, p. 84

qu'ils touchent à leur dernière heure. On leur refuse des prêtres pour s'y préparer. Le 8 novembre 1520, on entend, dès le matin, des trompettes et des hérauts qui ordonnent de fermer les portes de la ville; des soldats braquent le canon sur la place et remplissent les rues. A midi, les prisonniers arrivent au lieu du supplice. Un sénateur danois annonce au peuple que leur châtiment est juste, que le roi n'agit qu'en vertu d'une bulle du pape qui les condamne comme hérétiques pour avoir illégalement destitué Troll, archevêque d'Upsal (1). L'évêque de Skara, l'un de ces infortunés, accuse la perfidie du roi, le dénonce à la vengeance divine et le menace de celle du peuple; d'autres font aussi entendre leurs voix : elles sont étouffées par les bruits des gens de guerre et les sanglots des assistants. Quatre-vingt-quatorze victimes, sénateurs, évêques et gentilshommes, tombent sous la hache des bourreaux en présence de Christiern.

Le lendemain on dressa des potences, et les supplices continuèrent; et comme si tant de victimes n'avaient point satisfait les fureurs du roi, on alla chercher au fond des tombeaux Sten Sture et son fils, ensevelis l'un à côté de l'autre. Le roi voulait que tous les cadavres restassent entassés au milieu de la place; mais dans la crainte qu'un tel spectacle n'excitât la colère du peuple, il les fit transporter hors de la ville, où ils furent brûlés. La veuve de Sture fut forcée de demander la vie.

Christiern, quand il eut désarmé les paysans, garni

(1) Ce fut là le prétexte dont se servit Christiern pour justifier les horreurs de Stockholm.

les places fortes de mercenaires étrangers, surchargé la Suède entière d'impôts et de chaînes, abandonna cette lamentable contrée à Slaghök, nommé vice-roi; et à Troll, devenu évêque de Skara, et retourna en Danemark ; la terreur accompagnait ses pas : partout, ce fut une horrible boucherie d'hommes et de têtes ; on pendait, on écartelait. Effrayé, dès son jeune âge, de la puissance dont la double oligarchie, ecclésiastique et nobiliaire, avait su s'investir, et se souvenant des triomphes qu'elle avait remportés sur le trône, Christiern II était résolu de ne se reposer qu'il n'eût anéanti une rivale qu'il ne voulait plus avoir à craindre. Il fit dresser des échafauds dans toutes les villes qu'il traversa, l'enfance même ne fut pas à l'abri de sa rage sanguinaire, et quelquefois il se montra plus cruel que le bourreau, qu'il punit d'un mouvement d'humanité. Enfin, ce prince ne quitta la Suède qu'après avoir immolé 600 personnes au désir d'assurer son pouvoir. Regardant néanmoins ces mesures comme insuffisantes, il laissa partout de nombreuses garnisons (1).

Pour porter un jugement impartial sur cette sanglante catastrophe, il convient de remonter plus haut, et ici M. Heiberg sera encore une fois notre guide.

Depuis l'union de Calmar, la Suède avait été agitée par des troubles continuels. Pendant le règne de quatre rois qui sépare l'époque de Marguerite de celle de Christiern, c'est-à-dire pendant l'espace d'un

(1) Voy. *Biogr. univ.*, article Christiern II; *Hist. univ.*, t. 63, p. 127-129; *Raumer*, t. II, p. 104.-108, et les brillants résumés de *Lami* et de *Coquerel*.

siècle, la noblesse suédoise avait vingt fois juré fidélité aux rois de Danemark et de Norwége, vingt fois elle avait violé un serment sacré et excité le peuple à la révolte. Ces rebelles étaient d'autant plus audacieux qu'ils se voyaient appuyés de différents côtés, secrètement par le duc de Holstein et ouvertement par les villes hanséatiques, dont l'avidité mercantile ne pardonnait point à Christiern les efforts qu'il avait faits pour protéger et encourager le commerce de ses états, entièrement abandonné autrefois à ces étrangers. Le prince avait augmenté le péage du Sund afin d'affaiblir, par degrés, l'odieux monopole que la Hanse avait exercé si longtemps sur les côtes de Danemark et de Norwége. A la même époque, les marchands autres que ceux de la ligue obtinrent, dans ces parages, un libre cours, et y reçurent partout un accueil amical. Les mesures libérales du roi furent particulièrement favorables au commerce des Pays-Bas (1).

Or, il est très-probable que les insurgés de la Suède n'eussent jamais réussi sans le secours de ces villes puissantes, qui, malgré les traités solennels qu'elles avaient conclus avec Christiern, fournissaient aux rebelles toutes sortes d'approvisionnements, et même des troupes.

Nous sommes loin de prétendre que la nation suédoise aurait dû être charmée ou satisfaite de la domination des rois de Danemark. Cette domination eût-elle même été aussi douce qu'on s'est efforcé de nous la peindre cruelle, toujours reste-t-il vrai que la soumission à un pays étranger est un joug insupportable.

(1) *De Falck*, p. 262.

Aussi pouvons-nous fort bien défendre Christiern, sans blâmer les Suédois d'avoir revendiqué leur indépendance. Christiern n'admettait pas ce droit ; il considérait, lui, prince de droit divin, les rois de Danemark comme souverains légitimes de la Suède, malgré l'opposition constante du peuple, qu'il traitait en rebelle. Il avait tort en principe; mais telles étaient, à cette époque, les idées généralement répandues qu'il était dupe de l'erreur commune ; peut-on sérieusement lui en faire un reproche, quand on voit encore aujourd'hui, après trois siècles de progrès, les mêmes idées enracinées dans beaucoup de têtes ?

Tant de serments de fidélité prêtés et aussi scandaleusement violés, tant de révoltes comprimées et de nouveau suscitées par ceux-là mêmes qui venaient d'obtenir leur pardon, devaient nécessairement finir par lasser la patience d'un homme moins irascible que Christiern. Pour intimider les esprits turbulents, il résolut de frapper un coup, mais un coup terrible : il se flatta d'obtenir par la terreur ce qu'il n'avait pu gagner par l'indulgence (1).

Nous ne sommes pas de ceux qui plaident la cause des rigueurs salutaires et des assassinats juridiques. La catastrophe de Stockholm est un massacre, fait avec préméditation, peu importe qu'il fût entrepris dans l'intérêt du peuple contre les castes parasites; et cette mesure sanglante a servi de texte à tous les historiens pour vouer à l'exécration de la postérité la mémoire de Christiern II.

A peine ce prince fut-il de retour en Danemark qu'il

(1) *Heiberg*, p. 144.

résolut d'appliquer aussi à ce pays son terrible système de réforme.

Le malaise général qui régnait dans les états du Nord provenait des excès commis pendant des siècles par les nobles; excès d'autant plus révoltants que le peuple avait, pour ainsi dire, une ressouvenance instinctive de ses antiques franchises, les plus larges et les plus puissantes du monde, d'après lesquelles tous les hommes libres étaient égaux en droits, également indépendants sous un seul protecteur librement élu par tous et le même pour tous. On ne connaissait pas, dans la vieille Scandinavie, ces mille divisions et subdivisions sociales que la lance féodale du noble seigneur avait creusées ailleurs sur le sol de la conquête (1). Comment, en effet, la souveraineté féodale aurait-elle pu s'établir dans la Germanie primitive, où régnaient les grands principes de la liberté individuelle, de l'entière égalité de tous dans les assemblées publiques et dans l'admission aux emplois (2). Le régime féodal, dont le caractère consiste dans la fusion de la propriété entre les mains d'une noblesse privilégiée, héréditaire, formant un corps à part dans l'état, fut le résultat de la conquête des provinces romaines par les Germains. Mais chez eux, dans leur patrie, ils ne connaissaient que quelques familles jouissant, pour tout titre, d'une considération extérieure, personnelle, fondée sur des services, sur l'ancienneté d'extraction, ou sur des alliances royales, sans supériorité de droits civils ou politi-

(1) *De Falck*, p. 258 et 259.
(2) Nous renvoyons à la *Germanie* de Tacite.

ques (1). Mais dès qu'ils eurent franchi le Rhin et qu'ils se furent emparés des Gaules, ces guerriers se partagèrent le territoire des vaincus et furent obligés de se disperser pour le posséder. Ce n'était point sur le sol de la patrie que les associations guerrières des Franks avaient fondé leurs colonies : c'était au milieu d'un peuple qui avait une langue, une religion, des mœurs différentes. Il s'établit entre le vainqueur et le vaincu des relations qui séparèrent le maître de l'esclave ; le Frank, possesseur de la terre conquise par sa valeur voulut exercer sur les habitants de son manoir le même empire que la bande victorieuse exerçait sur toute la nation vaincue (2). Dès-lors ce ne fut plus la naissance qui distingua les hommes libres d'avec les hommes non libres ; ce fut la propriété et le service militaire. Les terres libres (alleux) furent changées en terres grevées d'obligations (fiefs). Les étroites inféodations des manses remplacèrent les vagues limitations des marches germaniques (3).

Chez les anciens Danois surtout, la liberté fut grande: tous les ans, *Jarls*, et *Karls*, nobles et libres (4), se rassemblaient dans des espèces de diètes tenues en rase campagne et appelées *things*. Là ils discutaient indistinctement les affaires publiques, arrêtaient les

(1) Un jeune savant russe, M. *Koutorga*, professeur d'histoire à l'université de Saint-Pétersbourg, a parfaitement développé ce point dans une dissertation sur l'organisation de la tribu germanique.

(2) Voy. le 4e volume de *Guizot* sur l'histoire de la civilisation et un excellent article de M. *Savagner* dans le t. X de l'Encycl. des Gens du Monde.

(3) Voy. le t. I de *Eichhorn*, deutsche Staats-und Rechtsgeschichte.

(4) *Lami*, p. 8, et les Antiquités germaniques de *Grimm*, p. 274.

expéditions militaires, nommaient les chefs sous les ordres desquels ils devaient chercher fortune (1).

En Suède, tout homme était soldat, et le glaive réalisait une sorte d'égalité sauvage qu'il était difficile de détruire (2). La suite du roi, les jarls ou comtes formaient une sorte de noblesse ; mais ils n'avaient aucun privilége sur les autres hommes libres, qui pouvaient devenir comtes en se faisant admettre parmi les compagnons du roi (3).

Cependant, chez les Suédois la condition de l'esclave était infiniment plus dure que chez les autres peuples scandinaves ; ils le méprisaient tellement que Eystein, roi d'Upsala, ayant demandé aux habitants du Throndelag, qui ils voulaient pour roi, son esclave Faxe ou son chien Sar, ils choisirent le chien.

En Norwége, toute la nation prenait part à l'élection du roi, et ce pays se distingua, dès l'origine, par un plus grand esprit d'indépendance et de liberté.

Les lois constitutionnelles des peuples du Nord portèrent longtemps ce caractère de simplicité et de franchise que font naître des habitudes morales, auxquelles le raffinement de la civilisation n'a point encore porté atteinte. Ces lois régnèrent à peu près jusqu'au XIe siècle. Entre le roi et la nation se trouvaient placés des citoyens qui rendaient la justice, et qui présidaient les assemblées nationales. Mais cette constitution subit peu à peu de grands changements. Les juges isolèrent leurs intérêts et leurs vues de ceux du reste de la nation. L'inégalité des fortunes

(1) *Coquerel*, Résumé de l'histoire de Suède, p. 2.
(2) *Lebas*, p. 16.
(3) *Idem*.

fit sentir son influence, et les distinctions naquirent. Des expéditions lointaines et des guerres non interrompues désorganisèrent l'administration intérieure et ouvrirent la voie à des institutions dont l'orgueil et la cupidité profitèrent. Le service à cheval et l'inspection des districts maritimes furent dotés de prérogatives et d'immunités, qu'on peut envisager comme l'origine des fiefs et comme la première base du pouvoir des grandes familles. Ces familles se distinguèrent par des armoiries et des titres ; des châteaux furent construits près des cabanes. D'un autre côté, on vit s'élever l'effroyable colosse de la puissance ecclésiastique ; le clergé acquit des priviléges importants et s'entoura d'immenses richesses. Les rois eux-mêmes, tantôt faibles, tantôt superstitieux, favorisèrent, par de funestes concessions, le développement des vues ambitieuses de ces deux corps. Les nobles et le clergé, élevés ainsi à la considération et à la fortune, dominèrent bientôt dans les assemblées nationales ; un sénat, dont les membres tirés de leur sein, faisaient cause commune avec eux, partagea le pouvoir exécutif ; le peuple perdit insensiblement l'énergie qui l'avait caractérisé autrefois, les villes ne purent hâter le progrès de l'industrie naissante, et dans les campagnes le joug de la servitude pesa sur le laboureur (1).

En Danemark, ce déplorable état de choses commença sous Canut, que l'adulation et un vain enthousiasme ont décoré du titre de grand (1014–1036). Ce prince avait été proclamé roi d'Angleterre ; il avait

(1) *J. P. Catteau*, Tableau des états danois, t. I, p. 151-153.

parcouru l'Italie et l'Allemagne, et c'est là qu'il avait appris à connaître ces institutions qui flattaient son ambition et qu'il introduisit en Danemark. Avec lui arriva une cour de gentilshommes et un système d'impôts onéreux. L'esprit féodal envahit le Nord ; le nombre des laboureurs libres et propriétaires, dépouillés peu à peu de leurs biens. diminua de jour en jour, et cette classe nombreuse et respectable de citoyens semblait avoir subi un arrêt de mort civile ; les corporations et les ouvriers allemands s'impatronisèrent dans toute la Scandinavie, et la Hanse teutonique s'empara du commerce danois. Ce qu'il y eut de plus funeste dans ces changements , c'est que cet odieux système politique fut imposé au Danemark à une époque où, dans le reste de l'Europe, on se mettait à le battre en brèche (1). L'œuvre si bien commencée par Canut-le-Grand fut continuée par Canut IV (1080) et par Waldemar II (1157).

La coutume féodale ne tarda pas à changer presque entièrement les lois primitives de la Suède. Au XIII[e] siècle, sous la dynastie des Folkunges, la liberté universelle et l'ancienne constitution firent place à une aristocratie de nobles et d'évêques. Les barrières de la puissance des anciens rois avaient été posées par les lois civiles et religieuses de l'état, profondément gravées dans le cœur de chacun de ses membres. La nouvelle royauté, au contraire, fondée sur une usurpation consommée au nom du droit divin, ne trouvait de bornes que dans le pouvoir qui disposait de ce droit, c'est-à-dire dans le pape, et de l'autre

(1) *De Falck*, p. 259.

côté dans la force brutale exercée par les grands : cette noblesse guerrière excitait continuellement des troubles intérieurs lorsqu'elle n'était pas occupée ou, en 1371, décimée par des guerres étrangères (1). Bien plus, Albert de Mecklembourg étant parvenu à se rendre maître absolu du royaume, distribua à ses créatures, qui étaient presque toutes des étrangers, tous les fiefs de la couronne et rendit les leurs indépendants des tribunaux établis dans le pays (2).

Des changements analogues bouleversèrent la Norwége. Le roi Magnus VII (1273), d'intelligence avec l'épiscopat, déclara le trône héréditaire, d'électif qu'il était; il exclut les paysans des assemblées des états, dans lesquelles ne siégèrent plus que les feudataires de la couronne. Les devoirs de ces feudataires furent déterminés d'une manière plus précise, et les titres étrangers de chevalier et de baron confirmés. Il accorda au clergé de nombreux avantages, décréta un nouvel impôt sous le nom de denier de Saint-Olaf et renonça, en faveur des prêtres, à plusieurs prérogatives de la couronne (3).

Des trois royaumes, il n'y a que la Norwége qui ait conservé jusqu'à nos jours les traces de cet esprit démocratique qui animait ces fières populations de l'ancienne Scandinavie. Le paysan, en Norwége, loin d'être soumis à une nullité politique et morale, vit libre et se fait représenter par des députés aux assemblées nationales, qui n'ont qu'une chambre, tandis que

(1) *Lebas*, Hist. de Suède, p. 25.
(2) *Coquerel*, p. 17 et 18.
(3) *Lebas*, Histoire de Norwége, p. 521.

la Suède en a quatre et que le Danemark n'en a plus du tout. Le riche n'y est, pour ainsi dire, qu'un paysan ; les châteaux et les grandes propriétés y sont plus rares que dans aucune autre contrée, l'institution de la noblesse y est presque inconnue et la loi fondamentale défend au prince d'en conférer les titres (1).

Parmi les innombrables abus dont l'origine se perdait dans la nuit des temps, on comptait celui qui adjugeait aux propriétaires des terres voisines de la mer, le droit de s'approprier les débris des naufrages et les épaves. L'exercice de cet abus avait donné lieu à des crimes horribles. Les évêques particulièrement étaient accusés d'agir d'une manière digne des pirates d'Alger et de Tunis. Le roi publia un réglement qui mit en sûreté la vie et les biens des naufragés. Sur la représentation des évêques de Jutland, que ce réglement ferait perdre au trésor royal une somme annuelle de plus de 100,000 écus, Christiern II répondit qu'il n'aimait point à s'enrichir des malheurs d'autrui. Un de ces prélats lui adressa insolemment un mémoire portant que la sainte Écriture n'avait blâmé nulle part le droit d'épave. Pour toute réponse, le roi lui envoya le 6e et le 7e commandement du décalogue.

En 1522, Christiern II publia un nouveau code, dont les principales dispositions furent les suivantes : 1° Il y aura, dans toutes les villes de commerce, un écoutète, quatre bourgmestres et sept conseillers ; 2° les

(1) « Aucun comté, aucune baronnie, aucun majorat ni fidéicommis ne seront érigés à l'avenir. » §. 108 de la constitution norwégienne. Voyez aussi la Géographie de *Malte-Brun.* »

femmes publiques porteront des manteaux distincts de ceux des femmes honnêtes; 3° les enfants du pays feront d'abord leurs études dans le pays et y prendront le grade de bachelier avant de pouvoir voyager à l'étranger; 4° l'usage de vendre et d'échanger les paysans est aboli; 5° ceux qui seront maltraités par leurs seigneurs auront le droit de quitter la terre où il se trouvent attachés; 6° aucun jugement ne sera rendu sur le serment des juges, il faut qu'il y ait préalablement convocation de témoins et enquête sur les faits; 7° le clergé ne se montrera plus en public avec le cortége du luxe et de l'orgueil; 8° il n'est plus permis aux prélats ni aux prêtres d'acquérir des biens-fonds, à moins que, conformément à la première épître de Saint-Timothée, ils ne déclarent vouloir se marier et vivre comme leurs vieux et bons ancêtres (1).

Christiern prêcha non-seulement de parole, mais encore d'exemple. Un jour il voyageait dans le Jutland; les paysans se plaignirent amèrement d'un gentilhomme qui était mort, mais qui, de son vivant, les avait cruellement vexés. Il le fit aussitôt déterrer et pendre, avec son cercueil, au milieu d'une rue d'Arhuus (2).

Un des premiers actes de l'usurpateur Frédéric fut d'abolir le code précité, aux grands applaudissements du Tacite danois, l'aristocrate Huitfeld (3).

Ce code fut, en grande partie, l'œuvre de Siegebritte (4). Il y aurait un travail curieux à faire, ce

(1) *Holberg*, t. II, p. 104 et 105; *J. B. Calleau*, p. 154-155.

(2) *Holberg*, t. II, p. 103.

(3) *Idem*, p. 104.

(4) Selon Holberg, Isabelle y contribua aussi.

serait d'examiner en détail toute cette législation (1) et de la comparer avec celle qui régissait alors les Pays-Bas (2). Il paraît incontestable que Siegebritte, qui était une femme supérieure, avait proposé au roi nos lois libérales d'alors comme un modèle à suivre.

Quoi qu'il en soit, on comprend facilement que des ordonnances comme celles que nous venons de rapporter ne durent pas concilier à Christiern l'affection des hommes puissants et avides qui exploitaient à leur profit les abus que ce prince s'attachait à détruire. Aussi eut-il en eux d'implacables ennemis. Mais comment dompter à la fois tant d'adversaires redoutables? La prudence lui conseillait de les attaquer sépament; il commença par le clergé.

(1) Publiée pour la première fois parResenius, à Copenhague, 1684.

(2) C'est là une tâche que je recommande à M. *Willems*, notre Jacob *Grimm*, à nous. — On lit dans *Meursius*, « Et hæc cuncta de Sigbrittæ suæ sua casa faciebat (Christiernus II), *quæ in Belgio usitata, in Daniam invehere.... cupiebat.* » Et en parlant de la loi sur l'égale répartition des impôts et sur les étudiants de Copenhague, le même historien ajoute : « Hæcres, velut ad malignos compescendos institua, *quamquam utilis videretur, tamen quia nova esset, nec in Dania visa unquam ve laudita*, adeo graviter ob stributi, inusitatam exactionema, nimos offendit populi, hactenus in regem proni, ut exæquo omnibus (c'est-à-dire à la noblesse) invisus fieret. Neque ea res duntaxat hominum studia avertebat ; sed et plura alia erant quæ, Sigbritta incitante, in dies committebantur, atque ex illis istud certe non indignum memoratu, etc. » Suit la loi sur les universités. *Meursius*, Hist. Dan., lib. III, p. 68.

CHAPITRE III.

1521-1525

Réforme de Luther. — Christiern II veut en profiter. — Son voyage à Bruges, à Anvers et à Bruxelles. — Ses entretiens avec Érasme. — Objet du voyage de Christiern dans les Pays-Bas. — Mouvements en Suède. — Mort de Slaghök. — Gustave Wasa. — Soulèvement de la Dalécarlie. — Révolution en Danemark. — Christiern II détrôné. — Frédéric Ier. — Intervention des Lubeckois. — Fuite de Christiern dans les Pays-Bas. — Visite faite au roi Henri VIII d'Angleterre. — Son séjour à Lierre. — Correspondance curieuse de Marguerite d'Autriche avec Charles-Quint au sujet de ce prince. — Expédition infructueuse en Allemagne. — Joachim, marquis de Brandebourg, et Élisabeth, sœur de Christiern. — Détails sur le séjour de Christiern en Allemagne. — Armements de Christiern dans les Pays-Bas. — Trêve de deux ans.

Le XVIe siècle fut marqué par un de ces événements dont les résultats furent immenses. La réforme de Luther venait d'éclater en Allemagne comme un coup de tonnerre qui devait ébranler dans ses fondements l'édifice politique et religieux si laborieusement entassé par les Titans du moyen âge : Christiern résolut de profiter de cette révolution ; il considérait le luthéranisme comme un moyen favorable à la propagation des lumières évangéliques et à l'amélioration de l'instruc-

tion populaire, qui lui tenait tant à cœur; c'était, en même temps, à ses yeux, un redoutable levier dont il voulait se servir pour détruire la puissance colossale du clergé. Il offrit lui-même au moine de Wittemberg, alors persécuté en Allemagne, un asile dans ses états. Luther n'accepta pas, mais le fougueux Carlostadt, son ami, accompagné d'un autre disciple, se rendit à Copenhague pour travailler à l'œuvre de la réforme (1).

A cette époque (1521, au mois d'août), le cardinal de Wolsey, qui était parvenu, par une rapidité étonnante, au plus haut degré d'autorité que puisse ambitionner un homme né dans une condition obscure, s'était rendu à Bruges auprès de Charles-Quint pour y conclure, de la part de Henri VIII, une ligue entre l'empereur et l'Angleterre contre la France. L'orgueilleux ministre avait fait son entrée dans la vieille cité flamande avec un train royal: plus de 500 cavaliers l'accompagnaient, tous vêtus de tuniques de pourpre et de robes de soie; de magnifiques chaînes d'or brillaient sur leurs larges poitrines, et un nombreux domestique servait à genoux l'aristocratique prélat (2). Wolsey passa trois jours de suite en consultation secrète avec notre grand empereur (3), qui alors avait entièrement captivé Henri VIII. Il était naturel que

(1) *Heiberg.*

(2) *Lingard*, History of England, t. VI, p. 67. — Rerum anglicarum, Henrico VIII, Edwardo VI et Maria regnantibus, annales, p. 21.

(3) Nicolas Perrenot de Granvelle avait été chargé par Marguerite d'une mission secrète auprès de Wolsey. On lit dans les *Registres des Chambres des Comptes*, *Archives du Royaume* : « A maistre Nicolas Perrenot, docteur ès droits, conseiller et maistre aux requestes de madame, la somme de deux cens quatorze liures, quatre solz, de XI gros, monnoie de Flandres, la liure, que, par le chef commis sur le

le roi d'Angleterre prit le parti de Charles-Quint, puisqu'en se liguant avec lui, il pouvait espérer de reprendre en France les provinces dont avaient joui ses ancêtres. L'empereur s'engageait à envahir ce pays du côté de l'Espagne et le roi du côté de la Picardie, chacun avec une armée de 40,000 hommes d'infanterie et de 10,000 de cavalerie. Charles-Quint devait aussi aider Henri VIII à subjuguer l'Écosse, et Henri VIII devait l'aider à recouvrer la Gueldre et la Frise. Le pape, les Vénitiens, les Suisses et Christiern II furent invités à entrer dans cette alliance. L'empereur promettait de payer à Henri les sommes que François I[er] lui devait, et à Wolsey 12,000 livres de pension assignés sur l'évêché d'Utrecht (1), et de le faire élire pape dès que le saint-siége serait vacant (2). Enfin, l'empereur devait épouser la fille de Henri, cette fanatique Marie, la sanglante restauratrice du catholicisme en Angleterre; mais qui avait l'âme plus

fait des finances de mad[e] dame, luy a esté donnée pour le xxv[e] jour d'aoust xx[e] xxi, estre party de Bruges, et par l'expresse ordonnance de madicte dame, aller au lieu de Callaix deuers monseigr. le cardinal d'Angleterre pour aucuns affaires de son conté de Bourgoigne. En quoy faisant, tant en allant, séiournant illecques que retournant deuers madicte dame au lieu d'Oudenarde, il a affermé en sa conscience avoir vacqué jusques au dernier de nouembre suiuant. » On lit encore : « A maistre Jéhan Hannart, vicomte de Lambeck, chevalier, etc., la somme de cens liures, de xv gros, monnoie de Flandres la liure, que deue luy estoit pour la vendicion et déliurance de deux grans muletz de bas par luy faite à mad[e] dame, lesquelx a fait prendre et achater de luy pour ledict prix, pour seruir à pourter vne litière, dont elle a fait don et présent à monsgr. le cardinal d'Angleterre. « Cette litière était converte de velours noir et de satin vert, et valait ensemble 406 livres et 1 sol, et fut expédiée de Bruxelles à Londres. »

(1) *Gaillard*, Histoire de François I[er], t. I, p. 530 et 531.

(2) *Garnier*, Histoire de France, t. XII, p. 191.

noble et plus grande que cette cruelle et perfide Élisabeth dont tant de plumes vénales ont exalté outre mesure les talents et les vertus.

Érasme, qui se trouvait partout où il s'agissait de grandes choses, était venu aussi à Bruges dans l'espoir de trouver à la suite du cardinal quelques-uns des Anglais avec lesquels il était lié d'amitié (1). Il avait à causer avec Thomas Morus et lord Montjoie ; il faisait très-gracieusement sa cour à Charles-Quint (2) et dînait habituellement avec les princes et les ministres. Christiern y était aussi; il invitait souvent Érasme, il l'aurait même voulu avoir tous les jours à sa table (3): mais Érasme, toujours prudent, toujours cauteleux, craignait de se compromettre en voyant de trop près un prince que la cour de Rome abhorrait à cause de ses liaisons avec Luther, et sur qui pesait la sanglante solidarité d'un massacre. Cependant il prodigua, en plus d'un endroit de ses œuvres, de fastueux éloges au génie de Christiern (4), A Bruges, leur conversation roulait d'ordinaire sur les maux qui affligeaient l'Église et sur les remèdes les plus propres à en opérer la guérison. Le roi était d'avis que les voies de la douceur et de la conciliation ne pouvaient conduire à rien, et qu'il fallait ébranler tout le corps par de fortes secousses (5).

(1) *Erasmi* ep., l. XIV, ep. 7.

(2) *Ejusdem*, ep., l. XVII, ep. 16.

(3) L. XVIII, ep. 6.

(4) Responsio ad Huttenum.

(5) Invictus Danorum rex Christiernus mihi simile quiddam dicenti respondit, ludens opinor, levibus pharmacis (*ad tollendos ecclesiæ morbos*) nihil agi, sed illud esse remediorum efficacium, ut primum corpus omne concutiante. »Lib. XIV, ep. 7. Voy. de *Burigny*, Vie d'Érasme, t. I, p. 284-284.

Christiern II était arrivé dans les Pays-Bas au commencement de l'été, 1521. Il était suivi d'un nombreux et brillant cortége de nobles et de gentilshommes. Le 1[er] juillet, il vint incognito à Anvers; le 3, il fut à Malines, où le magistrat lui donna une fête; de-là il partit pour Bruxelles où l'empereur lui fit une réception splendide. Le 14 juillet, les deux princes, accompagnés de Marguerite d'Autriche, posèrent la première pierre du chœur de Notre-Dame à Anvers. Après cette cérémonie, ils retournèrent à Bruxelles, où Christiern donna un banquet; parmi les invités se trouva le fameux Albert Durer, qui se tentait alors dans les Pays-Bas. Ce fut comme peintre de portraits que l'artiste municipal de Nuremberg brilla avec le plus d'éclat, par la ressemblance frappante qu'il savait donner à ses personnages, et par son talent de représenter toutes les émotions de l'âme. Il avait fait le portrait de Christiern, dont tout le monde admirait la beauté virile. Durer fut très-content du roi; il en avait reçu la somme énorme alors de 30 florins (1).

Divers motifs avaient amené Christiern dans les Pays-Bas. Il sollicitait depuis longtemps auprès des ministres de Charles-Quint le paiement intégral de la dot d'Isabelle (2); il jugea nécessaire de traiter avec

(1) Voir mon travail sur Marguerite d'Autriche.

(2) *Mallet*, Histoire de Dannemarc, t. V, p. 464, et Hist. de la ligue anséatique, p. 215; *Meerman*, p. 41. *Les arch.*, du *Conseil d'État de l'Audience et Registre*, 69, *fol.* 532, portent ce qui suit :

«Deniers payez aux roy et royne de Dennemarque et à messgrs. leurs enffans.

» Et premiers, pour le dot et port de mariaige de ladicte royne.

»Au roy de Dennemarch pour le troisiesme terme du dot et port de mariaige de madame la royne de Dennemarche escheu à la saint Jéhan-

l'empereur lui-même : il voulut encore lui demander son appui, soit contre Frédéric, son oncle, avec qui il était en contestation au sujet du Sleswig et du Holstein, soit contre Lubeck et les autres villes maritimes de la Baltique, qui fournissaient des secours de tout genre aux rebelles de Suède. Il voulut même que l'empereur lui assurât la cession de la ville de Lubeck, comme un objet de petite importance. En échange, il lui promit son assistance contre les princes protestants de l'Allemagne et contre le roi de France. Charles-Quint avait goûté d'abord ces projets ; il avait même convoqué, dans ce dessein, les états-généraux à Berg-op-Zoom. Mais les conseillers de ce prince, mieux avisés, le prémunirent contre l'esprit artificieux de Christiern ; ils lui firent un épouvantail du dérèglement de ses mœurs et de son penchant pour la réforme. L'empereur se laissa entraîner, il rejeta les demandes inconsidérées du roi, et Christiern, de retour en Danemark, se livra, devant la reine, l'électeur de Brandebourg, les ducs de Mecklembourg et d'autres seigneurs, aux plus violents emportements ; attaqua la réputation de l'empereur, le plaça bien au-dessous de François I[er] ; et, dans sa colère, il arracha de sa poitrine le cordon de la Toison-d'or et le foula ignominieusement aux pieds (1).

Bap[te] xxi, par-dessus cent cincquante mil liures receues à ceste cause, prinses par l'estat précédent..... l[m] L.

→ A luy par quictance de messire Anthoine de Mets faicte au dos du pouoir à luy ballie par ledict sgr. roy..... IIII$_m$ L.

» A luy, par quictance dudit seignr., roy par lres,. paten. du pénultième de décembre..... xII[c] L.

(1) *Mallet*, Histoire de Dannemarc, t. V, p. 464, et Histoire de la

Pendant l'absence de Christiern, bien des choses s'étaient passées dans ses états : toute la Suède avait pris les armes, et l'usage qu'il avait fait de ces remèdes violents, propres à donner de fortes secousses, loin d'affermir sa domination, faisaient naître tous les jours de nouvelles révoltes. Les Lubeckois n'étaient pas moins irrités. L'entrepôt de toutes les productions du Danemark, que Christiern avait voulu fixer exclusivement à Copenhague; les nouveaux droits qu'il faisait lever sur eux dans ce port; l'interdiction de leur commerce avec la Suède, étaient des griefs bien suffisants pour exciter tout leur ressentiment. Aussi dès qu'ils virent que la révolte devenait sérieuse, ils commencèrent les hostilités; ils saisirent d'abord 200 heux belges, chargés de céréales, qui se trouvaient dans la Baltique; se hâtèrent d'écrire aux Hollandais, que Dieu, mercy, ils ayent recouvré Coppenhaghe, et néanmoins leur conseillent que encores ils ne se trouuent par-delà; et ce ont-ils fait à intention, si qu' entendent les dicts Hollandois, de leur oster la navigation de par-delà, qui certes leur seroit destruction.(1). Et, en effet, la cherté des vivres devint

ligue anséatique, p. 215; *Meerman*, p. 41. — Charles-Quint, néanmoins, par un document donné à Gand le 21 juillet 1521, accorda à Christiern II que désormais le Holstein relèverait de lui et de ses successeurs comme un fief de l'empire, et qu'ils n'auraient plus besoin de recevoir l'investiture des évêques de Lubeck, comme cela s'était pratiqué jusqu'alors (*J.R. Becker*, umständliche Geschichte der Stadt Lubeck, t. II, p. 510.)

(1) Lettre de Marguerite à l'empereur, 21 février 1522. *Bibliothèque de Bourgogne*, MSS. n° 160,71.

aussitôt excessive dans les Pays-Bas (1), tellement que l'empereur fût bientôt forcé de porter le décret suivant : « A nos âmez et féaulx, les présidents et gens de nre. chambre de conseil en Flandres, salut et dilection. Comme il soit venu à nre. cognoissance que, obstant la petite quantité de bledz et autres grains, se sont auancez et auancent journellement de les leuer et acheter ès villaiges et autres lieux champestres et les mener et transporter hors de noz pays, et que, en autres pays voisins la traycte et widange desd[s] grains est deffendu, le prie d'iceulx est fort hauche et se hauche journellemen, tellement qu'il est apparant devenir en grant chierté, à la grant foule de noz subjectz et intérest de la chose publique de noz pays, se par nous n'y est pourueu. Pour ce est-il que nous, ces choses considérées, veullans pourueoir à la commodité et soulagement de nosd. snbgectz, vous mandons et commandons en commectant, si mestier, par ces présentes que, incontinent et sans délay, vous faictes cy-après commandement, inhibicion et deffence de par nous, par cry publique, par tout nre. pays et conté de Flandres où l'on est accoustumé faire criz et publicacions, que nul qui ce soit subget ou autre, ne s'auance dorésnavant de vendre, acheter, ceuller ou leuer aucuns bledz ou autres grains ès villaiges et lieux champestres et du plat-pays et conté de Flandres, ordonnant expressément aux censiers et autres gens

(1) « Welcke waerschynelyk de dierte van het coren in Nederlandt veroorsaekt heeft, zoo dat het coren welck ten jaere 1519 binnen Mechelen ten diersten vercocht was geweest dry schellingen en vier penningen de veertel, als nu vercocht wierdt tot elf schellingen en zes penningen. » (*Azevedo* ad annum.)

du plat-pays qu'ils mainnent ou facent mener leusd[s] bledz et grains aux marchiez des villes et lieux previlégez dudt pays de Flandres ayans et tenans francz marchez, pour illec les vendre et distribuer aux marchans et autres qui les vouldroient acheter, sans les vendre en leurs maisons ne ailleurs que ausd. francz marchez, deffendant aussi à tous de mener et transporter lesd[s] bledz et autres grains hors de nosd[s] pays et sgries. et que les prélatz, gens d'Eglise, vassaulx et autres nous ayans francs marchez ny auctorité de les tenir en leurs terres et sgries. se gardent de souffrir et permettre que lesd[s] bledz et grains soient vendus, achetez ou leuez en icelles leurs terres et sgries., ne menez ou transportez ailleurs que aux marches desd[es] villes et lieux à ce previlégiez, le tout à paine de confiscacion des bledz et grains qui seroient venduz, achetez, menez et transportez ailleurs et autrement que dessus est dit, et avec ce, d'en estre pugnis arbitrairement, procédant et faisant procéder à la pugnicion et correction des trangresseurs de ceste nre. ordonnance et deffense par exécucion de ladite peine et autrement, arbitrariement, à l'exemple de tous, sans port, faueur ou dissimulacion; car ainsi nous plaist-il. Et de ce faire vous donnons pouvoir, austorité et mandement espécial. Mandons et commandons à tous noz justiciers, officiers et subgectz que, à vous, en ce faisant, ils obéissent et entendent diligemment. Donné en nre. ville de Bruxelles, le jour de décembre, l'an XV[c] et vingt (1). »

(1) *Bibliothèque MS. des Archives du Royaume*, n° 265.—Je donne aux pièces justificatives, n° II une mercuriale, de Bruxelles, depuis l'année 1520 jusqu'en l'année 1544.

De retour en Danemark, Christiern comprit qu'il lui était impossible de conjurer l'orage qui commençait à gronder : pour la première fois il eut peur ; il résolut de sacrifier Slaghök aux clameurs publiques ; il rejeta le massacre de Stockholm sur ce parvenu, qu'il avait élevé à l'archevêché de Lund, sans consulter le saint-siége. Le malheureux vice-roi fut arrêté, chargé de fers et conduit à Copenhague. Le 17 janvier 1522, on le mit à la question et on l'obligea d'avouer nombre de crimes, dont il était coupable; puis, on le fit brûler vif au milieu du marché : les supplications et les larmes de Siegebritte ne purent sauver son favori. En allant au dernier supplice, il rencontra le secrétaire du roi, maître Gaspard Brochmann à qui il dit : « *adieu maître Gaspard, voici venir la récompense de mes peines.* » — « *Non, non*, répondit celui-ci, *la récompense de tes péchés.* » (1).

Ce prélat, abîmé dans la volupté, n'avait cherché qu'à amasser de l'argent au moyen de confiscations arbitraires, du pillage des provinces et de la ruine des peuples. Dans ses fureurs, il n'avait voulu pardonner à aucun de ses ennemis, il les avait immolés tous *à la sûreté de l'état ;* il avait cherché surtout avec empressement à se rendre maître de la personne de Gustave Wasa qu'il haïssait comme le favori et le parent du défunt administrateur (2).

Gustave Wasa naquit le 12 mai 1496, d'une an-

(1) « Vale, magister Caspare, hæc sunt præmia laborum ! » — « Non, non, pœna peccati, pœna peccati. » *Holberg*, t. II, p. 103.

(2) *Vertot*, t. I, p. 156-158.

cienne famille qui avait donné plusieurs membres au conseil, et qui, par suite de son alliance avec Sten Sture, s'était rangée dans le parti de l'indépendance, après avoir été longtemps un des principaux soutiens de l'union et des princes danois. A 18 ans, Gustave fut envoyé à la cour de Sten Sture le Jeune, où il se distingua dans tous les exercices de son âge. Il fit ses premières armes dans les guerres de cet administrateur contre Gustave Troll et les Danois.

La fermeté et la constance dominaient dans le caractère de Gustave. Il avait un génie pénétrant, des vues élevées, un patriotisme ardent. Sa taille était haute, sa voix forte et sonore. Dans tout son extérieur régnait une majesté imposante. Il savait vaincre les obstacles; mais ses malheurs l'avaient rendu avare et dur.

Après le massacre de Stockholm, dont son père fut la première victime, il s'enfuit dans les montagnes de la Dálécarlie : il espérait pouvoir facilement se cacher dans les bois dont ce pays est couvert, et en soulever les habitants, qui avaient été les derniers du royaume à se soumettre à la domination danoise. Les Dalécarliens se gouvernaient presque tous par eux-mêmes: les plus anciens dans chaque commune leur tenaient lieu de juges et de capitaines; l'honneur du commandement ne consistait que dans le privilége de combattre les premiers à la tête des troupes; le pouvoir était dans la multitude, qui s'assemblait les jours de fêtes et décidait de toutes les affaires.

On n'osait envoyer dans cette province ni troupes ni garnisons; les rois mêmes n'y entraient jamais qu'ils n'eussent donné aux habitants des otages pour la

sûreté de leurs priviléges. On ménageait avec de grands égards ces populations qui habitaient des montages inaccessibles, on se contentait pour tribut d'exiger d'eux quelques fourrures, et du reste on les laissait vivre selon leurs coutumes, qui étaient fort différentes de celles des autres provinces. Couvert d'un drap grossier, à la mode du pays, avec une longue barbe qui lui descendait jusqu'à la ceinture; armé d'un sabre, d'une arbalète, d'un carquois et d'un fusil à roue, Gustave se présente, après une suite d'aventures romanesques, aux forgerons et aux laboureurs des montagnes: il leur adresse un langage énergique; leur rappelle tous les maux qu'avait apportés la domination danoise, la gloire et le courage des anciens Suédois, leurs victoires contre ces mêmes ennemis qui les opprimaient aujourd'hui : il s'offrit pour être leur chef et les exhorta à prendre les armes. Mais ses paroles eurent d'abord peu de succès. On était fatigué des longues et inutiles guerres soutenues contre le Danemark. D'ailleurs, la tyrannie de Christiern se faisait peu sentir dans ces provinces éloignées de la capitale, et, en général, Gustave n'était pas aimé des paysans, ils tiraient même sur lui avec des flèches. Ils disaient que Christiern ne les ferait jamais manquer de harengs ni de sel. Ce prince avait diminué l'impôt sur le sel, et ce léger avantage avait produit tant d'effet au milieu d'un peuple pauvre et grossier, qu'il semblait oublier le joug de l'étranger. Jusqu'au dernier moment, les Dalécarliens s'obstinèrent à rester fidèles au serment qu'ils avaient prêté à Christiern, et Gustave ne fut élu que par les riches propriétaires des mines de cuivre et de fer, lesquels encore ne s'étaient

émus qu'aux bruits alarmants répandus par les émissaires de Wasa. Ceux-ci leur avaient représenté que Christiern abhorrait les Dalécarliens, dont il avait éprouvé la valeur et le courage pendant le règne du dernier administrateur; qu'il devait entrer dans leur province pour les désarmer, y établir de nouveaux impôts, et disposer insolemment de leur vie et de leur liberté.

Il est à douter que Gustave eût réussi dans son entreprise avec la troupe indisciplinable de ces paysans, sans l'intervention des Hanséates. Ce prince pour gagner la régence de Lubeck, lui représenta le haut intérêt qu'avaient cette république et les autres villes hanséatiques à ce que la Suède fût toujours ennemie du Danemark; que la régence ne pouvait trouver de conjoncture plus favorable. Au mois de juin 1522, la ville de Lubeck se déclara enfin pour lui, et il en reçut des navires et quelques troupes, qui, jointes à un corps qu'il s'était formé des plus jeunes d'entre les paysans non mariés, servirent de noyau à une armée régulière, et le rendirent plus indépendant de la levée en masse. Au reste, cette alliance était payée assez cher. La république marchande de Lubeck jouait le rôle des Vénitiens pendant les croisades, elle vendait à un prix très-élevé ce qu'elle apportait de marchandises et de munitions, et ne donnait quelques soldats qu'après avoir stipulé pour elle-même d'importants avantages.

Stockholm ne se rendit que le 20 juin 1523, lorsqu'on fut parvenu à la séparer de la mer par un pont de bateaux et par des chaînes. La garnison obtint les conditions les plus honorables et peut-être se serait-

179115A

elle défendue plus longtemps, si la révolution qui eut lieu en Danemark n'eût renversé Christiern de son trône (1).

Comme nous l'avons dit : on avait rédigé, par les ordres de ce prince, un code dont les principales dispositions étaient que le clergé ne se montrerait plus en public avec le cortége du luxe et de l'orgueil ; que la juridiction temporelle des évêques serait supprimée; qu'il ne serait plus permis de léguer de biens-fonds aux monastères, et que le clergé, s'il voulait en acquérir, renoncerait au céblicat; que l'usage de vendre et d'échanger les paysans serait aboli, et que ceux d'entre eux qui auraient été maltraités par leurs seigneurs, auraient le droit de quitter la terre où ils se trouveraient attachés.

Les ordres privilégiés surent parer le coup dont ils étaient menacés. Ils répandirent le bruit vrai ou faux, que Christiern se proposait d'exécuter en Danemark un massacre semblable à celui qui avait ensanglanté Stockholm, et rappelèrent habilement tous les traits de sa conduite qui pouvaient le rendre odieux. Bientôt après on manifesta le projet de le détrôner. La noblesse jutlandaise donna le signal; elle fut appuyée par les autres provinces, et le mouvement devint général (2). Le 20 janvier 1523, les aristocrates, réunis à Viborg, une des plus anciennes villes de Danemark, déposèrent formellement Christiern; et l'année suivante, l'oncle de ce prince, Frédéric, duc de Holstein, monta sur le trône.

Frédéric vivait tranquillement dans les terres de

(1) *Vertot, Geyer, Lami, Coquerel, Lebas* et la *Biogr. universelle.*

(2) *Catteau*, t. I, p. 154 et 155.

son apanage, et il n'avait fait paraître jusqu'alors aucune ambition ; mais il était faux et rusé, et il pratiquait à merveille l'art de coudre la peau du renard sur la peau du lion. Aussi écouta-t-il avec plaisir les propositions des mécontents : il traita avec eux, et il consentit à dépouiller son neveu ; il pensa que la conduite violente et toutes les cruautés de ce malheureux prince justifieraient le succès de ses armes, et feraient oublier son usurpation. Il leva des troupes dans toutes les terres de ses dépendances pour seconder le mouvement révolutionnaire (1).

Jamais revolte n'eut peut-être de principe plus honteux que celle du Jutland. On ne s'armait point au nom de la patrie, de la liberté ou de la morale offensée; le plus vil intérêt était, dans cette périlleuse entreprise, le mobile des ennemis en Suède; ni l'énormité des impôts, ni les faveurs accordées aux paysans, ni les autres limites imposées au pouvoir aristocratique n'avaient excité autant d'indignation chez les grands et chez, les prélats que n'en provoqua la plus sage, la plus équitable des lois de ce prince (2).

Les villes hanséatiques, et principalement Lubeck, ne pouvaient désirer une commotion politique qui fût plus d'accord avec leurs intérêts. Les Lubeckois se hâtèrent de reconnaître le nouveau roi de Danemark, de lui fournir de l'argent, des munitions, des soldats, des vaisseaux. Ce furent eux, dans la réalité, qui le firent monter sur le trône, et l'y soutinrent. Ils étaient implacables dans leur haine contre Christiern, dont les ordonnances auraient ruiné leur commerce.

(1) *Vertot*, t. II, p. 17 et 18.
(2) *Lami*, p. 147 et 148.

Leur assistance ne fut pas moins utile à Gustave. Ainsi ces marchands, ces bourgeois que la noblesse dédaignait en les appelant à son secours; ces villes qui ne jouissaient pas même de l'indépendance dans l'étroite enceinte de leurs territoires, envoyaient des escadres et des déclarations de guerre aux princes, décidaient souvent de leur sort, et disposaient de leurs couronnes. Les nations les plus guerrières peuvent être aisément réduites par celles qui ont su les rendre tributaires de leur industrie (1). Les Lubeckois écrivirent à l'empereur une lettre de justification, dans laquelle ils exposèrent, que le roi Christiern II leur avait fait subir mille avanies; qu'inutilement les commissaires de Sa Majesté Impériale avaient travaillé pour parvenir à un arrangement amiable; que Christiern avait illégalement fait saisir leurs vaisseaux et leurs marchandises; qu'ils n'avaient pris les armes que pour leur défense personnelle, pour se soustraire à la domination danoise et rester attachés à l'empire d'Allemagne; qu'ils avaient appris, par les Hanséates de Bruges, que l'empereur était irrité contre eux; mais qu'ils espéraient qu'après mûre réflexion, il reviendrait à d'autres sentiments (2).

Christiern aurait pu résister au torrent qui venait de déborder; il était maître de Copenhague, de toutes les îles de la Baltique et du royaume de Norwége. Mais pusillanime en face du danger, il ne fit aucune tentative pour d'étouffer la révolte : il fut autant plus répréhensible que son brave amiral, Severin Norby, défen-

(1) *Mallet*, Histoire de la ligue anséatique, p. 217 et 218.

(2) Du 18 août 1522. *Archives du conseil d'État et de l'Audience*, Boîte 62, n° 661.

dait courageusement sa cause et qu'il pouvait hardiment faire un appel aux bourgeois et surtout aux paysans. Comment, en effet, ces derniers auraient-ils pu oublier leur bienfaiteur, celui qui les avait délivrés de l'insupportable joug de la noblesse et du clergé, propriétaires exclusifs de toutes les terres et disposant d'eux, en gros et en détail, comme d'une marchandise, comme d'un vil troupeau? Aussi lorsqu'à la foire de Ringsted, le roi se présenta au peuple et aux campagnards, mille bruyantes voix éclatèrent, mille bras vigoureux se levèrent pour jurer fidélité à Christiern et haine à Frédéric; mais l'insurrection de la noblesse l'avait surpris, il était complétement démoralisé, et au lieu d'employer les forces qui étaient à sa disposition, il chercha son salut dans une prompte fuite. Il se méfiait de ses meilleurs amis et voyait dans chacun un conspirateur; il craignait surtout que la Baltique ne fût bloquée par les Hanséates, et qu'il n'eût plus le passage libre pour sortir du Danemark. Afin de prévenir cette extrémité, il équipa une flotte de vingt voiles et quitta ses états le 14 avril 1523, emmenant la reine, ses enfants, ses joyaux, les archives de la couronne et Siegebritte, que l'on fut obligé d'embarquer, cachée dans un coffre, pour la dérober à la fureur des insurgés; car c'était contre elle qu'ils étaient irrités le plus, elle qui les avait traités littéralement de scélérats et de traîtres, et menacés de la corde et du glaive (1). Avant de s'embarquer, Christiern avait prié Isabelle d'écrire à Marguerite d'Autriche afin d'en obtenir du secours.

(1) *Hist. univ.*, *Biogr.*, *univ.*, et *Meerman.*

La flotte de Lubeck, jointe aux armées de terre du duc de Holstein et aux insurgés danois, acheva en assez peu de temps la soumission de tout le royaume. Celui de Norwége, que Christiern II, avait rendu héréditaire dans sa famille, imita cet exemple. Les Norwégiens donnèrent leur consentement à l'élection de Frédéric Ier, en 1523.

Comme nous venons de le dire, on aurait pu désirer plus de fermeté dans la conduite du roi Christiern II ; mais les hommes les plus forts, les plus élevés, ont de ces crises subites d'abattement, de ces instants terribles, où l'âme s'écroule sur elle-même, alors qu'il leur survient un coup inattendu d'infortune. Ce sont surtout les hautes têtes qui ne savent pas fléchir sous la destinée.

Deux nouveaux rois succédaient donc à celui qui avait régné seul sur les trois royaumes. Jaloux l'un de l'autre, ennemis secrets, les dangers seuls dont ils étaient environnés pouvaient les tenir unis. Les mêmes motifs les obligeaient, l'un et l'autre, à cultiver l'amitié des villes hanséatiques. Aussi, dans toutes les occasions, ces villes leur faisaient-elles sentir qu'ils avaient en elles quelque chose de plus qu'un allié? Elles faisaient pencher la balance dans les guerres, dans les négociations, dans les traités. Ainsi, dans une conférence que les deux monarques eurent, en 1524, à Malmœ, sur le bord du Sund, pour régler leurs différends, les ambassadeurs de la ligue se chargèrent avec empressement du rôle de médiateurs. Ils proposèrent des conditions qui furent acceptées des deux partis, et dont la ligue promit la garantie, en leur imposant

l'engagement de payer 100,000 florins en cas d'infraction (1).

Cependant Christiern II, après avoir tout disposé pour son départ, fit lever l'ancre, dans la rade de Copenhague, en présence d'une foule immense que la curiosité avait attirée sur les remparts. A peine était-il en mer, que de furieux coups de vent dispersèrent sa flotte. Il fut jeté sur les côtes de Norwége, d'où il gagna le port de Vère, en Zélande, après avoir couru les plus grands périls. Il y entra le 1er mai avec 14 beaux navires, dont l'un, nommé *Marie*, fut le plus grand, le plus magnifique qu'on eût jamais vu dans ces parages : il avait 95 hommes à bord, et était garni d'autant de canons (2). De Vère, Christiern écrivit à l'empereur, ne doutant pas qu'il n'armât toute la Germanie pour le rétablir; mais Chrales-Quint ne l'aimait pas, et la régente Marguerite le détestait.

(1) *Mallet*, de la ligue hanséatique, p. 218 et 219.

(2) *Reygersberg*, de oude chronycke en de historie van Zeelandt, p. 255. Le registre 90 des *Archives du conseil d'État et de l'Audience*, a sur ce navire le renseignement suivant :

« Je Augustin Centurion, marchant génenois, promectz, par cestes, sur ma foy et soubz obligation de tous et quelzconques mes biens meubles et immeubles, présents et advenir, quelque nauiere ou cractie appelée, la Mariaque, par consentement de madame, madame l'archiducesse d'Austrice, ducesse et contesse de Bourgoingne, douaigière de Sauoye, régente et gouvernante des pays de par-deçà pour l'empereur, etc. , ay acheté vne nauiere du roy de Dennemarche pour la mener à Gennes ou ailleurs où bon me sembleroye, ne venderoye ou alliéneroye ny la munition ou artillerie d'icelluy à aulcun tenant partie contraire à Sa Majesté, et, en tesmoing de ce, aprez le serment sur ce par moy presté, ay signé cestes de mon signe manuel et faict signer par le secrétaire soubzcript. Faict à Malines, ce Vme de novembre an. xxv. Soubzsigné Phle. Muet. Augustin Centurion. »

Huit jours après son débarquement à Vère, Christiern, accompagné d'Adolphe de Bourgogne, qui avait succédé à Philippe dans l'amirauté de Zélande, se rendit avec sa femme et ses enfants à la cour de Marguerite. (1) Le 9 mai 1523, il fut à Anvers, accompagné d'une suite peu nombreuse; on n'y fit guère attention à ce prince (2). Malheureusement pour lui l'empereur ne se trouvait pas dans les Pays-Bas lorsqu'il y arriva. Il dut se contenter de lui écrire en Espagne, et de recevoir quelques secours bien peu efficaces dans des circonstances aussi critiques. Ce n'était, en effet, que des lettres exhortatoires et comminatoires adressées à Frédéric Ier, à la noblesse de Jutland, aux villes hanséatiques, et en particulier à celle de Lubeck. Christiern sentit bien qu'il lui fallait employer d'autres armes et premièrement qu'il devait mettre tout en œuvre pour avoir de l'argent. Henri VIII, ce zélé défenseur du trône et de l'autel, avait hérité de si grands trésors de son père et il les répandait si libéralement, que Christiern crut devoir faire une tentative à sa cour. Il partit d'Anvers pour l'Angleterre avec la reine son épouse, sollicita vivement un emprunt, et offrit de donner l'Islande pour sûreté de son remboursement. Mais Henri ne se laissa point persuader; l'Islande ne lui parut pas une hypothèque suffisante, parce qu'il n'était guère probable que les Danois se décidassent à l'abandonner. Cependant, pour consoler son hôte de quelque manière, il lui fit rendre tous les honneurs, et renouvela avec lui l'alliance du Danemark et de

(1) *Azevedo*, ad annum.
(2) *Antwerpsch kronykje*, ad annum.

l'Angleterre (1). Il envoya même des députés à Hambourg pour négocier le rappel de Christiern ; mais ces négociations n'eurent aucun résultat malgré l'intervention du duc de Mecklembourg et des électeurs de Brandebourg et de Saxe, et en dépit des décisions de la chambre impériale de Spire et des universités allemandes. Tout ce que le malheureux prince put obtenir, ce furent quelques faibles armements dans le petit pays de Hadelen. Voici, du reste, de curieux détails sur le séjour de Christiern II en Angleterre.

« Le roy et la royne de Dennemarque arrivérent à Greneuich le 19ᵉ de ce mois, et leur alla au-deuant, jusques au bort de l'eau, Mons. le légat, lequel les conduisit à leur logis; et le lendemain vng peu deuant disner, ils vindrent devers le roy, royne d'Angleterre et royne Blanche, qui leur allèrent au-deuant jusques envers le milieu de la grant salle dudit Greneuich, et moy au eceulx; et après le recueil et Dieu gard fait à tous costez, ledict roy d'Angleterre print le roy de Dennemarque de son costé sénestre, le menant au lieu ordonné pour disner, et le pareil feit la royne, mectant au-dessus d'elle la royne Blanche et au-dessoubz la royne de Dennemarque; que je trouve assez estrange, veu qu'elle est remariée au duc de Suffort. Depuis, les dicts roys et roynes ont disné ensemble, et leur a-t on fait assez bonne chiere sans toutesfois obmectre les cérimonies avant dictes.

» Le roy de Dennemarhe, Sire, à ce qu'ay peu veoir n'est de riens changé et se gouverne fort par son hé-

(1) *Mallet*, Hist. de Dannemarc, t. VI. p. 17 et 18.

rault et deux ou trois seruiteurs de semblable étoffe, ainsi qu'il a accoustumé, sinon que dauantaige il a prins en son service, depuis son arrivée dernière en Flandres, vng jeune homme de Dunkerke, astrologue et à demy deuein, lequel commence auoir grant crédit vers luy.

» Et quant à la royne, vostre seur, elle ne amena avec elle audict Flandres, sinon seullement une meschine hollandoise et une nourrice pour messieurs ses enfans, de sorte que pour l'accompagner en ce voyage madame leur a baillé Mons. de Martigny et sa femme et trois ou quatre de ses damoiselles. Certes est très-grant pitié de veoir ceste poure dame si mal en ordre et traictée de ceste sorte, et ne me sçay assez esmerveiller de ses vertus et bonne pacience. Elle espère toujours que le roy changera ses condicions, mesmement puisqu'il a enchassé sa vieille (Siegebritte), combien que, de l'autre costé, elle doubte qu'il ne l'ait enchassée, sinon par fantaisie pour mieux venir au boult de sa présente nécessité, et que luy venu au-dessus de sa fortune, elle aura autant de crédit que jamais; dont, Sire, ladite royne m'a requit vous aduertir et supplier de sa part que vostre bon plaisir soit y pourueoir, en déclairant par vos lettres audict Sr. roy s'il ne la chasse de tous poinctz, que n'estes d'aduis lui faire aucune assistence. Il y a aussi aultre moyen, Sire, car ladite vieille est sans faulte quelque part en Flandres ou en Allemaigne. Vostre Majesté la pourrait faire sercher, et prendre pour en faire justice, dont, à mon petit entendement, Vostre Majesté acquerra grant mérite enuers Dieu et le monde. J'ai, par le commandement de madame, pourchassé vers le roy d'Angle-

terre d'en parler audict roy de Dennemarche, ce qu'il a fait et tiendray main que auant son partement on luy en parlera encoires bien à certes.

« Lad^{e} royne, v^{e} seur, Sire, vous escript présentement toute l'aduenue de son affaire et l'estat où le roy se trouve, qu'est-très-mauvais ; car tout son pays s'est rebellé contre luy, tant le peuple que les gentilshommes ; aucuns de son party tiennent encoires Coppenhauen et quelques petites places, ausquelz il a promis donner secours entre cy et la Saint-Michel, synon, ilz se rendront, et perdra toute l'entrée et espoir de la recouurance de ses royaulmes.

» Et affin que Ve Majesté sache son besoingne pardeçà selon que j'ay peu entendre, il est venu icy pour deux causes principales, l'vne, pour avoir ayde et conseil du roy d'Angleterre à l'encontre du grant tort à luy fait par le duc de Holstein son oncle...., et l'autre pour trouver moyen de faire quelque bonne paix entre les Anglois et Écossois, se faisant comme fort de les retirer à jamais de l'alliance de France.

» Sur le premier point, luy a esté respondu que, pour les présentes guerres, il n'estoit aud^{t} Roy d'Angleterre luy faire assistence d'argent ny de gens, mais que pour luy subuenir et ayder de son pouuoir, ledit Sr. roy d'Anglcterre étoit d'aduis d'enuoyer vng sien ambassadeur vers ceulx de Dennemarche, moyennant que le plaisir de Ve Majesté soit de y enuoyer semblablement, afin de par ensemble, par bonnes parolles et persuasions, les induire à appoinctement avec leur prince naturel et offrir de vostre part d'estre arbitres de toutes les dissensions que pourroient auoir causez la rébellion, promectant en oultre de non

seullement faire pardonner audit Sr. roy de Dennemarche toutes choses passez, mais dauantaige luy faire couriger les fauttes commises par luy ou ses officiers, au temps passez, à l'encontre de sesd[s] subgectz. Semble au Sr. roy d'Angleterre que lad[e] manière de procéder est meilleure que la voye de force, d'autant que ledict royaulme de Dennemarche ne se acquiert par héritaige, ains par élection, et à cest fin, il escript présentement à V[e] Majesté, comme verrez, Sire, plus au long par ses lettres et ses instructions, qu'il enuoye à ses ambassadeurs estans deuers vous, et la mesme conformité escript ledict roy de Dennemarche, envoyant par-deuers vous son hérault pour solliciter ses dictes affaires.

» A mon petit aduis, Sire, ladessusdicte response est de nul effect, et rien à propos à la nécessité présente dudict roy de Dennemarche, et ne voy moyen qu'il puisse estre restitué, si Vostre Majesté n'a pitié de la royne, prenant cette affaire au cueur pour l'amour d'elle.

» Et quant à la paix d'Éscosse, lesdits srs. rois d'Angleterre et de Dennemarche ont conceuz par ensemble aulcuns articles et iceulx enuoyé en Éscosse par vng des gens du roy de Dennemarche estans Écossois natif, lequel espère de faire consentir lesdits Écossois en iceulx articles et amener leurs ambassadeurs de bref auec luy par-deçà pour traicter et conclurre ceste matière; mais pour ce que cependant est force audict roy de Dennemarche partir d'icy et aller en aultres ses affaires, il m'a requis de vouloir estre son procureur principal pour conclusion d'icelle, laquelle charge n'ay voulu accepter, synon soubz le bon plaisir de

Vostre Majesté et aussy du roy et de monseigneur le légat, sur quoy il m'a promis tant faire vers vous que en serez content. Et touchant le roy et le cardinal, tous deux m'en ont parlé et désirent que j'accepte sadicte procuracion. Quoy voyant, Sire, et considérant qu'elle ne vous peult tourner synon à honneur et aussy prouffit de voz subgectz, veu que, par ce moyen, les Anglois ne pourront rien traicter avec lesdicts Écossois, sinon avec vous; et que si quelque chose s'en fait, en aurez vostre part de l'honneur et bon gré, ne l'ay osé refuser, à la condition toutesfois que dessus; ensuivant laquelle il m'a donné son pouoir et instructions, dont je vous enuoye présentement la copie, suppliant en toute humilité me mander sur ce vostre bon bon plaisir, m'enuoyant semblablement vostre pouoir sur ceste matière. Et cependant, je besoigneray, en ceste affaire, moins mal que pourrai, de sorte que rien ne se fera synon soubz vostre bon plaisir et adueu, si avant qu'en moy sera. Et vecy, Sire, l'effect de ce que ledict Sr. roy de Dennemarche a besoingné par-deçà, si auant que l'ai peu scavoir; car je ne suis esté appellé en nulz de leurs communications. Vray est que, pour aucunes conjectures, je me doubte qu'il ait promis au roy d'Angleterre aucunes choses qui ne redonderont par cy-après guères à son aduantaige; et pour icelles enfonser, en ay parlé à la royne, vostre seur, mais elle sect beaucoup moins des affaires de son mary que moy. Toutesfois, Sire, s'il en est quelque chose, je croy que son dict hérault vous en déclarera la vérité; tant y a que j'ai vue donner tant d'vng costé que d'autre certaines lettres scellées. Ne scay leur contenu. Et d'autre part, aux instructions que le roy d'Angleterre

enuoye à ses ambassadeurs par-delà, comme dessus est dict, lesquelles le Sr. Légat m'a monstrés et sont en latin, y a entre autres quelques mots, par lesquels semble que aucune nouuelle alliance soit esté feite entre luy et le roy de Dennemarche.... » (1).

Cependant, la régente Marguerite eut bientôt tous les embarras de la triste situation de Christiern et de sa famille, et de leurs courtisans et de leurs courtisanes, et de leurs favoris et de leurs favorites, et de leurs nains et de leurs naines (2). Elle ne savait pas où prendre l'argent pour payer leurs « appoticaires, médecins, chaussetiers, auoine et fouraiges, draps de layne, de soye, orphèures, serruriers, hostellains, selliers, marissaulx, cyrurgiens, cordewanniers, cousturiers, cuvelliers, massons, carpentiers, escriniers, serruriers, marchans de bois et d'asselles, verrières et couvreurs de thieulles, boullengiers, patissiers, brasseurs, bouchers, poullaillers, poissonniers, grassiers, marchans de bois, vieuwariers, taverniers, lavendiers, marchans de linge, de fringes, etc. » (3).

Marguerite ne cacha pas ses embarras à Charles-

(1) Lettre du sieur de Praet, ambassadeur de l'empereur en Angleterre, écrite à Sa Majesté, de Londres, le 23 juillet 1523. *Archives du conseil d'État et de l'Audience, Armaris*, C, n° 160.

(2) « XII aulnes demie de camelot tauney pour faire vne robe à un petit neyn audict prince (*Jean, fils de Christiern*). » *Archives du Royaume, reg. des chambres des comptes*, n° 1799, f. VIIIXXIII verso. — « A deux seruiteurs du roy de Dannemarche, la somme de trois carolus d'or, de XXII solz, pièce, ausquelz made dame en a faict donc en faveur de ce qu'ilz luy ont présenté de la part dudict sgr. roy, leur maistre, vne painctures sur toile faicte au vif, à la semblance des neyn et neyne dudict roy. » *Ibidem*, n° 1802, f. IIIIXX.

(3) Voir *Arch. du Conseil d'État de l'Aud.*, Reg 69, f. 532-543.

Quint ; elle lui écrivit le 18 octobre 1524 : « Voz députez et ceux du roy d'Angleterre pour le fait du roy et de la royne de Dennemarche, sont puis retournez. Je leur ay ordonné mettre leur rapport par escript, et le vous enuoye.

» Ledit S[r] roy, comme je le vous auois escript, considérant que son affaire dépend de vous, et que autres ne luy puissent ayder, auoit proposé aller vers vous et y mener la royne, et, en ce proposant, estre quelque temps en Zélande; mais à faute d'auoir trouué esquipage à leur seureté, et jà estoit la flote partie et la saison bien auant, m'ont-ils escript qu'ils désirassent aller aux bains d'Aix, en espoir d'y trouuer remède à la royne, qui n'est du tout bien disposée ; qui procède des mauvais traitemens qu'elle a par cy-deuant eu; et, à leur seureté en chemin, m'ont requis d'escrire à Mons. de Jullers pour son saulf-conduit, et conduite de gens s'ils en ont besoin, et leur enuoyer argent, que j'ay fait. J'auois conclu leur estat de cincq cens florins par mois et de deux mille par an, pour l'habillement de la royne ; ils en despensent plus de huict cens par mois. Je leur auois baillié mon maître d'hostel Sonastre, pour dresser quelque ordre en leur maison, qui est chose impossible.

» Ils m'ont requis que, à leur retour dudict Aix, je leur ordonne quelque lieu pour se tenir, et m'a esté dit que le roy désireroit bien demeurer à Gand, ce que peu de gens me conseillent ; et par l'aduis de la plus part de vostre conseil, suis d'advis de leur bailler demeure au castel de Geneppe. Je m'en trouue grandement chargée, et aussi empeschée à cause de leur grande despense, laquelle je ne scay où prendre, et

de ce qu'il, ne leurs gens ne soyent conduisables (1). »

L'empereur répondit le 20 décembre 1524. « Je trouue que les affaires desditcs roy et royne de Dannemarche sont en estranges termes, et n'y scauoir donner meilleur addresse durant ceste présente guerre, que de la voye amicable, comme par cy-deuant vous ay escrit.

» Quant à la demeure desditcs roy et royne en mes pays de par-delà, je trouue vostre adnis bon, que leur résidence à Geneppe soit beaucoup plus propice que celle de Gand; mais je fais doubte que ledict S[r] roy me gastera toute ma chasse, et si entends si bien que luy ny ses gens ne soyent fort conduisables, ny pour souffrir ordre en leur maison, ny dehors d'ycelle.

» Il me semble que nulle que Bruges seroit plus propice, et quant à leur traitement, j'ay veu la somme qu'avez escrit à la Chaulx, je prie que s'il est possible, que vous en faites dauantage en regard que ladicte royne est ma seur, et que j'ai assez dessus qui ont X et XII f. d'estat de moy par an.

» Quant à la submission du duc de Holstein à ceux de Lubèke, vous ferez bien d'en vser par aduis de ceux de mes payz, ausquelz la chose touche, en ayant toutefois pour recommandé le bon droit desditcs roy et royne, et aussi le fait du cours de la marchandise (2). »

Enfin il fut convenu que Christiern II aurait sa résidence à Lierre, et que ses enfants seraient élevés à

(1) *Manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne*, n° 19071

(2) *Ms. de la bibliothèque de Bourgogne.*

Malines, à la cour de Marguerite. Le magistrat de Lierre fit aussitôt préparer un hôtel, situé sur le cimetière, et qui est maintenant la maison curiale. Mais cet hôtel, connu encore aujourd'hui sous le nom de *cour de Danemark*, n'existe plus qu'en partie. Du reste, cet édifice n'a jamais présenté le moindre caractère particulier et rien qui mérite la plus légère attention. Pendant le séjour de Christiern à Lierre, il fut nommé roi de différentes sociétés d'archers de l'époque : on sait que les archers étaient très-célèbres et très-répandus dans notre pays avant l'invention de l'artillerie, et qu'ils avaient certains priviléges et franchises qui appartenaient à leurs enfants.

Toutefois, ce ne fut pas sans des peines inouïes que Marguerite parvint à déterminer Christiern d'habiter Lierre ; il ne s'y décida qu'en 1525. Le magistrat de cette ville s'épuisa en efforts pour rendre au roi proscrit ce séjour aussi agréable que possible : fêtes, banquets, rien ne fut épargné pour charmer ses ennuis (1). D'ailleurs, au XVIe siècle, Lierre était une résidence assez agréable. « Pour vray, dit Guichardin (2), c'est une bonne et plaisante petite ville, le peuple de laquelle est débonnaire, discret, courtoys et affable, et va de jour en jour ceste ville croissant en maisons et richesses, par les moyens que la cité d'Anvers luy offre et de gens et de proffit. »

Nous donnerons ici un extrait d'une lettre de la régente, écrite à l'empereur le 6 mars 1526, de Ma-

(1) *Van Lom*, Beschryving der stad Lier.

(2) Description générale du Pays-Bas, trad. de *Belleforest*.

lines : « Monsieur je vous ay continuellement auerty de l'estat et conduyte du roy de Dennemarcke, et dernièrement des propos que auant et puis le trespas de feue la royne, que Dieu pardoint, il a tenu à Gand et à l'enuiron; aussi des difficultez qu'il a fait de venir à Malines, mesmement d'y amener ses enfans, ne fuist qu'il eust saulf-conduit de venir, et retourner, et aller où bon lui sembleroit; que premiers il n'eust ratifié le testament de feue la royne, promis de le fournir, mesmement de payer leurs debtes; et qu'il entendist et dust seureté du traitement de luy et ses enfans, auec autres diuerses conditions, et entre autres que je luy fisse auoir saulf-conduit de France pour s'enaller, et passage vers vous; et estoient les principaux conseillers audite Gand, mre. Gilles van der Veke, Josse van der Veke, le Bailly d'Axelles et leurs consors. Finablement, Mons., après plusieurs remonstrances que je luy ay fait faire par les sieurs de Ravestein et de Gaure, qui estoient à Gand. et par vre. mre. d'hostel Mousqueron, mon mre. d'hostel Sonastre et autres, que j'ay enuoyé vers luy, et singulièrement par l'enhort dudict de Gaure, lequel luy a fait compagnie, ledict Sr. roy, sont enuiron passez huict jours, est venu en ceste ville de Malines et y amené ses enfans, Le lendemain de son arrivée audict Malines ledict Sr. de Gauvre vint vers moy en Anuers, et me dit que le matin enuiron les huit heures, il se fust trouué au logis du roy audt Malines en intention de le mener vers moy au dt Anuers, mais qu'il entendit que dès 4 heures le roy et ses enfans fussent partis dudt Malines, et allez à Lierre.

» A cause de quoy, désirant entendre l'intention du

roy, et selon vre. ordonnance, recouurer ses enfans, j'ay enuoyé vers luy au d[t] Lierre à diuerses fois le comte de Bueren et autres; et tant que le roy, auec son fils s'est trouué en Anvers, où nous auons eu plusieurs communications, et tant que après diuerses nouvellitez par luy mises en auant, les dessus touchées et autres, à scauoir que je m'obligeasse à son entretenement, et de ses enfans soubs sa main, selon qu'il disoit le testament de feue la royne les contenir, et outre, à l'accomplissement d'iceluy testament et au payement des debtes, que le d[t] S[r] pouist leuer gens en ces pays, en sortir et y auoir son retour à son plaisir comme autrefois requis l'auoit, et voulu faire. Finablement, après diuers allers et venirs, et par l'entreparler des S[rs] de Bueren, de Hornes, de Berghes, du président de vre. grand-conseil et autre vers le Roy, nous auons conçu et conclu un appointement soubs vre. plaisir, duquel le d[t] S[r] Roy se démonstra très-content, et luy en fis ma lettre, de laquelle, ne des articles du traitté, je ne vous veus empescher, pource que, à l'occasion des nouuellisez que le bon S[r] après son parlement du d[t] Anvers et son retour à Lierre, remist en auant.

» Le roy a voulu auoir sa pension de V[e] florins où qu'il soit, est à ce que je puis auoir entendu de son intention, il a proposé aller vers Allemagne pour communiquer auec Séverin Norbi et autres ses seruiteurs, lesquels ont pris la ville et le port de Berghes en Norwèghe, et ont certains nauires qu'ils ont pris où ils ont peu, et puis nagaires en ont-ils pris une portugaloise de iij ou iiij tonneaux. Le roy donne espoir de faire quelque gros dommage à ses ennemis et de

recouurer partie de son Royaume, mais je doubte que leur principale emprinse soit de piller tout ce qu'ils trouueront, et de se réfugier avec leurs prises audt Norwèghe, et puis doubter que à la longue voz subiects et pays de par-deçà en pourront auoir à souffrir, et que ce Séverin et autres les pourront, piller ou que les Osterlins qu'ils pilleront pourroient pillier les nres., dont je me trouue bien perplexe, et si font ses Srs et autres de vre. conseil.

» Puis mon arrivée hier audt Malines, je fuis empeschée à faire l'estat des enfans de Dannemarcke; le roy, leur père, les est ce jourd'huy venu voir, et s'en retourne à Lierre et m'a fait dire que toutefois que je le voudrois auoir, il se trouuerait vers moy (1).

» Outre et par-dessus la despense des obsèques qui on a porté à vijm, laquelle, pour honesteté, j'ay fait payer, et si demande que son traittement, qui est de ve florins par mois, luy soit accordé de ije florins, dont je ne scay que dire, fors que il peut sembler qu'il se deuurait bien contenter pour luy et ses seruiteurs de ce que luy et la royne auoient pour eux, leurs enfans et leurs seruiteurs.

» Quant aux ijm florins deuz pour raison de leur despence de bouche en partie de feue la Royne, il semble à ces Srs, si fuit-il à moy, que elle se doibt payer et que autrement le peuple, ceux mesmement ausquels les deniers sont deuz, auraient grosse occasion de murmurer.

» Quant est du surplus de leurs debtes, montans à xiiijm florins, la somme est grande et nous n'auons de

(1) *Ms. de la Bibliothèque de Bourgogne.*

quoy, et si vous entendissiez et voulsissiez y estre fourny, il ne se pourroit faire qu'à longs termes, et aud[t] cas, semble que le dernier faire en diminution du dot de feue la Royne, pour à ce moyen vous descharger le roy, dont il seroit content, et aussi n'ait grand occasion de ce débatre en tant que led[t] dot escheu aux enfans, ausquels il conuient que soyez père et mère et que en faites comme de vos propres enfans. Sur quoy, Mons[r], je vous supplie me mander vre. bon plaisir.

» Venant au d[t] Lière, j'ay trouué que le Roy auoit jà fait pacquier ce qu'il auoit de vasselle et ses meilleurs meubles et bagues, et ne sceust oublier le calice duquel l'on se sert journellement à la chapelle, et le tout ennoyé en Anvers, et que led[t] S[r] continuoit de propos de s'en aller et mener ses enfans en Allemagne et soy réfugier vers le duc Eryc de Bruswyck, et qu'il eust quelque intelligence auec certains piétons, aussi auec quelques pirates qui sont en mer vers l'Oost, et qu'il eust proposé de faire quelque emprise sur ses ennemis. Or, où je pensois que le roy, après que je serois arriuée à Lière, qui fust le second jour de ce mois (1), me viendroit veoir, et que à ce moyen j'aurais occasion d'entrer en propos avec lui, je ne le vis jusques au V du mesme mois. Pourquoy je députay de ces S[rs] à se trouuer vers luy, puis les vns, puis les autres, et à la fin tous ensemble; et après plusieurs difficultez se sont conclus diuers traitez, ausquels le roy, après les auoir conclu, a tousiours fait quelque addition, et finablement s'en est conclu vn, lequel pour vn mieux;

(1) C'est-à-dire le mois de février 1525.

et pour, par voye amiable, recouurer les enfans en mes mains, j'ay par aduis des dessus nommez de vre. part accepté, ce que, par la copie d'iceluy, que je vous, enuoye pourrez, s'il vous plaist, entendre.

» Mons., par le d^{t}. traitté, j'ay fait tenir les debtes du roy et de feue la Royne, pour raison de leur despence de bouche, estimée à ij^{m} florins en surcéance sans en accorder ou dénier le payement, jusques j'entendray vre. bon plaisir. Outre ce, le roy a persisté à ce que l'on payast les autres debtes de luy et de feue la Royne, que par estimation montent à xiiij^{m} florins, lequel appoinctement ne sortit effect. Si fait-il que je vous dis que auant s'en partir pour Anuers, il parla au marcgrave, lequel, à mon ordonnace de vre. part, auoit pris plusieurs luthériens, et luy demanda qui le mouuoit de prendre, de trauailler les bons marchands et gens de bien; et combien le d^{t} marcgrave luy dit qu'il n'eust rien fait que à mon ordonnance, et que pour raison d'office faire deuoit; que, ce néantmoins, le roy le monesta bien rudement, et entre autres choses, luy dit qu'il luy pourroit encore conster la teste.

» Après que le roy fus retourné aud^{t} Lière, j'ay diuerses fois enuoyé vers luy led^{t} comte de Bueren, le comte de Hornes et autres. Il m'a aussi enuoyé de ses gens et les addressé aux S^{rs} dessus nommez et autres d'entour moy, et entre les autres ayt escrit aux cheualiers de l'ordre, et les a requis de leur assistence, et si a particulièrement requis aud^{t} Sr de Bueren, que, comme cap^{ne} gnal., il lui voulsist prester ses gendarmes, pour le conduire et ses enfans hors ces pays. Sur quoy ne s'est trouué conclusion, et à ceste cause, par l'aduis de ces S^{rs}, partant d'Anuers pour venir à Malines, ay-

je pris mon chemin par led[t] Lière, en intention de mettre fin à l'affaire du roy et de ses enfants par la voye amiable, si en moy fust et de, pour ce me mettre plus que en deuoir, et à l'extrémité, et plustost que faillir a vre. ordonnance, prendre les enfans et les amener avec moy à Malines et les y tenir et faire nourir (1) »

Il résulte du contenu de ces pièces que Marguerite n'avait pas grande confiance en Christiern et ses projets. Le caractère emporté de ce prince, son esprit inquiet et amoureux des nouveautés religieuses lui causèrent les plus vives inquiétudes, à tel point qu'elle crut nécessaire de se prémunir contre ses intrigues en le reléguant au château de Genappe, où j'adis avait séjourné Louis XI, encore dauphin.

Cependant les levées que Christiern faisait, en 1523, en Allemagne, commencèrent à avoir un si grand succès qu'il était venu à bout de rassembler une armée de 26,000 hommes; l'électeur de Brandebourg en avait pris le commandement. Il est probable que si cette armée eût pu pénétrer de suite dans le Holstein, dont elle n'était séparée que par l'Elbe, elle eût changé la face des affaires dans tout le Nord; car Copenhague et Malmœ tenaient encore pour Christiern. Or, les Hambourgeois, alliés de Frédéric, empêchèrent l'armée allemande de franchir ce fleuve; les troupes promptement découragées, n'ayant ni solde, ni pillage à espérer, passèrent des murmures et des menaces à une révolte générale, et Christiern fut même obligé de

(1) *Ms. de la Bibliothèque de Bourgogne.*

se cacher pour éviter l'effet de leur ressentiment (1). Ce mauvais résultat de son entreprise contraignit les villes restées fidèles de se rendre.

Ce fut pendant cette expédition que Christiern fit la connaissance de Luther; il se laissa tellement entraîner par les prédications de ce réformateur qu'il endoctrina Isabelle, son épouse, et Élisabeth, marquise de Brandebourg, sa sœur. Tous les trois communièrent, à Nuremberg, sous les deux espèces, de la main d'Osiandre, un des plus fougueux et des plus savants antagonistes de Luther et de Mélanchthon, qui, des excès de la table, passait d'ordinaire aux excès de l'étude; qui proclama le dogme prodigieux, selon Bossuet, de la justice substantielle de Dieu avec nos âmes, et qui mourut épileptique d'ivresse, de fureur et d'éloquence.

Cette Élisabeth rappelait en bien des points Christiern. Elle avait épousé, en 1502, Joachim I[er], marquis de Brandebourg, surnommé Nestor. Ce prince était savant et excellait dans la connaissance des langues, des mathématiques, de l'astronomie et de l'histoire. L'université de Francfort-sur-l'Oder lui dut son établissement. Les Juifs, par ses ordres, furent chassés de son électorat. Il termina, en 1511, par une paix solide, la guerre qui durait depuis trois ans entre le roi de Danemarck et la ville de Lubeck. Étant à Halle, en 1514, il faillit y perir empoisonné, avec l'archevêque de Magdebourg, son frère, par les intrigues des Juifs, qui voulaient se venger de leur expulsion. Ce fut lui qui assura les droits de sa maison

(1) *Mallet*, Hist. de Dannemarc, t. VI, p. 22 et 23.

sur toute la Pomméranie. Il termina ses jours à Stendal, au mois de juillet 1535, après avoir exhorté ses fils à rester fidèles à la religion de leurs pères, à la religion catholique, qu'il avait constamment défendue, jusqu'à protester, en 1532, dans la diète de Ratisbonne, qu'il aimait mieux perdre ses états, et même la vie, que de consentir à un accommodement avec les protestants en matière de culte. Il fut tellement irrité contre Élisabeth, qui avait embrassé le luthéranisme, que ne se croyant plus en sûreté à sa cour, cette princesse prit la fuite, en 1528, et se retira en Saxe, d'où l'électeur lui assigna pour sa demeure le château de Lichtenberg. Elle y appela souvent Luther, qui la confirma dans ses doctrines, où elle persévéra jusqu'à sa mort (9 juin 1555) (1). L'empereur voulut intervenir dans les querelles de ménage des deux époux, il écrivit à Élisabeth pour l'engager à retourner auprès de son mari et à se conduire avec lui comme « il appartien droit à une princesse ; » elle répondit en faisant un appel à la justice de Charles, protecteur *des vefues et des poures orphelins* ; elle lui exposa qu'elle avait quitté Joachim Ier, contrainte par la plus cruelle des nécessités; que, par bonne, cordiale et féminine compassion, et mesmement pour cause de ses très-chiers enfans, lui seroit doloreux qu'on lui deuoit donner cause de plus auant remonstrer à Sa Ma. Imp. la vie démenée par son dit seigneur mary et de sa conduite vers elle. Et quant oirs elle lui vouldroyt bien pardonner comme elle veult ou qu'elle reco-

(1) *Art de vérifier les dates.*

gnoisse comme il soit tenu de faire enuers Dieu, que touttesfois lui soit impossible et en nulle façon faisable de se départir de la parolle de Dieu et de sa diuine institution, si comme par ci-deuant sondit seigneur plus d'aucune fois gréuablement l'en ait requis. Aussi qu'elle craint que quand aujourd'huy elle seroit avec son dict mary, que lui en fouldrait estre en plus de dangier, *veu qu'elle ne peult, ne scaït laisser à oyr* la parolle de Dieu et de sainte évangile des chrestiens prescheurs, comme la consolation et viande de l'âme, aussi de recepuoir le saint sacrament *sub utraque specie*, ainsi que Dieu l'ait institué. Touttesfois que la nécessité de sa conscience le requière, en face Dieu auec elle comme sera sa miséricordieuse volonté; mais en cas que son dict seigneur et mary luy veulle chrestiennement accorder qu'elle puisse oyr des chrestiens prescheurs la diuine parolle et éuangile, et recepuoir sans son empeschement à sa charge enuers Dieu le saint sacrament du corps et sang de Jésus-Christ, selon son institution comme dit est, et qu'il soit tenu de faire de telle sorte qu'il lui soit acceptable dignement, asscauoir qu'elle et ses poures seruiteurs et seruantes ne scauront se soucier de dangiers d'aucun mal, qu'elle se offre qu'elle veult entendre à communicacion en ceste affaire, etc (1).»

A la même époque qu'il se convertissait au luthéranisme, Christiern s'occupa d'antiquités germaniques dans le marquisat de Brandebourg ; il y découvrit dans une église consacrée à la Sainte-Vierge la

(1) *Archives allemandes de Bruxelles*. Cette lettre est datée de Turgovie, 14 février 1531.

fameuse des idole Slaves, la Triglava aux trois têtes, qu'il enleva de son réduit (1).

Ce double titre de païen et de luthérien valut à Christiern la haine de l'archiduc Ferdinand, frère de Charles-Quint. Ce prince ne voulut plus même reconnaître Isabelle pour sa sœur (2).

Mais voici sur tous ces événements une curieuse correspondance jusqu'ici inédite entre le secrétaire Hannart, Charles-Quint et Marguerite.

» L'on a enuoyé les lettres de Vre. Mag[té] au duc de Holstein et à ceux de Lubèke, ensemble autres lettres que mond[t] sgr., vre. frère, leur escript, excusant la tardiueté de ma venue, par où sa journée ne s'est peu tenir à la Toussaint, comme vosd[es]. lres. le contiennent, pryant qu'ils veullent venir aud[t] X[me] d'auril prochain à Hambourg et que aud[t]. jour y seront l'ambassadeur du pape, les vres., celuy du Roi d'Angleterre, de monsgr. vre. frère et des des ducs de Saxen et marquis de Brandebourg ; et si lesd[s] de Holstein et de Lubèke n'y veullent comparoir, l'on s'aydera des mandats pénals que j'ay apporté pour faire procéder le fiscal de l'empire contre eulx.

» Au surplus, j'ay aduerty madame vre. tante d'icelle journée de Hambourg, affin que de bonne heure elle enuoye les personnages qu'elle aduisera avec voz principales instructions et pouoir que luy ay délaissé, ouquel pouoir seray dénommé sur toutes auentures, se je m'y puis trouuer.

(2) *Pontoppidanus*, t. III, p. 206.

(3) *Meerman*, p. 3.

» J'entends que le Roy de Danmarke se tient à Wittebourg, où est Lothère, avec bien peu de gens, et font aucuneffois bonne chière ensemble.

« La Royne est à la maison dud[t] marquis Joachim, aussi auec petit train : elle désire fort de parler à moy en passant mon chemin pour aller audit Hambourg; et pour la consoler et conforter de la part de Vre. Magesté, suis délibéré de passer par-deuers elle.

«Copenhaghe s'est rendue ès mains des députez du royaume, et ne tient pour le présent le Roy de Dannarke comme riens, ou bien peu de places ou pays en son obéyssance.

«Sire, l'on a bon espoir par auctorité de tant d'ambassadeurs que se trouueront à lad[e] journée de Hambourg de faire quelque bonne chose en faueur desd[s] Roy, Royne et mesrs. leurs enffans, et ay entendu par aucuns princes qui se sont meslez de ceste affaire, que le royaume sera content accepter la Royne et messgrs. ses enffans, moyennant que le Roy ne se mesle de riens, et que l'on institue aucuns bon gouuernens, lesquels aient de part Vre. Magesté et autres parens dud[t] Roy l'entière administration et gouuernement desd[s] royaume et pays, jusques à ce que son filz aisné soit en eaige compétent pour mesmes gouuerner. Sire, quant l'on sera en la communication de ces affaires, on regardera d'en faire le plus à honneur et bien desd[s] Roy, Royne et messgrs. leurs enffans, aussi à la conseruation de vre. auctorité, que l'on pourra (1) »

(1) A l'empereur de Nuremberg, 14 mars 1524. Signé *Hannart*. *Archives allemandes de Bruxelles, documents relatifs à la réforme*, t. I, fol. 34 et 35.

« Madame, j'ay receu deux vos. lres. du Xme et XXVme de féurier contenant que faictes préparer l'abbé du Parck, le docteur Frison et les députés de Flandres et Hollande pour enuoyer à la jeurnée de Hambourg ès affaires du Roy de Danmarke. Madame, il est besoing qu'ils ne fâillent d'y estre au jour préfix, affin que les aduersaires n'ayent juste cause ou couleur d'y faillir et eslongier ceste communication amyable. Et seroit bon de haster l'ambassadeur d'Angleterre, et néantmoins faire procéder ceulx de l'empereur; car si ledt d'Angleterre failloit, puisque sa venue est diuulghée, il pourteroit vers les aduersaires autant moins de crainte et d'extime, tousiours en affoiblissant les affaires d'icelle journée. Je n'ay encoires responce de Romme, si le pape députera et enuoyera commission sur quelqu'un pour icelle journée. Monsgr. l'archiduc a député de sa part le conte de Helfstein, qui partira à l'enuiron de Pasques. Je faiz doubte que ne pourray estre au commancement de ladte journée. Toutesuoyes, en cas que n'y puisse aller, j'auertiray ledt abbé du Parck et ses collèghes par ledt. conte de Helfstein de plusieurs choses seruans au bien d'iceulx affaires que j'ay sceu par diuers coustez et mesmes par le chancellier du nouueau Roy de Danmarke, lequel at esté aucunes fois en ceste ville communicant auec quelque bon personnage. Et pour imprimer à vng chacun meilleure opinion de ce que ledt nouueau Roy a fait, il a escript aux estaz de l'empire ses justiffications et raisons biens longhes, pourquoy il a esté esleu par les subgetz et ce que l'a meu d'accepter icelle couronne, tout à l'esclandre et confusion du vielz Roi; et si l'on ne besongne sub-

tillement et par aucvne secrète practique avec les aduersaires, lad[e] journée pourra bien estre infrvctueuse « —Et est écrit à la fin : Madame, la Royne de Danmarke viendra bientost icy, comme elle a mandé à monsgr (1). »

« Madame, la Royne de Danmarke est icy vers mond[t]. sgr. son frère, passé x jours, remonstrant et donnant à cognoistre ses affaires et nécessitez, requérant ayde, secours, confort et conseil. Le Roi, son mari, y fût aussi volontiers venu, mais l'on l'a de bonne sorte empesché, et est demeuré au pays de Saxen actendant response et nouuelles de lad[e] Royne.

« Mond[t] sgr. à dépesché le conte de Helfstain pour aller à la journée de Hambourg, où il sera précisément au 10 d'auril. J'espère aussi, madame, selon que m'auez escript que ceulx que y debuez enuoyer de la part de l'empereur seront aussi partiz, et s'ils ne l'estoient et ne se trouvassent au jour préfix, les aduersaires pourroient prendre couleur de point y venir, et si y estoient, suldainement en départir; car se sont gens assez malignans et sachans cauthelles. Dauantage, si ceulx de l'empereur n'y viennent des premiers, tous les autres ambassadeurs que si trouueront ne sauroient ou voudroient en riens besongner, et en pourroicnt aussi départir et tomberoicnt, par ce voult, les affaircs de mal en piz.

« Nredt. saint-père a mandé par bref à son légat estant icy d'aller à lad[e] journée ou d'y enuoyer de sa part.

(1) A Marguerite, 14 mars 1524, signé *Hannart*. *Archives allemandes de Bruxelles, documents relatifs à la réforme*, t. I, fol. 43.

» Madame, lad° royne a payé monsgr. son frère de luy vouloir prester XXII florins d'or pour subuenir aux nécessitez du roy, son mary et d'elle, et aussi pour aucvnement contenter et satisfaire aucvns princes, si comme les ducs de Brunswyck, de l'argent qu'ils ont frayé l'année passée à souldoyer aucvns gendarmes, afin de, par ce moyen, les tenir encoires prompt et appareiller avec leurs d°. gens d'armes d'assister le roy, en caz que par voye amyable il ne puisse paruenir à ses royaumes et pays; et, en deffault de ce, vouldroit essayer cest esté auec aucune puissance, auant que ses ennemys se fortifiassent de tant plus. Joint que tient encoires auoir grand partie du platpays et des villes à sa dévocion, siz veoient qu'il y venisse auec aucune force ou puissance de recouurer sesd° pays. De ma part, je le trouue assez petitement fondé d'argent et d'amis qui, pour le présent, le sceussent assister et y contribuer de gens ou d'argent. Considéré les gros affaires en quoy mesmes tous les plus prochains parens de la royne sont, icelle royne dit que si elle n'a lesd° XX^{m} florins, que le roy, son mary, est journellement en grand dangier de sa vye ou du moins d'estre prins et détenu prisonnier, parce que lesd°. princes et autres gens de guerre, à cui l'on doit, le menassent et poursieuent à oultrance, et qu'elle voit à faulte de cecy ses affaires en plus grand nécessité que jamais.

« Madame, j'entens que monsgr. est si mal fondé d'argent que pour les grandz charges qu'il a en diuerses manières et mesmes de ce qu'il en actend encoires de plus grandes par la guerre des Turçs, à cause qu'il luy conuient fournyr à vne ayde de gens de

guerre, qu'il a promis au roy de Hongrie contre iceulx Turcz, qu'il saura ou pourra ceste fois satisfaire à la requeste de sad[e] sœur, qui est chose pitoyable de tous coustez.

» Au surplus, madame, ladite Royne m'a dit qu'elle se vouloit retirer deuers vous pour recouurer quelque argent sur ce que luy est deu de son mariage, pour fournyr aux nécessitez et affaires susd[es]. Sur quoy, madame, considérant que de par-delà n'est non plus argenteux que mond[t] sgr, et aussi que n'estes sans grandes charges pour les guerres de France, de Gheldres et de Frise, je luy ay aucvnement dissuadé d'en aller vers vous à cest effect. Ainsi qu'il vaudroit mieux qu'elle se trouuast personnellement à lad[e] journée de Hambourg pour ayder à dresser, et donner instruction à donner en ces affaires, et que plustost elle y allast que le roy, son mary, à cause qu'elle est plus aymée et désirée en son royaulme que n'est sond[t] mary, et que présant, elle esmouueroit de tant plus les cueurs des bons par sa présence à faire quelque bon traictié pour le Roy, ou du moins pour elle et ses enffans. Toutesuoyes je cognois bien, comme apartient à vue vertueuse royne et princesse et soy conformant en la loy chrestienne, qu'elle ne veult habandonner le Roy (*ici le feuillet est déchiré*).... séparation d'honneur ny de biens, et le seruyr paciamment en toutes adversitez, que dures qu'elles soient ou puissent aduenir. Je ne say encoires qu'elle ne fera, ne là où elle ira au partant d'icy (1). »

(1) *Documents relatifs*, etc., t. I, f. 47 et 48. Lettre à Marguerite, 30 mars 1524.

» La Royne de Danmarke est encore icy, et tiens qu'elle partira brief; mais elle ne scet encoires si comme sera vers vous ou vers Hambourg (1).

» La royne de Danmarke s'est retirée vers le roy, son frère, au pays de Saxen, et croy qu'elle ira à Hambourg ou deuers vous. Leurs consaulx et opinions sont de si étrange sorte et souuent au dehors de raison, que ne sais rien entendre.

» Le messagier que l'on auoit enuoyé pourter les lres. d'inthimacion de lad° journée de Hambourg au duc de Holstein, au grand conseil du royaume de Danmarke et à ceulx de Lubèke, m'a dit et certiffié qu'il cogneu plusieurs du d[t] royaume, grandz et menuz, qu'il seroient assez enclins reprendre la royne et ses enfans, mais le roy, non, à cause des tirannies et choses exécrables qu'il a fait et commises, tant par ses imprudences que par le mauluais conseil de la sorcière Zibourg (*Siegebritte*). J'ay demandé à la royne et autres seruiteurs du roy s'il estoit vray que le roy euist fait les terribles choses contenus ès libelles diffamatoires impressés et que l'on vendoit par toute l'Allemagne. La royne m'en feist honneste responce, comme elle debuoit; mais les autres confessèrent que en beacop on aprochoit la vérité.

» Madame, je vous enuoye imprimé en langage alleman les charges que le royaume met sur le roy de Danmarke, lesquelz ont esté ici exhibez et leuz en plains estaz.

» Madame, led[t] messagier m'a rapporté que vne grosse lighe s'est fecte entre les roys, princes et villes que s'ensieuent.

(2) *Documents*, f. 60.

» Premiers, le roy de Polein.

» Le duc de Holstein, esleu roy de Danmarke, lequel a pension et alliance en France, comme j'ai entendu.

» Le duc de Pomern.

» Le duc Henri de Mechelbourg.

» Le duc de Lunembourg, dont le père est en France.

» Le duc de Juilliers et de Clèves.

» L'évesque de Munster.

» Et les lxx villes qui sont en la lighe appelée hansensteden.

» On dit que le grand-maistre de Lifland si veult mectre aussi.

» Madame, ceste lighe n'est riens à l'auantaige du roy de Danmarke.

» Le duc de Saxen, électeur, m'a aussy fait aduertyr d'icelle lighe. J'ay peur que led[t] duc ne face aussi une autre lighe dont désià ay oy quelque vent.

» Led[t] messagier m'a certiffié et dit que vng gentilhomme estant à Lubèke, lequel je cognoiz estre bon impérial, luy a dit que les Hollandois et Flamands ont enuiron XXX ou XL nauires sur la mer pour Oisland et Danmarke. Et si tost que icelles seront chargiées et sur leur retour, que l'on est délibéré les ruer juz, et seroit bon que les maistres desd[s] nauires en feussont auertis, affin d'estre sur leur garde. Si je puis, j'en auertiray nos députez, que sont allez à Hambourg.

» Madame, j'entens que si le duc de Holstein n'eusse voulu accepter l'élection du royaume de Dan-

marke, que l'on eust esleu monsgr. de Ghelders (1).»

Revenu dans les Pays-Bas au commencement de 1524, Christiern fit équiper quelques navires à Vère pour donner la chasse aux Lubeckois et à d'autres Osterlings. Les habitants des Pays-Bas virent de fort mauvais œil les mesures hostiles prises par ce prince. Frédéric I[er], afin de les gagner à sa cause, venait d'accorder à la Hollande, au Brabant, à la Flandre et à la Zélande l'autorisation de trafiquer librement dans ses états; mais à peine Christiern eut-il commencé les hostilités que Frédéric et les Lubeckois fermèrent le Sund aux négociants belges, qui se souciaient bien plus de la prospérité de leur commerce que du rétablissement d'un roi détrôné. Les Hollandais surtout furent mécontents (1); ils voyaient avec dépit les Hanséates chercher en France le sel qu'eux seuls avaient coutume de transporter dans le Nord. Au mois de février 1524, maître Aert van der Goes, avocat de Hollande et de Frise, allié à une ancienne famille de Louvain, fut envoyé à Lierre pour conférer avec le roi, qui jura de ne laisser partir de Zélande aucun de ses vaisseaux. Jugez de l'étonnement des Hollandais, lorsque immédiatement après on leur annonca qu'une galiote était sortie sous le commandement d'un certain Knipхof, qui avait pris le titre fastueux de capitaine de Sa

(1) De Nuremberg, *le* 16 *avril* 1824, toujours signé *Hannart. Documents relatifs*, t. I, p. 60 et 61.

(1) « Tot merkelyke schade der Hollanderen, die zig, met reden, meer aan de behoudenis van hunnen koophandel dan aan de herstelling des konings lieten gelegen zyn. » *Wagenaar*, vaderlandsche historie, t. IV, p. 457.

Majesté le roi de Danemark. Le roi et la reine protestèrent de leur innocence et soutinrent que ces scélérats étaient partis à leur insu (1).

Ce Kniphof était le beau-fils du fameux George Mynter, bourgmestre de Malmœ. Son prénom était Nicolas, et ses cheveux roux lui avaient valu le sobriquet de Nicolas-le-Roux (*Roode Klaas*). Après avoir longtemps inquiété les côtes de Norwége, il fut pris par les Hambourgeois, qui le firent exécuter avec 73 de ses compagnons. En vain son beau-père intervint-il en sa faveur auprès du magistrat de Hambourg; en vain offrit-il une forte rançon, Kniphof fut mis à mort sans aucune considération. Mynter consacra cet argent à la fondation d'une aumône qui devait être régulièrement distribuée aux pauvres de Hambourg (2).

La Hollande, redoutant les conséquences de ces tentatives de Kniphof, fit des représentations sérieuses à la régente, qui se hâta d'écrire au conseil de la ville de Lubeck, que ces hommes étaient entrés en mer sans permission; qu'ils devaient être considérés comme pirates; et que, par conséquent, leur conduite ne pouvait en aucune manière compromettre les intérêts du pays. Ces démêlés se prolongèrent encore jusqu'à la fin de 1524, où ils furent provisoirement suspendus par une trève de deux ans (3).

(1) « Ende hy ende de coninginne hebben gesvstineert....dat de boenen tegens zynen wille dit schip vuyt gevoert hebben. » Register gehouden by meester *Aert van der Goes*, avocat van de staten's lands van Hollandt, van alle die dachuaerden by deselue staten gehouden, t. I, 1re partie, p. 21.

(2) *Holberg*, t. II, p. 211.

(3) Voyez *Aert van der Goes*, t. I, 1re partie, p. 4-12.

CHAPITRE IV.

1524-1531

Corneille de Scheppere.—Premier ouvrage de De Scheppere, composé sur les ordres de Christiern. — Prédictions sinistres. — Apologies de Christiern. II — Réponse du roi Frédéric. — Mécontentements en Danemark. —Séverin Norby et les paysans révoltés. — Tentatives pacifiques de restauration. — Opinion de Luther sur la déchéance de Christern II. — Mort de la reine Isabelle. — Ses enfants. — Bruits de guerre. — Jean de Wèse, archevêque de Lund. — Grandes ambassades du XVIe siècle.—Lettre de l'empereur à Marguerite sur la restauration du prince Jean. — Inquiétudes de Frédéric. — Traité de Warberg. — Réfugiés danois en Belgique.—Troll, Janssön, Petri, Michelssön, Pederssö, Hanssön.—Sévérité déployée par Marguerite contre eux. — Guillaume Swollen brûlé vif. — Conversion de Christiern. — Nouveaux armements de ce prince. — Mécontentement de Marguerite. — Mort de Marguerite. — Discours du prince Jean.

Christiern ne resta pas inactif; il publia des justifications de sa conduite et s'occupa de luthéranisme. Il avait fait la connaissance d'un des hommes les plus remarquables du XVIe siècle, de Corneille De Scheppere.

Corneille De Scheppere, ou Cornelius Duplicius

Schepperus, seigneur d'Eecke sur l'Escaut, naquit, vers l'an 1502, à Nieuport, de parents originaires de Dunkerque. Son père, Jean De Scheppere, n'était ni gentilhomme ni riche; sa mère se nommait Ghislain Savoryn. Il étudia à l'université de Paris et il venait à peine d'achever ses études que Christiern l'attacha à sa personne; le prit pour son secrétaire; le fit son vice-chancelier, chevalier de son ordre (1) et seigneur de Jœmtland, fameuse province de Suède, hérissée de montagnes couvertes de neiges éternelles et de forêts magnifiques.

Après la mort de Christiern, De Scheppere fut appelé à la cour de la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, et mis au rang de ses gentilshommes et de ses conseillers. Charles-Quint, informé de son habileté rare dans les langues et dans les affaires, le chargea de diverses ambassades en Danemark, en France, en Angleterre, en Pologne, en Transylvanie et dans d'autres pays (2). De Scheppere fut envoyé deux fois à Constantinople, et il engagea Soéliman Ier à faire la paix avec l'empereur. Charles-Quint récompensa son ministre en l'honorant du titre de chevalier et de conseiller d'état et privé. De Scheppere s'acquitta de ces différentes fonctions avec une intégrité parfaite et une capacité consommée; il mourut à Anvers le 28 mars 1554, âgé seulement de 51 ans: ses cendres reposent dans l'église paroissiale d'Eecke; il laissa une fille,

(1) L'ordre de l'Éléphant.

(2) Les *Archives allemandes* contiennent un curieux rapport de *De Scheppere* sur l'état de l'opinion publique en Allemagne au moment de la réforme.

qui épousa Corneille De Coorenhuuse ou de la Coorenhuyse, chevalier, grand-bailli d'Ypres depuis 1567 jusqu'en 1574 (1).

Corneille De Scheppere fut tout à la fois poète, historien, mathématicien (2), orateur, philosophe et homme d'état. En 1523, il débuta dans la carrière des lettres par un ouvrage, composé sur les conseils de Christiern (3) et dirigé contre les mensonges et les impostures de l'astrologie judiciaire, en faveur du christianisme, religion de vérité et d'humanité. Cette prétendue science, au moyen de laquelle on se flattait de prédire l'avenir et particulièrement la destinée des hommes, d'après la position des étoiles, est une des plus anciennes superstitions du monde. Au moyen âge les rois et les princes avaient à leur cour des astrologues en titre; dans le XVIe et le XVIIe siècle même, l'astrologie comptait encore parmi ses adhérents des savants tels que Cardan, Keppler, le célèbre Cassini. Sans parler des superstitions astrologiques de Louis XI, qui ne connaît pas le fameux observatoire de Catherine de Médicis et le talisman du célèbre Waldstein?

(1) Voy. sur *De Scheppere* les Mémoires de Paquot, t. II, p. 634-636.

(2) *Érasme* en parle dans son Ciceronianus : « Scepperus, prætenquam in omni genere disciplinarum versatus est, pari facilitate et solutam orationem texit et carmen. »

(3) Ce livre a pour titre : « Assertionis fidei adversus astrologos, sive de significationibus conjunctionum superiorum planetarum anni millesimi quingentesimi vicesimi quarti ad R^{um} cardinalem, dominum Erhardum a Marka, Episcopum Leodiensem.... Cornelio Sceppero Neoportuensi, Philosopho, auctore, libri sex. » Anvers 1523, fol.; Cologne, 1547, fol. Dans la préface on lit : « Occurunt quœ hac de re me percunctatus est *princeps D. Christiernus*, Daniæ, Suiviæ, Norvegiæque rex.

Nourri des saines doctrines de Pythagore et de Platon, De Scheppere s'attache à combattre les opinions des astronomes sur le déluge, notamment celles qui attribuent ce grand cataclysme aux révolutions de Saturne ; il tourne en ridicule la prédiction d'un nouveau déluge, solennellement annoncé pour l'an 1524 ; il se moque de ceux qui, pour la même époque, avaient prédit la venue de l'Antechrist, ou d'un homme qui détruirait la religion chrétienne ; que cet homme, né dans une région située sous le signe des Poissons, proclamerait le culte des femmes, du jeu et du vin ; que, nouveau Bacchus, il parcourrait diverses contrées du globe et particulièrement celles qui sont situées sous le Lion, le Scorpion, le Taureau et les Poissons. Les astrologues avaient surtout été terribles dans leurs menaces contre l'Allemagne, la France et l'Angleterre : des maux et des calamités sans nombre frapperaient ces terres maudites, et un grand roi devait tomber comme un astre qui file.

De Scheppere riait de tout cela avec une verve satirique ; mais avait-il raison, et ces prédictions qu'il ridiculisait tant, étaient-elles aussi absurdes qu'il le prétendait ? La guerre des paysans de Souabe et de Franconie, les prédications charnelles de Munzer, en 1524, prouvèrent qu'au contraire on avait bien prophétisé. L'Antechrist n'était-ce pas cet impie même ? L'anabaptisme, avec sa communauté universelle des biens et des femmes, n'était-ce pas pour la vieille société un cataclysme qui l'aurait engloutie sans retour ? Et ce roi qui tombe, n'était-ce pas Christiern lui-même ? Et l'Allemagne, la France, l'Angleterre, ne furent-elles pas exposées aux plus terribles convulsions !

Ce fut en 1524, que De Scheppere entreprit l'apologie de ce prince. On trouve en tête de cette brochure le portrait de Christiern II, très-bien gravé sur bois par le célèbre Lucas Cranach, qui l'exhorta si vivement à persister dans le luthéranisme. L'exemplaire que j'ai eu entre les mains appartenait jadis à M. Van Hulthem, il fait maintenant partie de la bibliothèque nationale. Comme cet ouvrage est aussi curieux que rare, j'ai cru qu'il était utile d'en donner une analyse. Il est adressé au pape Clément VI, à l'empereur, aux rois de France et d'Angleterre, à tous les princes de la chrétienté. « Il s'agit, dit l'auteur, d'une guerre atroce entre l'oncle et le neveu, entre un usurpateur et un prince légitime, injustement expulsé de ses états avec son épouse chérie et ses enfants innocents, livrés aux calomnies et à la misère, tristes jouets des destinées humaines. Et cependant nous ne demandons pas qu'on ait pitié de nous, nous demandons seulement justice. »

De Scheppere se propose ensuite de démontrer que Christiern qu'on a accusé des plus grands crimes, peut et doit être placé au rang des bons princes. Il passe à la réfutation de l'acte d'accusation lancé par Frédéric Ier contre Christiern II. De Scheppere se montre fort habile dans cette polémique, il saisit son adversaire corps à corps, il l'étouffe sous sa phraséologie cicéronienne; ou bien il le dépèce avec le scalpel d'une critique tantôt véhémente, tantôt sardonique. Sa thèse, d'ailleurs, est facile à soutenir: quels que puissent être les torts de Christiern, Frédéric n'en est pas moins coupable pour avoir dépouillé ses plus proches parents, surtout à une époque où l'usurpation

d'un trône était, aux yeux des peuples et des rois, le plus grand des forfaits.

De Scheppere accuse Frédéric d'avoir déjà intrigué contre le roi Jean, père de Christiern, et lui reproche de vouloir ôter maintenant, lui vieillard, à un jeune prince malheureux honneur, gloire et réputation. Bientôt il devient plus violent, il le traite ouvertement de conspirateur, de parjure, d'assassin. Corrompu par l'or des usuriers de Lubeck, transfuge de la royauté, vous avez passé, s'écrie-t-il, en faisant parler Christiern, au camp de ces fripons et de ces voleurs. Vous avez cherché à nous perdre, à célébrer sur nous un magnifique triomphe, dans lequel les monopoleurs et les prêteurs sur gage auraient conduit le char, traîné par ma femme et mes enfants chargés de fers. C'est votre ambition qui a allumé cette guerre funeste, et moi, plutôt que de voir couler le sang de mon peuple, je me suis volontairement condamné à l'exil. Et vous m'appelez un prince cruel, un tyran, vous qui n'avez pas rougi de conspirer avec les ennemis de la patrie ; vous qui avez soudoyé mes propres domestiques pour m'assassiner ! Vous avez rempli l'univers de troubles, vous avez délié trois royaumes de leur serment légitime, vous avez diffamé votre famille, vous avez enveloppé toute l'Allemagne dans vos discordes, vous avez dépouillé de sa dot la sœur de l'empereur, vous avez attenté aux jours de mes enfants, et tout cela pour 7,000 florins que vous ont payés les infâmes spéculateurs de Lubeck ! et après cela vous osez me traiter d'ennemi et de criminel ? Vous avez tout fait pour étouffer ma voix; mais en vain, les fraudes de l'iniquité seront publiées sur toute la sur-

face de la terre ! Elles sont patentes, d'ailleurs ; vous avez excité contre moi, votre neveu, les peuples et les rois, à un tel point que je n'ai plus une pierre pour reposer ma tête. Non, jamais l'antiquité n'a traité ainsi les plus cruels tyrans; Tarquin et Denys de Syracuse ont, au moins, trouvé un asile. Et vous, loin d'avoir le moindre égard pour ma triste position, vous avez lancé contre moi des libelles horribles, farcis de dix mille mensonges. Et les auxiliaires de vos infamies sont de vils publicains et des débauchés crossés et mitrés (1).

De Scheppere invoque ensuite la paix de l'empire, il représente la conduite de Frédéric comme souverainement attentatoire à cette paix, comme un délit punissable du ban impérial.

Christiern avait toujours passé pour l'ennemi mortel de la noblesse, pour l'avoir abhorrée *ex professo* (2). C'est pourquoi, dans sa justification, de Scheppere voulut flatter ce corps puissant et l'exciter contre l'usurpateur : à différentes reprises, il représente Frédéric comme l'ayant vendu aux Lubeckois ; il l'accuse d'avoir préféré à ces fiers barons du Nord une tourbe d'usuriers, de foulons et de corroyeurs.

« Cessez donc de me calomnier ; le Christ était-il un méchant parce que des scribes et des pharisiens,

(1) « Induxerunt te publicani illi ; induxerunt proditores illi, mitrati scortatores ! »

(2) « Eadem, ais, causa Lubicenses et confœderatos adegit. Sed tua iniquissima est, illorum iniqua. *Neque mirum si nos odere, qui nobilitatis hostes semper ex professo fuere.* De te magis mirandum, quod ea illis facilitate accesseris. Quod si omnino eadem tibi cum illis et par ratio est, ostendis sane causæ tuæ semper abominandam injustitiam. »

comme vous et les vôtres, l'ont dépeint sous des traits sinistres? Mon gouvernement était-il mauvais par la raison qu'il vous plaît de le qualifier tel? Taisez-vous donc, race d'infâmes, de bâtards, de traîtres et de brutes. J'ai pour moi le bon droit et le témoignage de ma conscience, et je suis prêt à rendre compte de mes actions à la face de l'univers. Vous, Frédéric, vous êtes un intrus; vous n'êtes pas l'élu du peuple, vous n'êtes que l'élu et le jouet de la noblesse et des scélérats de la Hanse. Il est vrai qu'on m'a chassé de mon royaume; mais était-ce avec justice, voilà la question. Au fait, noble seigneur, dites-nous qui vous a nommé? Peut-être nous citerez-vous quelques monstres mitrés qui ont usé leurs jours dans les maisons de prostitution (1), et dont il serait trop long d'énumérer les crimes, tandis que les prélats et les sénateurs ont toujours résisté à vos exécrables projets. » — Suit ici une longue série de noms. — « En Fionie, vous n'avez pas un seul partisan, ni dans la noblesse ni dans le peuple. En Scanie, il n'y a personne qui ne soit prêt à vous tordre le cou à vous et à vos trois suppôts crossés.

» Vous m'accusez d'avoir entrepris contre les priviléges du pays; c'est ce que je nie bien formellement, et je vous défie de citer un seul fait à l'appui de votre assertion. Au contraire, je me suis montré en tout bon prince et j'ai fait plus que mon devoir. Vous êtes placé sur mon trône, grâce à la scélératesse de quelques misérables qui, par leurs menaces et leur au-

(1) « Enumerabis forte aliquot monstra quæ totam ætatem in lupanaribus trivere, Ripensem, Wiburgensem, Burglonensem. »

dace, ont surpris et intimidé les honnêtes gens. Mais vous savez fort bien comment le pauvre peuple gémit après mon retour; vous le tueriez plutôt que d'arracher de son cœur le nom de Christiern, tant ce nom chéri y est profondément gravé. Déjà vous avez décrété la peine de mort contre quiconque fait encore mention de Christiern. Et pourquoi le peuple vous hait-il ? Parce qu'il sait que vous voulez le décimer afin d'enrichir votre maison avec ses dépouilles (1). »

De Scheppere adressa une justification semblable (2) aux Lubeckois ; « Il est temps, s'écrie-t-il de

(1) Cette justification a pour titre : « Illustrissimi et potentissimi principis, Domini Christierni, Daniæ, Suetiæ, Norvegiæ, Gothorum, Salavorum, Vandalorumque regis, Ducis Sleswici, Holsatiæ, Stormariæ, Dythmersiæ, Comitis in Oldenborg et Delmenhorst, ad duas epistolas, quibus rationem belli adversus ipsum suscepti, illustrissimus Holsatiæ Dux Fridericus illius patruus reddere conatur, itemque rationem, Cornelio Dupplicio Sceppero Noviportuensi, vicecancellario, authore, responsio. » Altenbourg, 1524, in-8°. Cet écrit apologétique a pour épigraphe le texte suivant : « Amici mei et proximi adversum me appropinquaverunt et steterunt. » A la fin on lit : « Deus tui misereatur, Friderice patrue, neque enim tale quid tibi velimus accidere, quale nobis non desinis imprecari. Sed et hoc Dei judicium est grato q nobis animo perferendum. » *Cornelius Dupplicius Scepperus.* Illustrissimi Daniæ regis Christierni in adversarios defensio, feliciter finitur per typographum Melchiorem Lotherum, anno dominicæ incarnationis MDXXIIII. — Seckendorf donne le titre de cet ouvrage et en parle ainsi : « Multa ex hoc scripto non vulgaria afferri possent. » Historia Lutheranismi, t. I, p. 266.

(2) Sous ce titre : « Illustrissimi et invictissimi principis, Domini Christierni, ejus nominis secundi, Daniæ, Suetiæ, Norvegiæ, Slavorum, Vandalorumque regis, ducis Sleswici, Holsatiæ, Stormariæ, Dythmersiæ, comitis in Oldenborg et Delmenhorst, ad emissos contra se Lubicensium articulos, cujus suscepti adversus eum belli rationem prescribunt, Cornelio Sceppero Noviportuensi, illius vicecancelario auctore, etc. Per typographum Melchiorem Lotherum, anno 1524, in-4°.

traîner à la lumière le monstre qui médite la ruine de tous les princes et de toute l'Allemagne... Les Lubeckois et leurs confédérés se sont gorgés du sang et de la moëlle des marchands étrangers en les écrasant sous le poids des impôts ; ils ont exercé le monopole du commerce de poissons dans toute l'Allemagne au grand préjudice du peuple et surtout des pauvres, qui en font leur principale nourriture..... Aussi les négociants se sont-ils tous retirés dans les Pays-Bas, préférant de se contenter d'un prix modique plutôt que de se voir exposés aux extorsions des larrons et des sangsues de la Hanse...». Suit une foudroyante énumération de griefs, qui se résume en ces mots : » Enfreindre impunément tous les droits, spolier les étrangers, tuer sans misère ni merci, mépriser Dieu et César, tels sont les moyens dont les Lubeckois ont toujours fait usage.... « Vous prépariez, ô Lubeckois, la ruine de la royauté et de la noblesse, vous flattiez le peuple afin de faire passer, par son assistance, le pouvoir aux mains des marchands, des usuriers et des publicains. Écoutez maintenant, princes de l'Europe, c'est pour avoir défendu votre cause que les Lubeckois ont dépouillé Christiern de trois royaumes.

« Misérables, après avoir été cités avec ce prince devant le tribunal de l'empereur, pourquoi n'y êtes vous pas comparus ; pourquoi avez-vous décliné la compétence de ce juge ? C'est que vous sentiez tout le poids de votre culpabilité !.... Mais votre colère, Lubeckois, vient de ce que Christiern a voulu avantager ses peuples, de ce qu'il a voulu établir dans ses états de grands entrepôts libres comme ceux de Bruges et d'Anvers : voilà pourquoi vous aviez résolu de le jeter du

trône et de lui assigner par grâce spéciale quelque champ qu'il pourrait cultiver pour vivre, etc. » (1).

Voici maintenant la réponse du roi Frédéric Ier (2). Il commence par déclarer qu'il a longtemps hésité à répondre aux mensonges et aux figures de rhétorique de De Scheppere, parce qu'il ne voulait pas ôter à un prince allié et malheureux le moyen de se consoler et de se justifier. » Vous ne verriez pas la couronne royale sur ma tête, dit-il, si la perversité de Christiern ne l'avait précipité du trône «... En effet, quelles sont les causes de sa destitution? Les plaintes et les gémissements de ses victimes, ses infractions aux lois et aux institutions du pays. Je n'ai jamais eu l'idée de dépouiller qui que ce fût. J'ai été élu légitimement, c'est-à-dire par les suffrages des primats du royaume. Et je le demande, qu'aurait fait Christiern en ma place? Aurait-il résisté au vote unanime des citoyens les plus distingués? Du reste, je vous cite, neveu, soit en personne, soit par procureur, devant la cour impériale, pour le vingt-cinq juin prochain... Mais je vous prie, juges, y aurait-il encore chez les Scandinaves un chien qui supporterait le régime sanglant de ce tyran adultère? Au surplus, la question qui s'agite en-

(1) Bibliothèque nationale, fond *Van Hulthem*. Cette brochure est moins intéressante que la première, elle a pour inscription les mots suivants : « Magis fac ut famam honestam quam divitias ingentes liberis relinquas : hæ enim mortales sunt, illa vero immortalis, et per famam divitiæ, per divitias vero fama emi non potest. »

(2) Cet opuscule se trouve à la bibliothèque de la ville de Bruxelles, il est ainsi intitulé : « Serenissimi domini D. Frederici, Daniæ, Norvegiæ regis, Slesvici, Holsatiæ, Stormariæ Ducis, etc., ad Christierni patruelis calumnias responsio. »

tre nous est claire et simple : Christiern a succédé à mon père dans les trois royaumes; si le testament de mon père eût été fidèlement observé, j'aurais hérité de ces trois états. Or, ce testament a été anéanti; en conséquence, j'ai repris les pays qui me reviennent de droit...... »

« Mais quelle est la conduite de Christiern à l'égard des princes de l'Europe? Il a trahi le roi de France, il a tenté de soulever les seigneurs de l'Allemagne contre l'empereur, son beau-frère.... Quant à moi, il avait voulu me faire pendre en pleine paix.... D'ailleurs, les tavernes et les rues sont pleines de la lâcheté de cet homme, il n'y a pas jusqu'aux enfants et aux femmes qui n'accablent de leurs malédictions un roi qui tenant en mains le sceptre de trois royaumes, et commandant une armée formidable, a pris la fuite sans même avoir vu l'ennemi.... Que dirai-je du massacre de Stockholm et de la fameuse Siegebritte, la Minerve de notre Ulysse?....

» En vain Christiern déclame-t-il contre mon élection, les seigneurs du royaume sont venus à pied et à cheval au-devant de moi, ils m'ont reçu sur la frontière, et la joie publique a sanctionné le choix qu'ils avaient fait. Ce ne sont pas seulement les évêques qui m'ont élu, comme le prétend mon adversaire; ce sont encore les citoyens les plus généreux du pays : ce sont eux aussi qui, pour mettre un terme aux discordes intestines, m'ont engagé à porter la loi qui défend de rappeler trop souvent la mémoire du roi déchu.

» Il n'y a pas de vice dont Christiern n'accuse quelques-uns de nos évêques; mais est-ce bien à lui de parler, lui, qui a préféré la plus vile des prostituées

à la plus vertueuse des épouses, lui, qui n'a jamais respecté le droit, qui a toujours prétendu que la fin justifie les moyens (1)... Hé quoi! n'a-t-il pas souffert patiemment qu'en sa présence Siegebritte, l'infâme Siegebritte, me traitât de voleur et de scélérat... Christiern n'a jamais agi que par passion, ou sous l'influence de la lie des hommes.» — Suit une description détaillée des cruautés exercées par Christiern en Suède; il y est comparé à Tarquin, à Roboam, à Denys le Tyran, à Phalaris; d'où il suit qu'il est banni en toute justice. — «Et puisqu'il nous accuse, continue Frédéric, d'être débauchés, nous rétorquons ses arguments contre lui-même; car Salomon et ses trois cents concubines n'étaient que de l'ombre en comparaison de ses immoralités, etc.»

Cette réplique était violente, sans doute; mais elle ne détruisait en rien les fondements de la justification de Christiern, elle ne portait réellement que sur la vie privée de ce prince. Frédéric resta l'élu d'une aristocratie factieuse et d'un épiscopat hautain et corrompu. Christiern resta l'idole du peuple (2) et de la partie la plus respectable du clergé catholique; il fut digne des regrets du Danemark, parce qu'il avait voulu la pros-

(1) « Qui jure nihil, et effectu omnia mensus est. »

(2) De Christierno non desunt, dit Seckendorf, qui scribant, illum nobilitati, licet infensum pariter et odiosum, plebi tamen acceptissimum fuisse. » Historia Lutheranismi, t. I, p. 268; et plus loin: « A plebe restitui petebatur. » Voici ce qu'en dit l'auteur du chronicon Skybiense, l'ennemi capital de Christiern II: « Sciebat enim (Fridericus) Christiernum regem, communem regni hostem, omnibus esse formidabilem, atque præcipue *satrapis et nobilibus, quos omnes uno supplicio perdidisset, si regno fuisset restitutus.* »

périté et la splendeur de ce pays, en créant une étape à Copenhague, en réunissant la Suède à sa patrie, en relevant les classes inférieurs des abjections féodales.

Huitfeld fait l'éloge des immenses concessions que la noblesse obtint de Frédéric Ier lors de son élection ; mais si un plébéien eût pris la plume pour nous conserver l'histoire de ce règne, eût-il tenu le même langage? De quel droit, eût-il dit, élève-t-on un des ordres de l'état si fort au-dessus des autres? Par quelle raison, sous quelle ombre d'équité, pouvait-on accabler les paysans de nouvelles chaînes, et dépouiller des faibles restes de la liberté naturelle des hommes dont tout le tort était de ne savoir d'autre art, de n'avoir d'autre ambition que celle de se faire subsister eux et leurs semblables en arrosant de sueurs cette terre qu'eux seuls rendaient féconde? Ces plaintes trop bien fondées, ces réclamations trop justes, faisaient alors le sujet de toutes les conversations. Une lettre d'un ecclésiastique danois, écrite dans ce temps-là même, en fournit la preuve. « Je me repens, dit-il, d'avoir concouru à la dernière révolution ; la nouvelle forme de gouvernement n'a pas répondu à mes espérances. On se plaint à présent plus ouvertement des prélats et des grands qu'on n'a jamais fait du roi Christiern II. Le plus grand nombre pense qu'il eût mieux valu souffrir patiemment la tyrannie d'un seul, que d'avoir à la fois tant de tyrans, dont il est impossible d'assouvir l'insatiable cupidité. » Tels ne sont, hélas! que trop souvent les sentiments des peuples après les changements qu'ils ont le plus désirés. Se voir dupes de prétendus libérateurs qui n'ont songé qu'à eux-

mêmes, se sacrifier pour l'élévation de quelques illustres ingrats, ne changer que le nom de ses maîtres et de ses maux, c'est là le résultat trop ordinaire de presque toutes les révolutions.

Par la capitulation de son couronnement, le roi Frédéric s'était engagé à abroger les lois de Christiern II, et l'on brûla, en effet, sans délai les codes publiés par ce prince, comme *pernicieux et contraires aux bonnes mœurs et louables coutumes*. Il eût fallu ajouter, pour parler exactement, et *aux prétentions et intérêts des évêques et de la noblesse* (1).

Le 23 avril 1525, Christiern écrivit de Lierre au brave amiral Séverin Norby, qui s'était retiré avec sa flotte dans le Gotland et exerçait des pirateries contre les vaisseaux de la Hanse, de la Suède et de tout le Nord, tandis que des milliers de paysans, dans le vieux costume scandinave, à la large et forte ceinture, rassemblés sous les étendards de Christiern II, marchèrent sur Landksron. Les bataillons des nobles de Scanie furent brisés comme les rochers qu'atteint la foudre. Dispersés de tous côtés, il fallut qu'ils vissent en fuyant leurs terres ravagées et leurs châteaux en flammes.

Christiern manda à Norby que l'origine de tous les maux qui pesaient sur le pays provenait de ce qu'il n'avait pas voulu souffrir que certains valets et enfants du diable exerçassent sur le peuple leur impie despotisme, et ne fissent pas plus cas d'un paysan, qui est leur égal devant Dieu et en Jésus-Christ, qu'ils n'en faisaient

(1) *Mallet*, t. VI, p. 11-14.

d'un chien ; en sorte qu'il arrivait souvent en Séeland et ailleurs qu'un pauvre paysan ou son enfant était vendu pour un de ces animaux (1).

Cette lettre et d'autres de la même portée étaient aussitôt répandues dans le public par Norby et devaient produire la plus forte impression sur tous ceux qui avaient à se plaindre du nouveau régime. Norby agissait en tout au nom de Christiern et se montrait digne de la confiance de ce prince.

Séverin Norby était resté fidèle à Christiern dans un moment où tant d'autres l'abandonnaient. Sa conduite fut d'autant plus noble que jadis il avait fait entendre en faveur des victimes de Stockholm la voix de la clémence, et qu'il avait ouvert aux têtes proscrites un asile sur ses vaisseaux et dans ses gouvernements. D'autres disent que cet habile marin pensa long temps à se faire roi de Suède ; que, maître d'une flotte puissante, gouverneur de l'île de Gotland, qui regarde les côtes de Suède, et de la ville de Calmar qui était le port le plus considérable de ce royaume après Stockholm, il aspira secrètement au mariage de la veuve de l'ancien administrateur, à laquelle il avait sauvé la vie ; qu'il ne s'était si fort dévoué à Christiern II, après sa chute, qu'en haine de Gustave et de Frédéric, deux parvenus aussi ambitieux, mais plus heureux que lui (1).

Norby réussit d'abord dans ses résistances au nouveau pouvoir ; mais les revers suivirent de près les succès qu'il venait d'obtenir. Il fut forcé de céder Got-

(2) *Mallet*, t. VI, p. 52.

(1) *Vertot, Gram, Lami.*

land à Frédéric Ier ; mais il obtint le pardon pour lui et ses partisans, et reçut le gouvernement de Solvitsbourg en Scanie ; on donna même une indemnité à ses troupes qui n'avaient pas été payées en entier. Norby ne pouvait se résigner au repos : à peine eut-il pris possession de son gouvernement qu'il recommença ses courses dans les mers voisines. Un de ses vaisseaux fut pris par les Suédois ; l'ayant réclamé inutilement, il voulut engager Frédéric à porter la guerre en Suède. Ce monarque, loin de céder à ses insinuations, instruisit Gustave de ses manœuvres : les deux rois unirent leurs forces contre l'amiral. Celui-ci, furieux, résolut d'attaquer le premier vaisseau qu'il rencontrerait. Il n'en avait que 4, et 6 yachts, avec 600 hommes de troupes ; mais il attendait du secours de Christiern II. La résistance ne put être longue. Les Danois lui prirent 3 de ses places fortes ; une petite escadre suédoise se joignit à leur flotte. Norby n'ayant pu éviter le combat, fut totalement défait ; on lui tua 400 hommes et on lui prit 7 bâtiments. Il n'échappa qu'avec beaucoup de peine, et se dirigea, suivi du peu de monde qui lui restait, vers les côtes de Moscovie. Il entra dans la rivière de Narva, puis gagna Moscou. Son dessein était d'engager le czar dans une guerre contre la Suède ; mais Vasiljevicz, qui venait de renouveler son alliance avec Gustave, reçut très-mal les propositions de l'amiral et le retint prisonnier jusqu'en 1529; alors il fut mis en liberté à la recommandation de Charles-Quint : il passa au service du grand empereur et fut tué d'un coup de canon, au siége de Florence, 1530. La Suède a conservé le souvenir de la conduite philantrophique de Norby ;

dans la tragédie de Christiern II, par Kelgrèn (1), et à laquelle on pense que Gustave III a travaillé, l'illustre amiral y joue un rôle, qui met dans le plus beau jour son caractère actif, brave et généreux (2).

L'empereur ayant appris que les ducs Henri et Albert de Mecklembourg avaient fait cause commune avec le roi Frédéric contre Christiern II, leur écrivit de Tolède (3) une lettre très-touchante, dans laquelle il leur reprochait leur conduite envers le prince déchu, sa femme et ses pauvres enfants (4), et

(1) Kelgrèn, philosophe, littérateur et poète, né en Suède le 1er décembre 1751, et mort le 12 avril 1795. Comme écrivain, Kelgrèn a fait époque, non-seulement en Suède, mais dans le Nord tout entier.

(2) *Biographie universelle.* De Scheppere a fait à Norby l'épitaphe suivante :

Oceanum hostili toties qui sanguine tinxit,
A Gelidæ Thyles litore ad usque Cronum,
Quem non immerito Slavi, Suedique Gothique,
Vandalicæque urbes extimuere ducem,
Norbyus hetrusco jacet hic Severinus in antro,
A florentina missus in astra pila.
Barbarus ille nequit captivum extinguere Moschus,
Mergere non mediis Ennosigæus aquis,
Debuit in Latio, velut orbis in arce, perire,
Tanta viri ut virtus undique nota foret.

(3) Du 20 mai 1525.

(4) « Das Ir widder vunsern Schwager, auch vunsere schw ster vnd Irer beider vunschul digenn kinder ohn alle pillig vund gnugsam vhrsach gegen euch oder Jemans Andren begangenn, dermassen euch halten... vund nicht bedenckenn sollet, das sollichs wider vns selbsch wehre, sho wir sie vund Ir kinder alss vnsre eigenn kinder liebenn, sunder zu erhaltung vunser vund einer jedenn ordentlichenn, vund gebuhrlichenn Obrickeit, als sich getzimet, hochstes vleiss darob seinn verfugén vund verhuten, damit sollichg bosshafftig, muhwillig vund lesterlich rebellion, vugehorsam vund abfall der Vnderthanenn vund iren Rechtenn naturlich.... der lauff vund gelegenhait nach inn fuge gestrafft, ferrers nicht einwurtzelenn vund teglich zu einem gebreuch gebrocht werde. »

et leur représentait les dangers que l'on courait à soutenir de criminelles rébellions ; il finit par les exhorter à rompre tout pacte avec Frédéric (1).

Cependant, les préparatifs maritimes de Christiern II avaient irrité les Hanséates, qui s'en vengèrent sur les négociants des Pays-Bas, en leur faisant fermer le Sund. Une diète fut convoquée, en 1525, à Lubeck ; la Hollande y envoya des ambassadeurs : mais les Hanséates ne voulurent rien entendre, à moins que les Brabançons et les Zélandais ne fussent compris dans le traité à intervenir (2), puisque, sans cela, ceux-ci pourraient leur causer des pertes irréparables. Ils étaient surtout de mauvaise humeur de ce qu'en Zélande et à Anvers on les avait dépouillés de biens qu'on refusait de leur restituer ; mais les Brabançons et les Zélandais se gardèrent bien de prendre part à des négociations qui les auraient forcés de rendre les effets et marchandises qu'ils s'étaient partagés (3) d'une manière irrévocable. La régente intervint dans cette affaire, et l'on traita provisoirement à Verden, au mois d'août 1526. On devait se réunir, en 1528, à Cologne, afin de compenser les pertes qu'on avait faites de part et d'autre (4).

(1) *Archives allemandes de Bruxelles*, IIe supplément, t. Ier, f. 14.

(2) Dans le registre 69, fol. 446 verso des *Archives du Conseil d'état et de l'Audience*, on trouve : « A maistre Maximilian Transiluan, pour le xxje de mary xxv, estre allé à Lubeeke pour la réintegracion du roy de Dennemarche en son royaulme et pour le train de la marchandise d'Oostlandt, vi^xx ix L., vi S. »

(3) Om dat in voorgaende daguaerden d'Oosterlingen geseyt hebben, gy van Hollant belooft ons scoene dingen, mer en syn niet mede te vreden, ten zy dat Brabant ende Zeelant mede consenteren. » *Aert Van der Goes*, t. I, 1re partie, p. 27.

(4) *Wagenaar*, t. IV, p. 459-467.

Luther crut de son devoir de s'entremettre en faveur de son cher et féal ami, Christiern II. « Supposé, écrivit-il en 1525 aux Lubeckois, que le roi soit coupable devant Dieu et le monde, et que ce soit absolument vous et lés Danois qui ayez raison, toujours est-il que vous n'avez pas le droit de vous constituer juges et maîtres de ce prince. Si cette chose vient devant Dieu, il ne s'informera pas si le roi a tort ou si vous avez raison ; mais il dira: «Messeigneurs de Danemark et de Lubeck, qui vous a ordonné de vous constituer vengeurs? Est-ce moi, est-ce l'empereur ? alors exhibez sceaux et chartes pour le prouver.»Si vous pouvez le faire, votre cause est bonne ; sinon, Dieu vous dira : «Rebelles voleurs de Dieu, qui entravez mes fonctions, vous vous êtes rendus coupables du crime *læsæ majestatis divinæ*, c'est-à-dire que vous avez forfait à la majesté divine ! Il y a deux points : l'un, d'être injuste, l'autre de punir injustement, *jus et executio juris, justitia et administratio justitiæ*. Chacun peut avoir tort ou raison; mais exercer la justice distributive, c'est l'œuvre de Dieu, maître absolu du juste et de l'injuste, et de l'autorité constituée en son nom. Si tous ceux qui prétendent avoir raison pouvaient punir eux-mêmes les coupables, que deviendrait le monde ? On verrait les valets battre les maîtres, les servantes les dames de la maison, les enfants leurs parents, et les élèves leurs professeurs ? Cela ferait une belle organisation, et à quoi bon alors des juges temporels institués par Dieu? Mais réfléchissez donc, Danois et Lubeckois ; je vous le demande, approuvez-vous que vos domestiques, vos bourgeois, vos sujets, se révoltent contre vous, chaque fois qu'il disent qu'on a été injuste à leur égard?

Pourquoi ne faites vous pas à autrui ce que vous voulez que l'on vous fasse, comme disent saint Mathieu VII, 12, et la loi naturelle? Je sais très-bien que les Lubeckois et d'autres villes allèguent qu'ils n'ont pas agi comme sujets du roi, mais comme ennemis de leur ennemi et qu'ils n'ont fait qu'user de représailles. Mais les malheureux Danois ont agi comme sujets contre l'autorité, sans l'ordre de Dieu, et les Lubeckois leur ont prêté aide et assistance; ils se sont souillés du même péché et ont été enveloppés et enlacés dans la même rébellion contre la majesté divine et royale. Je ne dis rien de leur mépris pour les commandements de l'empereur; seulement j'avertis, j'engage tous ceux qui ont expulsé le roi, à rentrer dans leur âme et conscience, avant que Dieu ne vienne tirer vengeance de ses brigands et de ses ennemis. Non pas que je pense amener tout le monde à se convertir; car la foule ne s'inquiète pas de la parole de Dieu, c'est une masse perdue, qui n'est destinée qu'à la colère et à la punition de Dieu; mais je me plais à croire que quelques-uns prendront à cœur ce que je viens de dire, qu'ils ne se mêleront pas aux Lubeckois et aux Danois, et que s'ils se sont mêlés à eux, ils se tireront de ce mauvais pas afin qu'ils ne chargent pas sur eux les péchés d'autrui (1). »

Ce sermon (2) reçut, sans doute, les honneurs du feu lorsque les Lubeckois ont fait brûler, en place publique, par la main du bourreau, tous les écrits de Luther.

(1) *Becker*, t. I, p. 522-524.

(2) *Seckendorff*, lib. II, sect., 2, § 30. p. m. 82, Commentarii de

Il restait toujours au roi détrôné de grandes ressources dans la puissance de l'empereur et des autres princes, ses alliés. Charles-Quint lui promettait de le reconduire lui-même dans ses états avec toutes les forces de l'empire, dès qu'il aurait terminé ses démêlés avec la France. Du moins, Christiern publiait qu'on lui avait fait cette promesse, et il suffisait que la chose fût possible pour que les deux rois eussent de sérieuses inquiétudes, surtout depuis que la bataille de Pavie semblait avoir livré à Charles-Quint la fortune de la France, avec la personne de son roi, et décidé au gré de l'Autriche la longue querelle de ces deux redoutables adversaires. Frédéric, en vue de ces circonstances, se montra disposé à écouter les propositions qui lui étaient faites. Les premières vinrent des ducs Albert et Henri de Mecklembourg; les plénipotentiaires des puissances litigantes se réunirent, en 1526, à Lubeck. Les Danois étaient autorisés à promettre la couronne au prince Jean, fils de Christiern, après la mort de Frédéric; en attendant, il devait jouir d'une pension annuelle (1). Le 22 avril 1526, la régente Marguerite avait écrit, dans ce sens, à l'empereur ce qui suit :

« Ceux de Lubèke ont ici enuoyé leurs députez, à mon aduis autant pour assentir de vre. intention, que pour autre chose; ils ont enquis de l'entretenement et continuation de la marchandise, et assez

Lutheranismo, en parle ainsi : « Regulam recte a Luthero positam esse, dubitari non potest, se dan omnes casus, et speciatim res danicæ satis illi innotuerint et expensæ fuerint, non liquet. »

(1) *Mallet*, t. VI, p. 60-69.

mis en auant l'addresse du prince de Dennemarke au Royaume, après la mort du duc de Holstein (Frédéric Ier), sans parler ni vouloir entendre à la restitution du Roy, et ce, sans partir en bons termes. Ceux de Suède ont scellé la communication de la marchandise auec voz subiects et eux-mesmes reuiennent jà pardeçà (1) ».

A la même époque, la régente fut informée que des troupes, à la solde de Christiern, faisaient un mouvement vers la Frise; mais c'était une ruse du duc Charles de Gueldre, le plus implacable ennemi de la maison d'Autriche, toujours harcelé, et jamais vaincu : « Le gouuerneur de Frise m'a écrit qu'environ iiijm piétons et cent chevaux, puis un mois se sont trouués sur la frontière de Frise, et puis 15 jours en-çà, auoir demandé passage par ledict pays, pour trois ou quatre jours. Je n'ay encore pas nouuelles de leur déploiement. Aucuns entre eulx dirent audict gouuerneur, pour grand secret, qu'ils espérassent traittement du Roy de Dennemarke et qu'il les meneroit au pays du comte de Holstein. Bien ay-je ouy qu'aucuns pirates, soy renomans du Se Roy de Dennemarke, puissans de x ou xij nauires, eussent prins le port de la ville de Berghes en Suède, et le teinssent pour lui, et que un Herman Pauwels, qui se tenoit par-deçà, eust intention de rober trois ou quatre nauires, et se joindre auec ceux qui sont audit Berghes, et de piller tout le monde, dont j'ay secrètement fait auertir par les villes et ports de mer de ces pays, afin qu'ils fussent sur leur garde, dont jusques ores ils ont fait deuoir.

(1) *Bibliothèque de Bourgogne*, n° 16071.

« Ledict gouuerneur m'a encore écrit qu'il eust prins un jeusne compagnon, lequel, sans contrainte, luy eust confessé qu'aucuns seruiteurs de Mess[e]. Charles de Geldres, qui estoient auec ces piétons, luy eussent donné charge de mettre le feu en Sneeck et Dockom, y bruller ou gaster les poudres et enclouer l'artillerie, déclarant s'il n'eust esté prins qu'il eust essayé exécuter son emprinse, et que luy gouuerneur, à ceste cause, eust conuoqué les nobles et villes de Frise pour leur donner cueur et aduiser qu'il fust de faire (1) ».

Sur ces entrefaites la reine Isabelle, mourut d'une consomption fiévreuse à Swynaerde, le 19 janvier 1526, dans la maison de campagne de l'abbé de Saint-Pierre (2). Depuis longtemps une

(1) *Ms. de la Bibl. de Bourgogne.*

(2) *Le Registre* 1801 *des Chambres des Comptes* contient sur les derniers moments de la reine ce qui suit : « M[e] de Sonastre, maistre d'hostel de madame, a payé et desboursé pour certaine despence faicte pour aucuns médecins d'Anuers et Louuain, que icelle dame a fait trouuer au lieu de Lyère pour consulter certaine maladie, où madame la Royne de Dannemarche, nièpce de mad[e] dame, a esté puis nagueires constituée, y comprins le sallaire desd[s] médecins : pour ce, par quictance dud[t] m[e] d'hostel Sonastre, lad[e] somme de xiiij L., xi solz. » — « A Hans Betscholt, cheuaulcheur d'escuierie de mad[e] dame, la somme de quatre liures, dix solz, du pris de quarante gros, monnoie de Flandres, chascune liure, que deue luy estoit pour le vij[e] jour du mois de januier xv[c] xxvi, stil de Rome, estre party de Malines, et par ordonnance de mad[e] dame, allé à Gand pourter letres à monsgr. de Rauestain, auquel icelle dame escripuoit pour enuoier son médecin au lieu de Zwinaerde-lez-led[t]-Gand, deuers la feue Royne de Dannemarche, nièpce de mad[e] dame, que Dieu absoille, lors illec estant malade.» Chambres des Comptes, n° 1802, f. lxiiij. — « A messire Anthoine de Montent, abbé commandataire de Sainct-Vincent de Besançon, conseillier, confesseur et aulmosnier de la Royne, la somme de cent neuf liures, treize solz, six

lassitude et un affaiblissement total des organes s'étaient faits sentir chez elle; sa belle figure était devenue pâle, ses yeux caves. Ce fut De Scheppere qui recueillit son dernier soupir. Il y a quelque chose de mélancolique dans cette existence d'une jeune femme en exil, vivant de la vie de son époux, son guide et son appui, quoiqu'elle eût elle-même le cœur brisé de mille douleurs.

On peut lui appliquer ces belles paroles de Bossuet: «Toujours douce, toujours compatissante, les grâces pudiques de la reine lui avaient gagné tous les cœurs. Elle était sans reproche devant Dieu et devant les hommes; la médisance ne pouvait attaquer aucun endroit de sa vie, depuis son enfance jusqu'à sa mort: il n'y avait rien que d'auguste dans sa personne, il n'y avait rien que de pur dans sa vie, et elle avait usé chrétiennement de la bonne comme de la mauvaise fortune (1)». Aussi les états de Danemark lui avaient-

deniers dud[t] pris de quarante gros, monnoie de Flandres, la liure, qui aussi deue luy estoit pour son remboursement de semblable somme, que, par l'ordonnance et exprès commandement de madame, il a payé et desbourcé content pour vng obsèque qu'elle a faict faire en l'église de Sainct-Michiel en la ville d'Anuers, le xi[e] jour de féurier xv[c] xxvi, stil de Romme, pour le salut et remède de l'âme de feue madame la Royne de Dennemarche, nièpce de mad[e] dame, que Dieu absoille. » *Ibidem*, f. vij[xx] x. » — « A messire Robert Robbins, pour vacacions par luy faictes ès mois de januier et féurier xxvi, pour l'obsèque de la Royne de Dennemarche. » *Archives du Conseil d'État et de l'Audience*, Reg. 69, fol. 448 verso.

(1) Seine unschätzbare Gemahlin, die nie genug gepriesene Königinn Elisabeth, welche man mit Recht fur eins der grösten Muster aller der Tugenden halten muss, die zu einer rechtschaffnen Nachfolge Christi gehören. » *Hans Gram*, t. III, p. 309.

ils, lors de la déposition de Christiern, offert les conditions les plus honorables pour l'engager à rester dans le royaume (1); mais elle répondit toujours qu'elle aimait mieux vivre avec son époux dans l'exil que de régner sans lui (2); et lorsque la triste nouvelle de sa mort fut parvenue en Danemark, on lui fit, malgré les défenses formelles du roi Frédéric, de magnifiques obsèques dans toutes les églises de ce pays (3).

Isabelle avait peu agi dans ses intérêts en préférant sa qualité d'épouse à ses titres de reine et de mère; une condition essentielle pour la conservation des droits de ses enfants au trône de Danemark, c'était de rester au sein de la capitale, dont le devouement lui était acquis; de donner l'impulsion à la résistance, et d'empêcher les ennemis de la dynastie de Christiern II

(1) On lit dans l'acte de destitution de Christiern II. « La première chose qui nous révolta fut l'indifférence qu'il conçut au préjudice de l'amour et de la fidélité conjugale pour notre très-noble et très-vertueuse reine; car une certaine vieille étrangère, nommée Sigebritte, femme sans honte et sans honneur, et plongée dans toutes sortes de débauches, lui ayant prostitué sa fille, il lui fit rendre plus d'honneur qu'à son épouse, et remit entre ses mains toute la puissance et le gouvernement du royaume, dont il ne fit plus de part aux sénateurs.... Et lorsque le roi et cette infâme vieille eurent appris que la reine, *que nous regardons toujours comme notre légitime souveraine*, avoit été conseillée par madame Holger, gouvernante de sa maison, de faire quelques exhortations au roi, son époux, pour le détourner d'une vie criminelle, indigne d'un prince, et qui déshonoroit la Majesté Royale, cette dame, pour un si sage avis, ne fut pas seulement dépossédée de sa charge, mais encore chassée du royaume et privée de tous ses biens. » *Pufendorff*, Introduction à l'histoire de l'Univers, t. III, p. 127.

(2) *Mallet*, t. V, p. 527.

(3) Voy. un excellent article sur Isabelle, par M. *Willems*, dans le Belgisch Museum.

d'en consommer la ruine. Le sénat était disposé à proclamer le prince Jean, sous une régence. Ce jeune homme élevé à la cour de Marguerite par le fameux Corneille Agrippa, le Trismégiste, promettait les plus belles espérances. En 1529, à l'âge de 10 ans, il plaida si éloquemment, dans un discours latin, la cause de son père et la sienne, devant les états assemblés à Ratisbonne, que l'empereur et les princes de l'empire en furent touchés jusqu'aux larmes (1).

Isabelle fut enterrée à Gand dans l'ancien oratoire ou église de Saint-Pierre devant le grand autel. Les iconoclastes du XVI[e] siècle ravagèrent cette abbaye, mais ils épargnèrent le monument funèbre de la reine de Danemark. C'était une tombe en marbre, surmontée d'une table en bronze, sur laquelle on lisait une épitaphe (2) en vers latins composée par De Scheppere. Lorsqu'on bâtit la nouvelle église, on eut soin de l'y transporter. On la plaça alors dans la nef à droite, où elle est restée jusqu'en 1798, époque à laquelle on donna une autre destination à cette église. Chose bi-

(1) *Holberg*, dänische Reiche-Historie, t. II, p. 133.

(2) La voici :

Dania me coluit, pulsam Germania vidit,
  Primum ortum dederat terra Brabanta prius.
Nulla harum poterat morientem cernere, sed quæ
  Genda habuit mentem, nunc quoque corpus habet.
Tempora si quaeris, quæ me rapuere sub umbras,
  Accipe, et in memori scripta reconde sinu :
Pectore sub medio Phœbum cernebat Aquarum,
  Morsque horam tenuit, sed Venus ipsa diem.
  Obiit A. MDXXVI, januar. XIX.

zarre! ceux qui transformèrent ce bâtiment en musée de tableaux y eurent moins d'égards que les iconoclastes d'autrefois, le monument ne put échapper à la destruction (1).

Christiern II avait eu plusieurs enfants de la reine Isabelle : l'aîné, Jean, dont nous venons de parler, et deux autres princes, nommés Maximilien et Philippe, qui moururent en bas âge. Il eut aussi deux filles, Dorothée, qui épousa Frédéric, comte et ensuite électeur palatin, et Christine, qui fut accordée à François Sforce, dernier duc de Milan, et qui épousa, en secondes noces, François, duc de Lorraine. Ces alliances augmentèrent, dans la suite, le nombre des prétendants à la couronne de Danemark. Dorothée ne laissa point de postérité ; mais Christine, que sa beauté, son esprit et ses vertus ont rendue célèbre dans le monde et qui eut une grande part aux plus importantes affaires de son siècle, eut de son second époux un fils et deux filles : c'est de ce duc François de Lorraine que descend en droite ligne le prince du même nom qui a occupé le trône de l'empire (2).

Les enfants du roi détrôné étaient élevés, avec des soins touchants, à la cour de Marguerite (3).

(1) Voy. sur Christiern II une notice de M. *Serrure* dans le Messager des Sciences et des Arts.

(2) *Mallet*, t. V, p. 557.

(3) Entre autres, dans le Registre 1799 des *Chambres des Comptes*, fol. xv., il est question de la somme « de neuf cens quatre-vingtz-cinq liures, dix-huit solz, trois deniers, de quarante gros, monnoye de Flandres, la liure, receue de messire Jéhan Micault, cheualier, conseiller et recepueur-général des finances de l'empereur. N'en faict cedict trésourier recepte ny despence, pource que lad[e] somme s'est emploié au paiement

Elle avait confié le prince Jean, dit comte de Holstein, à une jeune femme douce et bonne, à mademoiselle Rolande de Serclaes, dame de la Rivière(1). Le docteur frère Jean de Salis était chargé de le catéchiser et de le prêcher lui et ses sœurs (2). Marguerite avait pour le jeune prince une prédilection toute particulière, bien qu'elle n'oubliât pas les princesses (3).

et appaisement de la despence ordinaire de monsgr. le prince de Dennemarche et de mesdames ses seurs, depuis le ve jour de jung xv^c xxiij que ledict prince et ses seurs vindrent loger en l'ostel de mad^e dame à Malines, jusques au dernier jour d'octobre ensuivant, et ce comprins certaine cure faicte pour madame Ysabeau d'Austrice, Royne de Dennemarche, leur mère, tant aud^t Malines comme à Bruxelles, auant son partement pour l'Allemagne, assauoir du xvie jour de juillet xv^c xxiij au viiie d'aoust ensuyuant incluz, que sont xxiiij jours entiers pour mad^e dame, la Royne de Dannemarche, et viii^{xx} ix jours pour sesd^s enfans, que appart par deux escroez en parchemin, signez des controlleurs et clerc d'office de mad^e dame, icelle despence montant à semblable somme de ix^c iii j^{xx} v L., xviii solz, iii deniers. »

(1) « A demoiselle Rolande de Serclaes, dame de la Riuière, la somme de vingt-cinq liures, de quarante gros, monnoie de Flandres, la liure la quelle somme madame, par ses lettres patentes, en date du xie jour, de januier xv^c vingt-neuf, stil de Rome, lui a ordonné prendre et auoir d'elle pour la despenche de bouche qu'elle a soubstenue et supporté pendant vng demi an entier, espiré le dernier jour de décembre xv^c vingt-huit, dernier passé, pour le jeusne conte de Holstein, lequel mad^e dame luy a donné en charge et gouuernement pour le nourrir et doctriner en bonnes mœurs et vertus. » *Chambres des Comptes*, n° 1805, fol. iie xl.

(2) « A frère Jéhan de Salis, docteur en saincte théologie, trente-six liures pour ses paines et salaires d'auoir, pendant le caresme, presché deuant messgrs. les princes et princesses de Dennemarck, nepueux et nièpces de mad^e dame. » *Chambres des Comptes*, n° 1803, f. IIe xj.

(3) *Les Registres des Chambres des Comptes* renferment les détails suivants : « A Lienard Chorsel d'Ausbourg, orfèvre demourant en

L'empereur Charles Quint, qui aimait beaucoup sa sœur, fut extrêment affligé de sa mort. Maître Guil-

ceste ville de Malines, la somme de soixante-quinze liures, dix solz dud[t] pris de quarante gros, monnoie de Flandres, la liure, que deue luy estoit pour vne belle et riche daghe d'argent bien dourée et faicte à façon anticque par personnages, laquelle mad[e] dame a faict prendre et acheter dudit Lyenard pour ledit pris, pesant icelle enuiron, ij[m], dont elle a fait don et présent à son petit nepueu, le filz du Roy de Dennemarche. » *Ibidem*, n° 1799, f. VIII[xx]. — « A Thomas Bombelli, marchant de draps de soie résidant à Anuers, et à Gors, manteau-mercier, suyuant la court, la somme de cent six liures, douze solz, dudit pris de quarante gros, monnoie de Flandres, la liure, que deue leur estoit pour les parties de draps de soie et d'orphéureries d'or cy-après déclairées qu'on a prinses et achetées d'eulx par l'expresse ordonnance de madame, desquelles elle en a fait don aux jeusnes princes et princesses de Dannemarche estans deuers elles pour leur en être fait habillemens. » *Ibidem*, f. VII[xx] VII. — « A Thomas Bombelli, argentier de madame, marchant de draps de soie, résidant à Anuers, la somme de quatre-vingtz onze liures, que deue luy estoit pour les parties de draps de soie et de layne cy-après déclarées, qu'on a prinses et achetées de luy, et ce pour d'iceulx faire habillemens aux cy-après nommez, ausquelz icelle dame en a fait don, et le tout par son ordonnance pour les pris et ainsi que s'ensuyt : premier, pour vne aulne trois quars de bon satin blanc pour faire coiffes et orylettes aux deux josnes princesses de Dennemarche, nièpces de madame, estans à présent deuers elle. Item pour v aulnes trois quarts de bon draps tanney pour faire vne robe à la nourrice desd[es] deux princesses; pour trois aulnes demie de velour noir pour ligner les manches et border lad[e] robe. Item cinq aulnes demie d'aultre drap tanney pour faire vne robe à la seruante de lad[e] nourrice. Item XIIj aulnes vng quart de bon camelot tanney, pour vne robe pour la royne estant auec lesd[es] princesses. » *Ibidem*, f. VII[xx] XIIj verso. — « A Pierre Joglier, huissier de chambre du petit prince de Dennemarche, neueu de madame, la somme de six liures, du pris de quarante gros, monnoie de Flandres, la liure, dont madame lui a fait don pour vne cappe pour luy, en faueur d'aucuns bons et agréables seruices qu'il lui fais et autres causes à ce mouuans. » *Ibidem*, n° 1803, f. IIIj[xx] XIX verso.

laume des Barres, en écrivit ainsi à Marguerite (1).
« Madame, je vous escriuis par Salamanca dois Bourguos, depuis continuay mon voyage, et trouuay l'empereur en vng uillage à dix heures de ceste ville, le 8 de ce mois. J'eus audience à Sa Ma[té] le lendemain, auant qu'il partît de son lit. Je lui déclaray la pluspart de ma charge. Il fut très-ayse scauoir de voz nouuelles, et marry du trespas de la royne de Denemarck, ce qu'il fit tayre jusques après ses nopces. Il eust bien voulu qu'il eust pleu à Dieu d'en disposer autrement. Me demanda de la conduite du roy, de laquelle luy dis ce que scauois, et le deuior qu'auiez fait pour le faire tenir à Lierre et auoir les petits princes et princesses hors ces mains. Ce que Sa Ma[té] désiroit fort pour crainte de la mauuaise doctrine (2). »

L'archiduc Ferdinand ne fut pas moins attristé le 27 janvier 1526, il écrivit d'Augsbourg à la régente « Madame, j'ay receu deux voz lres. des XIX et XX de ce présent mois, dont par la première m'avertissiés de l'extrême maladie et indisposicion où estoit constitué madame ma bonne seur, la Royne de Dannemarcke, et par l'autre comme elle estoit allé à Dieu. Et combien que les nouuelles de sa maladie me fussent très-fort desplaisantes, si m'ont encoires celles de son déceps mis en si merveilleusement grant regret que plus ne seroit ; mais puisqu'il a pleu à Dieu en ainsi disposer, n'y voi aussy autre moyen

(1) Le 22 mars 1526.
(2) *Ms. de la Bibl. de Bourgogne*, n° 16071.

que de prier Dieu pour l'âme. J'ai, madame, incontinent enuoié voz lres. à madame ma bonne seur, la Royne de Hongrie, l'auertissant dud[t] trespas, et l'ay aussi fait sauoir aux princes de nre. sang, de par-deçà, affin de faire leur deuoir pour l'âme. Et, pour ma part, en feray et plus honnestement qu'il me sera possible (1).

Écoutons encore la *chronique de la très-haulte et noble maison de Bourgogne par Robert Maquereau* : » Marguerite enuoya son poste Richart de Haspre deuers les Espaignes faire sauoir à la noble josne Roynne de Castille le trespassement de sa fille, la Roynne de Dynnemarcq, Élisabeth, et à son nepueux Charles, l'empereur, tousiours august et à ses soeres. Lequel postz arriués ou pays d'Espaigne, vng chacun, pour l'amour de cest damme, fut dolent... L'empereur prist le doeil et toutte la court pareillement pour Élizabeth de Castille, Roynne de Dynnemarcq, trespassée en la ville de Gand, maistresse ville du pays de Flandre. Pour laquelle la Roynne de Castille, mère de celle Élisabeth, démena groz doeil; ainsi firent ses deux soeres : chest assauoir, madame la Roynne Aliénor et sa soer Katherine, la Roynne de Castille, et l'empereur, son fils, firent faire partout en Espaignes de gros somptueux seruices pour l'âme de laditte Roynne, pour laquelle nous prierons pour son âme. Soyés aduertis que sa soer, damme Marie, de Hongrie roynne, après en fist vng gros doeille, après que sa tante la gouuernante luy a faict scauoir, la-

(1) *Archives allemandes de Bruxelles, Documents relatifs à la réforme*, t. I, fol. 56 et 57.

quelle pareillement fist son debuoir de pryer pour elle et faire pryer partout en Flandre et Brabant; espécialement ceulx de Gand en firent tant noblement à son enterrement que il n'est nulz qui le scauroit faire plus noblement que ilz le firent. »

En 1526, le bruit se répandit que l'archiduc Ferdinand, d'Autriche cédant enfin aux vives instances du roi détrôné, son beau-frère, s'occupait du projet d'une expédition destinée à le rétablir. Frédéric reçut des avis qu'un officier de Ferdinand avait parcouru le Danemark à la faveur d'un déguisement, qu'il avait levé des plans de ses forteresses, et sondé les dispositions des peuples à l'égard de leur ancien maître. Le même officier avait dû passer à la cour de Gustave pour le dissuader d'assister Frédéric à la guerre qu'on voulait faire aux Danois. Ces nouvelles avaient attiré toute l'attention de Frédéric, et les deux princes, étroitement unis de sentiments et d'intérêts, renouvelèrent leurs anciennes alliances.

Il paraît que pour activer les négociations, Christiern était parti lui-même pour l'Allemagne; car, vers ce temps, nous voyons arriver à la cour de Marguerite un personnage nouveau, muni d'une lettre du roi, adressée à la régente. Ce personnage, c'est Jean de Wèhe, Jean Wess ou Vésale : il porte indifféremment ces trois noms. Il avait d'abord été secrétaire de Christiern, et avait succédé à Slaghök dans l'opulent archevêché de Lund (1), d'où il s'était enfui avec tout ce qu'il

(1) « Nominabat Joannem, cui a patria, celebri Clivensis ducatus urbe, Vesalio cagnomen fuit, titulo tenus archiepiscopum Lundensem et episcopum Rotschildensem in Dania. » *Seckendorf*, t. II, p. 176.

avait pu enlever de meubles et de bijoux. Tête puissante, caractère de fer, de Wèse intriguait et négociait pour l'empereur et son beau-frère dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Hongrie, en Bohème, partout. C'était une des intelligences politiques les plus profondes de son époque, avec des idées de pouvoir tenaces et fortes. Il avait un coup d'œil juste, une connaissance parfaite des hommes et des choses; il savait demander, patienter, dissimuler; ses démarches étaient mesurées, ses calculs nets, ses combinaisons complètes, sa discrétion et sa prudence à toute épreuve, son énergie et son activité infatigables. Il avait une conversation spirituelle et incisive, et des mœurs d'un austérité stoïque (1); mais il se montra fort avide d'argent et de revenus lucratifs, et même pot-de-vineur (2); après la captivité de Christiern à Sonderbourg, il rentra en Allemagne et devint abbé commandataire de Waldsaken, place plus productive que le meilleur cardinalat (3), puis archevêque de Constance. L'empereur le chargea, en 1539, d'une mission à la

(1) *Magnus Matthiæ*, Historia Joannis Vesalii.

(2) Le 21 février 1532, il écrivit à Nicolas de Granvelle sur le mariage de la princesse Dorothée avec l'électeur palatin Frédéric : « Postquam M[tas] Cæsarea ad rem istam inclinata fuerit, et ita Ex[a] V[a] videbitur, scio modum, ut V[a] Exe pro sua bona voluntate et sollicitatione, dabitur *unus bonus pottus vini* (ut, aiunt), de octoaut decem millibus florenis renensibus, *et totidem pro uno alio qui huic negotio assistentiam fecerit*, et quem Ex[a] V[tra] nominare placuerit. » *Archives allemandes de Bruxelles*, t. III, fol. 82.

(3) *Westphalen*, Monumenta inedita rerum germanicarum, t. III, p. 443.

diète de Francfort ; il mourut à Constance foudroyé par un coup d'apoplexie, en 1548 (1).

Tel fut l'ambassadeur de Christiern II auprès de la régente des Pays-Bas.

Le XVI[e] siècle est le commencement des *grandes ambassades* : au moyen âge, les transactions politiques étaient peu compliquées ; la plupart des traités étaient temporaires, dictés par les besoins du moment et sans prévoyance pour l'avenir, même le plus rapproché. Les trêves, suites de l'épuisement des partis, ne servaient qu'à se mettre de part et d'autre en état de continuer la guerre. Peu de nations étant alors assez riches pour en soudoyer d'autres, on rencontre à peine quelques traités de subsides.

Mais au XV[e] siècle, une révolution s'opère dans les mœurs, dans les institutions et dans les gouvernements : d'une part, la prise de Constantinople, en avertissant l'Europe du danger qui la menace, rapproche de nouveau les états que les croisades avaient déjà mis en rapport entre eux et pour lesquels la féodalité était une espèce de lien commun ; ce même événement fait refluer les sciences, les lettres et les arts vers l'Italie. La découverte de l'Amérique, le nouveau passage aux Indes orientales, le perfectionnement de la boussole, l'invention de l'imprimerie, l'application de la poudre à canon à l'art de la guerre donnent une direction nouvelle aux esprits. D'autre part, les princes trouvent les moyens de diminuer le pouvoir des grands feudataires et des nobles ; l'abaissement de ces vassaux mine

(3) *Sleidanus*, de statu religionis et reipublicæ, Carolo V Cæsare, commentarii, t. II, p. 140-143 ; t. III, p. 133 et 134.

peu à peu le système féodal et permet de remplacer cette institution dégénérée par des institutions plus conformes au but des sociétés modernes. Plusieurs états auxquels le système féodal n'avait pas permis de développer leurs forces, débarrassés de cette entrave, devinrent puissants, Dès ce moment, les souverains étant parvenus à centraliser le pouvoir, voulurent lui imprimer une marche égale et ferme. Les ressorts qui se trouvaient entre les mains des gouvernants étaient assez actifs pour assurer la tranquillité des peuples, mais il était possible de les détourner de leur destination; la guerre pouvait naître d'un instant à l'autre des institutions mêmes qui ne devaient tendre qu'au maintien de la paix. Les peuples, craignant alors que des ambitieux ne formassent des projets d'agrandissement et de conquêtes, recoururent à cette politique qu'avaient imaginée jadis les républiques italiennes et dont Florence fut la modératrice; ils comprirent qu'il n'y avait de salut pour leur existence que dans un ordre de choses où les forces des états, exerçant les uns sur les autres une action et une réaction réciproques, se continssent mutuellement dans les limites du droit, et que la sûreté générale ne pouvait naître que de l'*équilibre des moyens d'attaque et des moyens de défense*. Cette politique nouvelle, qui exigeait de fréquentes communications entre les parties intéressées, donna lieu à ces ambassades, à ces négociations multipliées, qui caractérisent les trois derniers siècles.

L'expédition de Charles VIII en Italie fut la cause, ou du moins l'occasion des premières mesures de ce genre, et on doit les considérer comme le véritable

point de départ du système politique de l'Europe.

Au XVI[e] siècle, les ambassades deviennent permanentes ; on crée un cérémonial des cours, un protocole ministériel ; on règle les préséances ; on assure le secret de la correspondance par l'invention des chiffres ; on établit, dans chaque état, une administration pour diriger les ambassades. Les transactions politiques plus réfléchies, mieux discutées, furent conduites avec tout le soin qui pouvait prévenir les fausses interprétations. On donna plus de force aux garanties par des précautions nouvelles ; ainsi aux serments religieux, à la soumission aux censures de l'église, on ajouta le scel des grands vassaux, des seigneurs et des villes principales, qui, institués conservateurs de la foi des traités, s'engageaient à ne plus reconnaître leur propre souverain et même à prendre les armes contre lui s'il venait à en décliner l'exécution. Les papes qui, durant plusieurs siècles, avaient été appelés à être arbitres et garants des traités, voulurent convertir cette déférence en devoir ; mais les princes redoutant un pouvoir qui n'avait plus de bornes, substituèrent aux garanties pontificales celles des laïcs ; et les schismes ébranlant encore le respect envers la cour romaine, elle ne put désormais se rendre imposante que par la vertu (1).

Pour revenir à Jean de Wèse, voici la traduction de la lettre dont il était chargé pour Marguerite :

« Sérénissime princesse,

» Notre service humble et amical et ce que, dans

(1) *Encyclopédie des Gens du Monde*, art. diplomatie.

notre amour fraternel, nous estimons toujours le plus, chère et bonne fortune, avant tout.

» Excellente et bonne tante et mère,

» Comme vous l'apprendrez par lui-même, nous avons chargé le porteur de la présente, notre cher et vénérable conseiller en Dieu, le pieux Jean de Wèhe, évêque élu de Lund, etc. de vous entretenir oralement de certaines affaires auxquelles nous ajoutons la plus haute importance. C'est pourquoi nous vous prions de vouloir bien prêter une oreille favorable aux rapports que vous fera, de notre part, ledit archevêque et d'avoir en ses paroles la même confiance que dans les nôtres. Nous avons toujours fait preuve de l'affection sincère que nous portons à notre chère tante et mère et nous tâcherons de même de nous rendre toujours digne de son affection.

« Donné à Berlin, le 7 août, l'an du Seigneur 1527 ».

(La lettre porte la signature de Christiern, c'est une griffe de lion, elle a la hauteur d'un pouce).

Vre. bon cuosin,
Christiern.
J. Wefring, secrétaire (1).

Peu de temps après la conclusion du traité avec la Suède, Frédéric obligea Gustave Troll (2) à sortir de ses états, aussi bien que Magnus, évêque de Skara, et Thure Jansön, vieux magnat de l'union calmarienne, qui avait des biens considérables dans les trois royau-

(1) Voir l'original en allemand, aux pièces justificatives, n° III.

(2) Je n'ai rien pu déterrer, dans nos archives, sur ce curieux person-

mes. Ils furent suivis de Joen, archimarguillier de la cathédrale d'Upsal. C'étaient des ennemis de Gustave, qui s'étaient réfugiés en Danemark après avoir échoué dans le dessein de détrôner ce prince. En Belgique, ils se tenaient habituellement à Malines et avaient de vastes intelligences dans tout le Nord, qu'ils travaillaient du fond des Pays-Bas et par le Mecklembourg (1).

On voulait toujours la restauration de la dynastie déchue, en mettant sur le trône le prince Jean; Marguerite et Charles-Quint appuyaient fortement ce projet. «J'ai bien entendu, manda ce dernier à la gouvernante, ce que m'escripuez touchant la petite conduite du Roy de Dennemarke, aussi ce que m'a dit Montfort touchant le prince et les princesses, mes neueus, ensemble vre. aduis en cest endroit, lequel se trouue très-bon, et me semble dauantage que ferez bien d'aduiser en temps et lieu de faire dresser en Dennemarcke, que l'on acceptât ledict prince à Roy, et que l'esleu se y consentît à quelques raisonnables condicions; car puisque le père est de si mauuaise conduite, en tenir la secte luthérane, il est mieuz d'aider sond[t]. fils, qui est mon neueu, que non pas lui. Je ne faes doubte que, à bonne et meure délibéracion de conseil, en ferez ce que verrez et trouuerez pouuoir et deuoir estre fait pour le mieulx, et pour ce, remectz ceste matière à vous. Et

nage, à l'exception de la note suivante : « A très-réuérend père en Dieu, Gagitanus, archeuesque vpsalensis en Zweede, conseiller du Roy de Dennemarche par lres. du VII[me] de nouembre XXVII...L liv. » *Archives du Conseil d'État et de l'Audience*, Reg. 69, f. 536.

(1) *Gram, Mallet, Geijer.*

si vous semble que pour cest effect soit besoing particularité de lectres, pouuoirs ou autres despesches procédant de moy, faictes moy enuoyer les minutes par le premier, et je les vous rennoyeray expédiées (1) ».

L'empereur donnait donc pleins pouvoirs à sa tante de coopérer à la restauration comme elle l'entendait (2). C'était sur la Norwége que l'on se proposait d'agir particulièrement; ce pays était le plus attaché à la cause de Christiern. Frédéric, averti de l'inquiétude qui s'y manifestait, y envoya Christian, son fils, avec quelques sénateurs pour l'y faire reconnaître en qualité de prince héréditaire. Cette prétention parut fort étrange aux Norwégiens, qui soutenaient depuis longtemps que leur royaume était électif dans le même sens et de la même manière que celui de Danemark, et que la capitulation de Frédéric lui-même avait confirmé ce droit. Aussi refusèrent-ils absolument ce qu'on leur demandait, et ils soutinrent, en outre,

(1) Charles-Quint voulait qu'à tout prix on détachât la Suède de l'alliance danoise, et, pour préliminaire, que cette puissance travaillât à assurer la liberté du Sund au commerce des Pays-Bas. Gustave avait député Olaüs Magnus auprès de l'empereur, qui le reçut avec une grâce parfaite. *Aert van der Goes*, t. I, 1re partie, p. 79. Le Registre 69, fol. 481 verso des *Archives du Conseil d'État et de l'Audience*, fait mention de cet ambassadeur:

« Pour deux couppes d'argent dorées dedens et dehors clouans l'vne sur l'autre, pesans iij^m, ij^c xviij^ester, achattez de m^e Jéhan de Nymeghen à Anuers, et présenté au nom de l'empereur à vng ambassadeur du royaulme de Zweden, par lres. du xvie de septembre xxvij et quictance de m^e Aert van der Goes, aduocaat de Hollande, qui les présenta, et paya.....lxxij L.

(2) De Madrid, le 8 octobre. 1506 *Ms. de la Bibl. de Bourgogne.*

que la Norwége était tellement unie au Danemark que l'un et l'autre de ces états ne devait plus avoir désormais qu'un seul et même roi. Bien qu'il fût impossible au fils de Frédéric de répondre à des objections aussi solides, son séjour en Norwége ne fut pas tout-à-fait infructueux. Il s'y occupa utilement en rétablissant le bon ordre, en rendant la justice, en disposant des places vacantes (1).

C'était principalement à des considérations tirées de la religion que le prince Jean devait l'espérance de monter sur le trône de son père, au préjudice du fils du roi régnant. La plupart des prélats et quelques sénateurs laïcs croyaient n'avoir plus que ce moyen de prévenir la ruine de la religion catholique, qui se voyait forcée de céder de jour en jour plus de terrain à sa jeune rivale. Ils se flattaient que le prince Jean, élevé dans la cour la plus catholique du monde, affermi dans son attachement à cette religion par leurs propres leçons, recevant la couronne de leurs mains comme une récompense et un gage de sa fidélité à leur croyance, ne pourrait que porter sur le trône un désir ardent de la maintenir. Ils formèrent donc entre eux une association dont les membres s'engagèrent à déférer la couronne à ce prince après la mort de Frédéric, à condition qu'il se rendrait dans le royaume, où ils se proposaient de le faire élever sous leurs yeux; mais il n'y eut que peu de sénateurs et de personnes considérables qui voulussent prendre un engagement aussi chanceux, et cette association fut trop dépourvue de solennité et

(1) *Mallet*, t. VI, p. 74 et 75.

de toutes les formes légales pour qu'elle eût jamais pu tenir lieu d'une véritable élection (1).

Frédéric ne laissa pas de sentir, par ces dispositions des esprits, la nécessité de redoubler de vigilance. Pour resserrer les nœuds de son alliance avec Gustave, il l'invita à régler définitivement les prétentions qu'ils avaient encore à la charge l'un de l'autre (2). Sur les bords du Cattegat, se trouve une province qui n'offre sur plusieurs points que des rochers énormes entassés les uns sur les autres, et qui semblent annoncer que cette contrée a été le théâtre de quelque grande convulsion de la nature. Pas un arbre n'y vient reposer la vue, le seul genévrier rampe humblement sur la mousse dont les rochers sont couverts. Cette contrée sauvage est Halland (3). Là, dans le château crénelé de la petite ville de Warberg, Gustave et Frédéric confirmèrent, en 1530, les traités d'alliance offensive et défensive qui unissaient déjà les deux souverains. Frédéric ne s'en tint pas là : l'année suivante, un nouveau congrès, tenu à Hambourg entre les ministres de Danemark et ceux de l'empereur, au sujet de Christiern, n'ayant pas produit plus d'effet que les précédents, et tout annonçant au roi que l'orage, gros depuis longtemps, était prêt à éclater, il s'allia plus étroitement avec les princes protestants ligués contre Charles-Quint, et en particulier avec les ducs de Lunebourg, le landgrave de Hesse, les comtes de Mansfeld et d'autres (4).

(1) *Mallet*, t. VI, p. 75 et 76.
(2) *Idem*, t. VI, p. 75-77.
(3) *Lebas*, Hist. de Suède, p. 464.
(4) *Mallet*, t. VI, p. 77.

Dans ces entrefaites, qu'était devenu Christiern II? Il vivait toujours dans les Pays-Bas, irritant la régente par son esprit de prosélytisme luthérien (1) et par son humeur inquiète et turbulente.

Il fit traduire la bible en danois (2) par Nicolas Petri et Jean Michelssön (3).

Nicolas Petri, chanoine de Lund, avait été, dans les années 1521 et 1522, ambassadeur de Christiern à Rome. A son retour il fut nommé chancelier de ce prince. Lors de sa déposition, il le devança dans les Pays-Bas. En 1523, le 5 juin, il se rendit de Malines en Allemagne pour plaider la cause de son maître devant Charles-Quint et les états de l'empire (4). Homme de science et d'action, il était plein de génie et d'éloquence. Profondément versé dans la littérature sacrée et profane, d'une lecture prodigieuse, historien et médecin, il avait des relations avec tous les savants de son siècle. Philologue distingué, il parlait avec facilité l'hébreu, le grec, le latin et presque toutes les langues de l'Europe. Dans sa patrie, il avait rendu les plus grands services à l'instruction publique et avait édité, sur

(1) Dans une lettre écrite de Swynaerde au ministre danois, Jean Moenboe, il dit : « Amantissime frater in Christo, significo tibi quod obliviscamur hic Christi, dum non est qui prædicet nobis verbum Dei, quod jam fastidiunt multi. Ego peto te per fraternam charitatem quod velis venire ad me et prædicare evangelicam consolationem, etc. » Apud *Holberg*, t. II, p. 4.

(2) Elle parut à Anvers en 1528 et en 1531. Voyez la Bibliotheca sacra de *Lelong*, p. 416, col. 1, lit. E.

(3) Elle fut publiée à Leipzig en 1524, et à Anvers, en 1529. *Lelong*, p. 417, col. 1, lit. B. C.

(4) *Hans Gram*, t. VI, p. 334.

les ordres de Christiern II, un corps d'historiens danois et une biographie de Charles-le-Bon, comte de Flandre (1).

Jean Michelssön, auparavant bourgmestre de Malmoe, avait suivi Christiern II dans notre pays. Il habitait Anvers, où il rédigea la préface de sa traduction. La cour de Malines vit de fort mauvais œil et le traducteur et son œuvre. On le força de s'éloigner du voisinage du roi, et on le relégua à Harderwyk, où il mourut le 10 décembre 1532. Avant de descendre au tombeau, il eut le chagrin d'apprendre la captivité de Christiern et la mort du prince Jean. La fille de ce Michelssön avait épousé Nicolas Leysener, capitaine de navire, qui accompagna Christiern en Angleterre, et qui reçut plus tard de Charles-Quint le titre d'amiral de Sa Majesté Impériale (2).

Michelssön était un des hommes les plus dévoués à la personne du roi détrôné; il avait tout abandonné pour lui: une famille respectable, une belle fortune, une position brillante. Le clergé catholique de Danemark l'ayant accusé d'avoir, sur les instigations de ce prince, altéré le texte original de la bible, il le traita durement lui et son maître. Celui qui répondit à Michelssön fut le fameux Paul Eliæ, grand gladiateur des évêques. Il avait d'abord été carme ; doué d'un talent remarquable de prédicateur, il avait commencé, sous Christiern II, à tonner contre les abus de l'église catholique. En 1522, il prêcha au château de Copen-

(1) *Claudii Lyschandri* de scriptoribus danicis libellus, apud *Westphalen*, monumenta inedita rerum germanicarum, t. III, p. 450.

(2) *Gram*, t. VI, p. 333 et 334

hague, attaqua ouvertement ce prince et le compara à Hérode, au cruel Hérode faisant déchirer les entrailles des enfants au berceau. Les évêques se hâtèrent de gagner un aussi dangereux adversaire ; ils y réussirent en lui conférant un bon canonicat à Roeskilde. Dès-lors il changea de drapeau, et devint un des plus intrépides champions de cette même église qu'il avait si violemment combattue. Cette scandaleuse apostasie lui valut le sobriquet de *Paul-Girouette* (1). Un jour, en présence du roi Frédéric Ier, il soutint, avec un hardi syncrétisme, que la vieille et la nouvelle religion avaient toutes les deux besoin d'une réforme. Cette opinion lui attira force injures de la part du fou de la cour, nommé *Jacques fou*, qui le poursuivit l'épée à la main jusqu'aux portes du château (2). On connaît cet usage des fous, ou bouffons à gage, qui devint si général depuis le XIVe siècle. Les rois de France et d'Angleterre, l'empereur et les souverains d'Italie en firent un emploi de cour; et, depuis, il n'y eut si petit prince qui, par imitation, ne voulût avoir le sien.

J'ai trouvé dans la bibliothèque de la ville de Bruxelles un petit écrit apologétique de Michelssön avec une lettre (3) de Christiern adressée au bourgmestre de Dantzig, qui se trouvait accidentellement à Anvers.

D'après Michelssön, Christiern est le plus brave homme du monde, l'innocence, la vertu même.

(1) *Holberg*, dänische Reichs-Historie, t. II, p. 242 et 243.

(2) *Skibyense chronicon.*

(3) Cet opuscule est daté de Lierre, 3 avril 1526; il a pour titre : « Diploma illustrissimi principis De Christierni, Daniæ, Sueciæ, Norvegiæ.

Christiern promet au bourgmestre oubli complet du passé, et exprime le sincère repentir de ses fautes. D'ailleurs, des fautes ont été commises de part et d'autre. « Soyez persuadé, poursuit-il, que si vous me rétablissez sur mon trône, vos priviléges seront religieusement respectés et vous serez plus heureux que jamais, pourvu que, par votre assistance, mon rétablissement puisse se faire sans verser du sang. Fiez-vous donc à votre vieux Christiern, comme il se fie à ses vieux amis, les Dantzigois. »

En 1528, Marguerite commença à sévir contre les propagandistes du roi. Le 17 juillet de cette année, elle écrivit à l'empereur. « Monsr, si le roy de Dennemarke vint de par-deçà, je ne sçay que l'en debeuroye faire. J'ay eu tant d'auertissement de la malheureuse conduite de V ou VI de ses seruiteurs qu'il a délaissié à Lyère y viuans en la mauldite secte luthérane, et des conuersacions qu'ils auoyent auec autres que, aprez informacion précédente, je les ay fait prendre et mener à Viluorde. Je les feray brief examiner et traiter selon leurs démérites, dont vraysemblablement je viendray au gros regret dud^t. roy (2). »

Elle ordonna aussitôt à Christiern Pedersö, à George Hanssön, et à d'autres réfugiés de cesser toute relation avec Christiern II.

Maître Christiern Pedersö était l'éditeur de *Saxo*

Regis, etc. ad Joannem Ventelanth, Dantiscorum consulem, in quo certæ rationes continentur, quibus se serenissimus rex ob impetrandam restitutionem a stagnalibus civitatibus astrinxit. »

(1) *Ms. de la Bibl. de Bourgogne*, n° 16702.

Grammaticus, si célèbre par son histoire latine de Danemark, empruntée aux traditions populaires, aux chants des scaldes, aux sagas islandaises, et ne ressemblant par la forme à aucun livre du moyen âge (1).

George Hanssön fut un des hommes les plus recommandables de son temps. La ville d'Aarhuus lui dut ses plus beaux établissements. Il avait embrassé la cause du roi avec une sorte de fanatisme. C'était le plus irréconciliable ennemi des monopoleurs du Pont à Bergen; il les faisait pendre, il confisquait leurs biens sans pitié. Il se retira à Kampen, dans la province d'Over-Yssel. En 1531, lors de l'invasion de Christiern en Norwége, il lui fournit de l'argent et des munitions, et paya de sa personne en le devançant dans cette périlleuse entreprise (2).

Un des serviteurs de Christiern, nommé Guillaume Swollen, poussa si loin son zèle de novateur qu'il provoqua au combat les docteurs de Louvain; ce n'était cependant qu'un simple fourrier. La *disputation* eut lieu dans toutes les formes. On connaît ces discussions que l'ergotisme changeait en une arène, où les défaites et les victoires étaient trop sensibles pour que l'on ne songeât pas à vaincre à tout prix, même aux dépens de la vérité. Swollen ne se laissa pas intimider par les jeux de mots, les subtilités, les paradoxes et les injures qu'on lui lançait à la tête; il attaqua bravement ses adversaires, leur répondit par un feu roulant de textes bibliques et essaya de les enferrer (3).

(1) *Pedersö* publia Saxo, à Paris, en 1514.

(2) *Gram*, t. VI, p. 346 et 347.

(3) *Idem, ibidem*, p. 333 et 334.

Mais la régente Marguerite leur vint en aide; elle fit saisir le malheureux Swollen et brûler vif à Malines le 20 octobre 1529 (1). Et cependant cette femme ne fut personnellement ni intolérante ni fanatique; elle n'aimait pas les moines, blâmait ouvertement les abus de l'église et avait pensé un moment à se mettre à la tête d'une réforme du clergé belge (2). Quel motif donc pouvait la pousser aux mesures violentes qu'elle déploya contre les nouveaux apôtres? La politique de Charles-Quint. Ce monarque, qui voulait *l'unité* dans le monde temporel comme dans le monde spirituel, abhorrait ces discussions sur le libre arbitre, sur le triomphe de la raison individuelle, sur le pouvoir qu'a chaque homme d'agir ou de ne pas agir, après délibération.

Christiern probablement aurait fait un mauvais parti à Marguerite, s'il en avait eu le pouvoir. Mais la cour travaillait alors à sa propre conversion. Charles-Quint, l'archiduc Ferdinand et la gouvernante lui représentèrent que la première condition qu'ils mettaient à son rétablissement, ou plutôt à celui de son fils, était sa rentrée immédiate dans le sein de l'église (3). Christiern céda à ces hautes considérations; mais sa conversion ne fut pas sincère, ses opinions restèrent luthériennes; et, à coup sûr, il aurait introduit la religion nouvelle dans ses états, dès qu'il eût eu les

(1) *Azevedo* et *Antwerpsch kronyckje ad annum.*

(2) *Wagenaer*, vaderlandsche historie, t. V. p. 4, et mon travail sur Marguerite d'Autriche.

(3) Charles-Quint avait dit : « Quia vero Christiernus, affinis noster, religionem contra consilium nostrum mutavit, et nos vicissim animum nostrum in eum mutabimus ». *Gram*, t. III, p. 320.

mains libres (1). Il reçut l'absolution du pape Clément VII, en 1530 (2).

Trois autres personnages de haute importance et dont nous avons déjà parlé se trouvaient auprès de Christiern II dans les Pays-Bas : l'un fut l'archevêque Troll, qui, toujours caméléon, avait, lors de l'élection de Frédéric Ier, offert ses services à ce prince, et l'avait même couronné à Copenhague en qualité de roi de Suède (3). Mais quand la paix fut définitivement rétablie entre la Suède et le Danemark, Troll fut forcé de quitter ce pays et de laisser derrière lui des biens immenses ; après avoir erré quelque temps dans le Mecklembourg, il s'était décidé à rentrer dans le service de son ancien maître. Il fut suivi de Thure Johanssön et de Magnus, évêque de Skara.

Thure Johanssön, lagmann héréditaire de la Westrogothie, et le seigneur le plus riche de cette province, avait une grande influence parmi les nobles. Quoique Gustave l'eût comblé de bienfaits et de dignités, c'était lui qui, en 1527, à la diète de Westerås, avait défendu avec le plus de force les intérêts des évêques que le roi voulait dépouiller de leurs biens (4). Thure était sans valeur et sans courage, plein de vanité, entiché de sa naissance et de ses grands biens, peu estimé des gens de guerre, et n'ayant pour mérite que la considération de son nom, fort inférieure en ce temps là, parmi les Suédois,

(1) *Cram*, III., p. 311.
(2) *Raynaldi* Annales, ad an. 1530, n° 58.
(3) *Vertot*, t. II, p. 29.
(4) *Lebas*, p. 57.

à la réputation que donnait le métier des armes. Il ne regardait qu'avec une secrète envie le bonheur et la puissance de Gustave, et il avait peine à souffrir pour maître un homme que peu de temps auparavant il avait vu son égal. Il se laissa gagner par le clergé, ébloui qu'il était de se voir placer à la tête d'un parti qu'il croyait formidable à Gustave. Il se flattait de régner dans les états et d'en prescrire à son gré toutes les délibérations ; après avoir défendu avec énergie la foi catholique dans la fameuse assemblée de Westerås, il avait été reconduit dans sa maison, par les évêques et les seigneurs de la Gothie occidentale, au son des trompettes, au bruit des tambours et des cymbales, fier et content du succès qu'il croyait avoir remporté. La diète terminée, il retourna dans sa province, et là il s'opposa à la publication des décrets de cette assemblée. La perte d'un procès qu'il eut à soutenir pour des intérêts privés contre la famille du roi était venue mettre le comble à son mécontentement.

Mais cette révolte prouve mieux que tout autre fait combien la puissance de la noblesse et du clergé avait été ruinée par les massacres de Stockholm et par les recès de Westérås. On ne voit plus, comme autrefois, ces corps privilégiés lever hardiment l'étendard de la rébellion, et tous les mécontents des classes inférieures s'empresser de s'y rallier; désormais, on se contente d'exciter sourdement le peuple, on est réduit à combattre dans l'ombre.

Au printemps de 1529, Thure entra en correspondance avec les paysans du Smaland, qui venaient de tuer l'avoyer du roi, et qui retenaient sa sœur prisonnière. Il les engagea à écrire aux habi-

tants des autres provinces, envoya lui-même son fils en Nordland et dans sa propre province de Westrogothie, et réussit enfin à soulever les paysans; il était, dans toutes ces manœuvres, puissamment secondé par l'évêque de Skara. Mais lorsqu'il crut le moment arrivé de déclarer ses projets, et qu'il se montra dans l'assemblée des Westrogoths pour proposer le choix d'un nouveau roi, d'un roi catholique, il s'aperçut combien il s'était trompé dans ses calculs. Les masses n'avaient plus de sympathie pour le catholicisme; sa proposition fut unanimement rejetée; et, comme toute proposition hasardée qui ne réussit pas, elle fit échouer le plan tout entier. Intimidé alors par les préparatifs militaires de Gustave, il se sauva secrètement, avec Magnus, en Norwége, d'où il se rendirent, tous les deux dans les Pays-Bas auprès de Christiern, résolus de mettre tout en œuvre auprès de ce prince pour l'entraîner dans une entreprise qui devait les remettre en possession de leurs biens et de leur puissance (1).

Au commencement de 1529, Christiern était parvenu à faire équiper des vaisseaux en Zélande; mais les villes de Dordrecht et d'Amsterdam, tremblant alors pour leur commerce du Nord, sollicitèrent Marguerite de défendre à ces vaisseaux de sortir des Pays-Bas (2). Cette princesse, qui voulait, comme ces villes (3),

(1) *Vertot et Lebas.*

(2) Les Lubeckois lui avaient écrit dans le même sens.

(3) Le 25 fév. 1528, les députés des villes de Hollande réunis à La Haye déclarèrent qu'il était nécessaire que la régente écrivît à Dantzig pour engager cette ville à travailler dans l'intérêt du prince Jean. *Aert van der Goes*, t. I, 1re partie, p. 105.

que la restauration s'opérât au profit du prince Jean, et par les voies de la diplomatie, avait compris qu'à cet égard la Hanse serait pour elle un puissant auxiliaire, qu'il fallait ménager à tout prix. Elle s'empressa donc de satisfaire aux réclamations des habitants, et ordonna au roi de suspendre toute mesure d'hostilité, sous peine de perdre sa pension.

«Mon^r., écrivit-elle (1) à l'empereur, ayant entendu que le roy de Dennemarke secrètement retint gens de guerre en diuers lieux de voz pays et dehors, je luy ay fait remonstrer, s'il le feist, et vous luy permettiez que contreuiendriez aux traittiez par vous accordez à ceulx des pays de l'Oost, portant par exprez que ne leur feriez, ne assisteriez ou permetteriez à leur faire guerre de voz pays, ne eulx à vous sans auertissement l'vng à l'autre de vi mois; et lui feiz requérir s'en déporter led^t. S^r. de prime-face soustint qu'il ne l'eust fait; pourquoy aprez que j'ay sceu certainement qu'il l'eust fait, ay renuoyé vers luy, à lui requérir de rechief qu'il s'en déportast, l'aduisant que autrement ne seriez content et que pour mon acquit vers vous, et à l'entretenement du traittié avec ceulx de l'Oost, je seroye contraint suspendre le traittement qu'il auoit de vous. Sur quoy, il m'a fait déclairer qu'il eust parlé à aucuns cap^nes et compaignons de guerre, seullement pour assenter s'il eust affaire de gens, s'ils le seruiroient; mais que, sans vre. consentement, il ne fera assemblée ni guerre à cuique ce soit, et néantmoins pour éuiter le dommage de voz pays et subgetz ay-je fait expédier et publier voz lettres de placcart portant def-

(1) Le 19 janvier 1529.

fence que nul de voz pays s'auançast se mettre en seruice de guerre, à qui que feust, sans vre. congié, à peine d'estre réputé, tenu et pugny pour rébelle de Vre. Ma^{té}. D'autre part, j'ay sceu que mon cousin de Ghel-dres ait retenu II ou iij^m piétons et certain nombre de cheuaulx pour le duc de Lunenbourg, son beau-père, et ay oppinion que led^t duc les demande à la requeste du duc de le Hoolst, qui pourroit auoir oy bruyt que le Roi de Dennemarke retiendroit gens de guerre; et, à ce propos, ay-je entendu que aucuns marchands de l'Oost ayent enquis de diuers personnaiges de voz pays de l'intention du Sr Roy de Dennemarke, et est venu vng gentilhomme du duc de Lunenbourg vers moy, à assez petit propoz, qui me fait auoir imagination qu'il viengne pour espier. Tant y a que de mon pouoir je m'employeray persé-uérer vosd^s pays de guerre. » (1)

Christiern se vit donc forcément réduit à l'inaction ; il respectait et craignait Marguerite, qui ne l'aimait pas et opposait un frein salutaire à ses velléités de toute espèce. La mort vint le délivrer d'une protectrice aussi sévère. Depuis longtemps Marguerite était souffrante ; les désenchantements de la vie lui avaient jeté au cœur une de ces résolutions inspirées par le désespoir ou le repentir : elle manifesta la volonté d'entrer dans le couvent des Annonciades à Bruges, dont elle était la fondatrice ; ce fut là qu'au bout de cet océan de passions orageuses qui avaient tourmenté son existence, elle espéra trouver un port de salut et de repos ; mais la mort la surprit au

(1) *Bibl. de Bourgogne*, n° 16072.

milieu de ses projets de jeûne et de macération, après avoir, pendant environ 18 ans, gouverné les Pays-Bas avec sagesse et prudence (1).

C'était une perte irréparable pour la grande politique de Charles-Quint : « Ce sera l'vne des plus grosses pertes que vostre Maté sçauroit auoir pour vos affaires de par-deçà (2), » écrivit, le 30 novembre 1530, le sire de Lalain à l'empereur (3).

Au mois de mars 1531, Jean, fils de Christiern II, fit, en présence de Charles-Quint, l'oraison funèbre de la princesse. Son discours, écrit en latin et prononcé avec l'accent de la douleur la plus profonde, s'attachait à mettre en relief les éminentes vertus qui distinguaient la défunte et les éclatants services qu'elle lui avait rendus à lui et à ses sœurs, malheureux, fugitifs et proscrits : ce n'était pas une protectrice, c'était une mère tendre qu'ils perdaient, eux, pauvres orphelins délaissés. La ville de Malines, toujours libérale envers les têtes couronnées, fit présent au royal orateur d'une aime de vin du Rhin.

(1) « Die de Nederlanden ontrent achtien jaren lang seer wysselyk had geregert » *Brand*, historie der Reformatie, t. I, p. 105. — « Die de Nederlanden nu verscheiden jaaren wyslyk bestierd hadt ». *Wagenaar*, t. V, p. 14. — Voir mon travail sur Marguerite d'Autriche.

(2) M. *Gachard*, Analectes belgiques, t. I, p. 378.

(3) Elle mourut dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre.

CHAPITRE V.

1531—1533.

La reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. — Situation des partis dans le Nord. — Violences de Christiern II dans les Pays-Bas. — Son départ. — Débarquement en Norwége. — Pamphlet de Jacques Ziegler. — Résistance de Frédéric Ier et des Lubeckois. — Christiern II à Kongelle. — Mort de Thure Janson. — Canut Gyldenstiern. — Capitulation de Christiern II. — Mort du prince Jean. — Emprisonnement de Christiern II à Sonderbourg. — Réflexions sur l'expédition de Norwége. — La régente Marie vis-à-vis de Frédéric Ier. — Curieux mémoires et instructions sur les affaires du temps. — Les Hollandais exclus du Sund. — Convocation des états-généraux à Mons. — Mesures vigoureuses de Marie. — Mort de Frédéric. — Situation du Danemark. — George Wullenwéwer.

Après la mort de Marguerite d'Autriche, le gouvernement des Pays-Bas fut confié à Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint.

Marie était veuve de Louis II, roi de Hongrie et de Bohême. Jeune encore, elle avait été formée à l'école de l'adversité, elle avait appris à braver les orages de la vie. Elle avait manié les hommes dans un pays qui était devenu une arène sanglante entre l'Orient et

l'Occident. Et quels hommes ! des magnats hautains aux mœurs fières et rudes, au bonnet d'ours sauvage, au manteau d'hermine, au cimeterre recourbé, race demi-tatare, douée d'une éducation classique. Elle avait vu de près Soliman Ier, le Magnifique, l'Invincible, la terreur de l'Orient et de l'Occident. Les innombrables armées du sultan avaient porté leurs étendards jaunes et leurs queues à crinières flottantes sous les murailles de Belgrade et de Mohatz; leurs coursiers huns s'étaient baignés dans les flots du Danube, et Vienne avait tremblé un moment que leurs damas ne vinssent briller sous ses vieilles tours et aux feux du soleil du Prater.

Le roi Louis II, que les grands avaient élevé dans les danses et les festins, au sein du luxe et de la débauche, voulut livrer une bataille décisive; il fut défait le 29 août 1526 à Mohatz. Deux mois après, son corps fut retrouvé dans un marais, où il avait été englouti avec son cheval. Ce prince n'avait que 20 ans, et cette fin héroïque et malheureuse le fit regretter. Comme il ne laissa pas d'enfant, Ferdinand d'Autriche et Jean Zapolsky, vayvode de Transylvanie, se disputèrent la Hongrie, qui finit par rester à Ferdinand.

Marie avait un esprit éminemment distingué, un caractère habile et fort, et une âme ardente animait son corps chétif et faible. Elle était admirable dans le conseil; elle marchait avec fermeté à ses desseins. Ennemie jurée de la France, qu'elle considérait comme le plus dangereux voisin des Pays-Bas, cet avant-mur de l'empire d'Allemagne, elle voulut constituer la Belgique dans ses limites et ses alliances naturelles.

A la dextérité d'un diplomate elle joignait le courage

et le talent d'un général d'armée (1). Elle était consultée dans toutes les questions importantes et décisives ; elle y apportait une convenance parfaite, une raison droite et sérieuse, et un sentiment d'honneur et d'élévation pour tout ce qui touchait aux intérêts de la couronne et du pays.

Noble femme, aux manières belliqueuses, elle était passionnée pour les exercices du corps : elle caracolait sur un coursier fringant, et aimait la chasse, cette chasse royale à grand fracas de meute, quand le cor retentissant faisait bondir, dans les bois taillis, le daim, le cerf et le chevreuil. Et voilà pourquoi on lui avait donné le surnom de Diane la Chasseresse, bien que, sous d'autres rapports, elle ne ressemblât guère à la déesse de Leucus et d'Éphèse; car elle n'aurait pas demandé à Jupiter la faveur d'une perpétuelle virginité, et elle ne se serait pas contentée d'un chaste baiser donné au bel Endymion. Plus d'une fois les Français, pour se venger de ses haines nationales, lancèrent des épigrammes acérées et mordantes contre ses mœurs galantes et ses intrigues amoureuses.

Fidèle aux conseils de son frère, Marie faisait tout pour se rendre populaire. Confiant les places aux nationaux, elle ne s'entourait que d'indigènes (2). Voulant encou-

(1) Elle se mêla quelquefois même des détails de l'armée. Ainsi le 21 décembre 1539, elle écrivit à François de Hemstede de ne recruter que de bons et loyaux compagnons et d'écarter les criards, les fanfarons et les fiers-à-bras. *Archives allemandes.*

(2) « Dadnantage que ceste nation ne voyent voulontiers les estrangers d'autre, et mesmes auprès de celuy qui a la charge d'eux : par quoy, pour toutes ces causes et plusieurs autres, il me semble, et faysant présupos que acceptez la charge, que vous prye faire, vous prye aussi lais-

rager tous les essais d'industrie, elle se transporta sur la tombe de Guillaume Beuckels et y consomma un hareng, afin de faire hommage à la mémoire de celui qui avait perfectionné l'art de saler et d'encaquer ce poisson.

Elle aimait beaucoup les sciences et les lettres : elle connaissait toutes les langues de l'Europe et parlait le latin comme un docteur de Louvain (1). Érasme lui dédia sa *Veuve chrétienne*, un de ses ouvrages pieux.

Inscrite dans les registres de pieuses confréries, elle assistait, un cierge de cire blanche à la main, aux processions générales et particulières qui se promenaient en longues files d'une église à l'autre, d'un couvent à l'autre. Cependant elle fut douce et tolérante en matière de religion, elle tempéra même autant qu'elle put les sanglants décrets de Charles-Quint contre la réforme et ses adhérents, et Paul III l'accusa de favoriser les doctrines des novateurs (2) ; elle n'eut de colère que contre les anabaptistes et les sacramentaires.

Toutes les affaires diplomatiques de l'Europe passaient par les mains de la reine Marie, et telle était sa facilité d'esprit qu'elle suffisait seule à ce vaste ensemble de travail. Elle se faisait lire les dépêches, les projets d'ordonnance ; elle les corrigeait de sa main avec un grand soin, ou bien les rédigeait elle-même d'un bout à l'autre. Les énormes volumes des documents

ser derrière vous vos principaus serviteurs. » (Lettre de Charles-Quint à Marie, 3 juin 1531. Analectes belgiques par M. *Gachard*, t. 1, p. 385.)

(1) « Een wyse vrouw, die ook de geleerdtheitt lief had, en soet was op de latynsche boeken ». *Brandt*, Historie der Reformatie, t. I, p. 105.

(2) *Wagenaar*, Vaderlandsche Historie, t. V, p. 22.

relatifs à la réforme qui se trouvent aux archives allemandes de Bruxelles sont pleins de sa petite écriture presque indéchiffrable.

Marie, d'abord indifférente aux affaires du Danemark, met ensuite tout son amour-propre de tête couronnée à restaurer la vieille dynastie de Christiern II; cette contre-révolution entrait dans ses projets de résistance à l'Europe protestante; elle seconda activement les efforts des partisans du roi déchu pour soulever les catholiques de Norwége.

Et, en effet, quoique Frédéric Ier semblât jouir d'une tranquillité parfaite du côté des affaires temporelles, l'église fut loin d'être en paix. La constitution des états du Nord avait été, depuis le XVe siècle, plutôt épiscopale que politique. Plus l'église avait eu à opérer de miracles parmi les belliqueux enfants d'Odin et de Thor, plus les clercs s'étaient emparés d'un pouvoir étendu. Là surtout les nobles barons voyaient à côté de leurs fiefs stériles, de leurs châteaux crénelés, les terres opulentes des monastères s'étendant sur la plus grande partie du royaume. Cette puissance, cette richesse du clergé excitait la jalousie de la population militaire (1). Frédéric Ier embrassa le luthéranisme, qui déjà avait fait de grands progrès sous Christiern II; il ouvrit les monastères, confisqua les biens du clergé au profit de ses hommes d'armes et se réserva la distribution du pallium, moyennant la somme de 6,000 florins pour chaque vacature épiscopale (2).

Mais si la religion protestante fut goûtée en Dane-

(1) *Capefigue*, Histoire de la réforme, etc., t. I, p. 151 et 152.
(2) *Raumer*, t. II, p. 142-144.

mark, il n'en fut pas de même chez les Norwégiens, qui avaient beaucoup d'éloignement pour la nouvelle doctrine. Olaüs, archevêque de Drontheim, et la plupart des évêques entretenaient ces dispositions avec d'autant plus de soin, que l'exemple des deux autres royaumes leur faisait voir de près la ruine de leur autorité. Ils souhaitaient avec ardeur une nouvelle révolution, et il n'avait pas tenu à eux qu'elle n'eût déjà eu lieu quelques années auparavant. Des amis si précieux dans la conjoncture où se trouvait Christiern ne pouvaient être trop ménagés (1). Troll, qui avait un archevêché à reconquérir, comme Christiern un royaume, fut chargé de se rendre auprès de ces fidèles Norwégiens, de les confirmer dans leurs espérances, de leur communiquer les desseins du roi proscrit et de les engager à le seconder puissamment dans l'exécution (2). Troll s'acquitta admirablement de sa mission; partout il annonça Christiern comme le plus modéré, le plus religieux des princes, comme l'homme le plus impatient de faire le bien. Il s'attacha surtout à gagner la faveur des évêques ; les succès ne trompèrent point ses peines. Les prélats se réunirent et déclarèrent que pour aider la restauration, on sacrifierait toute l'argenterie superflue des églises. Le clergé prêcha avec onction dans les cathédrales la domination de Christiern, et dans peu de temps, le roi put compter sur l'appui des Norwégiens.

D'autres circonstances favorisaient Christiern. Si les habitants des immenses plaines du Danemark, avec

(1) *Mallet*, t. VI p. 80.
(2) *Idem*, t. VI, p. 82; *Lami*, p. 155.

leur caractère lourd et flegmatique, avaient commencé à s'assouplir sous le sceptre du roi Frédéric, les robustes paysans de la Norwége respiraient trop vivement l'air des montagnes, pour oublier ce que Christiern II avait fait dans le but de soustraire le peuple au joug des grands. Ils faisaient retentir leurs forêts séculaires des hymnes antiques de la liberté. Cet esprit de fidélité au roi proscrit était entretenu par une active correspondance avec les Pays-Bas ; des émissaires débarquaient en Norwége, annonçant la prochaine arrivée de Christiern, le roi légitime de Suède, de Danemark et de Norwége. Des voix mystérieuses répétaient ces bruits dans les châteaux et les chaumières, le soir à la lueur de la lampe de fer ou de la flamme des vieux troncs de chênes pétillant dans l'âtre des ancêtres, pendant que la voix grave et retentissante du roi proscrit venait troubler la conscience de l'usurpateur : « Je suis errant, privé de tout, disait-il en protestant pour le maintien de ses droits ; les richesses et la puissance de trois royaumes se sont évanouies ; les forces de la jeunesse éteintes ; je suis seul, abandonné de tous, à chargé à tous, la huée et la risée de tous). »

Thure Jansön, si ardent dans ses ressentiments contre Gustave, était entré dans le cabinet intime de Christiern et dirigeait toutes ses affaires. Soutenu par

(1) « Interim vagor omnibus egenus; spes, divitiæ, potentia trium regnorum evanuit, juventutis impetus consenuit, soli sumus, relicti sumus, omnibus oneri, omnibus ludibrio. » Apologie de Christiern II par *De Scheppere.*

Troll et Siegebritte (1), qui avait reparu après la mort d'Isabelle, il proposait un débarquement immédiat en Norwége : le peuple était prêt ; au premier signal on verrait briller les feux sur les sommets du Nord-fiels. Il engageait le roi à hâter son départ pour appuyer le cri d'oppression qui, de toutes parts, éclatait contre l'administration nouvelle; les rapports de ses affidés énuméraient les éléments de succès que Christiern trouverait dans les trois royaumes, et signalaient les mécontements que les agents de ce prince soulevaient partout dans le sein des masses et parmi les partisans de l'église établie.

Il y avait de la réalité dans le tableau que Jansön présentait sur la situation des partis dans le Nord; les causes de révolte étaient nombreuses ; mais il y avait aussi des éléments favorables au maintien de la dynastie de Holstein. C'est une bien grande ressource d'abord que d'avoir pour soi le gouvernement de fait ; avec son aide, une minorité parvient rapidement à se maintenir dans les affaires ; ensuite, Frédéric avait des forces imposantes, il pouvait opposer aux tentatives de son compétiteur une résistance vigoureuse ; de nombreuses troupes allemandes du Holstein et du Sleswig avaient pris service en Danemark.

Quelle force pouvait opposer Christiern ? y avait-il entre les chefs une parfaite intelligence ? y avait-il bonne foi, désintéressement surtout ? Pouvait-on espérer des montagnards une de ces expéditions persé-

(1) Le 25 mai 1531, Aert van der Goes la vit à Bruxelles : « Op dessen dach hadde ick Zyburch by der hant. » T. I, 1ère partie, p. 311.

vérantes qui porteraient leurs couleurs aux pieds des remparts de Copenhague? En un mot, n'y avait-il pas plus d'enthousiasme royaliste que de raison dans cette entreprises?

Pendant que Troll préparait habilement les voies à son maître, l'armée de ce prince grossissait, dans les Pays-Bas, jusqu'au nombre de 12,000 hommes. A la tête de cette armée, Christiern exigea impérieusement que les habitants lui prêtassent aide et assistance et que l'empereur lui payât les derniers 50,000 florins de la dot d'Isabelle. Bientôt l'effet suivit de près les menaces, et au printemps de l'année 1531, ce prince irrité fondit sur l'Over-Yssel, marcha contre la Hollande, et ravagea tout devant lui jusqu'à Delft. L'empereur qui, pour le moment, avait peu de monde sur pied, le pria instamment de renoncer à ses projets, *de ne pas ruiner et manger ses pauvres peuples;* mais Christiern lui répondit par des lettres insolentes, dans lesquelles il l'invitait à lui payer ce qu'il lui devait et à ne pas se mêler de ses affaires. Le 3e volume des documents relatifs à la réforme (Archives allemandes) contient sur ces événements une curieuse correspondance de Charles-Quint avec son frère l'archiduc Ferdinand. Nous la ferons connaître par les extraits suivants : « Le Roy de Dennemarcken continue tousiours à manger mes subiectz pour faire deshontement; et combien qu'il face semblant que c'estoit seullement afin de les contraindre à luy furnir basteaulx équippez de municions et viures; toutesfois fait-il à craindre qu'il ayt pire volonté, selon la façon dont il a tousiours vsé le passé, et le peu de raison et constance qui s'est trouué en luy. La lettre insolente

qu'il m'a escripte en réponse des myennes, dont vous ennoye copie, et la manière dont il vse enuers mesd^{s} subiectz, et que la saison de mectre en mer est très-difficile, et encoires fait à craindre qu'ayant lesd^{s} basteaulx, qu'il vouldra presser mesd^{s}. subiectz à luy bailler argent et autres choses impossibles, et mesmes pour bailler pouldre auxd^{s} gens de guerre, et encoires n'est apparent se voeuillent embarquer, ny que il soit à l'encontre de l'hyuer. Ce qui pis est, le susdict Roy, fût à faulte de moyens ou de vent propice pour passer, ou, par faulte de bonne volonté, il se troune et plus fort et plus puissant en terre, et se saisit d'aucuns ports et entretient les piétons; tant est que lesquels affluent deners luy et croissent journellement pour le pilaige de manger...... en ce temps de grande chierté de bled régnant ès pays de par-dechà »......

« Et combien que il troune que le fondement, couleur et occasion qu'il prent d'ainsi trauailler mesd^{s} pays et subictz, et les contraindre de lui fournir lesd^{s} basteauls pour ce qu'il peut rester deu du dot de la Royne de Dennemarcken, cuy Dieu pardoinct, n'auoir raison quelconque selon que luy consulte à théologiens, juristes et autres sages et preud'hommes, et qu'il ayt fait esté emprinse sans ma volonté et nonobstant que le luy ay desconseillé. « Après auoir longuement débattu et consulté ce que je puis faire..., je trouue qu'il ne peut estre sans perdre toute réputation et faillir le cueur de mesd^{s} pays et subiectz..... ayant tant souffert et supporté...... (1). »

(1) Volume III, fol. 188 verso — 191.

Charles se trouvait dans une position fâcheuse; le mécontentement était grand en Belgique, la famine était venue se joindre à la stagnation du commerce. Au mois de juillet 1531, une furieuse émeute avait éclaté à Malines; près de 600 femmes s'étaient rassemblées criant *du pain, du pain* (1). Le ciel semblait avoir conjuré avec les fléaux de la terre; le 20 août de la même année on avait vu à Bruxelles, en plein jour, une étoile chevelue, traînant une longue queue lumineuse: cette comète était venu du Nord (2).

Dans ces conjonctures, Charles députa le docteur Lamprantner à Christiern; il le trouva dans un monastère de Frise, accompagné de 4,000 piétons. Lamprantner lui exposa que les villes hanséatiques avaient promis d'arranger ses affaires avec le roi Frédéric; mais qu'elles exigeaient pour condition première la cessation de toute hostilité de sa part. Le roi répondit qu'abandonné de tout le monde, il fallait bien qu'il pensât lui-même à pourvoir à son salut, qu'il n'offensait personne, qu'il ne prenait rien à personne; mais qu'il voulait reprendre ce qui lui appartenait de droit, et dont on l'avait si inhumainement dépouillé (3);

(1) « In 't jaer van XXXI, op den derden dach der maent van julie, soe was bynnen der stadt van Mechelen groote beroerte, ende dat om des coorns wille, want seer dier was aldaer, dat V^c oft VI^c vrouwen vergadert waeren. » *Anecdota Bruxellensia*, f. 72. Mss. de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 14898.

(2) « In 't selue jaer, op den XX^en dag Augusti, soe werdde te Brussel in den schoonen claeren daighe, in den hemele, tot vele diuersche plaetsen openbaerlycken gesien eenen sterre met eenen langhen steerte, den comete genoempt, dewelcke huer was verthoonende in den Noorden. » *Ibidem*, fol. 73.

(3) « Seque spe omni destitutum, rebus suis.... prospicere coactum; se

que, du reste, il consentait à déposer les armes si la Hanse voulait lui faire la promesse formelle de le rétablir sur son trône. Lamprantner ne pouvait lui donner aucune assurance de ce chef, et l'empereur, malgré les résolutions vigoureuses qu'il avait prises, fut forcé de négocier, et la Hollande contrainte à fournir au roi déchu 12 vaisseaux de guerre. En compensation, Christiern accorda aux habitants l'autorisation grande de faire le commerce dans un royaume qu'il ne devait plus reconquérir. Il s'embarqua à Médemblick le 25 octobre 1531 (1).

La flotte du prince, forte de 25 vaisseaux, ayant 10,000 hommes à bord, fut battue en mer par une affreuse tempête; dix vaisseaux furent brisés sur les côtes de Frise, le reste ne gagna qu'avec beaucoup de peine le port d'Opslo (aujourd'hui Christiania) (2). Aussitôt qu'il se vit en sûreté, il fit une proclamation dans laquelle il promit l'oubli du passé, le maintien de la religion catholique et des droits du royaume. L'archevêque de Drontheim, avec son clergé, et les états de la Norwége se déclarèrent pour lui. L'hiver empêcha l'ennemi d'entreprendre quelque chose de sérieux ; et si Christiern n'avait pas perdu son temps à négocier avec les commandants des villes et

neminem offendere nemini quidquam eripere; sed sua tantum, quibus inhumaniter spoliatus fuisset, repetere.» (*Archives allemandes de Bruxelles.*)

(1) *Wagenaar*, t. V, p. 33-39.—Le 13 juillet, Christiern avait été cité par un huissier du conseil de Brabant pour rendre témoignage dans un procès entre deux particuliers. Il comparut en personne et prêta serment sur sa parole de roi. Abrégé de l'hist. de Bruxelles, par l'abbé *Mann*, t. I, p. 107.

(2) Christiania fut bâti par Christiern IV sur les ruines d'Opslo, ancienne capitale de Norwége, détruite en 1624 par un incendie.

des forts; si, de prime-abord, il avait agi avec fermeté, certes, il serait, au moins, devenu maître de toute la partie catholique de la Norwége. Il y a lieu de croire aussi que s'il eût pu pénétrer un peu avant en Suède, sa présence y eût causé quelque révolution parmi les Dalécarliens, qui souffraient impatiemment qu'on eût changé les cérémonies de l'église, et qu'on voulût les obliger à prier Dieu et à chanter ses louanges dans la langue vulgaire. Mais Gustave avait eu soin de garnir tous les passages de la Norwége aux provinces voisines, que les neiges et les glaces de ces défilés rendent déjà la plupart presque impraticables dans cette saison (1).

Cependant les députés de la plus grande partie du clergé, de la noblesse et du tiers-état de Norwége s'étant rendus à Opslo suivant les ordres de Christiern, y souscrivirent à tout ce qu'il voulut. Ils le reconnurent solennellement pour leur légitime souverain; ils dressèrent un acte par lequel ils s'engageaient à déférer la couronne après sa mort, ou de son vivant, si les circonstances l'exigeaient, et qu'il y consentît, au prince Jean, son fils (2); enfin le sénat norwégien écrivit au sénat de Danemark pour lui notifier ce qu'il avait fait.

Vers la même époque parut contre Christiern un violent pamphlet (3), dû à la plume mordante de Jacques Ziegler, célèbre théologien et mathématicien, qui avait exploré les bibliothèques et les

(1) *Mallet*, t. VI, p. 87.

(2) *Idem*, t. VI, p. 87. Voir pièces justificatives, n° IV.

(3) Sous ce titre : « Schondia. Holmiæ, civitatis regiæ Suecíæ, deplo-

archives de la Haute-Allemagne, fut attaché comme secrétaire à George de Frundsberg et mourut à Passau dans la culture des lettres (1). Ce pamphlet n'est autre chose que l'histoire du massacre de Stockholm, afin que les méchants voient que leurs crimes les entachent d'une infamie éternelle. Le récit de Ziegler comprend la délivrance de la Suède et l'expulsion de Christiern. Il dit que ce prince réunissait dans sa personne tous les tyrans, depuis Tibère jusqu'à ce cruel Maxence, si digne des derniers temps de Rome par la brutalité de ses vices, par la grossièreté de son esprit, par ses lâchetés, ses cruautés et ses infamies sans nombre. Il soutint que le prince Jean ne valait pas mieux que son père ; il conseilla aux Suédois d'être sur leurs gardes ; il leur fit comprendre que ce jeune homme, tout exilé qu'il fut, préparait de loin d'atroces vengeances et qu'il était soutenu par des alliés puissants (2).

Dans cet intervalle, Frédéric n'était pas resté oisif; il avait mis sur pied des forces considérables, et Gustave le seconda activement. La régence de Lubeck, animée par d'autres motifs, témoigna un zèle non moins ardent. Ennemie de Christiern, mais plus jalouse encore de ce que les Belges partageaient avec elle le commerce de la Baltique, elle les voyait avec joie s'attirer l'inimitié du maître du Sund. Elle espérait

rabilis excidii, per Christiernum, Daniæ, Cimbriæ regem, historia. » Il se trouve dans *Freher*, Scriptor. Rer. Germ., t. III, p. 149-156.

(1) En 1549.

(2) « Filium ferunt referre indolem patris, et quamvis puerum, nunc esse minaci animo et jactare atrocia : sese effecturum ut qui nunc voluptatem sibi capiunt et exultant super ejecto patre, de fleant olim suam acerbam sortem. » Apud *Freher*, t. III, p. 156.

que les services qu'elle lui rendait le mettraient entièrement dans ses intérêts ; et quoiqu'elle ne pût obtenir qu'il en prit l'engagement positif, cette espérance donnait une si grande activité à ses armements que ces alliés furent plutôt prêts que les intéressés eux-mêmes, et soutinrent ensuite le principal fardeau de la guerre, du moins par mer. Quatre vaisseaux lubeckois entrèrent, en effet, dans le port de Copenhague dès la fin de l'année, et furent bientôt suivis de deux autres (1).

Au printemps de l'année 1532, les flottes combinées de Danemarck et de Lubeck parurent, en face d'Aggerhuus, l'ancienne forteresse d'Opslo, assiégée par les troupes de Christiern ; et le roi Gustave envoya un renfort considérable à Frédéric. Christiern, sur les instances de Thure Jansön, s'était engagé dans la Westrogothie; les Suédois l'enveloppèrent et le contraignirent de se mettre en sûreté dans Kongelle. Cette situation devenait de moment en moment plus critique. Christiern pouvait voir de son camp les secours qui arrivaient aux Suédois. Ce n'était pas là ce qu'il avait attendu des promesses de Thure, qui lui avait représenté que tous les Suédois, au désespoir du changement de religion, soupiraient après son rétablissement ; que la première messe qu'il ferait dire dans son camp attirerait tous les mécontents, et jusqu'aux soldats de Gustave; qu'excepté un petit nombre de courtisans et quelques officiers de guerre, à qui il avait fait part des dépouilles du clergé, tout le reste de la nation détestait sa tyrannie et le luthéranisme ; que ce prince, dépourvu de cavalerie et

(1) *Mallet*, t. VI, p. 94 et 95.

de troupes règlées, ne régnant que sur des peuples soumis à regret, s'en verrait abandonné au moment où leur ancien maître se montrerait (1).

Retranché dans la petite ville de Kongelle, Christiern se trouva investi de tous côtés, enfermé dans des montagnes affreuses et encore couvertes de neige ; il n'avait ni vivres ni provisions, et la faim le pressait encore plus que l'ennemi. Les malheurs de ce prince lui aigrirent l'esprit, naturellement déjà trop irritable. Il soupçonna Thure d'avoir voulu le trahir en l'engageant dans une entreprise si fatale ; et, dans un mouvement d'indignation, il lui demanda d'un air qui semblait lui annoncer la mort, si c'étaient des escadrons de femmes que les troupes qui cernaient Kongelle. (2). Le lendemain on trouva sur la place publique un tronc d'homme, et à côté une tête qui nageait dans le sang : c'était le cadavre mutilé de Jansön que Christiern avait fait égorger la nuit, en dépit de ses cheveux blanc (3).

Cependant ce prince se tira heureusement de cette impasse et parvint à se sauver dans Opslo, dont la citadelle était toujours occupée par l'ennemi. Ses affaires, au lieu de s'améliorer, prenaient sans cesse une plus mauvaise tournure : tout lui manquait, argent et vivres, et il avait devant lui un ennemi infiniment supérieur en nombre et en ressources. Après avoir tenté tous les moyens de sortir de cette position désespérée, il finit par traiter avec Canut Gyllenstiern,

(1) *Mallet*, t. VI, p. 98 ; *Vertot*, t. II, p. 137 et 138.
(2) *Idem*, t. VI, p. 98, *Vertot*, t. II, p. 143 et 144.
(3) *Geijer*, t. I, p. 81.

évêque d'Odensée et amiral de Danemark, homme de bon conseil et de grand savoir, soldat courageux et poète célèbre. Il avait écrit une apologie de la noblesse en réponse aux foudroyantes accusations de Christiern ; il bloquait alors Opslo. Le Ier juillet 1532, ils convinrent de ce qui suit: « Christiern II renoncera à la guerre et à ses prétentions sur la couronne; il déliera les Norwégiens du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté; il se rendra en personne auprès de Frédéric Ier; dans le cas où les deux princes ne s'entendront pas, Christiern pourra librement retourner en Norwége ou en Allemagne (1). »

Tout étant ainsi réglé, Christiern ne songea plus qu'à se rendre favorable le prince entre les mains duquel il allait se mettre : avant de s'embarquer, il lui écrivit de ce style dévot et mystique qui trahissait sa crainte et son désespoir. Il se comparait à l'enfant prodigue rentrant sous le toit paternel ; il lui promettait de suivre désormais les volontés du père céleste et d'avoir pour Frédéric les sentiments d'un fils ; il l'assurait que ce n'était plus par la chair et le sang qu'il se gouvernait, mais par l'esprit de grâce que Dieu lui avait miraculeusement accordé, et qui le remplissait d'une ardente charité pour tout le monde, et surtout pour le roi, pour la reine, pour son fils, pour les états de Danemark et pour leurs alliés, les villes hanséatiques. Il espérait que le roi se réjouirait avec tous les saints anges du changement merveilleux qui s'était opéré en lui, et que leur amitié allait être aussi vive, aussi

(1) *Raumer*, t. II, p. 145.

inaltérable que leur inimitié avait été acharnée. Il désirait enfin que cette lettre fût lue au sénat, pour que cet auguste corps pût avoir confiance en ses intentions pacifiques et pieuses. Mais tout en protestant de son dévouement à la personne de Frédéric, il envoyait son secrétaire à Ratisbonne, afin d'implorer le secours de l'empereur et des princes allemands (1).

Christiern arriva le 25 juillet 1532 à Copenhague. Quel fut son étonnement, lorsque Frédéric, les Lubeckois et les nobles de Suède et de Danemark déclarèrent qu'il était leur prisonnier, et que Gyldenstiern (2) avait outrepassé ses pouvoirs! Tantôt il pousse des cris furieux, tantôt il articule des plaintes amères, tantôt il se montre résigné. Tout à coup on lui annonça la mort de son fils chéri, le prince Jean; cette fatale nouvelle acheva de lui briser le cœur. Pour le repos de Frédéric, usurpateur du trône ; pour celui de la noblesse, dont les priviléges avaient été limités, il fut conduit au château de Sonderbourg, dans l'île d'Alsen. La force imposante de ce château et sa situation dans une île éloignée de la vue des Suédois et des Danois, à portée du Holstein et de Lubeck, l'avaient fait choisir sur le conseil et les prières des Lubeckois. Ce fut là que ce prince qui avait régné si despotiquement sur trois royaumes, qui s'était vu étroitement allié par le sang ou par des traités avec les plus puissantes maisons

(1) *Mallet* et *Meerman*.

(2) Il avait dit qu'il fallait prendre par la ruse et la fraude un prince rusé et trompeur. « Dolo ac fraude cogitavit dolosum ac fraudulentum regem circumvenire. » *Chronicon Skibyense*, apud *Langebek*, Scr. Rer. Dan., t. II, p. 88.

de l'Europe, qui avait toujours exigé l'obéissance la plus soumise, et qui n'avait jamais rien refusé à ses désirs ; ce fut là qu'il se vit jeté dans un lugubre donjon dont la porte était murée ; qu'il languit pendant 12 années, n'ayant pour toute compagnie qu'un nain hideux, et plus tard un vieux invalide, et ne recevant le pain de la douleur qu'à travers les barreaux d'une lucarne (1).

Ainsi échoua l'expédition; mais pouvait-elle réussir, alors même que Christiern eût montré plus d'habileté dans ses combinaisons, plus de fermeté dans l'exécution ? Il y avait, répond-on, une opinion décidée pour la restauration, et il lui restait une ressource honorable : il pouvait, avec les débris de son armée, se jeter dans les montagnes, et franchissant leurs cimes, prendre une position imposante dans la partie septentrionale et catholique de la Norwége, où l'archevêque de Drontheim avait une si grande influence (2); il devait faire travailler de là les masses du Danemark, qui lui étaient entièrement dévouées; publier la liberté de conscience; et, avec l'aide de Charles-Quint et de Henri VIII, détacher Gustave de l'alliance danoise. Mais on ne doit pas oublier non plus que l'organisation aristocratique et militaire du Danemark était forte, très-forte ; que le parti de Frédéric I[er] était maître des armées et des places de guerre ; que l'ordre politique tout entier était contre Christiern II.

Quoi qu'il en soit, cette infructueuse tentative

(1) *Mallet*, t. VI, p. 118 ; *Lami*, p. 158.

(2) Histoire des révolutions de Norwége par *Catteau Calleville*, t. II, p. 188.

nuisit à la cause du roi plus que l'inertie; rien n'use une opinion comme des entreprises manquées; mieux vaut encore se faire oublier.

La reine Marie apprit toutes ces tristes nouvelles de la marquise Élisabeth de Brandebourg, qui saisit cette occasion pour lui recommander les deux filles du roi captif. Marie lui répondit, le 3 octobre 1532, que les *deux petites tantes* seraient traitées comme ses propres filles (1).

On pensa d'abord que l'empereur et les autres alliés de Christiern ne l'abandonneraient pas dans sa détresse; mais la Providence voulait que ce prince vidât jusqu'à la lie la coupe amère de l'infortune. L'empereur, distrait par mille autres soins, las de soutenir sans avantage un homme qu'il n'aimait ni n'estimait, lui tourna le dos avec la fortune, et loin même de le plaindre ou de le recommander, il écrivit au roi Frédéric qu'il n'avait pris aucune part à la dernière entreprise de son ennemi (2). La régente fit assurer ce prince que l'expédition avait été faite à son insu par des particuliers. Elle devait tout mettre en œuvre pour obtenir la réouverture du Sund aux vaisseaux des Pays-Bas, et déjà la sanglante émeute de Malines et les sourdes agitations de Bruxelles furent un sinistre avertissement de ce qui arriverait si l'alliance du Danemark et de Lubeck s'accomplissait, si l'entrée de la Baltique était définitivement fermée aux Belges.

(1) « Das vns vnsre vnd Ew. junge zway Muemblein, wie vnsere eigne töchter, als pillich ist, wolh beuolhen sein sollen. » (*Archives allemandes de Bruxelles.*)

(2) *Mallet*, t. VI, p. 120 et 121.

Cette question avait fortement occupé la reine pendant tout le temps de l'expédition de Christiern II. On devait d'abord se réunir à Brême, puis à Hambourg, afin d'aviser aux moyens de terminer honorablement les contestations. Le roi Frédéric convoqua les parties litigantes à Copenhague pour le 24 juin 1532; en attendant, il resterait défendu aux vaisseaux des Pays-Bas, particulièrement à ceux de Hollande, de naviguer dans les ports de la Baltique.

Antoine de Lalain, comte d'Hoochstrate, gouverneur de Hollande, envoya à Marie un rapport détaillé où les intérêts des Pays-Bas étaient très-bien débattus. Nous donnerons ici ce rapport, si curieux à tant d'égards :

Instruction pour maistre Abel de Coestre, conseiller, et Pierre de Sainct-Pierre, secrétaire de la Court de Hollande, pour et au nom de monsgr. le conte de Hoochstrate, lieutenant, et ceulx du conseil, remontrer à la Royne, nre. très-redoubtée dame, régente et gouuernante, ce que s'ensuyt.

» Premièrement, comment naguaires les estaz de Hollande ont receu lettres du duc de Holstein datées du 17ᵉ jour d'auril dernier passé, entre autres contenans, que la journée conuenue pour tenir à Hamburg par luy, est ralongée jusques au jour Saint-Jéhan-Baptiste à Coppenhauen, et que les nauires des pays de par-dechà ne s'aduanchent venir en Oistlandt, jusque autrement en seroient aduertiz.

» Que ceulx des estaz de Hollande présument que ledᵗ duc de Holstein à ralongé ladᵉ journée, cuidant que, entre temps, il pense vaincre le Roy Christierne, son ennemy.

» Secondement, que ledt duc pense, par ce délay, veoir comment les affaires de l'empereur se partiront en Allemaignes.

» Tiercement pour empeschier aux pays de pardecha la nauigacion vers Oistlandt, du moins pour ceste année présente.

» Que l'ade nauigacion est très fort necessaire aux pays de par-dechà, et principalement à ceulx de Hollande et Zellande, tellement que, sans elle, le pays ne peult demourer en estre, subsister ni soy entretenir, vue que lesds pays de Hollande et Zellande sont fondez sur lade nauigacion, et ne se sauent point partie des inhabitans du pays autrement aydier ; car il y a peu de terres et beaucoup de peuple.

» En cas que les nauires ne peulent continuer la nauigacion vers Oistlant, est tout cler et notoire que aussi cessera la nauigacion deuers le West, assauoir en Engleterre, France, Espagne, Portugal et ailleurs. Car d'aller audt quartier de West ne sauroit-on faire quelque prouffit, quant on ne pourroit les marchandises qui en viengnent, admener audt Oislandt.

» Cessant lade nauigacion, beaucoup de peuple, en grant nombre, en ce chier temps présent, périront de famine et poureté, ou seroient constrains se donner au seruice de quelque estrange seigneur, jà fust que ce fust contre l'empereur, le naturel prince et seigneur des pays par-deçà ; aucuns disent que certain nombre de Frisons, seruiteurs de maronniers, se sont rendus au seruice de ceulx de Lubèke.

» Que pareillement, cessant lade nauigation, cessera aussi la pescherie des harencx, qui est une des principales négociations de Hollande et Zellande, par

laquelle beaucop de peuple se nourrist et entretient, de quoy principalement viennent les deniers dont on paye les aydes et subuencion de l'empereur.

» Car pour néant feroit-on grans despens pour faire led[t] apprestz dez nauires, comme de sel, cuiures et autres choses requises, quant on ne pourroit amener le harenck vers led[t] pays d'Oistlandt, et ne seroient lesd[s] nauvires occasionnés d'aller vers les pays de West pour sed[t] seruice, demeureroient lesd[s] nauires au Pays-Bas et périroient en ports et hauenen où ils sont présentement.

» En cas que les marchandises et matières qu'on est accoustumé de querrir oud[t] pays d'Oistland par les subgectz de l'empereur ne soient admenez en ces Pays-Bas, périront beaucoup de mestiers comme brasseries, carpenteries de nauires et plusieurs autres, sur quoy beaucoup de villes en Hollande et Zeellande sont fondez. — Que ceulx de Lubèke, soubz vmbre de la guerre qui est entre le duc Christiern et le duc de Holstein, ne prétendent seullement d'empeschier la nauigacion de ceste présente année; mais leur intention est de se fortiffier sur la mer, tellement qu'ils randent empeschiée lad[e] nauigacion pour le temps aduenir.

» Ce que tant plus facillement sera à faire; car les maronniers et autres leurs seruiteurs qui ne sçauent autre mestier, ne ont de quoy viure, se transporteront, comme dit est, pour gangnier les despens, ou seruice desd[s] de Lubèke et leurs adhérens, soubz espoir de pouoir conséquer quelque proffit.

» Par quoy lad[e] nauigacion, pour le temps aduenir, assez sera deffendue pour que ceulx desd[s] pays de

Hollande, Zeellande, ne pourront recouurer telz maronniers ou seruiteurs de nauires.

» Lesd[s] de Lubèke, fortiffiez de nauires, maronniers et seruiteurs de marronniers, se pourroient aussi auanchier de prendre, ou par force tenir hors de mer les buisses et autres nauires, qui sans granz appretz de guerre, enuiron la saison de Saint-Jéhan aduenir, peschent les harencx, moullues et autres poissons de mer, ce qui seroit un dommage irréparable de S. M. et ses pays. Par quoy, pardessus les inconuéniens deuant dictes, est à doubter que les subgectz desd[s] pays, qui sont poures à cause des innvndacions et guerres qui ont estez, ne se pourront soutenir; mais par faulte de négociacion se boutteront en mer et adommageront tous ceulx qu'ils trouueront.

» Et ont lesd[s] de Lubèke, leurs adhérens desi à prinz vne nauire venant d'Engleterre en Oistlant, appartenant à la ville de la Leyde, à chargée de draps d'Engleterre, estain et autres marchandises, dont lesd[s] maistres Abel et Pierre présenteront la requeste desd. bourgeois à la Royne.

» Pareillement ont prinz encoires vne nauire appartenant à vng nommé Jéhan Van Neck et autres à Amsterdame, laquelle nauire estoit venue des payz occidentales, dont ils présenteront aussi la lettre que les maronniers ont escript à leurs maistres, à la Royne.

» Encoires ont-ils prinz vng batteau chargié de poisson appartenant à aucuns de la Veere en Zeellande, ensuiuant la teneur de la lettre.

» Ont prinz encoires deuant la riuière de Meuse, auprès de la ville de la Briele, vne autre nauire chargié de moulue, comme ont donné à cognoistre ceulx de Schiedam.

» Et comme ceulx d'Amsterdame ont rmonstré, viennent journellement nouuelles du pays de Texel en Hollande, que y a beaucop de nauires de guerre de ceulx de Lubèke là entour; pourquoy sera bien difficille et dangereux de garder les nauires des pays de par-dechà qu'ils ne soient prinses, veu qu'on ne les peult mectre dedans les ports ou hauenes desd[s] pays.

» Et est bien apparent que, en cas de cez inconuenienz, que ceulx de Hollande ne pourront payer les aydes ordinaires et extraordinaires consenties à l'empereur; car tout le négociation est périchlittée et périra plus de jour en jour.

» Que grandement est à doubter que, par la misère et poureté des subgectz, sourdera commocion et tumulte au payz; ce que s'il aduenoit, seroit la totale destruction du payz, et perdroit l'empereur l'obédience, et seroit chose de mauluaix exemple et conséquence, et pourroient aussi prendre aucunes villes frontières scituées sur la mer, lesquelz ne seroient bonnement recourables sans grant despens de l'empereur.

» *Cessant lad[e] nauigacion d'Oost et West, ne seront point seullement adommaigiez ceulx de Hollande, mais aussi tous les autres pays de par-dechà, faulte des marchandises qui viennent desd[s] pays d'Oostland, comme bledz, grainz, poix, harpoix, cendres, crains, lin, chanure et autres, ou du moins achetront les marchandises plus chièrement que ne sont accoustumez.*

» Ceulx de Lubèke et Hamburg, auec leurs adhérenz, souloyent par-cideuant auoir plus grande marchandise, parce qu'ilz le souloient querre ès Oistlandt, et les admenant par-dechà, les vendant à leur appétit.

» Et depuis que ceulx de Hollande ont apprestez quantité des grandes nauires par lesquelles ils vont quérir lesd[es] marchandises d'Oostlande, sont ceulx de Lubèke, Hamburg et leurs adhérens fort déclinez, et déclineront encoires plus s'ilz ne faisoient led[t] empeschement aux subgectz de l'empereur ou fait de lad[e] nauigacion; pourquoy fait à doubter qu'ilz ne désisteront point léguèrement de leur propos en emprinse.

» Par quoy est cler et notoire que les payz de pardechà, et principallement Hollande, ne pourra attendre lad[e] journée de Coppenhauen et qu'ilz ne peulent estre ne subsister sans lad[e] nauigacion.

» A ceste cause ont ceulx de la ville d'Amsterdame donné oultre à messgrs. les lieutenanz et ceulx du conseil certain concept pour pouoir continuer la nauigacion.

» Et après ont lesd[s] d'Amsterdame, par commandement desd[s] lieutenans et conseil, led[t] concept communiquié auec les autres villes de Waterlant et ceulx du payz de Frize, lesquelz, par ensemble, ont fait vng deuxième concept aprèz qu'ilz auoient ouy le rapport de ceulx qui auoient esté à Hamburg, que les ennemis estoient fort sur mer, lesquelz deux conceptz lesd[s] maistres Abel et Pierre présenteront à la Royne.

» Maiz pource que lesd[s] conceptz tendent pour entrer en guerre ouuerte, ont lesd[s] lieutenant et conseil trouué la matière bien perplexe et difficille.

» Premièrement, considéré les grans affaires de S. M. contre le Turck et autres. Secondement qu'il est apparent que le duc de Holstein et ceulx de Lubèke ont alliance auec le Roy de Zweedden, le grant-mais-

tre de Prusse, et peult estre qu'ilz ont aliance auec autres, comme les Roys de France, d'Engleterre et d'Escosse; par quoy les payz pourroient venir en granz périlz et dangiers.

» Tiercement, que le pays de par-dechà, par les longues précédentes guerres, romptures des dyckes et autres charges sont desnuez d'argent, tellement qu'ilz ne pourroient fournir les choses nécessaires à la guerre.

» Qnartement, que l'empereur, à cause de ses granz affaires, ne pourra subuenir ou aydier ausd[s] payz en cest affaire, qui requiert haste et prouision, sans délay.

» Pourquoy cest matière à esté communiquié, les estaz du payz assemblez à La Haye pour auoir sur le tout aduis.

» Item, que lesd[s] des estaz, après auoir veu et visité lesd[s] deux concepts, ont trouué pareillement estre matière difficille et de grande importance, et ont fait déclarer que cest affaire ne leur touche point tout seul, ne y sont cause, ne ont donné occasion; mais touche principallemcnt S. M. et *tous les payz de par-dechà*.

» Et que pour ce S. M. doit accepter eeste cause et deffendre ses subgectz, et tant faire auec l'ayde et assistence de tous les payz, que les negociations ct marchandises peuuent auoir cours, postulanz Sad[e] Mé de subuenire selon leur puissance, forces, tant qu'ilz pourront porter.

» Ceulx desd[s] estaz ont pareillement requis tant pour paruenir à restitucion des dommaiges qu'ilz ont désià souffertz, que aussi pour mieulx constraindre ceulx de Lubèke auec leurs adhérens, qu'on arrestast toutes les personnes et biens de ceulx de Lubèke et

leurs adhérens qu'on trouueroit ès pays de par-dechà, hantant en Brabant, Flandres, Hollande, Zeellande, et leur défendre la négociacion et l'apport de leurs denrées et marchandises. Car lesds de Lubèke et leurs adhérens se vantent journellement que ceste matière touche seullement ceulx de Hollande et point les autres payz de l'empereur, cuidant ainsi séparer lesd[s] pays d'ensamble et obtenir la volenté de l'vng pays deuant, et de l'autre après.

» Car ou cas que led[t] arrest se feroit seullement en Hollande, on seroit cause d'enchasser des-là toute la marchandise, à leur totale destruction.

» Tout ce que dessus a, par monsgr. le lieutenant, esté mis en délibération de conseil et des gens de comptes, et leur samble, soubz correction, que madame la Royne pourroit incontinent escripre au duc de Holstein lettres faisant mencion de la teneur des lettres par luy escriptes ausd[s] estaz, luy remonstrant qu'il n'y a cause pourquoy la nauigacion de ses payz par luy doit estre deffendu ou empeschié, veu que L. M. ne scet point d'aucune hostilité entre la M. I. et luy duc, excusant l'assistence qu'il prétend estre faict par ceulx de Hollande au Roy Christiern.

» Aduertant led[t] duc de Holstein que l'empereur enuoyra ses députez à Coppenhauen sur led[t] jour de Saint-Jéhan assigné, et que néantmoins les subgectz de par-dechà, sans atendre la journée, continueront leur nauigacion ès payz d'Oestlande, en payant les droix et tonlieux accoustumez sans qu'ilz feront aucune ayde ou assistence au Roy Christiern, et que L. M. auoit chargié ausd[s] subgectz ainsi le faire, et qu'ils apprestoient à ceste fin leurs nauires.

» Et que led[t] duc debueroit bien cela permectre ; car durant les guerres que l'empereur auoit en ses pays de par-dechà, oncques n'a esté fait empeschement aux villes d'Oistlant ou villes vandales en leur nauigacion ou négociacion desd[s] payz de par-dechà.

» Et combien que Madame ne doubte point que aux subgectz de l'empereur en cecy soit fait aucun empeschement, toutesfois désire auoir response par escript, pour soy selon icelle régler qu'il appartiendra.

» Ou cas qu'il ne plaise à lad[e] Royne escripre aud[t] duc de Holstein en la manière que dessus, pourra le commander à monsgr. le lieutenant, et luy enuoyer expresse ordonnance comment L. M. veult quil escripue, selon laquelle il se réglera.

» Et samble à mond[t] sgr. le lieutenant et ceulx du conseil que Madame, ensuyuant la requeste des estaz, fera arrester généralement, en tous les payz de par-dechà, les personnes, biens et marchandises appartenant à ceux de Lubèke et leurs adhérens, leur deffendant la nauigacion et l'apport de leurs bierres, marchandises et denrées ès pays de par-dechà ; car ou cas que cela leur seroit permis, ils pourront, par le proffit qu'ilz conséqueront, en partie faire guerre aux subgectz de l'empereur ès payz de par-dechà.

» Samble aussi ausd[s] lieutenant et conseil que Madame pourra en diligence auertir S. M. de ceste perplexité.

» Requérant, tousiours soubz correction de L. M., vouloir enuoyer à diligence vers le duc de Holstein quelque notable personnaige pour, par tous moyens luy possibles, tant faire que les subgectz des payz de par-dechà, avec leurs nauires, peuent, en payant les

droix et tonlieux accoustumez, sans faire aucune assistence aud[t] Roy Christiern, hanter leurs marchandises comme ils soulloient et sont accoustumez de faire, du moins jusque à ce que la dessusd[e] journée de Coppenhauen sera tenue, illecq conclusion prinse comment on se réglera pour le temps aduenir.

» Et sur la journée ou deuant, pourroit L. M. faire enquérir s'il n'est faisable de séparer le duc de Holstein de ceulx de Lubèke, et enduire à paix ou trèues ou autre traictié entre luy et le roy Christiern; de sorte et manière que chacun d'eulx demourera en possession de certaines limites de telz règnes ou payz que par accord mieulx faire se pourra.

» Aussi tant vouloir faire au Roy de Polen et ceulx de la ville de Dansicke et autres princes et sgrs., lesquelz, à faulte de ceste nauigacion, seroient grandement intéressez et adommaigiez, quilz enuoient samblablement au duc de Holstain, requérans que lad[e] nauigacion se peult faire en manière que dessusde.

» Et parce qu'il est cler et notoire que, au Royaulme de Nordwèghen, scitué dechà la riuière ou passaige de la Sonde, il y a plusieurs ports ou hauenes par où le roy Christiern ou les siens peulent troubler la mer et empescher la nauigacion auecques nauires de guerre, par faulte d'assistence qu'il a fait demander par Henry Danners, du pays de Hollande, ou pour quelque autre occasion qu'il pourroit trouuer, et par ce, empesschier tant le cours de marchandise que pescherie et harencx.

» Samble à aucuns que n'est à conseillier, attendu guerre des deux costez, et assistant l'vn, on tomberoit en guerre contre l'autre; mais se le plaisir de L. M. fust,

et que à Lad[e] M. samblast que aucunement on se pourroit arrester et confier au d[t] roy Christiern, et qu'il n'y eust espoir avec led[t] duc de Holstain et ses adhérens pouuoir accorder, que on fist aud[t] roy Christiern l'assistence de gens et nauires par luy requise, icelle se feroit à beaucoup moindre desplesir que de accepter guerre, et pourroit-on ceulx de Lubèke et leurs adhérens beaucoup plus nuyre et adommaigier hors desd[s] ports de Norwèghen.

» Il appert aussi par la confession dud[t] Henry Danners, prisonnier, soy-disant maistre d'hostel du roy Christiern, faicte en présence des lieutenans et ceulx du conseil de Hollande, que leguèrement seroit conduisable que le roy Christiern se contenteroit du royaulme de Norwèghen et laisseroit ou céderoit les autres royaulmes au profit du jeusne prince, son fils; ce qui est bien à noter.

» Et ou cas que S. M. voulsist à ce entendre, pourroit-on conduire les choses de sorte que la ville et *fors de Coppenhauen et Elsembourg, situez tous deux sur la riuière ou passaige nommé la Sonde, aueoq les tonlieux et domaines à ce appartenant et là entour scituez seroient mis ès mains de S. M. jusques à ce que S. M. ou ses subgectz seroient restituez les deniers par eulx a débourser, en faisant lad[e] assistence*; *par quoy les pays de par-dechà et la navigacion seroient asseurez a tousiours, et ce faisant auroit Sad[e] M. la clef de toutes les Oistlandes, tellement que les rois de Zweeden, Polen et autres princes ou seigneurs, ne aussi aucunes des villes d'Oistland, pourroient adommaigier Sad[e] M. ou ses subgectz.*

» Et que à Sad[e] M. plaise en diligence escripre par-

dechà son bon vouloir, et donner ordonnance sur les conceptz dessusd[ts], ou autrement ordonner comment ses payz se doibuent régler ou cas que, par l'escripre des lettres dessus mencionnez, ou sollicitacion que de la part de La de M. est requise, vouloir faire que dessus les choses ne soient advanchiées, actendu que le tamps de Sainct-Jéhan approche, ouquel tampz on est accoustumé d'enuoyer les nauires en Oistlandes, et aussi de prendre et pescher les harencx ; et cependant est grandement nécessaire, pour ce, faire tous apprestz ; car on ne peut auecques lad[e] nauigacion plus longuement tarder.

» Et comme ceste cause concerne et touche touz les payz de par-dechà, par quoy madame la Royne possible sera occasionner, communicquier ceste matière plus amplement auecques les seigneurs de l'ordre et autrement, ce que si léguèrement et en si peu de temps ne se pourra faire, requéreront lesd[ts] maistres Abel et Pierre à La. M. que icelle plaise incontinent auertir de tout ce que dessus S. M., veu que monsgr. le lieutenant dessus nommé à enuoyé à sad[e] M. copie de tout.

» Et parce que les estaz de Hollande reqnièrent qu'il plaise à lad[e] Royne deffendre aux subgectz, de pardechà la nanigacion vers le West, pource qu'ilz ne soyent prinz auec leurs nauires par ceulx de Lubèke et leurs adhérens estanz fors en mer, dont iceulx seroient fortiffiez, samble à monsgr. le lieutenant et conseil que La. M. pourra, par placars, généralement deffendre icelle nauigacion de West, du moins jusques à tamps que par ordonnance sur le fait de la nauigacion future sera pourueu ou autrement en sera ordonné. Fait à Lahaye,

xxiij^e jour demay, l'an xve xxxij. Ainsi signé de Jonge (1).»

»*Mémoire de ce que maistre Pierre de Sainct-Pierre, secrétaire de l'empereur en Hollande a exposé à la M^té de la Royne, de la part de monsgr. le conte de Hoechstrate, lieutenant, et mesgrs. du conseil de Hollande.*

» Premiers, que iceulx lieuten. et conseil ayant entendu ce que sur le fait de la nauigacion est disposé par la Royne, ont aduisé pour ce que le jour de Saint-Jéhan, qu'on doibt tenir journée à Coppenhagen approche fect, point enuoyer les lettres closes que la Royne escripuit au Roy Frédérick duc de Holsteyn, considéré que, au narré desd^es lettres, mancion est faite d'iceulx d'Amsterdam, par quoi léguèremet suspicion seroit prinse que ceste matière touchant principallement ceulx d'Amsterdame et le pays de Hollande, et point à l'empereur et tous ces pays de par-dechà.

»Aussi considéré que response par escript fut requise sur le fait de la nauigacion, léguèrement led^t Roy Frédérick, par délibéracion de conseil, sur lesd^es lettres eût pu respondre quelque chose qui ne fust aggréable à l'empereur. Ce que ceulx qui yront à la journée ne pourroyent bonnement dresser ou faire changier, ce que trop préjudiciable ; pourquoy lesd^s lieutenant et conseil ont escript lettres aud^t Roy, duc de Holsteyn, ensuyant la copie icy-joinct.

»Ont aussi lesd^s lieutenant et conseil, soubz corretion, fait instruction pour ceulx qui seront députez pour estre sur lad^e journée, et leur semble que la Royne

(1) *Archives allemandes de Bruxelles, documents relatifs*, etc., Ier supplément, t. I.

fera bien à ce commettre maistres Géerart Mulart, conseiller ou grand-conseil à Mal., et Josse Van den Bourg, conseiller ou grand conseil de Brabant, et si que l'vng d'eulx n'y pust vaquer, qu'il plaise à la Royne, ou lieu d'vn d'eulx, commettre vng gentilhomme attenant de sa maison auec maistre Jeorge Despléghen, secrétaire, et qu'ils partissent d'icy le plus tost qu'il sera possible, tellement qu'ils soyent auant le jour de Sainct-Jéhan à Coppehangen, affin que, de la part dud[t] Roy Frédérick, ceulx de Lubèke et leurs alliez n'y fussent arriués chargiés de prolonger lad[e] journée pour empescher indirectement la nauigacion ès quartiers d'Oost pour ceste année ; et est bien à noter que si ceulx qui seront enuoyez à lad[e] journée ne soyent en-dedans dix jours à Amsterdam, qu'ils ne pourront venir à temps assez sur ladicte journée de Coppenhagen.

» Item que les estatz du pays de Hollande se sont querellez pour ce que leur est fait reffuz d'arrester les biens des Ostrelincx, lequel arrest ils auoient fait requérir par leur députez, et leur semble vnanimement qui si lesd[s] arrestz ne se fancent, et que aux commissaires ne soit donné charge d'assigner ladicte intruction pour besoigner à Coppenhagen, que nul espoir y a que, sur lad[e] journée de Coppenhagen, quelque bonne chose poura estre traictiée, considéré que les Oistrelins *sont de telle nature que, sans rigueur et menaches, l'on n'y peult riens faire auec et ne sont flectibles, quelques belles parolles qu'on leur puist donner ; et, comme chacun dit, c'est vne superbe nacion laquelle n'a gaires de puissance.*

» Parquoy plaira à la M[té] de la Royne faire arrest

ou main-mise sur leurs biens jusques à ce que la journée à Coppenhagen sera tenue, et de ce qu'il sera fait le rapport pour, en cas que riens de bon n'y soit traittié, que les subgectz de ces pays puissent auoir quelques regretz de leurs dommaiges à iceulx biens, bien entendu que les biens de ceulx de Dansicke, de Brêmen et de Ditmertz ne seront arrestez, pource que ceulx de Dansicke sont volontaires de continuer la nauigacion et entretenir le cours de la marchandise, comme ils ont escript, et amènent ceulx de Brêmen et Ditmertz journellement de ces pays des bledz dont les subgectz sont sustentez.

» Item est l'intencion du conte de Hoochstrate, escripuant qu'on communiquera avec les Oistrelins à Bruges, Anuers et ailleurs, qu'on ne feroit point les arrestz; mais, sur son oppinion et intencion, que, la dessusdite main-mise faicte, on bailleroit à cognoistre ausd[s] Ostrelins les causes, nommans L. M. pourquoy ladite main-mise auoit esté faicte, et que s'ilz ne conduisoyent chascun en leur regard les choses, tellement que, à la journée de Coppenhagen, tout vint à bonne fin, que L. M. seroit occasionné de procéder à la vendicion desd[s] biens et leuée des deniers et autrement plus oultre, comme il appartiendra de raison; et samble au sd[s] lieutenant et conseil, soubz correction, que la Royne fera bien de permettre encor ce que dessus ainsi estre fait.

» Item que lesd[s] lieutenant et conseil, considérant ce présent chier temps de toutes choses qui est ou pays, et que plusieurs poures gens qui ont de coustume gaignyer leur vie ès quartiers d'Oost par la nauigacion et n'ont de quoy viure, dont léguèrement se-

roient enclins à commoter, et aussi pour mieulx faire à entendre au roy Frédérick et ses alliez à raison, font apprester pour lx nauire sde guerre les tenir prestz jusques à ce que les commissaires qui yront à lad[e] journée de Coppenhagen auront fait leur rapport, sans que toutesfois ils attempteront ou commercheront auec lesd[s] batteaulx ou nauires quelque chose par où on peult tomber en guerre; et, selon la communicacion qu'ilz ont sur ce eue auec ceulx de la ville d'Amsterdame, espèrent qu'ils pourront ce faire au plus hault pour iiij[m] karolus, lesquelz deniers, se sur lad[e] journée de Coppenhagen riens de bien ne soit traitté, ilz espèrent trouuer ès pays de Hollande, sans despens de L. M.

» Led[t] apprest des nauires de guerre semble ausds lieutenant et conseil prouffitable, cet deust estre d'autre effect que parce que seront entretenuz bien mil compaignons qu'on appelle bootsgesellen, et sera aux autres donné espoir pour, après lad[e] journée de Coppenhagen, pouoir aller marchandement ou autrement des nauires de guerre vers le quartier d'Oost et Ansestede alimentez.

» Pour led[t] apprest desd[s] nauires de guerre, y a point d'espoir pouoir leuer l'ayde de l'empereur qui escherra à la Sainct-Jéhan prochain ès villes et quartiers de Waterlant, qui est la moitié de Hollande; car tous se déclaireront voulontaires, et faisant led[t] apprest, auront espoir, comme dit est dessus; et, entre temps, seroit faicte toute dilligence pour pouoir leuer led[t] ayde.

Et affin que Sa M. et ladite Royne à plain soyent auertyz des despens qu'il conuiendra faire, se l'intencion de leur M. estoit encommencher aucune guerre, ont

lesd^s lieutenant et conseil ceste matière fait communiquer auec ceulx des villes d'Amsterdam et Waterlandt, desquelz ils ont entendu que, à ce, il y a deux voyes pour faire lad^e guerre, l'vne est de donner assistence au roy Christiern de Dennemarche, l'autre est sans led^t roy Christiern; qui pourra faire La M. pour monstrer le pouoir qu'il a sur eulx.

» Se la M. fust délibéré ou résolu d'assister led^t Roy Christiern, semble ausd.^s villes d'Amsterdam et Waterlandt que on metteroit sur lesd^s lx nauires de guerre sur chacune lx compaignons de maronniers, nommés bootsgesellen, et que L. M. permetteroit que, de la part d'icelui Roy Christiern, en ces pays, seroient leués autant de piétons, que chacune nauire seroit pourueue de lx piétons par-dessus lesd^s bootsgesellen, par quoy ilz seroient fort assez pour chercher et trouuer premièrement les ennemis et les ruer sus auec leurs nauires. Et ce fait, passeroient jusques à Trauesmonde, qui est le port de ceulx de Lubèke, où ils mettroient au fond trois ou quatre grandes nauires pour empescher que ceulx de Lubèke, qui sont les principaulx inquetteurs, à jamais ne pourroyent par grosses nauires, ysser ne entrer leurd^t port ; et, ce faict, metteroyent lesd^s piétons à terre, en tel lieu qu'il plairoit aud^t Roy Christiern, et passeroyent, oultre auec lesd^s batteaulx et bootsgesellen à Dansicke pour chargier iceulx batteaulx de suille, qui là est en grant abondance et à bon marché, et l'ameygneront en pays par-deçà, enueyant lesd^s nauires de Dansicke qui vouldroyent amener suille en ceste pays, et ainsi faisant, consteroit l'apprest desd^s nauires et bootsgesellen pour cest esté entre LX à LXX^m karolus, excepté pouldre et boulletz.

» Au cas qu'il pleust a L. M. faire lad[e] guerre, tant plus seroit nécessaire de mettre sur chacun desd[s] lx nauires cent et vingt bootsgesellen qui se avanceroyent de prendre et acquérir les nauires des ennemis et offenseront lesd[s] nauires ès port de Trauesmonde, et passeroyent oultre pour chargier suille aud[t] Dansicke. Comme dessus dit, cousteroit pour cest esté enuiron, soixante mil florins karolus, sans pouldre et boulletz.

Et sans auoir en ces pays led[t] suille, fait grandement à doubter que beaucop de gens périront de faim, que sédicions et commocions s'eslèveront ou pays à totalle destruction d'iceulx, possible à la perdicion d'aucuns pays au grand préjudice de L. M. Car bien enquérant à la vérité, sera trouué ou pays de Hollande à si peu bledz qu'il n'est à viure.

» Et pource que, par les guerres passées, invndacions des viures, le présent chier temps qui est ou pays, ceulx de Hollande ne sont puissans soustenir ceste guerre seul, conviendre qu'elle se faice, si moyen d'accord sur la journée de Coppenhagen n'y soit trouué, par L. M. enuoyer ayde et assistence de tous ces pays de par-deçà; et ont ceulx de Hollande nonobstant leur poureté dessude, à la journée qui a esté deuant la penthecouste dernier passé, offert faire telle assistence selon leur pouoir que icelle La M. pourra cognoistre que eulx, comme bons subgeetz, ont entier vouloir et plaine affection à lad. M.

» De tout ce que dessus lesd[s] sgrs. lieuten. et conseil supplyent qu'il plaise à la M. de la Royne aduertir la M. I. affin que, de son bon vouloir et plaisir sur ce, ilz pussent estre auertiz deuant la fin de lad[e] jour-

née à Coppenhagen, que sera enuiron huit jours deuant le jour de Saint-Jaques prouchain (1). »

La reine déferant à ces vœux, donna les instructions suivantes :

» *Instruction pour maistres Gérard Mulart, conseiller et maistre ordinaire des requestes ou grand conseil de l'empereur à Malines; Josse de Aemson van Burch, aussi conseiller ordinaire ou conseil de Brabant, et .... conseiller en Hollande*, de ce qu'ilz auront à proposer de la part de la Royne douaigière de Honguerie, régente et gouuernante, etc., à la journée qui se tiendra à Coppenhagen, à la Saint-Jéhan-Baptiste prochain venant, auec le Roy Frédricq de Dennemarcke, duc de Holstein, et ceulx de Lubecque et autres villes de la Hanze thioyse, ensemble leurs adhérens, comme il s'ensuyt.

» Premiers que, en l'an xv[c] xxiii, certain traictié fut fait d'entre l'empereur, ses subgectz de par-deçà, d'vne part, et led[t] Roy Frédrick, ensemble ses adhérens, d'autre part.

» Par lequel traittié, entre autres choses, a esté dit et déclairé que les subgectz de Sa Ma[té] pourront, auec leurs nauires, biens, denrées et marchandises, jouir et faire leur nauigacion en la Sonde et le Belt et toutes autres riuières d'Oostlande librement, franchement et sans empeschement, en payant seullement les droiz de tonlieu accoustumez, et semblablement pourront les subgectz dudit Roy et ses adhérens fréquenter ès pays de par-deçà.

(1) *Archives allemandes de Bruxelles, documents relatifs à la réforme* 1[er] supplement, t. I, fol. 470—474.

» Par ledit traittié a esté conuenu et conuentionné qu'icelluy demourera en sa force et vertu, et sera inuiolablement obserué et entretenu jusques à ce, et demi an après, l'vne desd[es] parties l'aura desdit à l'autre.

» Que ces choses nonobstant, ledit Roy Frédric, ses adhérens et alliez, peut-estre à la sollicitation de ceulx de Lubecque, sans auoir desdit ou réuoqué led[t] traittié, soubz coulleur telle quelle ont escript ès pays de par-deçà, que les subgectz de l'empereur s'abstinssent de la nauigacion et fréquentacion desd[es] riuières de Sonde et Belt, voulans, par ce moyen, comme il semble, déchasser la négociacion et train de marchandise hors des deux payz, tant d'Oostlande comme de par-deçà.

» Qu'il est venu à la congnoissance de l'empereur que le Roy Frédricq a fait prendre plusieurs nauires apparten. aux subgectz de par-deçà, ayant esté en l'yuer passé audit Coppenhagen, et lesd[es] nauires mettre secs à la guerre, et a prins hors d'aucunes d'icelles artillerie sans en faire satisfaction ou payement.

» Que aucuns subgectz de l'empereur ont esté constituez prisonniers dedens le pays et mené à Coppenhaue, et constraints, comme ils sont de présent, de seruir sur vng nauire nommé le Sampson.

» Pareillement à esté rapport à l'empereur comme naguères ceulx de Lubecke ont prins vng nauire appartenant à aucuns marchans de la Leyden, venant d'Engleterre, chargé d'estain et draps d'Engleterre, et iceulx biens mis hors dudit nauire, et les admené sur la maison de Coppenhaue et employé le nauire ou seruice de la guerre.

» Item vng maronnier, nommé Guille. Barentss de la Goude, en partant à tout vng nauire appartenant à la Goude, de la riuière de Eydère, là où il auoit chargé en Ditmerss certaine quantité de soucrion et auoine, et gisant sur son ancre entour Tuminghen, soubz le Roy Frédrick, duc de Holstein, fut, en la nuyt, prins par l'aduoué dudit lieu de Tuminghen et y fut détenu contre le gré du maronnier, sans le vouloir mettre à déliurance.

» Pareillement lesd[s] de Lubecke ou leurs alliez ont naguères prins vng nauire venant de West appartenant à la ville de Édam, dont estoit maronnier Jéhan Van Neck de Édam; et est aduenu ès costes deuant Dunkercken.

» Et plusieurs autres pescheurs, subgetz de l'empereur, sont esté prins par lesd[s] de Lubecke et leurs adhérens, le tout contre le dit traittié, et dont les commissaires, en allant à la journée et passant par Amsterdam, pourront requérir plus ample déclaracion.

» Et combien que l'empereur euist bien occasion et moyen de résister ausd[es] emprinses et faire prendre tous les biens appartenans aux subgectz du Roy Frédric, à ceulx de Lubèke et autres villes de ladite Hanze thioise, estant par-deçà, toutesfois Sa M[até] ne l'a voulu faire. Ains, affin que ses subgectz puissent auoir recours pour paruenir à la restitucion de leurs dommaiges et intérestz, a seullement fait saisir et mettre les biens en seureté jusqu'à ce que la journée à Coppenhaue sera tenue.

» Que lesd[s] commissaires, en tenant ladite journée, solliciteront à toute dilligence led[t] Roy Frédricq et ses alliez pour auoir la restitucion ded[s] dommaiges, et sur

toutes choses, que icellui Roy et ses adhérens seuffrent et laissent les subgectz de l'empereur, ensemble leurs nauires, biens et marchandises hanter et passer par les riuières de la Sonde et Belt, et aussi partir, sans, en ce, leur bailler empeschement, pourueu que iceulx subgectz, durant la guerre contre le Roy Christiern, ne viendront ou pays de Norwèghen.

» Item, se le Roy Frédricq et ses alliez veullent entendre à permettre aux subgectz de l'empereur la fréquentacion desd[es] riuières et mer d'Oostlande et terres d'icelluy, et les asseurer, et que le semblable leur soit permis par le Roy de Zwèden, le duc de Prusse et autres, comme ilz faisoient avant la guerre entre le Roy Frédricq et le Roy Christiern, sera respondu par lesd[s] commissaires que led[t] traittié cy-dessus mencionné a esté par Sa Maiesté et ses subgectz entretenu, sans de sa part on de sesd[s] subgectz l'avoir enfraint, et le veult encoires entretenir et observer; à quoy aussi la Royne tiendra la main de son pouuoir.

» Se le Roy Frédricq et ses adhérens parloient de l'apprestement des nauires de ceulx de Hollande fait au prouffit dud[t] Roy Christiern, les commissaires y respondront, et excuseront le fait, disant que le Roy Christiern, sans le sceu de l'empereur, auoit retenu les piétons qui auoient serui le comte d'Oostfrize et damoisean Baltazar, et à tout iceulx piétons est venu ès pays de Frise et d'Outtreyssel.

» Que les subgectz de l'empereur en Hollande, eulx doubtans dudit Roy Christiern et de ces piétons, ont fait mettre sus sur le Zuyderzée aucumes nauires de guerre, affin d'empescher la descente d'iceulx Roy et piétons en Hollande.

» Que ledit Roy Christiern, moyennant lesd[s] piétons, a eu passaige par le pays de Geldres ; et, à puissance, est venu en Hollande impourmement, tellement qu'il n'estoit possible aux subgectz de l'empereur de bonne heure y pouoir résister.

» Et estant en Hollande, constraint les subgectz dud[t] Hollande à luy bailler nauires à leur gros regret et desplaisir.

» Et que ce ne soit aduenu du sceu et aduis de l'empereur, est tout clair et notoire et congneu aud[t] Roy Frédric et ceulx desd[es] villes d'Oostlande par le proposé du docteur Prantener, lequel l'empereur auoit, pour ce, enuoyé vers eulx.

Et se le Roy Frédricq ou aucuns de ses alliez vouloient dire ou soustenir que les subgectz de l'empereur, en passant le Ronde ou Belt, se vouldroient auancher, faire secours aud[t] Roy Christiern ou l'assister, lesd[s] commissaires le débatteront et diront que les subgectz de l'empereur n'ont esté tellement traittez par led[t] Roy Christiern, qu'ils n'ont cause ne matière de luy faire assistence sans l'exprès commandement et licence de Sa Ma. ; et s'il est trouué autrement, ilz en seront pugniz.

» Ne fait à doubter que le Roy Christiern vouldra prendre aucuns des subgectz de l'empereur et qu'il se pourroit fortiffier de leurs nauires et biens ; car il est notoire que led[t] Roy Christiern, pour le présent n'a aucuns nauires avec luy, dont il pourroit prendre les subgectz de Sa Ma[té], laquelle entend faire pourueoir les batteaulx de ses subgectz, tellement et en tel nombre les faire sengler en mer que ledt Roy Fredrick ne ses alliez, pour ça, n'auront aucune doubte.

» Et par la mesme raison, l'on pourroit dire que led[t] Roy Christiern pourroit prendre et soy fortiffier des nauires passans par la Sonde et Belt appartenans aux subgectz des Roys de France, d'Engleterre, et aussi du duc de Geldres, auquel n'est interdit la nauigacion par la Sonde et Belt ; et en cas que icelle soit parmise aux subgectz de l'empereur par le Belt et la mer d'Oostlande, led[t] Roy Frédrick en sera fortiffié à cause du payment des droiz de tonlieu , lequel iceulx subgetz sont accoustum ez payer à Coppenhauen.

» Plusieurs guerres ont régné d'entre l'empereur et le Roy de France et autres princes ; toutesfois , au moyen desd[es] guerres , n'a esté partant interdit aux subgectz dud[t] Roy Frédricque, aux villes d'Oostlande, la frequentacion des pays de par-deçà, et de pouoir venir à tout leur nauires, denrées et marchandises ou royaulme de France.

» Et entend l'empereur que ceste interdiction, qui se fait plus a ux subgectz de Sa Ma[té] que à tous autres possible, procède à la sollicitation de ceulx de Lubèke, lesquels auroient voulentiers mesmes la hantise de la marchandise et plus cherchent leur singulier prouffit que l'auanchement dud[t] Roy Frédrick et de ses subgectz.

» En caz que, en ladite journée, soit touché que les subgectz de l'empereur pourroient nauiguer et fréquenter la mer de quelque nombre de nauieres, lesd[s] commissaires à ce ne condescendront en aucune manière, comme chose dont s'ensuyroit la destruction desd[s] pays de par-deçà , et n'y a aucune apparence que la nauigacion et train de marchandise, qui doibt estre libre à vng chacun, se deburoit restraindre et limiter.

» Se ledit Roy Frédricq et ses alliez ne veullent aucunément entendre à lad[e] nauigacion soubz quelque promesse et seureté que leur sera présentée, en ce cas, lesd[s] commissaires pourront expressément dire que l'empereur sera constraint de deffendre ses subgects, et les aydier à leur droit, et prendre les biens de ceulx desd[es] villes d'Oostlande et Hanse thioise, qu'il auoit saisy et mis en seureté pour, sur iceulx, recouurer les dommaiges faitz à ses subgectz.

» Et sera l'empereur occasioné d'assister led[t] Roy Christiern, ce que Sa Ma[té] pourrra facillement et sans grant difficulté faire, et mieux vauldroit l'éuiter.

» Et pour ce que présentement est de la nauigacion, et que ledit Roy Frédrich auec ses alliez pourroient différer la journée et entretenir les commissaires par longues communications, iceulx declaireront expressément auoir charge de la Royne qu'ilz ne penuent tenir plus longue communicacion que pour le temps de treize et quatorze jours ou plus tart, et icellui temps révolu, s'ilz ne voient apparence de quelque auanchement de la matière, se retireront et départiront.

» Lesd[s] commissaires, durant le temps de la journée, remonstreront ausd[s] de Lubèque et de la Hanlze thioise les grans torts et dommaiges par eulx par cidenant faiz aux subgectz de l'empereur par mer et par terre, sur quoy plusieurs journées ont esté tenues, qui n'est mis du tout en oubly; mais sçauant que l'affaire de la nauigacion se puiste dresscher et traitter, les commissaires, en ce cas, n'y tiendront long propos, sinon d'en faire souuenance, affin que lesd[s] de Lubèque et des villes de la Hanlze thioise puissent con-

gnoistre que l'on en. est encoires commémoratif.

» Si ceulx de Ryghe et de Reuel se tiennent à lad^e journée de Coppenhauen, lesd^s commissaires leur diront comment l'empereur a entendu que les nauires appartenanz aux subgectz de Sa Ma^té, qui ont esté l'yuer, sont empeschez qu'ilz ne peuuent partir. Et par dessus ce ne veullent asseurer les maronniers desd^s nauires qu'il s y pourront demourer sans souffrir dommaige; que ceulx de Ryghe ont prins vng maronnier d'Eynchuysen, qui y auroit esté par tout le temps d'yuer, ensemble son artillerie, laquelle ilz ont mis sur vne nauire de guerre et en adommaigent les subgectz de l'empereur, et feront lesd^s commissaires diligence affin que la réparacion en soit faicte.

» Et pourront lesd^s commissaires traitter avec led^t roy Frédrich, ses alliez, et les villes de la Hanlze thioise touchant lad^e matière, comme ils trouueront estre à faire selon l'exigence du cas, sans vser desd^es menasses que à l'extrême, et quant ils verront que le roy Frédrich auec ses alliez ne vouldront entendre à la raison.

» Lesd^s commissaires, par tous moyens et communicacions particulières, feront debuoir de remonstrer audit roy Frédrich le prouffit qu'il aura au moien de la nauigacion des subgectz de l'empereur et que ceulx de Lubèque ne chersent que leur particulier prouffit; et ce semble pourront practicquer vers ceulx des villes de la Hanlze thioise en leur donnant à entendre que en adhérant ausd^s de Lubèque, ilz n'y pourront auoir aucun prouffit (car lesd^s de Lubèque tendent à leur prouffit); mais pourront auoir dommaige au moien des arrestz et leuée d'iceulx que l'empereur pourroit

faire sur leurs biens ès pays de par-deçà, comme Brabant, Flandres, Hollande et Zellande, et par-dessus, à la différence qui leur seroit faicte de fréquenter ès d[s] pays de par-decà à tous leurs biens et marchandises.—Se députés de Dansych comparent à lad[e] journée, lesds commissaires les aduertiront que la Royne a escript à l'empereur affin que Sa Ma[té] parle à l'ambassadeur du Roy de Polen, estant lez Sa dite Ma[té], et faire tellement que d'entre lesd[s] de Danzych et les subgectz de Sa dite Ma[té] y ait bonne considération, intelligence et voisinaige du train de marchandise, et que iceulx de Dansych pourront franchement et sans empeschement veoir hanter et commerser à tout leurs nauires, biens et marchandises. Ainsi ordonné par la Royne en conseil d'estat tenu à Bruges le iiij[e] jour de juing, l'an xxxij (1) ».

Quoique les Hollandais eussent été forcés par Christiern à lui fournir des secours, néanmoins le roi Frédéric fut extrêmement irrité contre eux, et les Lubeckois et leurs alliés ne négligèrent rien pour augmenter encore son ressentiment. La Hollande formellement exclue du commerce du Nord, tomba dans le besoin et la misère; et les autres provinces, pour lesquelles elle était l'entrepôt des céréales de la Baltique, se ressentèrent de cet état de détresse : 400 vaisseaux marchands qui trafiquaient avec le Danemark pourrissaient dans les ports de Hollande et 10,000 compagnons de chaloupe

(1) *Archives allemandes de Bruxelles, documents relatifs à la réforme*, t. III, fol. 43-46.

étaient sans pain. Amsterdam menaça de bloquer le Sund et d'en forcer l'entrée ; mais Frédéric, habile à ménager ses intérêts, accorda pleine liberté de commerce à toutes les provinces des Pays-Bas, excepté à la Hollande, à moins toutefois qu'elle ne lui payât la somme de 300,000 florins pour les frais de la guerre. La reine régente convoqua, au mois de décembre 1532, les états-généraux à Mons, et déclara expressément aux ambassadeurs danois, que les intérêts de la province de Hollande étaient inséparables de ceux de toutes les autres provinces, et que l'empereur la protégerait de tout son pouvoir (1). En conséquence, elle défendit aux états de Brabant, de Flandre et de Zélande, de traiter séparément avec le Danemark.

Tout à coup le bruit se répand en Hollande qu'une troupe d'aventuriers s'est réunie dans les environs d'Amersfort (au printemps de l'année 1533). Une panique saisit tous les cœurs : le capitaine général de Hollande, comte de Buren, marche sur Gorcm ; le comte de Nassau s'arme dans Bois-le-Duc et le comte d'Hoochstrate dans Utrecht. Tous les trois sommèrent le duc de Gueldre, toujours remuant, toujours dangereux pour la maison d'Autriche, de congédier les bandes étrangères qu'il avait prises à sa solde, et l'on craignait encore qu'une fois licenciées, les Lubeckois ne les prissent à leur service. Mais bientôt les alarmes se calmèrent, lorsqu'on apprit que cette troupe était aux gages d'un chef de la Frise orientale.

(1) « Dat de keyserlyke Majesteyt ende alle deese landen mitten landen van Spaingien d'oorloghe doen sullen mitter ganser macht. » *Aert van der Goes*, t. I, 2e partie, p. 362-365.

Dans l'intervalle, Frédéric I[er] avait déclaré qu'il forcerait bien les Hollandais à obéir, et qu'il ne se souciait guère des mesures décrétées par la reine régente. Mais Marie n'était pas femme à se laisser intimider par un roitelet du Nord : veuve d'un roi de Hongrie et de Bohême, petite-fille et sœur d'un César, elle savait faire respecter les droits et l'honneur des pays dont les destinées lui étaient confiées ; elle devait d'ailleurs se rendre digne des grands exemples que lui avaient légués Marguerite, sa tante. Afin de mettre en sûreté cinquante vaisseaux marchands qui étaient à l'ancre, près de Dantzig, elle fit saisir toutes les marchandises hanséatiques qui se trouvaient dans les Pays-Bas ; elle frappa les Lubeckois et leurs adhérents à Bruges, à Anvers et ailleurs, et la Hollande se préparaient au combat (1).

Les états de cette province, réunis à Bruxelles vers la fin d'avril 1533, remontrèrent que l'empereur avait déclaré formellement prendre sur lui la guerre de Lubeck; que 500 compagnons ravagaient Utrecht ; que, pour châtier les Lubeckois, la reine devait les prendre à sa solde, préparer 30 grands navires et 11 barques (2), y mettre de matelots, de l'artillerie et un bon amiral. Ils sollicitèrent une prompte réponse des seigneurs de Nassau, d'Aerschot, de Buren et d'autres conseillers (3). Mais toute décision à cet égard fut suspendue par la nouvelle de la mort de Frédéric, survenue le 10 avril 1533.

(1) *Wagenaar* et *Leo*.
(2) *Aert van der Goes*, t. I, 2e partie, p. 391.
(3) *Idem*, ibidem, p. 392.

Le règne de ce prince, si aimé de l'aristocratie et du haut clergé protestant, fut une véritable calamité pour les classes inférieures des villes et des campagnes. La noblesse devint toute puissante, le servage légal, et la liberté disparut presque entièrement (1). Le roi, en disciple fidèle de Luther, livré aux femmes, au jeu et au vin, n'envisageait le trône qu'il avait usurpé, que comme un moyen de se procurer le plus de jouissances possible. Il mourut peu regrettés; ses derniers moments furent terribles ; il poussait des rugissements qui faisaient frémir d'horreur tous ceux qui l'entouraient (2).

Il semblait que la captivité de Christiern II, et la mort du prince Jean, son fils, dussent avoir enfin rendu au Danemark la tranquillité dont il était privé. Les états s'étaient engagés à déférer la couronne à l'un des fils de Frédéric, et l'aîné, nommé Christian, était d'un âge et d'un caractère qui ne pouvaient laisser aucun prétexte à l'irrésolution, d'autant plus que celui de ses frères, le prince Jean, qui le suivait immédiatement, n'avait encore qu'environ 12 ans (3).

(1) « Factum est ut apud hunc Fredericum minor esset libertas vel expostulandi vel tergiversandi, quam olim fuerat sub principatu regis Christierni, famosi tyranni. » *Chronicon Skibyense*, apud *Langebek*, Scr. Rer. Dan., t. II, p. 592.

(2) « Cumque regnasset annis decem, transegissetque totum hujus vite fluxe et momentanee stadium in voluptatibus, lusibus ac deliciis, que sibi soli usurpabat, tanquam se digna, justitie et equitatis cura in alios delegata, veluti se indigna quibus ob lusum intendere haud quaquam vacabat, irriso primum sacerdote, penitentie ministro, ceterisque ecclesie sacramentis studio contemptis, formidabili rugitu vociferans trepidantibus pro horore circumstantibus, mortuus est paucis dolentibus. » *Ibidem*.

(3) *Mallet*, t. VI, p. 147.

Les choses prirent cependant un cours si contraire à ces apparences, que, depuis le règne du malheureux Christophe II, sous lequel le royaume s'était vu la proie des tyrans étrangers, il ne s'était point trouvé dans une plus déplorable situation, que celle où nous allons le voir réduit (1). Le 24 juin 1533, les états s'étaient réunis dans une diète générale à Copenhague pour procéder à l'élection définitive du successeur de Frédéric. Les évêques catholiques prenaient ardemment le parti de Jean au préjudice de Christian, qui avait embrassé la religion réformée, et qui n'était plus assez jeune pour se laisser élever au gré des prêtres. Il paraît par nos documents (2), que Frédéric aussi avait désigné Jean pour son successeur, et qu'afin de concilier tous les partis et de ramener la paix dans ses états, il avait demandé pour cet enfant de prédilection la main de la princesse Dorothée, fille du prisonnier de Sonderbourg; et c'était principalement parce qu'on la lui avait refusée, qu'il traquait les Hollandais et qu'il continuait la guerre contre les Pays-Bas, bien que, dans cette lutte, il ne fût plus soutenu que par les Lubeckois; les autres villes de Vandalie l'avaient abandonné; car le nom, le grand nom de l'empereur inspirait à toutes une terreur respectueuse et salutaire.

Il y avait, à la diète de Copenhague, un troisième parti, le parti de la restauration, le parti qui demandait le rétablissement pur et simple de Christiern II; mais comme il était peu considérable, les deux autres l'ab-

(1) *Mallet*, t. VI, p. 147.

(2) Voir aux *archives allemandes* les lettres de l'archevêque de Lund, en date du 22 avril et du 3 juillet 1533.

sorbèrent. La noblesse protégeait généralement le duc Christian ; les évêques alléguaient que ce prince était allemand et pour ainsi dire étranger au Danemark, tandis que Jean était né après l'avénement de son père à la couronne ; qu'il avait été élevé, dès son enfance, suivant les usages et les mœurs des Danois ; qu'il entendait leur langue; et qu'il était encore dans cet âge tendre, où l'on pouvait espérer d'imprimer fortement dans son cœur des leçons de piété et de vertu ; que Christian, au contraire, devait être regardé comme étranger par les Danois, ayant vécu dès sa naissance, dans des pays dont la langue et les habitudes différaient des leurs, et passé sa jeunesse dans les cours des princes d'Allemagne, ses parents, où il n'avait pas su se préserver de la contagion du luxe et de la corruption qui y régnaient (1). En faisant valoir tous ces motifs, ils n'avaient d'autre but, au fond, que d'élever Jean dans la religion catholique, de le façonner à leur guise, et d'exclure Christian, qui était protestant, et qui par cela même était appuyé par l'immense majorité des nobles, presque tous luthériens. Le clergé, tout habile qu'il fût, ne pouvait parvenir à ses fins ; mais ayant obtenu cependant, quelques concessions en matière religieuse, notamment le droit d'acquérir des propriétés et de nommer aux charges ecclésiastiques, sans devoir préalablement recourir à l'autorisation royale, il proposa de remettre l'élection à l'année suivante, lorsque les états de Norwége seraient assemblés, afin de placer, par ce moyen, le même roi sur le trône des deux états. Le parti protestant fut forcé de sous-

(1) *Mallet*, t. VI, p. 155.

crire à cette motion, dont il connaissait bien le danger, mais qu'il ne pouvait raisonnablement pas rejeter. Cependant quelques-uns des principaux de la noblesse protestèrent contre l'ajournement de la diète et se retirèrent en frémissant d'indignation (1). Il fut résolu que, dans l'interrègne, les sénateurs auraient le maniement des affaires publiques, le droit de rendre la justice et de commander les gens de guerre, chacun dans la province qui lui aurait été assignée (2). On ne devait plus se réunir que vers la Saint-Jean 1534. Le clergé romain voulut employer cet interrègne à fomenter une réaction contre le luthéranisme ; mais l'attitude menaçante du peuple de Copenhague lui prouva qu'en Danemark au moins il se repaissait de chimères.

En présence de ces partis divers, le prince Christian allait agir pour s'emparer du pouvoir, il en avait la volonté, et sa conduite habile devait lui en assurer la plénitude. Le prince n'était pas un de ces esprits qui brusquent tout et veulent emporter les événements d'assaut ; il prépara les circonstances avec un art merveilleux, une indicible prévoyance politique ; il se mit en rapport avec tous les intérêts, et se fit d'abord reconnaître comme administrateur du Holstein, par les états convoqués à Kiel, sur un golfe de la Baltique, auquel aboutit le canal de Sleswig-Holstein, et envoya Pogwisch et Melchior Rantzaw au sénat de Copenhague pour lui recommander ses intérêts. Ils y firent valoir que leur maître, résolu de ne jamais séparer

(1) *Histoire universelle et Raumer.*

(2) *Mallet*, t. VI, p. 158.

ses destinées de celles du Danemark, quelque parti que les états prissent par rapport à l'élection, leur offrait de travailler, de concert avec les Danois, à faire un traité de paix et d'alliance avec la reine Marie, gouvernante des Pays-Bas; alliance également nécessaire au royaume et aux duchés, dans les circonstances où ils se trouvaient. Le sénat ne put refuser des éloges et son consentement à une proposition si sage et accompagnée de tant de modération. Il fut convenu d'envoyer des ambassadeurs à la gouvernante, et de traiter avec elle au nom du royaume et des duchés, comme ne faisant qu'un même état.

Après les ministres du duc, se présentèrent ceux de la régence de Lubeck. Ils avaient à leur tête le fameux George Wullenwéwer, tribun hardi et remuant, qui, par son caractère et ses vues secrètes, s'applaudissait d'être auprès de la régence de Danemark le porteur des plaintes de la république où venait de triompher une démocratie ambitieuse, mais patriotique. Ils s'agissait toujours du commerce de la Baltique dont les Lubeckois voulaient qu'on exclût les Hollandais et les autres Belges, leurs rivaux. Wullenwéwer rappela au sénat tous les services que Lubeck venait de rendre au Danemark, les secours de vaisseaux, d'hommes, d'artillerie, de munitions de toute espèce que cette ville avait fournis à Frédéric I[er], le sang de ses citoyens répandu, leurs trésors prodigués pour une querelle dont tous les avantages avaient été pour les Danois, toutes les charges pour les Lubeckois. Il avait été question, ajoutait-t-il, d'une alliance plus étroite; mais à peine formée, elle a été rompue, ou du moins elle est restée sans effet. On avait promis

de fermer le Sund aux rivaux odieux de la ligue, aux Hollandais, aux pirates, qui viennent s'y enrichir des dépouilles des hanséates, à la vue même des Danois qui restent indifférents. C'est une ingratitude qui crie vengeance au ciel et qui causera la ruine totale du commerce de la Hanse ; elle est même contraire aux véritables intérêts du Danemark, que la régente des Pays-Bas cherchera à opprimer aussitôt que ses forces, augmentées des débris de la puissance de Lubeck, lui permettront de dévoiler et d'exécuter ses funestes projets.

Ces reproches, ces demandes et les menaces qui s'y joignaient jetèrent le sénat dans un grand embarras. Il avait d'autant plus lieu de craindre le ressentiment de Lubeck, que cette ville puissante, sûre d'être soutenue de toutes les forces des villes hanséatiques, gouvernée par des chefs audacieux et violents, pouvait encore trouver de nombreux alliés dans le sein même du royaume parmi les mécontents, et les partisans du roi déposé. D'autre part, s'attirer la colère de la régente des Pays-Bas, et par conséquent celle de l'empereur et de ses alliés ; l'attaquer ouvertement dans le temps même où l'on recherchait son amitié, n'était-ce pas s'exposer à un autre danger aussi grand que celui dont on pouvait être menacé du côté de la ligue ; et pour éviter le reproche d'ingratitude n'allait-on pas encourir celui de faiblesse et de mauvaise foi ? Cette situation difficile demandait toute l'attention du sénat ; son irrésolution dura plusieurs jours ; il résolut enfin de faire aux ministres de Lubeck une réponse négative, mais aussi adoucie qu'il serait possible. Il lui fit comprendre que le Danemark n'ayant

point de roi dans le moment était hors d'état de contracter des alliances ; qu'un traité fait par le sénat sans le concours de son chef ordinaire ne pourrait obliger le roi qu'on élirait ensuite ; qu'à l'égard du traité que les Lubeckois réclamaient, il était notoire que ce n'avait jamais été qu'un simple projet de convention ; que, dans tous les cas, il devenait nul par la mort de Frédéric : que le sénat se faisait un point de conscience de gêner la liberté du commerce, avantage précieux qui n'appartenait pas moins aux Français, aux Anglais, aux Écossais qu'aux Hollandais ; qu'ayant proposé une alliance à la régente des Pays-Bas, il ne pouvait avec bienséance prendre ce même temps pour l'attaquer, qu'il lui paraissait plus convenable de travailler à assoupir pour le présent cette querelle ; et, quand le roi serait élu, on pourrait convenir des conditions d'une alliance avec la république. Wullenwéwer, surpris et irrité, se récria contre l'ingratitude de ce procédé ; puis voyant l'inutilité de ses plaintes, il résolut d'aller à son but par d'autres voies et de se venger des Danois eux-mêmes s'il ne pouvait en faire les instruments de sa politique contre les Pays-Bas. Mais pour bien entrer dans les vues de cet agitateur et de ses collègues, il est nécessaire de jeter auparavant un coup d'œil sur cette république (1).

(1) *Mallet*, tom. VI, p. 159 et suiv.

CHAPITRE VI.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XII[e] SIÈCLE JUSQU'EN 1534.

Lubeck. — Son origine. — Ses accroissements sous Henri le Lion et sous les empereurs Frédéric I[er] et Frédéric II. — Ses priviléges. — Bataille de Bornhoeved. — Formation de la Hanse. — Grandeur de Lubeck. — Description de cette ville. — Sa décadence. — Révolutions intérieures. — George Wullenwéwer et Marc Meier. — Leurs vastes projets. — Premières démarches de Wullenwéwer en Danemark et en Suède. — Bogbinder et Mynter. — Démarches de Meier auprès de Henri VIII. — Rapports inédits sur les affaires de Danemark et de Lubeck. — Activité diplomatique de l'archevêque de Lund. — Traité du 9 septembre 1533 entre le Danemark et les Pays-Bas. — Trève de quatre ans. — Traité des Lubeckois avec Henri VIII. — Christophe d'Oldenbourg. — Condottieri germaniques. — Waldstein. — Déclaration de guerre de Lubeck contre le Danemark et le duc de Holstein. — Progrès rapides de Christophe en Danemark. — Le peuple se lève en faveur de Christiern II. — Élection de Christian III par les nobles. — Le pirate Clément. — Demande de subsides. — Mynter et Bogbinder à Copenhague. — Revers de Christophe d'Oldenbourg. — États-généraux de Malines.

Au commencement du XII[e] siècle, le christianisme, nouvellement implanté dans le Nord, n'avait pas encore anéanti toutes les coutumes païennes, ni tempéré l'humeur sauvage des populations scandinaves. Une

partie des bords de la Trave et l'île de Rugen étaient encore occupées par des tribus slaves qui répandaient le sang humain sur la face de leurs idoles et leur portaient le fruit de leurs pirateries comme une offrande digne d'elles.

Godeschalc, roi des Hérules ou Obotrites, jeta, l'an 1066, les fondements de Lubeck, qui devait être un jour dans ces contrées, un des foyers de la civilisation, un des remparts du christianisme. La Trave déroulait ses larges flots au pied de cette ville, la mer Baltique s'ouvrait devant elle. La nature elle-même lui indiquait la route qu'elle devait suivre pour s'agrandir. Elle lança ses bateaux de pêcheurs sur les flots, puis ses bâtiments de transport, et conquit le commerce du Nord. Quand elle se fut enrichie, elle attira sur elle les regards envieux des états voisins, et fut forcée de prendre les armes pour résister à leur ambition. Cependant elle n'était encore qu'un bourg, que les Rugiens avaient saccagé, lorsqu'en 1144, Adolphe II, comte de Holstein, la releva et la plaça au rang des villes. Elle devint bientôt florissante; mais sa prospérité excita la jalousie du suzerain, Henri le Lion, duc de Saxe, au point qu'il défendit d'y vendre autre chose que des comestibles. Un incendie ayant consumé Lubeck en 1156, le duc profita de cet événement pour engager Adolphe à lui en faire cession sur la promesse de la rebâtir. Henri tint parole et ayant fait de Lubeck une nouvelle ville, il y appela des peuples du Nord, en leur promettant toute liberté de commerce. Ce fut alors qu'il y établit ces fameux statuts qui eurent pour base ceux de la ville de Soest en Westphalie. Lubeck obtint le droit de nommer, pour

diriger les affaires, six bourgmestres, qui, à leur tour, choisissaient douze autres magistrats destinés à leur servir d'assesseurs. Néanmoins les bourgmestres devaient, chaque année, obtenir du duc l'autorisation de rendre la justice. Après la chute de Henri le Lion, l'empereur Frédéric I[er], de cette maison de Hohenstaufen, si libérale pour les villes d'Allemagne, si despotique pour les villes d'Italie, prit Lubeck sous sa protection particulière, lui accorda la franchise de péages presque par toute la Saxe, et conféra aux bourgmestres et aux échevins le droit de rendre la justice. Les bourgeois ne furent plus tenus au service de la guerre, mais seulement à défendre leur ville; ils élisaient leurs prêtres, les présentaient à l'évêque, et ne pouvaient être jugés dans tout l'empire que d'après leurs propres lois (1). Dans la suite, elle fut attaquée par Canut VI, dit le Pieux, et subjuguée par Waldemar II, son frère, qu'un diplôme de l'empereur Frédéric II mit en possession de toutes les provinces septentrionales depuis l'Elbe, en suivant le bord méridional de la Baltique, jusqu'aux embouchures de la Dwina et jusqu'en Livonie : mais les Danois, qui l'avaient maîtrisée par la force, la révoltèrent par leur oppression. Après vingt années de souffrances, Lubeck résolut de secouer le joug qui pesait sur elle. Un jour, au mois de mai, pendant cette fête solennelle du printemps, qu'on célèbre encore dans plusieurs provinces d'Allemagne, une troupe de bourgeois cachant leurs armes sous leurs habits de bal, entrent dans la salle où le chef des troupes danoises présidait à la fête, s'empa-

(1) *Art de vérifier les dates; Lebas*, Hist. d'Allemagne, t I. p. 336.

rent de lui et de ses officiers, puis courent à la forteresse, et le tocsin sonne, et toute la population, réunie par la même pensée, entraînée par la même colère et le même besoin de liberté, s'élance sur les remparts, attaque ses ennemis, les enchaîne, les massacre, et démolit en quelques instants la forteresse et les cachots. Mais ils n'avaient encore accompli que le premier acte d'un drame sanglant. Les Lubeckois implorent l'appui de Frédéric II, qui donna à leur cité le titre de ville libre et les armoiries de l'empire, l'aigle noire à deux têtes tenant le globe d'or entre ses serres redoutables, emblème que Charlemagne avait emprunté aux empereurs de Constantinople qui avaient voulu symboliser de cette manière leur double domination en Orient et en Occident. Frédéric confirme et étend les priviléges de la ville en 1226 (1). Personne ne pouvait élever une forteresse près de ses murs, la parole des bourgeois suffisait sans qu'il fût besoin d'ôtages; l'empereur promit de nommer son mandataire (*rector*) parmi les habitants de la ville ou des environs. Plus tard il fut arrêté que quiconque aurait reçu une charge d'un seigneur quelconque ne pourrait être conseiller à Lubeck; que le père et le fils, ou deux frères, ne pourraient remplir en même temps ces fonctions. Personne ne pouvait disposer de son héritage en faveur d'un étranger, d'un chevalier, d'un prêtre, d'un courtisan, non plus que prêter de l'argent à un prince, à un seigneur, revêtu du pouvoir soit temporel, soit spirituel (2).

(1) Le 11e volume de la Revue de Paris, 1838, a publié un brillant article de M. *Marmier* sur Lubeck. J'en ai fait ample usage.

(2) *Lebas*, Histoire d'Allemagne, t. I, p. 336.

La protection de l'empereur ne mit pas les Lubeckois à l'abri de la vengeance de Waldemar; le 27 juillet 1227, les deux partis se rencontrèrent dans la plaine de Bornhoeved. A la tête des alliés venus au secours de Lubeck se trouvait Adolphe IV, comte de Schaumbourg. L'aile gauche était commandée par le valeureux bourgmestre Alexandre de Soltwedel; l'aile droite par le duc Albert Ier de Saxe, géant de taille et de courage ; le centre par Gérard II, archevêque de Brême.

L'armée danoise, dix fois plus nombreuse que celle des confédérés, avait pour chefs Waldemar II, roi de Danemark, Othon, duc de Lunebourg, Abel, duc de Sleswig. Le combat s'engage. Les confédérés s'élancent intrépidement contre leurs ennemis ; mais ils avaient pris une position fatale. Des tourbillons de poussière flottent devant eux, et les rayons d'un soleil ardent les aveuglent. En vain ils cherchent à surmonter par leur courage le danger qui les menace; la nature elle-même lutte contre eux. La situation du terrain, l'éclat de la lumière, trompent leurs efforts, et pendant ce temps, les Danois, usant de tout leur avantage, combattent sans relâche. Harassées de fatigue, abattues, découragées, les troupes de Lubeck commencent à lâcher pied. Le comte Adolphe s'élance avec colère au milieu de leurs rangs, les rappelle à leur devoir et cherche à les rallier. Mais sa voix n'est plus écoutée; ses soldats se débandent et font volte-face. Déjà les Danois s'avancent serrés l'un contre l'autre, et poussant des cris de victoire. Désespéré de voir son armée fuir ainsi devant l'ennemi, le comte se jette à genoux et invoque avec des larmes, le secours de

Marie-Magdelaine, dont on célébrait la fête ce jour là. Au même instant, disent les chroniques, un nuage épais cache les rayons du soleil. Le valeureux Adolphe le montre à ses soldats comme un miracle. Le sentiment de la foi relève les courages abattus : la bataille recommence ; les Danois soutiennent vaillamment cette nouvelle attaque. Mais les confédérés ont recouvré toute leur énergie, et nul obstacle ne les arrête. Bientôt on emporte hors du champ de bataille Waldemar blessé ; Othon est fait prisonnier ; les Danois sont mis en déroute ; et, le soir, les habitants de Lubeck pouvaient chanter leur chant de gloire. L'armée ennemie avait fui devant eux, la ville était libre.

En 1241, elle consolida cette liberté par un traité d'alliance avec Hambourg. Quelques années après, Brême et Brunswick, puis une soixantaine de villes, souscrivirent au même traité. Ainsi se forma la Hanse. Lubeck garda, dans cette vaste association des cités du Nord, le premier rang. C'était elle qui indiquait le jour et le lieu des réunions, qui gardait en dépôt la caisse et les archives. C'était elle qui donnait la première sa voix dans les délibérations, et qui scellait de son sceau les actes officiels, les lettres et les proclamations. L'influence qu'elle exerçait sur tous les confédérés, les secours qu'ils lui prêtèrent la mirent en état de soutenir de nombreuses guerres, d'équiper des flottes et de prendre, comme une autre Carthage, des troupes à sa solde.

Souvent la force de ses armes l'emporta sur celle de ses voisins ; souvent ses vaisseaux rentrèrent triomphalement dans le port, ramenant avec eux les d

pouilles de l'ennemi. Mais à peine avait-elle terminé une guerre, qu'elle en voyait surgir une autre. Il fallait lever un nouvel impôt et prendre les armes, tantôt contre le Danemark, tantôt contre la Suède, contre le Holstein et le Mecklembourg, ou contre les pirates qui infestaient les mers du Nord. Quelquefois aussi la discorde entrait dans la ville. Le peuple se révoltait contre l'évêque ou contre les patriciens, et les partis en venaient aux mains dans l'enceinte des remparts. Puis, quand tout était pacifié au dehors et au dedans, quand le sénat parlait de remettre l'ordre dans les finances, il arrivait un prince ou un roi que l'on voulait traiter avec distinction, et c'était une nouvelle cause de ruine (1).

Le XVe siècle fut la plus belle, la plus grande époque de Lubeck. Son commerce avait pris un accroissement immense. Aux faveurs impériales étaient venues se joindre des lettres de franchise des rois d'Angleterre, de Danemark et de Suède (2). Avec le secours de ses alliés, elle régnait sur la Baltique, elle tenait la balance entre les nations qui en occupaient les côtes, et la faisait pencher à son gré. Les trois royaumes du Nord, les peuples de Poméranie, de Prusse, de Livonie, ne vendaient leurs denrées et ne recevaient celles des étrangers que par les mains des marchands guerriers de la Hanse ; car on ne savait pas trouver ailleurs les mâtures, les bois de construction, le chanvre, le goudron et d'autres matières que la navigation a rendues d'une nécessité indispensable.

(1) *Marmier*. — Voir mon travail sur la Hanse.

(2) *Lebas*, Hist. d'Allemagne, t. I, p. 336.

Ajoutez-y le fer, le cuivre, les pelleteries, la cire, le suif, les cuirs, les grains, produits abondants et précieux de la Suède, de la Pologne et de la Russie. Joint encore qu'il se faisait, dans la Baltique même, la plus abondante pêche de hareng qui fût alors connue, et que la consommation en devait être immense dans l'Europe, alors toute catholique (1).

Lubeck, que les chroniqueurs appellent la lumière de la Hanse, la couronne de la Vandalie, la tête de l'Allemagne (2), la gloire de l'Europe (3), avait un caractère grave et imposant comme toutes les antiques cités impériales. Ses vieilles portes étaient massives et sillonnées par des meurtrières; car elles devaient servir de sauve-garde contre les hordes de lansquenets étrangers. Les rues étaient généralement larges et belles; mais il y en avait aussi de tortueuses, d'étroites et de sombres où grouillait un peuple innombrable d'ouvriers pour qui la révolte était un délassement. Les hautes façades des maisons, avec leur toit

(1) *Mallet*, t. VI, p. 166.

(2) « Libera cæsarea et Imperii urbs vocatur, nec minus una est ex quatuor primariis totius Germaniæ, ceu quadriga hæc est, Augusta, Aquisgranum, Metis et Lubeca. » *Werdenhagen*, de rebus publ. Hanseat., Pars III, p. 292.

(3) J'ai trouvé dans une vieille géographie allemande les vers suivants sur Lubeck :

« Gens humana, situs, commercia, littora, mares,
Mars, toga, divitiæ, curia, relligio,
Arctoas inter claras virtutibus urbes
Efficiunt, tollat tanta Lubecca caput,
Et decus Europæ, et lumen sit totius Ansæ,
Et sit vandali pulcra corona soli. »

coupé par degrés, ressemblaient aux degrés de la fortune que l'honnête marchand gravissait peu à peu dans le cours de la vie. Au milieu s'élevait l'hôtel de ville avec ses tourelles, symbole de guerre et de vigilance, ses larges salles, revêtues de magnifiques boiseries, et son balcon ciselé comme s'il eût dû soutenir la main légère d'une jeune femme. A l'extrémité de la ville s'élançaient vers le ciel, comme deux aiguilles de fer, les deux clochers de la vieille et sombre cathédrale, un des plus anciens édifices religieux de l'Allemagne. Elle fut construite en 1170, dix ans après la création de l'évêché de Lubeck. Plus tard, elle devint la sépulture des grands seigneurs du pays, et des hauts dignitaires de l'église. Là, chaque pilier porte encore une armoirie, chaque chapelle cache sous ses dalles un tombeau, et la nef est couverte de pierres sépulcrales et de figures en relief (1). La cathédrale, bâtie au XII[e] siècle, porte encore en divers endroits le cachet d'un style de transition. L'église Sainte-Marie, fondée 200 ans plus tard, fut bâtie dans ce beau et pur style gothique, qui s'épanouissait au souffle de la foi comme une fleur au souffle du printemps; Sainte-Marie, dont le chœur aux peintures sur fond d'or fut bâti par le diable; Sainte-Marie, si étonnante par sa toiture de cuivre, ses merveilles oreographiques, et par ses pientures allégoriques qui représentent cette danse fantastique du moyen âge, où la mort, menant le branle entraîne dans le même quadrille le pape et l'humble moine, le simple soldat et l'empereur, la princesse et la chambrière.

(1) *Marmier.*

Au XVIe siècle, Lubeck commença à subir le sort des choses humaines; quoique le commerce se plaise naturellement dans les états républicains, où règne l'égalité des personnes et la sûreté des propriétés, il éprouva, dès la fin du XVe siècle, l'effet de cette impulsion plus forte encore qui l'entraîne successivement de nation en nation, et ne lui permet pas d'accumuler longtemps toutes les richesses du monde dans un seul lieu. Cette instabilité dont Tyr, Carthage, Alexandrie, Venise, Gênes, avaient fait l'expérience, Lubeck devait l'éprouver à son tour, pour être remplacée sur la scène mobile de ce monde par un autre état destiné au même sort. Les peuples des Pays-Bas, forcés par la nature à être industrieux et navigateurs, situés au centre de l'Europe, touchant au Nord d'une main, et de l'autre au Midi, commencèrent alors à vouloir partager avec les villes de Vandalie le riche commerce de la Baltique. En même temps, diverses cours de l'Europe, où les lumières pénétraient, prenaient des mesures pour s'affranchir peu à peu du joug honteux des privilèges accordés à ces villes dans des temps d'anarchie et d'ignorance. Plusieurs rois de Danemark y avaient travaillé; Gustave s'en occupait avec succès en Suède; l'Angleterre avait donné l'exemple à plusieurs reprises; enfin, une révolution qui se forma dans le sein même de Lukeck vint hâter la ruine de sa prospérité, au moment que tout conspirait contre elle à l'extérieur.

Cette république était gouvernée depuis longtemps par un sénat qui, bien qu'il dépendît en plusieurs points de l'assemblée des citoyens, avait toujours eu la direction des plus importantes affaires qu'il gouver-

nait suivant certaines maximes dont l'expérience avait prouvé la sagesse. Il n'y avait qu'une longue étude, qu'une étude soutenue des intérêts de la patrie qui pût élever graduellement aux premières places. Bröms, Gerken, Plénnies et Lunte se trouvaient, vers le temps de la mort du roi Frédéric, au timon de l'état : ces premiers magistrats, nommés bourgmestres, étaient d'ordinaire issus de familles patriciennes, et respectables par leur âge et leur expérience. Une place de sénateur étant venue à vaquer, ce Wullenwéwer que nous venons de voir député en Danemark avait réussi à s'y faire élever. C'était un homme actif, entreprenant, hardi, doué de cette éloquence impétueuse qui frappe et captive les masses; il était sorti des rangs du peuple, et il s'était fait une fortune par le commerce. Il avait à peine été un mois dans le sénat, que Lunte, un des bourgmestres étant mort, il aspira à cette fonction, et l'obtint. Dès lors, tous ses soins tendirent à se former un parti dans le sénat, comme il en avait un dans le peuple, et à gouverner l'état par de nouveaux principes. Gerken, le plus ancien des bourgmestres, lui opposa en vain son expérience et un reste de crédit. Que pouvaient les timides remontrances d'un vieillard contre les vastes projets du jeune démagogue (1)?

Wullenwéwer eut le bonheur de rencontrer un homme qui partageait toutes ses idées : cet homme fut Marc Meier.

Marc Meier, d'abord serrurier, puis capitaine des soldats lubeckois au siége de Copenhague, sous Frédé-

(1) *Mallet*, t. VI, p. 165-170.

ric Ier, et contre les Turcs, sous l'empereur, était beau de taille et de physionomie : son œil vif, ses traits nobles, son port majestueux et plein de grâces, sa parole douce et insinuante, l'avaient fait adorer des femmes. Homme à bonnes fortunes, il avait eu pour maîtresses les grandes dames et les bourgeoises. Sa valeur était brillante et souvent éprouvée, et sur son front rayonnait la flamme de l'intelligence. Il fut le héros à la mode, toutes les faveurs s'accumulèrent sur sa tête, et il venait d'obtenir la main de la riche veuve de Lunte (1). Dès ce moment, ils travaillèrent de concert à écarter et à abaisser les anciens sénateurs, et à concentrer le pouvoir entre leurs mains (2).

Wullenwéwer et Meier avaient jugé la question de la Hanse sous son véritable point de vue : ils avaient compris que pour sauver la ligue, il fallait l'établir sur des bases nouvelles, mettre un frein à la puissance royale dans le Nord et s'opposer à l'ascendant que cette puissance avait prise sur les fédérations des communes libres (3).

Les circonstances leur paraissaient opportunes : la Suède était agitée, le Danemark désuni, et l'enthousiasme de leurs concitoyens excité à un tel point qu'on pouvait tout oser et tout entreprendre (4) : le peuple lubeckois prétendait hautement à l'empire universel dans le Nord. La puissance du Danemark, jointe à celle de la Ligue ! Quel empire maritime ! Mais quelle

(1) *Cragii* annales, p. 13; *Raumer*, t. II, p. 150.
(2) *Mallet*, t. VI, p. 171.
(3) *Raumer*, t. II, p. 150; *Sartorius*, t. II, p 99.
(4) *Idem*, t. II, p. 151.

redoutable et florissante république ! Et si ce plan était trop vaste, trop difficile dans l'exécution, ne pouvait-on pas, du moins, démembrer ce royaume, le partager en plusieurs petites souverainetés tributaires ou dépendantes, ou faire enfin des ports du Danemark autant de villes hanséatiques, c'est-à-dire de nouveaux alliés sous l'autorité des chefs de la ligue et du sénat de Lubeck. Enfin si la ligue manquait de la force nécessaire pour consommer cette magnifique entreprise, pour assujettir seule le Danemark et la Norwége, il lui restait encore la ressource d'appeler au partage le roi d'Angleterre (1).

Pour parvenir à leur but, Wullenwéwer et Meier avaient besoin de faire une révolution dans le régime de la cité ; en conséquence, ils proposèrent au corps des bourgeois de rétablir un ancien statut de Henri le Lion, en vertu duquel les sénateurs ne pouvaient rester en fonction qu'un certain nombre d'années, et non pas leur vie durant: ce qui donnait à un plus grand nombre l'espérance d'obtenir cette dignité. Une proposition si agréable au peuple et si légale à la fois ne pouvait être que favorablement accueillie de l'immense majorité des citoyens. La loi fut mise en vigueur, la plupart des anciens sénateurs, tous choisis dans le haut clergé, la noblesse et la finance, furent déposés tumultuairement, chassés du sénat et les places occupées par les partisans des deux agitateurs.

C'était ce nouveau sénat démocratique qui devait rendre à la république sa splendeur, en lui rendant par des victoires le commerce de la Baltique dont les

(1) *Mallet*, de la ligue hanséatique, p. 226 et 227.

Hollandais et les Belges l'avaient presque entièrement dépouillée. A cet effet, il fallait de toute nécessité que Lubeck entraînât le Danemark dans son parti, puisque, sans son concours, la Baltique ne pouvait être fermée, et que les escadres de Lubeck seules ne pouvaient garder toute cette vaste plage. Wullenwéwer avait donc été chargé d'aller dans ce royaume et de mettre tout en œuvre pour faire entrer la régence dans ses desseins. On a vu comment elle reçut ses propositions et ses plaintes. Le tribun s'était retiré furieux et la vengeance dans le cœur (1); mais tout ce qu'il avait vu dans ce voyage ne put que l'affermir dans ses projets et ses espérances. Il avait trouvé une nation toute divisée et en proie aux factions, une noblesse qui dominait déjà et voulait encore étendre son autorité, des bourgeois et des paysans qui la redoutaient, et désiraient la limiter ou même la détruire, à l'exemple des villes hanséatiques, où, dans ce moment, le peuple avait le bonheur de régner en maître (2). Wullenwéwer, rebuté par le Danemark, se tourna du côté du roi de Suède; mais quoiqu'il rappelât les éminents services que sa patrie avait rendus à ce prince, il n'en obtint pas une réponse plus favorable. Wullenwéwer jura d'étendre sur les Suédois les éclatantes vengeances qu'il préparait. Il ne croyait pas qu'un roi de plus pour ennemi fût un objet de quelque considération dans un plan aussi vaste que le sien. Il fit saisir à Lubeck tous les effets appartenant aux Suédois, sous prétexte que Gustave refu-

(1) *Mallet*, t. VI, p. 169-172.

(2) *Idem*, de la ligue hanséatique, p. 226.

sait de payer ce qu'il devait à la république. Gustave usa sur le champ de représailles, il décréta d'arrestation tous les Lubeckois qui étaient en Suède, fit séquestrer leurs biens et révoquer leurs priviléges.

Cependant Wullenwéwer, attentif à profiter de l'agitation où les esprits étaient en Danemark, espérait pouvoir lier si bien sa patrie que le sénat danois lui-même serait forcé de se prêter à ses desseins. Il voyait ce sénat asservi à quelques évêques, qui l'étaient eux-mêmes à la passion de se venger, d'accabler la nouvelle religion, et de remonter au faîte du pouvoir dont elle les avait fait descendre. Il chercha, dans le parti opprimé, des hommes capables d'en être les chefs et de ranimer ses espérances, persuadé que les armées et les escadres de Lubeck feraient aisément le reste. Il n'avait pas besoin de chercher longtemps, tout lui indiquait Ambroise Bogbinder et George Koch, autrement nommé Mynter, tous les deux allemands de naissance, tous les deux puissants par leurs emplois, par leurs richesses et par la confiance dont ils jouissaient; hommes fins, courageux, hardis et violents, tribuns à la taille haute, à la voix retentissante.

Bogbinder était bourgmestre de Copenhague; en 1581, il s'était signalé comme iconoclaste; il avait le premier commencé à briser les images et les saints de Notre-Dame de Copenhague (1).

George Mynter, bourgmestre de Malmœ, westphalien d'origine, le plus futé matois que l'on connût. Il avait d'abord été orfèvre-monnayeur. Frédéric Ier, qui l'aimait, lui conféra les honneurs de la chevalerie

(1) *Holberg*, dänische Reichs-Historie, t II, p. 285.

et lui donna l'île de Bonholm en fief. C'était une acquisition précieuse pour Wullenwéwer; car il possédait tous les secrets de la politique danoise (1). Le *Chronicon Skybiense*, ennemi acharné de tout ce qui sentait seulement la réforme et la démocratie, le dépeint sous les couleurs les plus noires. C'était un voleur, un usurier, un concussionnaire, souillé de sacriléges et d'adultères (2). D'après un autre écrit (3) non moins passionné, Ambroise Bogbinder réunissait dans sa personne Simon le Magicien, l'horrible Sylla et le monstreux Catilina.

Wullenwéwer les allécha en faisant briller à leurs yeux la gloire et la puissance que promettait au Danemark une alliance sincère et forte avec la Hanse, et en flattant leurs opinions individuelles par le triomphe que cette alliance assurerait au protestantisme. Les deux magistrats se laissèrent éblouir et s'engagèrent à tout ce qu'on demandait d'eux. Ils instruisirent Christian de Holstein de ce qu'on projetait, et de la facilité qu'il trouverait à se faire élire, s'il voulait se confier à eux et payer l'appui de Lubeck par de beaux priviléges; mais le flegmatique Christian répondit que rien ne lui *chalait* d'attendre et que jamais il ne sacrifierait le salut de l'état à ses intérêts particu-

(1) *Holberg*, dänische Reichs-Historie, t. II, p. 285.

(2) « Subornant seditiosi cives hujus infamis prodicionis infamem ducem ac principem, nimirum Jeorgium Coccum, vestphalum, fabrum monetarium, primarium civitatis consulem, hominem furtis, usuris, sacrilegiis, peculatu, multisque adulteriis infamissimum. » Apud *Langebek*, Scrip. Rer. Dan., t. II, p. 596.

(3) Le pamphlet intitulé *Seditiones civitatum Daniæ*, cité par *Holberg*.

liers. Wullenwéwer, toujours ardent à la poursuite de ses desseins, ne songea plus, dès ce moment, qu'à donner à un autre prince la place que celui-ci avait eue dans ses gigantesques projets. Il jeta les yeux sur Henri VIII, le Tibère, le Caligula et le Néron de la Grande-Bretagne, et Meier lui fit à ce sujet des propositions, qui furent si favorablement accueillies que ce prince lui donna l'accolade de chevalerie et le traita avec la plus grande distinction; mais que Meier et Wullenwéwer aient offert de lui vendre le Danemark, que Henri soit entré dans ce marché, qu'il ait promis des secours pour l'exécution et ait fait un traité formel avec les Lubeckois, c'est ce qu'il serait difficile de se persuader, si le fait n'était attesté par des historiens dignes de foi, et si nous n'en possédions la preuve authentique (1).

Le 6 janvier 1533, on adressa à la reine un rapport sur les évements du Nord :

« S'il aduenoit que la Ma[té] de la Royne vouldroit accorder et consentir que le différend qui est entre le paiz d'Hollande et la ville de Lubeck, estre remis et composé amiablement, sy peullent ceulx qui seront mandez et à ce commis auant ouyr les moyens par lesquels y semblera à lad[te] ville que ont pourroient estre à remédier à sy grosse et vrgens affaires. Et au cas que ceulx de Hambourg vouldroient scauoir en quelle sorte et manière la Royne, pour et au nom de la M[té] impériale, entendoit d'accepter la composition, lesd. commissaires pourroient proposer les articles suiuantes :

(1) *Mallet*, t. VI, p. 182.

» Premier, combien que les manans et habitans de lad^e ville de Lubeck sont subgectz à la Ma^té impériale et luy ont fait foy et hommage, néantmoings sy est aduenu que aulcuns desd^s habitans ont fait vne assemblée illicite et mutinerie, faisantz que leur serment, que tout les priuiléges, libertés et franchises, les bonnes louables coustumes et vsaiges d'ancienneté au grandt dommaige et préjudice de plusieurs personnes, tant ecclésiastiques que séculières, et se sont efforcées à régir et gouuerner lad^e ville contre tout le droit et raison ; ce qui nullement ne peult estre souffert par la Ma^té impériale ce faire à vne telle ville appartenant à sa Ma^té et au Saint-Empire, mesmement contreuenantz à l'expresse mandat et édict conclu et déterminé par Sa Ma^té et les estatz du Saint-Empire en la dernière journée et assemblée faite à Regensbourg pour en viure en bonne paix et vnion ensemble, et ainsi enfragnantz la bulle dorée, tous les status et ordonnances du Saint-Empire, etc.; et, oultre ce, de faire d'aultres à leur désauantaige et plaisir.

» Item, ilz ont fait pareillement, sans auoir aulcune occasion et raison, friuolement guerre à ceulx du paiz d'Hollande, subgectz de la d^e Ma^té, contre toute alliance et appointement qui a esté passé entre ceulx, comme de tout susd^s articles appart notoriement. Pourquoy lad^e ville a caussé de sy grans mésuz et inobédiences, est priué totalement non tant seullement de tous ses priuiléges, franchises et libertés, ainsi que ceulx de Hambourg et chacun fauteur du bien publicque et de la justice peult estimer ; mais aussy que ceulx de Lubeck, puisqu'ilz sont sy très-grandz transgreszeurs et infracteurs, ne peullent, par raison du droit, jammès

retourner, ne estre dignes estre receu en la grâce de l'empereur, ne aussy les ouyr pour en faire aulcun traictier ou appointtement auec eulx, et que l'empereur doibt contre eulx procéder comme contre ses ennemis, et les punir tellement que la raison du droit requiert, ne veult aussy bonnement conuenir à la dignité impériale de passer aultrement tellz faultes et mutines pour donner exemple et aultres.

» Sy est très-hault empereur vng très-bénigne et clément prince que où Sa Ma[té] peult garder effusion de sang et guerre, qu'il a fait en tant que est possible de faire, et qu'il voudra bien viure et mourir auec tous en bonne paix et vnion; par ainsy, Sa Ma[té], par sa clémence, n'a voulu encoires procéder contre lesd[s] infracteurs de Lubeck pour les punir comme la raison requiert, espérant et attendant qu'ilz se vouldroient émender et corriger de jour en jour et recognoistre leurs mésuz; ce que Sa Ma[té] n'a peu en rien perceuoir encoires aultrement, synon qu'ils perséuèrent en leur obstination et rébellion.

» Item, après que ceulx de Lubeck demanderont aultant d'estre receuz en grâce et qu'ilz furent prestz de faire tout ou contentement de l'empereur et de la Royne, le premier seroit de tanxer et bien estimer le grant dommaige et le satisfaire qu'ilz ont fait au paiz d'Hollande et après qu'ils soient contraintz de recepuoir en la ville le burgermaister, messire Clais Brembssen (1), ensemble les aultres qui ont esté démis et banniz et les retourner en leur place et office comme

(1) Bróms s'était retiré à Bruxelles; il y avait été créé chevalier par Charles-Quint, le 14 août 1531.

ilz ont esté par-cy deuant, et déboutter et démettre ceulx qu'ilz ont prins par violence leurs offices, et satisfaire lesd[s] qui ont esté ainsin bannyz contre tout la raison pour leur iniurie et force qui leur a esté fait, autant qu'ilz n'aient dorésnauant aulcune querelle et demande contre eulx, et auec cela de faire vne bonne police, vng bon et chrestien régiment, selon les mandemens et institutions de l'empereur et de ses prédécesseurs, et finablement que les chieffs et principaulx de lad[e] mutinerie, rébellion et guerre, chacun d'eulx selon l'exigence du cas et d'excès qu'il aura perpétré, ou par l'empereur ou par ceulx qui auront la charge du régiment de lad[e] ville; car il ne conuiendra à la haulte dignité impériale estre souffert, tellz transgressions en aulcune place ou ville de l'empereur et du Saint-Empire, veu qu'il est à craindre que encoires plus grand mal par eulx peult suiure.

» Et sy tout cela sera consenty et accompli, lorsque lade Ma[té] de la Royne fera toutte diligence deuers l'empereur pour en traicter et exposer certains moyens, et mesmement pour les prières et intercessions d'aulcuns pour induire l'empereur à condescendre et consentir pour faire l'appointement, et de recepuoir les innocens en grâce et leur pardonner.

» Et ou cas que ceulx de Hambourg y vouldroient réplicquer et dire que leur charge fut tant seullement d'estre médiateurs touchant le fait et différend de la guerre que ont fait ez Hollandez. lors lesd[s] commissaires peullent respondre que les aultres articles et pointz y touchent aultant la dignité impériale que ceulx de Hollande, et qu'ilz ne pouuoyent accepter ne accorder vng article sans les aultres; et, par ce moyen, on pourra

lad^e affaire couper ou prolongher ou de tout laisser.

» Et sy on ait vouloir de procéder et conclure lad^e affaire, que lors le marquis de Brandebourg, électeur, l'archeuesque de Brêmen et aulcuns aultres princes et estats de l'Empire y enuoyeront leurs ambassadeurs deuers la Royne de par-deçà Sa Ma^{té}, priantz pour lesd^s de Lubeck qu'elle vouldra consentir pour faire vng appointement et paix; car il est certain que lesd^s de Lubeck sont contraintz de demander grâce et pardon, veu et considéré que tous leurs alliés et complices les ont délaissez en leur plus grande nécessité, et ez quelz ilz ont mis tout leur espoir et confiance, et que plus est, qu'ilz ont esté empéchez de faire les practiques et intelligences qu'ils auoient entreprins les faire auec eulx; et dauantaige, je suis bien assuré qu'ils sont en grand crainte de la procédure contre eulx par la chambre impériale à la sentence qui doibt estre donné pour eulx.

» Et j'espère auec l'aide de Dieu aultant faire que les practiques et intelligences que ont auec le roy de France et le roy d'Angleterre seroient à jammès bien gardés les faire et en tout empescher, et que lesd^s de Lubeck se submettront tellement que led^t appointement engendra à l'Empereur et à la Royne grand honneur, crainte, prouffit et vtilité.

» Car lad^e ville est au présent en tell estat que tout les habitans ou la plus grand part désirent fort de faire paix, et ilz sont totalement de ce propos et vouloir de désister à jammès de faire guerres et désirent fort de faire alliance avec les villes de Hambourg, Lunenbourg, Brêmen et Tantzigk, et sy besoing il fùt, ils consentiront de faire paix de dix, xv ou xx ans de long durable, et ilz vouldroient que cela se feroit au premier au l'au-

tre année ; et je croy fermement qu'ilz vinroient plus rieglés et obéyssans.

» Il a pareillement plusieurs princes et estatz que auront grand désir et plaisir que lesd[s] meutins de Lubeck fussent bien puniz et castigez, et que en lad[e] ville fût faite vne bonne police et vng bon régiment.

» Et, en tout ceci, sy je pourroy seruir la Ma[té] de la Royne, je suis prest et appareillé en tout obéissance le faire, et j'espère, si à Sa Ma[té] mon humble seruice sembleroit estre souffisant, de faire aultant que la Ma[té] Impériale et Sa Royalle Dignité trouera, en effect, que je aurai fait ma possibilité et toute diligence que seroit possible de faire, que je aussy aultrement n'espagnera le faire aultant que viuray (1). »

Le 9 janvier de la même année, un affidé de la régente, Étienne Hopfensteiner, dont il sera question plus loin, fit connaître à l'archevêque de Palerme, au duc d'Aerschot et au sire de Praet que le roi de France avait promis son assistance aux Lubeckois, qu'il voulait entrer en alliance avec eux et « que les marchandises qu'ils sont accoustumez mener en Hollande, Zeellande et Flandres, qu'ilz les admenassent en France, où le roy les feroit gracieusement traictier... Et s'ilz demandassent ou Roy quelque autre chose pour leur libertez et prouffitz, le roy y enentendroit. » Hopfensteiner ajoute que le roi les gageait cependant à faire la paix avec les Danois ; mais les principaux de Lubeck déclarèrent qu'il valait mieux encore rentrer dans les bonnes grâces de l'em-

(1) Non signé, du 6 janvier 1533. — *Archives du conseil d'État et de l'Audience.* Boîte 62, n° 681.

pereur. François Ier avait envoyé aussi auprès des nobles du Danemark un personnage chargé de leur faire de riches présents et de belles promesses, «s'il pouroit venir à élection du royaume de Danemark, ou le roy de Navarre, son beau-frère;» mais le solliciteur ne put obtenir aucune réponse certaine, et «ilz estoient résolus de demourer, et vser à leur manière accustumé;» et avant d'avoir un roi, ils ne pouvaient pas faire avec lui traité d'alliance. Le même ambassadeur se rendit aussi auprès du duc de Holstein (Christian III) pour renouveler les anciens traités d'amitié et former une alliance offensive et défensive envers et contre tous. «A quoy le duc de Holsten, par l'aduis de son conseil, n'a voulu entendre.» Ceux de Lubeck désiraient entrer en négociation directe avec l'empereur «afin de paruenir à appoinctement, moyennant offices et réparacions raisonnables.»

Hopfensteiner engagea la reine régente à envoyer des ambassadeurs à la journée de Lunebourg. Il assura que les Lubeckois étaient disposés à faire une trève d'un, de trois, de cinq, de dix, de vingt ans, afin que l'on pût arriver à une *finale paix;* que du reste, s'ils n'entendaient pas raison, on devrait «les constraindre par guerre, par mer, à rentrer dans l'obéissance;» les frapper du ban de l'empire, déclarer tous leurs biens de bonne prise. «Se le bon plaisir de l'empereur estoit aussy de les constraindre par force de guerre, il (*Hopfensteiner*) conseilleroit plustost le faire par terre que par mer, car enuoyant par mer, ilz retireront incontinant leurs nauires ou dedens ou deuant les murailles de la ville, où on ne les peut adommaigier.... Et, pour ce, il fauldroit auoir viij^c ou m. chevaulx et

v ou vi^{m} piétons auec quelque artillerie et les enuoyer deuant et autour la ville de Lubeek, où ilz ont leurs biens, et les tenir dedens la ville, dont les bons s'eslèueront contre les mauuais, les bateront et les chasseront, et aincy seront constraintz de eulx rendre à obéissance de l'empereur.» Qu'il fallait, en outre, frapper du même ban impérial les alliés de Lubeck, l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, le duc de Brunswick. Hopfensteiner ajouta que les Lubeckois, pour avoir de l'argent, avaient mis des impôts sur les maisons, et les vins et ceruoises : «Ilz ont fait assiète d'un florin sur chacune bonne maison et sur vne poure deux florins ; que ne montoit guère. Depuis ont mis imposition sur les vins et cervoises. Après, ilz ont leué le centiesme denier de tous leurs vins, puis ont-ilz le revenu de leurs tonlieux, et encore par-dessus tout ce que dit est, ilz ont mal compté et payé ceulx qui les ont serui (1).»

Cependant la reine, toujours sollicitée par les Hollandais, leur fit répondre que s'ils voulaient avancer le premier mois de ce que coûteraient les trente navires de guerre, elle fournirait la grosse artillerie et s'adresserait, dans l'intervalle, aux autres provinces pour avoir de l'argent (2). Les députés de Hollande répliquèrent qu'ils étaient disposés à avancer 12,000 florins pour la Saint-Jean, si l'empereur voulait commencer à armer une flotte (3). Le 12 mai 1533, ils s'adressèrent en per-

(1) *Archives du conseil d'État et de l'Audience*, boite 62, n° 681.

(2) «Om 't hebben assistentie van gelde, want 'er geen geld en was.» *Aert van der Goes*, t. I, 2e partie, p. 392.

(3) *Idem*, ibidem, p. 393.

sonne à la reine, pour obtenir d'elle que la navigation vers le Nord fût interdite à tous les habitants des Pays-Bas. Mais elle était occupée à négocier secrètement avec Rantzaw, qui se trouvait à Bruxelles. Cependant, le 14 du même mois, elle répondit aux députés qu'ils devaient tâcher de se procurer les 12,000 florins et de fournir les victuailles ; qu'elle, de son côté, convoquerait les états de Flandre, de Brabant, de Hollande et de Zélande pour *finer* argent ; que, du reste, elle ferait tout ce que l'on voulait. Mais, en réalité, elle ne fit rien. Les députés s'en plaignirent amèrement au comte d'Hoochstrate. Le 29 mai, même plainte aux états de La Haye. On y représenta « en outre, que ceux de Hambourg et d'autres étrangers portoient journellement des marchandises hanséatiques, par Lubeck et la Trave, à Bruges et à Anvers. La reine répondit qu'elle avait désigné l'ancien amiral de Flandre, Van Merkere, comme capitaine général, qu'il serait assisté du comte d'Hoochstrate, et qu'elle avait une somme de 30,000 florins ; que les Hollandais devaient aussi faire de leur mieux. Mais elle ne parlait plus de convoquer les états des autres provinces. Au surplus elle interdit toute relation de commerce entre les Pays-Bas et le Nord. Mais dans les états généraux assemblés le 13 juillet 1533 à Anvers, les députés de Flandre, de Zélande et d'autres remontraient que si l'on ne pouvait plus transporter les marchandises belges par le Sund, les Pays-Bas resteraient sans industrie et que leur commerce passerait aux mains de l'étranger ; que des vaisseaux de Dantzig arrivaient en Zélande et qu'ils ne pouvaient plus retourner avec du sel et des marchandises fabriquées dans les Pays-Bas ;

que le passage du Sund devait être ouvert de toute nécessité ; que tout ce que l'on pouvait raisonnablement accorder, c'était l'interdiction du commerce avec Hambourg par Lubeck. Les états furent d'accord sur ce point ; ils voulurent, en outre, que l'on chassât les Lubeckois de Bruges, d'Anvers, de partout enfin où ils étaient établis (1). Du reste, on convint qu'il fallait armer : le canon fut tiré des arsenaux de Bruges, de Middelbourg, de Zierícksée et de Vère. Mais quand on en vint sérieusement à l'expulsion des Lubeckois, Anvers et Bruges déclarèrent qu'il n'y en avait pas ; et toute l'affaire resta sans résultat, parce que la cour ne pouvait pas amener le Brabant, la Flandre et la Zélande à fournir l'argent nécessaire pour la guerre (2).

Le 27 juillet, la reine fit déclarer aux états d'Amsterdam qu'elle n'avait à sa disposition que 30,000 florins ; que c'était aux Hollandais à fournir le reste, ou au moins à dire combien ils étaient en état de payer (3). Ils répondirent, le 2 août, qu'ils voyaient bien qu'avec cette aumône de 30,000 florins l'empereur voulait faire peser sur eux seuls le fardeau de la guerre ; que ceux de Lubeck, en dépit des décrets de la reine, trafiquaient librement à Anvers et ailleurs ; que, du reste, ils étaient prêts à contribuer pour leur part et portion (4). Cinq grandes villes accordèrent enfin

(1) *Aert*, t. I, 1re partie, p. 403.
(2) *Idem*, t. I, 2e partie, p. 403.
(3) *Idem*, ibidem, p. 405-407.
(4) *Idem*, ibidem, p. 408.

50,000 florins pour faire la guerre aux Lubeckois, ces ennemis rebelles de Sa Majesté (1).

C'est au milieu de ces vives agitations que nous voyons paraître la vaste tête de Jean de Wése, archevêque de Lund; il avait des agents secrets en Danemark, il connaissait tous les partis, il était informé de tout. Il écrivit donc à Nicolas Perrenoi de Granvelle, chancelier de l'empire, pour le prier d'engager Charles-Quint à empêcher de tous ses moyens que l'on procédât à une nouvelle élection en Danemark avant que l'empereur eût manifesté sa volonté à cet égard. Les lettres de l'archevêque révèlent la netteté de vues d'un homme d'état parfait. « Les nobles étaient divisés, les prélats terrifiés par un peuple insurgé; rien de plus facile que de réunir ces riches et belles contrées à l'empire, d'en faire le grenier et le boulevard de la Germanie contre la barbarie du Nord, et de les changer en place d'armes redoutable, d'où l'on tiendrait en respect la France, l'Angleterre, la Pologne et tous les états voisins. Pour accomplir ces grandes choses, il ne s'agit que de vouloir; et, pour commencer, il faut mettre les Lubeckois au ban de l'empire, ordonner qu'on leur coure sus, et appuyer leurs bourgmestres destitués, qui étaient venus à Bruxelles implorer le secours de la régente Marie contre ceux qui les avaient dépouillés de leurs fonctions (2). »

A ces vives instances de l'ardent archevêque, Charles-Quint répondit d'une manière obligeante, mais vague; et il ne fit rien, soit que la ligue de Smalkalde, et les

(1) « Zynder Majesteyts rebelle vyanden, » *Aert*, t. I, 2e partie p. 414.

(2) Lettre du 1er décembre 1533. Voir pièces justificatives, n° v.

armes de la Turquie le détournassent des affaires du Septentrion, soit qu'il n'eût pas assez de confiance dans les protestations du prélat de Lund. Car dans chaque lettre que celui-ci écrivait, il ne laissait jamais de parler de la restitution de ses biens confisqués; il alla même jusqu'à demander qu'on ne traitât pas en Flandre sans que cette restitution lui fût assurée. Du reste, toujours sans argent, toujours pauvre, il ne cessait de se plaindre du peu d'empressement de l'empereur, du caractère flegmatique des Flamands (1) et des lenteurs qu'ils mettaient à traiter les affaires; ce qui faisait qu'il était toujours *gros Jean comme devant* (2).

Et au fait, le bon prélat n'avait pas tort de regretter son diocèse de Lund, cette belle Scanie aux collines si doucement ondulées, aux terres si bien cultivées, aux hameaux si heureusement groupés, aux villages si riants et si bien bâtis, aux châteaux entourés de parcs si riches; et puis sa magnifique cathédrale au style si sévère et si grand, avec ses antiquités, ses reliques souterraines, ses longs rangs de piliers et ses tombeaux d'évêques.

(1) « In Flandria tam frigide negotia tractantur. »

(2) « Itaque ego semper permaneo Joannes in eodem. » — Cependant, il avait une pension depuis l'année 1526. « A très-réuérend père en Dieu, messire Jéhan de Wése, esleu archeuesque de Londen en Dennemarche, à cause d'vne pension de 100 liures dud' pris que l'empereur luy accorda le xxvie de nouembre xxvii, à commencer le xviij^{e} de juing xxvi, et ce, oultre et par-dessus le deffrayement de bouche de luy et de deux ses seruiteurs et vng paige en l'estat de monsgr. le prince de Dennemarche, et ce pour vng an entier, commenchant led' xviij^{e} de juing xxvi et finissant le xvij^{e} de juing xv^{c} xxvij. »

« A luy pour vne année, finie le xvij^{e} de juing... 100 L. » (*Archives du Conseil d'État et de l'Audience*, Registre 69, fol. 440 verso.)

La Scanie était une terre de promission pour un archevêque catholique. C'était une des plus fertiles provinces du Danemark : encore aujourd'hui on y récolte une si grande quantité de grains que, malgré sa population, elle ne peut en consommer la moitié. Le peuple de la Scanie était extrêmement crédule et superstitieux : sa mystérieuse imagination avait peuplé le pays de naines, de sorcières, de pierres magiques, de cornes merveilleuses, de châteaux enchantés (1).

Les conseils de Jean de Wése ne furent pas écoutés; et, le 9 septembre 1533, les plénipotentiaires de Christian de Holstein (2) conclurent un traité avec la régente Marie, à Gand, sous les conditions suivantes : « Amitié et alliance durant 30 ans. Les sujets des Pays-Bas pourront librement passer le Sund en payant les droits ordinaires. Si, en haine de cette concession, le roi de Danemark était attaqué, l'empereur promet de lui envoyer un secours de 6 vaisseaux et de 1200 hommes. Les prétentions que les parties contractantes pourraient avoir l'une sur l'autre sont annulées (3).

Les ambassadeurs du sénat danois avaient contracté à peu près dans le même sens : « Le détroit du Sund et le commerce de la Baltique seront ouverts aux Hollandais, en payant les droits accoutumés, et les deux nations se secourront réciproquement en cas d'atta-

(1) Voir *Lebas*, Histoire de Suède, p. 460-464.

(2) C'étaient Othon Krompen, gouverneur de Langeland, et Wolf d'Attenhof, gouverneur de Hindsgavl.

(3) *Reedtz*, p. 62. — Ce traité ne fut ratifié que le 29 septembre, à Gottorp. Il se trouve dans le registre 108 des *Chambres des Comptes*, certifié conforme par Maximilien Transylvan.

que. Sera cependant exceptée la guerre que se font actuellement les Hollandais et les Lubeckois (1).

Enfin, Charles-Quint, pour se tirer d'embarras avec l'archevêque de Lund, finit par le renvoyer à Marie, entre les mains de laquelle venaient aboutir tous les fils de cette politique. Ainsi, dans une lettre du 5 septembre 1534, l'empereur dit, entre autres, à ce prélat : « Nous ne vous scaurions pour le présent escripre autre chose, synon que nous sommes attendant nouuelles de la Royne douairière d'Hongrie, madame nre. bonne tante, ce que nous lui en auons dernièrement escript (2). »

Immédiatement après le traité, Christian proposa au sénat de Danemark de tenir un congrès à Rendsbourg, la ville la mieux bâtie et la plus forte du Holstein, afin de prendre l'engagement de se soutenir réciproquement. Un traité analogue fut conclu entre le Danemark et la Suède, contre la ville de Lubeck.

Les choses étant venues à cette extrémité, on crut devoir s'attendre que l'issue de tant de préparatifs, d'alliances et de projets ne pourrait être qu'une guerre ouverte entre la régence de Lubeck et les divers ennemis qu'elle s'était faits, ou une paix générale que la crainte devait lui faire souhaiter. Mais les apparences trompent sans cesse en politique; il en arriva tout autrement. Ces mêmes Lubeckois qui avaient mis tout le Nord en feu pour exclure les Hollandais de la Baltique firent la paix avec eux ; l'amiral hollandais, Gérard Van Merkere, et Marc Meier, qui commandait la

(1) *Mallet*, t. VI, p. 183.

(2) *Archives allemandes de Bruxelles.*

flotte lubeckoise, ne firent que se menacer des yeux. Il intervint une trève de 4 ans ; car la régence de Lubeck abandonna le premier et le seul objet du litige, afin de poursuivre sans obstacle ses vues sur le Danemark.

Les Hambourgeois avaient pris sur eux de négocier cette trève; mais Wullenwéwer et Meier s'y opposèrent, ils ne souffraient point d'intervention étrangère dans leurs affaires. Au mois de mars 1534, ces belliqueux consuls, le heaume en tête et la lance au poing, entrèrent dans Hambourg, avec 70 cavaliers enharnachés de pied en cap, enseignes déployées et précédés d'éclatantes fanfares, et se rendirent dans la grand'salle du conseil de la ville, où les ambassadeurs de la reine Marie se trouvaient réunis. Ils voulaient que les Pays-Bas restassent exclus du commerce de la Baltique; mais, en dépit de leurs menaces, la régence de Lubeck et celle de Hambourg traitèrent avec les plénipotentiaires belges sur la base de la liberté du commerce pleine et entière pour les deux parties contractantes (1).

Les Lubeckois, en signant la trève de 4 ans, se promettaient d'être bientôt à même de refermer la Baltique; car ils croyaient déjà tenir le Danemark. Ayant maintenant les mains libres du côté des Pays-Bas, ils ne songèrent plus qu'aux préparatifs de la guerre. Henri VIII, qui répudiait, dans ce temps, Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint, et se brouillait avec ce prince et le pape, applaudissait aux projets des Lubeckois, et les flattait pour se ménager leur appui,

(1) *Holberg*, t. II, p. 292.

contre l'un et l'autre de ces puissants ennemis. Peut-être aussi, persuadé qu'un royaume sans chef pourrait être aisément conquis, se laissait-il tenter par l'espoir de partager les dépouilles du vaincu (1).

Quoi qu'il en soit, voici les clauses du traité qu'il fit avec Lubeck ; il en existe une copie en allemand aux archives de Bruxelles : « 1° Paix, alliance et amitié ; 2° liberté réciproque de commerce ; 3° les Lubeckois regardent le mariage du roi avec Catherine d'Aragon, comme légitiment annulé, anéanti et indécent (2) ; 4° ils défendront le roi envers tous ceux qui voudraient entreprendre contre ce divorce ; 5° ils déclareront dans le concile général qui doit être convoqué, et dans d'autre consiles, que le mariage du roi avec la princesse Anne est légitime et dûment contracté ; 6° ils appuieront le roi dans tout ce que voudrait tramer contre lui l'évêque actuel de Rome, Clément, par la raison que Catherine ayant été la femme du frère du roi, les lois divines et humaines interdisent à Henri VIII de la garder pour épouse ; or, contre les lois divines, et la Sainte Écriture, l'évêque de Rome n'a pas plus de puissance que tout autre homme. Bien plus, le concile général lui-même, légitiment convoqué, c'est-à-dire en dehors de l'influence de l'évêque de Rome, serait hérétique, s'il contrevenait à cette vérité, etc. ; 8° la ville et les bourgeois de Lubeck jureront sur l'évangile d'observer le présent traité et de le faire observer par les villes, universités, écoles, par tous ceux, en un mot, qui sont leurs alliés et amis ; 9° ils s'obligent à fournir au roi,

(1) *Mallet*, t. VI, p. 189.

(2) « Vordelget, vernichtiget vund untemliek. »

quand il en aura besoin, douze navires de guerre bien équipés, bien armés, ainsi que 10,000 Welskes à pied et à cheval; 10° ils ne feront paix ni alliance avec aucun prince ennemi du roi ; 11° ils s'engagent à mettre le roi en possession de tous les états du Danemark, moyennant la somme dont ils conviendront ensemble ; 12° dans le cas où Sa Majesté refuserait d'accepter ces états, ils promettent de ne les donner à aucun prince qui ne soit agréé ou proposé par Sa dite Majesté; 13° dans le cas encore où Sa Majesté ne voudrait les accepter ni pour elle ni pour un autre, ceux de Lubeck obligent à lui restituer les sommes prêtées, etc. (1).»

Ce que ce traité offre de curieux, ce sont des marchands qui dogmatisent, qui parlent théologie, pontificat, conciles, réformes. Ces discussions étaient alors la grande affaire de l'Europe ; la lutte dogmatique, concentrée en Occident, débattant les principes de l'autorité et du libre examen, fut chaude, longue et féconde : elle enfanta le monde moderne et s'étendit à toutes les sciences. Henri VIII, esprit disputeur; nourri de scolastique, chevalier infatigable de Saint-Thomas d'Aquin, ardent champion des sept sacrements catholiques (2), Henri VIII foula de ses pieds les têtes de ses femmes et de ses conseillers, et laissa après lui un grand fait accompli : la fondation d'une église nationale, humble sous son sceptre (3); église sta-

(1) *Pièces justificatives*, n° VI.

(2) *Capefigue*, Histoire de la Réforme, etc., t. I, p. 169.

(3) *Idem*, ibidem, p. 184.

tionnaire, intolérante et oppressive autant que l'avait été le vieux catholicisme.

Anathématisé par le pape, menacé par l'empereur, il avait besoin de chercher des auxiliaires partout: il accepta donc avec empressement les offres brillantes des Lubeckois, et leur donna 20,000 livres d'Angleterre, qu'on devait déduire de la somme qu'il était convenu de leur payer, alors qu'ils se seraient mis en état, par leurs conquêtes, de lui livrer le Danemark. Il leur promit encore des secours plus efficaces d'hommes et de vaisseaux. Cet argent, ces promesses et le concours d'un si puissant prince achevèrent d'électriser les peuples des villes de Vandalie (1).

Il ne s'agissait plus que de trouver un chef capable de diriger l'ensemble d'une entreprise si audacieuse. Wullenwéwer s'adressa au comte Christophe, issu d'une branche cadette de la maison d'Oldenbourg, et proche parent du roi détrôné.

Christophe d'Oldenbourg avait alors 30 ans (2); c'était un de ces Allemands à la stature élancée; sa tête était belle, son front large et haut, son œil brûlant et vif, sa main blanche et effilée, ses lèvres fines, sa figure d'un élégant ovale : il appartenait à ces nombreux princes de Germanie, chez qui les traditions de bravoure étaient héréditaires et qui allaient se mesurer sur tous les champs de bataille pour gagner de quoi remplir leurs larges coupes de vin du Rhin (3) :

(1) *Mallet*, t. VI.

(2) Il naquit, en 1504, de Jean XIV d'Oldenbourg.

(3) Christophe n'avait dans tout le comté d'Oldenbourg qu'un couvent en pleine propriété.

audacieux condottieri, n'ayant d'autre mission que celle qu'ils tenaient de leurs talents et de leur courage; chefs de troupes qui leur étaient dévouées à la vie et à la mort. Et quelles troupes? Des bandes, des cohues armées, sans patrie, sans foi, sans Dieu; rebut, écume de toutes les contrées du monde; portion abdiquée de tous les peuples; engeance mutine et grouillante, qui, s'embarquant sur le vaisseau de fortune, avait la conquête du globe pour but, la guerre pour devise et la parole de ses capitaines pour loi. Aussi, M. de Sismondi fait-il observer que les premiers condottieri, dans les républiques italiennes, furent des Allemands. « La jeunesse allemande, dit-il, inquiète et impatiente, ne savait se résigner à une occupation sédentaire qu'après avoir fait son tour d'Europe. Lorsque les empereurs allaient à Rome recevoir du pape la couronne d'or, beaucoup de jeunes Allemands, accoutumés aux guerres et aux désordres, se joignaient à leur cortége; puis, séduits par la beauté du climat, ils se fixaient en Italie pour faire la guerre aux frais de quiconque leur offrait une solde. » Et déjà les anciens Germains, ces hommes des forêts hercyniennes, tels que nous les dépeint Tacite, se laissaient entraîner par ce bouillant esprit d'aventures, alors qu'ils faisaient étinceler leurs glaives sur la civilisation romaine en décadence (1).

Le type et la dernière expression de ces grands aventuriers germaniques est le mystérieux et terrible Waldstein, dont l'imagination romanesque rêvait le sceptre et le globe de Charlemagne.

(1) Voyez les beaux chapitres de Tacite dans sa *Germanie*.

J'ai eu entre les mains une masse de lettres inédites de cet homme inexplicable, et je dois l'avouer, après es avoir lues, j'ai retrouvé le duc de Friedland bien plus encore dans l'admirable drame de Schiller. que dans l'histoire de la guerre de trente ans par le même poète; le style de ces lettres est bref, saccadé, raide, fier, impétueux, sublime; enfin, c'est tout Waldstein (1).

Christophe d'Oldenbourg n'était pas non plus un chef ordinaire: à un indomptable courage, à une audace au service de tous ses caprices, il joignait une conception facile, des idées vastes et un esprit d'une grande élévation : Homère ne le quittait jamais; poétique jeune homme, il avait pour guide le désir passionné d'une vie pour ainsi dire dramatisée.

Ce petit pays d'Oldenbourg, qui n'a que 30 lieues de long et 17 de large, est remarquable par les princes qu'elle fournit aux trois royaumes du Nord. Les habitants appartenaient à la branche cimbro-saxonne qui, avant le IVe siècle de notre ère, occupait les contrées voisines de l'Elbe, du Rhin et de la mer du Nord. Au XVe siècle, Thierri, surnommé le Fortuné, obtint la possession du Sleswig et du Holstein, par son mariage avec Hedwige, héritière de ces comtés.

(1) Je n'en ai osé traduire aucune, de peur de les profaner. Mais elles sont remarquables sous plus d'un rapport : le ton qui y règne s'élève en proportion de la fortune du célèbre capitaine; sa signature même porte l'empreinte de ces changements heureux. Ce nom magique: *Albert* devient successivement d'une grosseur prodigieuse. — Je renvoie, du reste, le lecteur à mon article Annibal et Waldstein, dans le *Recueil encycl. belge*.

Ce prince donna le jour à Christian Ier qui régna en Danemark, en Norwége et en Suède. Jean, son successeur, fut destitué en Suède et couvert de honte par les Dithmarsiens, qui n'avaient jamais connu d'esclaves. Hemmigstedt fut témoin de l'éclatante valeur de ces rudes démocrates. Cinq cents paysans, conduits par Wolf Isenbrand, libre paysan comme eux, écrasèrent la fameuse garde noire composée de la fleur de la noblesse des trois royaumes; jamais les intrépides enfants de la Suisse n'ont rien fait de plus grand. Frédéric, second fils de Christian Ier, eut le Sleswig et le Holstein; ce fut lui qui, après la déposition de Christiern II, devint roi de Danemark.

Mais revenons à notre comte d'Oldenbourg.

Wullenwéwer savait parler au cœur de Christophe; il savait quelle haute admiration le noble comte avait pour Luther : il lui présenta donc cette expédition comme ayant pour but principal la fondation du protestantisme dans le Nord ; il lui fit sentir qu'il avait aussi des sujets personnels de se plaindre des Danois, puisque son honneur était intéressé à rendre la liberté au malheureux Christiern II, son parent, qu'ils tenaient dans la plus dure captivité. Il se servait du même expédient pour faire allusion à la régente des Pays-Bas, belle-sœur de l'illustre prisonnier de Sonderbourg. Il se flattait que cette considération l'engagerait à seconder l'entreprise, comme ses traités avec le Danemark lui en faisaient un devoir. Wullenwéwer flattait encore le comte de l'espérance d'une fortune assortie à sa naissance (1). Christophe se laissa per-

(1) *Mallet*, t. VI, p. 190 et 191;—de la ligue hanséatique, p. 227 et 228.

suader aisément ; car ne voyait-il pas briller, à la pointe de sa vaillante épée, la triple couronne du Septentrion? Il n'en fallait pas la moitié à ce caractère tourmenté par la soif des grandes choses pour passer par tout ce qu'on voudrait. Aussi le traité fut vite conclu : « Lubeck appuiera le comte jusqu'à ce que l'affaire soit à sa fin ; elle lui paiera alors une somme considérable; le roi Christiern II sera remis au pouvoir de cette ville, qui aura également toutes les conquêtes qu'on fera dans le Danemark et le Holstein (1).»

Wullenwéwer, qui jusqu'ici avait caché tout ce qu'il avait fait dans le but de parvenir à l'exécution de ses desseins, s'en ouvrit tout à coup au conseil et à la bourgeoisie de Lubeck : l'enthousiasme pour son audace et son habileté fut au comble. Le traité surtout avec le comte paraissait avantageux, bien qu'on se défiât un peu de l'apparente modestie de ce dernier (2).

Oldenbourg franchit aussitôt l'Elbe à la tête de 4,000 hommes et somma impérieusement Christian de Sleswig de mettre en liberté le roi prisonnier. Le duc répondit que ce prince avait été arrêté par les Suédois et les Danois, du consentement et avec la coopération des Lubeckois ; que, par conséquent, c'était à eux qu'il devait s'en prendre. En mai 1534, Lubeck lança sa déclaration de guerre contre le Danemark et le Holstein : « Christiern est enfermé contre la foi d'un traité et malgré l'inviolabilité d'un sauf-

(1) *Raumer*, t. II, p. 152.

(2) *Idem*, ibid.

conduit ; le gouvernement danois s'est ligué avec le roi de Suède contre Lubeck ; il a violé les droits de péage et de commerce accordés à cette ville; il a étouffé la pure doctrine de Jésus (1). »

En demandant l'affranchissement de Christiern, les Lubeckois agissaient parfaitement dans leurs intérêts. Ils espéraient qu'en donnant au Danemark un roi de leur choix, ils se rendraient maîtres des affaires de ce pays.

En vertu du traité de Gand, les Pays-Bas étaient obligés de fournir des secours au duc Christian; mais depuis que les Lubeckois étaient parvenus à persuader à l'empereur que leur unique but, en portant la guerre dans le Danemark, était de délivrer et de rétablir Christiern II, la reine Marie avait changé d'avis. Elle était sur le point de marier les deux filles du malheureux prince, l'aînée, Dorothée, à Frédéric, comte, et depuis électeur-palatin, et la cadette, Christine, à François Sforce, duc de Milan. Elle espérait faire passer aux gendres les droits du beau-père sur les royaumes qu'il avait possédés. Ce séduisant espoir ne pouvait paraître chimérique dans un temps où le Danemark était déjà à moitié conquis; il était permis de se flatter que l'immense pouvoir de la maison d'Autriche ferait le reste. En attendant, on voyait de très-bon œil les Lubeckois faire les frais d'une guerre dont on pourrait partager ensuite les profits; et ce fut dans cette intention que, loin de soutenir le duc Christian, Marie ne cherchait qu'à l'amuser par de bel-

(1) *Raumer*, t. II, p. 252.

les promesses, jusqu'au moment ou l'on devait se déclarer ouvertement contre lui (1).

Cependant le Danemark était dans le trouble et la confusion. Le comte d'Oldenbourg avait déployé l'étendard royal de Christiern II ; partout dans les masses le nom du roi captif retentissait; une prise d'armes générale était imminente. Christophe se rendit promptement maître de la Scanie, du Bléking, des îles de Langeland, de Laaland, de Falster, du Séeland, de la Fionie, d'une grande partie du Jutland, pillant, ravageant, brûlant les bourgs et les villages, répandant la consternation dans toutes les provinces. Troll avait reparu sur la scène; Troll, qui, depuis la détention de Christiern, s'était tenu caché à Lubeck. Il n'avait pas plus tôt vu luire quelque nouveau rayon d'espérance que, sortant de sa retraite, il s'était joint à Christophe et en avait obtenu l'évêché de Roeskilde (2), alors la capitale du Séelande, et la résidence des rois de Danemark.

Les succès du comte furent si rapides que, le 16 juillet 1534, il fit son entrée triomphale dans Copenhague, au milieu des applaudissements et des cris de joie de tout un peuple accouru pour le voir et l'admirer.

Immédiatement après, Christophe convoqua les états à Ringsted. Les députés des villes et des communes s'y rendirent. Il leur fit prêter serment de fidélité à Christiern II, et la plupart retournèrent de bon cœur sous les lois de cet ancien maître, dont les ri-

(1) *Mallet*, t. VI, p. 219 et 220.

(2) *Idem*, ibidem, p. 199.

gueurs étaient presque toujours tombées sur un ordre de personnes dont ils avaient tout à craindre. La noblesse, au contraire, se tint à l'écart pour ne point contribuer à remettre son ennemi sur le trône. Christophe, irrité de cette conduite, s'en vengea impitoyablement. Il envoya des détachements, suivis du peuple insurgé, dans les châteaux des nobles, qu'il leur livra en proie. La plupart, terrifiés, demandèrent grâce à genoux et bégayèrent en tremblant un serment d'obéissance au roi captif (1).

Malmœ, la capitale de la Scanie, jolie ville située sur le Sund, vis-à-vis de Copenhague, et florissante par son commerce et ses manufactures, tenait encore; mais elle se rendit bientôt aussi. Christophe y arriva en personne, et fit assembler les états de la province sur la colline de Lybers, près de Lund, où étaient élus les anciens rois de Scanie. Il prononça un éloquent discours au milieu d'un appareil formidable de troupes et de bourgeois. Quand il eut recommandé Christiern II à l'assemblée, il s'éleva de toutes parts un tonnerre de *bravos* et de *vivat*. Des réjouissances publiques terminèrent cette heureuse journée (2).

Tandis que partout le peuple souhaitait sincèrement de voir remonter Christiern sur le trône, les évêques et les nobles dissimulaient à peine leur désespoir, ou se retiraient furtivement dans la partie septentrionale du Jutland, province plus éloignée de l'orage, plus à portée d'être secourue par le duc Christian et surtout plus opposée au rétablissement du

(1) *Mallet*, t. VI, p. 202.
(2) *Idem*, t. VI, p. 205 et 206.

roi qu'elle avait détrôné. Là ils se réunirent le 4 août 1584, et menacés de devenir la proie d'un peuple furieux ou d'un prince implacable dans ses vengeances, ils proclamèrent le duc Christian de Holstein.

Si jamais la royauté fut environnée d'écueils, d'inquiétudes et de fatigues, c'était bien dans les circonstances où Christian III se chargea de ce pénible fardeau. Il avait à la fois à se défier d'un grand nombre de ses nouveaux sujets, à justifier, à entretenir les espérances de ses partisans, à défendre une moitié de ses états, à arracher l'autre des mains d'un ennemi triomphant. Il fallait remettre les lois en vigueur, maintenir la concorde entre deux factions pleines d'animosité, veiller sur ce qui se passait au-dedans, négocier au dehors, se tenir partout en état de résistance, diriger des flottes et commander des armées. Christian parvint à surmonter ces innombrables obstacles par son activité, son courage et sa prudence.

Il écrivit d'abord à Gustave pour lui demander les secours promis par le dernier traité qu'ils avaient conclu; le roi de Suède assura à son beau-frère un énergique appui. Ensuite, Christian avait compris l'importance qu'il y aurait pour lui d'attaquer la tête de la coalition : celle-ci une fois frappée, il était facile de ruiner la ligue; une bonne pointe militaire faite sur le territoire de Lubeck devait en finir avec ce gouvernement d'audacieux républicains d'où venaient toute cette guerre, tous ces troubles. Christian mit donc le siége devant la capitale de la Hanse; mais il en suspendit bientôt les opérations pour marcher au secours du Jutland menacé par Clément, homme vieilli dans

la profession de pirate et habitué à se jouer de tous les dangers.

Voici ce qu'écrivit sur tous ces événements l'archevêque de Lund à l'empereur : « le comte Christophe d'Oldenbourg occupe la meilleure partie, mais non la plus grande du royaume de Danemark ; car la vaste et populeuse Gothie n'est pas encore en son pouvoir. Je vois par là, comme j'ai déjà eu l'honneur de l'écrire à Votre Majesté, que la guerre traînera en longueur ; car le duc de Holstein retient captif le roi Christiern, à 2,000 cavaliers et 5,000 fantassins allemands, outre ses propres sujets, qui ne sont pas à dédaigner. Ces jours derniers le duc a assiégé une petite ville lubeckoise nommée Mollen ; il a saccagé et livré aux flammes tous les bourgs et hameaux voisins. Il s'est ensuite approché des murs de Lubeck, où il ne fera rien ; car les habitants possèdent dans l'intérieur 2,000 fantassins allemands qu'ils se proposent d'envoyer l'hiver prochain au secours du comte Christophe, auquel tout a jusqu'ici assez bien réussi.

»Il y a quelques jours, le duc de Holstein avait envoyé en Scanie 400 cavaliers et trois cornettes d'infanterie. Christophe , qui était alors en Séeland , détacha aussitôt un de ses capitaines, nommé Ubelacher avec des soldats allemands. Celui-ci fondit à l'improviste sur la troupe du duc et défit les 400 cavaliers. L'évêque de Scanie a pris la fuite avec 27 nobles et s'est sauvé au château de Neubourg.

» Votre Majesté peut voir par là que les succès des Lubeckois ont dépassé leurs espérances , aussi bien que celles du comte d'Oldenbourg. Mais si ce dernier conserve ses soldats pendant l'hiver, il arrivera néces-

sairement de deux choses l'une : ou bien les Danois seront forcés de les chasser de ces pays, ce qui leur est impossible, ou bien ils les laisseront vivre à discrétion, ce qui est extrêmement dangereux. Mais quoi qu'il en arrive, je prévois que les Danois se dégoûteront peu à peu du comte d'Oldenbourg; que la lutte, se prolongeant sans issue, finira par épuiser totalement le duc de Holstein et les Lubeckois. Il me semble que Votre Majesté ferait bien d'entrer en relation avec l'un ou l'autre chef des parties belligérantes. Je suis lié d'amitié avec le comte d'Oldenbourg; Votre Majesté n'a qu'à m'expédier ses ordres pour qu'elle soit servie avec zèle, discrétion et fidélité (1). »

» Le duc de Holstein serre de près la ville de Lubeck. Les habitants sont divisés entre eux : les uns veulent que l'on rappelle les consuls exilés, les autres s'y opposent. Ils ont fait dernièrement une sortie pour rompre le pont que Christian avait jeté sur la Trave ; ils y perdirent plus de 300 hommes, d'autres parlent de 1,000.

» Étienne Hopfensteiner m'écrit qu'il serait facile de ramener les Lubeckois sous votre obéissance, et que le comte d'Oldenbourg lui a promis de ne rien entreprendre contre Votre Majesté dans la partie du Danemark qu'il occupe. D'autres m'ont rapporté que les soldats de ce dernier recommencent sans cesse leur cri de prédilection : *gelt*, *gelt*, c'est-à-dire de l'argent ! et il n'en a pas plus que les Danois. Je sais encore que les évêques et les nobles qui lui ont juré fidélité, lui tourneront le dos dès que la défection de ses troupes se manifestera. Si Votre Majesté ne veut pas entrer en

(1) *Archives allemandes.*

négociation avec Christophe, à cause des traités qu'elle a conclus avec le duc de Holstein, les Danois et les Lubeckois, elle pourra en charger son illustre frère, le roi des Romains. Dans ce cas, le sérénissime prince Ferdinand ferait bien d'envoyer auprès du comte un homme sûr, afin de l'engager à conserver pour l'illustre dame Dorothée les châteaux, villes, évêchés et fiefs qu'il a conquis (1). Je ne doute pas que Votre Majesté ne réussisse entièrement, pourvu qu'elle veuille se prononcer, pourvu qu'elle veuille prendre un parti décisif, pourvu qu'elle veuille agir (2); car tout le monde en Danemark est las des hérésies luthériennes et des tyrannies de toute espèce qui accablent ce malheureux pays (3). »

Nous avons vu plus haut comment le pirate Clément, par une habile diversion, força Christian à renoncer au siége de Lubeck pour voler au secours du Jutland menacé par cet audacieux marin.

(1) *Archives allemandes.*

(2) « Cum Cristoforus habeat populum sibi adhuc adherentem, preterea habeat meliorem partem regni et fortiorem in manibus suis, poterit M^tas V^ra. per illius modum de toto regno disponere, dummmodo in tempore cum ipso comite tractari jusserit antequam alii cum ipso conuenerint. » Lettre de l'archevêque de Lund à l'empereur. Vienne, 12 novembre 1534. *Documents relatifs*, etc., t. III, fol. 153.

(3) L'archevêque insiste sur ce point dans presque toutes ses lettres : « Utinam Cesarea Ma^tas adhucinduci posset ad subueniendum oppresso huic regno Danie, oppresso dire a lutherana heresi et patrie tyrannis, facillime cum fieri potuisset ut regnum illud dispositioni sue Cesar. Ma^tis submissum fuisset. » Lettre à Perrenot. Prague, 15 février 1534. *Documents relatifs*, etc., t. III, fol. 80. Voy. une lettre, dans le même sens, adressée à la reine Marie, 1er février 1535. *Documents*, etc, t. III, fol. 248 et 249.

Lorsqu'un mouvement s'est bien prononcé, les chefs entreprenants arrivent pour s'en emparer et le diriger. Clément avait été chargé par Christophe de soumettre le Jutland, d'où dépendait la conquête du royaume : il s'acquitta merveilleusement de sa mission. D'un coup de main il prit Albourg, une des meilleures villes de la province; il parcourut tout le Vindsyssel, où divers bras du Lym-Ford donnaient accès à ses navires. La terreur l'y précédait. L'attrait de la licence, la haine du nom d'*évêque* et de *gentilhomme*, fit accourir une nombreuse jeunesse sous ses drapeaux. Il organisa des compagnies de pâtres, hommes robustes et furieux contre la double aristocratie du sacerdoce et de la noblesse ; il les arma d'arquebuses et de bâtons ferrés ; et seul, à l'aide de sa grande énergie, il ne recula devant aucun péril.

Les gentilshommes qui avaient été épargnés jusque-là, abandonnèrent leurs châteaux, et se rendirent à Randers avec tous les cavaliers qu'ils purent armer dans ces moments de troubles et d'alarmes. Clément résolut de les attaquer avec 7,000 des siens ; il les rencontra dans un terrain fangeux, où ses paysans pouvaient choisir à leur aise la place de leurs coups, et frapper dru et juste. Malheureusement cet échec de la noblesse ne profita guère à Clément ; car il fut vigoureusement repoussé devant Randers, et forcé de se retirer précipitamment dans Albourg. Entre temps, le gros de l'armée royale, commandée par Christian, marcha à grandes journées contre cette ville, le centre et l'asile de la rébellion. Clément se défendit avec beaucoup de bravoure; mais les bourgeois et les paysans qui faisaient la plus

grande partie de son armée commencèrent à se rebuter, et les progrès du siége les firent passer enfin de l'ivresse d'une folle confiance en leurs forces à cet abattement extrême qui les rend inutiles (1). La ville fut prise d'assaut, et la garnison passée au fil de l'épée. Clément fut arrêté au moment qu'il fuyait, et décapité à Kolding. Sa tête sanglante fut attachée à un poteau dans la place du marché, et ornée, par dérision, d'une couronne de plomb, parce qu'il avait proclamé Christiern II.

Ce Clément était surnommé le navigateur, parce qu'il fut un des plus habiles marins de son siècle. Il avait commandé d'abord les flottes de Frédéric Ier. Attiré par Claes Kniphoven au service de Christiern, il déserta, emmenant avec lui dans les Pays-Bas un des grands vaisseaux de guerre du roi. Ce fut en compagnie de ce hardi aventurier qu'il infesta longtemps la mer. Après la mort de Kniphoven, Clément continua seul la joyeuse vie de forban, narguant et flots et tempêtes, jusqu'à ce que la guerre du Jutland vint lui offrir un théâtre digne de ses exploits (2).

Christian III ayant réduit si promptement cette contrée, le comte Christophe prévit que la conquête du Danemark ne lui serait pas aussi facile qu'il se l'était imaginé d'abord. Il pensa à faire une transaction honorable et demanda une entrevue au roi : elle eut lieu à Kolding. Christian offrit au comte une de ses sœurs avec un duché en Danemark, s'il consentait à évacuer ce pays ; mais Christophe exigea comme condition

(1) *Mallet*, t. VI, p. 228.
(2) *Holberg*, t. II, p. 310.

première la mise en liberté de Christiern; il voulut ensuite que ce prince obtînt le Jutland et les duchés de Holstein et de Sleswig, et que Christian III eût la Norwége, le Séeland, la Scanie, la Fionie et les îles plus petites. Christian, fort de ses succès, rejeta ces conditions loin de lui, et les deux princes se quittèrent mécontents l'un de l'autre (1).

Pendant que le landgrave de Hesse s'offrait comme médiateur entre le roi et le comte, que le duc de Brunswick intriguait dans le royaume, que les ambassadeurs de Henri VIII d'Angleterre le parcouraient en espions, Christophe d'Oldenbourg convoqua à Copenhague la noblesse des provinces qui lui étaient soumises, pour leur demander des subsides; il les somma de mettre à sa disposition leur argenterie, les colliers, les bracelets et les joyaux de leurs femmes et de leurs filles. C'était là qu'il fallait entendre la voix tonnante, la formidable éloquence des démocrates Meier et Bogbinder, qui, d'après le *Chronicon Skibyense,* avaient le tort, l'irrémissible tort de vouloir, comme Christiern, le fameux tyran, la propagation de la réforme, la destruction de la noblesse et l'émancipation du peuple (2). « Ce sont les nobles, s'écriè-

(1) Rapport de Hopfensteiner à la reine Marie. *Documents relatifs*, etc., t. III, fo. 243-245.

(2) « Evangelium, quod tamen falso titulo a damnatis hereticis predicatum est, cum apud Malmogenses, tum apud Haffnenses, non erat Christi negotium, sed regis Christierni, famosi tyranni, in hoc magno studio, magnoque artificio procuratum, ut perdito primo clero ac universa nobilitate extincta, vindicarent tandem diu affectatam carnis libertatem, ut sub personato rege, omnis nobilitatis osore, vitam vivere plane ignobilem, nimirum seditiosam, probrosam ac prorsus sine lege

rent-ils, dans leur sublime colère, ce sont les nobles qui ont soufflé le feu de la guerre et de la discorde; ce sont eux et eux seuls qui ont détrôné, persécuté, emprisonné Christiern, notre roi, dont tout le crime, à leurs yeux, est d'avoir traité le peuple avec équité: voilà pourquoi ils portent à ce prince une haine que tout son sang ne pourrait assouvir (1).» Ils concluaient en donnant à entendre qu'on devait verser aussi le sang de ces tyrans; et, en effet, Christophe pensa un moment à reprendre en sous-œuvre les cruels projets de Christiern et à exterminer toute la noblesse de Scanie; et peut-être aurait-il exécuté ce dessein sans un obstacle imprévu. Pendant qu'il méditait ainsi d'affreux massacres, voilà que Christian met en déconfiture les paysans armés du Jutland et que Gustave expulse de Scanie les troupes de Christophe (31 décembre 1534).

Tandis que ces événements s'accomplissaient dans le Nord, la reine-régente des Pays-Bas était entrée dans les intentions de Charles-Quint, sur le mariage de Frédéric II, électeur-palatin, avec la princesse Dorothée (2). Et dans ses idées de restauration en

detestabilem. » Apud *Langebek*, Scriptores rerum danicarum, t. II, p. 596.

(1) *Mallet*, t. VI, p. 231.

(2) Ce mariage de l'électeur-palatin fut une affaire d'état. On lui avait d'abord promis la fille du marquis de Montferrat, et la reine Marie elle-même. Il se plaignit à l'archiduc Ferdinand qu'on ne lui eût pas tenu promesse « combien qu'on luy a donné bon espoir de vouloir en grâce et bien recognoistre et récompenser ses seruices, que non est apparu jusques icy par effect, synon que à la journée de Ausbourg luy eust esté mis en auant par Impériale et sa Royale Majesté le mariage auec la royne

Danemark, elle convoqua, pour le 12 juillet 1534, les états-généraux à Malines, afin de leur prêcher l'union

dame Marie, et après la fille de feu le marquis de Montferrat, dont nulluy des deux soit venu à effect. » (*Archives allemandes de Bruxelles*, *documents relatifs à la réforme*, t. III, fol. 79.)—La reine avait encore été promise à Philippe-Frédéric, oncle de Frédéric II, qui en remontra à Ferdinand : « Car comme vous ay par-ci deuant remontré pour l'amour de vous et du mariaige de madame vre. soer, lequel je cuydoy estre certain, j'ai refusé la fille du roy de Polone et autres bons mariaiges à mon grand dommage. » *Documents relatifs*, t. III, fol. 85. — Déjà, en 1531, le duc de Milan avait recherché l'une des filles de Christiern II : « Touchant le mariage du duc de Millan, je n'en ay jamais particulièrement dit, en effect, plus sinon qui falloit veoir comment il pourroit estre de celluy pourparlé d'entre luy et la nièpce du pape. Bien il est vray que son embassadeur m'a plusieurs fois tenu propos de l'vne de nos nièpces de Dannemarche, dont me suis démeslé, sans le allouser ni rebontter. » Lettre de Marie à l'empereur, 10 janvier 1531. » *Documents relatifs*, etc., t. II, fol. 2. — Le Registre 108 des *Chambres des Comptes* contient une copie « certifiée conforme aux originaux par P. Cottereau, garde des chartes de Brabant, du contrat de mariage fait à Barcelone, le 10 juin 1533, entre les commis de l'empereur et ceux de François-Marie Sforce, duc de Milan ; de l'acceptation de ce contrat signé à Lille le 27 septembre suivant, par l'ambassadeur du duc et la princesse, et de la conclusion du mariage dans la même ville, le 28 septembre, avec les procurations relatives à ces actes.—Charles-Quint avait chargé « messire Loys de Flandres, Sr. de Praet, de conduire et mener sa très-chière et très-aimée nièpce deuers le duc de Millan pour la sollempnisacion du mariaige, pour frais duquel ledt sgr. de Praet auoit receu la somme de vingt et trois mil quatre cens liures de quarante gros, monnoie de Flandres, la liure.» On lit dans le Registre 1836 : « Compte de la dépense ordinaire et extraordinaire faite par Nicolas le gouverneur, sur les ordres de messire Louis de Flandre, seigneur de Praet, chevalier de la Toison-d'or, second chambellan et chef des finances de l'empereur, pour la conduite de madame Christierne, nièce de Sa Majesté Impériale, au duché de Milan. Outre la dépense de bouche de la princesse, ce compte comprend celle « de ses accoustremens de drap

si nécessaire dans la situation où se trouvait alors le pays ; mais les états montrèrent beaucoup de tiédeur pour les projets de l'empereur, les Flamands surtout étaient opposés à ce mariage et aux combinaisons politiques qui s'y rattachaient : ils auraient préféré que l'on traitât directement avec Christian III.

J'ai écrit à l'honorable M. Gyseleers-Thys, archiviste de la ville de Malines, pour avoir des renseignements sur cette tenue des états; c'est M. Lacroix, conservateur des archives de Mons, auquel je ne sais comment témoigner toute ma reconnaissance pour les recherches qu'il a bien voulu faire pour moi, qui a

d'or, d'argent, de soye, fourrures de *sables* (martre-zibeline), linges, perles et pierreries pour sa personne et accoustremens pour sa chambre, chapelle, vaisselle pour icelles, accoustremens de ses filles d'honneur et de chambre, gentilshommes, officiers et autres seruiteurs. »

Le mariage de l'électeur palatin avec Dorothée de Danemark fut célébré le 18 mai 1535, à la cour de Bruxelles, par procureur. Elle ne partit pour l'Allemagne que le 9 septembre. Elle était très-populaire : elle tirait souvent au papegai avec les arbalétriers de Bruxelles. *Anecdota bruxellensia*, fol. 103. — On trouve dans un document inédit le passage suivant: « Nous (*Charles-Quint*), ces choses considérées (la minorité de Dorothée), désirons le furnissement et accomplissement dudit mariage, et que nred[e] nièpce, dame Dorothée, à l'effect que dessus en soit pourueue, scauoir faisons, que, pour la bonne cognoissance que, par expérience, auons des sens, prudence, discrétion, léaulté et bonne intelligence de nre. très-chièr et féal cousin, cheualier de nre. ordre, conseiller-chambellan et premier chef de noz finances, messire Philippe de Croy, duc d'Artschot, marquis de Renty, conte de Beaumont, etc., icelluy auons créé, ordonné et estably, créons, ordonnons et establissons, par ces présentes, tuteur, curateur, mainbour et garde-noble de nred[e] nièpce dame Dorothée, en luy donnant plain pouuoir, auctorité et commandement espécial de comparoir et estre présent ausdictes épousailles. »

eu la bonté de m'envoyer la pièce suivante que je crois utile de donner tout entière :

» Du besongnie aux estas de Haynnau, le joedi Xme jour de septembre, l'an mil v^c^ et xxxiiij, où estoient, pour Messrs de l'église, Monss^r^ l'abbet Dolmont, Monss^r^ l'abbet de Liessies, Monss^r^ l'abbet de Bonne-Espérance, coadjuteur, Monss^r^ l'abbet de Cambron, le pryeur des escolliers, le doyen de l'église de Mauboege, le doyen de xpienneté (1) de Mauboege et autres de l'église. Pour Nobles : Monss^r^ le grant-bailli de Haynnau, Monss^r^ le conte De Lalaing, Monss^r^ le Senchal de Haynnau, Monss^r^ de Vertaing, Monss^r^ de Mastaing, Monss^r^ de Landas, Monss^r^ de Keunaing, Philipes Desprez et pluisieurs du conseil de l'empereur. Pour villes, les députésde la ville de Mons, Vallenchienne, Ath, Enghien, Binche, Leuze, Maulx, Mauboege et autres.

» De prime-face fu leue une lettre contenant mot après autres ce que s'enssuit. Monss^r^ le bailli, je vous requiers, et de par l'empereur, Monss^r^ et Frère, ordonne convoquier et assembler les estas du pays de Haynnau en la ville de Mons à tel jour que aduiserez pour oyr et entendre de leurs députez ce que leur aduons fait proposer et aux estas des autres pays de par-decà, et par ensamble conclure d'y faire response au xvie jour de septembre prochain en tel lieu que seront lors. A tant, Monss^r^ le Bailli, Notre Sg^r^ vous ait en sa garde. Escript à Malines le 13e jour de juillet, l'an xv^c^ xxxiiij. Ainsi signé *Marye,* et de suscritle *Pensart*, sur le dolz, à Monss^r^ de Frezin, Grant, Bailli de Haynnau.

(1) Chrétienté.

» Ces lettres lieutes, Mess[rs] les députez, par le greffier des estaz, déclarèrent que sieuwant la conclusion prinse aux estaz le iiij[e] jullet xxxiiij s'estoient trou uez au viij[e] du meisme mois en la ville de Malines, et le xij[e] jour dudit mois de jullet s'estoient trouuez auec les autres des estaz-généraulx par deuers la Royne, qu'y fest faire lecture par Monss[r] l'audiencyer, de la cause pourcoy Sa Majesté avait mandé lesdis des estaz; duquel escript la teneur s'enssuit :

» Mess[rs] représentans les estaz des Pays de par-dechà, la Royne, notre très-redoubtée Damme, régente et gouuernante de par la très-sacrée Impériale Majesté, son frère, ès dis pays. votre prince et souuerain seigneur, icy présent, vous a fait assembler en ce lieu, à cause que obstant son indisposition dont encorres n'est restituée à parfaicte conualescence, et d'aultres empeschemens à elle sourvenuz, ne vous a peu particulièrement visiter, comme bien désiroit et auoit volloir et intentions de faire, ne fussent esté lesdis empeschemens; cependant et depuis vng an en-chà, sont suscitées et suruenues pluiseurs choses de grande et grosse importance qui requièrent vous estre baillées à cognoistre comme aux bons et léaulx subgects de ladite Imperiale Magesté.

» Premier, que depuis le partement de ladite M[é] ou mois de januier de l'an xv[c] xxxj, ladite réginale Ma[té] a tousiours dilligamment vacqué et labouré à tenir tous lesdis pays en général et en particulier en bonne paix, vnion et concorde auec les princes voisins, villes et communes ou bien de la chose publicque, entrecours de la marchandise et augmentation de biens en iceulx pays, et quant elle a veu ou sceu aucuns

différens apparant de mouvoir, s'est de tout son pouoir employet à les appaisier, eschever lesdis différens ou repoz d'vn chacun.

»Ce nonobstant, ceulx de Lubecque, depuis xv ou xvj mois en-chà, enuoyèrent deuers la Ma^{té} de ladite Damme Royne leurs députez, pour luy requérir les faire restituer, par ceulx du pays de Hollande, de tous les fraiz. dommaiges et interrestz qu'ils disoient auoir soutenus et supportez au moyen de l'armée mise sus par mer, oudit pays de Hollande, par le Roy xpieane (Christiern) de Dennemarcque pour recouurer son royaulme dudit Dennemarcque; ce qu'il fist soudainement, l'empereur estant par-deçà, à son desceu et contre son gré; car incontinent qu'il en fust aduerti, feist assembler gens de cheval et de pied pour deffaire ladite armée, comme il eust fait, ne feust que ledit Sr Roy la feist partir sans oser attendre les gens de ladite I. Ma^{té}, lesquels interrests ils extimoient porter à iij^{c} mil florins d'or; et combien que la dite Damme Royne ainsi souffissamment fait excuser et deschargier lesdis de Hollande, des charges desdis de Lubecque, leur faisant offre de les pourueoir par justice contre ceux dudit pays de Hollande, se aucuns en y auoit quy feussent cause desdis interrestz, et les en contenter par pluiseurs moyens à eulx proposez, néantmoins, vsant de pure voulenté, délaissant toutes voyes d'honnesteté, et pour empeschier la nauigation des subgetz de par-deçà et meismement desdis de Hollande, et les applicquer à eulx par clore la Zonde et par ce hoster le passaige de la ville, qui sont les deux riuières par lesquelles les biens et denrées d'Ooslande se amaynnent ès dis pays de par-deçà ; qui redonderoit au grant préjudice et do-

maige de tous, lesdis pays, ont, par leurs lettres, deffyé ceux dudit pays de Hollande en particulier et mis sus batteaulx de guerre pour les adommaiger comme ils ont fait en escripuant aux autres pays et meismement à ceulx de Brabant, Flandres et Zeellande, que ils ne leur demandoient riens et qu'ils pouoient continuer leurs négoces de marchandises par la mer sans danger.

» Lesdis de Hollande, aduertiz de ladite deffiance, se sont retirez deurs laditte I. Ma^té, à laquelle ils ont remonstré que icelle deffiance et guerre ne leur touchoit, mais seullement à laditte I. Ma^té et à son pays; car ils n'avoient esté cause de laditte armée du Roy de Dennemarque, et que tout ce qu'il auoit prins oudit pays de nauires et munitions de guerre auoit esté par force, le tout à leur grand et grosse faulte et dommaige, comme chacun le scet, requérant les aydier et deffendre, comme vng bon prince est tenu de faire ses léaulx subgetz.

» La Royne, par delibération de conseil, considérant que laditte guerre ne touchoit auxdis de Hollande non plus que aux autres pays pour estre tous constituez soubz vng prince, et que lesdittes lettres à eulx escriptes, comme dit est, n'estoit que pour les séparer l'vn de l'autre, pour de tant mieulx exécuter leur mauuais volloir, a fait mettre sus et équipé l'esté passé certain bon nombre de nauires et gens de guerre, et les fait munyr de pouldre, artillerye et de tout ce quy duisoit à la guerre, dont la despence a monté à cent chincquante mil florins ou enuiron.

» Depuis le rethour desdis nauires en nouembre passé, les bourgmaistres, eschevins et conseil de la ville

d'Ambourg ont enuoyé vers le conte de Hoochstrate, comme gouuerneur de Hollande, et requis estre moyen vers la Royne d'appointier les différens de laditte guerre de Lubecque et de pouoir tenir une journée oudit Ambourg ; ce que Sa Majesté a accordé, et y a enuoyé aucuns bons personnaiges, comme ont fait lesdis de Lubecke. Laditte journée a esté tenue en féburier passé ou pluiseurs autres villes ostrales ont aussi enuoyé leurs députez, comme a le Roy de Polonie et aucuns princes voisins. Et le tout débatu, ont conclud une trêue de quattre ans, acceptée par lesdis de Lubecke, que Breeme, Hamborch, Lunenborch et Danzick ont promis de faire ratteffier par lesdis de Lubecke, laquelle ratiffication n'est encores faicte.

» Pendant le temps de laditte guerre, le feu Roy Frédérick, duc de Leholsten, est terminé de vie a trespas, et tost après, ceulx du rycxkraed du royaulme de Dennemarcque et de Noorwégen, représentans les estas desdis royaulmes, ont enuoyé leurs ambassadeurs et députez deuers laditte dame Royne pour faire nouuelles amitiés, alliances et confédérations entre l'empereur et ces pays d'embas ; ce que la Royne a fait du sceu de laditte Impériale Mag^{té}, pour tousiours fortiffyer l'entrecours de la marchandise entre lesdis Dennoys et lesdis pays de par-deçà, de tant plus qu'ils maintiennent la couronne desdis pays estre vacante et élective, affin d'eslire prince agréables à l'empereur.

»Par ledit appointement est dit, entre autres choses, principallement pour la préseruation de laditte négociation que, en cas de gherre, lesdis des estaz seroient assistez et secourus de syx batteaulx de guerreé qui

pez comme il appartient, et de deux cens hommes de gherre sur chacune nauire aux despens de la Ma^té: et se cesdis pays estoient assailliz par mer, ils feroient le samblable secours de iiij nauires.

» Et en la même instance, le duc Cristierne de Holst, son filz aisné, a enuoyé deuers laditte Royne ses députez pour faire quelque traicté d'aliance et d'amitié auec l'empereur, ses pays et subgetz de par-deçà, et pour pluiseurs bons regars et considérations concernans le bien de l'entrecours de la marchandise et de laditte nauigation; et aussi, pour empeschier les practiques que se menoient pour le eslongier de l'amitié de l'empereur au domaige et destruction des pays de par-deçà, a esté accordé et traicté certain appointement contenant diuerses conditions par lesquelles, entre autres, les querelles et actions que prétendoient lesdis de Dennemarcq et de Holst, sont achoppies et estainctes, et est bien venu à propoz pous lesdis pays de par-dechà; et veu le bon volloir qu'il a démonstré auoir ou seruice de laditte Impériale Ma^té et méritoient bien rémunération, luy a, part d'icelle, esté consenti et accordé vng gracieulx traitement.

» La Royne, au moyen de laditte tresue, entendoit que toute hostilité de guerre deuist cesser en ces marches d'Oostlande et pays à l'enuiron, toutesuoyes, lesdis de Lubecque, non contens dudit duc Cristierne de le Holst, qu'il se seroit allyé auec l'empereur ou autrement, ont prins en leur seruice le conte Christoffle de Auldembourg et lui baillié vng bon nombre de gens de guerre, de cheval et de pied, pour auec eulx faire la gherre audit duc de Holsten et à ses pays, et pareillement ausdis estaz de Dennemarque pour le faire es-

lire roy à leur plaisir, qui ne feroit le bien ny le prouffit de cesdis pays; et, par ces entrefaictes, laditte élection, quy se deuoit faire à la St-Jéhan passée, a esté rompue et retardée.

» Aussi la Royne, par charge de laditte Maté, auoit dressé vne notable ambassade deuers lesdis estaz de Dennemarcke pour praticquiers et dreschier ladite élection de personnaige quy fust fauourable ou seruice de laditte Maté et ou bien de sesdis pays et subgects, remédier et obuyer à tous inconuéniens quy leur pourroient aduenir, s'il y auoit Roy quy ne feust aggréable a laditte Imple Maté; mais lesdis ambassadeurs estans en chemin bien informez du retardement de laditte élection, sont retournez sans auoir peu accomplir leur charge.

» Et par ainsi, les affaires sont à présent fort troubles, obscures et difficiles ès dis royaulmes et pays pour sauoir encores quelle yssue ils prendront.

» D'aultre part, Messrs, vous sauez comment laditte Imple Maté, estant par-deçà, s'est fort, et de tout son pouoir, employé à tenir ses pays purs et nets de la secte luthériane, et à ceste fin fait dresser et publyer pluisseurs placars, ordonnances et statuz, contenant les pugnicions et corrections de ceux quy en seroient nottez, attains et convaincus, en obéyssant ausquels placcars pluiseurs officyers ont fait bon deuoir de exécuter lesdis statuz et ordonnances, et vous, en votre endroit, fait votre acquit à la scemonce desdis officyers, dont la Royne vous merchye; et vous prye, et enjoinct de continuer de bien en mieulx en votre dit deuoir; car elle est aucunement informée et aduertie que ès dis pays, et beaucolx plus en l'vng que en l'autre y a encorres des

subgetz qui secrettement et couvertement tiennent aucunes de ces erreurs luthériennes, qui seront fort nécessaires estre estaintes, et les transgresseurs corrigez et pugnis selon lesdittes ordonnances, a coy elle a fiance que vous en acquiterez.

» Mais il y a une aultre dampnable et mauldite sexte quy s'est nouuellement eslevée prenant tiltre de Anabaptistes, plus détestable et abhominables que lesdis Luthériens, dont la pluspart sont gens non letterez, poures, mecanicques, ou ayant vescu oyseusement, tendant de mettre au néant, abolyr, destruyre, ruyner les églises, dignitez et biens spirituels, non tenir les saincts sacremens, cérémonyes et commandement de Dieu et de l'Église, prendre et pillier les joyaulx, casses et relicques et ornemens, bulles et tiltres desdittes Églises, nobles, bourgeois, marchans et gens de mestier ayans biens, propriétaires; et, en ce, faire vne masse pour, sur ce, distribuer à chacun en particulier son viure et sustentacion et ordonner places et maisons, où chacun se trouueroit par nombre de personnes pour prendre leurs réfections comme se fait en vng couuent de religieulx mendians; se conduisent et viuent entre hommes et femmes bestiallement et lubriquement, contre tout ordre et honesteté de mariaige; et ont prins pour leur habitation la ville et citté de Munstre, dont ils ont fait widier tous gens d'églises et bons xpiens (1), quy n'ont vollu prendre nouuel baptesme, en leur obstant leurs biens le plus auant qu'ilz ont peu; tiennent laditte ville de Mustre par la force contre leur seig^r et prince, l'éuesque dudit Mustre, quy tient son

(1) Chrétiens.

siége de guerre deuant laditte ville, où il a bon nombre de gens de cheual et de pied auec artillerye et autres munitions de guerre.

» Lesdis de Munstre, pour attraire et suborner leurditte sexte, ont suscité pluisseurs poures gens mécanicques, gens subtils, gaignez de speritz dyaboliques, qu'ils appellent prophètes, lesquels font preschemens et harenghes contre notre sainte foy catholicque, plaines de mauvaises, énormes, meschantes et déshonnestes doctrines; le tout, à intention de amener les subgects, quy sont poures et du plus grant nombre des pays, à leur sexte et dampnable querelle, et au surplus ne veullent souffrir ne congnoistre supérieurs, et ont fait et tâchent de faire tous les biens communs.

» Ledit Se. éuesque, à l'ayde et assistence de l'archeuesque de Coulongne, prince-électeur du duc de Clèues, et autres, fait son mieulx de entretenir sondit siége et se a requis à la Royne luy volloir aussi baillier quelque ayde et secours.

» La Royne, considérant que si lesdis de Munstre viengnent au-dessus de leurs emprinses, il fait à doubter que pluisieurs autres Anabaptistes des pays d'Allemaigne, Hollande et autres, quy desjà s'estoient esleuez pour thirer auec armures et artillerie oudit lieu de Munstre, se pourroient joindre auec eux pour adomagier lesdis pays; car, se n'eust esté que la Royne a, par ledit conte de Hoochstratte, gouuerneur de Hollande, qu'elle a enuoyé oudit pays, et aussi par le gouuerneur de Frize, en Frize et Overyssel, fait faire pluiseurs exécutions desdis Anabaptistes et y mis ordre pour l'exécution d'iceulx, il y avoit danger que desjà il y eust eu quelque péril ou inconuénient oudit pays

de Hollande, et à ceste cause, accordé oudit seigr de Munstre et fait déliurer comptant à deux fois vne bonne some de deniers et quantité de pouldre; et, partant, Messrs, la Royne vous a bien vollu aduertir du train qu'elle a tenu et fait tenir ou fait desdis Anabaptistes et du péril et danger qu'il y auroit à la destruction de tous les pays de vous et des autres subgectz de pardeçà, se laditte sexte pululoit et se esteroit plus auant, à quoy de tout son pouoir elle a volloir et intention de s'employer à y faire obuyer et éuiter.

» Dauantaige, Mrs, vous estes assez aduerti que, depuis trois mois en-chà, s'est, ès Allemaignes, esleué une grande et grosse armée de gens de cheual et de pied auec artillerye; et, au jour que la Royne conclud de vous assambler à ceste présente journée, courroit diuers bruit des exploits d'icelle armée: toutteffois elle a présentement nouuelles que le tout est appaisié à l'honneur et prouffit de laditte Imp. Maté et du Roy, son frère.

» La Royne a aussi esté aucunement informée et aduertie des subgetz des frontières de Luxembourg, Artois et Hainnau, qu'il se faisoit grosse assemblée de gens d'armes sur icelles frontières, quy ont passé à Munstres; et combien que la Royne ne voit encorres aucune apparance de guerre, attendu aussi que laditte Imp. Mté n'ayt autre vouloir que de tenir ferme et estable la paix, amitié et intelligence que sa ditte Maté a auec tous princes voisins; toutteffois, pour éuiter les inconuéniens qui pourroient suruenir, a ordonné estre fait bon guet et garde par toutes lesdittes villes et fors desdittes frontières où ce estoit nécessaires, et les munyr selon l'oportunité du temps au mieulx que

possible luy a esté pour les asseurer de surprinses.

»Au surplus, vous sauez aussi que laditte Imp^{e} Ma^{te}, luy estant par-deçà auant sondit partement, et ayant en voz advis conclud et fist certaines ordonnances sur le fait du cours des monnoyes toute juste et raisonnables. Et combien que son plaisir soit quelle soit expressément gardée, obseruée et entretenue, sans nulle infraction par tous lesdis pays; néantmoins, la Royne est aduertie que icelle ordonnance se commence à rompre et enfraindre en aucuns desdis pays, à laquelle cause Sa Ma^{té} a ordonné de faire rafreschir la publication de laditte ordonnance, dont elle vous a bien vollu aduertir, et vous enjoinct de tenir main a l'entretenement de laditte ordonnance et à la faire garder et obseruer en faisant bonne justice des transgresseurs et infracteurs, se aucuns en troeuent sans port, faueur ou dissimulation; car laditte infraction porteroit dommaige inextimable à laditte Imp. Ma^{té}, aux gens d'église, nobles, officyers, bourgois et gens mécanicques, en pluseurs fachons que pouez bien congnoistre; et, quant il y a désordre, nul n'y prouffite que les marchans par voyes et praticques illicites quy ne sont en nulz éuénemens soustenables ne fauorables, veu que le respect de la chose en soy conserne tottallement le bien publicque.

»Messrs, la Ma$_{té}$ de la Royne ayant bien pesé ces choses, quy, comme dit est, sont de tres-grande importance, en l'absence de laditte Impérialle Ma^{té}; combien que, pour ce jour, il est encorres incertain quelle fin et yssue en pourra succéder, qu'elle espère non si mauuaises ne oultrageuses que aucuns le veullent penser ou ymaginer; car, de tout son pouoir, elle est vigilante

de préueoir, obuyer et éuyter à toutes emprinses et surprinses le plus auant que faire se pourra auec l'aduis et conseil principallement de Mons^gr^ le Réuérendissime Cardinal icy présent, quy n'a jamais espargnié sa personne, ses estas et iens, ains tousiours demoré bon cousin de Sa Ma^té^, voisin et amy de ses pays, comme aussi des seigneurs de l'ordre et bons personnaiges lez elle, et autres sg^rs^ desdis pays, lesquels elle troeue tous bien résolus et delibérez ou service de laditte Imp. Ma^té^, sans y riens espargner; toutesfois il est vray que l'on ne peult demorer en paix non plus que son voisin le veult, s'il quiert ou cerche débati ce que la Royne espère non aduenir a son occasion. A ceste cause, se cesdis pays, d'un costé et d'autre, estoient assailliz, laditte Ma^té^ vous en feist requeste et induction à Bruxelles, auant sondit partement, de tenir bonne union et concorde, et au besoing, aydier, assister et conforter l'vng l'autre comme vng membre de pays non diuisable ni séparables; en cas dessusdit, baillier ayde, assistence, et secours de vos forces et biens et lieux où le besoing et nécessité se adonneroit, ainsi que de tous temps auez fait sans jamais auoir failly; car il est incertain où l'emprinse ou guerre prendroit son entrée et commenchement, parceque, en cesdis pays, y a grandes et longues frontières prochaines des pays non estans de l'obéissance de laditte Imperiale Ma^té^; et comme léaulx subgectz et voisins l'vn de l'autre, estans soubz l'obéissance d'vn seul prince, doiuent et sont tenuz de faire, et meismement son regart aux franchises, libertez et prerogatiues dont joissez et possessez en pluisseurs et diuerses manières, trop plus grandes que en nulz royaulmes, sg^ryes^ ne pays voisins, ès quelles fran-

27

chises et libertez ladittle Ma^{té} vous veult et entend entrestenir; par dessus ce, la Royne est certaine que se aucun enuahissement se font en ses pays que laditte Imp. Ma^{té}, comme il luy a dit à son partement, depuis fait dire par Monss. le duc d'Arschot et réitéré par pluiseurs ses lettres, y exposent sa personne, ses forces et biens à la garde et perseruation de vous et d'iceulx pays; et, a ceste fin, la Royne ne espagnera le reuenu ordinaire et extraordinaire, et sesdis pays pour vous garder et deffendre, lequel, oudit cas de guerre, ne pourroit à tout satisfaire, veu la grosse puissance de gens de guerre qu'il fauldroit leuer à grand et gros fraiz et beaucolx plus que l'on ne faisoit précédemment d'ancienneté, parce que les guerres se maynnent présentement plus furieuses et à plus grandz despens que ledit temps passé, duquel secours et ayde, pour le présent, la Royne ne vous veult et ne sauroit bonnement faire particulière demande, espérant, comme dit est, qu'il n'en seroit nul besoing; mais luy souffit et vous requiert par vous et chacun de vous en son endroit, faire bon raport des choses dessusdittes, et au xvj^e jour de septembre prouchain au lieu où lors Sa Ma^{té} fera luy venir faire response de vos deuoirs, désirs et intentions, meismement de laditte union et dudit secours et besoing, en cas de nécessité pour l'acquit de vos léaultez et fidelitéz, et de la continuation du seruice enuers laditte Ma^{té}, ainsi que auez tousiours fait. En coy laditte Imp. Ma^{té} et la Royne on leur enthière confidence.

« Et touchant le fait desdis Luthériens, Anabaptistes et entretenement de l'ordonnance des dittes monnoyes, dont ci-dessus est faite mention, vous prye de rechief y entendre dilligemment selon et ainsi que ci-deuant est déclarré.

» Ainsi proposé ausdis estaz par ordonnance de laditte Ma[té] réginale ès présences de Monss[r] le réuerendissime cardinal de Liége et très-réuérend père en Dieu, l'archevesque de Palerme, chief du priué conseil, Don George d'Austrice, évesque de Brix, Monss[r] le duc d'Arschot, Mess[re] le comte de Bueren, le s[r] de Bewres, comte de Hoochstrate, seigneur de Sampy et de Molembais, cheualiers de l'ordre, des président du grand conseil à Malines et chancellier du conseil en Brabant, et de pluisseurs autres S[rs] et bons personnaiges du conseil d'estat et des finances de laditte Imp. Ma[té], en ladite ville de Malines, le xij[e] jour de juillet xv[c] xxx iiij (1534).

» Ledit escript leu, Mess[rs] les nobles communicquèrent ensemble, lesquels déclarèrent que l'on deuoit fort remercyer la Royne de ce qu'il auoit pleu Sa Ma[té] si auant leur déclarer les affaires de l'Impérialle Ma[té].

» Au regart de l'unyon, qu'ilz auoient tousiours esté bons et léaulx vasseaulx et subgectz de l'empereur, sont deliberez y continuer, auec baillier à leur puissance toute ayde et assistence aux autres pays de Sa Ma[té] et y employer corps et biens.

» Et au regard du fait des monnoyes et sexte luthérane, feroient leur mieulx a faire entretenir les placars de Sa Ma[té].

» Mess[rs] de l'église dirent qu'ilz désiroient la paix et union.

» Et quant aux députez des villes, estoient de l'aduis des nobles (1). »

(1) Quoique quelques passages de ce rapport n'appartiennent pas directement à notre sujet, je n'ai pas cru devoir les retrancher ici.



CHAPITRE VII.

1534-1536.

Situation critique du Danemark. — L'électeur-palatin Frédéric. — Lettre remarquable de l'archevêque de Lund. — Étienne Hopfensteiner. — Intervention armée de la Suède. — Nouveaux revers du comte Christophe. — Défaite de Marc Meier.—Son arrestation et sa conduite à Warberg.— Succès de Christian III. — Albert, duc de Mecklembourg. — Jean Rantzaw. — Bataille décisive. — Mort du comte de Hoya et de Troll. — Reddition de Landskrona. — Secours inattendus de Lubeck. — Christian III, appuyé par François Ier. — Découragement des Lubeckois. — Dépêches de l'archevêque de Cologne et d'Étienne Hopfensteiner. — Grand projet de fédération entre le Danemark, les villes hanséatiques et les Pays-Bas. — Réflexions sur ce projet. — Destitution de Wullenwéwer à Lubeck. — Traité de paix entre cette ville et Christian III. — Intrigues des petits princes d'Allemagne. — Impudence d'Albert de Brandebourg, l'apostat.

Le Danemark était devenu le jouet de toutes les ambitions : le Lunebourg, la Hesse, la Saxe, la Poméranie, la Prusse, la France et l'Angleterre tiraillaient ce malheureux pays en tous sens (1). La Bavière

(1) Lettre de l'archevêque de Lund, 15 sept. 1534. *Archives allemandes.*

seule se tenait neutre au milieu de ce vaste conflit.

Cependant le palatin Frédéric n'aimait pas Dorothée; il n'était guère disposé pour ce mariage de haute raison politique (1). Cette union était une conception de l'empereur, qui pensait que «pour les pratiques et menées que journellement se font en Dennemarche, aucuns bons personnaiges tendans à la coronne, soit nécessaire non seulement auancer ladite aliance, mais pourueoir à toute diligence pour empescher lesdicts concurrances et prétenduz (2).»

Frédéric II, surnommé le Sage, électeur-palatin, naquit le 9 décembre 1482. Élevé à la cour de Philippe-le-Bel, archiduc d'Autriche, il fut chef de l'ambassade envoyée, en 1519, à Charles de Castille pour lui annoncer son élection à l'empire. Il vécut ensuite à celle de Charles-Quint et l'accompagna dans ses voyages. Il commanda l'armée de l'empereur, en 1529, à la levée du siége de Vienne par les Turcs; rendit à ce prince de grands services en Allemagne (3), et reçut de lui des preuves signalées de reconnaissance et d'affection. En 1544, il succéda à Louis, son frère, dans l'électorat, à l'exclusion de ses neveux. Charles-Quint, en lui conférant cette haute dignité, ajouta aux armes de Frédéric le globe impérial tant pour lui que pour ses successeurs.

En 1545, il s'attira la disgrâce de l'empereur en embrassant la religion luthérienne, en abolissant

(1) Lettre de l'archevêque de Lund, 17 août 1534.

(2) Lettre de Nicolas de Gilles à l'empereur. *Archives allemandes.*

(3) Voy. aux pièces justificatives, n° VII, quelques billets de l'empereur à Frédéric.

la messe dans toute l'étendue de son électorat, en donnant contre lui des secours au duc Ulric de Wurtemberg. Mais Charles-Quint s'apaisa lorsque ce prince eut souscrit au formulaire de *l'intérim*, qui fixait provisoirement en Allemagne l'état de la religion (1). Il mourut en 1554.

Le 15 septembre 1534, l'archevêque de Lund écrivit à l'empereur une lettre très-curieuse sur la situation des partis en Danemark : « Les nobles de Danemark, dit-il en substance, ne reconnaîtront jamais Christiern II, si ce n'est par la force. L'expédition du comte Christophe n'est qu'une échauffourée, qui n'aura aucun résultat. Quand ce prince ne pourra plus payer ses soldats, ils se débanderont ; d'ailleurs l'hiver est là, et les paysans se retireront derrière leurs poêles (2). Alors les évêques et les nobles reviendront, et ils ne tarderont pas de se venger.

» Les orgueilleux Lubeckois n'ont d'autre but que de s'emparer de ce beau royaume et d'y établir le luthéranisme, avec Christophe d'Oldenbourg, le roi d'Angleterre ou tout autre prince, peu leur importe, pourvu que ce ne soit pas Votre Majesté. Si jamais ils en deviennent maîtres, ils se jetèront sur les Pays-Bas, y sèmeront la discorde et le trouble, et les soulèveront contre votre autorité.

» L'archevêque de Drontheim et les évêques de Norwége ne se soumettront jamais à un prince protestant ; il convient donc de les entretenir dans ces bonnes dispositions et de leur proposer un roi à élire (3). »

(1) *Art de vérifier les dates* et *Biographie universelle.*

(2) « In stubis permanere coguntur. »

(3) *Archives allemandes*

Cette lettre était postérieure à l'élection de Christian III : elle porte, comme nous venons de le dire, la date du 15 septembre 1534; une autre a celle du 1er octobre. Le contrat de mariage de Dorothée avec le palatin fut signé au même mois de septembre par le prélat de Lund, d'où l'on peut inférer qu'il ne connaissait pas encore les événements du 4 juin ; du moins, il n'en fait pas la moindre mention.

Vers la même époque, la reine Marie reçut un long rapport d'Étienne Hopfensteiner, un des agents les plus zélés de l'électeur palatin, à la fortune duquel il venait de s'attacher.

Il fut d'abord secrétaire de Christiern II, qui l'employa dans diverses missions de haute importance auprès de Charles-Quint et des princes de l'empire. Il était catholique et il encourut la disgrâce de ce monarque pour avoir dénoncé aux légats du pape ses menées clandestines tendant à introduire dans ses états le protestantisme. Il fut sur le point d'avoir la tête tranchée, et il échappa avec beaucoup de peine aux mains sanglantes du roi. Il se réfugia à Lubeck ; il y fut arrêté, traduit en justice, mais aussitôt mis en liberté. Il possédait tous les secrets de Christiern, qui employa tous les moyens imaginables pour le déterminer à rentrer dans son service (1).

(1) On lit dans l'acte de déposition de Christiern II : « Étienne Horpfensteiner, son secrétaire allemand (*il était de Buxtehude*), qui lui avoit rendu des services signalés auprès de l'empereur, des électeurs et des princes de l'empire, n'eût pas évité la mort et la perte de ses biens, que la malheureuse Siegebritte vouloit lui enlever par une noire calomnie, s'il n'eût pris la fuite et ne se fût sauvé à Lubeck, où le ministre de Sa Majesté, qui le suivit de près, eut le crédit de le faire arrêter et de le rete-

Kopfensteiner était remarquable par l'activité et la finesse de son esprit, et par la hardiesse de ses conceptions ; il avait toute la portée nécessaire pour un mouvement politique aussi vaste, aussi important que celui qu'il s'agissait de conduire. Ses dépêches, parfaitement rédigées, se ressentent d'une longue habitude de transactions.

Dans un rapport daté de Hambourg, 26 novembre 1534, il indique à la régente de quelle manière il serait possible de s'entendre avec Oldenbourg pour placer le palatin Frédéric sur le trône de Danemark, et soumettre ce pays à la suzeraineté de Charles-Quint. Il s'arrête principalement aux points suivants : 1° conserver le sénat de Danemark dans ses droits, libertés et priviléges ; 2° laisser les villes dans leurs franchises et leurs coutumes ; 3° chasser le roi de Suède, dont le gouvernement tyrannique pèse à tout le monde, et disposer ultérieurement de cet état ; 4° terminer les différends de la Hollande avec Lubeck ; 5° céder l'île de Bornholm à cette république et lui garantir le maintien de ses institutions (1). »

Hopfensteiner fait entrevoir les plus belles espérances à Charles-Quint ; il lui promet un succès certain : car dès que l'empereur voudra bien sérieusement mettre la main à l'œuvre, Christian III demandera à traiter ; puis, d'ici là, le conseil démocratique des cent quarante-cinq administrateurs de Lubeck sera

nir prisonnier, jusqu'à ce que qu'il eût été absous, par sentence, de l'accusation injuste qui avait été intentée contre lui. » *Pufendorff*, Introduction à l'histoire de l'Univers, t. III, p. 127.

(1) *Archives allemandes*.

aboli, et l'ancien conseil, tout dévoué à Sa Majesté, réintégré dans ses fonctions (1).

Ce mémoire, déduit avec une rare netteté de vues, constatait l'importance de faire intervenir dans ces sanglants débats le nom de l'empereur, d'attaquer l'ennemi sans délai, et de frapper quelque coup décisif.

Cependant, au mois de janvier 1535, l'armée suédoise se jeta dans les rocs escarpés du Halland, et vint mettre le siége devant Halmstad; les habitants se déclarèrent aussitôt pour Christian III. L'armée se remit en marche; elle traversa le pays qui environne Helsingborg, Landskrona et Malmoe; elle fut grossie par un grand nombre de nobles; et, dès lors, tout se tourna, dans cette province, contre le comte d'Oldenbourg et les Lubeckois. Christophe y perdit ses meilleurs officiers et ses plus braves soldats. Marc Meier, qui s'était retiré sous les murs d'Helsingborg, y fut attaqué par les Suédois et la noblesse de Scanie, le 12 janvier; après un combat sanglant et acharné, il fut fait prisonnier, ayant perdu une grande partie de son monde Sept cents s'étaient sauvés dans un couvent, ils y furent tous arrêtés (2).

On assigna à Meier la ville de Warberg pour séjour; il y fut gardé à vue. Traité avec ménagement par le gouverneur, il en profita pour obtenir sa liberté et pour engager les habitants à se déclarer en faveur de Christiern II. Il parvint à corrompre la garnison, et

(1) *Archives allemandes.*

(2) Pièces justificatives, n° VIII.

bientôt la ville tout entière se souleva. Meier se mit en possession de la citadelle, et le gouverneur s'enfuit, laissant ses enfants et un riche butin au pouvoir des insurgés (1).

Pierre de Gueldre, bâtard du fameux Charles d'Egmont, qui avait été pris avec Meier, était parvenu à s'échapper de sa tour en se laissant choir le long des murs au moyen des couvertures de son lit, dont il s'était servi comme d'une corde (2).

Sur ces entrefaites, Christian envoya des députés en Suède pour presser l'envoi d'une escadre et leur donna ordre de passer par la Norwége, pour y jeter en avant la grande question de son élection : cette question, en effet, y rencontrait de nombreux obstacles. Les prélats, et particulièrement l'archevêque de Drontheim, étaient secrètement dans les intérêts du roi déposé; et, à son défaut, ils préféraient le comte-palatin Frédéric, ou quelque autre prince catholique. Les seigneurs laïcs et la plupart des habitants luthériens de la Norwége inclinaient, au contraire, pour Christian III. Cette dissension fut cause qu'on ne put convenir de rien (3).

Christian fut forcé de confier provisoirement les destinées de sa couronne au tranchant de sa vaillante épée. Il passa avec son armée en Fionie, une des îles les plus pittoresques, les plus fertiles et les mieux cultivées du Danemark. Les milices des insurgés et les troupes royales se rencontrèrent entre Odensée et Middelfarth, et en vinrent aussitôt aux mains. La victoire

(1) *Mallet*, t. VI, p. 237.
(2) *Pontanus*, Historiæ Geldriæ, t. I, p. 777.
(3) *Mallet*, t. VI, p. 241.

resta à Christian, et les Danois dispersés cherchèrent un refuge dans Assens, où les Lubeckois se hâtèrent de leur envoyer des secours d'hommes et de vaisseaux.

Pleins de douleur de se voir arracher leur proie, ces fiers républicains résolurent de faire de nouveaux efforts : ils armèrent deux flottes; ils levèrent des troupes fraîches et résolurent de faire choix d'un général, dont le nom pût donner un plus grand éclat à leurs armes, et produire une plus forte impression sur l'esprit des peuples du Nord (1). Wullenwéwer engagea Albert, duc de Mecklembourg, à prendre le commandement en chef (2) (avril 1535).

Albert naquit, en 1486, de Magnus, duc de Mecklembourg. Après la mort de son père, il partagea avec son frère Henri VI la souveraineté du duché. Il avait alors 49 ans. Sa taille était haute ; sa chevelure flottande et blonde descendait sur de fortes épaules ; ses beaux traits révélaient l'antique et royale origine de sa maison, et trahissaient cette race mecklenbourgeoise où tout est noble, les hommes comme les chevaux. Toutefois ce n'était pas une grande capacité; et lorsqu'il partit pour le Danemark, au lieu de soldats et d'artillerie, ses vaisseaux ne furent chargés que de chiens courants, de toiles et de filets (3); mais il avait épousé une nièce de Christiern II, il était agréable à l'empereur, et si

(1) *Mallet*, t. VI, p. 244.

(2) Voy. *Sebastiani Bachmeisteri* continuatio annalium Herulorum et Vandalorum, apud *Westphalen*, monumenta inedita rerum germanicarum, t. I, p. 353.

(3) *Mallet* t. VI, p. 245. — Holberg dit cependant qu'il avait avec lui une compagnie d'infanterie et 40 cavaliers.

l'on ne pouvait faire grand fond sur son courage et ses talents militaires, on avait au moins ses beaux revenus de Stargard, de Rostock et de Gustrow, villes industrieuses et riches.

Sa nomination excita la jalousie d'Oldenbourg, qui refusa de se soumettre aux ordres du duc. Il fallut consentir à partager entre eux le commandement, et par-là les offenser tous les deux, en leur donnant un intérêt tout différent de celui de la cause commune.

Les flottes lubeckoises firent d'abord plus de mal au roi de Danemark que cette dissension ne pouvait lui faire de bien. Elles jetèrent l'ancre au détroit du Sund, dont elles se rendirent tellement maîtresses qu'aucun vaisseau ne put y passer qu'avec leur permission, et en payant le tribut ordinaire. Plusieurs n'en étaient pas même quittes à ce prix, ceux des Danois et des Suédois étaient saisis. Une flotte marchande hollandaise, composée de 70 voiles, fut d'abord obligée de payer une somme considérable, et ensuite livrée au pillage. Ces ressources mettaient les Lubeckois en état de soutenir longtemps encore cette lutte sanglante (1).

Cependant Albert et Christophe résolurent de reprendre à Christian tout ce qu'il avait conquis en Fionie. Ils y envoyèrent le comte de Hoya, avec un corps de troupes considérable. Ce dernier, poussé par un désir de vengeance de ce que Gustave, dont il avait épousé la sœur, avait lésé les droits de cette princesse dans le partage de leur patrimoine, s'était associé avec d'autres mécontents aux projets des Lubeckois.

(1) *Mallet*, t. VI, p. 247.

Le belliqueux archevêque Troll avait, avec le comte de Hoya, le principal commandement de cette armée. Christian III leur opposa son feld-maréchal Jean Rantzaw.

Jean Rantzaw, chevalier doré, seigneur héréditaire de Bredenberg et de Bothcamp, l'Achille de la Chersonèse cimbrique, naquit, l'an 1492, de Henri Rantzaw, gouverneur de la forteresse de Steinbourg, et mort en 1497. Sa mère était Oligarde Buchwald, fille de Dutler, chevalier doré, et mort en 1538.

Le jeune Jean Rantzaw, le cadet de quatre frères, avait à peine 5 ans lorsque son père mourut. De bonne heure il fut passionné pour la guerre. Cette ardeur martiale naissante le porta, en 1505, à prendre clandestinement un cheval, et à s'enfuir, à l'insu de sa mère, dans le camp voisin de l'endroit où il se trouvait. Toute sa vie fut ensuite consacrée ou aux voyages ou aux armes. En 1516, il commença à parcourir l'Angleterre, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, l'île de Candie, la Grèce, la Thrace, l'Asie-Mineure, la Syrie, et se rendit à Jérusalem, où il fut fait chevalier doré, en 1517. Comme Soliman, empereur des Turcs, faisait alors la guerre au sultan d'Égypte, il eut bien de la peine à regagner l'Italie sain et sauf. De Naples, il se rendit à Rome, et y baisa les pieds de Léon X. Après avoir traversé l'Italie, la France et l'Allemagne, où il s'enrichit de connaissances stratégiques, il retourna dans le Holstein. Il plut au duc Frédéric, qui le donna pour gouverneur à son fils Christian. Il accompagna ce prince à la diète de Worms, où il entendit Luther. Il abandonna ensuite les pratiques de l'église romaine, devint maire du pa-

lais de Frédéric et peu après gouverneur de Gottorp. Ce fut lui qui conseilla à ce prince d'accepter la couronne que les Danois, soulevés contre Christiern, lui avaient offerte. Le duc le fit général de ses troupes. Après les succès obtenus, depuis 1521 jusqu'en 1525, sur Séverin Norby, Rantzaw revint dans le Holstein, sa patrie, et rendit de grands services à son élève, le duc Christian. Ce fut par les ordres de ce prince qu'en 1526 et dans les deux années suivantes, il entreprit la réformation des églises de Holstein et de Sleswig. Après la mort du roi Frédéric Ier, qui lui avait confié la garde de Christiern II, il fut recherché avec empressement et par François Ier, et par Charles-Quint, qui voulaient lui confier le commandement de leurs armées; mais il préféra partager la bonne et la mauvaise fortune de Christian, son élève (1).

Tels étaient les chefs qui devaient se livrer un combat décisif entre Assens et Middelfarth (11 juin 1535). Tous les trois étaient également ardents à la lutte. Les habiles manœuvres de Rantzaw déconcertèrent les combinaisons non moins habiles de Troll, et sa foudroyante artillerie fit le reste. Dix-sept cents prisonniers, parmi lesquels 100 gentilshommes des meilleures maisons d'Allemagne, tombèrent au pouvoir du vainqueur. Le comte de Hoya périt sur le champ de bataille, et l'archevêque Troll, percé de coups, termina peu de jours après une vie qui n'avait jamais connu le repos. Le bel Albert de Mecklembourg, qui s'était avancé secrètement près du lieu du combat pour en savoir l'issue, ayant vu cette sanglante défaite, prit le

(1) Dictionnaire de *Moréri*.

parti de repasser rapidement en Séeland. La Fionie tout entière devint la proie des soldats de Rantzaw, qui ne se comportèrent pas avec plus de modération que ceux de Troll.

Vers ce temps Hopfensteiner fut appelé à Bruxelles pour une affaire d'honneur. L'agent de la reine, Maximilien Transylvan, l'avait accusé de s'être entendu avec Wullenwéwer et Meier et d'en avoir reçu de fortes sommes d'argent pour trahir la cause de l'empereur en Danemark. Hopfensteiner, dans une lettre du 30 juin 1535, exposa à la reine que ce Maximilien, après lui avoir donné les plus belles paroles (1), l'avait indignement calomnié (2); qu'il lui portait le défi le plus formel de prouver un seul point de tout ce qu'il avançait. Il faisait un appel à la loyauté de la reine et la priait de forcer Transylvan à fournir les preuves de ses imputations.

Cette affaire se prolongea jusqu'en 1536. Hopfensteiner, qui était toujours à Bruxelles, insista plus que jamais sur la nécessité de l'éclaircir; il s'agissait de son honneur, qui lui était plus cher que tout ce qu'il avait au monde, que la vie même. Il alla jusqu'à appeler l'intervention de son plus mortel ennemi, l'archevêque Christophe de Brême. Wullenwéwer était prisonnier entre les mains de ce prélat, et Hopfensteiner demanda que le célèbre démagogue fût interrogé sur son compte en présence de personnes non suspectes et désintéressées (3).

(1) « Das ehr mir vill schenen vnnd guten wort gegebenn. »

(2) « Das ehr mich so heymlich vnnd hinder Ruck ann E. Kun. Mt. mit so ertichter vnwahrheyt angegebenn. »

(3) *Archives allemandes de Bruxelles, documents relatifs à la réforme*, t. III, fol. 259-263.

Dans l'intervalle, Christian III marchait de succès en succès : il ne voulut pas quitter la Fionie avant que son autorité n'y fût entièrement reconnue et affermie. A deux lieues d'un golfe profond, sur le bord d'un lac et au milieu d'une belle plaine, s'élève Odensée, vieux domaine du borgne Odin, la capitale de cette île. Christian y assembla les députés des bourgeois et des paysans, et après leur avoir adressé quelques réprimandes très-modérées, il leur garantit l'oubli du passé, la conservation de leurs priviléges et exigea d'eux le même serment de fidélité qu'il avait reçu de la noblesse l'année précédente.

On pressait aussi en Scanie les siéges de Malmœ et de Landskrona ; Warberg fut arraché des mains de Meier. Ainsi tout tendait à détruire les desseins des Lubeckois et à affermir la couronne sur la tête du nouveau roi. Aucun obstacle n'arrêtant plus ce prince, il résolut de poursuivre vivement les avantages qu'il venait d'obtenir, d'investir la capitale même et d'en commencer le siége, siége qui devint à juste titre un des plus fameux du XVI[e] siècle, et dont les peuples du Nord conserveront longtemps encore le souvenir. Dès les premiers jours du mois d'août, Christian établit son quartier général sur une colline voisine de cette ville, et où Frédéric I[er], son père, avait eu le sien douze ans auparavant dans des circonstances semblables. Les travaux furent poussés avec une extrême vigueur, malgré les sorties fréquentes et le feu soutenu des assiégés (1). Christian accompagna ses opérations militaires d'un manifeste dans lequel il s'attachait

(1) *Mallet*, t. VI, p. 257.

à réfuter de point en point les accusations lancées contre lui par la régence de Lubeck; il rejeta les causes de cette guerre sur l'ambition de ce conseil, qui voulait avoir le monopole du commerce de la Baltique et en exclure tous les étrangers, principalement les Belges.

Christian fit, après cela, une démarche bien périlleuse : il résolut de rendre une visite à Gustave dans ses états. Son dessein était de prendre des mesures avec ce prince, pour prévenir les menées secrètes de l'empereur, qui, sous prétexte de vouloir procurer le Danemark à Frédéric palatin, avait en vue, disait-on, de se rendre maître des trois couronnes du Nord, et de la mer Baltique (1).

Le roi avait le plus pressant intérêt à réduire promptement les bourgeois de Copenhague, de Landskrona et de Malmœ. La crainte de tomber au pouvoir de ces sénateurs et de cette noblesse qu'ils avaient si maltraités, l'espérance d'égaler leur sort à celui des villes hanséatiques, ou du moins de se réserver de grands privilèges sous un roi de leur choix, tels étaient les motifs qui leur faisaient supporter toutes les misères d'un long siége; mais la nécessité, plus forte que ces raisons, fit tenir un autre langage aux bourgeois de Landskrona. Sur les promesses réitérées d'amnistie et de conciliation qui leur furent faites par Christian, ils promirent de se rendre, s'ils n'étaient pas secourus dans l'espace de quelques semaines : dans cet intervalle, ils apprirent le triste état où était réduite la ville de Copenhague. Alors ne voulant pas opposer plus longtemps une résistance inutile, ils demandèrent à

(1) *Des Roches*, Histoire de Dannemarc, t. VI, p. 266.

capituler. La soumission de cette ville était d'une haute importance pour le roi : il n'avait eu jusque-là aucun port dans le canal du Sund, et dès ce moment, il pouvait y faire croiser ses escadres en toute sûreté, et les y laisser même hiverner commodément (1).

Cette nouvelle jeta dans le plus grand découragement les bourgeois de Copenhague et de Malmœ; mais ils se relevèrent de leur abattement par un événement inattendu.

Les villes de Lubeck, de Rostock et de Wismar avaient mis en mer une escadre de 18 vaisseaux bien pourvus de vivres, de munitions de guerre, d'artillerie et de soldats, laquelle, profitant d'un vent favorable, s'était avancée jusque sous l'île d'Amack, avait dispersé la flotte de Christian et était entrée dans le port de Copenhague, à la vue même de ce prince. L'approche de l'hiver ne lui permit pas de réparer cet échec, et d'autres soins l'appelaient ailleurs. Après avoir confié la conduite du blocus à ses généraux, il partit pour le Holstein, où sa présence était de la plus haute nécessité. Il devait se hâter de mettre cette province en état de défense. Il connaissait les vues secrètes de Frédéric palatin, et il avait lieu de craindre que, soutenu par la régence des Pays-Bas et par les princes d'Allemagne, il ne trouvât que trop de facilité à profiter de la déplorable situation du Danemark. Il venait de diverses cours des avis à Christian de se tenir sur ses gardes. François Ier qui, à cette époque, s'était ligué avec Henri VIII, avec les protestants et les Turcs, contre Charles Quint, était un des plus atten-

(1) *Mallet*, t. VI, p. 268.

tifs à instruire le roi de ce qu'il découvrait. Il lui envoya George Lykke, gentilhomme danois, pour l'assurer de son amitié, lui offrir ses services, et l'exhorter à surveiller de près les démarches du palatin.

Il l'avertissait aussi que les magistrats lubeckois lui avaient offert la couronne de Danemark, et qu'il avait rejeté cette proposition avec indignation. Christian répondit aux marques d'amitié que le roi de France lui donnait par les assurances d'un désir égal de former des liaisons étroites avec lui. Le même monarque fit rechercher à Christian l'amitié des princes protestants d'Allemagne, et Melchior Rantzaw, maréchal et conseiller de guerre du roi, leur fut envoyé pour traiter de son accession à la ligue de Smalkalde.

La campagne se rouvrit de bonne heure et par des événements d'un favorable augure pour la cause du roi. Le port de Kragen ou Cronenborug s'écroula sous le feu meurtrier de l'artillerie royale ; le vieux château de Kallundborg, construit, au commencement du XII[e] siècle pour repousser les attaques des pirates, fut battu en brèche ; Alaholm en Laaland, Nykiœbing en Falster, et d'autres forteresses de moindre importance, furent pareillement réduites, de sorte que Copenhague et Malmœ, restant seuls à soumettre, furent resserrés plus étroitement (1).

La nouvelle de tous ces progrès des armes du roi produisit moins d'effet à Copenhague qu'à Lubeck. Si cette ville et ses alliés eussent pu s'assurer la possession de la capitale et de Malmœ, dont les ports placés vis-à-vis l'un de l'autre, sur les deux rives du Sund,

(1) *Mallet*, t. VI, p. 268-273.

maîtrisent ce détroit, qui fait communiquer la Mer Baltique et l'Océan, on eût pu dire que tous les efforts qu'ils avaient déployés, tout l'or et tout le sang qu'ils avaient prodigués, n'étaient pas trop payés. Mais il fallait, pour arriver là, s'affermir premièrement dans la conquête des provinces danoises qui bordent le Sund, et c'était en cela qu'avaient échoué les projets de Wullenwéwer. A cet effet, il aurait fallu quelque chose de plus solide que des bandes de mercenaires guidés par des démocraties orageuses et inconstantes, par des états mal unis ensemble, auxquels l'élément mobile du commerce et de l'argent ne pouvait donner aucune consistance, aucune force durable; par des républiques enfin, qu'une guerre de longue haleine épuisait et rebutait aisément. Aussi dès que la fortune se tourna contre Wullenwéwer, le peuple de Lubeck commença à se lasser, à se défier, à regretter les sacrifices qu'il avait faits et à refuser d'en faire de nouveaux (1). Ces boutiquiers voulaient en finir à tout prix : leurs comptoirs les réclamaient, leurs métiers étaient en souffrance, les ballots de leurs marchandises attendaient impatiemment sur la place; puis ils avaient à contenter ces grandes masses d'ouvriers qui restaient là sans occupation. La misère rongeait les estomacs voraces de ces hommes endurcis au travail, qui, de leurs bras vigoureux, remuaient le blé sur les dalles du port ou transportaient d'énormes charges sur leurs épaules brunes et carrées. Ils criaient à boire, à manger, du pain, de l'argent!

(1) De la ligue hanséatique, p. 232 et 233.

Deux lettres d'Hopfensteiner (1) annoncèrent à l'empereur qu'il avait fait des ouvertures sérieuses aux bourgeois influents de Lubeck et que tout le monde était content d'entrer en relation directe avec lui.

Le 19 janvier, Herman de Wéda, archevêque de Cologne, qui, plus tard, proposa une alliance fédérative entre les Pays-Bas et le Rhin (2) et joua un grand rôle dans les annales du luthéranisme, manda au comte de Nassau, que la ville de Lubeck avait convoqué une grande diète hanséatique à Lunebourg (3). Hopfensteiner nous donne des détails curieux sur ce qui se passa dans cette assemblée. Voici le résumé de son long rapport. « La diète attend avec impatience la décision de l'empereur sur les affaires du Danemark; la Hanse ne veut pas entendre parler de Christian III; elle désire pour roi le palatin Frédéric; Christophe d'Oldenbourg et les états de son parti pensent de même. Comme préliminaires de la paix, il faut assurer au comte un évêché ou quelque autre riche domaine, et promettre aux Lubeckois que l'amman de Gotland sera natif de cette ville ou d'un pays allié. En outre, les Lubeckois sont contents de traiter avec les Hollandais, pourvu que ceux-ci s'obligent à ne pas naviguer dans la Baltique avec des bateaux délesteurs et à acheter des blés en Livonie. »

Dans la même diète, on parla aussi de renverser le gouvernement démocratique de Lubeck et de faire réélire l'ancien bourgmestre Bröms; et l'on tombait

(1) Elles sont du 10 et du 25 janvier 1535.

(2) Pièces justificatives, n° IX.

(3) *Archives allemandes.*

unanimement d'accord sur un point, à savoir qu'il fallait agir promptement et engager les villes actuellement occupées par Oldenbourg à prêter serment de fidélité au palatin Frédéric. On croyait que c'était là un moyen sans pareil d'abattre le courage et les prétentions de Christian III. On alla même plus loin, on mit en avant. et l'on formula le vaste projet d'une fédération héréditaire dans la maison du même Frédéric, entre le Danemark, les villes hanséatiques et les Pays-Bas (1).

Ce dernier projet rentrait plus ou moins dans celui du comte d'Hoochstrate, et s'il avait été bien développé aux états-généraux, indubitablement il aurait réussi. Le Sund était, de cette manière, entre les mains d'un prince allié de notre patrie; nos relations avec le Nord n'avaient plus d'entraves; nos produits bruts et manufacturés, qui pouvaient se débiter à très-bon compte dans toute l'étendue de la Baltique, rendaient, par cela même, la concurrence de l'étranger peu dangereuse; Bruges et Anvers s'enrichissaient de toutes les dépouilles de la Hanse, dont on mettait momentanément à profit les flottes et les troupes, et que l'on

(1) « Vund da nun Pfaltzgraf Friederich dy Kunigreich überkam, stund das zu handelenn, dasz S. F. G. der osterischen Stedte Schutzher werde, oder sich mit ihnen verbindenn vund vertragenn, vund da es Keyt. May[t] gefellig vund gelegenn ducht dy gedachten Kunigreich vund Stedten zw iren Mayt burgundischen Erblanden wol erblich verwandt zu machenn stund, damit Ir May[t] vund der Erbland allzeit vonn den Gehorsam vund Dienst haben mochtenn vund soltenn. Derhalbenn auch der Ort vonn den Stedtenn noch ymandes anders zw keynen Zeyten zu vermuten wider Ir May[t] noch der Erbland was vorgenomenn werdenn solt. » *Archives allemandes*, t. III, fol. 232.

frappait s'il était nécessaire, après qu'on serait parvenu à l'entière exécution de ces desseins aussi gigantesques que conformes aux véritables intérêts de la Belgique ; mais quand on s'aperçut que Charles-Quint avait fait de cette importante affaire une simple question d'amour-propre et de famille, on passa de l'enthousiasme à la tiédeur, et de la tiédeur à l'indifférence, à la répugnance. Les Pays-Bas demandèrent à hauts cris la cessation des hostilités, la paix.

Corneille De Scheppere nous a donné aussi des renseignements sur ces conférences de Lunebourg, ainsi que sur les affaires du Danemark en général. Nous en traduirons quelques-uns, extraits de la correspondance de ce diplomate avec l'évêque de Culm (1): « Ce que vous m'écrivez des affaires du Danemark m'était connu depuis longtemps ; je savais particulièrement les tentatives du duc Albert de Mecklembourg, qui n'a pas eu plus de succès que d'autres. L'électeur Frédéric, l'âme de toute cette politique, ne veut pas mettre sa tête en repos ; la sérénissime reine désirerait concilier les parties ; mais le duc de Holstein, appuyé par Albert de Brandebourg et d'autres princes, fier d'ailleurs de ses succès, refuse de rien entendre. Cependant toutes les ressources ne sont pas encore épuisées; l'empereur nous a chargés, le comte de Renneberg, notre Godschalck et moi, de nous rendre à la diète de Lunebourg. Déjà nous faisons nos préparatifs

(1) *Cornelii Duplicii Soepperi, Daniæ regis Christierni II cancellarii,* literæ ad Joannem Dantiscum, episcopum culmensem; apud *Westphalen*, monumenta inedita rerum germanicarum, t. III, p. 438.

de voyage ; il s'agit de voir s'il n'y a pas moyen de mettre un terme aux troubles qui agitent les empires du Nord et qui ont déjà duré trop longtemps pour le malheur de toutes les parties. C'est indigne que pour satisfaire l'ambition de quelques hommes, on ait fermé les mers à la navigation, gaspillé les deniers du peuple, et que l'on garotte et tue nos pauvres marchands hollandais. J'ai appris aussi qu'une révolution a renversé les hommes impies et sacriléges qui siégeaient au sénat de Lubeck, et qu'on les a remplacés par d'honnêtes gens, dont le concours pourra nous être très-utile pour un arrangement. Bruges, 16 sept. 1535 (1).

On voit que la diplomatie de Charles-Quint n'aimait pas la démagogie de Wullenwéwer et de Meier ; elle avait peur, sans doute, de leurs projets, et surtout de leur propagande démocratique, et elle voulait uniquement une bonne et belle restauration aristocratique par tous les moyens propres aux rois.

Poursuivons notre analyse : « Nous avons exhorté ceux de Brême à travailler de concert avec nous à l'œuvre de la paix. Nous sommes arrivés à Lunebourg le 16 de ce mois. Nous y avons parlé à Bröms, qui vient d'être réintégré dans ses fonctions. Nous lui avons déclaré que l'intention de la reine était que la guerre finît, et que les villes hanséatiques voulussent bien agir dans ce sens ; mais que l'on ne devait pas perdre de vue les droits légitimes du palatin sur la couronne de Danemark. Ceux de Lunebourg se débarrassèrent de tout le fardeau de cette affaire en le rejetant sur les Lubeckois, qui, sans nous donner une réponse précise, nous invitèrent à nous trouver, dans la quinzaine,

(1) *Westhalen*, t. III, p. 438.

à la journée de Hambourg, à laquelle assisteraient le duc-électeur de Saxe, les ducs de Holstein, de Lunebourg, ainsi qu'Albert de Brandebourg et Henri de Mecklembourg. Nous répondîmes que nous devions en référer à notre gouvernement; car nous vîmes bien à quoi tout cela tendait. Un jour, cependant, il faudra que l'empereur se lève dans toute la force de sa dignité et de sa colère; et alors il y en aura qui se repentirent de leur aveugle entêtement. Le palatin Frédéric a d'éminentes qualités, de grandes richesses, et il appartient à une des premières maisons d'Allemagne. L'empereur ne pourra jamais souffrir qu'on foule aux pieds son autorité, alors qu'il s'agit de la plus juste des causes. Lunebourg, 17 octobre 1535 (1).

» Le tumulte continue toujours en Danemark, en Holstein et dans Lubeck; mais on commence à avoir peur et à tourner les yeux vers le palatin; on nous enverra bientôt des ambassadeurs. Charles-Quint ne pourra pas, sans se manquer à lui-même, abandonner lâchement les droits d'un prince qui a si bien mérité de l'empire et qui a épousé sa nièce. La reine Marie s'est de nouveau portée médiatrice; mais le duc de Holstein refuse tout accommodement. L'empereur nous a écrit d'Afrique et de Sicile, de terminer tout à l'amiable. Ce qu'il y a de plus odieux dans cette affaire, c'est qu'on a dépouillé les filles de Christiern II, qu'on leur a volé leur patrimoine. Quant à lui, s'il mérite d'expier ses péchés dans une prison perpétuelle, c'est bien; mais les enfants sont-ils responsables des fautes de leur père?.....

» Ce qui nous afflige, c'est que, par suite de la fer-

(1) *Westphalen*, t. III, p. 442.

meture de la mer, nous serons privés de vos excellentes bières..... Vous êtes le voisin et le parent de très-puissant et très-illustre prince Christian, qui se dit roi de Danemark. Hé bien ! si vous vouliez lui conseiller de préférer une existence honnête et assurée à un trône incertain et disputé ?.... Bruxelles, 6 décembre 1535 (1).

Le 28 août 1535, la reine avait écrit à l'empereur : « Que quant au fait de Dennemarke, le duc-palatin Frédérich luy a fait entendre.... qu'il emprendra de son pouuoir l'affaire ;.... mais qu'il luy semble estre conuenable d'y estre assisté, offrant d'y furnir vng tiers de la despence, et que Sa Ma[té] et le duc de Millan y furnissent les autres deux tiers, ou que Sad[e] Ma[té] luy baille ou prest iceulx deux tiers, pour en estre remboursé sur telle sécurité qu'elle vouldra, oud[t] royaulme, dont elle auertit Sad[e] Ma[té] pour en scauoir son bon plesir. Toutesfois pour ce que les occasions de mectre led[t] royaulme ès mains dud[t] duc Frédérich sont présentement telles que les opportunitez ne pourroient estre meilleures, actendu que les partis sont si lassez l'vng de l'autre qu'ilz ne peuuent plus, et que les principales villes et forts dud[t] royaulme se offrent de telle sorte que mieulx ne pourroyent, et font importance pour scauoir ce qu'ilz doiuent espérer, soit bien ou mal, donnant assez à cognoistre s'ilz n'ont brièue responce qu'ilz le tiendront à refus ; considéré mesmement que le duc de Holstein auec ses alliez, que le marquis, jadis grand-m[e], de Prusse, le Roy de Zwèden et autres de leurs lighes les pressent pour les gaigner,

(1) *Westphalen*, t. III, p. 446.

tellement que, à la longue, sans auoir chief, ilz ne scauroyent entretenir et garder la commune Osteriche outre party; à quoy le roy d'Angleterre et autres ne cessent aussi d'y aspirer, et prétendre oud[t] royaulme, et que, pour ces raisons, elle a du tout auerty led[t] duc Frédérich et de la journée des villes vandaliques à Lunnenbourg sur ce fait de Dennemarke, et qu'il seroit bon qu'il y enuoyât pour assentir si lesd[es] villes ne se vouldroyent allier auec luy... Toutesfois que si, auant lad[e] responce, l'occasion se offroit que led[t] palatin poursuyuît son empriuse par voye de fait, lad[e] dame praticqueroit jusques à xxx ou xl mille liures par l'obligacion d'aucuns cheualiers de l'ordre que se sont à ce offert... Que, par les lettres du duc de Saxen, elle a entendu que lad[e] affaire dud[t] Dennemarke soit plus conduysable par voye amyable que autrement; sur quoy luy a requis que veulle escripre les moyens, et que chose dangereuse seroit que led[t] duc de Holstein paruînt aud[t] royaulme pour plusieurs raisons, dont les pays de Sa Ma[té] auroient à souffrir, et n'y a autre remède, synon que led[t] duc Frédérich y paruienne, mais qu'elle ne le peult secourir d'argent, s'il ne vient de Sa Ma[té]. » (1).

En octobre 1535, le palatin fit connaître à la reine qu'il venait de recevoir le secrétaire du comte d'Oldenbourg, sollicitant son secours; qu'il lui a répondu de ne rien pouvoir entreprendre sans le consentement de l'empereur, du roi des Romains et du duc de Milan. Le fait est qu'on ne savait que résoudre. On remettait tout à la diète de Lunebourg. Dans l'intervalle, on se décida à entretenir Oubelacher et ses aventuriers.

(1) *Archives du conseil d'État et de l'Audience*, boite I, n° 25.

Comme nous l'avons vu, une révolution municipale avait arraché à Wullenwéwer le timon des affaires (25 août 1535) et rendu l'autorité aux anciens magistrats. On avait été las d'une lutte malheureuse dans ses suites; assez inutile peut-être, si elle eût réussi; et toujours, au moins, onéreuse à l'excès pour les contribuables et ruineuse pour le commerce. En reprenant le gouvernail, ces magistrats reprenaient aussi leurs anciennes maximes de conduite politique (1).

Tous les princes voisins s'empressèrent d'offrir leurs bons offices pour amener une réconciliation parfaite entre la ville de Lubeck et le roi Christian. Leur médiation fut acceptée, et un congrès s'ouvrit à Hambourg, qui dépendait originairement du duché de Holstein, et qui même après être devenue membre de la Hanse teutonique, prêta foi et hommage aux rois de Danemark comme ducs de Holstein (2).

Ce ne fut point une petite tâche que de concilier des intérêts aussi opposés que ceux qui se présentaient dans ce congrès. Les villes de Malmæ et de Copenhague y avaient leurs députés, qui insistaient fortement sur la mise en liberté de Christiern. Les Lubeckois demandaient de grands avantages pour eux et leurs alliés. Le roi avait à ménager les siens, et en particulier Gustave de Suède, son beau-frère. Enfin, à force de temps et de patience, les difficultés s'aplanirent, et, le 14 février 1536, il fut arrêté ce qui suit : « La ville de Lubeck et ses alliés ne s'opposeront plus à l'élection du roi Christian au trône de Danemark. Ils ne

(1) *Mallet*, t. VI, p. 273, et de la ligue hanséatique, p. 234.
(2) *Malte-Brun*, t. III, p. 25.

pourront plus donner des secours aux villes qui ne sont pas encore soumises à l'autorité du roi, et ils rompront toute alliance avec les rebelles, nommément avec Copenhague et Malmæ. Les Dithmarsiens sont compris dans cette paix, et ils continueront de jouir de leurs libertés et priviléges. De même, le grand-maître de l'ordre teutonique et les alliés du roi de Danemark, le roi de Suède et le duc de Prusse, sont compris dans cette paix. Les villes hanséatiques jouiront dorénavant des priviléges commerciaux que les rois de Danemark leur ont accordés. Aucune des parties contractantes ne paiera à l'autre les frais de la guerre; les prisonniers respectifs seront échangés sans rançon; les dettes privées seront acquittées. Le duc Albert de Mecklembourg, le comte Christophe d'Oldenbourg et les villes de Copenhague et de Malmæ pourront participer à cette paix, à condition : 1° d'une amnistie générale ; 2° que le duc et le comte pourront sortir librement du Danemark avec leurs troupes et biens ; mais que tous les vaisseaux, l'artillerie, les archives et les joyaux de la couronne resteront en Danemark ; 3° que le roi fera rentrer les villes de Copenhague et de Malmæ dans ses bonnes grâces, et qu'il en confirmera les priviléges ; 4° que, durant quatre ans, tous les mécontents pourront quitter librement les dites villes pour aller s'établir hors du royaume : le roi promet de payer 15,000 écus à la ville de Lubeck, si elle peut persuader au comte d'Oldenbourg et au duc de Mecklembourg d'ouvrir les portes de Malmæ et de Copenhague avant six semaines ; mais s'ils ne veulent pas céder aux représentations de la ville, celle-ci promet de délier de leur serment les troupes qu'elle a

en Danemark, et nommément à Copenhague et à Malmœ; et si, après cela, les troupes ne veulent pas se retirer, la ville cessera de leur payer leur solde. Au cas que le duc et le comte, en haine de ce traité, voulussent attaquer la ville de Lubeck et ses alliés, les parties contractantes se réuniraient contre l'ennemi commun. Quand la paix sera entièrement rétablie, on traitera du sort de Christiern II (1). »

Le roi, qui s'était tenu dans le voisinage de Hambourg durant les négociations, entra dans cette ville pour y signer cet important traité. Par un article particulier, il engagea aux Lubeckois, l'île de Bornholm pour 50 ans : c'était une indemnité pour les frais de la précédente guerre, dans laquelle ils avaient si efficacement secouru Frédéric I[er] (2).

Le 28 février, les bourgmestres d'Anvers avertirent la reine, que Christian III venait de traiter avec les Lubeckois et qu'il était entré dans Hambourg avec 160 chevaux richement caparaçonnés (3); qu'elle devait se hâter de ravitailler Copenhague et Malmœ et de se rendre maîtresse du Sund; que, sans cela, tout serait perdu. Le 27 avril, le comte d'Hoochstrate représenta aux états de Hollande, que cette province serait ruinée, si les Lubeckois, nouveaux alliés du roi de Danemark, parvenaient à leur but, attendu qu'ils interdiraient à cette province toute navigation vers l'est, sur quoi sa prospérité était fondée (4); en conséquence, il demanda

(1) *Reedts*, p. 64 et 65.

(2) *Mallet*, t. VI, p. 276.

(3) « Met hondert ende t'sestich paerden ryckelicken geaccontreert. » *Aert*, t. I, 2ᵉ partie, p. 467.

(4) *Aert*, ibidem, p. 470.

que les habitants voulussent bien armer en guerre vingt-cinq grands navires et huit ou dix vaisseaux liés par des chaînes, fournis d'artillerie et de double équipage, et de les approvisionner de pain, de bierre et d'autres victuailles pour conduire à Copenhague les soldats du palatin (1). Les états répondirent qu'il n'y avait rien qui pressât, aussi longtemps qu'une déclaration de guerre n'était pas lancée; ils demandèrent que provisoirement on les laissât tranquilles de ce chef (2); ils conclurent que si l'empereur ou le palatin voulait absolument cette guerre, qu'ils n'avaient qu'à se pourvoir eux-mêmes de vaisseaux, d'artillerie, de victuailles et de matelots ; ils prièrent enfin qu'on empêchât les soldats de venir de ce côté ; que, sans cela, ils ruineraient de fond en comble le malheureux pays, qui se souvenait encore de l'invasion de Christiern en 1531 (3). Le 12 avril, ils firent comprendre au même comte que la conquête du Danemark, étant dans les intérêts de l'empereur et des Pays-Bas, il fallait convoquer les états-généraux de toutes les provinces belgiques, et qu'alors les Hollandais ne manqueraient pas à leur devoir (4).

L'électeur de Saxe, le duc de Brunswick, le landgrave de Hesse, tous les petits princes d'Allemagne qui pouvaient avoir un intérêt direct ou indirect à contrarier l'empereur, avaient appuyé ouvertement ou sous main Frédéric Ier et Christian III. Mais le plus faux,

(1) *Aert*, t. I, 2e partie, p. 471.

(2) « Begerende daeromme hier van ongemoeyt te blyuen. » *Aert*, ibidem, p. 472.

(3) *Idem*, ibidem, p. 472.

(4) *Aert*, t. I, 2e partie. p. 475-479.

le plus impudemment hypocrite de tous ces tyranneaux fut le fameux Albert de Brandebourg, à qui une révoltante apostasie valut le duché héréditaire de tout ce que l'ordre teutonique possédait en Prusse. Nous parlerons de cet événement dans le chapitre suivant, que nous avons cru devoir consacrer à la Livonie et à la Prusse, à cause des anciennes relations de notre patrie avec cette contrée.

Nous avons de cet Albert de Brandebourg une lettre sur les affaires du Danemark, qu'il écrivit, le 26 juillet 1535, à la reine Marie, et dans laquelle se reflète tout son odieux caractère (1), En voici la traduction :

« Sérénissime princesse, très-puissante reine, très-gracieuse dame.

» Je prie Dieu, notre Père céleste, et notre Seigneur Jésus-Christ de répandre sur Votre Majesté Royale sa grâce divine, sa paix, sa bénédiction et tous les biens. Je vous offre en même temps mes très-dévoués services et tout ce que je puis faire pour vous de bon et d'agréable.

» Je supplie Votre Majesté de m'excuser de ce que je lui ai si peu écrit jusqu'ici ; car Votre Majesté n'ignore pas, sans doute, combien de guerres violentes les voisins de ces pays, ceux de Lubeck, par exemple, ont suscitées et inopinément commencées contre le roi actuellement élu, parce qu'ils sont fâchés que ce prince, qui, par l'intermédiaire de Votre Majesté, a fait un traité avec Sa Majesté Impériale et les Pays-Bas, n'a pas voulu épouser les ressentiments de ceux de Lubeck contre la Hollande. Or comme ils n'ignorent pas que j'ai

(1) Pièces justificatives, n° x.

toujours fidèlement intercédé auprès de Sa Majesté Royale, mon cher seigneur et beau-frère (1), pour que les Hollandais pussent librement visiter ces parages; que j'ai toujours été utile et secourable à ceux-ci, et que j'ai constamment offert mes services aux sujets de Sa Majesté l'empereur et de Votre Majesté Royale, comme je les leur offre encore présentement et de tout mon pouvoir : les Lubeckois en sont venus à moi; ils m'ont ouvertement menacé de me faire la guerre, eux et leurs alliés; ils se sont emparés à l'improviste d'un gros navire que j'avais, il y a un an, dans les Pays-Bas; ils ont fait prisonnière une de mes nièces que j'avais envoyée en Danemark avec un de mes conseillers, et ils ont violemment attaqué un des bateaux de mon frère, le margrave Guillaume. Je suis extrêmement paralysé maintenant, parce que j'ai dû équiper des vaisseaux pour moi et pour Sa Majesté, le roi élu, et que je suis accablé sous le poids de la surveillance et garde de mes états.

» Votre Majesté Royale sait combien j'ai toujours aimé à la servir, elle et son auguste frère, Sa Majesté l'empereur; et comme je tiens à renouveler mes relations avec Sa Majesté Impériale, je prie Votre Majesté Royale d'être auprès d'elle ma gracieuse protectrice et patronne.... J'espère que Dieu tout-puissant, qui a répandu sa grâce sur le roi de Danemark, et qui la répand encore tous les jours sur lui par terre et par mer, accordera aussi dans peu de temps la paix. J'ai à ma disposition d'excellents vaisseaux, et si Sa Majesté l'empereur devait faire la guerre, ou si Votre Majesté Royale,

(1) Il avait épousé, en 1526, la fille de Frédéric Ier, Anne-Dorothée.

comme gouvernante des Pays-Bas héréditaires, en avait besoin, ils seraient à son service, moyennant des conditions raisonnables. J'atteste la divinité que je n'aime à être utile à personne autant qu'à Votre Majesté, sous la protection et sauve-garde, de laquelle je me place en toute humilité, et je prie Votre Majesté Royale de me conserver de bons seigneurs dans ses deux frères; car, *pour eux, je sacrifierais mes biens et mon sang*.

» Je ne saurais rien écrire de particulièrement neuf à Votre Majesté, sur les affaires du Danemark; je pense qu'elle sait tout ce qui s'y passe. Cependant je ne dois pas cacher à Votre Majesté que les Lubeckois se vantent d'ourdir de nouvelles intrigues contre ce royaume et contre Sa Majesté, le roi élu, par le mariage du palatin Frédéric, espérant pouvoir captiver encore une fois les bonnes grâces de l'empereur. Toutefois, il m'est impossible d'ajouter foi à tous ces bruits, attendu que Votre Majesté ne changera rien aux traités qui existent entre elle, le duché de Holstein et le royaume de Danemark; en outre, je ne saurais le conseiller ni à Votre Majesté, ni au palatin Frédéric, mon cher oncle, frère et beau-frère; mais si jamais Sa Majesté Impériale voulait se venger de l'insolence des Lubeckois, certes, dans bien des années, il ne se présenterait plus une si belle occasion que maintenant.... D'autant plus que si cette fois les Lubeckois avaient réussi, ils n'auraient guère respecté la trève de quatre ans, ou, du moins, ce délai passé, ils auraient exclu les Hollandais du Sund, et Votre Majesté sait mieux quel tort en serait résulté pour ceux-ci aussi bien que pour tous les peuples navigateurs. Si toutefois, mon cher

frère et beau-frère, le palatin, voulait entreprendre quelque hostilité contre le roi élu, mon beau-frère, le duc de Holstein, à qui les états ont déféré unanimement la couronne, je ne saurais le lui conseiller; car il jouerait gros jeu, attendu que Sa Majesté Christian est en possession de tout le Danemark, à l'exception de Copenhague, et qu'elle peut tous les jours s'emparer de Lubeck; et si le palatin croit avoir des prétentions fondées, il me semble qu'il devrait les faire valoir par une tout autre voie. Si alors je peux lui être utile, je n'épargnerai rien pour lui rendre service. Je prie Sa Majesté de prendre ceci en sérieuse considération, et j'espère que, quoi qu'il en arrive, elle comprendra mieux que je ne l'ai écrite cette pitoyable et lourde lettre-ci. Moyennant ce, je recommande Votre Majesté à la garde et protection du Très-Haut, pour qu'il la préserve de tout mal, et lui donne longue et fraîche santé et prospérité; et je me recommande à votre bonne grâce, ma chère épouse se recommande aussi. Königsberg, le 26 juillet 1535. De Votre Majesté le tout dévoué Albert, margrave et duc de Prusse, etc. »

Cette lettre, comme le lecteur a pu s'en apercevoir, a un caractère éminemment historique. Le duc Albert est bien ce prince rusé, hypocrite, bigot, qui parlait sans cesse au nom du Père et du Fils, et qui mettait toujours en avant la bible et l'évangile.

Puis quel tissu de mensonges que cette lettre! quel chef-d'œuvre de rouerie! Albert a puissamment contribué à l'élection de Christian III, lui qui, dans le temps, avait promis de faire proclamer le prince Jean,

fils de Christiern II (1); il l'a appuyé de tout son pouvoir, quand il savait que le duc de Holstein avait essuyé des refus formels à la cour de Bruxelles, en Angleterre et en Écosse, et que la reine songeait sérieusement à placer le comte-palatin sur le trône de Danemark. Cependant, il a peur, il tremble que l'empereur n'intervienne activement; alors ils se rabat sur les traités existants, rappelle la mauvaise foi des Lubeckois, veut inspirer des inquiétudes au palatin, et cependant finit par lui offrir ses bons services.

Mais le comble de l'impudence, c'est bien cette phrase hypocrite : « Pour eux (l'empereur et son frère Ferdinand) *je sacrifierais mes biens et mon sang;* » car, dans la ligue de Smalkalde, il fut le plus cruel ennemi de Charles-Quint. De tous les princes confédérés, aucun ne commit autant de pilleries, de dévastations et

(1) « Le marquis George de Brandembourg a escript à madame ma bonne seur, madame la Royne de Hungrie, que le marquis grant-maistre de Prusse, son frère, luy ait escript que tant doit auoir faict et besongné enuers le duc de Holstain, qui tient et occupe le royaulme de Dannemarcke et autres sgrs. du pays, qu'il se pourroit faire quelque appoinctement, assauoir que l'on donneroit quelque bonne pension annuelle au Roy pour soy tenir en Allemagne par-delà ou ailleurs où bon luy sembleroit, et prendroient le filsz aisné pour leur Roy; car de jamais y remectre led[t] Roy, plustost aymeroient-ilz entièrement estre destruitz et tuez, que plus amplement verrez par le double que vous ennoye auec cestes, dont n'ay voulu laisser et m'a semblé bon vous en auertir, affin que, par vre. bon conseil, se y puist faire quelque bon appoinctement; car je ne voy moyen si ce n'est par bien grosse puissance, à quoy pour le présent est bien mal possible y pounoir fournir que led[t] Roy puist estre réintégré aud[t] Royaulme. » Lettre de l'archiduc Ferdinand à Marguerite d'Autriche. De Vienne, 24 novembre 1526. (*Archives allemandes de Bruxelles, documents relatifs à la réforme*, t. I, f. 174.)

d'excès de toute espèce ; il parlait de l'empereur avec le dernier mépris, et comme s'il le tenait sous ses pieds (1).

Mais pour faire connaître mieux encore toute la platitude et toute la perfidie de ce caractère, nous traduirons une autre de ses lettres à la reine Marie. Il ne s'agit cette fois-ci plus de politique, mais de faucons et de fauconnerie. Cet art, inconnu des anciens et peut-être emprunté des Orientaux, était extrêmement estimé au moyen âge. La chasse aux faucons se faisait d'ordinaire à cheval ; les dames et les gentilshommes seuls avaient droit de s'y livrer. On portait l'oiseau sur le poing, chaperonné pendant tout le temps où il ne chassait pas. On se servait pour cela d'un gant de forte peau, de manière que l'emploi de ces gants était devenu une sorte d'attribut de noblesse, et qu'il peut servir à reconnaître, sur les peintures et monuments du moyen âge, la qualité des personnes qui s'y trouvent représentées (2). Régulièrement, tous les ans, le duc Albert faisait gracieusement sa cour à la régente des Pays-Bas, en lui envoyant huit faucons, beau présent, sans doute, pour une femme dont le plus grand plaisir était de monter sa haquenée, et de poursuivre oiselets grands et petits. Ainsi, malgré ses trahisons patentes, il écrivit à la reine ce qui suit : « Notre amical service et ce que de tout temps nous pouvons offrir d'aimable et de bon, avant tout. Excellente reine, très-haute princesse,

(1) *Archives allemandes.*

(2) *Encyclopédie des Gens du Monde,* article Fauconnerie. Voyez aussi l'intéressant feuilleton de M. le Dr. *Coremans* dans *l'Émancipation* du 21 juillet 1838.

chère et gracieuse dame et tante. Par une amitié cordiale et toute particulière, que, d'ancienne date, nous avons eue pour votre Dignité Royale, et que nous avons encore, nous n'avons pas pu négliger de faire honneur à V. D. R. de huit faucons, les meilleurs que nous ayons pu prendre cette année, priant très-humblement et très-amicalement V. D. R. de les accepter avec bienveillance, et de voir dans cet envoi notre bon vouloir plutôt que le peu de mérite de l'acte même. V. D. R. nous en voudra de ce que nous ne lui en avons pas envoyé davantage; mais nous avons dû en expédier un trop grand nombre à d'autres seigneurs, amis et parents. C'est pourquoi nous supplions V. D. R. de vouloir bien prendre patience jusqu'à ce que nous ayons une chasse plus heureuse; nous vous supplions en même temps de nous recommander nous et les gens de notre pays à Sa Majesté l'empereur, notre très-gracieux seigneur, ainsi qu'aux très-louables états et régents de la cour impériale de Bourgogne. Nous serons toujours disposé à rendre tout service à V. D. R., pour la santé et la prospérité de laquelle nous invoquons sans cesse Dieu le tout-puissant. Donné à Königsberg, le 18 octobre 1538 (1). »

Quant à la première de ces missives, la reine Marie prit aussitôt l'astucieux duc au mot, et par une lettre du 18 septembre 1535, elle lui répondit qu'elle requérait tous ses services dans les affaires du Danemark, et que c'était en faisant preuve de dévouement dans cette circonstance qu'il pourrait compter sur la bonté de l'empereur (2).

(1) Voir pièces justificatives, n° xj.

(2) *Archives allemandes.*

CHAPITRE VIII.

1158 — 1571.

La Livonie. — Premières notions sur cette contrée. — Ses habitants primitifs, leurs mœurs, leurs institutions. — La Livonie conquise par Waldemar II. — Schenck de Winterstaden, grand-maître des chevaliers porte-glaives en Livonie. — Création de l'ordre des chevaliers teutoniques. — Le grand-maître Herman de Salza. — Conversion des Pruczi au christianisme. — Langue et institutions de ce peuple. — Les Pruczi attaqués par la Pologne, le Danemark, et subjugués par les chevaliers teutoniques. — Herman de Balck. — Résidence de l'ordre à Marienbourg. — Triomphe des institutions germanique. — Casimir III, roi de Pologne. — Louis de Bavière. — Causes de la décadence de l'ordre teutonique. — Bataille de Tannenberg. — Chevaliers belges en Prusse. — Conrad de Wallenrode, évêque de Liége. — Retraite du Niemen. — Jagellon, dit Uladislas V. — Conrad Lezkau. — La Prusse occidentale se place sous la protection de Casimir IV. — Traité de 1466. — Indépendance de la Livonie sous Walther de Plettenberg. — Traité de Cracovie. — Albert de Brandebourg. — Chute de l'ordre. — Walther de Cronberg. — Causes de l'agrandissement de la maison de Brandebourg. — Privilèges commerciaux de la Livonie. — Ses relations avec les Pays-Bas. — Décret remarquable de la diète de Livonie contre deux marchands belges. — Décret non moins remarquable de Charles-Quint. — Apostasie de Gothard Kettler. — Le duc Magnus de Livonie. — Le duc d'Albe excite l'attention de l'Europe sur la puissance croissante de la Russie.

C'est aux Brémois qu'on doit les premières notions certaines sur la Livonie. Ce fut, en 1158, qu'un bâti-

ment de cette nation allant à Wisby, fut poussé par une tempête dans le golfe de Livonie et vers l'embouchure de la Dwina. Ils trouvèrent le pays habité par les Lives ; cette nation demi - sauvage leur permit de faire le commerce ; c'est à la colonie que les Brêmois y fondèrent, que Riga doit son origine, ville où maintenant encore, malgré sa profonde dégénérescence, tout rappelle une ville allemande et une république hanséatique. Il est cependant certain que les Scandinaves, longtemps auparavant, avaient visité ces contrées, tantôt en amis, tantôt en ennemis, c'est-à-dire en pirates. Ils les connaissaient sous le nom d'Austur-Rike, royaume d'Orient, ou Austurweg, le chemin d'Est, nom auquel ils joignaient celui de Grikia ou Grecs, à cause des Russes chrétiens du rit grec, qui également avaient commencé de bonne heure à y faire des conquêtes, et à y lever des tributs. Les Suédois durent naturellement être les premiers dans cette carrière, à cause de la proximité du pays ; mais le document le plus ancien est la lettre sur parchemin de ce bon Érik de Danemark, qui vivait avec ses peuples comme un père avec ses enfants, de l'an 1093, conservée dans les archives de la noblesse d'Esthonie. En 1196, Canut VI, roi de Danemark, après avoir subjugué les Wendes de la Pomméranie, fit une expédition pour soumettre de nouveau l'Esthonie insurgée. Il paraît qu'Absalon, archevêque de Lund, grand politique, grand général, grand homme de mer et grand théologien, donna son nom à la petite ville d'Absal. Canut VI ne conquit que les îles et une partie des côtes. Son frère et successeur Waldemar II, surnommé le Victorieux, résolut de lier

ses conquêtes à celles qu'il avait faites en Pomméranie; il prétexta le désir d'amener à la religion catholique, cette race trapue, vigoureuse, obstinée, aux cheveux roux-jaunes, à la langue harmonieuse comme les sons de la harpe éolienne (1), qui adorait Thara-Pyha, oiseau-dieu, né dans un bois sacré sur le mont Thorapilla, et qui s'envolait quelquefois pour se rendre au grand sanctuaire dans l'île de Chori ou d'Oesel. Les Livoniens avaient leur Ormuzd dans Ioumala, leur Ahriman dans Weles, et leurs Dews dans les Raggana(2). Les fleuves, les montagnes, les grands arbres, les plantes, les animaux, furent chez eux l'objet d'un culte idolâtre. Aucune main sacrilége n'osait troubler la source fraîche et limpide du Wohhanda; la hache aiguë du bûcheron n'approchait jamais des bois qui l'ombrageaient. Dans des prières, des danses et des sacrifices nocturnes, les Esthoniens se livraient à l'adoration de Pæha-Ioggi, l'eau sainte. La citadelle d'Odenpæh, la montagne des OEufs et la rivière Emmaloggi avaient la vertu merveilleuse de prophétiser les changements de temps par les brouillards qui s'échappaient des eaux.

Le pape encouragea Waldemar II dans sa sainte entreprise; il lui fit présent du danebrog, drapeau rouge et blanc envoyé du ciel, l'oriflamme, le palladium du Danemark. Ce fut une véritable croisade. Une

(1) Nous renvoyons aux chants populaires esthoniens qui ont été recueillis par le poétique et ingénieux Herder.

(2) Comparez ce culte avec celui des Indiens et des Perses. Voir mon histoire ancienne.

flotte de 1,400 bâtiments transporta l'armée danoise ; les plus grands navires portaient 120 hommes, et les plus petits 14. Cette flotte était appuyée par Schenck de Winter staden, 2e grand-maître des chevaliers porte-glaives, dont la croix, avec une épée de même couleur, sur un manteau blanc, faisait pâlir de loin et Russes et lettes païens. La bataille gagnée par Canut près de Volodimeretz-Livonski (depuis Volmar), en 1220, mit toute la Livonie aux pieds du vainqueur. En vain les Livoniens s'étaient battus comme des lions, sur les massifs de leurs châteaux-forts et sur leurs kangers de granit ; il fallut qu'ils courbassent leurs dures têtes sous les ondes lustrales du baptême, et qu'ils vissent renverser leurs arbres sacrés, leurs autels de pierre et leurs idoles de bois. Waldemar fonda les villes de Narva, de Revel et autres. Mais, en 1223, au retour d'une partie de chasse, il fut enlevé, la nuit du 5 au 6 mai, dans la petite île de Lyæ, sur la côte méridionale de Fionie, par Henri, comte de Schwérin. Le motif qui porta ce prince à cet acte déloyal, fut le désir de venger son honneur et celui de sa femme, à qui Waldemar avait fait le dernier outrage. Le monarque fut amené d'abord au château de Schwérin, où il resta prisonnier l'espace de deux ans et demi. Pendant cette captivité, les pays conquis se remirent en liberté. Néanmoins les Danois conservèrent encore quelques possessions dans ces contrées ; l'Esthonie leur resta fidèle, du moins les villes ; et ce ne fut même qu'en 1625, qu'ils cédèrent à la Suède l'île d'Oesel.

Cependant Schenck de Winterstaden avait repris Revel aux insurgés, et fait environner cette ville d'un mur, à la place des fortifications de bois que Walde-

mar y avait construites. L'indomptable grand-maître, toujours les armes à la main contre les païens de la Livonie, faisait des progrès surprenants ; mais le zèle des croisés se refroidissait, et il voyait son ordre s'affaiblir, presque autant par ses victoires que par les revers qu'il essuyait ; ce qui lui fit demander avec instance d'être incorporé, avec ses chevaliers, dans l'ordre teutonique ; mais Herman de Salza, grand-maître de cet ordre, résista, pendant plusieurs années, à ses sollicitations. Schenck ayant été tué, avec 50 chevaliers, dans une bataille contre les Lettiens, le peu de chevaliers qui restaient, envoyèrent de nouveaux députés, pour représenter le triste état de la Livonie, et pour solliciter plus vivement l'incorporation. Cet événement décida le pape et le grand-maître à satisfaire leurs désirs. Grégoire IX fit, à Viterbe, le 14 mai 1237, la cérémonie de relever les députés des chevaliers porte-glaives de leur premier vœu (1), et de leur en faire prononcer un nouveau, en les revêtant de l'habit de l'ordre teutonique.

Ce dernier ordre doit son origine aux croisades, de même que ceux des hospitaliers de Saint-Jean et des Templiers. Vers l'an 1128, un riche particulier allemand, qui avait fixé sa demeure à Jérusalem, commença à ouvrir dans sa maison un asyle aux pauvres pélerins de sa nation. La femme de ce bon Allemand, dont l'ingrate histoire ne nous a pas conservé le nom, établit un second hôpital à côté du premier, pour y recevoir les femmes pauvres de sa nation. Bientôt le patriarche de Jérusalem bénit ces deux hôpitaux, qui

(1) L'ordre des chevaliers du Christ ou des porte-glaives fût fondé vers l'an 1201 par Albert, 3e évêque de Livonie.

dès-lors n'en firent plus qu'un, et permit d'y joindre une chapelle, qui fut dédiée à la Sainte-Vierge. Des gentilshommes et des marchands allemands s'empressèrent d'augmenter cette fondation, et se vouèrent au service des pauvres et des malades. Comme l'objet de leur pélerinage était de combattre les infidèles, ils s'y obligèrent par un second vœu, en prenant pour modèle la règle des Templiers. L'an 1189, pendant le siége de Saint-Jean-d'Acre, quelques citoyens de Brême et de Lubeck, touchés de compassion pour le grand nombre de malades et de blessés allemands, qui se trouvaient dans l'armée des croisés, firent une tente avec les voiles d'un de ces vaisseaux de transport qu'on nommait coques, et reçurent dans cet hôpital tous les infirmes et les blessés de leur nation, qu'ils traitèrent avec les soins qu'inspire la plus tendre charité. Les choses étaient dans cet état, lorsque Frédéric, duc de Souabe, arriva, au commencement de 1190, avec les débris de l'armée de Frédéric-Barberousse, son père, qui venait de mourir en Cilicie. Le duc de Souabe comprit la nécessité de donner à cet établissement une forme stable, et d'en faire un ordre de chevalerie. Le patriarche et tous les chefs de l'armée applaudirent à ce patriotique projet; les évêques furent chargés de rédiger une règle, tirée de celle des hospitaliers, pour ce qui regardait le soin des malades, et de celle des Templiers, pour ce qui avait rapport à la milice et à la discipline. Le duc de Souabe érigea solennellement le nouvel ordre, auquel on donna, pour titre de fondation, l'hôpital allemand, ou teutonique, de la Sainte-Vierge de Jérusalem. Le duc de Souabe, voulant donner toute consistance possible à cet établisse-

ment, envoya des ambassadeurs à Henri VI, son frère, alors roi des Romains, pour lui demander la confirmation du nouvel ordre, et l'engager à joindre ses sollicitations aux siennes, pour obtenir également celle de Clément III, qui occupait alors la chaire pontificale. L'ordre fut enfin confirmé par Célestin III; il eut pour signe distinctif le manteau blanc avec la croix noire, liserée d'argent. Composé de trois classes, il fut exclusivement renfermé dans la nation allemande. Les gentilshommes seuls pouvaient être admis dans la classe des chevaliers; les prêtres ne furent jamais astreints à aucune preuve, et les frères-servants furent composés de gens de tout état; ils étaient si nombreux, dans les beaux jours de l'ordre, qu'on en comptait plus de 6,000 dans la Prusse seule.

Henri de Walpot, d'une maison illustre du Rhin, fut élu premier maître de l'ordre teutonique, lors de son institution au camp d'Acre. Les chrétiens ayant pris cette ville au mois de juillet de l'année suivante, Walpot y bâtit un hôpital avec une église, où Frédéric, duc de Souabe, eut sa sépulture.

L'ordre se couvrit de gloire et de splendeur sous Herman de Salza (1210 — 1239), qui ajouta la croix d'or du royaume de Jérusalem et l'aigle impériale à la croix noire de l'ordre; fonda Thorn, Culm, Marienwerder, Elbing, et convertit au christianisme près de la moitié de la Prusse païenne.

Dans les contrées que baignent la Vistule à l'ouest et le Niemen à l'orient, les anciens Æstii, Venedi et Guttones avaient, avant le xe siècle, formé un peuple mixte, vendo-gothique, sous le nom de Pruczi, peuple dur comme la terre glaiseuse de ses plateaux inté-

rieurs. La langue des anciens Pruczi était le proto-wende qui retentissait sur les bords de la Baltique depuis un temps immémorial. Ils n'avaient d'autre lien national que la hiérarchie qui présidait à leur culte commun. Le Kriwe ou juge suprême était en même temps le suprême pontife, le grand sacrificateur. Ce juge des juges était électif parmi les prêtres. Quelquefois dans sa vieillesse, il s'immolait lui-même pour le salut de son peuple. Le Kriwe avait sous lui une longue série de prêtres ou de magiciens initiés à diverses parties du culte. Les Siggenotes, Sigs-Genoten, compagnons de Sigge-Odin, occupaient un rang important. Les Waidels et Waidelottes, les hommes et les femmes du *Véda*, de la loi, de la science, les prêtres et prêtresses étaient répandus dans les villages; et ce fut de leur part que les missionnaires armés du christianisme trouvèrent la résistance la plus opiniâtre. Les Wayones guérissaient les maladies par leur souffle, par le *wayou* de l'Inde. On doit rapprocher de ces noms l'usage des femmes wendes de se brûler sur les tombeaux de leurs époux, et l'entretien d'un feu sacré perpétuel dans la maison du Kriwe.

Ce peuple adorait une espèce de trinité, composée de Perkunos, dieu de la lumière et du tonnerre; de Pikollos, dieu des enfers; et de Potrimpos, dieu de la terre, des fruits et des animaux, auxquels on immolait des victimes humaines. Les premiers missionnaires du christianisme et les chevaliers teutoniques périrent de cette manière au milieu d'affreux tourments.

Les sanctuaires des anciens Prussiens et Lithuaniens n'étaient que des places consacrées, à l'ombre des chênes ou des tilleuls antiques.

Les Pruczi, loués pour leur humanité envers les naufragés par Adam de Brême, organe du roi Suénon de Danemark, paraissent avoir vécu sous un grand nombre de seigneurs indigènes, indépendants les uns des autres, et qui n'exerçaient dans leurs provinces qu'une autorité limitée à la fois par les prêtres et le peuple. Leurs grains, leur miel, leurs troupeaux, leur fournissaient une nourriture abondante; ils tiraient, comme les Tatars, du lait des juments une boisson enivrante, et s'habillaient de pelleteries recherchées par les nations voisines. Les chefs habitaient des maisons étendues et solides, en bois. Des forteresses, également en bois, couvraient les frontières, mieux défendues par le courage des habitants. Les Polonais, encore sauvages, enlevaient dans leurs courses les fruits et les enfants. L'hospitalité des Prussiens ouvrait un libre accès aux étrangers paisibles. Il y avait parmi ces hommes, aux yeux bleus, à la chevelure blonde et au teint fleuri, une distinction de seigneurs et de vassaux, mais pas d'esclaves.

Cet état de demi-civilisation dura jusqu'à la fin du xe siècle. A cette époque, le zèle ardent des apôtres du christianisme crut y avoir découvert une nouvelle carrière. Les Prussiens ayant, en 997, puni de mort un de ces prédicateurs qui venaient changer le culte de leurs pères, les princes de Pologne, devenus chrétiens, saisirent cette occasien de subjuguer un pays qui était à leur convenance. Boleslas Ier, dit l'Intrépide, vengea la mort de Saint-Adalbert en ravageant la Prusse par le fer et la flamme. Il paraît que cette méthode de conversion ne plut pas aux Prussiens; ils restèrent païens et libres; ils battirent entièrement

les Polonais, en 1163, après quatre ans d'une guerre sanglante ; ils envahirent même plusieurs provinces le long de la Vistule et laissèrent à la Pologne un long souvenir de cette malheureuse expédition. Mais, au commencement du XIIIe siècle, Waldemar II déploya la bannière rouge et blanche de la sainte croix, soumit plusieurs parties de la Livonie et de la Prusse; et cette dernière province lui resta fidèlement attachée, même à l'époque où il perdit toutes ses autres conquêtes (1227).

Les faibles successeurs de Waldemar perdirent de vue les Prussiens, qui de jour en jour devenaient plus formidables pour les Polonais. Ces derniers désespérant de pouvoir se mettre à l'abri de leurs incursions, appelèrent à leur secours les chevaliers de l'ordre teutonique, dont le premier devoir était toujours de subjuguer les païens, lorsque ceux-ci osaient résister aux sermons et aux miracles. Les chevaliers porte-glaives s'étaient déjà fixés en Courlande, et avaient profité des revers de Waldemar II pour lui enlever une partie de la Livonie. Maintenant les chevaliers teutoniques vinrent s'établir dans le pays de Culm, que la Pologne leur céda. Cent chevaliers, sous Herman de Balck, parurent les premiers, et commencèrent, avec une audace égale à leur inhumanité, la conquête de la Prusse. En 1230, Thorn devint leur capitale et leur point d'appui dans les attaques continuelles qu'ils firent sur le territoire des Prussiens. Cet excellent choix prouve le génie militaire des chefs il paraît que leur politique n'a pas moins été remarquable. Par les moyens réunis de la force et de l'adresse, ils parvinrent à subjuguer, en 53 ans,

un pays qui avait résisté pendant quatre siècles aux armes de la Pologne. Trois fois le désespoir souleva toute la nation prussienne, trois fois quelques milliers de chevaliers triomphèrent d'un peuple mal armé. Les seigneurs prussiens se désunirent trop souvent; quelques-uns trahirent ignominieusement leur patrie. Les provinces, conquises une à une furent aussitôt garnies de châteaux, forts, que les vaincus furent obligés de construire. Le grand-maître établit, en 1309, sa résidence à Marienbourg, forteresse qui jadis bravait même l'artillerie, et dont les murailles épaisses, les voûtes hardies, l'énorme pilier central, les salles pleines d'ornements historiques, excitent encore l'admiration; c'était le capitole de l'ordre teutonique. Ce fut alors que la langue allemande, qui était celle de la plupart des chevaliers teutoniques, devint dominante en Prusse. Les anciens Pruczi, en partie convertis, en partie repoussés en Lithuanie, cessèrent enfin des guerres sans fruit. Les seigneurs baptisés furent admis dans l'ordre. Le peuple échangea son ancien état de vassal contre une servitude bien plus dure. Les nombreuses colonies d'Allemands, appelées par l'ordre, élevèrent des cités florissantes, auxquelles on assura des priviléges presque républicains, placés sous l'égide protectrice du sérénissime grand-maître. Ainsi se formèrent successivement les trois ordres d'états provinciaux qui participèrent aux diètes, la souveraineté restant réservée à l'ordre teutonique.

Sous le grand-maître Werner d'Orselen, Casimir III, le plus illustre des rois de Pologne, et celui dont les exemples, s'ils avaient été suivis, auraient prévenu les

orages auxquels ce pays est resté presque constamment en proie après sa mort et qui amenèrent à la fin les malheurs que toute l'Europe déplore, avait reçu au lit de mort de son père, l'ordre de ne jamais faire aucune concession au margrave de Brandebourg, ni aux chevaliers teutoniques, mais de les combattre, et de s'ensevelir plutôt sous les ruines du trône que de tolérer l'insolence de ces étrangers. Casimir III, fidèle au testament de son père, commença, en 1326, une guerre sanglante, qui fut interrompue par l'intervention de Jean de Bohême, roi-chevalier, qui prétendit aux couronnes de Hongrie et de Pologne, projeta de se partager l'Italie, et mourut à Crécy, où tout aveugle, il voulut férir un coup pour ne pas être venu pour rien.

Louis de Bavière, qui porta avec tant de dignité et de grandeur la couronne germanique, s'occupa aussi de ces sanglants démêlés. Dans un rescrit, en date du 22 juillet 1338, il dit que c'est à tort que Casimir, qui se prétend roi de Pologne (1), a, avec le secours de l'archevêque de Gnésen, envahi les terres que l'ordre tenait des empereurs et qu'ils avaient conquises au prix de leur sang le plus précieux; que l'ordre est saint et sacré, puisqu'il est institué pour la défense de l'empire et de la religion chrétienne ; que les chevaliers sont, pour ainsi dire, membres de cet empire, et par conséquent sous le bouclier de la majesté impériale. «Que le roi Casimir soit donc sur ses gardes, car la main de l'empereur est puissante et rapide comme la foudre contre tous ceux qui se. raient disposés à entreprendre contre l'ordre, etc. » (2)

(1) « Casimirus, qui se nominat regem Poloniæ.» *Archives allemandes.*

(2) *Ibidem.*

L'état florissant des Teutoniques fit bientôt éclore chez eux cet orgueil sauvage, cette férocité, cet esprit de débauche et de licence qui n'étaient que trop souvent les caractères prédominants de ces corporations de chevalerie, composées de nobles de toutes les nations, presque tous moitié fanatiques et moitié brigands. La tyrannie qu'exercèrent en Prusse les chevaliers teutoniques fut si insupportable, que les habitants de ce pays préférèrent se soumettre au sceptre de la Pologne. De là des guerres continuelles dans lesquelles l'ordre perdit sa gloire militaire, et à la fin son indépendance même.

La bataille de Tannenberg, en 1410, où les Polonais firent un carnage effroyable de ces chevaliers, fut le premier coup qui ébranla leur puissance. Peu auparavant, sous le grand-maître Conrad de Jungingen, l'ordre possédait l'Esthonie, la Livonie, la Courlande, la Samogitie, la Prusse, la Pommerellie et la Nouvelle-Marche. La Prusse seule comprenait 49,000 villages, 55 villes, 48 châteaux-forts et rapportait 800,000 florins du Rhin. L'armée avec laquelle le grand-maître Ulric de Jungingen rencontra celle du roi Jagellon, dit Uladislas V, dans les plaines de Tannenberg, comptait 83,000 combattants : il en périt 40,800; et lorsque les débris de l'ordre se réunirent à Marienbourg, il ne restait que trois chevaliers d'un rang assez haut pour être éligibles à la grand'-maîtrise. Ce n'était pas la première fois que l'ambition d'un chef avait joué l'existence de l'ordre. Déjà, en 1394, le grand-maître Conrad de Wallenrode avait réuni à Kowno une armée de 20,000 Teutoniques et de 46,000 étrangers pour conquérir la Lithuanie; il fit servir, sur

les bords du Niemen, une *table d'honneur* pour tous les chevaliers; trente services furent apportés dans des plats d'or et d'argent, et derrière chaque chevalier un frère-servant tenait un parasol de drap d'or ; les vases pour boire, tous en or, furent donnés en présent aux convives. Mais cette brillante armée, comme celle de Napoléon, repassa quelque temps après le Niemen à la même place, dans l'état le plus déplorable. Une épidémie avait moissonné ce que le fer ennemi avait épargné. La noblesse du Hainaut, commandée par Simon de Lalaing, Guillaume de Pottes et Jean de Grey, avait pris une part active à cette funeste expédition (1).

Jean de Wallenrode, frère du grand-maître Conrad et évêque de Riga, joua un rôle important dans les négociations qui intervinrent entre l'ordre et la Pologne. Ce prélat avait étudié à Liége. C'était un des plus grands jurisconsultes de son siècle. Au fameux concile de Constance (1414-1418), il entraîna, par son crédit et son éloquence, les pères assemblés, du côté de Martin V. Ce service rendu à la papauté lui valut l'évêché de Liége. La fatale bataille d'Othée (1408) avait enlevé aux communes de ce pays leurs libertés, et aux métiers leurs bannières. L'évêque Jean de Bavière, cet indigne fils d'un si digne père (2), après

(1) La chevalerie namuroise s'y était distinguée aussi.

(2) Il était fils d'Albert de Bavière, comte de Hollande et de Hainaut, un des meilleurs princes qui aient régné dans les Pays-Bas. Il était tellement désintéressé qu'il mourut pauvre comme Aristide. Par sentence du juge, conforme aux lois du pays, sa veuve, lorsqu'on le porta en terre parut devant le convoi sous des habits empruntés, une paille à la main, qu'elle jeta devant le cercueil pour montrer qu'elle renonçait à la succession.

s'être soûlé de carnage, quitta son siége et se maria en 1417.

Jean de Wallenrode, qu'avait toujours révolté la brutalité des chevaliers teutoniques et qui aimait cette large vie municipale des républiques hanséatiques de Livonie, fut un heureux choix pour la cité de Liége, qui appartenait, elle aussi, à la grande famille germanique (1). Appliqué à cicatriser les plaies du pays qu'il était appelé à gouverner, Wallenrode ratifia les grandes libertés octroyées par Albert de Cuick, réorganisa la justice et rétablit les assemblées populaires.

Revenons à la Livonie.

Après la bataille de Tannenberg, le destin de l'ordre semblait fini. Jagellon en assiégeait le reste à Marienbourg; toutes les provinces cherchèrent à traiter avec le vainqueur. Deux hommes sauvèrent l'ordre : Henri de Plauen et Conrad Lezkau, bourgmestre de Dantzig. Fidèle à des tyrans malheureux, Lezkau amena des renforts et forma des alliances; mais quelle fut sa récompense après tant de services rendus? Il s'attendait à ce que l'ordre, devenu plus sage, respectât les lois et les priviléges des villes; il résista aux vexations, aux pillages. Les chevaliers résolurent sa mort. Un commandeur, cousin du grand-maître, et probablement d'accord avec lui, attira Lezkau dans un château-fort. Le bourreau refuse de remplir son office; les in-

(1) En 1452, parut à Liége un cardinal-légat pour réformer les mœurs scandaleuses du clergé. Mais comme ses pleins-pouvoirs ne portaient que sur *l'Allemannie*, les Liégeois déclarèrent qu'ils étaient, il est vrai, *Germains*, mais non pas *Allemands*.

fâmes chevaliers y prêtent leurs bras ; un ami, un sauveur tombe sous les coups de ces nobles assassins. Ce crime ouvrit les yeux des peuples. En 1440, les villes de Dantzig, d'Elbing, de Thorn et autres, ainsi que la noblesse de plusieurs provinces, conclurent une alliance formelle contre eux. Enfin, en 1454, toute la Prusse occidentale se mit en insurrection et se plaça sous la protection du roi Casimir IV, qui confirma leurs privilèges ; de sorte que ce pays forma, en effet, un état absolument indépendant de la république de Pologne, qui n'était soumis qu'au roi en personne, et tenait ses diètes à part. La guerre sanglante qui fut la suite de cette affaire dura 18 ans ; les Polonais mirent à feu et à sang la partie de la Prusse restée fidèle aux Teutoniques. On prétend que de 21,000 villages, il n'y eut que 3,018 qui échappèrent aux flammes ; plus de 2,000 églises furent détruites, et il périt environ 300,000 hommes. Pour comble de maux, la peste joignit ses ravages aux horreurs de la guerre. En dépit de ces innombrables calamités, le grand-maître se soutint 12 ans encore contre toutes les forces de la Pologne et de la Prusse insurgée ; à la fin cependant, il fallut céder. Les chevaliers signèrent, en 1466, un traité ruineux ; la Prusse fut divisée en deux parties : l'occidentale, qui comprenait la Pommerellie, passa sous la domination de Casimir IV, et fut désignée du nom de Prusse royale ou polonaise; l'ordre ne conserva la partie restante qu'en se reconnaissant vassal.

Cependant les chevaliers teutoniques de Livonie furent plus heureux; entre les années 1230 et 1240, ils

soumirent toute cette contrée, ainsi que la Courlande. Waldemar III, roi de Danemark, leur vendit l'Esthonie, en 1346, pour la somme de 19,000 marcs d'argent. Walther de Plettenberg, 45e maître teutonique de Livonie, un des plus grands hommes de son siècle, qui, avec le secours de Dieu et du canon (1), écrasa, en 1502, près de Pskof une armée de 90,000 Russes et de 30,000 Tatars, s'affranchit de la dépendance de l'ordre teutonique, en payant une forte somme d'argent au grand-maître Albert de Brandebourg (2). En 1525, Plettenberg et ses successeurs furent élevés à la dignité de princes de l'empire.

La dépendance où les chevaliers teutoniques de Prusse avaient été réduits par le traité de 1466, devait paraître bien insupportable à ces terribles porte-glaives, accoutumés à se regarder comme une puissance souveraine. Ils essayèrent de s'y soustraire par des négociations, et lorsque celles-ci ne réussirent point, ils tentèrent le sort des armes; la guerre dura six ans, et finit, en 1525, par la paix de Cracovie, qui anéantit le pouvoir de l'ordre, et changea to-

(1) «Invocato summo numine, tormentorum præcipue miraculo et equitum cataphractorum, aliquoties Russorum acies perrumpentium, virtute hostes territos, in fugam convertit.» *Annales circuli Westphalici*, lib. VI, p. 2.

(2) Lors de l'incorporation des chevaliers porte-glaives dans l'ordre teutonique, le grand-maître de cet ordre envoya des proviseurs ou précepteurs, pour commander les chevaliers et gouverner les nouveaux états conquis en Livonie. Les précepteurs, nommés par le grand-maître et son chapitre étaient amovibles; mais ensuite ils furent élus par le chapitre de Livonie, et confirmés par le grand-maître teutonique. Cet état de choses changea avec Plettenberg.

talement la constitution de la Prusse. Le margrave Albert de Brandebourg, 35e grand-maître, fut reconnu, par ce traité, duc héréditaire de tout ce que l'ordre possédait en Prusse, à condition d'en recevoir l'investiture des rois de Pologne. Albert prit possession du duché, embrassa le luthéranisme, quitta l'habit de l'ordre et chassa les catholiques. Ainsi fut détruit par une trahison un empire fondé par la violence, et dont l'ordre teutonique avait conservé la possession pendant trois siècles. D'un rang presque égal à celui des souverains, les chevaliers descendirent à la condition de simples nobles. Cela devait être : il fallut que les orgies bruyantes de guerriers ignares et licencieux disparussent devant le pacifique empire des lumières et de la civilisation. Le peuple respira.

Ce n'en était pas moins une infamie de la part d'Albert de Brandebourg. Aussi faut-il voir de quelle manière il est traité par Walther de Cronberg, élu en 1526, administrateur de la grand'-maîtrise de Prusse et maître de l'ordre teutonique en Allemagne et en Italie (1). Rien de plus sublime que la juste indignation avec laquelle le noble chevalier flétrit son infâme prédécesseur, alors qu'il lui reproche d'avoir pris l'argent de l'ordre pour se faire des partisans dans les villes et exciter celles-ci à la révolte contre une association qui fut, pendant des siècles, le boulevard de l'empire contre les infidèles (2). Et en cela Cronberg disait vrai : l'ordre teutonique et l'ordre de Livonie furent

(1) Le siége de l'ordre fut fixé alors à Mergentheim.

(2) Voy. les pièces aux *Archives allemandes de Bruxelles*.

les boucliers de l'Europe catholique et civilisée contre les Russes hérétiques et barbares, et la sécurité de la Livonie, de l'Esthonie et de la Courlande ne courut de dangers qu'après que le grand-maître des chevaliers porte-glaives, Gothard Kettler, eut imité l'apostasie d'Albert de Brandebourg.

L'empereur, non content de conférer la grand'-maîtrise à Walther de Cronberg, lança encore un mandat d'exécution contre le perfide Albert, ordonnant de lui courir sus, à lui et à ses peuples, parce qu'il avait violé les serments les plus solennels prêtés en face des états de l'empire; rompu le lien de vassalité qui l'attachait à cet empire; disposé, contre tous les droits, d'une principauté qu'il tenait de cet empire (1).

Le 27 juillet 1536, Albert effrayé s'adressa à la reine Marie pour la prier de vouloir faire en sorte que ce fatal mandat fût annulé, puisque son exécution amènerait entre ses états et les marchands des Pays-Bas, qui fréquentaient les ports de la Prusse et de la Pologne, des troubles, des pillages, des assassinats, des guerres, d'irréparables désastres (2).

Mais qui aurait pu soupçonner alors la grandeur que les siècles réservaient à ce duché de Prusse? Qui aurait pu prévoir qu'un descendant de ces faibles vassaux de la Pologne concevrait un jour le premier l'horrible pensée de l'assassinat de la patrie de Sobiesky? C'est que ce petit état a fait son chemin

(1) *Archives allemandes.*
(2 *Ibidem* t. III, fol. 217 verso.

sans bruit, sans éclat; mais avec une indissoluble unité de vues et une constance de principes à toute épreuve, avec la force toujours tendue de sa discipline et de son intelligence. La guerre et la conquête ont créé la monarchie prussienne, des usurpations successives l'ont formée. Le duché de Prusse, d'ailleurs, était géographiquement en position de tout observer et de profiter de tout. La royauté de la maison de Brandebourg se lia aux intérêts du protestantisme, d'abord, et plus tard à la révolution anglaise de 1688 et à la guerre de la succession d'Espagne (1701-1714). Ce fut en mettant toute la nation en bataillons et en régiments, qu'au milieu des conflits sanglants qui agitaient la Suède, le Danemark, la Russie et la Pologne, elle secoua la suprématie de ces états qui la ceignaient comme d'un cercle d'airain.

Pour revenir à la Livonie, les villes maritimes de ce pays tiraient le principal avantage du vaste comptoir hanséatique Novgorod. Car c'était d'ordinaire au travers de cette grande province, et par la route de terre que les marchandises étaient portées à Novgorod et en étaient exportées. Elles consistaient, à ce qu'il paraît, en sel, en métaux, en harengs, en bois de construction, en cuivre, en cire, en miel, en chanvre brut et travaillé. La quantité en était très-considérable, soit parce que ces marchandises étaient à bon marché en Russie, soit parce que la demande en était grande, de la cire en particulier, à cause de l'immense consommation qu'en faisaient les églises de l'Europe (1).

(1) *Mallet*, De la ligue hanséatique, p. 260.

Les marchandises de Livonie entraient dans toute l'étendue de l'empire, exemptes de tous droits, impôts et péages, de quelque nature qu'ils fussent : c'étaient là d'immenses priviléges (1).

Les Pays-Bas faisaient un commerce considérable avec la Livonie; les draps de Flandre y arrivaient en masse pour être expédiés en Russie. Un grand nombre de Hollandais et de Belges étaient établis à Revel, à Riga, à Dorpat, à Volmar; ils y faisaient des fortunes colossales et rapides, et excitaient grandement les petites jalousies, les haines mesquines des indigènes. Ainsi les conseillers et députés des trois villes capitales se réunirent, en 1535, à Volmar et notifièrent à la reine Marie le décret suivant, qui concernait deux Belges : « Très-illustre, très-haute reine, très-gracieuse dame daigne, Votre Altesse Royale agréer, avant tout, nos très-humbles et très-dévoués services. Nous ne saurions cacher à Votre Altesse qu'un nommé Jean Bilderbeck et un autre, Goswin Ludingkhausen, font dans ce pays, et surtout à Riga, un commerce immense, inouï, au grand détriment des indigènes, à tel point que si l'on n'y pourvoit à temps, les petits commerçants seront entièrement ruinés par ces spéculateurs. La diète livonaise, dans cette prévoyance, avait interdit d'abord ce négoce exorbitant; mais sur les instances de V. A. R., elle avait levé la défense, en conseillant toutefois aux susdits Bilderbeck et Lu-

(1) « Von yeden Zöllen, Portengelten, Weggelten, Geleitgelten, Vochtregten, Geschossen, Stegwerungen, Bethen, Dinsten, Vngelten, Burgengelten, Atzungen, Aufflagen, u-s-w. erledigt vnd eximirt. » *Archives allemandes.*

dingkhausen d'être plus modérés dans leurs entreprises. Mais, peu respectueux pour nos remontrances, ils ont repris leur vieille allure, ils expédient par terre et par mer à toutes les nations, et ils font à eux seuls autant de bénéfices qu'il en faudrait pour créer un sort honnête à dix bourgeois. Or, comme de pareils monopoles sont formellement défendus par les recès de nombreuses diètes, nous prenons la liberté de porter à la connaissance de V. A. R. que, dans l'intérêt général, nous avons dû défendre aux susdits de débiter et de déposer une partie de leurs marchandises dans ces pays de Livonie, et nous osons espérer que V. A. R. voudra bien nous tenir compte de la position toute particulière où nous nous trouvons (1). »

De ce document, il résulte qu'il était de droit public, dans l'empire, que malgré la liberté dont jouissait le commerce, le gouvernement pouvait intervenir pour favoriser, empêcher et régler la concurrence dans l'industrie.

L'empereur ne se vengea pas de cette petite méchanceté des Livoniens; au contraire, le 7 mars 1537, il écrivit à sa sœur pour la prier de vouloir bien comprendre le grand-maître de Livonie dans le traité qu'elle devait conclure avec les rois de Suède et de Danemark :

« Madame ma bonne seur, le grant-maistre de l'ordre de cheualiers allemandz résident en Lyfflande m'a fait remonstrer comment il est enuironné de tous constelz de diuerses nations tenant plusieurs sectes, et entre autres d'aucuns Luthériens, qui, par diuerses

(1) *Archives allemandes.*

voyes, sont taiché et taichent occuper ledict pays de Lyfflande, situé ès extrémitez de la Germanie. Et combien que ledict grant-m^e ne désire que demeurer et viure en paix et amitié auec ses dicts voisins, comme ont fait ses prédécesseurs, touteffois il craint que aucuns d'iceulx ne veulle entreprandre choses au préiudice de luy et dudict ordre, me priant y auoir égard, et que pour la seurté de son dict pays et obuier à telles entreprises, je voulsisse, en cas que mes pays par-delà fissent quelque paix ou traicté auec les Roys de Dannemarke, Swèden ou autres voisins dudict pays de Lyfflande, comprendre icelluy, et à ceste fin vous en escripre fauorablement. Ce que pour l'affection que je porte audict grant-maistre, luy ay volontiers accordé, et vous prie que venant à traicter comme dessus, le veuillez auoir et sondict pays pour recommandé, et le fauoriser si auant que conuenablement faire pourrez, en ayant regard au bon traictement que mes subietz d'Hollande et autres de mes pays de par-delà hantans la marchandise reçoiuent ès terres dudict grant-m^e, et le dommaige que ce seroit à nos dicts subiectz, venant ledict pays de Lyfflande en main estrangère. En tout, madame ma bonne sœur, je prie le créateur vous donne voz désirs. De Barcelonne, le septième de mars 1537. »

Vostre bon frère Charles.

L. Loue.

La reine Marie se conforma à cet ordre de l'empereur, et le 20 mai 1538, elle manda au grand-maître,

Walther de Bruggeney, qu'elle ne traiterait ni avec la Suède ni avec le Danemark, sans comprendre dans la paix l'ordre et les états de Livonie (1).

Après l'apostasie de Gothard Kettler, les dépouilles du petit empire fondé par les chevaliers porte-glàives, devinrent une pomme de discorde entre la Russie (la Moscovie), la Suède et la Pologne.

Ivan IV ne pouvant engager les Livoniens à se soumettre à la Russie, les invita, pour les soustraire à la Suède, à recevoir de sa main, pour roi, Magnus de Holstein, fils de Christian III de Danemark, évêque luthérien de Dorpat. Ce prélat, qui avait épousé une princesse russe et pris les fastueux titres de roi de Livonie, d'Esthonie, de Courlande; d'héritier de la Norwége; de duc de Sleswig, de Holstein, de Stormarie; de comte d'Oldenbourg et de Delmenhorst, annonça que, par une charité toute chrétienne, Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies voulait conquérir la Livonie pour la replacer sous l'autorité d'un évêque chrétien; mais en attendant les troupes du czar et du prélat, donnant un libre cours à leurs fureurs, pillaient, tuaient et brûlaient dans ces malheureuses provinces (2). Vainement Charles-Quint écrivit-il au Moscovite (*dem Moscauwitter*) qu'il cessât de répandre le sang chrétien en Livonie; que cette contrée était trop intimement alliée avec l'Allemagne et les Pays-Bas, pour qu'il pût se dispenser de tirer d'éclatantes vengeances des excès commis par sa soldatesque; tout fut inutile, l'invasion de la Russie par les Tatars et les armes re-

(1) *Archives allemandes.*
(2) *Ibidem.*

doutables de l'héroïque Pologne purent seules inspirer quelque frayeur au monstre (1).

Ce ne fut qu'en 1571 que l'Allemagne commença à s'inquiéter de la puissance croissante de la Russie ; et ce fut un homme aussi terrible, aussi froidement cruel qu'Ivan, ce fut le duc d'Albe qui excita l'attention des états de l'empire sur ce colosse à la tête de cyclope et aux pieds d'airain : on eût dit que les deux tigres s'étaient flairés de loin. Le 18 juillet 1571, le duc fit signaler à la diète de Francfort (2) l'urgente nécessité d'empêcher, par tous les moyens possibles, qu'on envoyât à Ivan IV, des harnais, des fusils, des canons, par la raison que si jamais le Moscovite parvenait à connaître la discipline et les ressources militaires de l'Europe, il mettrait un jour en péril non seulement les Pays-Bas, mais la chrétienté tout entière (3). Le duc d'Albe avait raison : *l'Europe sera libre ou cosaque* (4).

(1) *Archives allemandes.*

(2) Dans une instruction donnée aux conseillers du duché de Luxembourg, Jacques de Rolling, seigneur d'Ausembourg, et Jean Hallestein, chargés de représenter le cercle de Bourgogne à cette diète. *Ibidem.*

(3) « Dass wo nur solliche verdachtliche zuefuhr nicht abgestelt, sich khunftichlich nicht allein diese Niederlandt, sondernauch die gantze Kristenheith seiner Macht zu befharen. » *Ibidem.*

(4) J'ai suivi, dans tout ce chapitre, les tomes 8, 16, 17 de *l'Art de vérifier les dates,* et les savantes notices de la Géographie de *Malte-Brun*, t. III, p. 61-66, et p. 424-426.

CHAPITRE VII.

1535-1537.

L'envoyé Léonard Funck à Copenhague. — Nouvelles espérances des assiégés. — Prétentions du comte d'Oldenbourg. — Ambassade du comte de Montfort et du baron de Renneberg. — Obstination de Christian III. — Le landgrave de Hesse et l'électeur de Saxe. — Expédition de Charles-Quint en Afrique. — Armements considérables dans les Pays-Bas en faveur du comte-palatin. — Coup hardi de Christian III en Gueldre. — Traité avec Charles d'Egmont. — Expédition de Schenck de Tautenbourg contre Ménard de Ham. — Orgueil et cruauté d'Olaüs, archevêque de Drontheim. — Stratagème de Christian III. — Horribles souffrances des assiégés. — Capitulation de Copenhague. — Exécution de Meier et de Wullenwéwer. — Fin tragique de Bogbinder. — Réflexions sur Meier et Wullenwéwer.

Les Lubeckois qui appelaient de tous leurs vœux le rétablissement de la tranquillité publique, si nécessaire à leur commerce, envoyèrent Bernard de Mélen, général suédois, à Copenhague, avec ordre d'annoncer au comte d'Oldenbourg et au duc de Mecklembourg la paix qu'ils avaient conclue avec le roi Christian, et de les exhorter à ne point rejeter un expédient si honorable de se tirer de la situation critique où ils se trou-

vaient engagés. Mais toutes ces représentations furent vaines : les deux chefs et leurs partisans se tenaient assurés qu'au retour du printemps la gouvernante des Pays-Bas les délivrerait. Cette princesse leur avait envoyé un nouvel agent, Léonard Funck, son écuyer, qui ne cessait de les bercer de flatteuses espérances : le palatin allait arriver dès que la mer serait libre, avec une flotte formidable qui s'armait dans les ports de Hollande ; il ne fallait pour donner bientôt une face toute nouvelle aux affaires que défendre la ville jusqu'à ce temps-là (1).

Les habitants de Copenhague, non contents de combattre avec le glaive une aristocratie oppressive et parjure, prirent aussi la plume pour harceler leurs adversaires. Ils jetèrent dans le public de nombreux pamphlets et des chansons satiriques, où la conduite des nobles envers le peuple et le roi captif était représentée sous les couleurs les plus noires, les plus odieuses.

Le 9 mai 1535, ils écrivirent à la reine Marie une lettre remarquable, dont voici la traduction :

« Très-illustre, très-haute, très-gracieuse reine et dame. A Votre Royale Majesté sont offerts nos pauvres et bienveillants services avec le plus grand zèle et la plus grande humilité.

» Très-gracieuse reine, nous ne doutons pas que V. R. M. n'ait appris les motifs qui nous ont engagés dans cette lutte, nous et d'autres habitants du royaume,

(1) En attendant, Marie ne savait que résoudre, bien qu'on lui écrivit qu'il fallait se hâter « qu'autrement, d'heure en heure, les occasions et oporteunitez se perdoient et tournoient à irrécupérable dommaige de monsgr. » (*Archives du conseil d'État et de l'Audience*, boîte I, n° 25).

et notamment les pauvres hommes du peuple. Elle sait que le sénat et la noblesse ont détrôné le roi Christiern II, notre droiturier sire et légitime souverain, et dépouillé de ses droits la sœur de V. M., de glorieuse mémoire, ainsi que ses enfants; qu'ils nous ont accablés de griefs nombreux, injustes, insupportables, nous et les pauvres habitants des autres villes et communes; qu'ils nous ont enlevé nos libertés, justices et priviléges chrétiens ; qu'ils nous ont traités, nous pauvres, avec la dernière rigueur et selon leur bon plaisir ; qu'ils nous ont ôté tout commerce, tout moyen d'existence. Et cependant, peu satisfaits de tant d'usurpations, ils ont mis tout en œuvre pour pouvoir demeurer sans chef, et nous tyranniser, fouler, anéantir d'autant plus librement.

» Comme donc nous avions eu la conviction qu'avec ces tyrans nous ne pouvions jamais attendre un meilleur sort, nous nous sommes vus contraints d'avoir recours à d'autres moyens : nous nous sommes levés afin de mettre en liberté le roi Christiern, notre très-cher et gracieux souverain, qu'ils ont jeté dans une dure prison en dépit d'un sauf-conduit, revêtu de leur scel et des traités les plus solennels ; et, en cela, nous croyons avoir agi en loyaux sujets et nous espérons qu'avec l'aide de Dieu et le secours de tous les gens de bien, nous pourrons parvenir à rendre son trône à ce malheureux prince et à ses enfants. C'est dans ce but que nous avons appelé auprès de nous le noble seigneur, comte d'Oldenbourg et de Delmenhorst, proche parent de notre gracieux souverain; que nous lui avons juré fidélité, et qu'il a reçu nos serments au nom de Sa Majesté le roi Christiern II. Nous ne doutons pas que V. R. M.

ne doive être indignée d'avoir vu chasser de son trône votre sérénissime sœur, de glorieuse mémoire, et ses enfants, et que Sa Majesté l'empereur, notre gracieux maître à tous, ne soit vivement affligé de ce que son frère et beau-frère a été arrêté d'une manière si déloyale, et dépouillé de ses royaumes et de ses états. C'est pourquoi nous adressons de suppliantes prières à V. R. M. et à toute la cour de Bourgogne, et nous faisons un appel spécial à V. M. comme à une co-régente de toute la chrétienté, afin qu'elle veuille prendre en considération tous ces motifs; venir au secours de nous, pauvres sujets, et du comte d'Oldenbourg; travailler à délivrer le roi prisonnier, à le remettre lui et ses enfants en possession de leurs états; à épargner le sang chrétien, à éviter la ruine totale de ces royaumes, à terminer la guerre et à ramener la paix et la prospérité. De tout cela il résulterait une alliance définitive et perpétuelle entre cet empire et la Baltique, entre les états de l'est et ceux de l'ouest. Voilà ce que nous avons cru nécessaire de signaler à l'attention de Votre Majesté, qui nous trouvera toujours prêts à faire pour son service tout ce qui sera humainement possible à de pauvres sujets comme nous. Nous osons espérer que V. M. daignera accueillir favorablement cette humble, fidèle et bienveillante requête, et que nous ne serons pas forcés de chercher ailleurs conseil et protection. Nous tâcherons de nous rendre dignes des bienfaits de V. M., fût-ce au péril de nos jours, et nous prions Dieu qu'il veuille accorder à V. M. un règne long et heureux. (Signé : les bourgmestres, les conseillers et toute la commune de Copenhague) (1). »

(1) Voir pièces justificatives, n° XII.

Funck, pour encourager la garnison, lui adressa la proclamation suivante :

« Soldats,

» Vous devez continuer à déployer le courage et l'énergie dont vous avez fait preuve jusqu'ici. Je vous jure sur l'honneur que vous serez entièrement payés et satisfaits. Sa Majesté la reine m'a chargée de rester auprès de vous jusqu'à l'arrivée de la flotte libératrice, de vous aider de mes avis et de mes conseils. Soldats, votre bravoure, votre fidélité, votre persévérance sont dignes de tout éloge; poursuivez comme vous avez commencé, et comptez sur moi (1). »

Habitants et soldats, rassurés par ces paroles, aimèrent mieux souffrir encore que de perdre les fruits de toutes leurs souffrances passées. De Mélen, ne pouvant les détourner de cette résolution, assembla, au nom des Lubeckois, les troupes qui avaient été jusqu'alors à leur solde : il les licencia en les déliant de leur serment, et en leur déclarant qu'elles n'avaient plus aucun salaire à attendre de Lubeck; mais le duc et le comte gagnèrent cette soldatesque prête à se débander, en l'assurant qu'ils la payeraient très-régulièrement, soit de leurs propres biens, soit des contributions des bourgeois (2).

Peu de temps après, George Mynter, ne voyant aucun espoir de secours du côté des Pays-Bas ni de l'électeur-palatin, et ses partisans étant las de la guerre,

(1) *Archives allemandes de Bruxelles, documents relatifs*, t. IV, fol. 34.

(2) *Mallet*, t. VI, p. 277.

résolut d'implorer la clémence royale, de rendre Malmœ à des conditions honorables et de faire tous ses efforts pour procurer à son pays le repos, le seul bien qu'il pouvait désirer après tant et de si infructueuses agitations. Le 6 avril 1536, Malmœ capitula volontairement, et ensuite Mynter se rendit à Copenhague pour faire comprendre à la garnison et aux habitants l'urgente nécessité de se soumettre et l'inutilité de prolonger davantage l'état de guerre : tous ses efforts échouèrent. Le comte d'Oldenbourg assura si positivement que les secours promis par les Pays-Bas étaient sur le point d'arriver, que la nouvelle même de la soumission de Malmœ n'excita que l'indignation des habitants (1).

Cependant aucun secours n'arrivait, et nulle disposition n'avait été prise par l'empereur pour disposer les esprits en faveur d'une nouvelle invasion. C'était particulièrement sur la Norwége qu'il aurait fallu opérer. Le catholicisme y était encore puissant, et Charles-Quint pouvait compter sur un clergé animé d'un ardent désir de restauration. Quelques centaines d'hommes bien déterminés suffisaient pour en faire un centre d'opérations inexpugnable. Mais au lieu de prendre une résolution vigoureuse, on se contenta d'envoyer à l'archevêque de Drontheim deux vaisseaux sans soldats, et qu'il fut forcé d'entretenir avec ses propres deniers (2); puis on le consola en lui promettant l'arrivée toute prochaine du palatin (3).

(1) *Mallet*, t. VI, p. 283.

(2) Lettre de l'archevèque Olaüs en date du 11 novembre 1539. *Archives allemandes.*

(3) *Ibidem*, t. IV, fol. 176.

L'empereur, néanmoins, repoussait toute idée d'accommodement; mais bientôt les prétentions du comte d'Oldenbourg le jetèrent dans de nouveaux embarras. Depuis que ses affaires allaient de mal en pis, il portait ses espérances plus haut que jamais. Chose bizarre! après avoir parlé de donner un roi au Danemark, lorsqu'il en avait presque achevé la conquête, il pensait à s'en proclamer souverain lui-même, à présent qu'il était sur le point d'en être expulsé. Il demanda la main de Christine, fille du roi captif, qui venait de perdre François Sforce, duc de Milan, son époux, et s'était retirée avec de grandes richesses à la cour de Bruxelles (1). Il s'engageait à reconnaître ne tenir cette couronne que de la bonne volonté de l'empereur, et il se faisait fort de mettre les peuples des Pays-Bas en possession de tout le commerce de la Baltique et du Danemark. A cet effet, il ne demanda qu'un faible secours.

La proposition de donner à un comte sans états et sans fortune deux royaumes avec la fille d'un roi et la nièce d'un empereur, fut accueillie, dans le conseil de Marie, par les éclats de rire des uns et par le dédaigneux silence des autres. Quant au secours demandé, on rendit promesse pour promesse. On faisait, disait-on, des armements si considérables, qu'ils exigeaient

(1) François Ier demandait alors la main de cette princesse pour le duc d'Angoulême, et le duché de Milan pour le duc d'Orléans. Ce mariage ne paraissait pas faisable à l'empereur; car pourquoi la dépouiller d'un pays qui lui avait été donné en douaire? Analyse des Mémoires et des Lettres du cardinal de Granvelle, par *Dom Berthod*. Ms. de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 16107.)

beaucoup de temps, et que, comme il s'agissait d'une expédition lointaine, on ne pouvait employer des forces médiocres. Il fallut que le comte se payât de ces raisons, quoiqu'il sût bien que les préparatifs qu'on faisait étaient exclusivement dans les intérêts du palatin. Ce prince, qui avait rendu les plus grands services à la maison d'Autriche, soit contre les Turcs, soit contre les protestants insurgés, était, à cette époque, l'idole de l'empereur. Il avait conduit lui-même les troupes de la Haute-Allemagne dans les Pays-Bas, pour les joindre à celles que la gouvernante y faisait lever, et l'on équipait une flotte pour les transporter dans le Nord. Cet armement se poussait avec vigueur (1). Il était même question de confier un commandement à l'un des Sickingen, ces véritables types de la chevalerie allemande, ces ennemis nés de tous les despotismes(2).

Malgré ses idées belliqueuses, Charles-Quint voulut tenter auparavant les voies pacifiques ; il députa vers Christian, pour l'engager par des menaces à céder du moins au palatin une partie de ses états. Il fit partir à cet effet, de Naples, où il était alors, Jean, comte de Montfort, Guillaume, baron de Renneberg, Godescalc Éricsen, élevé en Danemark, et l'habile négociateur Étienne Hopfensteiner (3). Les ambassadeurs n'allèrent pas plus loin que Buxtehude, petite ville hanséatique assez forte alors, maintenant tout à fait déchue. Ils écrivirent de là une lettre au roi, qui la re-

(1) *Mallet*, t. VI, p. 284-286.

(2) Voir aux *pièces justificatives*, n° XIII, deux lettres de ce héros à De Scheppere.

(3) *Gram*, t. III, p. 279.

çut dans son camp devant Copenhague. Ils y faisaient parler leur maître comme un souverain parle à un sujet désobéissant. Ils lui représentaient que le palatin avait épousé la nièce de Charles-Quint; que celle-ci avait transporté à son époux les droits qu'elle possédait sur le Danemark; qu'il ne souffrirait jamais qu'on les lui contestât; que lui Christian s'était mal à propos ingéré dans les affaires de ce royaume, et y avait exécuté sans motif des troubles fâcheux ; que s'il avait quelque chose à réclamer, il devait exposer ses prétentions et les soumettre au jugement de l'empereur, son suzerain ; enfin, qu'il songeât à obéir pendant qu'il en était temps encore. Les ambassadeurs demandèrent qu'il leur adressât promptement sa réponse à Hambourg ou à Lubeck.

Christian répondit que, comme roi de Danemark, il était disposé à rendre tous les genres de services à l'empereur, mais qu'il ne lui obéirait qu'en qualité de duc de Holstein ; qu'il se réjouissait du mariage de sa cousine avec un prince aussi distingué que Frédéric; mais que ce mariage ne pouvait, en aucun cas, donner au palatin des droits sur un royaume électif; que l'empereur était très-mal informé s'il pensait que lui Christian eût contraint les Danois à l'élire, et que la guerre avait commencé contre son gré. Enfin il rappelait en détail tout ce qui s'était passé depuis la mort de Frédéric Ier, et il invoquait le traité d'alliance que la reine Marie avait signé à Gand, et dont le contenu était si directement opposé à ce qu'on prétendait actuellement.

Cette réponse fut donnée par écrit aux ministres de l'empereur ; mais ce qui regardait les reproches de la

violation du traité de Gand leur parut si fort qu'ils refusèrent de s'en charger (1). Ils partirent très-mécontents, et se rendirent à la cour de Philippe le Magnanime, landgrave de Hesse, grand guerrier et théologien, un des plus violents adversaires de Charles-Quint, un des plus ardents défenseurs des huguenots de France, et à celle de Jean-Frédéric, électeur de Saxe, l'orgueilleux chef de la ligue de Smalkalde.

Les ambassadeurs informèrent le landgrave et l'électeur que l'empereur avait pris la résolution d'aider Frédéric palatin à recouvrer le royaume de Danemark, dont il était, disaient-ils, légitime héritier du côté de sa femme. Ils tâchèrent de persuader à ces princes que Christian III était un usurpateur, et l'unique cause de la guerre que les villes de Vandalie avaient entreprise. Ils ajoutèrent que si ce prince avait quelque droit sur ce royaume, il devait prouver ses prétentions et les soumettre au jugement de quelques arbitres. Enfin, ils prièrent le landgrave et l'électeur, de ne lui donner aucun secours, de rappeler même les troupes qu'ils lui avaient envoyées.

Mais les deux princes répondirent que l'empereur ne paraissait pas être bien instruit de cette affaire; que l'électeur-palatin n'avait aucun droit sur le Danemark, qui était un royaume électif; qu'il pouvait seulement demander la dot de la princesse Dorothée; qu'ils croyaient le nouveau roi très-disposé à lui en faire raison. Ensuite, ils assuraient l'empereur que ce prince n'avait point été la cause de la guerre, et que

(1) *Mallet*, t. VI, p. 286-289.

bien loin de l'avoir provoquée ou déclarée, il était notoire que la régence de Lubeck l'avait attaqué la première, en faisant irruption dans le Holstein; qu'il fallait en accuser les inquiets et remuants démagogues Meier et Wullenwéwer. Ils représentèrent ensuite de quelle manière le roi Christiern II avait été chassé du trône, et comment le roi Frédéric I[er] avait été élu en sa place. Ils ajoutèrent que le nouveau roi avait toujours été attaché à la maison d'Autriche, et qu'il était encore allié avec elle par le traité de Gand, traité qui était la véritable cause de la guerre et de la haine de Lubeck et des autres villes hanséatiques, qui ne s'étaient liguées contre les Danois que parce qu'il permettait aux Hollandais le passage du Sund et le commerce de la Baltique (1).

Le 10 avril 1536, les ambassadeurs de l'empereur écrivirent de Lunebourg (2) au comte et au duc assiégés dans Copenhague, qu'ils devaient prendre courage; que l'empereur et la reine étaient résolus de procurer à Frédéric ses droits; qu'ils n'oublieraient jamais les services que la garnison et les bonnes gens restés fidèles (3); leur rendraient que bientôt la flotte longtemps promise viendrait à leur délivrance avec de la poudre, du plomb, des boulets de canon pour tirer contre les forts, des vivres pour nourrir les

(1) *Des Roches*, t. VI, p. 268-270.

(2) Charles-Quint leur avait donné aussi une lettre pour le duc Albert de Prusse; mais ils ne jugèrent pas à propos de se rendre à la cour de ce prince.

(3) « Die gute trewe Leute. » *Archives allemandes*, t. IV, fol. 14.

hommes de débarquement, et le fier comte d'Hooch s-trate pour amiral (1).

Le 11 avril, Mecklembourg promit à la reine de défendre la ville avec vigueur, mais il la pria en même temps de presser les secours promis (2).

Le 8 mai, Marie recommanda itérativement à ses ambassadeurs de faire des observations sérieuses aux Lubeckois sur le traité du 14 février, et elle leur donna de nouvelles assurances sur l'équipement et le prochain départ de l'escadre libératrice (3).

Le 6 juin, l'électeur fit connaître à Funck qu'elle partirait sans remise à la fin du mois, largement pourvue de troupes et de toute espèce de munitions (4); qu'il était impatient de voler à son secours avec l'aide de Dieu et sur les ailes du vent (5).

Malheureusement pour les assiégés, dans un moment où ils avaient le plus besoin de l'assistance personnelle de l'empereur, ce prince avait été distrait par d'autre soins.

La terreur des armes ottomanes avait été augmentée par les audacieuses pirateries des états barbaresques, fondés sur la côte septentrionale de l'Afrique. Pendant la première guerre de Charles-Quint et de François 1er, Sélim II, le Grand, le Magnifique, avait en-

(1) « Der herr von Hochstrasse ist fur ein Amiral inn Hollandt gekommen die schiffe zum kriege dienstlich auskheren, und mit geschutz, pulner, kraut, lot, botsleut und aller ander notturft zuuersehen bearbeitet. » *Archives allemandes.*

(2) *Documents relatifs,* t. IV, fol. 13.

(3) *Pièces justificatives, n°* XIV.

(4) « Mit aller Municion versehenn vund staffirt » *Documents,* t. IV fol. 22.

(5) *Ibidem.*

levé l'île de Rhodes aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui ne faisaient qu'un vœu, celui de combattre jusqu'à extermination les infidèles ; leur sainte origine leur en imposait le devoir. Malgré l'héroïque résistance de Villiers de l'Isle Adam, 43e grand-maître, l'étendard de l'ordre, aux larges croix blanches, si redouté des barbaresques, était tombé, le 20 décembre 1522, et avec lui ce boulevard de la chrétienté. Depuis cette époque toutes les rives de la Méditerranée étaient inquiétées par les corsaires maures et turcs. Ils conduisaient leurs prises dans les ports d'Alger pour y être vendues après que le dey en avait prélevé une partie. On comptait sur le rachat des esclaves , dont les uns étaient employés aux bagnes et les autres vendus aux particuliers.

Les deux corsaires les plus redoutables furent Harouc et Chéreddin Barberousse, dont le nom seul répandait l'horreur et l'épouvante, du détroit des Dardanelles aux colonnes d'Hercule. En 1516, Harouc se fit proclamer roi d'Alger, c'est-à-dire chef d'une démocratie sanglante, recrutée dans les prisons et dans l'écume de la société. Barberousse, qui lui succéda en 1518, fut plus terrible et plus puissant encore : ce forban faisait trembler l'Afrique et l'Europe, et il employa jusqu'à 30,000 esclaves chrétiens à bâtir le môle d'Alger.

Les cris lamentables qui, de toutes les côtes et de toutes les mers, venaient frapper les oreilles de Charles-Quint ; les puissantes sollicitations du pape, des chevaliers de Malte et de Muley Hassan, bey fugitif de Tunis, l'engagèrent à entreprendre, en 1535,

contre Barberousse une expédition qu'il voulut diriger en personne. Il sortit du port de Cagliari à la tête d'une puissante flotte, montée d'une armée d'élite; il prit d'assaut le fort de la Goulette, défit Barberousse en rase campagne et entra triomphant dans Tunis. Vingt-mille chrétiens, qui avaient massacré leurs gardes et s'étaient emparés de la citadelle, avaient contribué à ces rapides succès. L'empereur les combla de présents et les renvoya en Europe. Après cette glorieuse expédition qui donnait à son caractère une tournure chevaleresque et faisait bénir son nom de toute la chrétienté, il repartit pour s'occuper de nouveau des intérêts de l'Occident (1).

L'absence de Charles-Quint n'avait pu rassurer le roi Christian. Des préparatifs militaires d'une haute importance se poursuivaient avec vigueur dans les Pays-Bas : les vaisseaux aux vastes flancs, les galères aux mille rames armaient activement dans les ports de Hollande et de Zélande; il ne fallait qu'un vent favorable pour porter une armée sur les bords du Sund, et délivrer Copenhague. Christian n'ignorait pas ce qui se passait à la cour de Bruxelles. Quelques-unes des lettres de la gouvernante, interceptées, l'instruisirent des plans qu'on dressait contre lui. Une était adressée à la garnison de Copenhague ; elle l'exhortait à prendre courage, l'assurant que l'électeur

(1) Voir, dans la *Biographie universelle* et dans l'*Encyclopédie des Gens du Monde*, les articles relatifs à cette matière. — Voy. aussi l'ouvrage de *De Scheppere* intitulé : « Rerum a Carolo V, Cæsare Augusto, in Africa bello gestarum commentarii, elegantissimis iconibus ad historiam accommodatis illustrati. » Anvers 1555, petit in-8°.

ferait bientôt lever le siége avec une flotte et une armée redoutables (1).

Toute la politique de Christian devait tendre à déjouer ces projets. Dans cette vue, il résolut de frapper quelque coup hardi : il laisse la conduite du siége à Felten, un de ses généraux; part pour le Holstein ; prend à son service Ménard de Ham, gentilhomme gueldrois; lui commande de faire une invasion dans l'Ost-Frise, et députe Melchior Rantzaw vers le duc Charles de Gueldre, le plus implacable ennemi de la maison d'Autriche (2).

Rantzaw conclut avec le duc le traité suivant : « Tant que durera le siége de Copenhague, le roi joignera, à ses frais et dépens, 200 hommes aux troupes du duc, et, après la prise de cette ville, encore 3,000 autres. En outre, il lui enverra huit vaisseaux de guerre, armés chacun de 150 hommes, et pourvus de tous les genres de munitions : ceci en compensation des 12,000 florins que le duc avait avancés pour le roi à Ménard de Ham. On s'entendra avec le comte d'Emden, pour que cette flotte reçoive dans l'Ems libre séjour et tout autre service. Que si la guerre continuait avec plus de violence contre Christian, le duc serait tenu d'envoyer à son secours 1,200 hommes (3). »

Ménard ne resta pas inactif. Ayant pris le titre orgueilleux de fléau de Dieu et des hommes, il se jeta sur l'Ost-Frise, ravagea cette province, et s'empara de la petite ville d'Appingadam, à l'embouchure de l'Ems,

(1) *Archives allemandes.*

(2) Voir sur ce prince mon travail sur Marguerite d'Autriche.

(3) *Slichtenhorst,* Geldersche Geschiedenissen, p. 433.

qui faisait partie de la seigneurie de Groningue. Il s'avança jusque sous les murs de cette cité, qui, craignant pour sa liberté, fit demander du secours à la gouvernante des Pays-Bas. Marie, charmée de pouvoir ajouter cette ville aux états de son frère, et craignant qu'elle ne tombât au pouvoir des Danois, qui s'en seraient servis pour troubler le commerce, y envoya George Schenck de Tautenbourg, chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Frise, vaillant et généreux seigneur (1). Alors ce que Christian avait prévu et souhaité arriva : il ne se trouva point d'autres troupes prêtes à marcher que celles qui étaient destinées à accompagner le palatin en Danemark. Schenck délivra les habitants de Groningue, qui prêtèrent serment à l'empereur. De là il alla assiéger Ménard dans Appingadam, où ce général, se sentant trop faible, avait été obligé de chercher un asyle.

Le roi ne voulait point qu'une diversion si utile fût de si courte durée. Il envoya en toute diligence Bredon de Rantzaw avec 3000 hommes d'infanterie au secours de Ménard. Mais un traître ayant découvert à Schenck la marche de cette petite armée, le valeureux Tautenbourg la surprit près de Westerwold, la tailla en pièces, et fit prisonnier Bredon de Rantzaw avec quelques autres gentilshommes du Holstein (2).

(1) Marie estimait beaucoup Schenck. On trouve dans le registre 69, f. 463, des *Archives du conseil d'État et de l'Audience* : « A messire George Schenck, par lettres du XIXe de feur. XXIIIj, pour employer en c marcs de vasselle..... XIIc L.

« Pour vne couppe d'argent dorée dedens et dehors pesant VI marcs, VI onces, XV esterlings, présenté par Cheur au baptesme de son filz ou nom de l'empereur, par lettres du XVIe de mars, XXVI.... XVIIIxx XVIj L., XV S.

(2) *Mallet*, *Wagenaar*, *Leo*.

Frédéric palatin se flattait qu'un si grand avantage avait terminé cette guerre (3) ; déjà il demandait avec instance que ses troupes lui fussent rendues et qu'enfin il pût s'embarquer. Mais on fut sourd à ses prières ; on voulait auparavant forcer Ménard dans sa retraite d'Appingadam, et la résistance désespérée de cet intrépide aventurier fit durer le siége si longtemps, qu'avant que le palatin pût partir, la nouvelle de la prise de Copenhague vint dissiper toutes ses espérances et l'éloigner plus que jamais de ce trône qu'il avait vu de si près. Wolfgang, frère du palatin, qui avait attendu vainement en Zélande, repartit avec ses troupes, et le bâtard Adolphe de Bourgogne, seigneur de Vère et amiral de Zélande, fit désarmer la flotte.

Pendant que Ménard était encore avec ses troupes aux environs de Groningue, il se passa une scène sanglante en Norwége. Christian III avait envoyé des dé-

(3) Le 10 septembre 1536, l'empereur écrivit à Marie : « Les nouuelles du rauitaillement de Copenhagen sont très-bonnes, par où ceulx que sont dedens auront moyen d'actendre l'armée qu'auez fait dresser, jaçoit que me griefue fort, comme fait à vous, de la tardance, tant pource que la chose empourte beaulcop, comme vosd[es] lectres contiennent, que aussi en considération de nre. cousin et bon neueue, le duc Fréderich palatin. Aussi soit bonnes nouuelles celles du gouuerneur de Frize touchant la défaicte de ceulx qui venoient de subcourir les ennemys. » (*Archives du conseil d'État et de l'Audience*, boîte I, n° 27.) —. Pour payer les frais de cette expédition, Marie proposa, le 8 octobre 1536, aux états-généraux assemblés à Bruxelles de lever ès bonnes villes et villages un petit impôt sur les cervoises, par-dessus celui qu'on était accoutumé de payer, ainsi que des taxes sur les vins, les dfaps d'or, d'argent, de soie, de laines, les ostades, ostadines, linges et toiles, et sur le sel. Voir le remarquable travail de M. *Gachard* sur les assemblées nationales de la Belgique.

putés à Olaüs, archevêque de Drontheim, pour l'affermir, lui et les états de Norwége, dans leur alliance avec le Danemark. Tout paraissait répondre à ses désirs, lorsqu'arriva une ambassade des Pays-Bas au prélat, avec de magnifiques présents de la part de la gouvernante. Les ambassadeurs flamands avaient ordre d'exhorter l'archevêque et les états, au nom de l'empereur, à demeurer fermes dans la fidélité qu'ils avaient jurée à Christiern II, lorsque ce prince était en Norwége. Ils les assurèrent que bientôt ils seraient puissamment secondés par une flotte que l'électeur-palatin commanderait en personne. Gagné par leurs présents et leurs promesses, le prélat fit saisir et mettre aux fers les députés danois. Le président de cette ambassade fut Vincent Lunge, gouverneur ou amman de Bergen, homme aussi remarquable par sa probité que par son érudition et son éloquence. Olaüs nourrissait une vieille rancune contre lui. Un soir, l'archevêque étant pris de boisson, un de ses domestiques, nommé Christophe Trundsön, lui conseilla de ne pas s'arrêter à des demi-mesures, mais d'affermir son autorité par la terreur et d'expédier Lunge. Olaüs applaudit à l'homicide pensée de Trundsön, et celui-ci aussitôt fit occuper la prison par la force armée, et y entra lui-même accompagné de fifres et de tambours. D'un ton sinistre, il annonça au malheureux président que sa dernière heure était sonnée; puis il l'étrangla de sa propre main (1).

(1) *Holberg*, t. II, p. 339.

Olaüs, profitant de l'épouvante que cet événement avait répandue dans le public, distribua ses troupes en différents quartiers du royaume pour forcer, par les armes, la nation à se déclarer en faveur du palatin. Il alla même plus loin, il se fit couronner roi au nom de ce prince. La majeure partie des habitants, las enfin des guerres civiles, s'étaient formellement déclarés pour Christian III ; mais la crainte d'encourir le ressentiment de ce terrible prélat, leur fit garder le silence et prévint leurs mouvements.

Christian, de retour dans son camp, et n'ayant plus rien à craindre du palatin ni de Marie, avait pris les meilleures dispositions pour réduire Copenhague. Le commerce et la pêche ayant à l'ordinaire attiré dans le Sund un grand nombre de vaisseaux anglais, écossais, français, il en prit 200 à son service et les fit avancer vers Copenhague, comme si c'eût été là ce secours si désiré que les assiégés attendaient avec tant d'impatience.

Pour qu'ils y fussent mieux trompés, il donna ordre à sa flotte de les suivre de près, et de faire semblant de les attaquer. Six vaisseaux de guerre étaient postés près du port pour intercepter ceux que les assiégés enverraient au-devant de ces auxiliaires trompeurs si, comme on s'en flattait, ils donnaient dans le piége. A la vue de cette grande flotte et de ce combat en apparence très-animé, les habitants, pleins de joie, montent tout armés sur les remparts, ouvrent leurs portes, déploient leurs drapeaux et font des décharges continuelles de toute leur artillerie. On voyait du camp des assiégeants les vieillards, les femmes et les enfants décharnés et livides, des spectres plutôt que des hommes,

reprendre des forces sur cette trompeuse espérance, courir en foule vers le port, et par des cris de joie animer le zèle de leurs prétendus libérateurs. Mais les plus expérimentés ne furent pas longtemps abusés. Quand le vent eut dissipé la fumée qui couvrait les deux flottes, ils s'aperçurent que ni l'une ni l'autre n'avait été endommagée, et que les coups avaient été tirés en l'air. Ils se hâtèrent de refermer la ville et le port, et toute cette multitude se dissipa, la douleur sur le visage et le désespoir dans l'âme (1).

Cette tentative n'ayant pas produit un assez grand découragement, le roi résolut de vaincre l'obstination des habitants par la famine. Ils avaient tiré jusqu'alors quelques subsistances de l'île d'Amack, le jardin potager de Copenhague. On leur ôta cette dernière ressource, en faisant occuper cette île et élever une redoute sur le petit bras de mer qui la sépare de la capitale. Dès ce moment la famine devint extrême (2); les chiens, les chats, les rats, les animaux les plus dégoûtants, étaient devenus un mets délicieux (3). Les enfants, après avoir épuisé le lait de leurs mères, leur suçaient le sang et périssaient misérablement entre leurs bras ; souvent les mères mouraient elle-mêmes en tenant leurs pauvres petits. Les habitants étaient tellement exténués qu'ils tombaient morts dans les rues.

Les cadavres s'amoncelaient devant les maisons, sur

(1) *Mallet*, t. VI, p. 292 et 293.

(2) *Idem*, ibidem, p. 293.

(3) Depuis l'arrivée de Léonard Funck, qui était parti de Deynze, le 20 avril 1536, on avait mangé 91 chevaux, valant ensemble 5,997 florins. *Pièces justificatives*, n° XV.

les places publiques, sur les quais. Toute la ville avait un aspect sombre et livide; on y voyait partout des figures hâves, des yeux ternes ou éteints; on eût dit des fantômes qui se drapaient de linceuls dans les cimetières.

Au milieu de ces souffrances de toute une population, les passions politiques s'agitaient: « et cependant sont esté les affaires de ladicte ville en grand trouble à cause de la conspiration des bourgeois contre les gens de guerre, lesquelz bourgeois tâchèrent de tuer lesdicts gens de guerre et ouvrir la porte aux ennemis; à quoy toutesfois fut obuyé, et ont esté plusieurs bourgeois mis à mort (1). »

Mallet parle ainsi de ce mouvement: « Quelques bourgeois ayant proposé qu'on s'assemblât dans la place publique pour chercher de concert les moyens d'arrêter les progrès de la disette, on fit envisager aux généraux cette assemblée comme un complot qui se tramoit pour les livrer au roi; et, sur ce simple soupçon, les officiers de la garnison, devenus furieux, courent aux armes; enveloppent les bourgeois dans la place où ils délibéroient; et, excités par Bogbinder, l'un des premiers chefs de la rébellion, les uns font feu, les autres se jettent, l'épée à la main, sur ces malheureux qui se trouvent sans armes, comme sans défiance. Deux cents périrent sur le lieu même: plusieurs autres, poursuivis dans leurs maisons, y furent égorgés entre les bras de leurs femmes et de leurs enfants. D'autres, qui s'occupoient à leurs travaux ordinaires,

(1) Rapport de l'écuyer Léonard Funck. *Archives allemandes.*

dans une entière ignorance de ce qui se passoit, furent les victimes de la fureur du soldat qui sembloit s'enflammer à la vue du carnage. Dans cet horrible tumulte, avoir offensé quelque homme de guerre, lui avoir seulement déplu, être soupçonné d'avoir des vivres et de l'argent, étoit un crime que l'on n'expioit que par une mort cruelle. Cette boucherie dura quelque temps avant que le comte d'Oldenbourg, qui en gémissoit en secret, fût le maître de l'arrêter. Alors il fit défendre à tout bourgeois de sortir de sa maison; nouveau supplice pour tant de malheureux qui n'avoient plus de pain. Ensuite il fit publier une amnistie pour les deux partis, comme si tous les deux avoient été offensés; enfin, on dressa quelques articles de pacification, que les bourgeois promirent d'observer. On les avoit menacés de livrer leurs maisons à un pillage général s'ils ne s'engageoient à rester dans le silence (1). »

Pendant toute la durée du siége, le comte d'Oldenbourg fut admirable; il était toujours le premier et le dernier à la brèche, tandis que son insignifiant collègue, le noble duc de Mecklembourg, se livrait à la chasse du lièvre, dans l'île d'Amack, tant qu'elle fut libre (2).

L'intrépide garnison de Copenhague était soutenue de l'espoir que le palatin arriverait, dans le plus bref délai, au secours de la ville, avec sa belle flotte et sa bonne armée des Pays-Bas. Funck, toujours adroit, toujours retors, toujours fécond en res-

(1) T. VI, p. 293-295.
(2) *Mallet.*

sources, ne cessait d'*acertener* les habitants et les soldats *dudit secours, lequel il affirmoit seroit adressé en dedens cincq ou six semaines pour le plus tart, sans empeschement de Dieu, nonobstant empeschement des hommes* (1). Mais « quand ilz virent que icelles promesses ne viendroient à nul effet, ne fait à esmerveiller s'il luy a aduenu ouyr plusieurs reproches et honteuses paroles contre l'Empereur, la Royne, le duc Frédéricq et ledict Léo[t] Funck. Ce qui luy a conuenu le tout prendre en patience, qui n'a esté sans estre souuent en grant dangier de sa personne (2). »

« Si a il toutesfois tousiours resté et perséuéré à les induire d'actendre paciemment ledict secours; ce qu'ilz ont fait jusques à ce que par pure et extrême nécessité, non ayant plus que boyre ny manger, leur a conuenu entamer traicté avec leurs aduersaires (3). » Le comte d'Oldenbourg, « auoit entretenu ladicte ville jusques au vingt-neufièsme de juillet, et l'eust encoires voluntiers plus longuement tenue, n'eust esté la digette de toutes choses, comme il est entièrement notoire (4). »

Copenhague se rendit : il fut réglé qu'Albert de Mecklembourg serait transporté dans son duché avec sa famille et toutes les personnes de sa maison, sur des vaisseaux qui seraient fournis par le roi; qu'il laisserait en Danemark tout ce qu'il avait pris, ainsi que l'artillerie et toutes les armes qu'il y avait appor-

(1) Rapport de Funck et mémoire du comte d'Oldenbourg. *Archives allemandes.*

(2) Rapport de *Funck.*

(3) Même rapport.

(4) Mémoire cité de *Christophe d'Oldenbourg.*

tées ; qu'on ferait estimer, par des arbitres, les dommages et intérêts qu'il devait au roi pour l'avoir injustement attaqué ; qu'il était libre à tous de le suivre en Allemagne ; que le comte d'Oldenbourg serait pareillement renvoyé sur les vaisseaux du roi avec ses gens, à condition qu'il s'engagerait, sur l'honneur, à ne rentrer de sa vie dans les états de Christian, à ne jamais porter les armes contre les sujets et alliés de ce prince, et à ne leur nuire en aucune autre manière; que les troupes étrangères qui se trouvaient dans la ville auraient la liberté de se retirer avec armes et bagages, à condition de ne pas servir de quatre mois contre Christian et ses alliés ; que les autres personnes qui voudraient se retirer avec les gens de guerre en auraient également la faculté, avec cette réserve cependant qu'elles ne pourraient plus rentrer en Danemark que par une permission expresse du roi ; qu'il y aurait un pardon général et absolu pour les bourgeois de Copenhague ; que Mynter et Bogbinder seraient aussi reçus en grâce, mais qu'ils resteraient dans le royaume et serviraient le prince avec zèle et fidélité. On convint encore des arbitres qu'on devait nommer pour prononcer sur le dédommagement que le duc de Mecklembourg devait au roi : ce furent l'électeur de Mayence pour le duc, et Philippe, landgrave de Hesse, pour le roi (1).

Tout étant ainsi convenu, le duc et le comte furent obligés d'aller à pied au camp de Christian, la tête découverte et un bâton blanc dans les mains, et de demander à genoux le pardon de leur faute après en avoir fait

(1) *Mallet*, t. VI, p. 297-299.

un aveu public (1). Mais nous doutons, avec plusieurs historiens, de ce fait. Jamais, jamais, du moins, le comte d'Oldenbourg, cette âme héroïque, ce marteau de guerre, n'aurait plié sous une pareille humiliation, et Christian III était trop clément, trop généreux pour l'exiger (2). Tout le contenu, d'ailleurs, de la capitulation semble réfuter d'avance une pareille assertion.

Sur ces entrefaites, le Danemark fut témoin des sanglants revers de Meier et de Wullenwéwer : le premier fut pris par les Suédois et les Danois, le second tomba au pouvoir du tyrannique archevêque de Brême, prince de la maison de Brunswick. La reine Marie les réclama comme sujets de l'empire, mais ses prières et ses menaces furent vaines (3). Meier, qui, de garçon serrurier, était devenu le général et le chef d'une république puissante, qui avait fait de vastes conquêtes, qui avait pu se flatter un moment d'être l'arbitre du Nord et d'en distribuer les couronnes, fut conduit, chargé de fers, à Elseneur, petite ville à neuf lieues au nord de Copenhague, et livré à une mort cruelle avec son frère et la plupart de ses amis; leurs membres déchirés furent exposés sur des roues.

Wullenwéwer, condamné à la peine de mort par le sénat de Lubeck, fut écartelé (1537); ses chairs sanglantes et nues restèrent longtemps exposées aux yeux du public et offrirent un spectacle épouvantable.

(1) *Mallet*, t. VI, p. 300.

(2) Pendant le siége la duchesse de Mecklembourg ayant accouché d'une fille, le roi eut la générosité de lui envoyer toutes sortes de rafraîchissements, et des vivres en assez grande abondance pour que plusieurs personnes pussent s'en nourrir avec elle.

(3) *Mallet*, t. VI, p. 266.

Ambroise Bogbinder, un des principaux chefs de la révolution, quoiqu'il pensât avoir assez pourvu à sa sûreté en se faisant comprendre dans la capitulation, ne put néanmoins éviter la fin tragique qui l'attendait. Peu de temps après la reddition de Copenhague, il fut accusé par une dame d'avoir fait injustement mourir son mari; de peur que cette affaire n'eût pour lui des conséquences fatales, il prévint son supplice par le poison. Mynter fut ainsi le seul des agitateurs qui fut épargné; le roi lui rendit même sa place de bourgmestre: il fallait bien récompenser ses trahisons, ou du moins ses basses complaisances (1).

On a calomnié la mémoire de Meier et de Wullenwéwer : ce n'étaient pas des hommes ordinaires. Comme les Gracques, comme nos Arteveldes, ces ardents tribuns connaissaient parfaitement les besoins de leur époque et de leur pays. S'ils avaient réussi dans leurs projets, on en aurait fait des héros et des dieux : puisqu'ils succombèrent, on leur a jeté la boue et la bave. Le seul tort de Meier et de Wullenwéwer, comme de tous les hommes de leur trempe, c'est peut-être de ne pas avoir mesuré la grandeur de leur entreprise sur l'étendue des forces dont ils pouvaient disposer (2).

Quand un pouvoir est malheureux, dit fort bien un historien moderne (3), à qui je dois beaucoup, on se

(1) « Le roi lui rendit même son emploi de bourgmestre en faveur des soins qu'il s'étoit donnés pour engager les habitants de Copenhague et de Malmœ à se rendre, et parce que personne n'était mieux instruit que lui des intrigues et des menées des évêques. » *Mallet*, t. VI, p. 305.

(2) *Sartorius.*

(3) *M. Capefigue.*

venge de ses jours de prospérité ; tant que la victoire éblouit le public, il admire et chante d'enthousiasme. Le public ressemble aux esclaves qui suivaient les roues du char du triomphateur à Rome ; ils bravaient la poussière dans la voie Appienne, pourvu qu'ils vissent de l'œil le général victorieux, les légions et leurs glorieux étendards. Mais quand la fortune abandonnait les consuls, alors ils l'accablaient de huées avec des grincements de rage et d'affreuses imprécations. »

CHAPITRE IX.

1537-1538

Réformes religieuses en Danemark. — Trève de Bruxelles, 3 mai 1537. — Retraite de l'archevêque Olaüs dans les Pays-Bas. — Nouvelles réformes dans l'église de Danemark. — Réclamations du comte d'Oldenbourg et du duc de Mecklembourg. — Lettre très pressante de Hopfensteiner à la reine. — Christophe, archevêque de Brême. — Ses violences, ses débauches. — Lettre de la reine Marie à ce prélat. — L'aventurier Oubelacher. — Nouvelles réclamations du duc de Mecklembourg. — Embarras de la reine Marie. — Les Fugger impliqués dans les démêlés du Danemark avec les Pays-Bas. — Plaintes violentes du duc de Mecklembourg. — Réclamations sur les biens de l'archevêque de Drontheim. — Affaire de l'archevêque de Brême. — Le pirate Christophe.

Ce fut une habile tactique de la part de Christian III que d'avoir soulevé le duc de Gueldre et créé des embarras à la reine Marie dans ses propres états ; car c'est à ces troubles intérieurs des Pays-Bas qu'il faut attribuer le retard de cette flotte toujours promise et jamais expédiée (1).

(1) C'est ce qui résulte clairement d'une lettre de la gouvernante à Léonard Fanck, 5 juillet 1536. *Archives allemandes.*

A peine Christian fut-il maître de Copenhague qu'il envoya des ambassadeurs à la cour de Bruxelles pour l'engager à renouveler le traité de Gand. Mais le conseil de la régente n'avait pas encore abandonné des projets fort opposés à cette paix (1). On se contenta de promettre aux ministres danois de conférer avec eux sur ce sujet à Hambourg.

Le roi travailla ensuite à l'exécution d'un dessein que Gustave lui avait suggéré pour détruire la puissance temporelle des évêques et du clergé, qui s'étaient si fortement opposés à son élection. Il se voyait appuyé, protégé par le sénat et la noblesse, qui lui avaient mis la couronne sur la tête, et les peuples espéraient que la confiscation des manses plantureuses et des grosses prébendes aurait pour résultat la diminution des impôts écrasants qui pesaient sur les classes productives. Le roi convoqua à Odensée une diète composée de nobles, de bourgeois et de paysans : un décret d'arrestation fut lancé contre tous les évêques. Bilde, ancien secrétaire de Christiern II et évêque d'Arhuus, prélat de vertu et de bon conseil (2), trouva moyen de s'évader. Quelques-uns subirent courageusement le martyre pour leurs croyances, particulièrement l'évêque de Roeskilde Joachim Ronnow, qui préféra mourir dans les fers plutôt que de se rétracter.

Ce prélat avait été accusé d'aspirer au trône et d'avoir demandé en mariage la reine Marie, à laquelle on assura même qu'il avait envoyé son portrait.

(1) Voir pièces justificatives, n° XVI.

(2) « Doctrina et excellenti virtute præditus, prudentia et consiliis pollens. » *Langebek*, t. II, p. 588.

La diète fit une ordonnance, par laquelle les terres, les villes, les forteresses et les villages de l'église étaient annexés à la couronne, et la puissance temporelle du clergé abolie pour toujours. Sa rigueur envers les prêtres catholiques fut si grande que Luther lui-même en fut touché. Il écrivit au roi pour l'exhorter à agir, sinon avec plus de douceur, au moins avec plus de circonspection. Il lui fit comprendre qu'il ne pouvait abolir entièrement le pouvoir de l'église, sans priver la couronne du plus ferme appui de ses prérogatives. En effet, Christian, en frappant si impitoyablement le clergé, ne fit pas assez attention aux effets du pouvoir extraordinaire qui retombait entre les mains de la noblesse. En brisant la puissance des évêques, il rompit l'équilibre du gouvernement danois; la grandeur et l'orgueil des nobles finirent par absorber les trois autres ordres de la nation, et les prérogatives de la couronne vinrent à dépendre de leur bon plaisir (1).

A mesure que l'autorité de Christian s'affermissait à l'intérieur, elle se faisait respecter au dehors. Le roi de France lui offrit son amitié, et l'invita à entrer dans l'alliance qu'il projetait avec l'Angleterre et l'Écosse, contre Charles-Quint. Christian n'eut pas grande confiance dans les offres de François Ier et de Henri VIII; il porta plus d'empressement dans les négociations entamées avec la régence des Pays-Bas. Les Hambourgeois n'en montraient pas moins dans les fonctions de médiateurs dont ils s'étaient chargés. Leur commerce souffrait horriblement de la mésintelligence des deux

(1) *Hist. Univ.*, t. 63, p. 171.

cours ; leurs instances auprès de l'une et de l'autre ne furent pas sans effet (1). Le roi consentit à joindre Melchior Rantzaw et le secrétaire Gaspard Fux aux députés qu'ils envoyaient à Bruxelles. Là, après bien des contestations et de vifs débats, on convint d'une journée que l'on tiendrait à Hambourg, et le 3 mai 1537, on traita sur les bases suivantes : « 1° Il y aura pour trois ans paix et amitié entre les états de Sa Majesté Christian III et les Pays-Bas héréditaires de l'empereur; 2° à dater du jour du présent traité, les vaisseaux des deux puissances contractantes navigueront librement dans leurs pays respectifs; 3° tous les navires arrêtés de part et d'autre depuis le 1er février seront relâchés ; 4° les propriétaires de ceux dont l'équipage aura été lésé ou dépareillé, porteront leurs réclamations devant un tribunal qui sera établi, dans les trois mois, à Hambourg ; 5° ce tribunal sera composé de quatre juges impartiaux, qui seront pris, deux parmi les demandeurs, et deux parmi les défendeurs ; 6° en cas de dissentiment de ces arbitres, il sera pris un sur-arbitre dans le conseil de la ville de Hambourg ; 7° sur sentence rendue par les arbitres, tous les dommages seront réparés de part et d'autre, dans l'espace de trois mois, soit en argent, soit en marchandises ; 8° le roi de Danemark promet de n'assister en aucune façon les ennemis de l'empereur, excepté l'électeur de Saxe, le duc Ernest de Lunebourg, le grand-maître de Prusse, le landgrave de Hesse, le comte Wolfgang d'Anhalt, Albert et Évrard de Mansfeldt, dans le cas où ils seraient attaqués les premiers par Sa Majesté. Cette

(1) *Mallet*, t. VI, p. 339 et 340.

oque pour les sujets de l'empe-
Danemark, de la Norwége, du Hol-
wig ; 9° il est accordé une amnistie
s ceux qui ont pris le parti du duc de
rg et du comte d'Oldenbourg ; 10° l'é-
Drontheim, Olaüs, si, à dater du présent
se trouve encore en Danemark ou en Nor-
aura la faculté de se retirer où bon lui semblera ;
ans cette paix seront compris les seigneurs Henri Albert de Mecklembourg, le comte d'Oldenbourg, le roi de Suède, le grand-maître de Prusse, s'ils déclarent vouloir y adhérer ; 12° les clauses obscures ou incomplètes de ce traité ne pourront effectuer qu'il soit rompu dans les trois ans, et les dites clauses doivent être, en cas de contestation, expliquées par l'évêque de Munster pour les Pays-Bas, par le duc Ernest de Lunebourg et la ville de Brunswick pour le roi élu de Danemark ; 13° et sera le présent traité publié dans les principales villes et places des états contractants, en-dédans les trois semaines au plus tard, et ratifié par l'empereur en six mois, et par le roi Christian en trois ou quatre mois au plus tard (1).

Le 15 mai 1537, les hérauts d'armes de la reine, les chevaux couverts de housses, et précédés de trom-

(1) Ce traité avait été discuté pendant huit jours entre les ambassadeurs danois et le comte de Buren, Schenck de Tautenbourg et Mulart. Il fut reçu aux grands applaudissements du peuple. Le seigle que l'on payait avant la paix 36 florins d'or, 15 jours après ne coûtait plus que la moitié. Le goudron, la poix, la potasse, les cendres, les sapins, tous les produits enfin du Nord, diminuèrent en proportion. Cette note est tirée d'une vieille chronique faisant le n° 556 des *Ms. de la Bibliothèque de Bourgogne*. Voir du reste l'original du traité aux pièces justificatives n° XVII.

pettes caparaçonnés, parcoururent les rues, carrefours et faubourgs de Bruxelles, et à chaque place la trompette retentissait, et les hérauts d'armes, la tête nue, annonçaient à haute voix aux bourgeois et manants que la paix était faite.

Le roi Christian, tranquille du côté des Pays-Bas, commença dès lors à faire des préparatifs sérieux pour réduire la Norwége. Olaüs, archevêque de Drontheim, connaissant les intentions du prince et les résolutions prises pour l'église de Danemark, demanda à négocier ; il lui promit de le couronner roi de Norwége et de le faire reconnaître comme tel par les états. Christian ne répondit pas, mais il s'empara tranquillement de la Norwége. L'archevêque, instruit du sort qui l'attendait, comprit que le meilleur parti qui lui restait à prendre était une prompte retraite. Il s'embarqua pour les Pays-Bas avec ses joyaux, ses effets précieux, son artillerie, ses munitions de guerre, et il n'eut ni assez de vents ni assez de voiles pour se soustraire aux ardentes poursuites de la flotte danoise.

Aussitôt après son départ, tout se rangea du parti de Christian. Le 2 septembre 1537, le roi rendit le décret suivant : « Les nouveaux surintendants qui gouverneront l'église de Danemark à la place des sept évêques déposés, seront des hommes instruits et capables. Pour autant qu'il n'y a pas de droit de patronage (ce qui était presque toujours), les plus notables habitants du diocèse éliront les prédicateurs, qui à leur tour choisiront les prévôts, et ceux-ci les évêques. Chacun de ces gerniers aura pour subordonné un amman, qui sera chargé de la surveillance des écoles, des biens

de l'église, etc. Sur sept canonicats, deux seront supprimés, et les cinq autres confiés à des hommes d'état pris dans la noblesse, ou à de bons jurisconsultes. Les biens des couvents seront donnés, en partie, à la couronne, en partie, à des instituts de pauvres et de prédicateurs. »

Ainsi, dans cette organisation, la papauté avait disparu, le roi était le chef suprême de l'église; mais son pouvoir fut essentiellement limité par la noblesse (1).

Ce réglement fut présenté aux ecclésiastiques, pour qu'ils eussent à le signer ou à quitter le royaume : un grand nombre préféra le dernier parti, et se retira en Allemagne et dans les Pays-Bas. Ainsi la religion réformée fut universellement établie en Danemark. La puissance de la noblesse s'accrut à l'excès sur les ruines de la grandeur épiscopale; les bourgeois et les paysans furent réduits, sous la domination de seigneurs hautains, à un état incomparablement plus servile, plus malheureux qu'ils ne l'avaient jamais été, lorsque l'autorité du pape était absolue en Danemark. Ce fut seulement en 1551 qu'une loi de Christian III affranchit du servage-de-corps les enfants des prédicateurs et des marguilliers; et cependant, en 1570, des nobles faisaient encore impunément pendre et décapiter de simples prêtres (2).

Pendant que Christian triomphait en Danemark, la reine Marie était condamnée à subir tous les embarras d'une entreprise manquée (3). Le comte Christo-

(1) *Raumer*, t. II, p. 158 et 159.

(2) *Hist. univ.*, t. 63, p. 173; *Raumer*, t. II, p. 159.

(3) En 1537, l'aventurier Oubelacher rançonna les pays du duc de

phe et le duc Albert réclamaient vivement la solde due à leurs troupes, qui étaient entièrement déguenillées, et qui menaçaient de tout mettre à feu et à sang, si l'on ne tenait les promesses d'argent qu'on leur avait faites. Les soldats du comte voulaient se joindre à ceux du duc qui étaient en Frise et « ainsi par ensemble faire une mutinerie pour recouurer le paiement de ce qui leur étoit échu (1). « Ils allaient jusqu'à *ajourner l'écuyer Funck pour comparoir deuers eulx* (2). Leurs réclamations s'élevaient à la somme énorme de 180,047 florins de Pologne. Funck répondit qu'il ne s'était engagé qu'à payer les hommes et les chevaux qui avaient servi pendant le siége et non les services antérieurs (3).

Pendant qu'on est à négocier, voilà que Martin van Rossem, maréchal du duc de Gueldre, travaille à gagner un des chefs de ces bandes, qui avait nom Mathieu de Ruremonde, pour le déterminer à déserter du côté de son maître. Il lui promit monts et merveilles : de l'avancement pour les soldats, des honneurs pour les capitaines, de l'or et de l'argent pour tous, et des champs de bataille entièrement nouveaux.»

Saxe pour une somme de 30,000 florins, pilla les églises, exigea 13,000 thalers et menaça de mettre tout à feu et à sang, si l'on ne satisfaisait sa demande. Tautenbourg s'empara de lui au moment qu'il promenait ses fureurs dans le pays d'Utrecht; il le traita durement. Oubelacher se plaignit à la reine d'avoir été jeté dans un mauvais cabaret de village. *Archives du Conseil d'État et de l'Audience*, boite VIII, n° 179.

(1) *Archives allemandes de Bruxelles, documents relatifs à la réforme*, t. IV, fol. 96.

(2) *Ibidem*.

(3) *Ibidem*, fol. 77.

«Vous n'avez qu'à parler, lui écrivit-il, Sa Grâce le duc se fera un plaisir de vous accorder tout ce que vous demanderez (1). »

On fut assez heureux de détourner les gens de guerre ; mais Mathieu accepta avec empressement les offres brillantes de l'aventureux maréchal.

Cependant le comte d'Oldenbourg et le duc de Mecklembourg ne cessaient d'invoquer la foi des traités qu'ils avaient conclus avec Marie et son envoyé, l'écuyer Funck; ils se rendirent en personne à Bruxelles, afin de mieux suivre cette affaire qui touchait de si près leurs intérêts. Le duc de Mecklembourg, dont les prétentions étaient le plus exagérées (2), fut forcé de se retirer le 4 février 1537; le comte d'Oldenbourg se déclara satisfait le 18 juin de la même année ; il donna pleine et entière décharge de tout ce qu'il réclamait (3) : le 7 avril, il avait été nommé colonel d'un régiment de 2,000 hommes au service de l'empereur (4).

Après les deux princes, ce fut le tour d'Étienne Hopfensteiner; cet agent fidèle de Marie demanda le paiement de la pension qui lui avait été promise pour les services qu'il avait rendus dans les affaires du Danemark, au péril de ses jours et de ses biens. Il manda, en outre, à cette princesse que l'archevêque

(1) *Pièces justificatives*, n° XVIII.

(2) *Archives allemandes.*

(3) *Pièces justificatives*, n° XIX.

(4) « Die aengenomen heeft zekeren hoop crycsvolk op te brengen, om daer mede de Key. Majesteyt te dienen in deze jegenwoirdige oirloge tegen de Franchoisen. » *Arch. de l'Audience*, etc. Reg. 97, f. 39.

Christophe de Brême, excité par le roi Christian, l'avait, depuis trois ans, dépouillé de toute sa fortune, en dépit des lettres formelles de l'empereur. Il la pria donc de vouloir bien ordonner au marquis d'Anvers qu'il eût à garder en prison les marchands de Brême qui résidaient dans cette ville, jusqu'à ce que l'archevêque eût fait droit à ses réclamations. Il lui fit connaître que les gens de guerre qui étaient au pays de Munster lui avaient offert de marcher sur Brême et de forcer Christophe à lui rendre justice; que, comme il était victime de son dévouement à la personne de l'empereur, il était juste qu'il fût aidé, d'autant plus qu'il s'agissait de sa fortune et de son honneur. Et attendu que le susdit prélat lui avait fixé jour pour plaider cette affaire, il supplia la reine de lui envoyer un de ses conseillers pour l'éclairer et le soutenir dans cet épineux procès (1).

Ce Christophe avait été nommé, en 1500, coadjuteur de l'archevêque de Brême, et, en 1502, évêque de Verden. Les prélats de ces siéges n'étaient plus, à la fin du moyen âge, ce qu'avaient été leurs prédécesseurs, ils n'avaient plus de païens à convertir, et ils n'instruisaient plus le peuple; ils abandonnaient leurs fonctions à des subalternes, fréquentaient les cours des princes et des grands, élevaient des châteaux-forts, tenaient des armées sur pied et les commandaient en personne. Il est vrai qu'ils jetaient encore l'interdit sur les terres des peuples voisins; mais ce n'était plus que dans leurs intérêts personnels : eux et leurs chanoines se vautraient dans la débauche. Dans les couvents régnait

(1) *Archives allemandes.*

la plus hideuse corruption, tandis que l'ignorance et la superstition étaient l'apanage des masses. Mais bientôt les idées nouvelles prêchées par Luther envahirent le pays de Brême; Christophe fut forcé de se retirer à Verden, où il faisait brûler vifs tous ceux qui parlaient seulement de réforme. Les tentatives qu'il avait faites pour repousser le protestantisme partout où il se présentait, lui avaient coûté des dépenses énormes et l'avaient plongé dans un abîme de dettes (1). Et ce zélé défenseur de l'église catholique, ce fervent prédicateur de morale et de religion, qui se levait souvent à minuit, mitre en tête, pour chanter matines, vivait publiquement dans le plus scandaleux concubinage; il avait des maîtresses dans toutes les villes où il séjournait, et il contraignait ses chanoines à chasser les leurs (2).

Hopfensteiner n'avait jamais cessé de jouir de la confiance de Marie; il était trop mêlé aux négociations pour ne pas conserver cette influence qu'un vieux diplomate retient toujours, même lorsque les événements ont changé de face. Aussi la reine manda, sans délai, à l'archevêque que l'empereur avait nommé commissaires, dans ce litige, l'évêque de Munster et George Schenck de Tautenbourg; elle le pria instamment de vouloir faire en sorte que Hopfensteiner fût remis en possession de ses biens (3), et elle engagea

(1) *Kobbe*, Geschichte und Landesbeschreibung der Herzogthümmer Bremen und Verden, t. II, p. 208-218.

(2) Encyclopédie allemande d'*Ersch* et *Gruber*, article *Brême*.

(3) *Archives allemandes.*

Schenck, qu'elle tutoyait, à induire les partis à une amiable composition (1).

Comme on l'a vu, Frédéric palatin n'avait point été compris dans le traité du 3 mai; et ce fut pour lui un prétexte de n'y avoir aucun égard, quoique toutes ses entreprises n'eussent pour appui que les forces qu'il empruntait de la régence des Pays-Bas. Ainsi loin de se désister de ses projets, il prit à son service un de ces aventuriers ou chefs de bandes, alors trop fameux par leurs excès, qui, pour de l'argent levaient des armées et faisaient la guerre à qui l'on voulait. Celui-ci fut Oubelacher, dont nous avons déjà parlé, et qui avait servi en sous-ordre dans l'armée du comte d'Oldenbourg; il eut bientôt formé un corps de près de **20,000** hommes ramassés dans la Westphalie et les provinces voisines. Il devait d'abord seconder l'invasion que l'électeur-palatin méditait dans le pays de Berg, appartenant au duc de Gueldre; et, de là, faisant sa jonction avec l'électeur, il se proposait de se jeter à l'improviste sur le Danemark. Mais à peine eut-il brûlé quelques villages, qu'il fut battu, fait prisonnier et traité comme un brigand par le duc de Gueldre, à qui il révéla dans les tourments de la question tous les secrets de son maître. On sut alors le projet d'irruption en Danemark; et ce qui devait irriter davantage encore le roi Christian, c'est que l'électeur n'avait rien entrepris qu'à l'instigation de la gouvernante, et avec l'argent qu'elle avait fourni à Frédéric immédiatement après avoir signé la trêve de Bruxelles (2).

(1) *Archives allemamdes.*

(2) *Mallet*, t. VI, p. 341.

En janvier 1538, la reine Marie reçut une lettre du duc de Mecklembourg, sollicitant la solde de ses cavaliers qui stationnaient toujours dans ses états au plus grand grief et dommage de sa maison; il représenta que c'était pour la reine qu'il se trouvait maintenant dans un si déplorable état, dans un péril si imminent (1); que les villes de Rostock et de Wismar, qui avaient approvisionné Copenhague assiégée, avaient dû payer 10,000 thalers à Christian III, pour avoir la paix. Mais il était de toute impossibilité à la régente de s'occuper de cette affaire; elle avait sur les bras les Français, le duc de Gueldre, les anabaptistes (2) et les Gantois insurgés, qui bientôt demandèrent du sang et des têtes pour apaiser les ombres de leurs libertés immolées au génie centralisateur et despotique de Charles-Quint.

Les célèbres Fugger, issus du tisserand Hans Fugger, qui furent anoblis par Maximilien Ier; qui, chose rare pour des marchands et des banquistes, dépensaient des millions pour leurs cabinets d'antiques, leurs collections de manuscrits, leurs galeries de tableaux, leurs jardins botaniques; qui, dans leurs magnifiques

(1) « In grosser not vund tribsshare. » (*Archives allemandes de Bruxelles.*)

(2) Elle avait fait de vives réprimandes aux membres de la chambre impériale de Spire sur la condescendance avec laquelle ils traitaient cette secte à Maestricht; mais ces magistrats lui répondirent avec autant d'énergie que de dignité, qu'habitués à rendre la justice au riche comme au pauvre, ils ne faisaient qu'obéir aux inspirations de leur conscience et aux règles de leurs devoirs, qu'ils ne se laissaient intimider par aucune menace, et qu'ils espéraient qu'à l'avenir on leur épargnerait de pareilles attaques et réprimandes. *Archives allemandes.*

palais d'Anvers et d'Augsbourg, logeaient gratis princes, rois et empereurs (1), venaient d'être impliqués dans les orageux débats du Danemark et de notre pays.

Le 10 août 1525, le roi Frédéric Ier, en considération des grands services qu'ils avaient rendus à sa maison, leur avait accordé la liberté de passer par le Sund avec les cuivres du Nord, moyennant un droit fixe d'un demi-florin du Rhin par chargement. En 1537, lors de la trêve de Bruxelles, Melchior Rantzaw avait dit que le cuivre d'aucun des Fugger ne passerait plus par les ports, hâvres ou rades du Danemark, parce qu'ils avaient appuyé le palatin contre Christian, qu'ils lui avaient fourni de l'argent, qu'enfin ils l'avaient reçu et fêté dans leur maison d'Anvers. Et, effectivement, des vaisseaux chargés de cuivre avaient été arrêtés dans le Sund ; le commerce des Pays-Bas en souffrait considérablement. Les Fugger députèrent au roi Christian et invoquèrent leurs anciens priviléges. Ce prince répondit que Rantzaw avait bien dit, que cependant il les donnerait quittes s'ils consentaient à lui faire présent de 20^m^ florins d'Augsbourg, à lui en prêter 20^m^ autres et à en payer ½ pour chaque quintal de cuivre qu'ils exporteraient de ses états. Les Fugger alors s'adressèrent à l'empereur, qui référa du tout à sa sœur (2).

(1) On rapporte qu'à son retour de Tunis, Charles-Quint, passant par Augsbourg, logea chez Antoine Fugger, et qu'entre autres magnificences dont celui-ci le régala, il fit mettre, sous la cheminée de sa chambre, un fagot de canelle et l'alluma avec la promesse d'une somme considérable qu'il avait prêtée à ce prince.

(2) *Archives allemandes.*

» Madame, ma bonne seur, Les Foucquers m'ont aduerty que le duc de Holstein leur détient grande quantité de cuyure contre les traictez que led. duc et ses prédécesseurs ont auec lesd. Foucquers, et ce soubz couleur qu'ilz ayent fourny grande somme de deniers à nre. cousin, le duc Frédéricq, et qu'ilz l'ayent fauorisé contre led. duc, combien que lesd. Foucquers n'ayent traicté, ny fourni autre somme à mond. neueu que celle par moy accordée pour son mariage, ne luy baillé assistence ny faueur, synon de bonne voisinance, et comme ilz ont accoustumé enuers les princes de la Germanie. Et pour ce que, comme scauez, lesd. Foucquers ont fait au Roy, monsgr. nre. frère, à moy et à toute nre. maison grans seruices, et y sont tousiours prestz et enclins, perséuérans en nre. saincte foy et religion, dont les desuoyez sont indignez à l'encontre d'eulx, et par ceste occasion reçoyuent grans dommaiges ; je désire les fauoriser si auant que en moy sera auec ce que nred[t]. neueue, le duc Frédéricq, m'en a instamment requis. Et ay aduisé pour le plus expédient de vous enuoyer les mémoires que sur ce lesd. Foucquers m'ont fait présenter, afin que sur icelles, et comme vous verrez plus conuenir à leur bien, et la restitution dud[t]. cuyure et l'obseruance dud[t] traicté, vous fetes dresser instruction à vre. nom et myen sur quelque personnaige conuenable et à eulx agréable qui, pour ce voise expressément deuers led. duc de Holstein aux fraiz desd. Foucquers, qui se sont offert, et vous recommande encores l'affaire autant affectueusement que je puis (1).

(1) Cette lettre est datée de Tolède, 15 février 1538, et se trouve aux Archives allemandes de Bruxelles.

Le duc de Mecklembourg, qu'on avait d'abord réduit au silence, n'avait consenti à se taire que momentanément; il revint à la charge, en 1538, et cette fois-ci, il frappa à toutes les portes, il écrivit à la reine, à l'empereur, à l'archiduc Ferdinand, à Frédéric, à tout le monde, réclamant l'arriéré qui lui était dû et faisant valoir les éclatants services qu'il avait rendus. Marie lui écrivit le 18 février 1538 une lettre très-aimable, dont la conclusion fut qu'il devait se contenter des arrangements pris en 1537 (1).

Le 15 mars 1538, le palatin, touché d'une missive extrêmement dolente du malheureux duc, écrivit en personne à l'empereur pour qu'il engageât la régente à satisfaire aux réclamations d'Albert (2),

Dans la lettre de ratification que Christian III avait envoyée, au mois de juin 1537, à la reine Marie, il avait réclamé les biens emportés de Norwége dans les Pays-Bas par l'archevêque de Drontheim ; il y soutenait que ces biens n'étaient pas la propriété du prélat, mais celle de la couronne de Danemark (3).

Le 7 mars 1538, le palatin réclama les mêmes biens et au même titre. Il écrivit à la régente ce qui suit:

» Très-illustre Royne et mère, après toutes recommandations. Puisque, comme Vostre Ma[té] scait, feu le sgr. Olaüs, archeuesque de Drunthem, du royaulme de

(1) *Archives allemandes.*

(2) *Ibidem* t. V, f. 22.

(3) « Zum andern thuet sich der Ertzbischoff von Truntheim, der vuns brieff herevund treulos geworden, inn E. L. Landenn enthaltenn; derselbig hat nit allein sein eigenn propper guet, sundern des Reichs Norwegenn vnnd vunser eigennthumbe mit sich darans gefurt. » (*Archives allemandes de Bruxelles.*)

Nordweghen, au prouffit du très-illustre prince, nostre cher seigneur et beau-père, le Roy Christien de Denemarque, etc., et de ses hoirs, auecq grands biens et richesses, comptant joyaulx et aultres, fust mis au Pays-Bas auecq corps et biens. Et, au lieu de ma très-chière compaingne, fust mis en traictement auecq moy, je suis aduerti que naguerres il est allé de vie à trespas, cui Dieu face pardon, et qu'il a laissé grand quantité des meubles, lesquels, veu qu'ils ne sont comme Vostre Ma[té] bénignement peult considérer ses biens propres, ains appartenant au royalme de Norweghe, et par ainsi audit mon chier seigr. et beau-père et à ses hoirs, ma compaingne, et à nulz aultres. Pour ce est-il que, au nom d'icelle ma compaingne, je supplie Vostre Ma[té] vouloir tellement poureueoir que les susdits biens dudit feu de Dronthem demeurent inséparés, et qu'ilz soient à madicte chière compaingne, au lieu de son seign. et père, comme à icelle seulle, à nulz aultres appartenans, ou au présent porteur, que à ce auons commis, sans aulcun empeschement déliurez, en ce monstrant telle faueur, comme la raison le veult, et ne doubte point que ainsy se fera. Ce que moy et ma compaigne sommes prest et de le desseruir envers Vostre M[té]. Datum Neumarc le VII[e] de mars MDXXXVIII (1). »

Nouvelles lettres du duc de Mecklembourg à l'écuyer Funck (2) et à la reine Marie. Voici cette dernière:

» Très-illustre Royne, à vostre royalle M[té] sont tou-

(1) L'original de cette traduction se trouve aux archives all., *doc. relat. à la réforme*.

(2) *Ibidem.*

siours mes très-humbles seruices prest. Madame ma coussine, puisque Vostre M^{té}, parauant sur mes lettres adresschées à Vostre M^{té} par vostre conseiller et seruiteur Éstienne Hopffenstainer, faict respondre touchant le payement de mes vielles arriéraiges, quant Vostre M^{té} au temps que la guerre contre les François estoit charge pour la nécessité et entretenement des gens de guerres auecq si pluisieurs grosses despences, que, ce causes considérées, auroy la pazience jusques au finement de ladite guerre, alors Vostre M^{té} auroit gratieuse souuenance de moy. Considéré donc maintenant que la guerre entre la M^{té} Impérialle, nostre très-gratieulx souuerain, et les Franchois est conuertie en paix, et que je me suis tousiours jusques maintenant conforté sur la promesse de Vostre M^{té}, sans l'auoir, par mes demandes, molesté ou importuné; néanmoins je ne doubte point que Vostre M^{té} aura gracieulx regard de mes loyaulx et diligences seruices et dommaiges, par moy soustenuz pour l'empereur et Vostre M^{té} sur vous lettres de crédence et instructions, aussy sur les parolles de bouche de vostre commissaire Lienard Fonck auecq toutes aultres honestes entretenemens de tous termes, lesquelles de Vostre M^{té} me ont esté ordonné, comme j'ay remonstré, et comment encoires, par-dessus ce, je me suis mis en grosses nécessitez, paynes et dangiers de mon corps, comme Vostre M^{té} bien le scet. Aussy veulle auoir gratieuse souffenance, en regardant que mes gens d'armes sont encore pour asteure en mes pays, actendant après le payement à mes et de myenes despenses innumérables et en destruction de mes gens et pays, et aussy tous les jours tel dommaige et destruction monte et augmente; pourtant

est ma très-humble prière à Vostre M^{té}, que Vostre M^{té} pensant à mesdites causes et occasions, veulle addrescher à mon payement, comme le contenu de mes registres que j'ai déliuré, contient. Comme je me, sans nulle doubte, à Vostre M_{té} confie, laquelle se monstrera en telles manières deuers moy que tel dommaige soit de moy osté et que je puisse imprétrer mes payemens; aussi me fault-y aduertir Vostre M^{té} que tous deux mes villes Rostock et Wismaer, pourtant que eulx auoient amené des viures dedans la ville de Copenhaghen, sont pour dix mil de Tochaudalers tanxé du duc de Holstein, espérant que Vostre M^{té} gracieusement récompensera mes subgetz que puissent reconnoitre pertes et dommaiges. Ce que suis totalement cy-après pressé de la déseruir enuers Vostre M^{té} de corps et de biens. Datum à Wismaer, mercquedy après la conuersion de Sant-Paul, mil cinq cent XXX VIII

De icelle Vostre Ma^{té}
humble seruiteur
MECHELENBOURG.
Manu propria.

Marie lui répondit, le 26 août que, comme il n'avait pas accepté les propositions qu'elle lui avait faites auparavant, et qui étaient fort honorables, elle s'étonnait de ses nouvelles réclamations financières (1).

(1) *Archives allemandes de Bruxelles.*—Cette affaire paraît n'avoir jamais été terminée d'une manière définitive. En 1549, les fils du duc Albert réclamèrent encore ce qu'ils prétendaient leur être dû du chef de leur pere. L'empereur les renvoya au duc d'Albe et à l'évêque d'Arras; mais la reine déclara que rien ne leur était dû. « Cum ipsa nec Leonardo Funck

Le 4 août, elle s'adressa de rechef à cet intraitable Christophe de Brême au sujet de l'affaire de Hopfenstei-

(cujus in supplicatione fit mentio), nec vlli omnino hominum commiserit, mandarit, aut ratum vnquam habuerit, ut militibus alienis, nec a se, nec a suo, aut Cæsareæ Ma^tis nomine conductis, stipendiorum solutio suo nomine promitteretur. » Les suppliants firent valoir que l'expédition de Copenhague avait coûté à leur père plus de 200,000 florins. Ils imploraient l'appui de l'empereur, tuteur et père naturel d'eux pauvres orphelins (*vunser allergnedigsten Rath*, *hilff vund beystandt*, *vfs vunderthenigst zu ersuchen*). Ils faisaient valoir que le roi Waldemar de Danemark avait jadis assuré le royaume de Suède au duc Magnus de Mecklembourg, leur aïeul; que, par conséquent, le roi actuel de Danemarck, issu d'une mauvaise noblesse (*von schlechtem, gemeinem Adel geborn*) était un intrus que les habitants n'avaient jamais voulu reconnaître, et que dès-lors ce royaume était resté dans leur quasi-possession. Ils priaient l'empereur de leur faire payer la somme qu'ils réclamaient, et de travailler à ce que les états de l'empire intervinssent pour les aider à récupérer leur royaume héréditaire de Suède (*das wir widderumb zu vunserm altvetterlichen erbreich Schweden khumen*). Il fut répondu par le conseil de la reine qu'on n'avait été obligé envers leur père que du jour de l'arrivée de Léonard Funck à Copenhague; qu'il avait fait l'entreprise sur le conseil des Lubeckois; que tout ce dont on lui avait été redevable du premier chef lui avait été exactement payé à Bruxelles même; qu'on avait satisfait, en draps, ses soldats qui stationnaient dans le Brabant et accablaient cette province de leurs exactions; qu'appelé par Wullenwéwer, il n'avait agi que dans son propre intérêt et pour troubler l'empire (*quum status illius ciuitatis talis erat vt regeretur per ignobiles et de minima plebe viros, quorum caput erat quidam Georgius Wullenwewer, et sub eo Joannes et Georgius Smit, fabriferrarii*); que, d'ailleurs, ses troupes ne s'étaient pas conduites en braves à Copenhague; qu'Albert lui-même, avec son immense sérail, avait été la huée et la risée des soldats. « Nullum prestiterant virtutis, vnde laudari deberent, exemplum, neque cum hostibus congressi fuere, sed paulo post (aduentum Leonardi Funck) pactio cum ipsis facta, vt incolumes ipseque Albertus dux cum sua uxore et ingenti caterua mulierum, quam secum ad bellum profecturus adduxerat, atque in vrbe tam diu obsessa et rerum omnium vti ipse dicebat, penuria laborante, aluerat, ita vt milites eius per ca-

ner ; le 26 du même mois, le prélat répondit que l'honorable Schenck de Tautenbourg venait d'arranger l'affaire à la grande satisfaction des deux parties (1). Sans doute, elle n'avait pas encore reçu cette lettre, lorsque, le 20 septembre, elle écrivit à Tautenbourg d'engager les plaideurs à s'entendre à l'amiable.

Depuis quelque temps un neveu d'Olaüs, archevêque de Drontheim, infestait la mer; il s'appelait Christophe, et ses pirateries se dirigeaient particulièrement contre les Français et les Gueldrois. Au mois d'octobre 1538, Christian III fit connaître à la reine que ce corsaire avait fait une descente dans les états du Danemark; qu'on avait pris sept de ses compagnons de brigandages; et qu'appliqués à la torture, ils avaient déclaré être chargés par la régente Marie de continuer leurs courses jusqu'à ce qu'ils eussent assez pour payer l'arriéré du duc de Mecklembourg; qu'ils n'avaient été qu'un mois en mer, et qu'ils avaient pris neuf vaisseaux français, et deux navires norwégiens chargés de vins et de molton; que, sur un troisième, ils avaient pris du drap, des culottes et des victuailles.

Christian protesta à la reine qu'il n'ajoutait aucune foi à ces déclarations; mais, comme Christophe s'était réfugié dans les Pays-Bas, il la pria de vouloir bien le punir conformément au traité, et l'expulser

chinnos et jocos non falsos, neque vanos, neque clam irriderent et ludibrio haberent, atque alii, cum suis singuli bonis abirent, vrbem ipsam Copenhagen, pro cuius liberatione tam ingentes sumptus fiebant, hostibus dedere.» (*Archives du Conseil d'État et de l'Audience*, boîte 64, n° 755.)

(1) *Archives allemandes de Bruxelles*, t. V.

ensuite avec tous ses gens; que, sans cela, il se ferait toutes sortes de pensées (1). Il chargea de cette commission les conseillers de la ville de Hambourg, qui s'en acquittèrent à merveille (2).

Christophe avait raison de douter un peu des bonnes intentions de la régente; et nous croyons bien volontiers que cette implacable ennemie des Français et des Gueldrois, leurs alliés, se soit servie de ce noble forban pour leur faire payer les frais de la guerre.

Dans la réponse qu'elle adressa à la ville de Hambourg, son secrétaire avait conservé les mots de pirate vulgaire (*ein gemeiner Seerauber*), qu'avait employé le roi Christian; on y voit effacé de sa propre main le mot *vulgaire*. Toutefois, elle prétexta cause d'ignorance dans toute cette affaire; elle déclara aux Hambourgeois qu'elle ne connaissait Christophe que de nom; qu'après la mort de son oncle elle lui avait donné un passe-port afin qu'il pût retourner en Norwége; qu'elle punirait sévèrement tous les pirates qu'elle pourrait saisir; elle ajouta que l'ambassadeur d'Angleterre venait, lui aussi, de faire des réclamations à propos d'un vaisseau chargé de marchandises qui avait été pris; qu'en conséquence, elle les invitait à lui donner des renseignements, s'ils apprenaient quelque chose à cet égard (3).

(1) « So er daselbst widderumb vffs new gehaust vnd geheget wurde, wir vns allerley gedenckenn. » (*Archives allemandes de Bruxelles.*)

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

CHAPITRE X.

1537 — 1543.

Projet d'une nouvelle expédition en Danemark, présenté par le duc de Mecklembourg. — Armements considérables. — Résistance de Christian III et d'Albert de Brandebourg. — Mécontentement de Frédéric palatin, et mauvais succès de son expédition. — Prolongation de la trève de 3 ans. — Négociations infructueuses de Ratisbonne. — Troubles de Suède. — Albert de Mecklembourg et Martin de Waldenfels. — Alliance du Danemark et de la France. — Détails inédits sur ces événements. — Convocation des états-généraux. — Martin Van Rossem. — Siége mémorable de Louvain. — Ordonnance belliqueuse de l'empereur. — Diète de Nuremberg. — Dispositions hostiles du Danemark et des Pays-Bas. — Expédition dirigée contre l'île de Walcheren. — Nouvelles alliances de Christian.

Les ennemis de Christian III n'avaient pas encore renoncé à leurs projets. Le duc de Mecklembourg, bien qu'il ne fût pas encore payé, adressa à la régente un nouveau projet d'expédition en Danemark et en Norwége. Il fit valoir que si ces contrées n'étaient pas envahies, il en résulterait un tort irréparable pour l'empereur et les Pays-Bas; que le duc de Holstein, le grand-maître de Prusse, les Lubeckois et leurs adhérents se rendraient maîtres absolus de la Baltique et qu'ils arracheraient toute la Livonie et toute la Prusse à la su-

zeraineté de Charles-Quint. La majesté de l'empereur, conclut-il, est humiliée par les récentes victoires de ces petits princes, tandis que non-seulement eux, mais encore la Pologne, la Russie et la Tatarie devraient trembler au nom seul de Charles (1).

Déjà, en 1536, le duc, dont les états étaient ouverts de toutes parts aux vengeances de Christian, avait demandé de l'argent à la reine pour fortifier un port de la Baltique, nommé Golvitz, d'où l'on pourrait faire un excellent point d'appui et de défense pour les expéditions de l'empereur et du palatin (2).

Au mémoire précité, le duc en ajouta un second; en voici les principaux considérants :

» Que la Royne se deuroit asseurer de la place de Linghen pour auoir entrée aux deux diocèses de Munster et de Bremen, et au surplus recouure pertes et dommaiges soubstenuz par faulte que le secours de Copenhagen n'a sceu venir en temps, sur led. duc de Ghelers, ensemble obligacion par laquelle il seroit tenu seruir à cinq cens cheuaulx et deux mille piétons, l'espace de trois mois.

» Item, que bon seroit que Sa Maté feist venir par deuers elle les deux prisonniers holstenois, est assauoir Brido Randtsaw et Érasmus de Aneueldt (3), et les faire tenir à Vuyluorde. Et quant à Dennemarche, semble aud. duc qu'on ne doibt pas laisser le duc de Holstein en repos par cest yuer, pource qu'il est mal prest pour soy défendre, et a esté paraduisé d'aul-

(1) *Archives allemandes de Bruxelles.*

(2) *Ibidem.*

(3) Pris dans l'affaire de Ménard de Ham.

cuns, qu'il ne se doibt garder pour cest heure dauantaige; pource que, entrant aud. pays, l'on trouuera assez à brandtschatter pour paier tous les gens de guerre de pied et de cheual. Et ne se oseront mouoir iceulx princes qui, de présent, se trouuent de la faction dud. duc, par crainte de la M^té^. Dauantaige, les communes des villes Lubecq, Hamborg, Rostock, Wismar et Stralessund assisteront, en tel cas, à l'empereur.

» Que vng Claws Hermelin a esté enuoié de par le duc de Holsten et le duc Henry de Brunswych, pour traicter la paix entre l'empereur et le duc de Holsten, et que à ceste cause seroit bon que Sa Ma^té^ fusist aduertie de ce que dessus, en tant que le tout se fait à cautelle et frauduleusement.

» Pareillement, on aura tout secours, ayde, et assistance par le pays de Mechlenborg, auquel pareillement on se pourra pourueoir de nauires pour passer oultre aud. Dennemarche, qui n'est que à quatre lieues du pays de Mechlenborg, encoires sans forteresses. Et offre led. duc Albert son seruice tant en ce que dessus que ès autres choses et occurrances. » (1)

Un troisième mémoire n'insiste pas moins vivement sur l'urgente nécessité d'une invasion. Il demande que George Schenck soit chargé d'attaquer immédiatement le Holstein, parce que, d'après cette pièce, le roi Christian est aux abois, ses soldats mal payés, ses états appauvris et surchargés d'impôts. D'ailleurs la noblesse

(1) *Archives allemandes de Bruxelles, documents relatifs à la réforme*, t. IV, fol. 106.

ne l'aime pas; le clergé, partout poursuivi, le déteste; les bourgeois et les paysans sont mécontents, parce qu'il n'est pas resté fidèle aux promesses qu'il leur a faites ; et puis il n'a pas d'argent. L'auteur de cet écrit veut prouver également que l'honneur de Sa Majesté est souverainement intéressé dans cette question (1).

Ainsi on se laissait aller à toutes les illusions des causes compromises.

Les armements qui se faisaient en Hollande, et dont la destination n'était pas équivoque, avertissaient Christian de se tenir sur ses gardes. La régente, sans égard à la trève conclue avec le Danemark, avait ordonné d'arrêter tous les vaisseaux étrangers qui se trouvaient dans ses ports. L'électeur-palatin tenait, dans l'archevêché de Brême, un corps de troupes considérable tout prêt à marcher. Il en avait confié le commandement au comte d'Oldenbourg, que son ressentiment et la connaissance qu'il avait des localités en Danemark, rendaient bien propre à remplir ses vues. On levait un autre corps de troupes dans les états de l'électeur de Mayence et d'un duc de Brunswick, pour seconder les opérations. Le duc de Prusse, allié et parent de Christian III, devait être attaqué par une troisième armée. Le palatin se proposait de pénétrer en Danemark par le Holstein. Il n'avait déjà plus que l'Elbe à passer. Le duc de Mecklembourg devait se joindre à lui quand il en serait temps, et le grand-maître de Livonie accabler inopinément le perfide Albert de Brandebourg, pour l'empêcher de se-

(1) Comparez *pièces justificatives*, n° XVI.

courir son beau-frère. On avait encore de justes sujets de se défier des intentions du duc de Pomméranie.

Toutes ces mesures étaient si bien concertées que le résultat en paraissait infaillible. Le roi Christian et le duc de Prusse furent cependant plus habiles encore : ils mirent la main sur tous les vaisseaux hollandais qui se trouvant dans la Baltique, devaient reporter, dans les Pays-Bas, des grains ou des choses nécessaires à l'équipement d'une escadre. Le passage du Sund fut fermé, et les deux princes armèrent des flottes considérables pour en rester les maîtres, et faire échouer tout projet de descente sur les côtes. Le roi recommanda aux Hambourgeois de garder l'Elbe : ces alliés fidèles s'acquittèrent si bien de ce soin, que le palatin ne put faire passer un seul homme dans le Holstein. Il y avait de plus, dans cette province, une armée danoise prête à en défendre vigoureusement l'entrée. Le duc Ernest I[er] de Lunebourg, las d'avoir si longtemps, dans ses états, des mercenaires indisciplinés, les obligea à rentrer dans le pays de Brême : ce fut là le terme de leurs expéditions. Ennuyés de rester dans l'inaction, frustrés de l'espérance du pillage, désunis et gagnés par l'argent que le roi semait à pleines mains parmi les chefs, ils se dispersèrent dans les contrées voisines, malgré les efforts du comte d'Oldenbourg et de l'électeur-palatin.

Ce mauvais succès fit également échouer les entreprises de ces deux princes contre le duc de Prusse; car du côté de l'empereur ils n'avaient rien à attendre. Toutes les forces de Charles-Quint étaient à peine suffisantes contre les Turcs. Nulle conjoncture ne pouvait être moins favorable aux vues du palatin ; il tenta

d'obtenir quelque chose du roi par voie d'accommodement. Ferdinand d'Autriche et le roi de Pologne, Sigismond Ier, offraient leurs bons offices pour les réconcilier. Mais Christian rejeta leurs propositions, et ne répondit qu'avec mépris aux avances d'un ennemi qu'il ne craignait plus.

Alors irrité de voir qu'on faisait aussi peu de cas de son amitié que de sa haine, le palatin alla se jeter entre les bras du roi d'Angleterre, dernière ressource, qui fut aussi infructueuse que les autres. L'accueil que Henri fit à Frédéric fut cependant des plus gracieux; mais quand, après les fêtes les plus magnifiques, il demanda des secours pour monter sur le trône de son beau-père, le monarque anglais ne témoigna plus le même empressement, et commença à parler des égards qu'il devait aux princes de sa religion de préférence aux catholiques. Il l'engagea même à entrer dans la ligue protestante : ceci acheva de rompre toute espèce de négociation entre les deux princes.

De retour sur le continent, l'électeur, vieilli dans les revers et dégoûté de tout, témoigna de nouveau son désir de faire la paix avec le roi Christian, qui y était assez disposé. Le landgrave de Hesse l'exhortait fortement à se délivrer de cet ennemi en le satisfaisant sur la dot qui semblait due à la princesse, sa femme, comme fille du roi de Danemark. Il écrivit à Christian que l'électeur, peu à craindre par lui-même, pouvait le devenir tôt ou tard par l'appui de l'empereur, qui ne demandait pas mieux que d'avoir toujours devant lui une raison plausible d'attaquer un prince protestant. Il comparait, dans sa lettre, le palatin à un

faucon que Charles-Quint employait en habile oiseleur pour atteindre sa proie. D'autres motifs sollicitaient Christian. La conduite et les paroles de Gustave lui inspiraient de sérieuses inquiétudes. Ce prince menaçait, formait des prétentions, assemblait des troupes sur les frontières; il paraissait avoir des liaisons étroites avec la régente des Pays-Bas ; il avait auprès de lui des conseillers si mal intentionnés pour le Danemark qu'on ne pouvait s'assurer de son amitié, malgré l'intérêt évident que les deux nations avaient à rester unies, et malgré les soins que Christian prenait à lui ôter tout sujet de plainte. Enfin la trêve de trois ans conclue à Bruxelles, en 1537, avec la régente allait expirer ; et si l'on ne pouvait la renouveler ou la changer en une paix solide, la prudence exigeait que la flotte et l'armée fussent augmentées ; c'étaient de nouvelles dépenses pour un état épuisé par de si fortes agitations politiques. Ces considérations rapprochaient les esprits; mais l'intérêt et l'ambition du conseil de Charles-Quint opposaient encore bien des obstacles à l'entier rétablissement de la paix.

Charles-Quint se trouvait alors en Flandre, il venait de foudroyer, par de liberticides ordonnances, la ville et le peuple de Gand. Christian lui envoya des ambassadeurs : ils furent reçus avec hauteur. On contesta à leur maître le titre de roi de Danemark, et ce ne fut qu'avec une répugnance extrême que l'on consentit à prolonger la trêve d'un an ; ensuite, on en vint à proposer un congrès où l'on traiterait définitivement des prétentions de l'électeur-palatin, en présence des ministres de l'empereur, de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse. Le lieu de réunion fut

fixé à Cologne; mais le roi n'y envoya point de ministres, retenu par quelque motif secret que l'histoire ne nous développe point assez clairement. Cet incident faillit à rompre les négociations; l'empereur s'étant appaisé, on convint de les reprendre à Ratisbonne.

Quatre ambassadeurs danois y furent au terme convenu (1541): André Bilde, sénateur, Éric Krabbe, chancelier, Pierre Svave, et Gaspard Fuchs, secrétaire. Les plénipotentiaires de l'empereur et du palatin tentèrent d'abord de les effrayer par des menaces. Ils voulaient que l'on cédât à Frédéric ou la Norwége, ou le Jutland, ou du moins la Scanie. Ils leur faisaient entendre que si ce prince recevait une satisfaction de ce genre, il consentirait à vendre ses droits à l'empereur. Ils parlaient de refuser au roi l'investiture du Holstein, et de séquestrer cette province jusqu'à ce qu'il eût contenté ses ennemis, et remis en liberté Christiern II. Les ministres danois justifièrent leur roi, en le représentant comme l'élu de la nation. Toute l'ambassade se borna à prolonger de quelques mois la trève avec les Pays-Bas et à avertir Christian de redoubler de vigilance, soit au dedans de ses états, en tenant toutes choses prêtes pour les défendre, soit en se ménageant des amis et des alliés au dehors (1).

Dans ce plan de conduite, Christian devait se tourner vers le roi de France, l'ennemi naturel de

(1) Le chancelier Viglius s'était beaucoup occupé de l'affaire du palatin : « Que sub discessum meum a Ratispona, doctissime Sabine, nomine illustrissimi principis electoris per mag rum. d num. Eustachium a Seltsleyben mecum acta fuere, non mediocri sollicitudine me hactenus affecerunt. » Viglius Georgio Sabino. Ingolstadii, 3 junij 1541. Lettres inédites de Viglius. *Ms. de la bibliothèque de Bourgogne*, nº 16,089.

Charles-Quint et le seul prince capable de balancer sa puissance. François Ier, de son côté, désirait précisément ce que voulait Christian : ses ambassadeurs venaient d'être assassinés en Italie, dans les états de l'empereur, et au milieu d'une trêve. On tardait à lui donner satisfaction : il voulait se venger, l'occasion fut opportune. Les deux princes conclurent, à Fontainebleau, un traité de paix et d'alliance qui devait exister leur vie durant, et de plus, dix ans après leur mort. Par ce traité, ils se donnaient pour la première fois le titre de frère, ils s'obligeaient à s'assister réciproquement dès que l'un aurait fait connaître à l'autre ses besoins : une nouvelle alliance fut aussi formée entre Christian et Gustave.

Malgré ces conventions avec la France, le roi ne laissa pas de faire de nouvelles démarches, tantôt auprès de l'empereur, tantôt auprès de la gouvernante des Pays-Bas, à l'effet de parvenir à un traité de paix, ou du moins à une trêve de quelques années. Las enfin de l'obstination de la maison d'Autriche, il fit arrêter dans le Sund quelques vaisseaux hollandais, espérant pouvoir, par là, amener l'empereur à des dispositions pacifiques. Mais la gouvernante, usant de représailles, mit l'embargo sur tous les navires qui se trouvaient dans les ports des Pays-Bas. La ville de Hambourg était intéressée dans cette dernière saisie, elle offrit sa médiation aux parties belligérantes et elle obtint qu'il y aurait une réunion entre leurs ministres, le 1er mai 1541, à Munster; mais on changea de lieu, et elle se fit à Kampen, dans la province d'Over-Yssel. Dès l'ouverture de l'assemblée, les plénipotentiaires danois proposèrent de traiter non seulement avec les

Pays-Bas, mais encore avec l'empire, afin que Charles-Quint n'eût plus aucun prétexte pour faire la guerre à leur maître. Ils demandèrent le paiement du subside qui avait été accordé au roi comme duc de Holstein, par le traité de Gand, et une indemnité des secours qui lui avaient été promis par le même traité, et qu'on ne lui avait pas fournis. Ils offraient en même temps, au nom du roi, de relâcher les vaisseaux arrêtés dans le Sund, à condition que, de son côté, la reine gouvernante rendrait les vaisseaux danois qu'elle avait fait saisir. Enfin, ils déclarèrent que le roi était prêt à soumettre au jugement des états de l'empire le différend qui concernait la dot de l'électrice-palatine et celle de la duchesse de Lorraine, la princesse Christine; et que si, après ces offres honorables, il n'était pas possible d'arriver à un accommodement, ce prince protestait devant Dieu et devant toutes les puissances de la terre, qu'on ne pourrait lui imputer, en aucune façon, les fâcheuses conséquences qui pourraient en résulter, ayant fait tout ce qui était raisonnablement possible pour mériter l'amitié de l'empereur.

Les plénipotentiares de la reine-gouvernante furent embarrassés de répondre à tous ces chefs. Ils déclarèrent qu'ils n'avaient point les instructions nécessaires, et prièrent les Danois d'attendre qu'ils les eussent reçues. Elles ne tardèrent pas, en effet, d'arriver; elles portaient que la gouvernante pouvait bien convenir d'une trève par rapport aux Pays-Bas; mais qu'il ne lui appartenait pas de traiter au nom de l'empire, et qu'à l'égard du subside que le roi demandait, elle n'était plus tenue de le lui payer, depuis que ce prince avait attaqué les états de l'empereur dans

la province de Groningue. Ces instructions portaient encore que le roi rendrait, avant tout, les vaisseaux qu'il avait fait arrêter dans le Sund, et qu'il permettrait aux Hollandais le passage de ce détroit; que, sans ces préalables, il était inutile de parler de négociations. Les députés de Hambourg proposèrent divers moyens d'accommodement pour empêcher la rupture de la conférence; mais les plénipotentiaires belges ne voulurent écouter aucune proposition : on se sépara sans avoir rien fait, et la gouvernante commença aussitôt les hostilités.

Elle fit arrêter, dans les ports des Pays-Bas, tous les navires et les effets des marchands de Hambourg, sous prétexte que cette ville était située dans le duché de Holstein. Elle fit publier ensuite qu'il était permis à chacun de courir sus aux vaisseaux danois. La mer se couvrit incontinent de pirates, qui firent diverses prises. Un certain Stige Bagge, entre autres, tomba entre leurs mains près de la Zélande : il fut condamné à la peine de mort, parce que lorsqu'il se vit pris, il jeta ses papiers dans les flots et qu'on l'accusa d'être un espion aux gages de la France. Nicolas Huitfeldt, gentilhomme de la première considération, fut enlevé sur les côtes de Norwége par d'autres pirates, qui le conduisirent à Enckhuyzen, où on le retint prisonnier pendant plus d'un an. Son frère, Paul Huitfeldt, ayant trouvé moyen d'enlever, à son tour, près de Hambourg, le bourgmestre d'Amsterdam, et l'ayant conduit en Danemark, ils furent enfin échangés tous les deux et remis en liberté (1).

(1) *Des Roches*, t. VI, p. 305-309; *Holberg*, t. II, p. 364-636, et *pièces justificatives*, n° XX.

Ces troubles réveillèrent l'ambition du palatin : mais ceux qui agitaient la Suède stimulèrent davantage encore son ardeur; toutes ses vues se fixèrent sur ce pays. En 1538, un simple paysan, nommé Nicolas Takke, avait soulevé contre Gustave les Goths du Smaland et des contrées voisines; un moment, il avait fait trembler le roi : mais bientôt obligé de se sauver devant les troupes réglées de ce prince, il s'était retiré à Lubeck, d'où, après avoir traité avec la régence et les héritiers du comte de Hoia, il retourna, l'an 1541, en Smaland et y excita un nouveau soulèvement; 15,000 paysans prirent les armes (1), en jurant l'extermination de la noblesse. Ils pillaient à toute main les juges royaux et les officiers de la province, les pendaient à des arbres, les perçaient de flèches et les achevaient avec des glaives de plomb (2). Gustave envoya contre eux un corps de troupes qui fut taillé en pièces.

Les insurgés publièrent alors les motifs de leur révolte. Ils dirent qu'ils avaient pris les armes pour se délivrer du joug de leurs oppresseurs, qui les écrasaient d'impôts, et pour conserver la religion de leurs pères qu'ils voulaient leur interdire (3).

Le bruit de cette insurrection, grossi par mille autres bruits, se répandit bientôt dans toute l'Europe. Hopfensteiner écrivit à Marie que les horribles tyrannies de Gustave avaient poussé le peuple au désespoir; que, résolu d'éteindre le feu de la révolte dans des

(1) *Westphalen*, Monumenta inedita rerum germanicarum, t. II, p. 1173.

(2) *Loccenii* Rerum suecicarum historia, p. 292-313.

(3) *Des Roches*, t. VI, p. 309 et 310.

flots de sang, il avait fait égorger 600 rebelles ; que cette cruauté n'avait servi qu'à augmenter les troubles; que le roi chancelait sur son trône; que le palatin ou l'empereur n'avait qu'à agir pour s'en rendre maître (1). Frédéric II apprit avec plaisir des nouvelles si agréables : il assembla des troupes et sollicita l'assistance de l'Autriche; il écrivit à Takke pour l'encourager par les promesses les plus brillantes; il lui fit entendre que dès qu'il serait roi, il lui conférerait les titres de noblesse et lui laisserait le Smaland pour prix de ses services. L'empereur aussi s'adressa aux rebelles; dans une lettre écrite de sa main, il leur dit de secouer le joug, de compter sur lui ; car *nous aussi*, termina-t-il, *nous sommes de la nation des Goths* (2). Dans une autre lettre, il leur annonça qu'il leur enverrait son conseiller secret, Nicolas Perrenot de Granvelle, pour leur faire de bouche des communications importantes. Une missive du même Perrenot, adressée aux petits états de Suède, portait que Sa Majesté avait appris que les habitants, maltraités par le roi, s'étaient soulevés pour défendre leur liberté ; que, par conséquent, elle les priait de prendre pour leur seigneur l'électeur-palatin, qui, du côté de sa femme, avait des droits légitimes sur les royaumes du Nord; qu'ils ne pouvaient faire un meilleur choix, tant à cause des éminentes qualités de ce prince, qu'à cause de l'appui qu'ils trouveraient auprès de Charles-Quint (3). Mais les espérances des

(1) *Archives allemandes.*

(2) « Et inter Cæsaris mandata etiam reperta ejusdem syngrapha, et præter alia, hæc verba : *Et nos de gente Gothorum sumus.* » *Loccenius*, p. 311.

(3) *Holberg*, t. II, p. 365 et 366.

uns et des autres furent presque aussitôt détruites que formées. Le roi de Danemark secourut efficacement son allié Gustave de troupes et d'argent. La plupart des messages envoyés aux rebelles furent interceptés ; enfin, Takke lui-même, après avoir épuisé toutes les ressources d'un génie et d'un courage bien au-dessus de sa condition, abandonné et fugitif, fut assassiné par des paysans, ou, suivant d'autres, obligé de s'enfuir en Allemagne.

Le duc de Mecklembourg avait reparu aussi. Il avait d'abord offert ses services à la reine contre la France, et lui avait envoyé 200 à 500 fantassins (1); mais c'était avec beaucoup de peine qu'il était parvenu à se faire payer. L'archiduc Ferdinand avait dû s'entremettre pour lui.

« Madame ma bonne tante, le duc Alhrecht de Meckelburg estant icy ne cesse de rechief me faire remonstrance de son affaire particulière et dont aultreffois a esté parlé à l'empereur, monseigneur nostre frère, m'ayant déliuré les pièces cy-joinctes, disant aussy sur ce qu'il vous auoit escript, l'on ne luy a faict aultre responce fors par une petite lettre en flamang contenant seullement réception des siennes et qu'on ne lui debuoit rien, sans déclairer les causes ny donner quelque raison qu'on ne luy doibt riens, dont grandement il se ressent. Parquoy, madame, pour vostre satisfaction, aussi pour obuier aux propos que ledit duc en tient journellement en plusieurs lieux, il me semble que l'on ne scauroit mieulx faire que si

(1) *Archives allemandes de Bruxelles, documents relatifs à la réforme*, V, fol. 143, 145, 149 et 158.

l'on lui doibt quelque chose, l'en faire contenter, ou sinon, que l'on lui fasse apparoir par bonnes raisons qu'on ne lui est en riens tenu, et m'aduertir de la responce que lui ferés pour en vser en conformité quant plus m'en plaira. Et aultant, madame ma bonne seur, je prie le créateur vous donne l'entier de vos bons désirs. De Spire le iiij d'auril 1542. »

Vostre vray bon frère
FERDINAND (1).

Les agents diplomatiques de Christian III furent traités moins favorablement encore que ceux de Marie. Un d'eux, nommé Martin de Waldenfels, gentilhomme mecklembourgeois, qui avait volé au secours de ce prince avec un train nombreux d'hommes et de chevaux, et avait été employé par lui dans une mission secrète à Lubeck, lui représenta qu'il n'avait pas encore reçu un escalin pour tous les importants services qu'il avait rendus à sa cause; que, bien plus, ce prince lui avait déclaré net qu'il ne lui devait rien; que c'était cependant pour lui Christian qu'il avait vendu ses biens, abandonné sa femme et reçu une forte blessure à la tête dans une escarmouche (2). C'est pourquoi il se déclara l'ennemi public, irréconciliable, mortel de Sa Majesté danoise, et il menaça de lui nuire par tous les moyens imaginables : pillage, incendie, meurtre (3).

Pour donner à Christian III un échantillon de ses

(1) *Archives allemandes de Bruxelles, documents relatifs à la réforme*, t. V, fol. 103.

(2) «Das ich aber auff einem Scharmutzel hart in den Kopff gewnnth.»

(3) « Derhalben ich inn vnvorwindlichen vnd verderblichen schaden

vengeances, il s'empara, le 26 août 1545, de la personne de Balthazar Rantzaw, évêque de Lubeck, de cette famille si chère à la dynastie du Holstein. Il l'enferma dans son château et refusa de le mettre en liberté : Balthazar mourut en prison. Waldenfels, également détesté de tous les partis, fut mis au ban de l'empire et périt misérablement sur la terre étrangère, en 1560. Ses biens, grevés de dettes, avaient été confisquées par les ducs de Mecklembourg (1).

Après qu'on eut satisfait à ses demandes d'argent, Albert de Mecklembourg qui avait si mal réussi en Danemark, s'était uni à Takke et aux rebelles de Suède pour souffler le feu de la discorde ; il avait entraîné dans ce mouvement le comte d'Oldenbourg, l'archevêque de Brême et les villes de Lubeck et de Dantzig; et même, après la mort de Takke, tous ensemble ils, minaient encore le sol de la Suède de leurs sourdes intrigues.

Ces hostilités rendirent Christian III plus favorable à l'alliance française : il se hâta d'écrire à la reine Marie que désormais il ne pourrait plus traiter avec elle sans le consentement formel du roi de Suède (2), et il assura François Ier de l'exécution pleine et entière,

komen bin, das ich zuletzt mein Haussgelosten... von mir thun musste, vnd mein weib, der es in Zeit zur liebe Zucht vermocht, darsitzen lassen, vnd also auff mein alter von der inn die weithe welt vnd handt Gottes begeben muss.... Darum werde ich hiemit sampt meinen helffers helffern Ewer öffentlicher abgesagter feindt, welches ohne Raub, » Brandt vnd Mordt nicht abgehen kan. » (*Archives allemandes de Bruxelles.*)

(1) *J. M. Bern. Latomi* Genealochronicon megalopolitanum, apud Westphalen, monumenta inedita rerum germanicarum, t. IV, p. 472.

(2) *Archives allemandes de Bruxelles.*

pour ce qui le concernait, du traité de Fontainebleau. En 1542, François Ier recommença la guerre contre Charles-Quint. Fort déjà de l'appui de l'archevêque de Cologne et du duc de Clèves, qui lui avait promis 7 à 8,000 hommes (1), il demanda à Christian III les secours convenus, et ce prince lui envoya une forte escouade de cavalerie. Le conseil de Charles-Quint en fut d'autant plus irrité que cette troupe, employée par Martin Van Rossem (2) dans le Brabant, ravagea impitoyablement cette province.

Le 26 juin 1542, Adolphe de Bourgogne, amiral de Zélande, s'adressa à la reine pour savoir ce qu'il avait à faire dans ces circonstances:

« Madame, j'enuoyai hyer à Mons. d'Eecke vne lettreà moy escripte contenant certaines aduertences, luy requerrant d'en aduertir semblablement au long Vre. Maté, que pense bien que jà aura faict, etmesmes pour scauoir intention de vredte Maté de ceque je doibs faire de ces basteaulx d'Oostlande, qui sont prestz de partyr d'ycy vers ledt pays d'Oostlande, bien équippez de bonne artillerie et de pilotes de ce payz, cognoissantz les estres et estrantz d'icelluy. Sur quoy, madame, supplie auoir briéfue responce, d'autant ilz n'attendent que le vent pour partyr, asscauoir si je doibz empescher leur partement du tout, ou oster leur artillerie et pilotes seullement.

» Madame, ce soyr tard ay esté aduerty par vng pescheur de ceste ville venant hors la mer comment il auoit parlé à vne nauire de l'Escluse, qui estoit par-

(1) *Archives allemandes.*

(2) Voir, pour Van Rossem, mon travail sur Marguerite d'Autriche.

tye de Norwèghe, passé neuf jours, lequel disoit pour vray que vne buusse de Brauwerschaue, qui estoit allée à la pescherie, estoit prinse et pillée par aulcuns d'Oostlande et qu'ilz l'ont toute dégarnye de voilles et aultrement, et, auecq ce, miz les gens en prison, et que pour ce bruyct luy ensemble aultres basteaulx d'Hollande estantz aud[t] Norwèghe en quelque autre haure, attendantz pour illecq se affretter et charger, de paour se sont hastez de retourner en leur quartier vuydes et sans marchandise aulcune. Par quoy, madame, supplie Vre. Ma[té] me voulloir aduertir comment on pourra vser quant à l'affaire de la pescherie, qui vient maintenant en saison et que chacun faict grosse despense et apprestes, asscauoir si on fera défense générale de non entrer en mer, ou comment on y pourra remédier (1).... »

Dans une autre lettre du 6 juillet, le même bâtard fit connaître à la reine « que court le pays des armements de Ménard de Ham. » Mais, en marge de cette lettre, on trouve écrit de la main de Marie : « Il ne se fault point trop arrester sur ces nouuelles comme non tant véritables (2). »

Cependant, déjà le 23 juin, elle avait chargé René d'Orange de bien garder le pays de Gueldre pour empêcher les invasions ultérieures de Ménard. Ce prince lui avait mandé que l'argent et les hommes de guerre faisaient défaut; « qu'il y auoit vn nombre de nauires grosses et équipées pour prendre le chemin sur Hollande et Zélande; » que Martin Van Rossem devait

(1) *Archives du Conseil d'État et de l'Audience*, boîte VII, n° 161.
(2) *Ibidem*, n° 136.

joindre les Danois, et que le roi de France avait la main dans tout (1).

Le 11 juin, les députés du duc de Clèves écrivirent de Dusseldorf :

«Madame, nous auons receu voz lres. touchant Martin Van Rossinn, etc. Sur quoy nous vous faisons sauoir pour responce que nous nous esmerueillons et nous tenons pour greuez de telles lres. et mesmement de ce que contre de nous vous peult mouuoir, actendu que n'auons fait retenir nulles gens de guerre, sinon pour l'ayde de l'empire allencontre du Turch. Aussi n'auons donné nulle commission pour leuer gens aud[t] Martin Van Rossinn, et beaucop moins pour faire quelque entreprince contre la M[té] Impérialle ou les terres héréditaires d'icelle. Parquoy sommes déliberé d'enuoyer en brief quelcun de noz seruiteurs à Vre. M[té] pour remonstrer à icelle nre. intencion, grief et opinion, et aussi d'escripre aud[t] de Rossinn, et luy faire commandement, et ce que de luy entendrons aduertir Vred[e] Ma[té]. Escript à Dusseldorp, le XI[me] de juing 1542 (2).»

Sur les représentations faites par la reine au duc de Clèves , les mêmes députés répondirent que leur maître l'avait suffisamment avertie que « Martin Rossem, se nommant son seruiteur, auoit soubz main quelques emprinses sur les Pays-Bas de l'empereur, nre. sgr., et que, à cest effect, il auoit rassemblé et practiquié gens de guerre... Sur ce, que Sa Majesté estoit intentionné d'en faire ses plaintes aux princes-élec-

(1) *Archives du Conseil d'État et de l'Audience*, boîte VII, n° 163.
(2) *Ibidem Armaris*, C, n° 176.

teurs et estatz de l'empire, et tellement le démonstrer que tout le monde cognoistroit qu'il auroit esté la première occasion de mettre la chrestienté en guerre et tribulation;....» le duc leur a recommandé de dire qu'il se trouve « fort greué.... d'vng tel propos,... attendu qu'il n'a baillié à Martin Van Rossem commission ny commandement de leuer gens de guerre et beaucoup moins lui donner pouoir;» qu'il a été horriblement calomnié; « et s'il plaisoit à Sa Ma[té] luy déclarer ceulx qui lui ont fait ceste aduertissement, il en respondroit tellement qu'elle cognoistroit, et tout le monde, que contre vérité il est chargé. »

2 juin 1542.

Le 22 juillet, l'empereur rendit l'ordonnance suivante :

« Nos amez et féaulx, les président et gens de nre. conseil en Flandres, salut et dilection. Combien que, de tout temps, nous ayons singulièrement d'estre, garder et obseruer paix et amitié auec tous princes chrétiens et espesciallement auec le Roy de France pour pouoir conuertir noz forces contre le Turcq, comme ennemy de nre. foy et saincte religion chrétienne; et, à ceste fin, passé et dissimulé pluisieurs practiques et trauerses que led[t] Roy de France nous a donné en tous noz affaires, sans luy auoir baillé aucune juste cause de resentement, ou contraire. Ce nonobstant, led[t] Roy de France, sans aucune sommation ou deffiance précédente, s'est auancé de mener pluisieurs practicques pour surprendre noz pays, villes et subgectz, comme auons en diverses fois descouuert. Et considérant que sesd[es] practicques ne venoyent à bons effect, s'est auancé, en contreuenant aux traitiez d'entre nous et luy, de faire

avoir piller et adommaiger nos subgectz de Luxembourg, et d'autre costé, faire enuahir nre. pays et duché de Brabant par gens de guerre à sa requeste leuez ès pays de Clèues et là entour, à nre. très-grand regret et desplaisir, mesmement en ceste saison, que tous bons chrestiens se debueront préparer pour résister aud[t] Turcq. Pour ce est-il que vous mandons et commettons, par ces présentes, que, incontinent et sans délay, faites publyer par toutes les villes et bourgs de nre. pays et conté de Flandres, où l'on est accostumé faire cris et publications que tous nos subgectz des frontières se retirent et sauluent leurs biens en noz villes et fors pour leur assurance. Et si faites commandement à tous nosd[s] subgectz qui tiennent et ont en leurs mains et soubz eulx aucuns bien-meubles, marchandises, debtes et autres biens quelconques appartenans aux subgectz dud[t] Roy, que tenons et déclairons par cestes à nous déuoluz et escheuz par droit de guerre que ilz ne en payent riens, et les viennent denoncer à noz principaulx officiers de chacun lieu, et à nos commiz que, à ce, ordonnerons pour les receuoir à nre. prouffit, sans en recéler aucune chose, sur paine de confiscation de corps et biens, dont de tout ferez tenir bons et léaulx inuentaires, pour nous en respondre là et ainsi qu'il appartiendra de ce faire, etc. Donné en nre. ville de Bruxelles (1). »

En même temps, les états-généraux furent convoqués. La remontrance dont il leur fut donné lecture se terminait ainsi : « La Royne a fait de son costé tout ce qu'elle a peu pour pourueoir à la deffence des pays,

(1) *Archives du Conseil d'État et de l'Audience, Registre* 97, fol. 84.

ayant, par sa vigilante dilligence et extrême sollicitude, descouuert les surprinses que on entendoit secrètement faire sur les villes d'Anuers et Gand (1), et après fait leuer et entretenir gens de guerre pour résister à si grande puissance, et contre les inuasions que de tant de costez se debuoient faire sur lesdictz pays, de sorte que iceulx, de mémoire d'homme, ne furent jamais en si grant bransle et hazart. Reste que vous, Messieurs, vous employez de vostre costé, et vous esuertuez à ce cop de non laisser perdre les pays, et que aduisez les moyens de entretenir et payer les gens de guerre qui sont leuez et retenuz pour éuiter confusion et non laisser distraire les pays de l'obéissance de l'empereur, vostre prince naturel et souuerain seigneur, durant son absence. Et, en faisant vostre debuoir, selon que auez accoustumé de faire, et soustenant la première fureur, vous deburez estre seur que Sa Majesté, pour la bonne affection qu'il porte aux pays de par-deçà, et selon la promesse qu'il fit à son dernier partement, il vous assistera de toute sa puissance. Pour quoy Sa Majesté vous requiert et prye que vous veuilliez employer à la deffence des

(1) Dans un rapport fait à la reine, et qui se trouve aux *Archives du Conseil d'État et de l'Audience*, on lit : « L'ambassadeur de France, nommé le sgr. de Ferrant, et Martin Van Rossem ont faict assemblée de gens de guerre de consentement dud[t] duc de Clèues ès pays de son obéyssance, pour enuahir le Pays-Bas de Sa Maté, espérant trouuer grandes intelligences en aulcunes villes dudict Pays-Bas..... » Et effectivement, depuis la formidable émeute de Gand (1540), l'intérieur du pays n'avait plus été tranquille, tellement qu'en 1543, on afficha de mordants pamphlets jusque sur les portes du palais impérial à Bruxelles. Voir pièces justificatives, n° XXI.

pays, comme à chascun de vous elle fera déclarer en particulier (1). »

Pendant que les provinces délibéraient sur les propositions de la reine, le pays fut assailli par trois côtés à la fois. Le duc d'Orléans, fils du roi de France, pénétra dans le duché de Luxembourg ; le duc de Vendôme attaqua l'Artois ; dans le même temps, Christian III préparait une flotte pour l'invasion de la Hollande et de la Zélande (2). Le fameux Martin Van Rossem, maréchal de Guillaume, duc de Gueldre, de Clèves, de Berg, de Juliers, comte de la Marck et de Ravnesberg, après avoir mis tout à feu et à sang dans la Campine et aux environs de Bois-le-Duc, se présenta, le 25 juillet 1542, devant Anvers, à la tête de 16,000 Français, Gueldrois et Danois, et, au nom des rois de France et de Danemark, somma la ville de se rendre. Anvers était défendue par le prince René d'Orange, habile et valeureux guerrier ; il répondit énergiquement qu'il ne connaissait d'autre souverain que l'empereur, et que Van Rossem eût à déloger le plus tôt possible. Le héraut envoyé par le farouche maréchal, riposta grossièrement que l'empereur était depuis longtemps mangé par les poissons. Mais on lui conseilla de se rassurer, disant que Charles revivrait le troisième jour comme Jonas, et qu'il existerait plus longtemps qu'il ne serait agréable aux sires de France et de Danemark. Rossem décampa le 27, dé-

(1) Voy. le travail cité de M. *Gachard* sur les assemblées nationales de la Belgique.

(2) Voy. le même travail.

vasta tout jusqu'à Lierre, et fut repoussé devant Louvain par l'héroïque résistance des étudiants et des bourgeois (1), commandés par les magistrats et par un noble portugais, Damien de Goes (2).

Van Rossem avait attaqué la ville sans déclaration préalable de guerre, à la manière des brigands. Pour terrifier les habitants, il les avait menacés, s'ils résistaient, de les faire passer tous au fil de l'épée, riches et pauvres, hommes et femmes, vieux et jeunes. Ce siége fut terrible. Du haut des murs, au milieu du tonnerre des bombardes et des globes de feu, on pouvait voir les flammes de l'incendie dévorer les environs. Pierre Nanning, professeur de latin au collége des trois langues, dans une chaleureuse déclamation (3), a comparé cette invasion à une migration de Goths, d'Alains et de Vandales (4).

(1) *Azevedo*, ad annum.

(2) Il avait été chambellan d'Emmanuel-le-Grand, roi de Portugal; trésorier des Indes orientales, sous Jean III; tour à tour ambassadeur en France, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Pologne. Il était lié d'amitié avec Bembo, Sadolet et toutes les illustrations scientifiques de l'époque. Poète et musicien distingué, il avait voulu voir Louvain, alors si celèbre dans la république des lettres. Il y était bien vu de la noblesse, de la bourgeoisie et de la jeunesse des écoles. Voyez *Damiani Gois, Equitis Lusitani, urbis lovaniensis obsidio. Olisipone, apud Lodovicum Rhotorigium, typographum. MDXLVI, mense Julio;* et *die waerachtige gheschiedenisse, welcke Damiano a Goes toegecomen is ten tyde als de vianden met Marten van Rosschen voir Loven waeren ende hem gevangen namen.*

(3) Sous ce titre : *Petri Nannii, Alcmariani, Oratio de Obsidione Lovaniensi. Excudebat Servatius* Zaffenus. Lovanii, anno MDXLIII, mense septembri.

(4) « Fuere in hoc exercitu quicquid est fortissimarum nationum, Dani, Sueui, Gothi, Cymbri, Sycambri, Clinenses, Juliacenses. Hic

Après la retraite de Van Rossem, l'armée belge fondit à son tour sur les pays du duc de Clèves, et s'y empara de plusieurs places. Les traîtres avec lesquels le maréchal avait des intelligences à Anvers et à Gand furent découverts et exécutés. Le duc de Vendôme, qui s'était flàtté de pénétrer dans la basse Flandre, pour donner la main aux troupes de Clèves, dans leur entreprise contre Gand, fut arrêté en Artois. Enfin, un navire que Christian III avait envoyé sur les côtes de Hollande, pour rechercher les lieux où une descente serait le plus facile, fut saisi, et conduit à Enckhuyzen (1).

exercitus, cum a mare Baltheo ad nos properaret, quocumque incessit omnibus undique gentibus terrorem incussit. Verum cum jam in limitibus Brabantiæ appropinquaret, ex perfugis undique affluentibus, majores jam undas populorum, quasi sub ostium trahens, tantis agminibus in Brabantiam inundavit, ut Gothicorum, Alanicorum, Vandalicorum bellorum tanquam memoriam reducerent. » — Après que van Rossem eut décampé, on fit sur lui les vers suivants :

« Metter grauwer cappen
Liet hy sien syn lappen,
Elck wet dat waer es
Tot Loouen de pentionarys.

Rossems gewelt
Heeft Brabant gestelt
In brennende colen,
Schoon dorpen geuelt,
Goids vrienden gequelt,
Wat bat het verholen?

Den 1jten dag in oigeste die clerken van Loouen hielen,
Maer ouer de stad vesten die heeren vielen. »

(*Anecdota bruxellensia*, f. 126.)

(1) Le travail cité de M. *Gachard*.

Cependant, si l'issue de la campagne avait été satisfaisante, il importait que le pays se tînt sur ses gardes: le roi de France faisait des préparatifs pour l'attaquer l'année suivante avec de plus grandes forces. La reine assembla les états-généraux à la fin de novembre (1542), pour réclamer de nouveaux secours. La proposition fut faite par le docteur Schorre, président du conseil privé. Dans cette pièce, qui est très-étendue, Marie exposait d'abord tout ce qui s'était passé depuis la dernière réunion des états, tenue au mois de juillet; elle s'efforçait de démontrer que l'empereur n'avait donné aucun motif à l'injuste agression de François Ier; que ceux dont s'était prévalu le roi de France dans sa déclaration de guerre étaient destitués de tout fondement. Elle parlait ensuite des dépenses qu'avait coûté cette campagne, et qui avaient excédé 1,500,000 livres de gros, somme qu'elle n'avait pu se procurer en partie que par des moyens extraordinaires, puisque les aides accordées par les états et le produit du domaine de l'empereur avaient été loin de s'élever à ce chiffre. D'après l'avis des chevaliers de l'ordre et des principaux capitaines du pays, la solde des garnisons, pendant chacun des mois de décembre, janvier et février, ne pouvait coûter moins de 100,000 livres; et lorsque les hostilités recommenceraient, 300,000 livres par mois suffiraient à peine à l'entretien de l'armée. La reine demandait que les états accordassent au gouvernement la levée d'un impôt d'un pour cent sur toutes les marchandises exportées du pays, le dixième du revenu de tous les biens-immeubles, et le dixième du revenu des marchands possédant en marchandises et en denrées une valeur de 1,000 florins et au-delà. La

reine ne se dissimulait pas que cette demande était étrange et nouvelle, mais l'extrême nécessité la justifiait; dans des circonstances moins graves, les impôts proposés avaient été établis dans d'autres pays, et tout récemment, les états de l'empire en avaient voté la perception dans toute la Germanie (1).

L'empereur était vivement contrarié de cette expédition de Van Rossem, comme on peut le voir par cette lettre adressée à son frère.

» Mons. mon bon frère, les lettres que vont auec cestes sont faites à droit propos pour, se bon vous semble, icelles monstrer aux estatz et publier par toute la Germanye, le contenu ès quelles est tout véritable, et se délaissent encores plusieurs particularités pour éuiter prolixité, que pourroyent seruir et démonstrer l'iniquité et malignité du Roy de France et indigner et mouuoir lesd[ts] estatz allencontre de luy; mais s'ils vueullent prendre regard aux euures passées dud[t] Roy de France, praticques, tromperies et mensonges dont il a vsé, mesmes ceste année, enuers eulx, tant généralement que particulièrement, il y a assez et trop de causes pour le tenir et déclairer leur ennemy aultant ou plus que le Turcq, selon l'adhérence qu'il a auec luy, et que led[t] Roy de France fait tout ce qu'il peult, afin qu'il puisse oppresser la Germanye et empescher la résistance d'icelle allencontre dud[t] Turcq; et combien que, à la vérité, je me trouue très-fort empesché du coustel de-deçà, comme vous pouuez considérer à deux si grosses puissances que le Roy de France a amassé tant au coustel de Rossillon que de

(1) Le travail cité de M. *Gachard.*

Nauarre, et que je n'ay aultres gens de guerre que de ceulx de ces royaulmes qui ne sont enguerris, et que l'apparence est grande que led^{t} Turcq enuoyera son armée par mer, toutesfois ay-je plus de peyne de ce que j'ay entendu de celle que les François ont ou constel de Luxembourg, et des Cléuois et Dennemarquois venus jusques à Diest..... En cecy se deburoit bien esuertuer nre. cousin, le duc Frédéricq, et mesmes enuers son frère l'électeur et aultres dessus le Rhin, pour aultant que ce que le duc de Holstein fait allencontre de moy et mesd^{ts} pays est pour son respect, et n'auoir voulsu traicter au préiudice de nred^{t}. cousin (1). »

Néanmoins, Charles pensa qu'il était temps d'agir; le 11 juin 1543, il manda au comte d'Espinoi, chef et capitaine des gendarmes, de faire « criées et publicacions, et...... d'expressément commander que tous ceulx qui sont puissans d'auoir et porter bastons et armes, estans de l'eaige de vingt ans et en-dessus jusques à cinquante, ayant à eulx pouruoir de harnoiz, bastons et armes dont ilz se pourront mieulx aydier... et qui seront dispostz de seruir... pour, au son de la cloche, les mener et conduire, et seruir à la garde et deffenze de nosd^{s} pays (2). »

(1) Lettre de l'empereur au roi des Romains, 28 août 1542. *Archives du conseil d'État et de l'Audience*, boîte II, n° 40.

(2) *Archives du Conseil d'État et de l'Audience*, Reg. 97, fol. 93. — On lit, dans une ordonnance pour l'armée, cette curieuse disposition: « Item en sal nyemant blasphemeren Godt van Hemelryck, Maria, zyne gebenedide moeder, vnd zynen heyligen oick, en sal nyemant ombeschoirlycken noch vremlycken zweren mit verhouden of opgesetten gemoede by ernstlicher straf, naer kentenis des oversten of des regten. » *Ibidem*, f. 100 verso.

La reine Marie porta des plaintes amères devant les états de Nuremberg, en 1543. Elle rejeta la cause première de cette invasion armée sur le roi de France, qu'elle signala comme l'ennemi capital des Pays-Bas, cet inexpugnable bouclier du Saint-Empire (1).

Nicolas de Perrenot de Granvelle ouvrit cette diète par un beau discours sur les grandes vertus de Charles-Quint, sur le zèle extraordinaire qu'il déployait à défendre la chrétienté contre les agressions des barbares et des infidèles. Il exposa ensuite que le roi de France et les ducs de Holstein et de Clèves, ses alliés, avaient assailli la Belgique avec une déloyauté et une férocité connues seulement des sauvages (2).

Voici l'instruction donnée par la reine à ses ambassadeurs dans cette diète :

» Ledict duc de Clèues a enuoyé à la Royne la responce que ledict Van Rossem a faict sur la deffense que led[t] de Clèues luy avoit faict, contenant en substance que auant que ledict Van Rossem s'estoit mis en l'obéissance dudict de Clèues, il avoit fait serment à vng sgr., lequel il ne nomme point, combien que depuis il a bien démonstré que c'estoit le Roy de France, de le seruir en armes contre tous, et toutes les fois qu'il seroit semons, comme présentement il estoit, et que led[t] de Clèues, ne aussy les estatz de l'empire ne luy pouuoient empescher, ne deffendre de satisfaire à son serment et garder son honneur ; mais qu'il ne scauoit de aulcune emprinse contre les pays de l'em-

(1) *Archives allemandes.*
(2) *Ibidem, documents relatifs à la réforme*, t. VI, f. 10.

pereur, et ne y entendoit riens entreprendre si ce n'estoit que son sgr. luy commandoit.

» Laquelle responce n'est seullement des raisonnable et préiudiciable à l'auctorité des ordonnances du St-Empire, mesmes contruenant et mesprisant directement le recès de Spire, mais aussi faulce et contraire pour abuser la Royne, en tant qu'il appert promptement du contraire par les lettres dudt ambassadeur, fouruit au Roy de France, que l'assemblée que ledict Van Rossem faisoit, estoit seulement à cest effet pour enuahir les Pays-Bas de Sa Maté, comme bientost il a démonstré par effect ; car, après auoir tout apresté ce que luy sembloit conuenir pour faire son emprinse, est du pays de Clèues entré aux pays de Brabant, en bruslant, pillant et tuant les pauures subiectz, laboureurs et paysans, sans jamais auuoir faict quelque deffiance précédente, laquelle, selon raison, droit de nature et anchienne obseruance, est requise pour faire juste guerre, et à sommé plusieurs villes pour les substraire de l'obéissance de l'empereur et les mettre en la seruitude des François, alliez des Turcqz ; mais, grâces à Dieu, combien que la Royne, comme estant entièrement surprinse, n'anoit forces prestes pour luy empescher les champs, si n'a il prins nulz fors et villes.

» Que la Royne considérant ceste malheureuse emprinse et que le duc de Clèues, auec ses officiers, seruiteurs et subiectz estoient cause et occasion du mal que ledict Van Rossem auait faict au pays de Brabant, non veullant endurer telle iniura, et oultraige, et violence dudict duc de Clèues, qui est vassal du duché de Brabant, par vertu duquel il est obligé non seulle-

ment non enuahir le pays de Brabant, maiz aussi le deffendre et signifier à son seigneur féodal les trahisons et emprinses que on vouldroit faire contre luy et son pays, après auoir assamblé ses forches, a ordonné aux gens de guerre de enuahir et endommaiger ledict duc de Clèues et ses pays patrimoniaux.

» Ce que lad[e] Royne a principallement faict, afin que vng duc de Clèues vne autrefois se gardist de mener telles practiques.....

» Le duc de Holstein, qui se dict Roy de Dennemarcque, qui aussy a enuoyé certain nombre de gens de cheval et de piet, pour eulx joindre avec ledict de Rossem pour auoir passaige desd[es] gens de guerre, escripuist à ceulx de Brême et aultres lieux où ilz debuoient passer de leur ottroyer paissaige, et qu'il les renuoyoit au seruice du duc de Clèues....

» Par vne lettre à l'admiral de France, ledict ambassadeur escript que ne seroit employé le duc de Clèues, mais que pourtant il ne délaisseroit faire son debuoir, qui démonstre bien que le duc de Clèues ne vouloit auoir le nom; maiz estoit celuy qui boutoit à la carette et qui guydoit l'affaire...

» Par quoy, à bonne raison, la Royne après auoir assemblé ses forces, non veullant endurer telles et si grandes iniures, violences et inuasions, a faict enuahir les pays dud[t] duc de Clèues....

» Par ces raisons et aûtres que lesd[s] commis aduiseront, ilz regarderont à persuader ausd[s] estats que la Royne, à bonne et juste cause, a faict la guerre au duc de Clèues, qui est occasion, non seullement de ce que Martin van Rossem a faict en Brabant, mais de la guerre que le Roy de France a recommenché contre

l'empereur, et que en gardant honneur et réputation, et satisfaisant à ses subgectz, l'empereur ne pouoit délaisser de courir sus aud[t] de Clèves, et luy faire entendre sa grande desraison et recouurer le dommaige que ses seruiteurs et subgectz ont faict des pays de Sa Ma[té]. (1) »

Tout annonçait que la guerre serait bientôt formellement déclarée. En vain le roi de Pologne essaya-t-il de la prévenir en interposant ses bons offices avec un zèle proportionné au grand intérêt qu'il avait à ce que la Baltique ne fût plus troublée; en vain la ligue hanséatique y travailla-t-elle avec une ardeur égale, et déterminée par le même motif; on ne put convenir de rien, et de part et d'autre on ne s'occupa plus qu'à pousser avec vigueur une guerre inévitable.

En 1531, les princes protestants d'Allemagne s'étaient confédérés à Smalkade, petite ville de Franconie, contre l'empereur et les princes catholiques. Christian s'employa avec succès à lier Gustave avec les membres de cette fédération, avec le duc de Prusse, avec Dantzig, avec les Lubeckois même, dont Gustave avait à se plaindre. Après cela, il eut recours à des moyens plus directs. La noblesse danoise fut convoquée deux fois à Copenhague; on lui demanda une subvention extraordinaire; on lui en fit si bien sentir l'extrême nécessité qu'elle consentit enfin à accorder

(1) Instruction donnée par la reine de Hongrie au sieur de Créhange et Viglius, envoyés à la diète impériale, au sujet des invasions faites par les Clévois dans le Brabant, 1542. *Archives du Conseil d'État et de l'Audience*, Reg. 64, f. 764.

au roi le 20[e] denier de tous ses biens. Ce fut dans la même diète que le prince Frédéric, fils aîné du roi, fut désigné, du consentement de tous les ordres, à lui succéder après sa mort, quoiqu'il n'eût encore que huit ans.

C'était la mer qui devait être le principal théâtre des hostilités entre deux nations éloignées et livrées à la navigation. Les Belges s'y étaient préparés de bonne heure; et, sans avoir déclaré la guerre, ils la commencèrent sur les côtes de Norwége, en enlevant un vaisseau du roi chargé d'une partie du produit des impôts de ce royaume.

Quoique les dernières tentatives de l'empereur et du palatin eussent proprement été dirigées contre la Suède, plutôt que contre le Danemark, Christian III comprit très-bien que si on le laissait en repos, ce n'était que parce qu'on était dans l'impuissance de l'attaquer, tant que la France serait en guerre avec l'empire; et que sitôt que Charles-Quint serait libre, il ne manquerait pas de tourner ses armes contre lui. Il résolut de l'attaquer lui-même le premier (1543), Mais auparavant il publia un manifeste pour prouver la justice de sa cause, et il en envoya des copies dans toutes les cours de l'Europe. Il déclara qu'après avoir tant de fois demandé la paix à l'empereur, et désiré que ce long et sanglant débat fût soumis à l'arbitrage de quelques princes désintéressés; que pour se délivrer de la crainte continuelle où il était d'avoir à tout moment une guerre à soutenir, et de l'incertitude qui l'avait entraîné à des dépenses ruineuses, il avait été contraint d'arrêter dans le Sund

tous les vaisseaux des Pays-Bas avec leurs marchandises, afin de parvenir à une solution quelconque, et que cette démarche n'ayant pas eu plus de succès que les premières, il allait se servir de la puissance que Dieu lui avait mise en mains pour sa légitime défense (1).

En effet, il mit incontinent en mer une flotte, forte de 20 navires de guerre et de 20 autres bateaux, munis de pelles, de pieux, de mors de chevaux et de leviers de fer (2). On y comptait jusqu'à 10,000 hommes effectifs. Elle était commandée par Magnus Gyldenstierne, seigneur de haute naissance, d'un grand talent et d'une bravoure éclatante; elle devait croiser à la hauteur des ports de Hollande et de Zélande pour détruire, s'il était possible, le commerce maritime de ces provinces. Le vice-amiral, le fameux Christophe de Drontheim, qui avait renoncé à sa vie de pirate pour passer au service de Christian, et qui connaissait parfaitement les localités, était l'auteur d'un projet qui ne tendait à rien moins qu'à percer les digues de la mer et à se rendre maître de l'île de Walcheren, la principale de toutes les îles zélandaises par la force et la sûreté de son assiette, la qualité de son terroir, le nombre infini de peuples qui l'habitaient et les grandes richesses qu'elle possédait. Mais ce cruel projet ne fut heureusement pas exécuté. La flotte danoise fut mal accueillie sur les côtes de Zélande et par les habitants et par la tempête; et bientôt la mauvaise saison l'obligea à se retirer dans

(1) *Des Roches*, t. VI, p. 315 et 316.

(2) *Reygersbergh*, Chronycke van Zeelandt, p. 315.

ses ports après avoir causé plus d'effroi que de dommage à l'ennemi (1).

La ligue de Smalkalde ne rendit pas plus de services au roi. Lorsqu'il voulut en exiger les secours promis par les traités, la plupart des princes dont cette fédération était composée les lui refusèrent, sous prétexte que la guerre qu'il faisait à la régente des Pays-Bas n'avait rien de commun avec la religion protestante, dont le maintien était le but unique de cette alliance.

La flotte française fut encore plus malheureuse que celle de Danemark. Une violente tempête la jeta sur les côtes de Norwége; plusieurs vaisseaux s'y brisèrent et furent coulés à fond avec leurs équipages. A ces mauvais succès il s'en joignit d'autres. Le duc de Clèves, l'allié des deux rois et l'ennemi de Charles-Quint, qui avait hérité des prétentions toujours contestées de la maison d'Egmont sur la Gueldre, fut contraint de mettre bas les armes, d'abandonner ce duché et de faire sa paix particulière. Le roi d'Angleterre, réconcilié avec l'empereur depuis la mort de Catherine d'Aragon, s'était déclaré contre François Ier qui avait donné sa fille au roi d'Écosse, son ennemi. Il avait sommé Christian III de s'expliquer sur la cause des armements extraordinaires qu'il avait faits; le roi avait répondu que c'était pour châtier la régente des Pays-

(1) « Maer Godt, dit le pieux chroniqueur de la Zélande, Godt, die in der eeuwicheydt moet ghelooft zyn, die 't haestelyck kan veranderen en andersins schicken dan 't die menschen proponeren ende voorsetten, en heeft die quade voornemen niet laten voortgaen. » *Reygersbergh*, p. 315.

Bas, qui l'avait attaqué ouvertement, arrêté ses navires et fait écarteler quelques-uns de ses officiers.

Les revers de Christian étaient un peu compensés par l'alliance qu'il formait avec Henri de Mecklembourg, dont le fils aîné, Magnus, évêque de Schwérin, épousa Élisabeth, sœur du roi; par un traité qu'il conclut avec les ducs de Pomméranie, au moyen duquel on termina les anciens différends entre le Danemark et ces ducs au sujet de l'île de Rugen; enfin par une espèce d'alliance avec l'archevêque de Brême, qui, pour gage de son amitié, travailla à faire nommer un frère du roi son coadjuteur, et y eût réussi sans les oppositions de la cour impériale, trop intéressée à diminuer le crédit du roi dans l'empire pour laisser à un de ses frères un aussi riche bénéfice (1). Charles-Quint d'ailleurs gardait rancune à l'archevêque, parce qu'il n'avait pas encore satisfait aux réclamatious de Hopfensteiner, en dépit des promesses les plus formelles qu'il avait réitérées, sur ce point, à la reine Marie.

(1) *Des Roches, Mallet, Holberg.*

CHAPITRE XI.

1543 — 1559.

Représentations des Hanséates. — Ordonnance de l'empereur en faveur des Lubeckois. — Intervention aimable du roi de Pologne. — Conduite équivoque du roi d'Angleterre. — Lassitude des parties belligérantes. — Congrès de Spire. — Publication de la paix dans les Pays-Bas. — Récriminations du palatin. — Diète de Worms. — L'archevêque Christophe. — Siége de Brême. — Le comte Christophe d'Oldenbourg. — Détails sur le siége de Brême. — Destitution de l'archevêque Christophe. — L'empereur déjoue les intrigues des princes d'Allemagne. — Bataille de Muhlberg. — Relations pacifiques de l'empereur et de Christian III. — Mise en liberté de Christiern II. — Entrevue des deux rois. — Séjour de Christiern à Kailondborg. — Abdication de Charles-Quint. — Discours de la reine Marie. — Mort de l'électeur-palatin, du duc de Mecklembourg et de Christian III. — Caractère de ce dernier. — Mort de Christiern II. — Réflexions sur ce prince.

Si toutes les nouvelles alliances que venait de contracter le roi Christian ne le dédommageaient point des pertes qu'il avait éprouvées, les événements, du moins ne lui causaient pas de grandes inquiétudes. Tout se bornait à des prises de vaisseaux marchands, ordinairement à l'avantage des Danois. Ses ennemis en souffraient même d'autant plus qu'il

avaient un plus grand nombre de bâtiments, e qu'ils perdaient tout leur commerce dans la Baltique, dont il tenait les clefs entre ses mains. Mais les Hanséates, ses alliés, pâtissaient considérablement de la continuation des hostilités. Le 3 décembre 1543, ils présentèrent à l'empereur un mémoire dans lequel ils remontraient : 1° que cette guerre ne les regardant en rien, ils n'avaient ni favorisé ni aidé en rien non plus les ennemis de Sa Majesté; qu'ils avaient au contraire, souffert, avec une grande résignation, les défenses et prohibitions faites par l'empereur et le roi de Danemark ; 2° que si Sa Majesté Imp. voulait leur permettre de nouveau le cours ordinaire de la navigation en Angleterre, dans les états de l'empire et en Portugal, les honorables villes de le Hanse s'engageraient à faire rouvrir le sein de la Baltique aux vaisseaux des Pays-Bas; 3° que les Hollandais avaient coulé bas trois de leurs plus beaux navires, et que le comte de Buren en avait saisi deux autres; qu'à cet égard, ils demandaient des dommages et intérêts (1).

L'empereur, après avoir examiné ces griefs, rendit le décret suivant :

« L'empereur ayant entendu la charge du secrétaire de Lubecke et fait icelle communiquer aux estatz de ces pays d'em-bas, mesmement des maritimes, et le tout meurement examiné, commandé respondre que Sad. Ma[té] désire, comme elle a tousiours, que bonne voisinance et mutuelle hanstise et conuersation soient et s'entretiennent marchandement et aultrement entre lesd. pays et ses subiectz auec ceulx dud. Lubecke,

(1) *Archives allemandes de Bruxelles.*

et qu'ilz soient fauorisez et respectez en iceulx pays auec toute faueur, et mesmès qu'ilz y puissent venir avec leurs nauires et batteaulx et toutes marchandises plainement et paisiblement, pourueu qu'ils ne hantent ny conuersent ès royaulmes, terres et lieux que détient et occupe présentement le duc de Holstein, actendu que, contre toute raison et cause, il s'est déclairé et démonstré ennemy de Sad^te^ M^té^ et de sesd. pays, en quoy lesd. de Lubecke doibuent considérer qu'il ne pourroit conuenir ny à l'autorité et réputation de Sad. Ma^té^, ny à son obligation en l'endroit de sesd. pays, et si leur seroit chose par trop préiudiciable; et confie que aussi lesd. de Lubecke estans lors ennemys dud. de Holstein, ilz intimeront ausd. pays de par-deçà qu'ilz tiendroient les habitants d'iceulx hantans en Dennemarcque et aultres pays occuppez par led. duc de Holstein comme ennemys; et puisque lesd. de Lubeke ont vęu, congneu et expérimenté tousiours tant bon et fauorable traictement aud. pays, ilz peuuent estre certains que Sad. Ma^té^ ny lesd. pays ne feront chose à l'aduenir préiudiciable ausd. de Lubecke. Ains comme que les choses succèdent, les aura tousiours Sad. Ma^té^ en bonne recommandation (1). »

Le 14 avril 1543, la reine avait répondu au roi de Pologne, afin de le remercier des peines qu'il s'était données pour rétablir la paix entre le Danemark et les Pays-Bas.

Des liens de famille unissaient Sigismond Ier à la cause de Christiern II. Il avait épousé Bonne,

(1) *Archives allemandes de Bruxelles.*

fille de Jean Sforce, duc de Milan. Ce prince, le plus accompli qui eût occupé jusqu'alors le trône de Pologne, donna à ce pays une face entièrement nouvelle par le soin qu'il prit de polir les mœurs du peuple, de propager le goût des sciences et des arts, de fortifier les places de guerre et d'embellir les principales villes. Sa force était extraordinaire; on le comparait à Hercule : avec ses mains il brisait les métaux les plus durs.

La reine avait voulu intimider les Brémois; elle leur avait écrit de Namur (9 sept. 1543) pour leur enjoindre de ne pas fréquenter les pays hostiles à l'empereur (1); mais ils répondirent qu'ils n'avaient rien de commun avec les Danois et qu'ils n'étaient soumis qu'aux décrets de l'empire; que, par conséquent, ils ne pouvaient pas devenir victimes de querelles et de luttes qui ne les regardaient en rien; qu'ils voulaient bien consentir à ne pas importer des marchandises belges dans les contrées en guerre avec les Pays-Bas; mais que, pour leurs relations directes avec le Danemark et le reste de la Scandinavie, ils ne pourraient y renoncer sans se ruiner de fond en comble (2).

Au milieu de ces vifs débats, Henri VIII, selon sa louable habitude, avait joué le rôle le plus équivoque. Interessé à tenir la balance entre la France et l'Angleterre, nourrissant toujours l'espoir de réunir sous son sceptre les trois royaumes scandinaves, il évita de se déclarer en faveur du palatin et de Charles-Quint, malgré les traités qui le liaient à ce dernier et malgré ses précédentes manifestations. La correspondance de

(1) *Archives allemandes.*
(2) *Ibidem,*

Chapuys ambassadeur belge à Londres, nous fera connaître la tortueuse politique du cabinet de Saint-James:

« On a pressé les ambassadeurs (du roi d'Angleterre) qu'ilz se déclairent et assistent à l'encontre du duc de Clèues et de Holstein, puisque leur rébellion et le tort qu'ils nous tiennent et à mesdames nos nyepces de Dennemarcque, est si grand, éuident et insupportable; mais on n'a rien sceu tirer d'iceulx ambassadeurs (1). »

» Difficil d'obtenir assistence contre les ducs de Clèues et Holstein, voire de spécifﬁquement et nommément faire promectre quelque chose à ced' Roy... »

» Vous traicterez que le Roy d'Angleterre ne fauorisera directement ou indirectement le duc de Clèues; aussi aduiserez de faire tout ce que sera possible pour mettre led' Roy contre le duc de Holstein, esleu Roy de Dennemarcque, quant au droit de nos niepces, filles du Roy Christierne, ou du moins qu'il ne s'empesche dud' duc de Holstein, ni aussi des villes australes, quant à l'obéissance qu'elles nous doibuent en tiltre d'empereur (2). »

» Et disant à ced' Sr. Roy de l'accord que led' Roy de France auoit démené et effectué par ses ministres entre le Roy de Suède et le duc de Holstein, que s'intitule Roy de Dennemarcque, affin de, par leur moyen, estre dominateur de la mer et enuahir et tenir en subjection tous les autres princes maritimes, tendant aussy que nulles nauires austrelines, nauigan-

(1) Lettre de Chapuys à Granvelle, 10 août 1541.

(2) Lettre de l'empereur à son ambassadeur. De Valladolid, 3 mai 1542 Archives du conseil d'État et de l'Audience, Armaris C. 160.

tes en la mer germanique, puissent décharger allieurs que en France, ne rapporter aultre drap ne sel que dud[t] France. Ce que pourroit estre que, pour le commencement, ilz exemptissent ceulx qui vouldroient venir charger et décharger en Angleterre pour non l'irriter de plain sault; mais il ne dureroit longuement, comme il pouuoit assez entendre. Il me respondit que led[t] Roy de Dennemarque estoit de ses bien grans amys. Et luy répliçquant que l'autre ne pouuoit moins que de soy monstrer son amy par semblant, mais qu'il auoit bien entendu d'vng des siens que luy nommay, icelluy de Holsten offroit très-bon party aux mespris de Sa Ma[té], et oultre ce, il leur vouloit transporter les tiltres, actions et querelles qu'il prétendoit sur ce royaulme auec promesse de très-graue assistance (1). »

» Monsgr., si ceux-cy eussent estez gens que soy submissent à raisonnables et presque irréfragables remonstrances et persuasions, les affaires eussent, sans autre renuoy, estez concludz icy; mais, oultre que, de leur naturel, ilz sont très-fort subgectz à leur particulier prouffit, la nécessité que les autres princes ont cydeuant eu d'eulx les a mis en coustume de demander comme il leur plait; car tel blanchit quand il est question de traicter avec eulx et ne obtient maintenant de se vouloir seruir et aduantaiger de l'instante nécessité où se retreuuent les affaires de Sa Ma[té], le danger desquelz ilz en ont souentesfois enrichi, mesmes en me mectant en auant les desseings des ducs de Clèues et Holsten; mais après ceste chanson eust assez duré, je leur serray la bouche, disant à aulcungz des principaulx

(1) Lettre de Chapuys à l'empereur, dernier juin 1542.

en confidence que led[t] duc de Clèues traicteroit voulentiers auec nous de Gheldres, pourueu que luy voulsissions assister contre ce Roy, et que ne leur donner faueur et assistance, et débattant lesd[s] députez estre assez qu'ils soyent comprins en la généralité amys d'amis (1). »

» Et si leur duysoit mieulx de soi déclarer à bon escient contre le Roy de France, que jamais, afin de luy donner tant d'occasions de penser et pourueoir à ses affères qu'il n'aye loisir de penser à ceulx d'Escosse; car aultrement led[t] Roy de France luy fera mille fâcheries et donnera innumérables destourberies aud[t] Escosse, ou par le moyen des Dennemarquois et Zuédois, qui armoyent brauement (2). »

» Sire, nous auons déclairé et fait remonstrer et entendre aux dessud[s] ambassad[rs] le tort inexcusable dud[t] duc de Holstein, et comment il s'estoit allié auec la France et assisté l'année passée tant à luy que aud[t] duc de Clèues contre nous et nos pays de par-deçà, et son insolence d'auoir deffyé nosd[s] païs, et que nous auyons bien entendu que véant questions arriuez de-deçà et procédé contre led[t] duc de Clèues, comme dessus, qu'il se repentoit et vouldroit traiter; mais que n'y auyons voulu prester l'oreille sans préallablement entendre, comment et à quelles conditions, et s'il y auoit apparence, et que aucuns qui de sa part en auoit fait instance, en actendoient responce ; et que cependant ne conuiendroit que led[t] sgr. s'en mesla, dont icelluy duc

(1) Lettre de Chapuys à l'empereur, 2 nov. 1542. *Archives du conseil d'État et de l'Audience, Armaris C,* n° 160.

(2) Lettre du même au même, 15 janvier 1543. *Ibidem.*

pourroit estre plus insolent. Aîns feroit mieulx de laisser la chose ainsi jusques l'on entende ce que dessus, merciant audt. sgr. Roy la bonne voulanté, que en cecy, il monstroit en nostre considéracion (1). »

» Sire, quant à la déclaration dud[t] Sgr. Roy contre le duc de Holsten, je n'ay tenu long propos aud[t] Sgr. Roy, lequel, au commencement, n'y mit beaucop de difficulté,.... et mesmes pour aultant que led[t] duc luy auoit fait cest honneur que de vouloir mectre le différend entre ses mains, et qu'il l'auoit asseuré que pour chose du monde, ny pour le Roy de France, ne choses quelconques, il ne lairroit de demourer son bon amy; et luy remonstrant que cela estoient uuzes françoises pour l'endormir, et que puisqu'il ne se traictoit, de le fère mectre en fraiz pour la deffence contre le duc de Holsten, comme l'on pourroit requérir conforme au traicté, actendu le deffiement qu'il auoit fait et les gens qu'il tenoit présentement assemblez, aussi que l'on ne le requéroit de fère armée offensiue contre led[t] duc, ains seullement d'vne publication que se pouoit révocquer de jour à aultre, il n'y debuoit mectre difficulté, et que cela certainement seroit cause de induyre led[t] duc de venir en appoinctement auec Sa Ma[té] et le fère condescendre à raisonnable condiction. Puis mesmement que m'escripuoit lad[e] Royne d'Hongrie, led[t] duc avoit présentement renuoyé ses députez deuers V[e] Ma[té], laquelle, moyennant lad[e] déclaration, ne mectroit difficulté ne délay à fère le mesme contre les Escossois; sur quoy led[t] sgr. Roy me feist grant réplicque,

(1) Lettre de l'empereur à son ambassadeur à Londres, 15 oct. 1543. *Ibidem.*

me remectant d'en communicquer auec ceulx de son conseil; ce que feiz au départy de luy, et trouuay iceulx beaucop plus promptz en lade déclaracion contre ledt duc de Holsten, et pour opposite trop plus véhémens et ardans à ladicte déclaracion de Ve Me contre ledt Escosse, monstrant merueilleux mescontentement du délay que y auoit esté fait, et mesmes pour estre aduertis du coustel des pays d'em-bas que lesdt Escossois y estoient plus fauorablement traictez qu'ilz n'estoient par ci-deuant, et qu'ilz trouuoient fort estranges les termes qu'auoient esté tenus en cest affaire; car premièrement Ve Mté s'en estoit remise sur lade Royne; secondement, icelle auoit respondu que faisant apparoistre auctentiquement de la guerre entre eulx et ledt Escosse, Ve Mté se déclareroit, et que maintenant aiant Ve Mté ladicte certiffication, icelle adjoustoit nouuelle condition, en cas que ledt Sgr. Roy se déclaira contre ledt duc de Holsten, et qu'ilz n'oyent et tenoient comme pour certain que aiant ledt Sgr. Roy pensé et ruminé les affaires, il le prendroit de mauluaise part, et qu'il ne conuenoit entre amis si intrinsèques de vser de tel dilay. Et quoyque leur remonstroie que pour toutes raisons, ledt Sgr Roy se debuoit premièrement déclairer pour aultant que de plus longue main et fort longtemps en auoye fait très-grande réquisition et instance, et que beaucop plus tost il auoit non seullement donné assistence aux ennemis de Votre Mté, mais aussi auoit deffié la guerre contre les pays d'em-bas, qu'il y eust rupture entre eulx et les Écossois, et que pareillement leur remonstrasse que ledt duc auoit de longtemps conspiré et s'estoit vanté de fère la guerre audt Sgr. Roy, pour conquérir ce Royaulme qu'il prétent estre

à luy, y adjoustant le surplus de ce que lad^{e} Royne m'en auoit escript, toutesfois il n'y a eu ordre de les tirer ou esbranler de leur opinion que V^{e} M^{té} se debuoit premièrement déclairer, et quant au surplus, etant aduerty led^{t} Sgr. Roy auctenticquement du deffiement de la guerre dud^{t} duc, de l'assistence par luy donnée aux ennemis de l'assembléedes piétons que led^{t} duc auoit faicte, il en vseroit conforme au traicté, lequel il entendoit entièrement obseruer, et que V^{e} Ma^{té} ny les subgectz d'icelle ne pouoient suffrir perte ni dommaige quelconque de lad^{e} déclaracion contre lesd^{s} Écossois....; mais que de la déclaration dud^{t} Sgr. Roy contre led^{t} duc n'en pouoit sortir grant prouffit à V^{e} Ma^{té}, et si leur seroit incrédiblement préiudiciable, me priant, comme celuy qui auoit taut trauaillé pour ceste plus étroicte amitié, de vouloir tenir main (1). »

»Vénérable, chier et féal, l'ambassadeur d'Angleterre nous a fait icy à enuiron douze heures instance pour nous déclarer ennemis des Écossois. Sur quoy l'auons remis au s^{r} de Grantuelle qui a différé de communicquer auec luy, à cause de maladie, jusques aujourd'hui que ledit ambassadeur lui a remonstré les mesmes causes et excuses que vous ont été faictes touchant le duc de Holsten; et, au contraire, led^{t} sr. de Grantuelle luy a dit, comme elles militent auec la disposition du traicté, à ce que réciproquement lesd. Anglois se déclairent contre led^{t} Duc de Holstein (2). »

» Je leur remémorai (aux ambassadeurs du roi d'Angleterre) assez pertinemment la requeste que leur

(1) Lettre de Chapuys à l'empereur, 18 février 1544. *Archives citées.*
(2) Lettre de l'empereur à Viglius, 23 fév. 1544. *Ibidem.*

auoye faicte de se déclairer contre le duc de Clèues du temps de la surprinse de Hammesfort et la seconde inuasion des pays de Brabant, à quoy ilz n'auoient voulu entendre, et moins de renuoyer l'agent dud[t] duc qu'estoit icy, à quoy ne me sceurent que réplicquer, sinon que lad[t] requeste n'avoit esté faicte à bon escient et comme il conuenoit (1). »

Les conseillers de Charles-Quint comprirent enfin combien il était déraisonnable de sacrifier la prospérité des peuples à la poursuite d'espérances désormais chimériques. D'autre part, les alliés de Christian III avaient fait leur paix avec l'empereur, et le roi de France s'était jeté, de désespoir, entre les bras du Grand-Turc. Des deux côtés, on était donc disposé à négocier. Les conférences devaient s'ouvrir dans la vieille cité impériale de Spire.

Avant que la foudre atteignît sa tête haute et fière, l'archevêque de Lund écrivit, le 10 janvier 1544, de Constance, au palatin Frédéric pour lui offrir ses services (2).

Il paraît qu'alors déjà l'empereur suspectait les intentions de Frédéric; on l'avait dénoncé comme voulant se mettre sous les drapeaux des ennemis de Charles, comme ayant des penchants pour le protestantisme (3). C'est ce qui résulterait du passage suivant d'un rapport de Perrenot et du vice-chancelier Naves » Quant aux gens leuez par le comte d'Oldenbourg, vray est

(1) Lettre de Chapuys à l'empereur. De Londres, 2 mars 1544. *Ibidem*.

(2) *Archives allemandes de Bruxelles.*

(3) Analyse des Mémoires et des Lettres du cardinal de Granvelle, par *Dom Berthod*, Mss. de la Bibl. de Bourgogne, n° 16,107.

que, auant le commencement de ceste guerre, et auant que jamais en sceut parler ou que on en eusse suspition, ledt conte luy auoit promis de lui faire vng bon seruice et entier dedans le royaulme de Denmarcque pour la déliurance du Roy, son beau-père; ce qu'il n'auoient fait, ains l'auoient abusé, tellement que depuis ne s'est meslé d'eulx et se sont séparez et allé en partie au seruice de Sa Majesté. Ains bien entendu que si Sa Maté les eust voulsu toutz auoir, qu'elle les euste eu auant autres. (1). »

Cependant le congrès s'était réuni à Spire au mois de février 1544. Christian III y envoya Jean de Rantzaw, dont nous avons déjà parlé; le chevalier André Bilde, aussi grand par ses capacités que par ses richesses; Pierre de Svave, diplomate érudit et éloquent, et le secrétaire Gaspard de Fuchs. L'empereur y fut représenté par Nicolas de Perrenot de Granvelle, qui, de simple avocat au bailliage d'Ornans, s'était élevé à la dignité de chancelier de l'empire; par le vice-chancelier Jean de Naves de Mesancy; par Charles de Boissot, gentilhomme bruxellois, gouverneur de Zélande, et qui mourut plus tard dans notre glorieuse guerre de l'indépendance; enfin par Viglius ab Aytta de Zwichem, conseiller au conseil privé et au grand conseil de Malines, et à jamais célèbre comme homme politique et comme jurisconsulte.

Les conférences produisirent cette paix connue, dans l'histoire, sous le nom de paix de Spire, qui fit cesser enfin des inimitiés vivaces et ardentes, lesquelles

(1) Rapport de ce que M. de Granvelle et le vice-chancelier Naves ont remonstré à monsgr. l'électeur-palatin. (*Archives allemandes de Bruxelles.*)

avaient bouleversé le Nord depuis plus de 20 ans. Dumont l'a publiée dans son corps diplomatique (1). En voici les principaux articles : « 1° Amitié et liberté de commerce. 2° L'une partie ne donnera pas aux ennemis de l'autre des secours *d'argent*, *de vaisseaux*, *d'armes*, *de poudre* ou *d'hommes*. 3° Le roi de Danemark promet expressément de ne donner aucune assistance aux ennemis des Pays-Bas. 4° L'une partie renoncera aux alliances qu'elle aurait faites avec les ennemis de l'autre. 5° Le roi de Danemark s'oblige de rompre avec la France, et de ne pas assister l'Écosse contre le roi d'Angleterre ; de plus il adoucira la prison du roi Christiern II. 6° On maintiendra de part et d'autre les priviléges dont jouissent les marchands respectifs (2). »

Ce traité fut signé le 23 mai 1544. C'était l'empereur qui avait demandé que le roi d'Angleterre y fût compris. Henri VIII en était d'autant plus aise qu'il venait de déclarer la guerre aux Écossais, anciens alliés du Danemark. Aussi, dès la même année, envoya-t-il Guillaume Hervey à la cour de Copenhague pour signer son accession au traité et cultiver l'amitié de Christian. Les régents d'Écosse se plaignirent amèrement de l'abandon dans lequel les laissait le roi de Danemark ; mais ce prince, fidèle à la paix de Spire, se contenta de leur offrir ses bons offices auprès du roi d'Angleterre, et leur permit de venir charger dans ses ports les provisions de guerre et de bouche dont ils pouvaient avoir besoin.

(1) T. IV, p. II, p. 273.
(2) *Reedtz*, p. 70.

Le 7 du même mois, l'électeur-palatin et la princesse Dorothée avaient fait, dans la même ville de Spire, les stipulations suivantes en faveur du célèbre Lamoral, comte d'Egmont, et de la noble Sabine, son épouse :

« Nous Frédérich, par la grâce de Dieu, conte-palatin, duc de Bauière, prince-électeur, et Dorothée, par la mesme grâce, contesse-palatine, duchesse en Bauière, princesse et héritière des Royaulmes de Dennemarch, Norwége et Zwéden, scauoir faisons que comme, par le traicté de mariage d'entre noz cousin et cousine Ladmoral, conte d'Egmont et prince de Gaure, et Freule Sabine, sa femme et espouse, soit conuenu et pourparlé que,en faueur et contemplation, et pour l'aduanchement et bien d'icelluy mariaige, et pour la bonne affection et amour que nous portons à nredz. cousine, noz héritiers paieront après nre. trespas et chacun de nous audz. s[r] prince Ladmoral et à ses hoirs la somme de quatorze mille florins d'or, et que, pour ce faire, nous soions tenu de obliger tous noz biens, meubles et immeubles, présens et aduenir, chacun par esgalle portion, comme il est plus amplement contenu audz. traicté. Pour ce est que, comme nous, vueillans satisfaire à ladz. obligation, auons promis et promectons en bonne foy et en parolle de prince et princesse, et mesmes, moy Dorothée, de l'authorité, congié et licence de mons[r] mon mary, pour nous, noz hoirs et successeurs, par ces présentes, de pour bien et vallement paier à nosdiz cousin et cousine ou leurs hoirs, incontinent après nre. trespas, et de chacun de nous. par égale portion, ladz. somme de quatorze mille florins; et de ce faire et loyaulment accomplir, auons

enchargé et enchargeons nosdz hoirs et successeurs, et pour plus grande seurté et de furnir et accomplir ce que dessus, auons obligé et hipotéqué, obligeons et hipotéquons par cesdz. présentes tous et quelconques noz biens, meubles et immeubles, présens et aduenir, et eeulx de nosdz hoirs et successeurs, renunchant, quant à ce, à toutes exceptions et défenses qui nous pourroient compéter de droit ou coustume par lesquelles nous ou nosdz. hoirs vouldrions ou pourrions rompre, enfraindre ou contreuenir à ceste présente promesse et obligation. En tesmoignaige desquelles choses nous auons signé et scellé cestes. Données à Spire ce vij[e] de may, l'an mil cincq cens quarante et quatre. Soubzsigné : Frédéric, palatin-électeur, et Dorothée (1). »

La paix de Spire fut immédiatement publiée dans les villes des Pays-Bas. Une ordonnance du conseil de Flandre fit restituer les vaisseaux, effets et marchandises pris sur les Danois par les Flamands (2). Déjà le 8 mars 1544, la reine Marie avait donné ordre au magistrat de Bruges de faire rendre aux sujets du Danemark « certaine leur nauire, argent, biens et marchandises que furent prinses par les nauires de guerre, esquippez pour la garde de la coste maritime de Flandres, en l'an 1542, si auant qu'ilz fussent encores en

(1) *Archives allemandes de Bruxelles.*

(2) Archives de la ville de Gand : *Index indicis registrorum civitatis gandensis*, sous la lettre F. On y lit : « Danemarck schip en goederen ghenomen by de schepen van Vlaenderen, g' ordonneert te restitueren. »

estre, conforme au traictié dernièrement faict à Spiers (1) entre l'empereur et l'esleu Roy de Denemarcke (2). »

Deux mois auparavant, elle avait rendu l'ordonnance suivante :

« Comme durant la dernière guerre, les membres de Flandre ayent, par ordonnance de la Royne douairière de Hongrie, de Bohesme etc., fait esquiper aucuns bateaux de guerre qui ont serui en mer et à la deffence de la coste marinne de Flandres, et sont présentement au poir de l'Escluse, requérant lesd^{s} membres sauoir ce qu'ilz auront à faire d'iceulx batteaulx.

» A ceste cause, Sa réginalle Ma^{té}, du sue et l'aduis des chefs et gens des finances de l'empereur, a consenty et ordonné, consent et ordonne, par ces présentes, ausd^{s} membres de Flandres de faire procedder à la vendition desd^{s} bateaux par cris et publicacion ou plus offrant et dernier enchérisseur, ou plus grand prouffit que faire se pourra, pourueu que des deniers en venans, ilz seront tenuz respondre et rendre compte auecq les autres deniers par eulx reçus et emploiés au fait dud^{t} esquipage. Fait à Bruxelles, le xxvie janvier xv xliiij (3). »

Il était fort difficile de porter le palatin à subir la triste loi du traité de Spire. Il prétendait toujours que

(1) Il est à noter qu'il est ici question de la conclusion du traité, et non de la signature, qui ne fut apposée que le 23 mai 1544.

(2) Archives de Gand, registre *F*. — Dans le registre *D*, on lit : « De ondersaten van beyden princen moghen vry, onbehindert te watere ende te lande hanteeren de landen van beyden princen, en aldaer hunne coopmanscepe doen, ghelyc zy in huere eyhene landen ende onderdanicheit doen. »

(3) *Archives du Conseil d'État et de l'Audience, Registre* 92, fol. 87.

l'empereur était tenu, sur l'honneur, de le mettre en possession de la Suède et du Danemark, parce qu'il lui avait promis ces royaumes en dot. On lui répondit qu'à l'impossible nul n'est tenu ; que Charles-Quint avait fait tout ce qui était en son pouvoir ; que la dernière guerre avait suffisamment prouvé ses bonnes intentions de remplir ses engagements ; qu'il fallait attendre des jours meilleurs ; qu'enfin les imminents périls qui venaient de la Turquie réclamaient, pour le moment, tous ses soins, toute sa sollicitude.

Frédéric était surtout irrité contre Perrenot qu'il accusait d'avoir dit qu'il n'avait aucun droit sur ces états.. Mais Perrenot l'assura des bons sentiments de l'empereur, et lui dit qu'en ce qui le concernait personnellement il ne croyait pas avoir besoin de se justifier d'aussi absurdes imputations (1).

En 1545, le roi des Romains, Ferdinand, convoqua une diète à Worms, tant pour obtenir des subsides contre les Turcs que pour mettre un terme aux dissensions religieuses. On devait s'y occuper aussi des affaires de l'archevêque Christophe de Brême, qui avait sollicité l'appui de l'empereur contre les progrès de la réforme dans ses états. Christophe s'adressa à la régente Marie pour s'excuser de ce qu'il ne pouvait se rendre à cette diète, parce qu'il était de tous côtés menacé par ses ennemis (2).

L'année suivante, Charles - Quint fit lever, dans

(1) Lettre de Granvelle, en date du 14 mars 1545. Analyse des mémoires et des lettres du cardinal de Granvelle, par *Dom Berthod.* MSS. de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 16,107.

(2) *Archives allemandes.*

les Pays-Bas, une armée qui envahit aussitôt l'archevêché et mit le siége devant Brême. Le comte Christophe d'Oldenbourg se trouvait parmi les ennemis de l'archevêque, et le roi de Danemark les favorisait de son côté. Christophe d'Oldenbourg était en possession du double canonicat de Brême et de Cologne (1). Pauvre cadet de race, il avait mis tout son espoir dans sa vaillante épée, et il avait compté au moins sur quelques bons fiefs de Suède ou de Danemark. L'entreprise du palatin ayant échoué, et se voyant dénué de patrimoine, il s'était fait donner deux riches prébendes; en dépit du concile de Montpellier et des décrétales des papes, il paraissait au chœur, armé de pied en cap. Il avait alors embrassé avec ardeur les projets de réforme de l'archevêque Herman de Wéda. Voici, du reste, sur ce siége de Brême, quelques détails tirés d'un rapport à l'empereur :

» Siere, ceulx du chapitre et nobles du pays de Bremen, ensemble aulcuns députez de par les villes de Stade et de Beuxtehou se sont depuis voullu entremectre d'estre moyenneurs entre ceulx de la ville et nous, pensant les mener à quelque bon traicté, et leur auons de rechieff mis plusieurs articles au-deuant, desquelles en enuoyons les copies à Vre. Majesté; mais de plus en plus se sont endurcis et menassent fort les Pays-Bas de Vre. Mté, comme pareillement par copie Vre. Maté plus amplement verrat, et ont responduz, pour dernière résolution, qu'ilz ne pensent en riens auoir meffaict contre Vre. Maté, et qu'ilz ont enuoyez

(1) Il possédait déjà ce dernier lorsqu'il s'engagea au service des Lubeckois.

leurs commis deuers Vre. Ma[té] pour eulx excuser ; et disent en oultre qu'ils se veullent mectre en justice aueccq Vre. M[té] deuant les estatz et membres de l'empire, et que Vre. Ma[té] ne les peult chastier ny tenir en maluaillance sans que tout l'empire y consente, et se pensent encores biens venger et estre de Vre. Majesté restituez de tous les dommages et despens qui par nre. venue leur est suruenue ; ce que veyant, et considérant leur obstinacion, ne sommes plus délibérez faire aulcun traicté auecq eulx, ne soyt qu'il se rendent à la pure miséricorde de Vre. Ma[té]; ains feront tout nre. debuoir de les assiéger et faire du pis que nous pourrons, car nous auons pour l'heure artillerye assez pour la batre : mais à cause que l'éuesque de Munster ne nous tient aulcune promesse de fermer les passaiges, comme il auoit promis, et principallement du costé de Delmenhorst, d'où ceulx de lad[te] ville peullent tousiours subir entrée et saillye, et nous y faire grant dommaige, sommes peu de gens pour la bien assiéger ; car selon que la ville est située, il la fauldroyt assiéger de trois costez, et si led. éuesque eust tenu en la maison de Delmenhorst, enuerti pour Vre. Ma[té], comme promis auoit, il ne fust esté besoing mectre siége oultre la riuière; néantmoings, si le duc Érich de Brunswych nous vient à secours auecq ses gens et ceulx que l'éuesque de Bremen nous at promis enuoyer et ceulx du conte Antoine d'Oldenbourg, auiserons les assiéger au mieux que pourrons et leur fermer le passaige d'oultre la riuière, tyrant vers le pays de Munster ; et ne doubte point, ce passaige fermé, et que ayons dressé nre. artillerye, ayant pouldre et boulletz en abbondance, de les mectre en obéissance de Vre. Ma[té] ; mais l'on ne

nous enuoye que pouldre et boulletz par porcions, ce que ne nous peult souffir, priant très-humblement qu'il plaise à Vre Ma[té] nous mander où que en prendrois dauantage. Nous auons eu nouuelles que ceulx de Hambourg se mettent en équipaige auecq nauires et gens pour eulx secourir, ce que aduiserons de l'empescher au mieulx que pourrons....

» Siere, le comte Christoffel d'Oldenbourg est entré le iiij[e] du présent auecq cincq ou six courtaus dedans Bremen, de quoy ils se trouuent bien braues, et est de rechieff sortiz auecq le secrétaire de la ville et tiré vers Brunswych, auquel auons enuoyé noz gens en espoir de l'atrapper à son retour....

» Siere, nous auons reçu icy vng messager qui alloit deuers le Roy de Dennemarche de par vng gentilhomme de ce pays, lequel escripuoit au Roy tout ce qui se y passoit, et nous samble par ses lettres que le Roy debuoit auoir quelque intelligence auecq les villes, comme Vre. Ma[té]. verrat par la copie de la lettre que enuoyons à Vre Ma[té], à laquelle il ne touche d'aulcun dommaige que ceulx de Bremen nous debuoient auoir faict en vne saillye, et fait la chose bien grande.... Le 15[e] du présent auons receu lettres dud. Roy de Dannemarche, par lesquelles il désiroit scauoir quelle chose il auroit à attendre de nous, et si nous estions icy de par Vre Ma[té] ou non. Sur quoy luy at esté faict responce, comme Vre Ma[té] verrat par les copies des lettres receues et respondues ; et, après ce, auons eu certaines nouuelles qu'il at despesché trois capitaines pour leurs gens, en faueur des susd[tes] villes de Hambourg et Bremen. Par quoy, Siere, me samble qu'il ne s'en fauldra fier qu'à point, et me doubte qu'il sera comme

les autres de ce pays, qui ont beaucoup de belles parolles ausquelles n'y a faire....

» Siere, il plairoit en oultre scauoir à Vre Ma[té] que sommes en grant disette d'argent....; car nous auons distribué entre les gens de guerre, oultre les seize mil tallers que auons receu de Vre Ma[té], tout ce que auons sceu branscatter, que peult estre en somme de enuiron trente-huyt mil tallers, et l'on doibt ausd[ts] gens de guerre vng mois entier expiré le xvi[e] passé, et sommes en lieu où que ne pouons riens gaingner si ce n'est la ville, laquelle espérons de brieff mectre ès mains de Vre. Ma[té], s'il plaist au créateur, auquel je prie, Siere, auoir Vre Ma[té] en sa ste. garde. Du camp deuant Bremen, le xix[e] de mars xlvi (1). »

Après la bataille de Muhlberg, en 1547, le comte de Mansfeld parvint, avec le secours des Hambourgeois, à faire lever le siége. La paix de religion d'Augsbourg apaisa momentanément ces troubles (1555). Mais la conduite tant privée que publique de l'archevêque Christophe avait tellement irrité ses subordonnés, que son propre frère donna au chapitre le conseil de le destituer et de l'enfermer, tondu, dans un cloître. La mort le préserva de cette ignominie, le 22 janvier 1558 (2).

L'année 1546 fut remarquable par l'exécution de l'article du traité de Spire qui regardait Christiern II. Le roi en était sollicité depuis longtemps, et d'ailleurs ce prince infortuné et ses gendres avaient perdu tout moyen de nuire. L'âge du premier n'en devait plus

(1) *Archives allemandes de Bruxelles,*

(2) *Kobbe*, t. II, p. 217 et 218.

faire qu'un objet de pitié. L'électeur-palatin n'espérait plus avoir d'héritiers de ses prétentions sur le Danemark; le duc de Lorraine était mort, ne laissant qu'un fils encore enfant; puis en donnant une plus grande liberté à Christiern, on pouvait prendre des mesures qui en prévinssent l'abus. A cet effet, on exigea de lui une renonciation expresse à toutes ses prétentions sur les trois couronnes du Nord et sur les duchés de Sleswig et de Holstein. On lui fit promettre de se contenter du revenu qui lui serait assigné sur le bailliage de Kallundborg et sur l'île ondulée et fertile de Samsoe, lesquels tous les deux seraient reversibles à la couronne après sa mort. Il ne devait parler à personne à l'insu de l'officier chargé de sa garde. On convenait de donner à ses filles une dot égale à celle d'Élisabeth, sa sœur, qui avait épousé l'électeur de Brandebourg, outre un présent considérable; moyennant quoi toutes leurs réclamations à la charge du royaume seraient éteintes. Les deux princes signèrent cette convention, et dès ce moment Christiern aurait joui de tous les avantages qu'elle lui offrait, si l'électeur-palatin, au lieu d'y souscrire, n'eût encore rassemblé des troupes sur les bords de l'Elbe pour tenter une invasion dans le royaume, à l'aide de quelques voisins mal intentionnés. Mais la prévoyante activité du roi fit échouer cette nouvelle entreprise; il marcha rapidement dans le Holstein et dissipa les troupes de ses ennemis avant qu'elles eussent pu agir.

Tout cela n'avait pu se faire sans des dépenses d'autant plus accablantes que, depuis longtemps, ses sujets n'avaient pas eu le temps de respirer; aussi fallut-il

que le roi eût encore une fois recours à des impositions extraordinaires.

Des circonstances si difficiles disposaient mal le gouvernement à répondre aux désirs et aux prières qu'on lui faisait d'envoyer des troupes en Allemagne. Ce moment était si critique pour les princes confédérés, que leur ruine et celle de la religion protestante semblaient inévitables, si quelque puissant libérateur ne venait balancer la fortune de Charles-Quint. Ce secours ne pouvait arriver que du Danemark, et les ligueurs se croyaient d'autant plus fondés à l'attendre que cette puissance l'avait promis expressément par le traité de Brunswick en 1538. Mais l'empereur requit le roi, au nom de l'honneur et de la paix de Spire, de s'abstenir de toute intervention en faveur des princes conjurés (1).

Quand ceux-ci virent que les secours longtemps attendus et instamment invoqués n'arrivaient point et que les Danois, spectateurs oisifs de la lutte, laissaient succomber à Muhlberg (24 avril 1547) l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, leur douleur et leur ressentiment se répandirent en reproches amers contre le roi dans toute l'Europe : c'était un traître, un parjure ! Mais les princes protestants étaient-ils bien fondés dans leurs récriminations ? Avaient-ils, un an auparavant, fourni les secours promis à Christian, alors qu'il les réclamait avec instance dans la guerre des Pays-Bas. D'ailleurs, deux de ses ennemis les plus déclarés venaient de se joindre aux confédérés de Smalkalde : l'électeur-palatin et Christophe d'Olden-

(1) Lettre du 25 juin 1546. *Archives allemandes de Bruxelles.*

bourg; et, dans ce temps-là même, ils continuaient à menacer le Holstein et à soulever les Dithmarsiens contre le Danemark. Plusieurs démarches de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse lui avaient déplu. Leurs partisans, emportés par un zèle souvent excessif, malheureusement trop ordinaire dans les querelles de religion, ne gardant plus aucune mesure, ne parlaient de l'empereur que pour le charger d'outrages, et annonçaient ouvertement le dessein de le déposer. Christian avait fait sa paix avec Charles-Quint, de l'aveu de tous les princes, ses alliés, dans une diète où ces princes étaient pour la plupart en personne, avec leur entière approbation et même par leurs conseils. Il ne pouvait, il ne devait donc pas partager tous les emportements de cette haine, ni se croire obligé à venger des injures qui lui étaient étrangères, en manquant de parole à un prince fidèle à la loi des traités.

L'empereur sut gré au roi de sa loyauté, et en 1548, il donna lui-même, à Bruxelles, aux trois frères de Christian l'investiture du duché de Holstein ; leur remit une partie considérable de la taxe à laquelle ce pays était assujetti ; et reconnut l'indépendance du Sleswig, qu'on avait d'abord voulu taxer aussi comme s'il eût été compris dans les limites de l'empire: points importants et par cela même toujours vivement contestés.

L'obstination du palatin avait empêché jusqu'ici le roi de rendre Christiern II à la liberté ; mais enfin, tout à fait rassuré du côté de l'empereur, il suivit les mouvements de son cœur et accorda à l'illustre prisonnier toute la liberté compatible avec la sûreté de l'état. Car Christiern, quoique captif, était toujours à

craindre; son nom était un nom magique qui ralliait les catholiques et les classes inférieures des trois royaumes.

Dans les îles qui s'élèvent entre le continent et celles de Fionie et de Laaland, il y en a une nommée Alsen, longue de 7 lieues et large de 2; elle compte parmi les plus agréables de la Baltique par ses forêts, ses petits lacs et sa culture; le chef-lieu en est Sonderbourg. Là s'élevait un château, à l'aspect formidable, garni de barreaux et de broches de fer, et surmonté d'une tour. Le 17 février 1549, les portes de ce sinistre donjon s'ouvrirent, et l'on vit s'avancer un homme courbé sous le poids des ans et des chagrins. Cet homme fut Christiern II : il avait été 17 ans étroitement enfermé sans qu'on eût apporté aucun adoucissement à un si déplorable sort. Christian III lui-même alla le recevoir à Assens; l'entrevue des deux cousins fut triste et touchante; ils restèrent longtemps dans les bras l'un de l'autre; le roi régnant adressa au roi détrôné de douces paroles de paix et de consolation. Quatre sénateurs l'accompagnèrent ensuite à Kallundborg où il eut à son service neuf pages. Il y fut traité en roi, et il eût joui, sans doute, d'une liberté plus grande encore, s'il ne se fût rendu suspect à diverses reprises d'avoir voulu abuser de celle qu'on lui laissait. Christian voulut se faire pardonner par de bons traitements la vue toujours odieuse d'un rival heureux.

On rapporte que dans les dernières années qu'il passa à Kallundborg, Christiern eut de fréquentes attaques de mélancolie, qui était chez lui comme une maladie héréditaire, et qui parfois dégénérait en une véritable folie, à cause des copieuses libations de forts

vins d'Italie, avec lesquelles il croyait pouvoir chasser de sombres pensées. Quand une capacité un peu forte, un peu haute, est jetée hors de sa sphère, elle s'épuise, se meurtrit à plaisir; elle s'abreuve d'ivresse par dégoût de la vie; elle cherche l'orgie à force de douleurs.

Le 25 octobre 1555, à 3 heures de l'après-midi, au palais de Bruxelles, l'empereur Charles-Quint, appuyé, d'une main, sur un bâton, et de l'autre, sur l'épaule du prince d'Orange, abdiqua la souveraineté des Pays-Bas en faveur de son fils, Philippe II, au milieu du silence, des larmes et des sanglots d'une assemblée de princes et de gentilshommes.

Le 17 janvier 1556, il résigna le sceptre d'Espagne; le 7 septembre de la même année, il avait déposé la couronne impériale.

Dans la triste et mémorable séance du 25 octobre, Marie de Hongrie donna sa démission de la régence dont elle avait été chargée pendant l'espace de 25 ans. Déjà en 1552, elle avait demandé à l'empereur qu'il lui fût permis de se retirer en Espagne; elle avait allégué ses infirmités, son âge de 50 ans, la faiblesse naturelle de son sexe et le peu de religion qu'il y avait dans les Pays-Bas (1).

En 1555, elle termina ainsi son discours d'adieu : « Vous aseurant, messieurs, que cy mon insouffisance peult auoir causé que Sa M[té] n'a esté sy bien seruy et vous aultres gouuernés comme eusse bien désiré, que ce n'a pas esté à faulte de bonne volonté : car sy la

(1) *Dom Berthod*, Analyse des mémoires et des lettres de Granvelle. Lettre à Charles-Quint, 4 juin 1552. *MSS. de Bourgogne.*

calité, sauoir et souffisance eussent correspondu à la volonté, fidélité, amour et afection auec laquelle je me y suis employée, je me tiens seure qu'il n'y eust eu prince mieulx seruy ni pais mieulx gouuerné qua eusiez esté, puisque j'ay employé, en iceluy seruice, fidellement et auec toute l'amour et afection possible tout le sauoir qu'il a plut à Dieu me donner (1) ».

Le 17 septembre, une armada de 20 heuxbelges, de 15 vaisseaux marchands espagnols et de 31 anglais partit de la pointe de Rammekens en Zélande et voguait à pleines voiles vers les rives de la Biscaye (2) : cette flottille portait l'empereur Charles-Quint avec ses deux sœurs, Marie, reine de Hongrie, et Éléonore, reine de France. Ce prince alla mourir sous les noires voûtes d'un couvent de l'Estrémadure, mécontent et des hommes et de lui-même.

L'électeur-palatin mourut immédiatement après l'abdication de Charles-Quint ; il avait abandonné auparavant la ligue de Smalkalde et s'était réconcilié avec l'empereur.

Le duc Albert de Mecklembourg, accablé de dettes, qu'il avait contractées pour les malheureuses expéditions du Danemark, avait devancé Frédéric au tombeau ; des chagrins dévorants avaient fini par le consumer, le 10 janvier 1547.

Il était, dit l'historien moderne, que nous avons déjà cité, il était dans les habitudes de cette gentilhommerie imprévoyante de ne jamais compter ; elle offrait sa fortune et sa vie sans s'inquiéter de l'ave-

(1) *M. Gachard,* Analectes Belgiques, t. 1, p. 101.
(2) *Reygersbergh*, p. 338.

nir ; ses castels et ses fiefs étaient engagés à mille prêts usuraires : mais qu'importait la ruine ? Un gentilhomme ne tenait qu'à son blason , à le conserver pur et à le colorer de son sang.

La mort avait ainsi délivré Christian III et ses états de tous ceux qui pouvaient leur causer des alarmes. Des relations très-intimes s'établirent même entre ce prince et Philippe II, le successeur de Charles-Quint (1).

Mais la dernière heure de Christian sonna bientôt aussi ; il souffrait depuis longtemps d'un flux hémorrhoïdal ; il mourut à Kolding en Jutland dans la 56e année de sa vie et la 24e de son règne (1er janvier 1559).

Si l'on fait abstraction des violences que la réforme, devenue inévitable , le força de commettre sur les catholiques , Christian III est un des meilleurs princes dont l'histoire fasse mention. Pieux et simple dans sa vie privée, loyal dans ses promesses, ami de la paix et de la concorde, il usa du pouvoir avec une rare modération. Après avoir vaincu toutes les résistances de l'intérieur et de l'extérieur, il s'occupa à reconstruire l'édifice social si fortement ébranlé en Danemark et en Norwége : état , religion , science , tout passa par ses mains actives et régénératrices. Partout, sous son règne, on vit renaître l'ordre et le repos , bienfaits des cieux après tant et de si terribles convulsions, après le plus épouvantable chaos.

Le 25 janvier 1569 expira cet autre Christian, plus populaire et moins humain , plus hardi et moins heureux que son rival (2).

(1) *Archives allemandes.*
(2) *Lami*, p. 137.

La nature fut prodigue de ses dons envers Christiern II : sa taille était haute et belle, et sur tout son extérieur était répandu un air de puissance et de grandeur qu'il savait tempérer par le charme irrésistible de manières douces et nobles, et par les grâces séduisantes d'une conversation spirituelle et enjouée (1). Ses yeux étaient bleus, grands, pleins de feu ; il avait les cheveux d'un blond ardent et le teint vif (2).

Un esprit facile, une raison lumineuse et nette le distinguait, dès sa jeunesse, et une éducation brillante avait concouru à relever ces éminentes qualités. Protecteur éclairé des sciences et des lettres, il parlait et écrivait parfaitement le latin et quelques langues modernes. Aussi brave soldat qu'habile tacticien, c'était, dans ses premières années, une des plus grandes capacités militaires de l'époque. Étroitement familiarisé avec les besoins et les intérêts de son pays, il s'était constitué le défenseur du peuple des villes et des campagnes. Généralement juste (3), il ne fut arbitraire et cruel qu'envers la noblesse qui, par les violences et

(1) Son plus mortel ennemi, le pamphlétaire Ziegler, dit de lui : « Tyrannus est statura justa, corpore amplo, truci vultu, sed quem in congressibus præcipua comitate contegat, adeo ut hæc pluris quam indicium vultus valere semper sit existimata, unde de moribus hominis judicaretur. Qui etiam mentitus habitus Suecis toties imposuit, donec eos ad extrema mala pertraxit. » Apud *Freherum*, Scr. Rer. Germ., t. III, p. 156.

(2) La Bibliothèque de Bourgogne possède un très-beau portrait de ce prince.

(3) « Nihil unquam Christiernus sine manifesto juris prætextu tentare voluit, quemadmodum pleraque ejus acta testantur. » *Suaning*, Hist. Christ. II, lib. II, p. 3.

les tyrannies qu'elle exerçait sur les masses, méritait bien d'être frappée et punie. Tant de rois ont égorgé le peuple à leurs intérêts ou à ceux des castes parasites, et on leur a prodigué les titres brillants de bons, de justiciers, de grands. Christiern a voulu mettre un terme aux exactions inouïes de ces intraitables barons du Nord, plus cruels que lui, et on l'a odieusement comparé à Tibère et à Néron (1). Que serait-ce cependant si, au lieu d'un aristocrate comme Huitfeldt, c'eût été un démocrate comme Michelssön qui eût écrit son histoire?

Mais si l'on est tenté de pardonner beaucoup à ce prince, parce qu'il a voulu le bien et qu'il a beaucoup souffert, on ne peut oublier les mauvais traitements qu'il fit éprouver à sa femme, la douce et vertueuse Isabelle (2); cette conduite domestique fut plus que barbare et plus qu'indigne d'un souverain même du Nord.

Les ennemis de Christiern II ont invoqué le nom sacré de la liberté pour légitimer leurs usurpations et faire condamner ce prince par l'inflexible tribunal de

(1) Voy. *Gram*, t. III, p. 207, et l'excellente Histoire de Danemark, par le baron Louis Holberg, à la fois auteur dramatique, poète satirique, historien et philosophe. — Gram dit qu'il faut rejeter une partie des cruautés de Christiern, et notamment le massacre de Stockholm, sur ses alentours, Slaghök, Troll, etc. *Baazius*, évêque de Wexiæ, mort, en 1649, que la douceur de son caractère et la modération de ses principes firent estimer autant que ses connaissances, dit la même chose dans son histoire ecclésiastique de la Suède.

(2) Christiern exila le confesseur de cette princesse, fit rosser sa gouvernante et mettre à mort son valet de chambre. (*Holberg*, dänische Rychs-Historie t. II, p. 128 et 129.)

l'histoire. Mais il ne s'agit, dans cette cause, que de l'opposition des nobles, et non de la libéralité des principes : or, une opposition peut être despotique et rétrograde, tandis que le pouvoir marche dans les nobles voies de l'égalité et du progrès social, et c'est ici le cas. Frédéric Ier, comme Christian III, devint le véritable, le seul adversaire de Christiern II, et cela moins par sa propre importance que parce qu'il s'était fait le symbole d'une idée, d'un principe, d'une résistance fondée sur un parti, qui était l'aristocratie protestante. Christiern, c'est la monarchie puissante, gouvernementale, assise sur le grand niveau de l'égalité devant la loi, appuyée sur les masses, et fondée sur un vaste système d'instruction populaire (1) et d'administration économique et équitable. Frédéric Ier et Christian III, c'est le gouvernement aristocratique, pondéré, représentatif; c'est quelque chose de l'église anglicane et du torysme privilégié; c'est la force dominatrice des barons possédant les fiefs des vieux monastères, et disposant, à volonté, de la couronne et de la propriété du sol.

Une preuve éclatante que le système de Christiern II fut national, c'est que Frédéric III fit, au XVIIe siècle, ce que les emportements et les imprudences du premier l'avaient empêché de faire au XVIe. Les nobles avaient confisqué successivement les droits du trône et du peuple; un d'eux avait eu l'insolence de dire en pleine diète que les paysans, les bourgeois et le clergé étaient *ufrie*, c'est-à-dire non-nobles, et par conséquent tail-

(1) C'était, en grande partie, dans cette intention qu'il avait voulu introduire la réforme.

lables et corvéables à merci. Et le trône et le peuple se réunirent et déclarèrent la noblesse abolie comme corps politique, et la royauté absolue et héréditaire. Tant il est vrai que le peuple préfère l'égalité dans l'esclavage à la liberté dans le privilége. Cependant cette royauté devait être désormais une vérité, c'est-à-dire qu'elle ne devait être que l'apanage des vertus, de la bravoure et des services du prince régnant. Frédéric IV alla plus loin, il organisa militairement 18,000 paysans; octroya, en 1702, le bienfait de la liberté à tous les laboureurs du royaume et établit 250 écoles pour leur instruction. Frédéric IV enleva les entraves qui gênaient le commerce, créa des justices de paix, abolit entièrement la servitude de la glèbe dans le royaume et la traite des nègres dans les colonies (1); et, révolutionnaire dans la pourpre, il refusa de conspirer avec les rois de l'Europe contre des révolutionnaires en guenilles (2).

Ainsi fut accomplie l'œuvre commencée par Christiern II (3); et cependant son nom, qui était adoré du

(1) Ce fut la première émancipation des temps modernes.

(2) Sous le ministère d'André Bernstorff, le Danemark conserva sa neutralité jusqu'en 1792; mais, à cette époque, sommé d'entrer dans la première coalition contre la France, il dut prendre une attitude hostile : ce fut bien à contre-cœur et forcément.

(3) J'ai la conviction que si le système de nivellement et d'émancipation conçu par Christiern II avait pu réussir au XVI[e] siècle, depuis longtemps la liberté serait revenue en Danemark; mais si elle n'est pas encore revenue, elle reviendra, et grande et belle, et elle retrouvera avec satisfaction sa sœur aînée, l'égalité. Déjà le roi Frédéric VI a compris les nécessités de son époque; par ses ordonnances du 15 mai 1834, il a pris la glorieuse initiative d'une rénovation politique désormais inévitable.

peuple, est en exécration à la postérité. Dans les orages politiques, à des époques où les partis sont violemment aux prises, il n'y a pour certains hommes que le Panthéon ou les Gémonies. La mémoire de Christiern a été indignement traitée ; mais que fallait-il qu'il fît pour que sa statue d'or brillât au temple de tous les dieux? Qu'il réussît (1).

(1) Christophe d'Oldenbourg survécut seul à tous ces morts illustres; il ne décéda qu'en 1566.

FIN.

Pièces Justificatives. (1)

N° I.

Mémoire de ce que Henry d'Aymericourt, maistre d'hostel de madame Léonora, aura à dire de la part du Roy à madame de Sauoye, vers laquelle il est présentement enuoyé.

Après les cordiales et affectueuses recommandacions faictes, et les lres. de crédence sur lui présentées à mad° dame, lui dira que pour le grand amour que le Roy porte à ses pays de Brabant, Flandres, Hollande, Zellande et autre de par-delà, ès quelz il à esté né, nourry et esleué, il a jà pieçà cherchié moyens pour les mectre en seureté, en bonne paix et repos perpétuel.

Pour à ce paruenir n'a trouué meilleur moyen que de gaigner mess° Charles de Gheldres et l'attraire à soy par mariage ou autrement.

A cas qu'il ne l'a pieçà fait, il a souffert et porté grans et innumérables fraiz, et ses subgectz ont eu dommages infinis.

(1) Il me reste à payer un tribut d'hommages et de reconnaissance à M. le docteur Coremans, qui a tiré du *néant*, et classé avec un talent admirable le magnifique dépôt des archives allemandes, confié à ses soins. Sans lui, sans ses sages conseils, sans ses précieux renseignements, sans son obligeante bonté, jamais je n'aurais pu entreprendre ce travail. Encore une fois qu'il reçoive ici l'expression de ma gratitude.

Et encoires pour le présent, le Roy se trouue fort anuyé et troublé par led' messire Charles de Gheldres, à cause des nouuellitez qu'il lui fait continuellement et sans cesser, tant en Frise comme autre part; à quoy il a regret, de tant plus pour ce que, en son absence, il n'y peult bonnement pourueoir si prestement ni si tost qu'il vouldroit.

Le Roy auoit pieçà trauaillé et trouué moyen de gaigner led' messire Charles par mariage, ainsi que mad° dame scet; mais Dieu ne l'a vollu, ou aucunes gens pour leurs passions, ou pour leur singulier prouffit l'ont empeschié jusques à présent.

Le Roy continuant en son bon désir de gaigner led' de Gheldres et l'attraire à son seruice, et tant faire qu'il abandonne les Franchois, congnoissant que ce seroit le plus grand bien et prouffit pour luy et ses pays de par-delà qui pourroit auenir, a fait tenir quelque parolle aud' de Gheldres de lui consentir à femme madame Caterine, sa sœur.

Au moyen de quoy, lesd^{ts} pays seroient en paix et seureté perpétuelle et n'auroient voisin qui les peust facilement nuyre, ne contre lequel ilz ne se deffendissent bien.

Toutesuoies, de faire présentement le mariage dud' messire Charles auec lad° dame Caterine, seroit chose assez difficile, veu qu'elle est ancoires bien jeusne, et fait à doubter qu'il ne vouldroit attendre tant qu'elle feust en eage et preste à marier. Aussy il y aura bien à faire de l'oster d'auec la Royne, sa mère, et fait à craindre si l'en lui oste qu'elle n'en aura de pis, considéré l'estat en quoy elle est.

» Par quoy, il semble au Roy que si mad° dame de Sauoye lui vouloit faire ce bien et à ses pays de consentir à se marier auec iceluy messire Charles, il seroit pourueu et remédié à tout, veu que prestement led' mariage se pourroit faire; en quoy faisant, madame feroit au Roy le plus grand plaisir et prouffit à ses pays de par-delà que jamais personne sauroit faire ne que jamais mère ne pourroit faire à filz.

L'entendement du Roy est que led^t mariage se feist selon les deuises et condicions du traicté autrefoiz pourparlé et mis par escript entre la Royne de Dennemarque et led^t messire Charles.

Pour requerre et prier madame de ce que dit est, le Roy enuoie vers elle led^t Aymericourt, luy priant voulloir à ce condescendre et se consentir, considérant le grand bien qui en pourroit venir, et le plaisir que en ce elle feroit au Roy et à ses pays, dont le Roy ne sera ingrat ny les pays aussi.

Sur ce entendera led^t Aymericourt la voulunté et intencion de mad^e dame, dont à diligence il aduertira le Roy par les postes; et si monsgr. de Montigny est par-delà, il lui en parlera et à nul autre, affin qu'il luy ayde à ginder et conduire cest affaire au désir et intencion du Roy.

(*Archives de Bruxelles, secrétairerie d'Etat allemande, documents relatifs à la réforme, 2e supplément*, t. I, fol. 1 et 2.)

N° II.

1520.

Terwe,	8 1/2 stuy.
Rogghe,	8 1/2 stuy.

1521.

Rogghe,	19 stuy.

1522.

Rogghe,	8 stuy.

1523.

Rogghe,	8 st. 1 pl.

1524.

Terwe,	1 g. 2 st.
Rogghe,	15 1/2 st.

1525.

Terwe,	10 stuy.
Rogghe,	6 st. 2 pl.

1526.

Terwe,	12 stuy.
Rogghe,	8 1/2 stuy.

1527.

Terwe,	
Rogghe,	9 stuy.

1528.

Terwe,	18 stuy.
Rogghe,	10 1/2 stuy.

1529.

Terwe, 14 stuy.
Rogghe, 10 stuy.

1530.

Terwe, 15 stuy.
Rogghe, 12 1/2 stuy.

1531.

Terwe, 1 g. 1 st.
Rogghe, 17 1/2 stuy.
Evene, 7 stuy.

1532.

Terwe, 12 stuy.
Rogghe, 8 1/2 stuy.
Evene, 4 1/2 stuy.

1533.

Terwe, 10 stuy.
Rogghe, 20 pl.

1534.

Terwe, 10 stuy.
Rogghe, 7 stuy.
Evene, 6 1/2 stuy.

1535.

Terwe, 15 stuy.
Rogghe, 9 st. 1 pl.
Gherste, 8 1/2 stuy.
Evene, 5 1/2 stuy.

1536.

Terwe, 18 stuy.
Rogghe, 15 stuy.
Gherste, 9 1/2 stuy.
Evene, 6 st. 12 myt.

1537.

Terwe, 12 1/2 stuy.
Rogghe, 8 stuy.
Gherste, 7 st. 1 pl.
Evene, 6 stuy.

1538.

Terwe, 17 stuy.
Rogghe, 13 stuy.
Gherste, 10 stuy.
Evene, 7 st. 2 pl.

1539.

Terwe, 16 stuy.
Rogghe, 12 1/2 stuy.
Gherste, 9 1/2 stuy.
Evene, 8 stuy.

1540.

Terwe, 14 stuy.
Rogghe, 11 stuy.
Gherste, 8 stuy.
Evene, 6 stuy.

1541.

Terwe, 13 1/2 stuy.
Rogghe, 9 st. 1 pl.
Gherste, 9 stuy.
Evene, 6 stuy.

1542.

Terwe, 13 1/2 stuy.
Rogghe, 10 1/2 stuy.
Gherste, 9 stuy.
Evene, 7 styu.

1543.		1544.	
Terwe,	17 stuy.	Terwe,	1 g. 3 st.
Rogghe,	13 st. 1 pl.	Rogghe,	16 stuy.
Gherste,	10 stuy.	Gherste,	12 stuy.
Evene,	8 stuy.	Evene,	8 stuy.

(*Costuymen ende rechten der stadt Brussel*, p. 209.)

N° III.

Durchleuchtighe furstin! Vunser gutwillig, freundtlich dienst, vund was wir inbr üderlichen trewen alzeit mehr ehren, lybes und gutes vermugen zuuorn, Freuntliche liebe Muhme vund Mutter! Wir haben jegenwertigen den erwirdigen in Gott, vunsern rath vund lieben, andechtigen hern Johansen von Wehe, erwelten Erzbischouen zu Lundenn, Priuaten zu Sweden, u. s. w. mit etlichen gewerben, daran vuns mergklich belegen, in geheim mantlich an Euer Lieb zutragen beuolen vund abgefertigt, wie sie ab yme vernehmen werden. Ist hirumb vunser gar freuntlich bitt, Euer Lieb wolden gedachten Erzbischoff seines fürbringens und empfangen beuels guetlich anhoren, vond yme uff dismal gleich vunser selb seygenn person gantzen guthen glauben geben, mitt der freuntlichen und gutwilligen erzeigung, wie wir vuns zu Euer Lieb an vunser lyben muhmen und Mutter gentzlich geweren, das wollen wir hinwyderumb dyselb Euer Lieb vunsers vermugens zu alwegen gantz gutwilligk vund freuntlich zuverdynen geneigt sein. Geben zu Berlin, am sybenden tagk des monats augusti anno Dni 1527. Von gots gnaden, Cristiern, zu Denmarken, Sweden, Norwegen, der Wenden und Gotten kunig, herzog zu Sleswig, Holstein, Stormarn, u. s. w., graff zu Oldenburk und Dolmenhorst. *Vtre bon cuosin, Christiern*. J. Wefring, secretarius.

(*Archives de Bruxelles, secrétaurerie d'État allemande, documents relatifs à la réforme*, t. I, f. 189.)

N° IV.

Celsitudini tue premissum sit semper nostrum humile, beneuolum et paratissimum obsequium.

Illustris princeps, dux gratiose, celsitudini tue significamus, illustrissimum principem, charissimum D. nostrum, D. Christiernum, Dei gratia, Noruegie, Danie, Suetie, etc. Regem, tue celsitudinis amantissimum patrem, feliciter in hoc suum regnum Noruegie cum non contemnenda militum manu et potentia applicuisse. Exhibuitque se erga nos omnes et singulos quosque regni incolas tam fauorabilis et gratiosus, ut propenso animo illum omnes exciperemus, fidelitatemque et homagium, atque nostrum fidele obsequium illi vnanimiter rursum addiceremus. Quo peracto, regia ipsius serenitas postulavit, vt consideratione multorum commodorum diu sperate pacis et tranquillitatis in regno Noruegie, nobisque incolis omnibus ad meliorem statum refugium et protectionem, nos tuam celsitudinem in futurum verum heredem et regem vnanimiter eligeremus et assumeremus post mortem ipsius Sere^{mi} nostri regis, vel quandoquidem ipsi etiam superstiti ita placuerit, huic regno et nobis dominaturum.

Quod nos omnes et singuli vnanimiter concludimus, tuam celsitudinem assumimus et eligimus in verum futurum regem Noruegie et nostrum omnium regem, atque hanc nostram assumptionem et electionem futuro regni hujus conuentu, ubi regni consiliarii primores et ex omnium statuum ordinis meliores convenire possunt, juxta predicti sere^{mi} regis et patris tui petitionem, literis et sigillis debite confirmare et stabilire volumus, assumendo et declarando ibidem celsitudinem tuam verum regni Noruegie heredem et regem nostrum futurum, atque inde tue celsitudini hujusmodi electionis literas recte missuri sumus, humillime rogantes et sperantes tua celsitudo Sere$_{mi}$ regis et patris sui beneuolentiam et paternam affectionem in hac regni successione et aliis rebus benigne exhibitam, filiali etiam obseruantia, considerare velit, et casu-quo Ser^{mu}

rex noster etiam ea quam nunc habet potentia sue Sere^tis^, tue Celsi^nis^ et nostrorum omnium hostes atque inimicos superare et ad obedientiam debitam etiam redigere non possit, ut etiam majores copias et auxilia a tua Celsitudine sperare omnino possit, quibus fretus, regna, principatus et dominia sua recuperare et quiete rursus possit possidere ad majorem tue Celsi^nis^ honorem gloriamque profectam; ad quam rem omnes nos, nostrum omnium conatum, fidem et vires quam fidelissime pollicemur. Preterea si Sere^mus^ Rex, interea temporis, aut vita excesserit aut aliquo magno incommodo (quod Deus auertat) affectus fuerit, instantissime precamur, ne nos, qui nunc Serenitatis ejus verum nostrum regem et ducem beneuole recepimus et tuam Celsitudinem vnanimiter in nostrum regem et ducem elegimus, tunc oportuno auxilio et assistentia destituti, hostium tue Celsitudinis et nostrorum injuriis atque libidini obnoxii, in perpetuum (quod nobis et huic regno minantur) exitum protrahamus. Id nos omnes et singuli totis viribus corporis et fortunarum, et nostro fideli atque paratissimo seruitio perpetuo volumus promoveri. Datum Osloie, vigilia trium Regum.

Tuè celsitudinis salutem atque felicissima glorie incrementa benignissimo creatori et sancto Olauo, regni patrono, intime commendantes. Datum Osloie vigilia trium regum, sub sigillo Domini Archiepiscopi Nidroscensis, ad nostrorum ordinum petitionem et assensum, anno etc. MDXXXII.

Tue celsitudinis,
Humiles et fideles
Capellani atque Senatores,
Regni Noruegie Consiliarii,
nunc Osloie congregati.

Illustri et potenti principi, Domino Joanni, Infanti regio,

Danie vero heredi, Suetie electo, regi Noruegie, duci Slesuici et Holsatie, etc.

(*Archives allemandes de Bruxelles.*)

N° V.

Excellentissime et magnifice Domine et patrone obseruandissime,

Premissa semper paratissima seruitiorum meorum oblatione, cum Domino Cornelio Duplicio Sceppero, collegea meo, ac postea, die XVIII novembris, scripsi ea omnia que mei officii esse videbantur. Interim nihil occurrit scribendum preter id qualiter Ser^ma^ Romanorum, etc. Regia M^tas^ cum sua serenissima conthorali, die XXI novembris, a Vienna recessit Pragam versus in Regno Bohemie, quò die XXIX nouembris per Dei gratiam sani et incolumes pervenerunt, a proceribus et aliis subditis letissime excepti sunt.

M^as^ Regia vehementer dolet quod in negotio Bauarorum nihil penitus receperit, preter nudas aliquot copias litterarum, quum ut negotium illud citius expediatur, plurimum conveniret rebus Sue Ma^tis^, presertim priusquam cum Ludouico Griti incipiatur tractari. Quod si eo usque tardatum fuerit, verendum maxime, ne Bauari solum, sed hii etiam cum quibus intellegentiam habent, rem totam subuertant. Tametsi ego (preter multorum tamen opinionem) a Griti nihil boni expectem, quemadmodum prioribus meis litteris satis indicaui, timere me, ne Turcha, pacis pretextu atque velamine, et Cesaream M^tem^ et Regem hunc nostrum decipiat. Neque illi hoc nouum esset, quum totum suum imperium simili modo et auxit et tuetur.

D. Antonius, perrennis secretarius, nouissime misit ad me litteras V^e^ Ex^e^ ad hominem illum notum in Cyffris descriptas. Triduo ante nostrum a Vienna recessum recepi, neque

illinc eas disponendi modus erat. Mittam itaque hinc die crastino, eundem etiam meis litteris admonebo, quo in rebus omnibus ab ipso desideratis extremam suam diligentiam adhibeat.

Heri ab ipso eodem amico recepi litteras in Cyffris descriptas, quas hac nocte de Cyffris transtuli in Germanicam linguam de verbo ad verbum. Transtulissem etiam in latinum, nisi postea tam subito fuisset expedita. Mitto ob id extractum de verbo ad verbum; poterit statim Gottscalcus aut quivis alius Germanus faciliter in latinam linguam traducere. Intelligat Exª Vestra quam facillimum esset totum Danie regnum Cesaree M^{ti} submittere, dummodo seriò res tractarentur. Admonui ego simili modo sepius, nihil tamen de iis mihi respondetur. Vereor ne mea garrulitate aut Cesaream M^{tem} aut vestram Ex^{am} offenderim. Dolebit aliquando Cesar, in hoc tam arduo negotio non adhibuisse majorem diligentiam. Quicquid sit, hoc video, dummodo M^{tas} sua non velit, alius, videlicet Francorum Rex, non dormit, quod ego non solum ab homine meo, sed etiam ab aliis amicis et fide dignissimis habeo. Nam heri recepi litteras a nobili et digno viro qui ex Lubeca ad me ita scribit inter cetera, videlicet orator regis Francorum adhuc est Lubeca cum illis tractans et aliquandiu permansurus.

Hoc ego jamdudum preuidi ac Cesaream M^{tem} et Vestram Ex^{am} per diuersas litteras premonui; homo ille notus et mihi amicus lamentatur similiter. Qualiter de multis admonuerit Ser^{mam} D^{am} Reginam Mariam, etc., verbum illi non redditur. Neque etiam in minimo sua opera utuntur, immo aliorum quorumdam hominum opera utuntur, qui, quales sint, ego penitus ignoro. Utinam res ad vota Cesaris succedant. Homo ille meus (optimo zelo ut existimo) erga Cesaream M^{tem} affectus, dolet ex animo, quod in Flandria tam frigide negotia tractantur: ob id, si quid immodestius scripserit de consilio Flandrie in suis litteris, Ex^{a} Vestra, pro sua bonitate et modestia, illum excusatum habeat. Hic etiam scribit de Oratore

regis Francie, sicuti ex illius litteris plenius intelligere poterit. O quam facillime potuisset hoc regnum totum ditioni Cesaree Ma^tis substitui! Neque adhuc dubitandum, dummodo in tempore et cum auctoritate res inciperetur, nempe ex litteris mei amici et aliorum amicorum similiter habeo, proceres Regni esse diuisos et discordes, episcopos regni nihil magis timere quam tumultum in populo. Eo pacto ipsos primum perituros noverunt optime. Deinde si unum ex filiis ducis Holsatie defuncti eligerent, lutheranismum verentur ; quid tandem facturi sint, miseri ? Nam a Cesare non sollicitantur, a contrario, Rex Francie non dormit omnibus ; in me statui amplius in hoc negotio me non scripturum, quum nunquam responsum sit de iis que prius scripseram, ob id fortassis, quia minus considerate scripserim, aut quia existimatio talis est de me, quod potius ex passione scripserim, et mea priuata commoda potius quam Cesaree M^tis exquiro. Deus, omnium cordium scrutator, mihi testis est rem ita se non habere, immo quo Cesarea M^tas totum illud regnum potiatur, sum contentus dimittere archiepiscopatum meum Lundensem, et episcopatum meum Roschildensem in manibus illorum qui se in illis intruserunt, qui ambarum dignitatum habent in electione noui regis primarias voces, et potiores non sunt in toto regno; quæ res hoc efficiet sine dubio, quod episcopi omnes assentiant voluntati Cesaree Ma^tis. Hii duo intrusi episcopi sunt se sine titulo et absque jure possessores, et timent si Cesarea M^tas aut illius nomine aliquis eligatur in regem, ipsos episcopatibus priuandos fore, non quod episcopi sunt, sed mere intrusi.

Exmo domine et patrone unice colendissime, non existimet hec me ex leuitate aliqua designasse, neque maturiore consilio mecum prohabito deliberasse, ad effectum ut hec tria subsequantur. Primum est ut heresis lutherana ex toto illo regno funditus eradicetur, etsimplissimus ille populus a pessimis nebulonibus seductu sad veram Christi religionem reducatur Secundum, ut Cesarea M^tas regno illo fertilissimo et rerum omnium abundantissmo utatur pro propugnaculo suorum do-

miniorum, et illorum subuentione, atque in terrorem regum circumjacentium, ut Francie, Anglie et Polonie. Neque etiam huic Ser^{mo} Romanorum, etc. regi res ista modice prodesset. Tertium, ut miser ille Ser^{mus} D^{nus} Christiernus Rex, malorum hominum consilio deceptus, a durissimis carceris vinculis relaxetur, atque a Cesarea Ma^{te} majore libertate condonatus, residuos dies vite sue perficere posset; nam rex est et Cesaris sororius. Hec sunt illa que me maxime mouent, neque velim pro maxima re (si quouis pacto secus fieri poterit) resignare meas ecclesias in alienius fauorem, quoniam de parte mei honoris agitur. Ob eam causam Ex^{am} Vestram denuo rogo, dignabitur apud Cesaream M^{tem} agere, ne contractus in Flandria nouissime factus confirmetur, nisi Dani prius me ad meas ecclesias restituerint. Nihilominus, ne res infecta remaneat ob causas predictas, sum facturus ea omnia que a me desiderabuntur, et utinam Cesarea M^{tas} animi mei affectum erga illam agnosceret, procul dubio non sineret me in suo seruitio, in sua legatione, tantam miseriam perpati. De re ipsa toties jam admonui; quod Vestre Ex^{e} et aliis nauseam mouerim, qua animi molestia, quo studio, et amicorum implorato auxilio Vienna exiuerim et totidem pecuniarum vnde in dies viuo, mutuo acceperim, Deus ipse nouit. Viuo maximis impensis, nec minoribus viuere possum in hac aula, neque quinque Δ in singulo die sufficiunt propter nobilium aditum maxime, nunc de nouo in regno isto. Quod si non prouidebitur mihi ut creditoribus satisfaciam breui, deinde ut pro futuris diebus provideatur, erit non mea solum, sed inprimis Cesare M^{tis} ignominia maxima. Ea propter iterum Ex^{am} Vestram exoro, apud Cesaream M^{tem} instare dignabitur, pecunia talis mittatur ut viuere possim, et non III aut IIII ducati, quum, ut scripsi, debeo multum, neque modum habeo aliunde mihi providendi.

Quod Cesaree M^{ti} toties non scribo in causa est, quia non dubito Ex. Vestram M^{tis} Sue omnia cedentem que ad ipsam nuper perscripseram; itaque Excellentiam Vestram ex animo

rogo, velit apud Mtem illius etiam expressis verbis me excusatum reddere, ac me et fidelia mea seruitia, fideliter commendare et excusando me dicere, ex mera necessitate esse quod pro mittenda pecunia nimis sim tanto principi molestus, quum nihil in mundo habeam unde me sustinere possim. Sanctissimus dominus noster papa dederat mihi mandatum de prouidendo in Germania ad mille florenos, quod triduo post meum a Bononia recessum renoeavit; itaque ego semper permaneo Joannes in eodem.

De Duce Gelrie, qui conductis duobus millibus peditibus comites Frisie inuasit, et victoriam non paruam obtinuit, quemadmodum Exa Vestra ex Flandria intellexisse debuit, augebitur numerus militum suarum in dies, videtur mihi non esse extra propositum, Cesaream Mtem admonere, ut bene, et valde bene prospiciat rebus suis, ne sit practica aliqua que tendat versus Daniam et Lubecam primo, deinde in Sue Mtis dominia, et ne frater qui Lubece est, sit cum duce in fabrica. Nam dux Gelrie, anteaquam esset Cesari addictus, studuit semper ut cum illis circa mare balticum intelligentiam possit habere; hoc certo scio.

Episcopi et proceres regni Danie prorogauerunt conuentum futurum pro electione noui regis usque ad festum diui Joannis Baptiste proximum futurum de anno 1534; interim cogitandum quid magis conueniat rebus Cesaree Mtis, neque expectandum foret donec ab alio quoquam preuenti fuerimus. In Augusta Vindelicorum designatus est conuentus ad tractandum pro renouatione siue continuatione ligue sueuice, et hodie debent incipere negotium, cum primum intellexero finem, euentum rei Exie Vestre significabo.

Ignoscat, queso, Exa Vestra mee importunitati siue temeritati potius quod eandem ausus tam longis litteris obruere et turbare; sed nescio quo spiritu ego impellor et vix subsistere possum. Pro illius innata clementia, precor, det veniam huic qui ab ipsa totus dependet, quique se fortunasque omnes Exe. Vestre deuotissime submittit atque commendat. Ex Praga, die

prima decembris, anno domini 1533. Excellentie Vestre obsequentissimus seruitor, Joannes, E. Archiepiscopus Lundensis, etc.

(*Archives allemandes de Br., doc. relatifs à la réforme,* t. III, f. 72.)

N° VI.

Erstlich dat von dessem dage henfurder twischen dem durchluchtigestem herrn Heinrich dem achten, konninge to Engelandt und synen eruenn und nokamen, und dersuluigen verwanten und underdanen, an einem, und dem Rade, Borgeren und gemeinte to Lubeck, itzundtt leuende und tokamende, am anderen Dele, schall wesenn ein fast, untobrekelick frede to hopesate, verbuntnuse odder freintchop, und alle krigeswiderung, fientschop und unfruntschop in allenn orden, to lande und up der see, und anderen ferstheu wateren, scholen uphoren, uthgebelget und gestillet werden. Alszo dat alle lude beider parte und idermenniglich wat standes, grades odder wesendes de synt, mogen fry und seker, de eine partige des anderen Rigkes Lande, gebede odder herschop ankomenn, und mit de underdanen hen und wedder handtlenn, kopschlagen, darsuluest bliuen und folgende nu hues reisen, odder woor em beleuet sick hen tobegeuen mit syner ware, guderen und hanteringe, euenn so frigk, seker und fredesam aslt in synem eigenen Vaterlande geborenn mochte, Und jenige vheide mit fursten, potentatenn odder gemeinte als she denn bilichte angefangen zyn mochte, sall solchs vorgeschreuen, nicht verhinderen, und dat eine part in des anderen Ricks Landen odder gebedenn so loflick und fruntlich in allen orden dar he komen mochte, erholden und angenomen worde, alsche de inwoner glickes standes darsuluest plegen erholden worden, bethalende denne noch der herschap wont-

licks uplage, tollen und penningkplicht. Darto ock dat alle und der kopman und andere underdanen, vorwanten und Borgere jeders deils in den Landen, herschappen und gebeden des anderen, moge und schole gebrucken, und sick erfreuwen der freiheide und gemeinheide, alsche so to allen tyden herkemelicker mate gebrucket und sick erfreuwet hebbenn, und schole kome beschweringe, Nigsthattingen odder ienige tolage up ere, personen odder gudere gelecht werdenn, in andere wisse dant alscho desuluigenn vor tein, twintich, druttich, vertich, odder veftich jaren angesettet synt worden.

Item, ofte ienige berouunge odder entsestunge to Lande odder water van deuen odder seheroeweren, odder sunst annder iennich unrecht van den underdanen des einen deyls, den Borgeren odder undersaten des anderen partes (dat je vorbliue), geschege und togebracht worde, so soll datsuluige wes se so genumen und erholden, oder sunst vorgenumen were mit unbillicheit gentzlich solle dem beschedigen, odder beschwerden parte fruntlich und ter noge weddergegeuen, odder temlicks betalt worden ane iennige erdichte entschadigungen odder mothwillige vortogeringe. Und vornemlick sol sodanne dermaten weddergelecht, odder ergentzet werden, dat keine vormerkinge, der undanckbarheit odder orsake to wedderwillen twuschen dem vorbenomden Bundes partien, iennige mute ontspreten moge. Denne im fhalle dardorch de underdanen ienniges deils wedder etlicke artickell, desser jegenwordigen voreinunge odder Buntnusse vorgenomen wurde, so soll sodann dont und vornement na billicheit gerechtferdiget werdenn, dat dennenoch dessen vortwetinge und tohopesating syner macht nichts desto weniger bliue.

To dessen allenn scholen de vorbenumte Radt, Borger und gemeinte to Lubeck, in krafft des verdrages, lauen dat de vornumte ehestandt twischen dem vorbeschreuen durchlochtigsten herrn heinrichem dem achten, konnige to Engelandt, und der Eddelen frommen Catherinen nagelaten wedewen, hochloflicher gedachtnus, herrn Artur, der itzige Ko. Maj.

natorlichen und rechten Bruders, sy in vorschenen tyden dutlich und weder Recht tosamende gebracht, nu auerst vormiddelst erkentnisse der kercken met Rechte gedelget, vornichtiget, und dat so de van Lubeck densuluigenn vorrigen eestandt, vordulget, vornichtiget, und untemlick, durch gotlich und naturlich Recht vorboden achten, holden und ordelen, und van anderen ock so toachtende, holdende und to erkennen, de ehres vermogens vorfuegen und vorschaffen willen und dat de ehestandt twishen demsuluigen herrn Heinrike, koningk to Engelandt, und der durchluchstigesten fruwen Annen, konninginnen to Engelandt, unlangest tostemende gefoget und fullenbrocht. Darto ock dat geschlechte daruth geburen, und dat henfurder geteleth werdenden mochte, alscho warhafftige, geborliche und rechmetigh holden, achten und erkennen, und vor sollich wedder idermenniglich mit allen krefftenn und gemete, mit hulpe, Rade und dade, bescharmen, erholden und uthspreken, und dorch andere na mogelicheit alscho toholdendet, oachtende, thouertwerende, beflitigen und vorthsafen willen.

Furder scholen vorgemelte Radt, Borgere und gemeintenn der Stadt Lubeck, in crafft des vordrages, lauen, im falle dar iennich mynsthe op Reden ein ieder mer den vermeinten ehestandt mit ehrbenomeden fruwen Catrinen in tosamende gebracht wolde seggenn, bewysen odder uthspreken, alsche were desuluige bondig, und dat de ehestandt mit der bemelten durchleuchtigsten frouwen Annen undchtig. were willens densuluigen anthofochtende, touorleggende odder iennigerley wise, ichtes wat, darjegen vornemen odder bearbeiden wolde, dat alschdenn ehrgedachte Radt und Borgere den unuuerwindlichen konning to Englandt und seyne eruen und nakomelingen jegen allen minschen, de dit odder jenne vornemen mochten, watterleyge standes, grades, vorgandes, werdicheit odder wesendes de sint, scholen helpen bypligtenn und anhengen, und dat sodane echten mit uakengedachten, durchluchtigsten fruwen Annen, se rechtgotlichenn und na-

turlichen gesesten, ock gemeyner crislichen thucht, und gelouen glickmetig und euenkamelichen, scholen se de van Lubeck euen so wolh im negestkumpstigen gemeinen concilio, alscho in anderen concilien und steden seggen, bekennen und uthspreken scholen, und dit alcsho kegen alle personen der welt mit werkenn, worden unnd der daet, standthafft vertreden und beschermen.

Item, dewyle Clemens, römische Bischop, des namens de seuende, hefft inn verheringe und erkenntnisse der nichtigheit dessuluigen Ehestandes mit fruwen Catharinnen, den unuerwintlichen konninge tho Englandt itliche beschweringe, schmaheit, togefuget, so scholen gedachte Radt, Borger und gemeinte der stadt Lubeck, in krafft eines vordrages alls vorhen, lauen dat se Ko. Maj. syne eruen und nakumen to wederstolinge, ergentzinge und erhalinge, sodan er schmaheit nicht allein gegen den itztgemelten Herrn Clementen, Ro. Bischop uud syne nachuolgen, dan ock jegen alle andere, de ehm gunnen oder sodan beschweringe vorfolgen, vormeren, fulstrecken muchten, und an Hengrich werden beyplichten und anhengen, und dat so de van Lubeck darinne wolten hulpe und trost dorstreuen nach allen ehren vormoge, nicht mit geringeren gemote, flith unde vorsichtigkeit, dan alsche sodane Dinge den Inwaneren suluest odder der Stadt Lubeck upleggen.

Item, dat voorbenomde radt und Borgere glickerrwis scholen lauen, dat se inn keine stede, dar man ein gemeine concilium moge vorsamlen, scholenn fulbordenn, eth sy denne dat Ko. Maj. in de stede befulbort hebbe.

Item, dat ook gedachte Radt und Borger, in crafft des vorigen vordrages, sollen lebenn, dat se alle und ider artickell hirnach folgende willen alles vermogens, so wol im gemeine Concilio als darbuten, in allenn ordenn, vor Godt und den Luden, mit gantzen krefften, geniete, Rade und bystandt, vordedingen und beschermen, beide gegen den römischen Bischop und syne nafolgen, gewer und anhenger, und ock jegen densuluigen

lere gesette, ja darto ock jegen den minsthenn der werlt de iennigerley wise sodane artickelen als gotlicken und naturlicken. Rechte und gemeiner Christen thucht und gelouen liekmetich und mundrechtig vorlochenen und nicht bekennen wollen, odder de sunst dorch ander mate solche artickel unfechten und so nichtem ac ken, ieniger wise sick undernemen werden, synt artickell daruan gemelt disse des verstoruen Broders ehewif wedder to nemende, is dorch gotlich und naturlich Recht verboden.

Jegen gotliche vorbuds geldet des romischen Bischoppes odder anders wennes tolatinge gar nichts.

De Romische Bischop hefft uth grundt der gottlichen hilligen schrifft nicht mer macht alhes ein ander Bischop.

Dat hillige gemeine Concilia, Recht vorsamelt, is auer de macht alle Bischoppe und paweste, und welcher disser warheit wedderstreuet, de is ein ketter te achtende.

Nach sodaner Appellation vom Bischoppe tom Concilio, soll nichts vorgenomen werden jegen den appellanten, wo darwedder geschege is nichtig und idell.

Soll des bannts dorch den Bischop, watterleye werdicheit de seyhen mochte, gefellet in den Appellanten tom Concilio, is nichtlich. van rechts wegen.

Vormoge der werdicheit, so dem rômischen Bischoppe durch menschen gesett is togemassen, mach woll entschuldinge und weddersprekinge togelaten werden in hohgen saken, ock bynnen Rome.

Item, dat de ankenbemelte Radt, Borger und gemente der stadt Lubeck, in Krafft des vordrages, scholen lauen dat se vor sick suluest de gedachte artickele alle samptlich und sonderlich, als gotlichen und naturlichen Regten, und gemeiner Christen Erbarheit und gelouen lickmetig, dorch fulstendige und hofwerdige schrifften mit der stadt und gemeinte to Lubeck Ingesegel befestiget, scholen othspreken und bekennen, und sodane schrifften Kö. Maj. odder synen sendebadenn inwendig dreen manten van der tydt desses vordrages antoke-

rende wergklick to handen stellen und vorwilligen, und dat se de von Lubeck sulust op dem euangelien ocke tom hilligesten, gotlicken worde, sweren sollen touorsorgende, tobeschaffende und toanuerrende alle andere stedere, uniwersitäten und scholen, und ehme belogen odder aahengich, und sonst alle ander volcker und gemeinte, de ohne Buntnisse odder fruntschop halue vorwant synt, dat desuluigen ock mogen vorberorde Artickel belouenn und bekennen, durch schrifflte, gotlicher weyse vorsegelt, welker se Kö. Maj. odder syner bodeschop scholen merglick vorreken und bewilligen.

Item, de gedachte stadt und borgere, ock in krafft des vordrages, scholenn lauen, dat wanner und wo oakenn Ko. Maj. begeert stur, hulpe and bystandt von ene, dat se de van Lubeck alsdenne twelf schepe tom krige gefellig mit bussen, were und andere statliche nottorfft genodsam uthegrichtet, Ko. Maj. odder synen beuelhebberen inwendich sees weken (dorch gotliche vorleninge), van der tydt an d rynne se alscho gefordert und angefallen synt wordt, to rekende, wyllen vorschaffen und wergklich tokamen laten undertemligke bekostinge Kog. Maj., auerst den, noch vitallie, krigesvolck, schepeslude und andere dinge, to behof der suluiger schepe, solten de van hube vorschaffen; sik scholen se geligker mate vorstehen, und vorschaffenn Ko. Maj. tein dusent to vote and to perde Welsker, zu krigeshandtlenn erfaren, geschickt und gefellig synt, wol gerustet und gewapent, bytestande und tohelpende Syner Maj. und dersuluigen eruen wedder alle forsten, potentaten und menschen, watterley standes, grades, vortages, odder werden de syn mogen, so fackenn, und in allen orden dar syner Maj. odder synen erwen, des van noden gedencket, welckere Ruttere und knechte, wanner se enien hupen vorsammelt, und Ko. Maj. odder dersluenen Velthouetman tom krige rustig auerantwortet, alschdenne scholen se op bekostinge Ko. Maj. under holdenwerden.

Furder, bemelte Radt und Borgere scholenn lauen, dat se mit keinenn anderen petentaten, koningen, forsten, stenden

odder gemeinten, scholen Bunntisse, frunthschop oder handtlinge ingan, oprichten odder beschluten, ock mit den vianden keinen anstandt, odder frede maken, ock keine feide mit fursten odder gemeinten anrichten, et sy denne mit Ko. Maj berathsthlaget und dersuluigen apenbare wille und fulbort, estmals darop gebeden und erlanget.

Todem scholen Radt und gemeinte to Lubeck, in krafft desses vordrages, dat se dat Ricke odder krone te Dennemergkenn, welcker itzunder in erer gewalt, willen und vosthschaffinge is, alsche se sprecken mit allen und yszlichen des Ricks landen, leddematen, anhengenden steden, gebeden, herschoppen, undersatenn, gerechtigheden, scholen Ko. Maj. indon und vorschaffen, so verne Syne Ko. Maj. datsuluige annemen, und den Radt sampt der gemeinte inwendig twelf M. schirst angenommende na disem verbunde beschlaten, darup vorstendigen wolle.

Item, in falle dar Syne Ko. Maj. dat Ricke Dennemargken, antonemende wurde, so scholen Radt und Borger to Lubeck lauen dat se sodan Ricke mit aller thobehoringe, Ledematen, stedenn, Landen, gebeden und underdanen nemande willen indon odder togommen, uthgenomen den jenen welcker Ko. Maj. darto wert antogenn, nomen und vorstellen, so ferner solchs gescheet inwendich tein Manthe negestkamende na fulen dinge disses vordrages nomlicken, dat de benominge und vorstellinge dem Rade und Borgeren dorch Ko. Maj. werde angekundigt

Item, de Radt und Borgere to Lubeck scholen lauen dat Ko. Maj. sodane Ricks Denmargken durch de van Lubeck, soo vorgeschreuen angeboden, wolde annemen, alsche denne sollen itztgedachte Radt und Borgere mit allem stur, Rade und hulpe besorgen und verschaffen, dat syn Ko. Maj. rouesam erlange und herinnen kame, entfange und beholde de besitinge des Rickes Denmarcken durch sich odder synen beuelhebber offte stadtholder, mit allen prouintien, tobehoringen edematen, steden, landen, gerechticheiden, eren und opkumpsten, dat altsho Ko. Maj. und syne ernen, koninge to

Engelandt, des Rikes Denmargken Ledematen, herschoppen und andere thobehorende boringe und aller gerechticheit, ock Ko. Maj. und frigheit rouesam und fredesam gebrucken, und erfreuwen moge, to ewigen teyden, und wo denne syne Ko. Maj. dat Ricke nicht welde annemen, so scholen Radt und gemeinte to Lubeck mit stur, hulpe, Rade und bystande besorgen und verschaffen, dat de jenne welcken syne Ko. Maj. angeuen worde, sodann Ricke mit aller thobehoringe und besetzinge rousam bekomen, innemen und beholden moge, darto ock mit aller boringe nutticheit, gerechticheit, konniglicher ere und werdicheit fredesam gebrucke.

Tom latesten, offte nun Ko. Maj. suluest dat Ricke Dennemargken nicht anname, ock kemen anderen darto, alscho vorgeschreuen nomen und antogen wolde bynnen bestemder tydt, alscho denne scholen Radt und gemeinte tho Lubeck betalen und wedder vorreiken under gudem gelouen, ane hinderlist Ko. Maj. to Engelandt synen eruen, executoren odder beuelhebbern, alle und isthlicke summa geldes, de se van Ko. Maj. to nutte und framen der stadt Lubeck gebent und ontfangen hebben, up tydt und dach so syne Ko. Maj. ane den van Lubeck to sodaner betalinge werdt ernomen und ansteten, und dat denne, noch disse frede, handelinge und Buntnisse to hopesate und fruntschop in syner werde und vortgenge nichts desto weiniger bliue.

Item, scholen Radt, Borgere und gemeinte der stadt Lubeck, in krafft des vordrages lauen, dat se, diwyle desse frede und fruntschop waret, scholen nicht an sick nemen, handthauen odder entholden, jenigerley wedderwerdige offte vorreder, welcker alscho scholen Ko. Maj. beschediget hebben vordacht, und dat de van Lubeck solchen Wrewelern un vorrederen so vilichte in jennigen orth, der stadt Lubeck underworpenn komen mochten, gar keinen Radt, hulpe, trost odder Beystandt den willen, besonnder bynnen twintich dagen van der tydt als de van Lubeck dorck Ko. Maj. Breue angesucht synt worden to ermetende, scholen sehe solche Lude, de by en entholden

synt, der Ko. Maj. Sendebaden odder ansthoker uf under gelouen anwrecken, wedder scholen..... (togesteld) (*ici le feuillet est déchiré*), und dat eth ock also wergckich moge vorsorgen.

(*Archives allemandes de Bruxelles.*)

N° VII.

Mon cousin, vous scauez comme les leuées des gens de cheuaulx et de pied en l'aide de l'empire commencent à marcher pour aller au lieu qu'a esté aduisé par les estats. A ceste cause, je vous prye de vous y trouuer le plus tost que pourrez. Selon que bien entendez, il conuient de y comparestre selon la charge qu'en auez, afin de y bailler et mectre ordre qu'il appartient, et regarder en tout ce que emporte à la bonne conduicte desd. gens de cheuaulx et de pied; que cependant pournoyiez en personnaige qu'on aye à soing de y bailler l'ordre et prouision nécessaire, dont je vous prie affectueusement m'aduertir de voz nouuelles, selon l'exigence, le plus souuent que pourrez. Reghenspurgk, le IX° de aoust 1532.

(1) *Archives allemandes de Bruxelles*, vol. III, f. 51-53.

Mon cousin, je suis tousiours actendant de voz l^res^ et nouuelles, comment toutes choses sont dressées et pourneues au quartier où vous estes, et fère que convient et emporte à ceste expédicion, tant de l'estat de Vyenne, Presbourg et autres lieux de frontière, prouision et garde d'iceulx, que aussi de l'estre en conduyte des gens de l'empire, et ceulx que j'enuoye en ce cousté-là, actandant ma bonne où ilz se mectront et entretiendront, et signament touchant la prouision des victuailles. Sem-

blablement des nouuelles qu'aurez plus important et nécessaire de l'ennemy, et de ce que l'on pourra entendre et est vray semblable quil vouldra faire; vous aduertissant que partiray lundi prochain. Et, pour ce, désire tant plus d'auoir amplement, et surtout, ce que dessus, de vosd. nouvelles. Vous priant que ce soit le plus tost que pourrez, afin de, selon ce, aduisez ce que conuiendra, et cependant nous respondre tout ce que verrez au bien, bonne direction et conduyte de ceste emprinse, selon la charge qu'en auez et l'entière confidence que j'en ay. A tant, etc. Escript en Reghenspòurg, le dernier d'aoust.

Mon cousin, hier soir arryue deuers moy mon cousin le conte de Reulx, par lequel j'ay entendu les diuises qu'avez eu par ensemble touchant l'affaire de ceste emprinse contre le Turcq. Sur quoy me suis résolu de passer plus oultre, et, à cest effect, feray tout le possible pour amasser mes gens, comme aussi je confie ferez de vre cousté pour joindre ceulx de l'empire, et dont auez la charge, en quoy vous ferez faire toute diligence, et m'aduertir de voz nouuelles et occurances le plus tost et amplement que pourrez, actendant ma venue, que sera en brief, selon Vre aduis, à l'ayde de Dieu, que mon cousin, etc. Escript en Lintz, le xvie de septembre 1532.

Mon cousin, pour ce que j'ay conclud de partir samedy prouchain pour aller à Vyenne, je vous en ay bien voulu aduertyr afin que cependant aduisiez de tousiours pourueoir et mectre ordre en ce que pourra, pour, à mon arryuée, que sera lundi, à l'ayde de Dieu, tant mieux et plus tost résoldre en toutes choses qu'il appartiendra. Le marquis d'Elgesto et Anthoine de Lerme partiront demain et s'en vont deuant, ilz se treuueront deuers vous, et par ensemble parlerez et diuiserez de ce que

vous semblera conuenir faire et se deuoir faire pour le bien de ceste emprinse. Remectant le surplus à ma venue aud. Vienne; ne feray ceste plus longue. A tant etc. Escript à Lintz, le xix[e] de septembre.

N° VIII.

Wir konnen E. G. ferner unangezeigt nicht lassenn als konigliche werde zu Schwedenn ein antzall volicks zw ross vund fuss seines eygenen volicks aus Schwedenn nach Schettland geschickt, daselbst graffe Christoffer vonn Oldenburg vund der vonn Lubigk krygesvolck zu erwartenn, zu versuchob sy dyselbigen, diewyll er vor neuchenn auf Schwedenn gestandenn und gericht, muss gemeltem seynem kunigreich behaltenn vund sich derselbigen erwerenn mocht. Vund als seyne Ko. Maj. krigesvolck zu Schone komenn, sich vor ein stadt vund Schloss Cranenburg gelegt, in meynung daselbig, auch gantz Schonlandt in vunsernn namenn, vund uns zum bestenn widerumb mit gettlicher hilff und also nach verlauf der zeit einzwnemhen. Als nhun solichs bey dem Graffenn von Oldenburgk vund denen von Lubegk vermerckt, habenn sy Marx Meyerenn, ein burger zu Lubegk, welicher Rytterstandt gefuret, mit vier fendtlein Lantzknechtenn, dreyen fendtlein borgernn vund etlichenn teutschenn reutterenn, in Schone geschickt, mit beuell denn Schwedenn aufzuschlagen. Es ist aber zur stund zwischenn Schwedenn vund vorgemelter stadt vund dem schloss Warenburg, davor des Schweden volck gelegenn, kein fridenstandt vund vertrag getroffen, vund das schwedisch volck inn dy stadt gelassenn wurdenn; darnach seyn sy, dy Schwedenn, Marx Meyernn vund seynenn krygesleutlenn unter Augen gezogenn, denselbigenn im ersten angriff in dy flucht getriben vund im sollichem Schermuzell über hundert Lubischer knecht erlegt. Also ist Marx Meyer mit vorge-

meller anzall Landtzknecht, burger vund reutternn inn ein offenn stedlein vund schloss Helshenburg, an der see, gewichenn, vermeint sich darinne zu schutzen. Es ist aber des Schwedenn krigesvolck vund der schonische Adell mit kurtzem radt gefolget, vund als sy vor Hellischenburgk komenn, habenn sy dasselbige stedlein zur stundt, als am zwelfften tag januarii, angefallen, vund alle sein krigesvolck todt geschlagenn; allein, vund ungeferlich inn dy syben hundert sein in ein closter gewichenn vund gefenglich genomhen wurden. Darbenebenn habenn sy Marx Meyernn, den bastert van Gollernn und Michell Blyck, des Graffen oberstenn hauptmann vund Marschalk, inn vunsere handt gefangenn, vund liggenn auf Hellichlistenburgk, das hat her Hugo Krabb inn. Es habenn auch vor solichem alle schonische Rette vund Adell dem Graffen vonn Oldenburgk ire eyde und pflichte aufgeschrybenn, vund nebenn das schweden volck auff dy vonn Lubegk schlagenn helfenn, so das gantz Schonlandt dem konigk van Schweden in vunserem namen zugefallen sein und itz in vunsernn henden stet. Es hat auch der konigk von Schwedenn alle gefangne knecht vund anderenn nach Schwedenn geschickt. — Diese zeittung hat der herzogk vonn Holstein geleiches lauts an eliche fursten geschrybenn

(*Archives allemandes de Bruxelles, documents relatifs à la réforme*, vol. III, fol. 250.)

N° IX.

Ungeuerlich kurtze verzeichnus vund Antwort des hoichwirdigsten Churfursten vund herren, hern Hermans, Ertzbischoffs zu Collen, u s.w., uff die muntlich werbung, so biede die wolgebornne herren Wilhelm, graue zu Nassauwe Catzennelbogen vund Dietz, u.s. w. und Wilhelm, Graue zu Neuwenar vund Moress, u.s.w., von wegen der durchluchtigsten, hoichge-

bornnen furstinnen, frauwen Marien, zu Hungaren und Behem koninginnen, Key[r] M[t] in den Nidderlanden Regenten und Gubernanten, u. s. w., an sein Churf[e] gnade gethain haben.

Erstlich, sollen beide Grauen irer konigklicken durchleuchtigkeit vur die bescheene erbietung meines gnedigsten herren freuntlich'n danck sagen, mit gleicher erbietung das seine Churf[e] gnad solichs umb Ire Ko. Durchlaucht in gleichem, mit hoichstem vünd allem vermugen gerne beschulden vund verdienen wulle.

Folgendts, sovill die verstentung und einigungh zuschen Irer konig[r] Kurch. Dvund Key. M[t]. nidderlendischen erblanden, derselbigen underthanen, vund hoichgemelts meins gnedigsten hern stifft vund underthanen berurt, tragen beide obgenante Grauen bie inen selbst in der vund derglicheu sachen des stiffts Collen herkomen, geburich vund gewonheit selbst gutt wissen, nemlich das bie seiner gnaden allein nit stehet mit einighen uswendigen potentaten, herschafften oder landen, wiewoll seine gnad es in dissem falle vur ire persoin woll gneigt, on eins wirdigen dhoimcapittels Grauen, Ritterschafft, stette vund gemeiner Landtschafft wissen und willen in einiche einigüng oder verstentung zuzulaissen, oder zubegeben. Wullen darumb Key. M[t]. zuuor, und Irer Konig[r] Durch, zu underthenigstem vund fruntlichem gefallen, zum furderligsten es die gelegenheidt erleiden mag, das fruntlich entbieten vund anmoeten derselbigen doimcapittell Grauen, Rittersehafft und gemeinen Landtschafft uffs fuglichst mit flyess vurhalten, und wes daruff vur antwort gefellet, Irer Konig. Durch, oder obgemelten beden Grauen zuerkenen geben, Irer Konig. Durch. solichs vorthen anzuzeigen. Datum Buysschwen, am XIX[en] tage februarii, anno 1535.

(2) *Archives allemandes de Bruxelles*, vol III, f. 184.

N° X.

Durchleuchtiste furstin, grosmechtiste kunigin, gnediste fraw! ewer Kun. M'. wunsch ich von Got, vunserm himlischen vatter und hern Jesu Cristo, sein getliche gnad, frid, segen, alles gut, mit erpitung meiner gantz bereitwilligen dinst, was ich auch zu jeder zeit mer liebs vund guts vermag zuuorn, vund bit E. K. M. wol kein ungenade auff mich werffen, das ich E. K. M. bis anher so wenig geschriben, den mir nicht zweifelt K. M'. haben vgut wissens was fur geswinde krig dy benachparten diser land, als dy von Lubeck wider itzige erwelte K. M. in Dennemarkh aufgeblasen vund unuersehens angefangen, alles darumb das sy vertrossen das S. D. sich durch K. M'. Untterhandlung mit Ro. E. Key. M'. vund den Niderlanden, in vertrag mit seinen landen der kunigreh eingelassen denn von Lupeck wider dy holender nicht peyphlichton wollen. Weil den ynen auch on zweifel bewust, wy trewlich ich pey K. M., meinem lieben hern und swager, geretten und geuerdert, damit dy holender frey dise land zubesuchen hetten, auch das sich S.D. mit E.K.M. derwegen einlissen, vund selbst den holendern hilfflich und vorderlich gewesen, alles darumb das ich Ro. Key. und E. K. M. auch derselbigen landen vund leuten geren meins hegsten vermogens dinen wolt, wy ich mich auch alwegen erpoten, vund itzund abermals gantz dinstlihen erpiten thu, hab ich auch an den reyen gemust, den sich dy Lubischen auch mich zubekrigen vund besweren mit etzlichen verpunden eingelassen, vund offentlich heren haben lassen mir auch unferwarter sach ein gros schiff, so ich vor einem jar in Key. M'. Niderlanden gehilt, sampt einer meiner nichten dy ich in Dennmarck mit meiner ret einen abgefertigt, genumen, vund des meinen bruder, marggraff Wilhelm, auch mit gewaltiger angedast. Dardurch ich auch so hart verhindert, weil ich mich mit schiffen zu Wasser erwelter K.M. vund mir zumb pesten hab rasten mussen vund dyselbigen abfertigen, desgleich auch nicht

mit weniger ummb und Aufsehung meiner land mich beladen. Weil den E. K. M. wissen wy gern ich ie und allerwege E. K. Mt. vor andern und peden Ro. Key. und Ku. Maten., E. K. M. brudern in G. H. gedinet, vund derhalben auch zum mererumal Ro. Key. Mt. durch meinen lieben brudern gotseliger gedechtnus meyne untterdenige und willige dinst anpiten habe lassen, das ich den abermals kegen E K. Mt., souern es E. K. M. geraten ansehen, Ro. K. und K. Mten. anzuhangen verneuwet, wil haben, so pitte ich gantz dinstlich E. K. M. wol mich erstlich pey iren Mten. in gnedigem befelich haben, mein gnedige vorderin, schutzerin, beschirmerin sein, vund weil sich E. K. Mt. gnediglich zuerinnern was ich durch den erwaren und erenfesten, meinen Untterdan, kemerer und lieben getrewen Christoff van Kreitzen an E. K. M. der acht halber womit mich der Orden fileicht vermeint durch das Key. kamergericht zu besweren pey Ro. Key. und Ku. Maten, mich gnediglich zu verdern vund zuferpiten, das dan E. K. M. mit gnaden gethan, vund ich mich gantz dinstlich kegen derselbigen thu bedancken, so kan ich doch nicht wissen ob E. K. Mt. einige mir gnedige antwort erlangt; ist hiromb meyne dinstliche pite E. K. Mt. wol nochmals anhalten vund mir pey peden, E. K. M. geprudern, gnedige antwort vund gnedige hern erlangen vund zeugen; den dyweil ich in Got dem hegsten hoffend pin, weil er erwelter K. Mat zu Denmarck seinen segen gnediglichen und sollichen noch deglichs zu land und wasser meren thut, das er auch in kurtz gnedigen friden genen werde, vund ich sofiel schiff dy wol zug ericht sein, vertig hab, desgleichen in erfarung kumen das Ro. Key. M. zu land und wasser grosse krigslust furhaben, wolt ich meine schiff nicht geren verlichen lassen, sunder so Key. Mt., aber auch E. K. Mat., als die regirerin keyserlicher niderlendischen erbland, meiner schiff vund dinst bedarffen, erpite ich mich, souern ich eine zimliche condicion erlangen mag, di mir auch dinlich kegen Ro. Key. vund E. K. Mt., zum diner an, vund bezeuge mit Got das ich niemanden auff erden lieber dinen wil den Ro.

Key. und E. M^t^, in der Schutz vund Schirm ich mich gantz dinstliche thu befelen, vund pit aber vund abermals E. K. M^t^., wol mein G. F. von alwegen gewest, noch sein vund pleiben, vund mir G. hern an iren brudern zeugen vund erhalten, das verdin ich ungespart leibs guts und plutes. E. K. M. kan ich von hie gantz kein sunderliche zeitung zuschreiben, den ich achte wol das E. K. M^t^ alles bewust wy es in Denmarck zugehet; allein kan ich E. K. M. nicht pergen das sich dy Lubischen rumen wy sy newe practicen wider dy reich Denmarck und auch E. M^t^. mit der verheiratung hertzog fridrichs anrichten thun, vermeinen dardurch widerumb einen gnedigen keyser zu erlangen, welchem allen ich doch keynes glauben geuen kan, angesehen dy vertrege, so mit dem hertzogtumb Holstein, auch, mitden denischen reichen angericht, dy ich weis das sy E. K. Ma^t^. nicht verendern wurt. Zu dem weis ichs in der warheit weder E.K.M. noch auch hertzog Fridrichen, meinen lieben hern Ohom, bruder und swagern, nicht zuraten, den wo Key. M^t^. einige ungnad auff dy von Lupeck hette, kunt sy sein Key. M^t^. in fiel jaren nicht peser als itzunder straffen, wy ich sollichs E. K. M. wol berichten wolt das sich doch nicht schreiben lest, und wolten auch E. K. M^t^. mit Key. erblanden als den holendern zufriden kumen, werden dyselb mit Lupeck andre Weg suchen mussen, sunderlich wo itzigs aufrurisch regement dy leng weren, solt den gewis zubesorgen wo den von Lupeck dy schantze auff dismal geraten were, das der fierierrich frid nicht lang gewerel vund auch nach ausgang der fier jare dy holender wider aus der sehe gehalten mogen werden. Was den holendischen und schifarenden landen fur schaden derhalb erwachsen, das bedencken E. K. M^t^. peser den ich schreiben kan. Solt den mein freuntlicher lieber bruder und swager, der phaltzgraff, nun aller erste wael, mein swager, der von Holstein, von allen stenden der kronen eintrechtig erkoren sich in etwas vedlichs einlassen, kunt ich S. L. nicht raten, das S. L. geltspilder vuns in gefar setzen wolt, angeschen das K. M. alle land in Denmarck auch innen haben pis auff Ko-

pen gagen vnnd Lupegen, das auch in der hant Gottes stehet, ders alle dag K. M. geueren mag. Den ob der phaltzgraff vermeinet einige zusprach zu haben, deucht mich S. L. hetten andre weg zu suchenu, wie alsdan auch ick, so viel mir muglich und zimlich dinen kunt, S. L. wolt ich meinen fleis auch nicht sparen, das alles wol E. K. M^t. wol bedencken, vnnd ob etwais an E K. M^t. gelangt wer oder noch langen mocht, sich wol fursehen dise mein elende, ungeschickte vnnd voriche schrift in gnaden peser verstehen, den sy von mir ungeschickt geschriben. Befele hiemit E. K. M^t. den hegsten Schutz vund schirmtroste, der wol E. K. M. vor allem ubel behuten, in langer vund frischer gesuntheit vnnd wolfart, das mir zuerfaren auch dy greste freude ist enthalten, vund befele mich in E. K. M. gnad. Mein liebe gemahel befilt sich auch E. K. M^t., mit erpitung ier freuntwilligen dinst und wunschnus aller seligen wolfart und gesundheit. Datum in eile, kunigspurgk den 26 juli anno 1525. E. K. M. gantzwilliger diner Albrecht, margraff in preussen, hertzog, u. s. w.

Archives allemandes de Bruxelles, vol. III, f. 251.

N° XI.

Vnser freuntwillige dinst vnd was wir yder zeyt mher liebs vnd guts vermogen, zuuoren. Durchleuchtige konigin, hochgeborne furstin, genedig vnd freuntliche liebe fraw vnd Mhume! Aus sonderlicher, dinstlicher vnd freuntlicher zuneygung vnd hertzlichen gewogenen willens, so wir zu E. K. W. alter freuntlicher vorwandtnus nach, yhe vnd alweghen getragen, vnd noch, haben wir nicht vndterlassen mogen noch wollen, E. K. W. zu yrer freude, lust vnd ergetzlicheit mit acht falcken, so guth wir die dis Jar vberkommen, hiemit zuuerehren, gantz dinestlich vnd freuntlich bittende E. K. M. wollen dismal zu gene-

digem vnd freuntlichem gefallen vonn vnss annhemen, vnd mher vnsern gewogenen dinstlichen willen, dan geringschetzigkeit der that hierinne vormercken, auch daneben kein beschwer oder mishagen tragen, das wir E. K. W. nicht mher geschigkt, dan wir dis jar nicht so vil, das wir neben E. K. W. auch andere vnsere herren, freunde vnd verwandte, die wir jherlichen mit dergleichen falcken zuuerebren pflegen, vnd vns vilmals darumb anlangen vnd bitten, nicht konnen oder mogen wilfaren, bekommen haben konnen. Darumb bittenwir E. K. W. gantz dinstlich vnd freuntlich vleis, E. K. W., wollen an solcher geringer, doch wolmeinlichen vereherung dismals bis zu konfftigem, besserm glugk freuntlich gefallenn habenn, auch dabey vnser vnd vnser Landt vnd leuth bestes bey Romischer Kay^r Ma^t, vnserm aller genedigsten herren, vnd den hochloblichen stenden vnd regenten des keyserlichen burgundischen hofes, zuwissen, furdern vnd gedenckenn, freuntlichen indechtig sein, dan worinnen wir E. K. W (die wir hiemit Got dem almechtigen zu frienstung langweiliger gesuntheyt, vnd in allerseligen wolfarth gnadenreich beuelhen thun), dinstlichen vnd angenemen, freuntlichen willen geleisten konnen vnd mogen. Darzu erbitten wir vns nach hochstem vermogen bereidt erfunden zuwerdenn. Datum konningspergk den xviij octobris anno u. s. w. imxxxviij^m.

Von Gots gnaden, Albrecht, Marggraf zu Brandenburgk, zu Preussen, zu Stettin, Pommern, oder Cassuben vnd Wenden hertzog, u. s. w.

Archives allemandes.

N° XII.

« Erleuchtigste, hochgeporne, gnedigste kunigin vnd fraw! Euren kuninglichen Maiesteten seyn vnsere arme gutwillige

dienst mit hogistem fleis, vnderthäniglichen zuuor. Gnedigste kunigin! Wir zweifflen nicht es sei nhumer Euren kuninglichen Maiesteten beigekomen, aus was vrsachen wir sampt andren dieses Reiches vnterthanen, nemlichen der gemein arme mann zu dieser feyde gekommen. Darume, das dieses Reichs raedt vnd der adell (vber das das sei fur etlichen iaren vnseren gerechten kunigk vnd naturlichen herren, kunigk Cristiern, sampt Eurer Kugn Mt. hochloblicher gedechtenus Suester vnd derselber kinder aus iren Reichen entsetzt) bitz hieher mit manichfeldigen, vnredlicher vnd vnbidelicher besuerigen, nicht weniger vns den alle andren stete vnd gemeinen armen mann im gantzen Reich fon vnseren cristlichen freiheiten, gerechtigheiten, priuilegien vnd gewaltiglichen ires eignen gefalles, mit vns armenn gehandelt, vber solches auch die kauffmanschop vnd vnsere zeitliche neringe fon vns gebrachten slechte vnd hinweghegenomen, vnd doch in selben allem vngesadiget, mit allen anslegen vnd sere gesuinden practicken gearbeidet, wiesie ane einen kunigk oder haupt bei angefangner tyrannei vnd irer eignen Regierung vnd gewalt pleiben muchten, vnd also vns alle yhe lenger yhe mehr muchten farnichtigen, furdrengen vnd furdörben, welches wir alles geporlicher zeit vnd gelegenheit mit gutter warheit wissen zu beweisen, vnd so nettig, ferner ahn den tag zu bringen.

Dardurch wir im letzte (dieweil er yhe keine besseringe fon inen zuuormutten) al zu sere gedrengt vnd furursacht worden, in andre wege zu trachten, vnd haben demenach die geschuinde vnd vnredliche gefengknis hochgemelter Kugn. Mt. kunig Cristierns, vnsers gnedigsten vnd liebsten herrens, darinne seine Kug. Mt. vbergegebne, schrifftliche vnd beshelgelte geleide vnd fortrege gesetzt, nicht weniger den seiner Kugn. Mt. furgeschenen allen homut, eben so wele als vnseren eigen erlidtenen schaden, gewalt vnd vnrecht, als arme getreue vnderthanen seiner Kugn. Mt. vnd kinderen sampt vns zu gut zu hertzen gezogen vnd getrachtet, wie wir seine Kugn Mt. aus solcher suarer gefengknis, furmittelst gottlicher gna-

den vnd fromer leuth hulffe erledigen, vnd widrumb zu seine Reich sampt seinen kinderen, so vile vns muglichen, furhelffen muchten. Darume haben wir zu solcher behoue ahn vns genommen den édelen, wolgepornen herrenn, herren Cristoffern, graffen vnd herren zu Oldenburgk vnd Delmenhorst, u. s. w., als den pluetsfurwanten vnseren gnedigen herrenn sampt seiner gn., in namen vnd fon wegen hochgemelter Kug^e. Mt., vnsers gnedigsten herrenn, gehuldiget, gelobet vnd gesuoren. Unde weile wir in aller vnderthenigheit nicht zueifflen E. Kug. Mt. haben dessen das irer Mt. hochloblicher gedechtenüs suester vnd der selben kinder bewustuer gestalt, fon iren kunigreichen gedrungen, nicht weniger den kaiserliche Mt., vnser allergnedigsterher selbes, ein langes vnd zueres bedengkend, sich auch yhe nicht mugen gefallen lassen, das beider Eur Mt. Broder vnd Suoger so vnredlicher weise solle gefangen vnd sampt seinen kinderen aus Iren Reichen vnd Erbelanden gehalten werden. Darume ist ahn eure Kug. Mt. als ahn stadt Kay^r Mt., vnsers allergnedigsten hernn, vnd den gantze hoff zu Burgundien unser aller allerottmuttigistes anrueffend vnd vnderthanigstes pittend, Eure Kay. Mt. als ein Regentin vnd mithaupt der cristenheit, die wollen aus höger, gnedigster betrachtinge berurter sochen, vnd vns armen vntherthanenn allen sampt dem gemeinen nutz zu gut, hochgemelten graffen Cristofferen, vnsem gn. herren, vnd vns mit entsetzinge zu hülff komen lassen, auff das fakengemelte Kug. Mt., Kunigk Cristiern, aus seiner erbarmlichen gefengkenus erlöshet, vnd widrume sampt seinen kinderen in seine Reich geholffen, vnd weittere furgiessinge Crislichen pluedes vnd vndergangk des gemeinen Nutzes dieser Reicher gemeidet, vnd die fengde kurtze geendet, vnd diese Reich widerume in bestendigen fride vnd Ruhe gebracht werden. Wente daraus anhe allen zueiffel folgen würt das zuishen diesen Reichen vnd den Osterseestetten, des gleichen zuishen osten vnd westen ein ewigbestendiger frydde (anhe welchen diese Reicher vnd

vnderthanen suarlichen seyn mugen, gemacht vnd aufgerichttet kan werden). Welches wir alles Euren Kug^{n}. M^{ten} vnderthäniglicher getreuister wolmeinige nicht wusten vnangezeigt zu lassen. Was wir auch weitter der sachen zu gut vnd Eur Kug^{n}. M^{ten} zu gnedigstem gefallen thun konen, im selben, so fyle vns anhe nachteil muchliche, sollen E. K. M. vns als arme getreue vnderthanen willig finden, nicht zweifflende E. Kug. Mt. die werden diese vnsere vnderthanigste, getreue, wolmeinige, gnediglichen bedengken, vnd vns nicht furlassen, auffdas wir nicht gedrengt werden andre herren Raedt oder trost anzunhemenn. Dasselbe wollen wir in aller vnderthanigheit, vngeffardes leibes vnd gutts, wo vns muglichen, ahn Eure Kug^{n}. Mt. furthienen, vnd thun hirmit die offtegemelte Eure Kug$_{e}$. Mt. in gelüksäliger langer Regiringe Got dem ewigen beuehelen. Aus Copenhagen, ame Maye, anno 1535 jare, vnder vnser stadt Ingesegell.

Ew. Kug^{n}. vnderthanen.

Burgermeister vnd Raedtman, sampt der gantzen gemein bynnen Coppenhagen im Reich Denmargken.

(*Documents relatifs*, etc., v. III, fol. 210-213.)

N° XIII.

Mein gantz gutwillig vnd freuntlich dinst zuuor, insonders lieber herr vnnd guter freundt! Euwer schreiben, mir bey meinem diener vberschickt, hab ich verlesen, vnd darin vernomen, das die Ko. Mat mein vnd meiner hauptleut dinstgeltshalb dermassen ordnung geben, das man sollichs gewisschlich den xx^{sten} tag verschienen Mayens zu Diedenhouen finden soll. Hab demnach etwan manig tag darnach ettlich meiner Diener dahin veruertigt, die haben aber weder gelt noch bescheid funden, vnd also wider zurueckreutten miessen. Dieweil denn meine hauptleut

vnd ich biszher, one das mit vffhaltung des kriegsvolcks, kein kleinen costen erlitten haben, das auch bey Inen, vnd sonderlich wo sie disenn sumer nit sollten gebrucht werden, des ich doch nit verhoff, sunderlich so die Kay. Mat. selbst zugegen; dan ichs weis, bezeug ichs auch mit got nit verdint hab, dester meren unwillen erwecken, daneben mir auch bey Inen vnwill erwachssen, welches nit allein mir, sonder auch kunfftiglich der Kay. Mat. kunftig zu nachteil reichen mocht, so ist deszhalben auch mein freuntlich bit daran zu sin vnd zu furdern, damit das gelt vf da baldest mir zugeschickt, vnd ich bey denn hauptleutten mit keinen vnglauben verdacht werd.

Am andern, so hat die Kô. Mat meinem bruder Frantz Conraden geschriben, den seins diensts vnd der pflichten, damit er Kay. Mat. verwant, ledig sagend, mit gnedigst vergunden, das er sich bey dem Churfurstenthumb Pfalz inn Dinst einlassen mag, welches meins bruders meynung vnd genie gar nicht ist, sich umb ichten willen von der Kay. Mat. dienst ab zu ziehen; sonder, wiewool von hochgedachtem Churfursten, mit Ime gar ernstlich gehandelt worden, hat mein Bruder sich doch mit seiner Churfurstlichen gnaden in kein andere handlung einlassen wollen, dann man geb Im die Kay. Mat. frey zu dienen beuor. Vnd hat auch an eynich zusagen, die sich darvff berne̜n lassen. Volgends ist mir aber vertrulich angezeigt worden, das sin Churfurstlich gnaden nicht vnderlassen, vnd die Kô. Mat. meins Bruders halben ansuchen wird. Daruff ich auch geschrieben vnd gebetten hab, ob sach wer das der Churfurst Ir. May. meines Bruders halb schreiben wurd, das doch sollichs anderer gestalt mir bewilligt, dan das meinem Bruder Kay. M. dinst inn all weg, die zeit seie bestallung, vorbehalten, ob dann sach das man ine gebruchen wurd, er allweg ein Monat drey oder vier, seins dinsts halb, nit gehindert werden. Solt man den ein weitter leger geben wollen, wolt ich allewegen das Leutinantampt, mit einer andern geschickten, erfarnen vnd der sach

teugenlichen person versehen, domit der Kay. Mat. auch mir als obersten gar nichts, als ob mein Bruder selbs zugegen, verabsempt werden solt. Das hat nun hochgedachter Churfurst, vnder andern, das er sich zu Kay. M. dinst ime allweg willig erbeut, meinem Bruder jetzunder auch gnadiglich zugelassen vnd bewilligt, daun was das im, wer meinem Bruder keins wegs gelegen, sich Kay. M. dinst zuentziehen, das hab ich auch hiemit zu merern bericht, welches ich bit der Kö. Mat. von wegen mein auch an zu zeigen, nit verhalten wollen, wie dann ich Ir. Kö. M. selber geschriben vnd mein Bruder auch thun wurtt, mich damit zu Eurem Diensten gantz gutwillig erbietend, vnd vmb die bezalung, auch wie ich noch gebraucht werden solt, furderlich antwurt bittend. Datum den andern tag junij anno 1543.

Liber her vnd freunt Cornelius! nochdem vnd ich nunmer zu Eberburg vnd Lanstul mein bit wu sich eur werck zudrug, ir wolt nit laszen ein zu keren, dan wurin ich auch weis das in mein fermogen zu dinen, solt ir zu gebieten haben; bit auch mein allen guten gundern, sunderlicht dem von Reiferscheidt pfenigmeister, dem deutschen seckeln, mein dinst auch eurem bruder zusagt, vnd wu was neus forhanden vnd der feder zu befelen, mich zu berichten, wil ich gleicher gestalt auch zu dun wilick erfunden werden.

Hans von Sickingen.

Mein gantz willig dienst mit vermögen alles gutten sey euch zuuor. Innsonnder lieber herr vnd frundt! Ich hab hiebeuor meiner allergnedigsten frauen, der kunigin Maria, dergleichen auch euch offtermals vmb entlichen bericht, ob man meiner hauptleut oder mein notturfftig, dergleichen vmb die bezalung des dinstzolles geschriben, aber bis anher kein ausstruckenlich beschaid noch behendigung der bezalung vber zugeschrieben vnd benent zeit vnd malstat bekomen mögen, derhalb ich Ir Kö. Maj. jetzt abermals, laut ingeschlos-

sener copey, geschriben. Ist demnach an euch, alls an mein gunstigen lieben hern, der mich auch in solchen dienst bracht, gantz dienstlich bitt, Ir wollet daran vnd mir in dem meinem vertrauen, auch eurem fruntlichen vertrösten nach verholffen sein, das ich doch auff gethan mein schreiben gruntlichen beschaid vnd bezalung bekomen mög. Dann sollt ich aber meiner hiebeuorigen der Kay. May. gethanen grossem nachlassen, auch mein vnd der meinen vilfältig beweissen dienst, darzu das ich wol mer alls anndere verursacht worden were wider Kay. May. zuthund, wie dan mir vnd meinem brueder zum offtermal nit mit geringem nutz vnd Ernst zugemuet, ich euch auch zum theil das bericht, doch ine ausz getrewen gemuet sunder allezeit vnderlassen, wie ich auch noch wider meine herren, ob got wille, in ewigkeit nit zuthun gedenckh, der gentzlichen zuuersicht vnd hoffnung ich wellt durch meine vleyssig vnd vnderthenigst dienst, das alles so mir zu verlust gereicht, widerumb einbringen, des ich mich auch noch vnbegeben haben will, angesehen das mir derhalb von der Kö. Maj., meinem allergnedigsten herren, hiebeuor vil gnedigsten verdrösten bescheen, welchs mir dan vrsach zu hofnung gegeben. Sollte nun das mein belonung, welchs ich mich dog keins wegs versieh, sein, das ich vber mein möglichen vleisz vmb meinen gunst vnd guten willen beim kriegsuolckh komen sollt, will der kosten, so mir darauff geloffen geschweigen, das wer mir, wie Ir zu erachten, gantz beschwerlich, wurde auch daraus niemandt nutz, sonder spot, vngunst, auch verderben darausz erfolgen. Das mecht ich allso gegen Got, aber nit gegen der Kay. oder Kö. May. verdient haben. Were den meinen oder mir aber soll panget durch etwan einen zurueckh meiner widerwertigen mit valschlichen, vnwarhafftigen einbillden gescheen, gemacht vnd zugericht, das ich vmb meinen gunst vnd gutten willen komen sollt, vnd andern leutten dergestallt mit meinen schweren kosten den Sperber maussen muest, sy auch Ehre vnd nutz, ich schad vnd spot darüber trieben, sunderlich jetzt zur Zeit

der ankunfft der Kay. May., das wer beschwerlich vnd mir hoch von nötten solche Zudättler oder Ornplaser zu wissen, ob die doch gross oder klain geachtet. Weilt derhalben euch, alls zu dem ich mich yn aller Eberen vnd guts versehen, gantz dienstlich gepetten haben, wo Ir des einiches wissens hetten, mich das wo dunlich zu berichten, desgleichen die personen zu benennen, will ich mich dermassen ferantwartten, menigklich dareb gefales vnd benuegen haben soll. Dann ich ye nit achten kan, alls sich auch mitt warhait befinnden soll, einich vrsach, sonder wol das gegenspill darzu gegeben hab, sollchs will ich ganntz dienstlich vnd fruntlich, wo ich kann, vngesparts leibs, guts vnd vermögens verdienen, bit auch mir solch mein schreyben, meiner notturfft nach freuntlich zu uersteen, dan auch dienst vnd gutten willen zu beweysen, habt Ir mich allzeit willig vnd alls den Eurn zu gepietten. Datum donerstag, den xxviii tag des monats junii anno 44. *Hans von Sickingen.*

Liber Cornelius, es get recht zu dem alten sprichwort nach : wer den heren am meisten leits dut, dem sein sy am gnedigsten. Denen so si wol gemeinen, achten sie am wenigsten; dan ich for warheit bereicht das under dem neu bestellten Obristen etlich die Key. Mat. wenig, aber wol darunter so alzeit der Kay. Mat. zuwider gedient. Deshalb sie billig itzt zu ankunft der Kay. Mat. fernin gebraucht, in genad vnd gunst kemen, vnd ich zu spot darüber werden sol, das mus ich also got befelen.

(*Documents relatifs*, vol. VI, f. 57-88.)

N° XIV.

MARIA.

Heer lieben und welberümden, sider ewren abscheidt haben wir zeittung gehapt, wie die von Lubeck auff die

handelung von Denemarken waichfafftlich tractirt, und bundtnuss sollen gemacht haben, und insonderheit sich verpflichet nichtt zu leiden noch zugestatten oder passagen zu geben, und Hulff, Beistandt und proviandt denen von Coppenhagen und Elbogen zu zubrengen, welches dan ist entgegen solcher zusagung und gelubten, so sie auff der tagkfart zu Luneburgk gethan, keine alienatie oder bundnuss zu machen, der Kay. Maj., unserm herrn und Bruder, auch unserm Newen Hertzock Fridtrichen, Pfalzgrauven, u. s. w., der den Landen.auff diser seiten zuwider oder zu nachtheil sein solten, welche handelung und tractat, uns von obgemelten von Lubeck seher befrembt, und dester mer, dieweyl sie vonn ewer abfertigung und schickung in Ostlandt zeittlich zuuor aduertirt und verstendigt waren. Derhalben wan ir euch bey denselbigen befindet, musst Ir Inen solchs furhaltenn und zu erkhennen geben, und durch gutt mittell mit Inen handeln ire furnemen zu verandern, und sich in willen Kay. Majt. zu ergeben, Sie auch zu verstendigen, ob sie anders wollten, und solchs vornemen wurde sein Majt. mit Inen nicht wol zufrieden. Dan sein Majt. wurde andersten durch gutte mittell versehung zuthun, zu erhaltung Seiner Majt. gewalt, so woll inn gemein als inn sonderheit.

Und weiter als ir von Inen vernemen zu wissen wie sich gegen denn Untersassen von dieser seiten halten wilten, mit Ihre Schiffung und anders, welchs wir hatenn auf jeniger seiten verbott. Wan Ir auch seit bey dem hertzogen von Holstein gewest, und ewren willen volbracht, solt ihr gleichermassen von Ime furnehmen zu wissen, so nun auch muglich, wie ehr sich gegen die Landen und Untersassenn von dieser seiten halten wilt.

Und umb das nach Inhalt des vorgemelten tractat die gedachten Stette Copenhagen und Elbogen mochtenn geferdert werdenn, zich zu ergebenn, und dass der wegk ist zu lande geschlossenn, haben wir abgefertigt und zur sehe geschickt,

um die gedachten belagerten zu trosten, zu stercken, und zu unterrichten, sich etzliche zeit zu halten, inwendigk welche zeit Inen vonn Kay. Maj. solle hulff und beystandt sunder feilt gescheen soll, das sieh durch solchen mittel gentzlich und zumal von iren langkweilligen bedencknussen erlosset und entsetzet sollen werdenn.

Und derhalben is vonn stunde geordent und mit grosser vleissigkeit inn diese Lande zu verschaffen eine gutte zall schiffe vonn orlogen, und ander notturfftige prouision, daruon wir auch habenn wollen verstendigen, und das zu solcher hulff und beystandt khein gebrechen sein solt. Dasselbige muge Ir dem hertzogen von Megkelnburgk, dem Grauen von Oldenburgk und den belegerten stetten oder Iren geschicktenn, so sich bey euch findenn werdenn, wolt versichern, und Sie zu raten und unterweissenn, sich behertzigen und vast zu halten, pis zu solcher hulff und beystande, wie gemelt.

Und dergleichen solt Ir hertzog Heinrichen von Megkelnburgk underweisenn, die genamntenn stette nicht zu ubergebenn, daran wirt ehr Kay. Majt. angeneme Dienst thuen und uns allezeit zu verstendigen was Ir gethan und gehandelt habt, und auch die lauffent zeitung von jennigen seiten, wie sich Sein Majt. und wir uns das zu euch betrawen, und darmitt, soer lieben, wolbeminden, unser Hergott will euch in sein bewarung haltenn. Von Prusselt, den 8ten may, anno 1536.

Also undertzeichnet Marie, von der Khunigin; und von dem Secretarien, Pensart.

Ann unser soer lieben und wolbeminden, die Grauen von Montfort und Rennenbergk, und hern Gotschalck Erickson, Kay. Majt. Rethen und Amansaten.

(*Archives allemandes.*)

N° XV.

Nachbezeichente pferd seind nach Ankunft Lenhart Funckes zu Coppenhagen genhomen und ufgegessen worden. Anfengklich :

Jochim Schulte.

Ein klein Fuchs uf Amag geschossen	42 f.

Jost vom Rade.

Ein brawn zu Coppenhagen ufgeantwert . . .	40 f.
1 Schimmel uf Amag genomen	30 f.
1 Fuchs wurt ufgessen	35 f.

Gerdt fincke.

Ein rappe ufgeantwert	24 f.
Ein graue darauf wart ein gefangen.	30 f.
1 Graue wort ufgessen, u. s. w.	30 f.
Summa summarum.	91 pf.

Summarium diser obangezeigter pferd, schaden ausserhalb der besoldung, belauft 3855 f. golt; ist der gulden zu 28 stufer gerechnet, macht in current gulden 5397 f.

(*Doc. relatifs*, vol. IV, fol. 302.)

N° XVI.

Marie, enz., doen kondt ende bekennen dat wy den edelen, welgeboren heeren Georgien Schenck, vryheer te Tautenburch, stadtholder van Vrieslandt ende Ouerissel, last ende beuel gegeuen hebben vnd geuen by desen om in der name

ende van wegen der voors. Key. Mateyt., onsen heer ende broeder, vn̄d den hoochgeboren furst, heeren Frederyck, Palsgraue by Ryn, hertoge in Beyeren, onsen lieuen Ooheim, aen te nemen ende te onthouden 't getal van drie duysent voetknichten, om die te gebruucken in huerlieder dienst waer ende tegens wie dat het zy, zoe te water als te lande, onder zulcke ouerste, hoopluyden ende capiteynen als hen geordineert zullen worden, zoe lange ende tot tertyd toe 't selue zynder Mateyt. oft onsen voorgaenden neue, den Palsgraue, goetdincken zal, tot ter solt van vier goude Phls. guldens of de weerde van dien in andere munte, 't elker maendt, de maendt tot dertich daegen gherekent, daeraf zy luyden betaelt ende vernocht zullen worden bey handen van den tresorier van oirlogen, oft andere die daertoe gecommitteert zal worden van den daege dat zyluyden onthouden ende huere monsteringhe gepasseert zullen hebben, behoudelick dat zyluyden gehouden zullen wesen te gelouen ende zweeren, dat alle 't geschut ende munitie van oirlogen, die gewonnen sal worden, der Key. Mateyt. of den voirz. Palsgraue geheelick volgen sal, ende daerenbouen de helft van de scepen die genomen zullen worden, insgelycxdat alle geuangenen, bischippen, prelaten ende andere treffelicke heeren ende raitsoene, zynder Mateyt of den Palsgraue oick toe behoiren zullen, ende voorts dat de voorseide knechten zich vougen zullen nae vermogen den Artikelbrief die hen voirgehalden zal worden. Gedaen te Gend onder onsen name, den tweeden dach April anno xv^c^ xxxvi, voir paischen.

(*Archives du Conseil d'État et de l'Audience*, Reg. 97, fol. 38.)

N° XVII.

Demnach etliche zeitt her zwispan vnnd überlast zwischen Kay. Mt. Erbniderlannden, vnnder dem regiment von

der durchleuchtigisten, hochgebornen vnnd grossmechtigisten furstin fraw Maria, von Gottes gnaden königin zu Hungern vnnd Bohem, gewest seind, zu ayner Seyten, vnnd dem durchleuchtigen, hochgebornen fursten und herren, herren Christian, erwölter könig zu Tenmarckt, Norwegen, hertzog zu Schlesswickh, Holstain und Stormern, u. s. w., zur anndern, das dardurch die kauffmanschafft vnnd hanndtierung zwischen den Vnderthanen van bayden Seytten ser verletzt und verhindert gewest ist, vnnd die sachen dermassen gestalt waren, ye lennger ye mer zu grossern und mercklichen schaden oder verhinderung der gemelten vndergesessnen von bayden Seytten erwachsen solte sein, sonst anfengelich durch ernstliche sollicitatio, Avies Ersamen Rats der statt Hamburg hierauff gehanndlet, vnnd volgentz in der vorgemelten statt Hamburg, darnach in der statt van Brüssel, alda ernstlich nach lannger communicacien derhalben gehalten, zwischen den commissarien hochged^r. Konigin, in namen vnnd von wegen der obgemelten Erbniderlannden, alles nemlichen der Lannd von Brabant, Flandern, Hangaw, Hollandt, Selanndt, Arthoyes, Luxenburg, Lemburg, Namen, Falckenburg, die Landt von Overmassen, Frisslandt, Overyssel, Mechellen, Uttrecht, Grongen, mit dem andern Umblanden, vnnd das Lannd von Drenthe, zu ainer Seytten, vnnd der gestrenng, Erntuest, Erbern. Melchior Rantsaw, Marschalckh des Lanndes von Holstain, Amptman zu Flenssburg, vnnd Caspar Fox, secretarien, alles darzu volmechtigt vnnd gnugsame procuratie habende von dem hochgemelten herren Cristian, Erwölter könig zu Tennmarckt, zur andern Seytten, gehanndelt sichern Bestanndt, Stilsässigen Abstanndt von kriegen, in nachuolgender Manier beschlossen worden.

Erstlich soll, von nun vortan bestanndt vnnd frid von kriegen zu wasser vnnd lanndt zwischen allen den obgerurtten Kay. Mt. erbniderlannden vnnd derselben Vndersessen oder inwoner sein, zu ainer, vnnd die lanndt, Vndersessen von den konigreich Dennemarck, Norwegen, dem fursten-

thunn vund lannden von Schlesswigk, Holstain, Stormern vund allen Andern, Gegenwortigen seyendt in handen des vorgesagten hern Cristian, erwölter könig zu Tennmarckt, u. s. w., vund derselben diemuttiger brueder, hertzog zu Schlesswigk, Holstain, u. s. w., zur anndern Seyten, bei wellichem bestannd hernach gemelte zeit werende, all krieg vund Unainigkait auffherrn vund auff den Landen von beyden Seytten, kain krieg gegen ainannder geschehen, noch zu wasser oder zu lannd gethan sol werden. Vund sol ain yegclicher Vundergesessen, von disen obgemelten Lannden frei und sicher mügen Saillen, Ereren, frequentieren, vund die kauffmanschafft hantieren zu wasser vund zu lanndt, bis zu end der anndern konigreiche, Furstenthum, lannd vund herrlichkaiten, vorgemelt betzallende den gewonlichen zoll, vund vererungen nach aller gerechtigkait, sonnder das man dieselben feyndtz weyse, noch anderst nit soll mügen antasten, beschedigen, bekumern oder arrestieren, weder an leib noch gut, in kainerlay Manier, ausgenomen und woll verstander das ain yegelicher gehalten soll sein, solches an rechten zu verantwurtten, alles fur aigen schuld ansprechendt. Diser vorgemelten bestanndt sol drey jar lang nechst kommend vund nach einander volgend weren, vund von heit dato das anfahendt, vund enegonndt all kauffleut, schiffen und baugesellen, die yetzundt in Kay. Mt. erbniderlannden vorgemelt Underthenigkait seind, desgleichen des vorgenantten Erwölten konig zu Tennmarckt, sampt desselbigen diemuttigen brueder Unnderthanen des genannten konigreichs Tennmarckt, Norwegen vund des furstenthumbs Schleswigk, Holstain, Stormern, u.s.w., mit iren Schiffen gerist vund aller zugehör, vund anders inen beherendt, vort alle guetter, waren vund kauffmanschafft, die zu baiden seytten gearrestiert, bekumert oder auffgehalten mugen sein gewest, die von dem tag der communication zu Hamburg, den ersten tag february, nechst verschinen gehaltten, noch verhannden weren, vund die so darnach in Norwegen oder annderst wo gearrestiert gewest sein, von stund an, sonnder die zu vordern,

weitter auffhaltung oder Verzeihung, frey, loss vund ledig aus den arrest geschlagen, sonnder der parthey sollichs behörig an Eurgent geltnus zugestelt werden sollen, vund sy von stund an hannd schlagen mügen wo sy die fiuden, vund so vor sey des obgemelts ersten tags februarij letzt verschinen ainige Rustung oder guetter von den vorgenanten schiffen, verzogen, verkaufft oder annders wissen, was manieren sollichs geburt vund inen endtpfrembt weren, so sollen die inerhalb drey monatten nechst komend in der stat Hamburg, durch vier unpartheyisch kaufflent, von welchem die zwen von den beschedigten kaufflenten vund die andern zwen von der widerparthey erwölt, besehen vund gesetzt werden sollen, vund in dem das dese vier nit accordieren wurden, so sollen sy ainen oberman aus dem Ratt der vorgenanten statt Hamburg mugen nemen, durch den es doch gleicher weyss also besichtigt vund geschetzt werden soll, alsdann hochgedachter erwöller könig zu Tennmarckt inerhalb drey Monath darnach die jhenigen, den soliche schiff vund guetter zubehort haben, in der statt von Coppenhagen in Gelt, wie es in Amsterdam, vund in der statt Hamburg gangkbar, oder mit gutter genugsamen waren, darmit der kauffman zufriden ist, betzallen thuen, vund von den schiffen oder guettern, die vor dem obgenantten ersten tag februarii durch den erwölten könig, uund aus seinem bevelch verkaufft gewest seiu, darvon dasselb gelt vor dem mer genantten tag nit betzalt, vund aber seyder von gemelts konigs wegen gepurtt weren, sollich gelt soll auch von Stund an gerestittuirt vund betzalt werden, vund die jhenigen die nit betzalt, sonnder noch zu thun seindt, die sollen bey den jhenigen, den dieselbe zugehoren, erhept vund empfanngen werden, vorperuerendt die schiff vund guetter, so vor dem egemelten ersten tag februarij, nechst verschinen, verzogen, verkaufft oder mit ainiger manier enttpfrempt seind, daruon das gelt empfangen wer vor dem gemelten tag, dieselben sollen auch durch die vorgemelte kauffleut vund oberman besehen vund geschetzt werden, inerhalb vier mondt nechtsko-

mend, alsdann durch den hochgemelten erwölten könig sonnder weitler erkantnus, auch widerumb in vorgemelter statt Hamburg, vnnd mit gleichen gelt, wie vorgeschriben ist, innerhalb drey monath nach dem vnnd der principal frid zwischen hochgedachten Kay. M^t. Erbniderlanden vorgemelt zur ainen, vnnd vorgemelter erwölter könig zu Tennmarckt zur andern seytten gemacht, betzalt werden, vnnd se sollicher principal frid nit gemacht ist, so sol der vorgemelt erwölter könig deshalben nicht angefordert werden. Sunst, also lang gemelter bestandt werdt, sol gemelter erwelter konig zu Tennmarkt kaines wegs mugen enige vertrostung oder beystandt, haimlich, noch offenbar, dyerechtliche oder indirechtelich, zu wasser noch zu lannd, weder mit Reytern, knechten, vnnderthanen, gelt, geschutz, pulffer, plei, provandt noch anders, den feynden obgemelter Kay. M^t. Erbniderlannden zuwider hilff thuen, wol verstanden das daruntter nit begriffen sol sein der Churfurst von Sachsen, hertzog Ernst von Lunenburg, der hochmaister von Breyssen, der Lanndgraff von Hessen, Graff Wolff von Aenhalt, mit Alber vnnd Eberharden, gepruedern, Graffn zu Mansfelt, den welchen Churfursten vnnd herren, in sy oder yemandt von inen von hochgedachter Kay. M^t. erbniderlanden angeraitzt, oder mit krieg ernst angreyffen wurden, soll er inen mugen helffen; darmit soll aber diser bestanndt nit geprochen sein, aber wo dieselben Churfursten vnnd herren oder ainer von inen in annder weg, oder mit krieg erstmals von genanten Kay. M^t. erbniderlannden oder ainigen von denen angreiffn wurden, so soll hochgedachter erwelter konig zu Tennmarkt den vorgenanten in kaynerlay Manier helffen mugen. Dergleichen sollen diejhenigen von vorgenanten Kay. M^t. Erbniderlanden, noch die eingesetzten oder anndere von, was statt oder condicion die seyendt, durch oder aus denselben erblanden den feynden des erwölten konigs, noch den reichen Tennemarkt vnnd Norwegen, noch auch seines se einen diemuttigen brueders furstenthume vnnd lannden von Schlesswigkh, Holstain, Stormern, Hilf

oder beystannd mögen thun, in aller manier als in dem nehcst voorgeende artickell verkleert steet, vund alle diejhenigen, die nit annders misthann haben, dann allain sich des hochgebornen fursteu vund herren, herren Albrechts, Hertzogs zu Mechelemburg, oder von des edlen wolgebornen herrn Cristoffen, Graue zu Oldenburg, parthey oder seyten gehalten haben, vund darumb aus den vorgenanten reichen oder furstenthumen, von Schleswick, Holstain oder Stormern gewichen sein, widerumb inn dieselben reich vund furstenthumen zu geprauchen irer guetter, dieweder durch den erwölten konig, noch seinen Amptleuten nit angreyffen oder entpfrembt seindt, kunnen mugen, vnn l in dem das sy us dem Vorgesagten reichen oder landen bleiben wollen, sollen sy eben woll ire vorgemelte guetter mogen prauchen, woll verstannden das hier aussgesundert solln sein vorreiter, Mörderer vund dergleichen mysathäter, die man nit behert zu verdedingen; hiermit ist auch besprochen vund verbehallen, das der bischoff von Drontten, wo er anderst nit von datte dieser Tractirung aus den reichen von Norwegen oder Tenmarkt verrayst, sonnder in handen von des vorgemelten, erwelten konigs oder seinen kriegsleuten gefangen were, ee und inn sollicher bestand zu wissen gefuegt wurde, so soll er zu konigclicher M^t^. gefallen, sampt seinen dienern vund tausent gold gulden, umb darmit sampt einem schiff an end vund ort, seinem gefallen nach weck zu faren, frei und los ausgelassen werden, wol verstanden das er, weyllendt diser bestanndt werend, nit soll mugen sollicitiern, verfolgen oder hanndlen ainige sachen, dem vorgesagten erwölten konig, seinem diemuttige bruder, oder den vorgenanten königreichen vund furstenthume schedlich oder wider seyendt, vund in dem alsdann sein person, nit gefencklich, noch ans den vorgenanten landen nit geschaiden were, so soll inn sampt seinen dienern, schiffen vund aignen guettern, es sei gold, silben, gemünitzt oder ungemüntzt, vund andern haimlichen guettern zugegeben worden zu ziehen wohin es ime belieben wirtt.

Item in disem bestannde sollen mitbegriffn vund verfast sein von wegen der obgemelten erbniderlanden, die durchluchtigen, hochgebornen fürsten und herren Hainrich vund Albrecht, Gebrueder, hertzogen zu Mechelburg, auch der Graff von Oldenburg, yedlicher mit iren fürstenthumben, herrlichait, lannden vund vanderthanen, auch von wegen des mer gemelten erwelten konigs zu Tennmarckt, der konig von Schweden vund hochmaister von Breussen, yeclich mit iren konigreichen, fürstenthumben, lannden vund Underthanen, ausgenommen, das der Vorgenant konig von Schweden inerhalb der zeit von sechs monathen, vund die vorgenanten fürsten vund herren innerhalb drei monatten, wo sy hirinen begriffen wollen sein, solches zu erklären vund darumb ir beherliche, gesigelte brieff geben sollen, ausgenomen der vorgenant hochmaister von Breussen, der selb soll nit gehalten sein vor vermelte Rattificacion zu thun, dann der obgemelt erwelter konig zu Tenmarckt will darfur gut sein, das er disen bestannd mit underhalten soll; dergleichen ist auch vorbehalten wann yemand, wer gaistlich eder weltich, gross oder klain, von was stat oder Condicie er sei, gegen seinen konig vund fursten vund herren handlete oder missthate, vund desselben person oder gutt in aines andern fursten lannde oder herlichait befunden wurden, so soll vergundt werden Arrest gegen desselben oder seinen guettern, die behörlich verfolgt seyendt vund fort darauss, gut, kurtz, recht vund expedicion von justicio gethan vund zugelassen werden sol.

Item, indem yemandt von den Underthanen von Reichen oder lannden an Baider Seytten obgemelten disen Trachtat breche oder dargegen thete, der soll gestrafft vund gecorrigiert werden, als man zerbrecher von bestannd gewonlichs het zu straffen.

Item, ob in disem Tractat ainiche zwispeen, dunckelhait oder missverstannd vielle, das gott verhuetten wol, so ist es besprochen, das darumb Sollicher Tractat von besttanndt der vorgemelten drew jar lang nit geprochen, noch zergeen, sonn-

der in seiner Crafft vund wirde vest und staundhafft bleiben soll, vund sollich dunckelkait oder missverstannd durch den hochwirdigen, hochgebornen fürsten, den Bischoff von Minster un der stadt von Hamburg, von wegen der vorgemelten Erb-Niderlannden, vund durch den durchleuchtigen vund hochgebornen fursten, hertzog Ernst von Lunenburg vund der statt Braunschweigk von wegen des vorgenanten orwölten könig von Tennmarckt, erclert vund nidergelegt werden, vund dasjhenig so bei dem vorgenanten fursten vund stetten getterminirt wird, sol von yedlichen von bayden parthein bayder seytten untzerbrechlich, vund Standhafft gehalten werden. Soll auch diser gegenwertig stillstannd oder bestannd zu bayden Seytten inerhalb XV tag oder drei Wochen nechst kunfftig auffs lengst publiciert vund ausgeruefft werden in allen haupstletten, plaetsen von den reichen vund landen vorgeschriben, dan gewonliche pflicht solliche publicacion zu thun vund solliches gemelt, sol von Key^{e} M^{t}. als Erbhere der obgemelten Niderlanden, inerhalb sechs monatten, vund von hochgedachten erwelten könig zu Tennmarckt inerhalb 3 oder 4 Monaten nechstkomend, ungeuerlich rattifficirt vund geapprobyert werden, darzu alsdann ain annder behorliche offne brieffe von rattification zu ubersenden, darbei verstannden wo hochgemelte Kay. M^{t}. kriegsleutt, der possen unsichern passagier oder annders halben solches in vorbenanter zeit nit vollbrigen kund, das darumb dannoch diser bestannd nit geprochen sol sein, sonnder in seiner Crafft vund wirde bleiben, in disem fal soll sein Kay. M^{t}. gehalten sein, die vorgemelt rattiffiacie mit aller erstem, so Ir M^{t}. dasselbig bequemblich thun kann, uberzusenden, vund zu versicherhait von disen vallen, so oben geschriben ist, dasselb in aller massen vund manier, als vernomen, getrewlich vund untzerbrechlich vunderhalten vund nachgevolgt werden sol, haben wir Maria, von Gots gnaden, kunigin von Hungern, u. s. w., als regentin von den vorgemelten erbniderlannden, vund wir Melchion Rantsaw, Marchalck, vund Caspar Fux, Secretarius,

aus unserer procuratio, hiermit yber gelibirt vnnd hernach inseriert, vnnsern Namen und sigeln hierundergescriben vnnd angehangen, den dritten tag May anno 1537.

(*Archives allemandes.*)

N° XVIII.

Erbarer, besonder, gude frund, so gy aldar bynnen Copenhagenn mit einen hupen landknechte seit, vnd myn gn. L. her itzund woll knechte bedoruen, ir nun gutlick gesynnen, dath gy, so ferne die knechte dar uth shey den afftreiken sollen, alsho vershaffen vund Iw bearbeiden wilth, die sulue keine hern soken ofte annemen, dann mynen gen. L. hern vnd fursten, offte indem gy solks ymmers nicht tho wege brengen en konnet, dat shie dan jegen seinen F. Gn. sick nicht verbinden, noch gebrucken willen, wanth indem gy die knechte dartho vermogen vund bewegen konnet, shie mynem G. L. hern dienen vund thokomen willen, ick zy inn ein orth lands fhuren vnd brengen, dar noch nie krigglude ofte landsknechte geweszen syn, vnd dar shy al tosamen, mit der hulpe godes, rick werden sollen ind alle die heuptlude vund beuelhslude, die gy tho w kriegenn konnen, oft weinich behulp hier tho, dan sall M. G. L. her dieselue alsho ontfangen, vund mit solker genaden bedenken, dath shie syner fl°. Ganden immer, vund Iw, will Got, tho dancken sallen hebben, behaluen die gnaden vund gunst gy itzund mit ehren woll verdienen vund genieten konnet, vnd oft jw inn dieser shaken ethwes von naden were, offt gy thodan hedt, so willt Ko. W. van Dennemarkenn Marshalck offt seyner Ko. W. comissarien anshmeken vnd wes gy gerne hedt, offt behouet, torkennen geuen, daruan gy allen bescheidt vnd die meynunge vernemen werdet, hierinne wilt Iw nu so vlitich beweishen als jw mogelick syn sall, vnd myn gn. her, vund ick jw

gentzlick tho betruwenn; wand gy kunth itzund dem hant en hupen guden denst don, vnd will solcks tho allen jedenn gerne weddernemen, jeggen Iw verdienen vnd also verfugen, vnd verbodes scheppen ann meinen Gn. E. hern, tsulluw mit gnaden woll erkanth vnd bedacht werden soll. Geshrenen op den xix^{en} dach julij anno xxxvi.

Merten van Rossem, here to Puederoyen, Marshalck, Leutenanth vnd Drossl, u. s. w.

V. Gude frund.

M. V. Rossem.

Dem Erbaren Matthes van Rueremunde, hoeuptman, u s.w., mynem besoundern guden frundt.

(*Documents relatifs à la réforme*, vol. IV, fol. 179, v. 180.)

XIX.

Wir Cristopher, Graue zu Oldennburgkh und Almenhorst, bekennen hiemit offentlich fur vuns, auch anstat vund von wegen Ruttmeister, hauptleut vund bevelhsleut, dessgleichen Reuter vund Lanndskhnecht, so uns ein zeitlanng mit Aids phlicht verwant, und sambt uns in der stat Coppenhagen belegert gewest sein, vunsern vund iren erben vund nachkhumen, das wir umb dy dinst, so wir Khay. M^{t}., unnserm allergnedigisten hern etc., in den Tennmarckhischen Vhehdenn williglich gethan, auch fur all vunser aussteende und unbezalte besoldung, Chostenn, schaden, vund all anndere Anspràch, so wir bisher gehabt, von der durchleuchtigisten, grossmechtigen furstin und frawen, frawen Marien zu hungern, Beheim, u. s. w. khunigin, hochgedachter Ro. Kay. M^{t}. Statthalterin vund Gubernantin der Niderlanden, vunser genedigisten frawun, uber das wir hieuor von diser sachen wegen empfan-

gen, mit einer solhen summa gelltds abgelegt, betzalt vnnd zufriden gestelt worden sein, daran wir ein ganntz volligs vnnd guts benugen gehabt, vnnd solhe summa gellds in vnnsern sicherna hannden emphangen haben, sagenn, zelen und quittiren hierauff dy hochgedachte Ro. Kay. und Khu. M[t]., als Statthalterin irer Khay. M[t]., in disen burgundischen vnnd niderlenndischen Erblanden, obgemelter vnnser gethaner dinst, besoldung, ansprach vnnd aller forderung, wie die namen haben oder geheissen werden mögen; vnnd wir Graf Cristopher für vnns selbs, auch fur die gedachten Rüttmeister, hauptleut, beuelsleut, Reutter und Lanndskhnecht (wie obstet) gehabt, frey, quitt, ledig und loss. Es sollen auch alle briefliche Urkhunden, instructionen, zueschreiben, vnnd sonderlich di verschreibung, so der hochged. Khü. M[t]. Dhienner vnnd Druchsass Leonhart Funckh, mergemelten reuttern vnnd Landskhnechten in bemelter stat Coppenhagen gethan, vnnd von sich geben haben mocht, hiemit gantz und gar craftloss, bin vnnd ab sein, doch der verschreibung vnns über di zugesagt vnnd bewilligt pension gegeben, in allem unbegrifflich vnnd unschedlich, vnnd das wird vnnsere erben vnnd Nachkhomen, nu hinfuran diser sachen vnnd Ansprach halben, zu hochgedachter Ro. Kay. vnnd Khu. M[t]., auch der vorbemelten burgundischen vnnd niderlendischen lannden, derselben underthanen, oder gedachtem Vunckhen, bey vnnsern eren, trawen vnnd glauben, weitter zu ewigen zeitten, nichts mer zu sprechen, zu forn oder zu clagen; und wir Graf Cristopher, di oben hochgedacht Khay. und Khu. Mayt., auch derselben burgundischen vnnd niderlandischen Landen vnnd iren Undterthanen, in disem fhall, von reutter vnnd Lanndskhnecht wegen, schadlos halten vnnd versprechen wollen, so haben wir ytztgedachter Cristopher, Graf zu Oldenburg, fur vnns selbs, auch anstat mergedachten reutter vnnd Lanndskhnecht, vnnsern vnnd iren Erben vnnd Nachkhomen, dessen zu Urkhundt, vnnd merer bechrefftigung, auff das wir solhes war, steet vnnd unwiderruflich halten vnnd volziheen sollen vnnd wollen, desen brieff mit eigner hanndt

underschrieben, vund eignem, angebornnen, anhanngendem insigell besigelt. Geben zu Brussel in Brabandt, den xviii tag junij anno 1537.

(*Archives allemandes*, vol. IV, f. 346.)

N° XX.

Op huyden xv^{en} van januario in 't jaer xv^c xlij, soe heeft de conninginne douaigiere van Hongrien, enz., vermids zekere redenen ende consideratien haer daertoe bewegende, in den name ende van wegen zynder Key. Mat., verclaert ende geconsenteert by dezen, dat de borgeren ende innewoonende van Hamborch, niet tegenstaende deze tegenwoordige oorloge, zullen mogen herwaertsouer coopmansgewys commen hanteren ende verkeeren zekerlyk, veylichlyck, ende zonder eenige ophoudinge vuytseken van voors. oorloghen, behoudens nochtans dat d'ondersaten van herwaertsouer zullen insgelycx te Hamborch voors. moghen coopmansgewys hanteren ende wederomme keeren, op conditie dat de voors. van Hamborch nyet en zullen moghen bringhen noch seynden herwaertsouer eenige goederen, waren oft coopmanschappen commende oft gepasseert hebbende duer vyandts landen, als Denemarcken, Norweghen oft andere landen staende onder de gehoorsaemheyt des hertoghen van Holsten oft andere Key. Mat. vyanden, ordinerende ende beuelende allen stadholderen, amptluyden, rechteren, officiren ende ondersaten van herwaertsouer, dat zy henliden hiernaer reguleren zonder ter contrarien yet te doene noch t'attempteren. Actum te Gendt, ten dage en den jaere voors.

Op t' vertooch gedaen der Coninginne douaigiere, e. z. v., van wegen den burgmeester ende raidtmannen der stadt Bremen, hoe dat ouermidts zekere beslotene brieuen, die Haer Mat. geschreuen heeft, gedateert van ix^{en} dach van septembri

lestleden, zylieden hen beladen vinden ende nyet guetlycken weeten welcker natien zy behooren te beleedene ende gebruycken huerlieden zeylagie ende nauigatie, ende oft hen vuyt crachte van deselue briefue verboden es te verkeeren in de landen van Keyserlycke Mats. vyanden, in de eylanden Yslandt ende andere daer men den visch vancht, te Berghen in Norweghen, oft andere quartieren van Norweghen, Denemarchen, in Prussen oft andere omliggende landen, daer zylieden van allen tyden gewoonelyck zyn te trecken, begherende hierop te weetene Haer Mat. verclaringe ende goede believte, soe eest dat Haer Mat., willende den voors. van Bremen genedelyck tracteren, heeft verclaert ende geaccordeert, verc'aert ende accordeert by dezen dat huerlieden burgeren ende ingesetenen zullen moeghen vuyt hueren hauenen zeylen ende trecken naer zulken landen ende costen als hen goed duncken zal, ende insgelycx commen ende haer coopmanschap dryuen in Key. Mat. Erffnederlanden van herwaertsouer, behoedelyck dat d'ondersaten ende innewoonende van deselue landen van herwaertsouer moghen insgelycx coopmansgewys ende anderssins verkeeren binnen der voors. stadt van Bremen, alles zeker ende veylichlyck, ende ombelet, ende op conditie dat de voors. van Bremen nyet en zullen moghen herwaertsouer bringen noch schicken eenige goederen, waren oft coopmanschappen, commende oft gepasseert hebbende door vyanden landen, als Denemarchen, Norweghen oft andere landen staende onder de gehoorsaemheyt van den hertoge van Holsten oft van andere Key. Mat. vyanden, ordonnerende ende beuelende allen stadholders, capiteynen, rechteren ende officieren, dat zy den voors. van Bremen doen laten ende gedoeghen van dese jegenwoordige verclaringe op de conditien voers., rustelyck ende vredelyck genieten ende gebruycken zonder eenige zwaricheyt oft ophoudinge ter contrarien. Aldus gedaen te Gendt, den xv^{en} januarij xv^{c} xlij.

(*Archives du conseil d'État et de l'Audience,* Reg, 92, fol. 140.)

N° XXI.

Pasquillus.

In festo beati Andree, anni millesimi quingentesimi xliij, uit affixum valuis curie imperatorie Caroli Quinti, in oppido Bruxellensi, et dixit hæc sequentia :

Ad Imperatorem.

Veni saluare aues qui perierunt.

Ad ducem de Brunsewyck.

Redde mihi leticiam salutaris tui.

Ad reginam Mariam.

Non timebo mala quoniam tu mecum es, Domine.

Ad regem Romanorum.

Bella michi video, bellà parantur, ait.

Ad milites velleris aurei.

Hii sancti quorum hodie celebrantur solempnia.

Ad ducatum Hungarie.

In vanum laborant.

Ad regem Francorum et Dolphinum.

Fugite partes, aduerse veniet leo.

Ad reginam Franchie.

Ecce ancilla domini.

Ad dominum de Tampes.

Dicit et facta sunt.

Ad regnum Franchie.

Zelus domus tue commedit me.

Ad ducem Julie de Cleues.

Peccavi tradens sanguinem justum.

Ad principem de Orangia.

Inueni hominem secundum cor meum.

Ad Martinum de Rossem.

Nonquid et tu ex discipulis meis es ?

Ad ducatum Geldrie.

Conuersus sum in crimina dum confixitur spina.

Ad gubernatores Geldrie.

Tenete enim et ducite caute.

Ad oppidum luxemburgense.

Illuminare hijs qui in tenebris et in vmbra mortis sedent.

Ad oppidum Thionville.

Turris fortitudinis a feris inimicis.

Ad oppidum de Dienst.

Juxto immolata permansisti.

Ad oppidum Gandense.

Castigans castigauit me dominus.

Ad oppidum Lovaniense.

Nolite confidere in principibus, nec in filiis eorum in quibus non est salus.

Ad oppidum Bruxellense.

Visitauit nos Oriens ex alto.

Ad oppidum Antuerpiense.

Ubi est thesaurus, ubi et cor tuum ?

Ad comitatum Hannonie

Virga tua et baculus tuus ipsa me consolata sunt.

Ad Cameracense.

Habetis custodiam, et custodite sicut scitis.

Ad castrum cameracense.

Non haberes potestatem in me, nisi tibi datum esset desuper.

Ad ducatum Burgundie.

Eripe me, domine, ab homine malo.

Ad Hispanos.

Sicut equus et mulus, in quibus non est intellectus.

Ad uniuersam prouintiam seu regna Hispanie.

In omni terra est eorum superbia et luxuria, ac ipsorum crudelitas omnibus est manifesta.

Ad territorium leodiense.

Vigilate quia nescitis diem neque horam.

Ad oppidum Mechliniense.

Da michi virtutem contra hostes tuos.

Ad Buscoducenses.

Flagellati non negauimus te.

Ad Helmondenses.

Undicque judiciorum patimur, sed venit qui liberabit nos.

Ad abbatem de Dielegem.

Cecus sedebat secus viam.

Ad abbatem de Grymberghem.

Non habens in ore suo redarguationes.

Ad presidentem Schore.

Secundum nomen eius, ita et lus ejus.

Ad dominum de Gheete.

Ipse sicut fenum aruit.

Ad capitanum Bus.

Antequam gallus cantet, ter me negabis.

Ad Valencienses.

Non habemus regem nisi Cesarem.

Ad comitatum Burgundie.

In te, Domine, speravi ne confundar in eternum.

Ad capitanum de Auenuis.

Et si oportuerit me commori tecum, non te negabo.

Ad lectorem.

Si male locutus sum, testimonium perhibe de malo.

(*Anecdota Bruxellensia, MSS. de la Bibliothèque de Bourgogne.*)

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTES ADDITIONNELLES.

Malgré les soins donnés à la correction, il s'est glissé dans l'ouvrage quelques fautes typographiques et quelques transpositions de mots.—Je prie le lecteur de remplacer la note 2 de la page 85, par la suivante :

» Rex, abolitis antiquissimis laudatissimisque pariter regni sui institutis, nova plane et inusitata hactenus, pro arbitrio, introduxit, nullo omnino senatorum contradicere quicquam auso. Ac tributum primo anonæ, inde mercibus et venalibus rebus, cæteris quibuscunque imperavit, ac constituit, qui per regnum universum id exigerent, et exacti rationem regio quæstori redderent. Tum præfectos extra ordinem, quos scultetos appellabat, oppidatim statuebat, ac patibulum medio ubique foro, quo tributum recusantes et præfectos quoque ipsos, si officio qui deessent, cæterosque item homines sceleratos coerceret. Et hæc cuncta de Sigbrittæ suæ suasu faciebat, *quæ in Belgio usitata, in Daniam invehere, in memoriam sui nominis, cupiebat.* Hæc res, velut ad malignos compescendos instituta, *quanquam utilis videretur,* tamen, quia nova esset, nec in Dania visa unquam, vel audita, adeo graviter, ob tributi inusitatam exactionem, animos offendit populi, hactenus in regem proni, ut ex æquo omnibus invisus fieret. Neque ea res duntaxat hominum studia avertebat ; sed et plura alia quæ, *Sigbritta incitante,* in dies committebantur, atque ex illis illud certe non indignum memoratu... » *Suit la loi sur les universités*, qui rappelle une ordonnance de Charles-Quint, tendant à faire apprendre un métier à tous les enfants pauvres.

«Christiernus, qui in Suecos grave bellum agitabat, subditis tributum imperat, quale nunquam ad id tempus ulli regum usitatum. Jubet *singulos omnium regnorum ordines decimam solvere*, non duntaxat e reditibus, sed et *cunctis facultatibus*. » (*Joannis Meursii* historica danica pariter et belgica, lib. III, p. 68 et 69.)

J'ai encore recueilli dans le volume I[er], 2[e] supplément des pièces relatives à la réforme (*Archives allemandes*), les notes suivantes, que j'ai cru devoir mettre en rapport avec les pages du texte.

Sur les transactions de la reine Marie avec le Danemark, p. 244 et 245.

— *Mémoire et instruction pour le docteur Tucher, secrétaire de la Maiesté de la Royne, de ce qu'il aura à faire et remonstrer au conseil du Royaulme de Dennemarque, vers lesquelz sad[e] M[té] l'enuoye présentement.*

» Il dira aux nobles et prélats de Danemark que la Royne est bien desplaisant des forces et opressions que lesd[t] de Lubèque ont faiz et inférez, et continuent faire sans cause ne occasion, en quoy ilz démonstrent qu'ilz sont gens serchans débat et adonnez à guerre et inimitié, et que l'on feroit vne bonne œuure de les très-bien chastier par semblables exploits de guerre pour faire cesser leur orgueil et indeues emprinses.»

Sur les sommes à payer à Christian conformément au traité de Gand, p. 275.

»Wy Christian, van Gods genaden hertouch te Sleeswyck, Holsten, e. z. v., bekennen mits desen ontfangen te hebben van Janne Micault, raidt ende ontfanger generael van den fynancien der Key. Ma[teit], de somme van sesse duysent karolus gulden, ten pryse van veertich grooten vlaemscher munte, tstuck, die hy by beuele ende ordonnancie van Zyne Ma[teit], e. z. v., vuyt crachte van Zyne Ma[teit] opene brieuen gegeuen

in zynder stadt van , den dach van , in't jaer xv^c xxxiij lestleden, ouergeleuert en betaelt heeft, vuyt zaken van gelycke somme die Zyne Ma^teit ons geottryoeert, geconsenteert ende geaccordeert heeft voor den jaerlixche pensioen, den tyt van thien jaren..., ende dit voor deerste thienste jaer, begynnende den xxix^en dach septembris vx^c xxxiij, ende eyndende den xxviij^en dach septembris naest commende in 't jaer xv^c xxxiiij, van welcker somme, van vi^m karolus gulden van den pryse voorscr. wy tenvreden ende wel betaelt zyn, scheldende daeraf quytte de voirs. Key. Ma^teit, e. z. v.

» Ock heeft Haer Ma^t. by de selue brieuen ons gesehreuen beroerende U. L. ende FF. G. pension byd. tractaet mit V. L. ende FF. G. gemaeckt, welch tractaet Haire Ma^t. gans geneicht ende willich is in allen zynen pointen tonderholden, deselfde U. L. ende FF G. toegesacht, dat soe wanneer V. L, ende FF. sullen willen senden tot Amsterdam, deselfde dan aldaer in handen van Cornelis Benninck vinden sullen, de ses duissent karolus gulden vand. voirs. pens., mits ondersendende an den seluen Cornelis Benninck quictancie. » Cette lettre est datée d'Oosterholt, 22 juin 1534 et adressée au duc Christian. »

Sur Christophe d'Oldenbourg, p. 288.

» On dit que icelluy conte (*d'Oldenbourg*) auroit mandé au duc de Holstein qu'il se gardast de toucher à la personne dud. Roy Christierne, ou de luy inférer aucun mal, qu'il s'en prendroit à loy et tous les nobles du pays de Holstein, et que désià, à cest effect, ilz prengnent les abbayes et monastères du pays de Holstein auec les maisons des nobles sans toucher ou faire mal aux laboureurs ou commun peuple. Autres disent que, pour ces regards, le duc de Holstein auroit osté led^t Roy Christierne de la prison où il estoit, et l'a fait transporter ailleurs en lieu plus seur, et doubtent aucuns de sa vie. A.

cause de quoy est tout le Royaume et pays à l'enuiron si fort esmeu et en armes que ne voyons aucun moyen d'y entrer ou acheuer nre. charge à l'effect et fin désirée. Amsterdam, 2 juin 1534.» *Lettre des ambassadeurs belges à la reine Marie.*

Sur la trève de Hambourg, p. 277.

« *Instruction pour réuérend domp George d'Austrice, éuesque de Brixe, messg*r*. Gérard Mulart, conseiller et maistre des requestes du grant-conseil de l'empereur à Malines; Maximlian de Transiluan et Cornille Benninck, aussi conseillers de Sa Maiesté, commis et depputez de par la Royne douaigière de Hongnerye, de Bohême, etc., Régente, etc. pour eulx trouuer à la journée prinse à Hamburch, le vx*e *de féburier prochain sur les inuasions et emprinses de guerre faitcs par ceulx de Lubèke sur les subgectz de la Maiesté Imp.*

Dans cette curieuse instruction on lit entre autres :

«Comme en l'an xxiiij dernier ait esté fait et conclut, et depuis, en l'an xxv ensuyuant, ratiffié certain traicté entre l'Imp[le]. Maiesté et ses subgetz de par-deçà, d'une part, et lesd[s] de Lubèke et leurs consors, d'autre.

» Par lequel, entre autres choses, est expressément dit et déclaré que les subgectz de lad[e] Impériale Maiesté pourroient seurement et paisiblement nauiguer auec leurs biens, denrées et marehendises par la Sonde, Belte et aultres riuyères de eaues d'Oostlande, en payant seullement les tonlieux d'anchienneté accoustumez et que, en semblable, lesd[s] de Lubèke pourroyent hanter et conuerser ès pays de par-deçà.

» Item que led[t] traittié demeurera en vigueur et sera inuiolablement entretenu jusques à ce et demy-an après que l'vne des partyes le desdira.

» Item que, en l'an xxxij dernier, à la journée que se tint à Coppenhagen, le jour St.-Jéhan-Batiste, auec feu le Roy Frédérick, le dessusd[t] traittier ait esté par exprès renouellé par les depputez desd[s] de Lubèke, qui y comparurent, comme

il appert par la signature du traictié qui y fust fait et conclud.

»Item que, tout ce nonobstant, lesd[s] de Lubèke, sans auoir desdit led[t] traittié à l'Impérialle Maiesté et sans juste occasion, auroient empesché aux subgectz de par-deçà à la nauigacion par la Sonde et Belt, à leur très-grand et irrécupérable dommaige et intérest.

»Les députés demandent donc que lesd[s] de Lubèke se gardant doresnauant de faire semblables indeues emprinses en laissant et permettant aux subgectz de Sa Maiesté aller, passer et rappasser auec leurs nauires, biens, denrées et marchandises, et ce, par tout le Sond, Belte et autres riuières et aussi par terre, comme bon leur semblera, le tout seurement, paisiblement et sans empeschement en payant seullement les tonlieux d'ancienneté accoustumez deuz; et le semblable et réciproque sera fait et parmis ausd[s] de Lubèke ès pays de par-deçà sans aucune difficulté.

» Si lesd[s] de Lubèke voulsissent soustenir que lesd[s] de Hollande ont trop de nauires, leur sera respondu que à vng chascun est licite faire sa négociation, et que la mer et toutes les autres eaues et riuières sont libres et franches, lesquelles vng chascun peult hanter et nauiger.

»Item, s'ilz parlassent que la ville de Lubèke se destruit au moyen du grant nombre des nauires de Hollande, leur sera respondu qu'il n'est chose nouuelle que vne ville que a esté riche et puissant vient à décliner et pert sa négociacion; car telles choses aduiengnent par la permission diuine, comme à Weysbu en Ghotlandt, que soulloit estre la principalle ville marchande d'Oostlande, et à présent est du tout pérye, et semblable aduient en plusseurs autres pays et villes qui ont esté riches et puissantes, et maintenant sont poures et ruynées; et, au contraire, pluiseurs petites poures villes sont deuenues riches et puissantes; ce qui procède par le vouloir de Dieu, nre. créateur, lequel par ce démonstre que, en la terre, n'y a riens de certain sur quoy l'on se doibt fermement fyer.

»Item, si lesd. depputez prennent besoingner à l'honneur de l'empereur et de ses subgectz, aduiseront de condicionner que messire Nicolas Bremps, auec ses adhérens estans présentement hors de la ville de Lubèke, y soyent restituez, et à leurs estatz et biens comme ilz ont esté au temps passé.

»Item, si lesd[s] de Lubèke ne voulsissent entendre, ne à restitucion, réparacion, trèue ou payx, en ce cas lesd[s] depputez leur déclaireront que l'Imp[le] Maté, comme chief de la chrestiennelé, deffendra ses subgectz et les préseruera de toutes forces, iniures et violences contre eulx et tous autres quelz qu'ilz soyent.

»Au surplus, lesd[s] commissaires, en communicquant et besoignant auec les depputez de Dennemarcque, leur parleront de l'affaire de l'esleu de Lunden.... Ainsi fait et *aduisé par la* Royne en conseil, le jour de feburier, l'an xv[c] trente-trois. Ainsi signé : *Marie*, et du secrétaire : *Moy présent*, Pensart.»

Sur le mariage des filles de Christiern II, p. 298, note.

Monsg[r], très-humblement à vre. bonne grâce me recommande. Monsg[r], j'ay receu aucunes lres. de Vre M[té], tant de vre. main que de celles de secrét., ensemble le double du traicté qu'il vous a pleu de faire entre Madame Christierne, nre. nièce, et le Duc de Millan, sur lequel point, Monsg[r], seullement par ce coup vous responderay pour mon acquit et descharge de ma conscience, vous auertiray des difficultez qu'il me semble il y a, affin que Vre Mé. en ordonne selon son bon plaisir deuant que le tout soit parconclut, s'il y a remède. Quant, Monsgr., à faire trouuer bon à nred[e] nièpce led[t] mariage, je ne double, Monsgr., qu'elle trouuera acceptable ce que vous plaira lui mander, comme celluy qu'elle tient pour son sgr. et père, et en qui elle a toute sa fyance, et vous obéyra en tout ce qu'il vous plaira luy commander comme très-humble fille et esclaue. Et quant à moy, Monsgr., combien l'enfant est si bon qu'il n'y a grant besoing, si en ferai-ge en tous endrois tant à

la venue du conte que autrement, entièrement selon vre. commandement. Mais, d'autre costé, Monsgr., vous veul bien auertir, voiant que led[t] traicté donne assez à congnoistre que la consommation du mariage se doit faire assez tost après, voyant mesme que incontinent on la liure en ses mains et asclère si tost son partement, que, selon droit escript, elle n'a l'eage pour ce faire, car elle n'a que XI ans et demy; et, selon le droit de nature, je tiens que c'est contre Dieu et raison de la marier si tempre, prennés qu'elle eusse ses 12 ans, ce qu'elle n'a; car quelques femmes ne sont pas de si tempre venue les vnes que les autres, et n'y a encores nulle apparence de femme en elle; et, auec ce, Monsgr., que c'est contre Dieu, combien que croy que en ce pays le tout est acceptable. Si la metrez-vous en hazard si elle deuenoit enchainte deuant estre de tout femme, comme à beaucop on a veu par expérience avenir, qu'elle et l'enfant y demouroient. Monsgr., je suis en ce propos prolixe et en parle plus et plus grossièrement que ne dois, dont vous suplie le me pardonner; car ma conscience et l'amour que je porte à l'enfant, me contraint à ce faire D'autre costé, Monsgr., voyant que led[t] traicté fait mention d'aucunes renunchiacions, tant vers Vre. M[é]. que enuers les deux seurs et promesse qu'elles doiuent faire l'vnes à l'autre, je tiens qu'elle n'a l'eage pour ce faire, et quant à l'autre, ne scay combien qu'elle passe les 12 ans; si le droit permet qu'elle le puisse faire sans consentement du père ou de curateur, en faulte de père, voyant qu'il est viuant et qu'elle est encore très-josne. Je me mesle, Monsgr., du mestier d'aultruy de parler de ces choses, car ce n'est pas bien mon gibier; mais vous ay volu seullement faire cette auertence, non pas pour destourner l'affaire, voyant que Vre M[é]. le trouue bon; mais affin que je pense si quelque difficulté ou discension par cyaprès en poroit sourdre, à y mectre à cest heure les remèdes pour ce éuiter; car, à mon semblant, il me semble, voyant que le monde est tel que là où il n'y a occasion, il y chersent la 5[e] roue au chariot, que là où il y auoit quelque couleur, on

poroit plus tost trouuer cause de brouler les affaires. J'entens bien, Monsgr., qu'il sera bien difficile de changer à cest heure quelque chose aud^{t} traicté; mes à cause que plus tost n'ay sceu à parler de ceste affaire, n'ay sceu faire mon deuoir vous en auertir, et mesmes de son eage, lequel je croys, Vre. M^{é}., n'en estoit si bien auertie. Toutesfois, Monsgr., n'ay volu laisser vous en auertir pour ma descharge enuers Dieu, Vre. M^{é}., et enuers mad^{e} nièpce et le monde, dont de rechiefe supplie Vre. M^{é}., Monsgr, de pas prendre de malle par ce que en dis, et pas penser que autres causes que celles de dessus le me font faire, dont en prens le créateur en tesmoing que non, auquel aussy je prie, Monsgr., vous donner la santé, bonne vie et longue, et accomplissement de voz bons et vertueulx désirs. De Gand, ce 25e d'aoust, Io n l t 77. Soubscriptes : Vre. très-humble et très-obéissante sœur et seruante.

Signé : *Marie*. »

L'empereur répondit le 11 septembre :

« Madame ma bonne sœur, depuis que vous écrivis par Varras, ai reçu deux vos lettres, auxquelles ferai briève réponse pour ce que, par la lettre de secrétaire, vous écrit plus au long de toutes nouuelles; et aussi pour estre cette affaire de nostre nièce plus gibier de gens de longue robe que le mien, ai ordonné à Granuelle vous en écrire, satisfaisant sur ce à vostre lettre, laquelle, à cet effet, lui ai montré. A moi ne restera que vous dire sur ce que voyant le père en tel état qu'il est plus mort pour elles en vie que étant péri, et voyant que sur ce que j'auois ordonné au duc d'Arschot vous dire, n'ai eu autre réponse, l'ai parconclu à Barcelone. Quant à l'âge, je crains plus qu'il sera trop grand pour le duc que..... pour nostre nièce. Je suis sûr que vous emploierez en ce selon que le m'écriuez et mon désir est, ainsi le vous prie. »

Sur les négociations du mariage du palatin, voir le rapport du Sr Marnol, enuoié par l'empereur vers les puissances d'Ita-

lie et d'Allemagne au sujet de la guerre contre la France. 1534.

Dans ce rapport il est question aussi du traité conclu entre le roi d'Angleterre et la ville de Lubeck dont nous avons parlé p.278. L'envoyé de l'empereur dit « que le conte Christophe de Oldenbourg estoit à l'expédition pour occuper lesd[ts] royaulmes et païs » par l'ordre de la ville de Lubeck « et pour fin à y introduire le Roy d'Angleterre. » L'ambassadeur donne ensuite en latin les articles du traité dont il s'agit.

Dans la même négociation, Marnol insiste sur la nécessité de faire un beau douaire à la princesse, conforme « au sang et qualité de lad[e] princesse ; » il requiert « telles gratieusetés et autres traictemens (*cadeaux de noces, joyaux*), mesmes que led[t] conte Frédéric estoit désià auancé en son eaige et auoit la barbe blanche. »

« Touchant aussi led[t] Marnol, qu'*il importoit grandement au bien de Sa M[té], tant pour la commodité de ses pays d'em-bas et aultrement, lesd[ts] royaulmes et païs dud[t] Dennemarche estre régis et maintenus soubz la conduitte et régiment de personnaige du sang, du moings fauorable et bon ami.*»

Sur le siége de Copenhague, p. 381, suiv.

« *Instruction pour vous, mess[e] Corneille Scepperus, cheualier, conseiller de l'empereur, monsgr. et frère, de ce qu'aurez à dire et remonstrer à nre. cousin le duc Frédericq palatin, deuers lequel vous transporterez à toute diligence.*»

La reine, vu la cruelle perplexité où se trouvent les villes de Copenhague et Ellenbagen, pense « estre besoing et nécessaire que, à toute extrême diligence, sans plus de délay, l'on secoure et assiste lesd[es] villes par main forte, luy déclairant que s'il veult entreprendre d'y aller en personne, comme autreffois il s'est laisser ouyr, que, en ce cas, nous ferons es-

quipper par-deçà quelque bon nombre de nauires de guerre, victuailles et municions y nécessaires, en furnissant aux fraictz moictié à moictié, ce qu'il ne doibt bonnement refuser.

» S'il s'excuse de y aller en personne, que du moins il veulle députer quelque bon personnage pour, en son nom, entreprendre la chose et receuoir le serement desd^{es} villes et payer souldars, et contenter les chiefz d'icelles villes.

» S'il en faict difficuité, allégant qu'il ne sauroit fournir tant d'argent que pour contenter lesd^{s} souldars estans audict Coppenhage, vous luy offrirez que par-deçà l'on furnira la moictié de toute la despence.

» Et finablement conclurez et luy pourez donner à entendre d'vne bonne et gratieuse sorte que s'il ne veult, de son costé, prendre la chose à cueur, que l'empereur s'en est assez acquicté enuers luy, et que ces pays de par-deçà, lesquelz, pour amour de luy, se sont mis en gros dangiers, perils, dommaiges, despence et ennemitié, là où ne leur estoit de besoing, ne sont plus d'intencion ainsi continuer ne porter les fraiz tout seulz, ainsi s'ilz serchent moyens de eulx accorder auec led^{t} de Holstein et autres qu'ilz ne le doit trouuer estrange... » (Bruxelles, le iiij^{e} jour de mars, l'an xv^{c} xxc^{v}.)

Mais le palatin répondit qu'il a tousiour demandé conseil et assistence du Pays-Bas de Sa Ma$_{té}$, mais jamais ne peult auoir *responce ferme pour se pouvoir arrester*, sinon qu'on auoit rescript à Sa Ma^{té} lesd^{s} affaires et que ou attendoit responce.

« Que endt. Pays-Bas n'a point esté trouué bon et a esté délaissié les instructions et lettres de créances données à Barcelone pour enuoier en Dannemarche. Et que plus est, sont aucuns en Pays-Bas qui dient amplement qu'on ne peult rien faire contre le duc de Holstein.

«Qu'il fault aussy considérer que le conte d'Oldenbourg et le commun peuple de Dannemarche ne demandent autre chose que la déliurance du roy Christierne et ne souffriront par aucu-

ture que mongr. soit en Dannemarche se led$_t$ roy n'est mis hors de prison. »

» *Commission du conte Christofle d'Oldenbourg, baillée à Ambrosius Bouckbinder, bourgmaistre à Coppenhagen et Steven van Steyn, secrétaire, deuers la Royne douaigière de Hongrie, etc.*

» Et combien que aud^t conte et manans des villes susd^{es} (Copenhagen et Ellenbogen) ont de diuers autres costez esté faictes pluseurs offres, en acceptant lesquelles ilz eussent esté piéçà déliurez du siége et grandement secouruz, toutesfois ilz ont esté tousiours enclins et affectionnez à l'empereur et ses pays d'em-bas, et eulx confiant en ce que dessus ont souffert vng long et dur siége, grosse famine et nécessitez, chier temps, pestilence et autres calamitez, à leur totale destruction, ayant tousiours espoir que led^t secours n'est si longuement tardé, ou que, pour ce, moings on eust éu autre regard sur eulx qu'on n'a eu.

» Et actendu que à la longue leur est impossible de plus soustenir, supplient à la Royne que Sa Ma^{té} veulle bien considérer et peser le préiudice que aduiendroit à l'empereur et ses pays héréditaires de par-deçà, si lesd. royaulmes tumbassent ès mains de leur partie aduerse et adhéreus, comme Zwédois, Prussois et autres y practiquant de paruenir, et en ceste considération y porueoir estre secouruz selon l'espoir que de bouche et par escript leur en a esté baillé.

» Si toutesfois led^t secours ne se peult présentement faire si grand que conuiendroit comme pour déliurer led^t Royaulme et villes du siège, foules et appressions, que, du moings, ilz soient incontinent assistez de la somme de xl ou cinquante mil florins d'or, en or ou en argent, en masse, que encoires est assez peule pour furnir au payement des gens de guerre de cheual et de pied estans entièrement ès dites villes assiégées.

» Et combien que *les charges et affaires desd. pays d'em-bas*

sont très-grandes, toutesfoys cestuy affaire est tout important à iceulx, et dont, sans y entendre et pourueoir, pourroit aduenir tant extrême inconvénient, comme il a esté très bien pesé par lad[e] dame, qui fault prestement pourueoir en ce que dessus, et mesmes auec l'ayde et assistance des Hollandois, ausquelx il importe le tout pour le tout. 4 juing 1585. »

« *Instruction pour nre. frère, le duc Wolfgang, nre. lieutenant, de ce qu'il debura besongnier, faire exploi'ier et traitier en Dannemarche auec le conte de Orpach, Walther vom Habssberg, George von Obleben et Berhart von Lass, ses conseillers.* »

« Premièrement, comme soit que, par la grâce de Dieu, conseil, aduis et voulunté de l'empereur, nous soyons marié auecq madame Dorothée, fille aisnée du roy Cristierne de Danemarche, nous sumes venuz à congnoissance comment icelluy Roy, nre. beau-père, contre droit et raison, a esté déchassé de ses royaumes de Dannemarche, Suède et Norwége par le duc de Holstein, et sur bonne foy et saulff-conduit quy luy auoit esté donné, estoit mis et tenu en prison tiranicquement et misérable, de quoy auons compassion. Et aussi à cause que le conte d'Oldenbourg, nepueu dudit Roy, veullant sa déliurance, estoit entré en Dannemarche et tellement persécuté dudit duc de Holstein, qui l'auoit assiégé en la ville de Copenhagen, qu'il, auecq les bourgeois, nous requerroient incessamment d'auoir secours contre ycelluy de Holstein qui, par force, se voloit faire Roy et occuper les royaumes susd[s], par quoy auons esté esmeuz de faire entreprinse pour déliurer le Roy nred[t] beau-père de sa doloreuse prison et garder lesd[s] royaumes de nred[e] épouse, madame Dorothée, et remettre lesd[s] royaumes en paix et vnion, et auons tant pourchassé enuers l'empereur, comme oncle de nred[e] femme, et autres nos bons amys que, auec leurs assistence et ayde, auons fait mettre sus vne grosse armée en mer auecq certaine quantité de nauires de guerre.

»Et comme Sa Mté. Impérialle eust ordonnó, de son costé, sur ceste armée pour souuerain admiral le seigneur de Beures auec mess[e] Cornélius Sceperus et Gotschalck Erixk, conseilliers de Sa-Mté, auons, de nre. part, ordonnè le duc Wolfgang, nre. frère, pour estre, auec aucuns nos députez, nre. lieutenant pour soy transportier auec lad[e] armée à Copenhagen, secourir la ville et remonstrer à nre. cousin et beau-frère, le duc Albrecht de Meckelburg, conte d'Oldeburg, burgemaistre, et commun de Copenhagen, villes, estatz et subiectz du royaume de Dannemarche, comment, en vertu du pouoir que luy auions donné, il estoit venu en Dannemarche pour les déliurer du danger où ilz estoient, ce que, auec l'aide de Dieu, il auoit accomply.

»Et pour ce qu'ilz nous auoient souuentefois fait prier et requérir que leur deussions enuoyer quelconcque pour prendre d'eulx serment, foy et hommaige pour et ou nom de nred[t] beau-père, le roy Christierne, et aussi en nre. nom, comme son gendre, nous auons enuoyé nred[t] frère auec pouoir et auctorité pour prendre d'eulx led[t] serment; et premièrement que le conte d'Oldenbourg, comme il naus auoit souuentefois promis par lres. et de bouche, leur quitta le serment qu'ilz luy auoient fait en nom de nred[t] beau-père. Après ce fait, qu'ilz jeurent et promettent à nred[t] frère d'estre doresnauant obéissons, léaulx et féaulx à nred[t] beau-père, le roy Cristierne, à nous et à madame nre. femme, sa vraye et naturelle héritière, etc., princesse, comme il appartient à bons, léaulx et fidelz subiectz.

»Et se d'auenture lesd[t] subiectz demandoient sur quelles conditions nrd[t] frère et conseilliers, doibuent respondre sur bonnes, décentes et raisonnables. Et s'ilz voloient spécificquement scauoir lesd[es] conditions, leur respondera nred[t] frère et conseillers ce que selon l'opportunité ilz trouueront conuenable.

»Et se d'auenture voloient scauoir se le roy Cristierne seroit mis hors de prison et en régime et gouuernement, sera res-

pondu que entièrement nre. volenté et intention estoit de pourchasser sa déliurance, et ce fait, s'il voloit auoir aucun gouuernement, que nous en serons bien content auecq nre. femme, sa fille, comme son héritière naturelle. Toutlefois pour ce que l'empereur estoit principallement cause du secours et déliurance dud' Roy, il nous conuenoit vser sur ce de ce qu'il en feroit et nous démoustrer deuers le Roy, nre. beau-père, comme il appartient à vng bon gendre en toute amitié et léaulté.

» S'il estoit ainsy que, à la venue de nred' frère, ou après, nre. beau-père et roy fuisse déliuré de prison, doit nred' frère rementeuoir à ceulx de Copenhague leurs promesses qu'ilz feroient tant auec led' Roy, qu'il nous déclaireroit comme mary de sa fille, son héritière, comme droit et raison requiert.

» Et se, par auenture, led' Roy, nre. beau-père, *estoit en lieu* où on puisse aller deuers luy, et après présentation de noz lres. de créance, luy remoustrer la bonne volenté que luy auons tousiours porté, et comment auons, auec bonne partie de nos biens, assisté à sa déliurance, de laquelle seront bien joyeulx. Et puisqu'il cognoissoit l'estat et condicions de tous affaires, et que pouroit estre chose dangereuse et difficile, s'il deuoit estre remis en règnne, et pour remettre les royaulmes destruictz et perduz en paix et tranquillité, que pour ces regardz il nous voulsist déclarer son successeur aux estatz et subiectz du royaume, et nous y assister par conseil et ayde de ceulx de Copenhagen et autres obéissans subiectz.

» Mais se le Roy, nred' beau-père, ne feust encoires hors de prison, et que le commun désirast incessament que nre. frère deust pourchasser sa déliurance, adoncques poura nred' frère, sy auant qu'il sera conduisable, sans dangier ou péril de l'armée, par conseil de l'admiral et autres conseilliers, y assister et faire son debuoir; et s'il estoit déliuré, adoncques de traictier auecq luy comme dessus est dit.

» Oultre, se le duc Albert de Mechelburg demandoit récompense de la despence, peines et traueil qu'il auoit eu pour ledit royaume, nre. frère luy respondera que de tout ce qu'il auoit

fait pour le profit du roy Cristierne et royaume de Dannemarche, nous en remercions aimablement, et estoit nre. volunté de luy en faire très-bonne récompense ; mais affin que sa demande ne fuisse moltipliée ne diminuée, que la voulsist specifiement mettre en escript et la donner à nred' frère pour le nous enuoier, nous faisons doubte que, à nre. venue en Dannemarche, quy seroit bien brief, nous en acquicterons deuers luy, de sorte qu'elle auroit cause de se contenter et nous en remerchier.

» Nred' frère luy pourra aussi donner à entendre que s'il a aucun filz qu'ilz voulsist mettre à l'église, que nous procurerons volentiers sa promocion à quelque éueschié.

» Mais quant à nre. cousin, le duc d'Oldenbourg, nre frère le remerciera de la bonne volenté et léal couraige que a tousiours démonstré, et que le volons bonnement déseruir et recognoistre, et tellement l'auoir pour recommandé auprès de l'empereur et Roy des Romains que, comme nre. cousin, le ducq Albert, ses painnes, despens et labeurs luy seront bien récompensez ; et, de fait, présentement on luy bailloit lre. de retenue ou pension sa vie durant de par Sa Maté de la somme de deux mille florins que cy-après seroit multipliée.

» Touchant les grâces, priuiléges et franchises des villes du royaume, nre. frère regardera à toute oportunité, et s'il trouuoit les choses trop haulcées, se conduira selon qu'il ara conseil des gens de l'empereur et des nres. par bons et conuenable moyens, touttefoiz auec ceulx de Lubeck et Stralsund touchant les actions qu'on pouroit auoir à iceulx pour cause des Royaumes, retenir le droit en lieu conuenable, néantmoins de faire supence de tout, selon qu'il trouuera en conseil jusque à nre. venue.

» Nred' frère ordonnera les meilleurs batteaulx quy sont deuant Copenhagen sur le Belt, affin que, à nre. venue, on en puisse vser pour garder les passaiges, principalement pour aller ou pays de Meckelbourg seurement.

» Deuant toute chose, doit nre. frère faire diligence que l'isle de Zéelande soit recongnestée et en ses mains.

» S'il aduenoit que le duc de Holstein voulsist faire parler de traitement, luy poura nre. frère, par conseil dessusd[t], premièrement faire respondre comment son père, le duc Ferédric, contre droit et raison, s'estoit allié auec ceulx de Lubeck et autres ennemis de nre. beau-père, le Roy Cristierne; esmeuz à désobéissance ses subiect de Dannemarche et de Norwège, aussi de Slesswick, Holstein st Stormar, et les conquerrist à force d'armes, et conséquemment oultre sa foy et saul-conduit donné et coniunction de sang, le prins prisonnier, où il estoit encoires du présent, et n'estant encoires content de cela, destruictz le pays, et le demeurant taillié et branschatté, sans désister de son injuste querelle et entreprinse pour chose que l'empereur et nous eussions prié et requis; par quoy Sa Ma[té] et nous estions deuenus à grant dommaiges, dont pouoit penser ad ce qu'il nous appartenoit sur ce de faire. Toutte-fois sy auant que premièrement déliurasse nre. beau-père de prison; secondement qu'il renonciasse entièrement aux royaumes de Dannemarche et Norwège, et se défisse du Roy de Swède; tiercement qu'il rend aud[t] nre. beau-père sa part héréditaire de la ducé de Slesswig, Holstein et Stormar, et luy satisfaire et à ses conseillers et pays de la désobéissance qu'il leurs a contraint de faire, adoncques y vouldroit en entendre.

» Et se il se disoit trop greué de faire cela, que la chose fût remise oud[t] aduis de l'empereur, Roy des Romains, ou aucuns princes-électeurs et autres pour, par voie amiable ou par droit, de décider et appoinctier.

» Mais se le ducq de Holstein ne condescendoit à ce que dit est et ne voulsisse faire retirer sa gendarmerie hors du royaume, nous semble bon que nre. frère, ayant mis bonne garnison en Copenhagen, doit mener vne quantité de gendarsmes en Jutlandt ou en Holstein pour contraindre led[t] duc de venir deffendre ses terres et pays.

» Nred[t] frère et conseilliers susd[s] cercherons tous bons moyens pour traictier auecq les gendarsmes de Copenhagen

quy demanderont le demeurant de ce que on leurs doit, et faire entre eulx bon régiment.

» D'autre part, auec les bourgois de la ville, qu'ilz aient pacience de ce que les gendarsmes leur doibuent, veu que cea esté pour la délurance du roy Christierne et d'eulx meismes, et qu'ilz veullent encoire faire leurs deuoir.

» Si les subiectz du royaume veullent sauoir l'espoir qu'ilz doibuent auoir de nous, à cause que venons touchant l'empereur et les droitures de nre. espouse, respondera nre. frère que nre. intention est de remettre les royaumes et subiectz d'iceulx en paix et tranquillité et faire tout ce quy poura tourner à lour bien, profit et auançement. Et sans faulte, se telz se démonstrent deuers nous comme il appartient, ilz nous trouueront si gracieulx et enclin deuers eulx qu'ilz n'aroit cause eulx conplaindre. Et doit faire et auiser nre. frère tout ce que poura estre duisable pour auoir l'amour et bonne volonté desd'. subiectz.

» Pour ce aussy que la noblesse de la ducé de Slesswick, Holstein et Stormar sont aussy bien serementez à nre. beau-père, le Roy, comme au duc de Holstein, conuiendra auiser moien comment on les poura réduire par mandemens ou autrement, de force et contraincte.

Et pour ce que l'archeuesque de Druntheim en Norwége demande aucuns gendarsmes et piétons, nous semblerait bon par conseil que dessus que, après que Copenhagen et la mer sera déliurée des ennemis, que on luy enuoie pour vng mois quelque mille piétons auecq autres quatre grosse pièces et aultre artillerie nécessaires par mer, et point par terre, pour le dangier qu'ilz pourroient auoir des ennemis.

Sur les propositions du landgrave de Hesse, p. 482.

S'ensuyt le traictié conclu par le duc de Saxen et le lantgrave de Hessen pour accorder le duc Frédérick palatin auec le duc de Holsten, qu'ilz appellent Roy esleu de Dennemarche,

lequel duc de Holsten ilz espèrent d'induire à icelluy, en caz que le duc Frédéricq palatin y veulle consentir. Nommément que le duc de Holsten, par eulx appellé esleu Roy de Dennemarche, relaxera de prison le Roy Cristierne, prisonnier, son cousin germain, non à la requeste du conte d'Oldembourg, ne de ceulx de Lubecque, mais en contemplacion de l'empereur et du Roy des Romains, d'après touteffoiz l'accomplissement des poinctz ensuyuans.

» Premiers, que le dit Roy Christierne, prisonnier, lui et ses hoirs perpétuellement renoncera à toutes querelles et actions de droict qu'il pourroit prétendre contre led[t] duc de Holsten et feu son père, à cause de certain traictié fait entr'eulx, dont jamais par luy ne ses hoirs n'en sera fait aucune poursuicte.

» Secondement, led[t] Roy Christierne, prisonnier, se obligera de jamais poursuyure de paruenir ausd[s] Royaulmes et pays, et fera asseurer son obligacion par le marquis-électeur de Brandembourg, filz de sa seur, et le duc Frédérick palatin, son beau-filz, laquelle asseurance se fera par lettres scellées, par lesd[s] deux princes, en promectant pour led[t] Roy Christierne et sesd[s] hoirs qu'ilz tiendront la main à ce que dessus.

» Ce fait, sera le Roy Christierne, prisonnier, déliuré en leurs mains pour estre entretenu en leurs pays sans en pouuoir bougier, à tel traictement que cy-après sera déclairé.

» Item, l'empereur et le Roy des Romains confermeront le traictié que dessus, auec manifeste expression que si led[t] Roy Christiern ou sesd[s] hoirs aultrement y contreuiengnent, de fait ilz seront enconçuz au ban impérial, et en espéciale indignacion de ambe deux leurs Maiestez; auec ce, que icelles leurs Maiestez seront teuues de secourir au duc de Holsten par secours, nommément à exprimer contre led[t] Roy Christierne, ses hoirs et héritiers.

» Y comprins que les traictiez fais entre les pays d'em-bas et le duc de Holsten, seront de rechief par l'empereur confirmez, et Sa Ma[té] ordonnera que ausd[s] traictiez já faiz et au

contenu d'iceulx, en tous poinctz et articles, soit entièrement satisfait, et que, pour leur asseurance seront baillées nouuelles lres. d'vn costé et d'aultre.

» Réciproquement, le duc de Holsten s'obligera et donra asseurance de faire tenir aud^t Roy Cristierne prisonnier, estant ès pays que dessus, xx^m florins de Rin par chacun an, sa vie durant, à paier en deux termes, à Pasques et à la Sainct-Michiel.

» Par-dessus ce, led^t de Holsten fera déliurer à la fille dudit Roy Christierne, femme dudit duc Frédérick palatin, la somme de xl^m florins, vne foiz, après l'accomplissement de tout ce que dessus, et moiennant qu'elle renonce au prouffit dud^t duc de Holsten, ses hoirs et hèritiers, à toutes actions, querelles et droiz qu'elle a et pourra auoir ausd^s royaulmes et pays susd^s, dont seront despeschées asseurances conuenables.

» Et allant ledit Roy Christiern de vie à trespas, icelle femme dud. duc Frédérick palatin ou ses hoirs, si aucuns elle en a, joyront des xx^m florins ordonnez chacun an pour l'entretenement dud^t Roy Christiern, pour cinq ans seullement, pour abolicion finalle de tous différendz.

» D'aultre part, ledit duc Frédérick palatin, deuant tout ce, déclarera estre content, et en foy déportant de toutes querelles, actions et droiz qu'il pourroit prétendre à cause de sad^e compaigne pour luy et ses hoirs contre led^t duc de Holsten et ses hoirs.

» Item, il se fera aussi, comme dessus, fort de sa belle-sœur, vefue de feu le duc de Milan, aussy fille dud^t Roy Christierne, prisonnier, et fera anuers elle qu'elle renoncera pareillement à toutes querelles, actions et droiz, comme dessus pour elle et ses hèritiers, perpétuellement au prouffit dud^t duc de Holsten et sesd^s hoirs.

» Et pour ce faire, sera accreu aud^t duc palatin certain temps en-dedans lequel il pourra abtenir lres. d'asseurance de lad^e dame vefue de Milan, à l'affect que dessus.

» Item que la marquise vefue de Brandembourg, seur dudit

Roy Christiern, pourroit aussi prétendre action et querelle contre ledit duc de Holsten en qualité que dessus, promectra led[t] duc Frédericq, ensemble led[t] Roy Christierne, de tant faire que aussy elle y renoncera.

» Item, à l'archeuesque de Lunden, pource qu'il a suiuy le Roy Christiern, prisonnier, et à ceste cause a esté spolié de sond[t] archeueschié et est en bonne recommandacion enuers l'empereur, sera led[t] duc de Holsten, comme Roy de Dennemarche, déliuré, du reuenu dud[t] archeuesque, la somme de trois mil florins par an, l'espace de dix ans, à prendre à Lubecque, Hambourg ou Coullongue, moiennant que perpétuellement il renonce à toutes actions, querelles et droiz qu'il peult auoir aud[t] archeueschié.

FIN DES NOTES ADDITIONNELLES.

Table des Matières.

CHAPITRE PREMIER.

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS JUSQU'EN 1513.

CHAPITRE II.

1513—1521.

CHAPITRE III.

1521—1525.

CHAPITRE IV.

1523—1531.

CHAPITRE V.

1531—1533.

CHAPITRE VI.

Depuis le commencement du xiie siècle jusqu'en 1534.

CHAPITRE VII.

1534-1536.

CHAPITRE VIII.

1158-1571.

CHAPITRE IX.

1535—1537.

CHAPITRE X.

1537—1538.

CHAPITRE XI.

1537—1543.

CHAPITRE XII.

1543—1559.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410